



HAL
open science

Les jeunes filles des milieux populaires ruraux en anjou (1920-1950)

Frédérique El Amrani

► **To cite this version:**

Frédérique El Amrani. Les jeunes filles des milieux populaires ruraux en anjou (1920-1950). Histoire. Université d'Angers, 2010. Français. NNT : . tel-00581623

HAL Id: tel-00581623

<https://theses.hal.science/tel-00581623>

Submitted on 31 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES JEUNES FILLES DES MILIEUX POPULAIRES RURAUX EN ANJOU (1920-1950)

THÈSE DE DOCTORAT

Spécialité : Histoire Contemporaine

Présentée et soutenue publiquement
le 24 juin 2010
à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Angers

par

Frédérique EL AMRANI

Composition du jury :

M^{me} Christine BARD, Professeure à l'Université d'Angers, directrice de thèse.
M. Yves DENECHERE, Professeur à l'Université d'Angers, président du jury.
M^{me} Florence DESCAMPS, Chargée de recherches à l'EPHE (Paris).
M. Jean-Claude FARCY, Chargé de recherches à l'UMR 5605 (Univ. Bourgogne), rapporteur.
M^{me} Agnès FINE, Professeure à l'Université Toulouse Le Mirail, rapporteure.
M. Ivan JABLONKA, Maître de conférences à l'Université du Maine.

Volume 1

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (UMR 6258)
Maison des Sciences Humaines
5 bis Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex 01
Tél. : 02.41.22.63.91

Aux quatre hommes de mon cœur, Mohammed,
Karim, Mourad et Nessim auxquels je n'ai donné ni
fille, ni sœur.

SOMMAIRE

VOLUME 1

REMERCIEMENTS	6
AVERTISSEMENTS.....	7
CÉDÉROM-ICONOGRAPHIE	9
INTRODUCTION.....	10
Première partie. Orationes et exempla : les cadres de la formation.....	70
Chapitre I. Ex cathedra et ex libris. Les discours normatifs et prescripteurs	71
Chapitre II. Ab exempla. Famille et société.....	139
Chapitre III. Inter pares. Les échanges à l'intérieur de la classe d'âge.....	203

VOLUME 2

Deuxième partie. De ipsis : de la norme à l'écart.....	257
Chapitre I. Se former.....	260
Chapitre II. Se conformer.....	356
Chapitre III. Se démarquer.....	411
CONCLUSION	457
TABLE DES DOCUMENTS.....	462
TABLE DES MATIÈRES	465

VOLUME 3

I. SOURCES.....	4
II. BIBLIOGRAPHIE.....	29
III. ANNEXES	76
TABLES DES MATIÈRES	101

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je voudrais remercier toutes celles qui m'ont accompagnée du début à la fin de cette aventure. Grand'ZaZa Ventoruzzo, Batite Cousew, Hélène Bigot, Isabelle Mathieu, Martine Cocard et Nicole Pellegrin pour leur rigueur bienveillante de correctrice, leur aide pour la mise en forme du texte et leurs conversations toujours stimulantes. Mon infinie gratitude va aussi à Christine Bard dont la confiance qu'elle eut en moi a su, si souvent, quand tout semblait trop difficile et compliqué, me remotiver. Sans elle, dix fois, j'aurais abandonné.

Je tiens aussi à remercier le personnel des archives départementales de Maine-et-Loire, et Elisabeth Verry, leur conservatrice, pour leur totale disponibilité, leur accueil chaleureux et la qualité des conseils prodigués.

Ce travail n'aurait, bien sûr, pu voir le jour sans la contribution essentielle des cent femmes et douze hommes qui m'ont offert sans détour leurs souvenirs de jeunesse. J'aimerais leur faire savoir qu'en regard de leur nom, j'associe toujours un visage à nul autre pareil et une histoire unique.

AVERTISSEMENT n°1

Bravant le correcteur orthographique de mon ordinateur et l'Académie qui autorise la féminisation des noms mais pas celle des règles grammaticales, j'ai décidé, quand il s'agissait de femmes, d'accorder témoins au féminin.

AVERTISSEMENT n°2

Afin que le lecteur/la lectrice distingue dans quel contexte ont eu lieu les entretiens j'ai établi, en note de bas de page, le code suivant :

-N1 [Numéro d'ordre des entretiens] ou U [Unique entretien] 010110 [jour/mois/année] C [collectif] ou I [individuel] E [Enregistré] ou NE [Non Enregistré]

Exemple n°1 : N2060704CE = Entretien n°2 du 6 juin 2004, collectif, enregistré.

Exemple n°2 : U101105INE = Entretien unique du 10 novembre 2005, individuel, enregistré.

Lorsque sont cités, avec l'accord des témoins, des propos tenus hors campagne d'entretien, toujours non enregistrés, la note de bas de page le précise sous la forme suivante : HC [Hors Campagne], 010110 [jour/mois/année].

J'ai également eu recours à quelques abréviations afin d'alléger le contenu des notes de bas de page :

ADML : Archives départementales du Maine-et-Loire

Annales ESC : Annales Économies, Sociétés, Civilisations

AVERTISSEMENT n°3

Afin d'en faciliter l'étude et pour pallier aux défauts de l'impression papier est joint au volume 1, un cédérom rassemblant l'ensemble des photographies exploitées. Elles sont classées et numérotées dans l'ordre de la lecture.

AVERTISSEMENT n°4

Avec leur accord, les témoins sont désignés sous leur prénom, l'initiale de leur patronyme ou de leur nom d'épouse et la mention, entre parenthèses, de leur année et commune de naissance. Les protagonistes d'affaires judiciaires ainsi que les pupilles de l'Assistance publique sont désignés sous leur prénom accompagné de leur date de naissance.

ICONOGRAPHIE

INTRODUCTION

Jeunes et femmes, ne sont devenus que tardivement objets de recherches historiques académiquement validés. Pendant longtemps la discipline, largement dominée par une histoire politique et événementielle faite et racontée par des hommes, a fait peu de cas de ces deux groupes discriminés unis par leur commune minorité. De la même façon que les historiens commencent à s'intéresser aux ouvriers à partir du moment où la partie masculine d'entre eux, dotée du droit de vote, devint citoyenne à part entière, de même faut-il attendre qu'aux femmes et aux enfants soient reconnus certains droits pour les voir accéder au rang de sujets d'études légitimes.

L'histoire des jeunes filles, doublement stigmatisées par l'âge et le sexe, ne s'est développée qu'une fois celle des femmes et des jeunes constituées en disciplines à part entière au terme d'un long d'un processus de sédimentation historiographique. Rendu prévisible par le développement concomitant de l'histoire des femmes¹ et des jeunes², abordé tout d'abord dans des perspectives et avec des démarches souvent similaires, puis stimulées par les apports des études sur le genre, « le temps des jeunes filles » s'ouvrit au début des années 1990.

1. Le temps des jeunes filles

Un intérêt récent

C'est par le biais de l'histoire de leur éducation que les jeunes filles commencent, au tournant des années 1970/1980, à émerger dans l'historiographie alors que l'histoire des femmes se constitue en France à grand pas³ et que la sociologie s'intéresse aux processus d'appropriation et d'incorporation des normes en matière de comportement sexué⁴. Françoise Mayeur⁵ étudie l'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République tandis que Marie-

¹ Georges Duby, Michelle Perrot [dir.], *Histoire des femmes en Occident*, 5 vol., Paris, Plon, 1992.

² Michelle Perrot [dir.], *Jeunes au XX^e siècle, Le Mouvement social*, n° 168, 1994. Giovanni Levi, Jean-Claude Schmitt [dir.], *L'Histoire des Jeunes en Occident*, 2 vol., Paris, Seuil, 1996.

³ Michelle Perrot [dir.], *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984

⁴ Belotti Elena, *Du Côté des petites filles*, Paris, Éditions des Femmes, 1974.

⁵ Françoise Mayeur, *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la III^e République*, Paris, Hachette, 1977, *L'Éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979.

Françoise Lévy⁶ analyse les modalités plus informelles de l'éducation, de mères en filles, des Françaises à la fin du XIX^e siècle. Ayant en charge la formation des enfants et la mission d'en faire des individus conformes aux attendus socio-sexués en vigueur, l'éducation, grande émettrice de textes et ordinatrice de normes, constitue un champ d'observation privilégié pour qui souhaite analyser la construction des identités et des rôles sexués à une époque donnée. Dans un autre registre, étudiant, à partir de sources littéraires et iconographiques variées, l'évolution des représentations, Yvonne Knibiehler, Marcel Bernos, Élisabeth Ravoux-Rallo et Éliane Richard publient en 1983 *De la pucelle à la minette. Les jeunes filles de l'âge classique à nos jours*⁷, premier essai synthétique sur la question. Ces deux approches aux ambitions très différentes, l'une s'intéressant à l'infime minorité de jeunes filles ayant accédé à l'enseignement secondaire, l'autre analysant des représentations historiquement construites, ont cependant en commun de laisser de côté la grande majorité des jeunes filles issues des milieux populaires. En 1992 l'organisation à Amsterdam d'un colloque international pluridisciplinaire sur les jeunes filles⁸ consacre, écrit Marion de Ras, les *Girls, Girlhood and Girls' studies* comme un « nouveau domaine d'investigation [...] une nouvelle discipline »⁹.

Cette histoire se construit tout d'abord à l'ombre des jeunes filles bien nées. Ce sont les jeunes bourgeoises qui, pour différentes raisons, ont suscité les premières études fouillées sur la jeunesse féminine. C'est en effet, écrit Gabrielle Houbre¹⁰, aux jeunes filles issues des milieux favorisés, nobiliaires et bourgeois que fut en premier concédé un temps d'adolescence. L'expression « jeune fille de bonne famille » témoigne de l'essence bourgeoise des critères de l'excellence juvénile féminine.. Seule, écrit Yvonne Knibiehler, la demoiselle [...] est jeune fille » quand « la paysanne et l'ouvrière sont seulement des filles »¹¹. Comme à leurs frères, mais pour une période sensiblement plus courte, est reconnu, dès le milieu du XIX^e siècle, aux jeunes filles des milieux aisés un temps de jeunesse s'insérant entre la fin de l'enfance, vers 12 ou 13 ans, et un mariage souvent précoce. Il s'agit pour les enfants des deux sexes d'un temps de formation : formation à une activité les confirmant dans leur statut social pour les garçons,

⁶ Marie-Françoise Lévy, *De Mères en filles. L'éducation des Françaises, 1850-1880*, Paris, Calman-Lévy, 1984.

⁷ Yvonne Knibiehler, Marcel Bernos, Élisabeth Ravoux-Rallo et Éliane Richard *De la pucelle à la minette. Les jeunes filles de l'âge classique à nos jours*, Paris, Temps actuel, 1983.

⁸ Marion de Ras, Mieke Lunenberg [ed.], *Girls, Girlhood and Girl's studies in Transition*. Het Spinhuis publishers, , Pays-Bas, 1993.

⁹ Marion de Ras, « Alice au pays des merveilles. Première conférence internationale sur les filles et les jeunes filles. Transitions et dilemmes », *Clio*, n° 4, 1996, p. 189-195, p. 190.

¹⁰ Gabrielle Houbre, « Les jeunes filles au fil du temps », *Clio*, n° 4, 1996, p. 9.

formation visant pour les filles à en faire les futures épouses et mères des précédents. On les programme alors, écrit Isabelle Bricard¹², à devenir des « pouliches » ou, à défaut, des « saintes » si des raisons médicales ou patrimoniales interdisent hymen et maternité. Soucieuses d'éducation, les familles bourgeoises sont avides de textes normatifs et performatifs qu'ecclésiastiques, médecins et pédagogues divers leur fournissent en abondance. Guides, manuels et traités variés constituent un riche corpus permettant aux historiens de cerner les contours physiques, moraux et comportementaux de la jeune fille modèle. Souvent encouragées à tenir leur journal intime, dont Philippe Lejeune¹³ écrit qu'il est, au XIX^e siècle, « d'abord commandé par l'institution, la mère, les institutrices, etc. » les jeunes bourgeoises sont elles-mêmes de grandes productrices d'écrits (journaux, lettres, autobiographie, etc.), plus ou moins convenus, sur leur « Moi »¹⁴ et leur vie quotidienne. L'étude de ces productions est à l'origine depuis une vingtaine d'années de travaux pionniers tant sur l'histoire des jeunes filles¹⁵ que de celle de l'intime¹⁶.

L'inégalité sociale se conjuguant à l'inégalité sexuelle dans la reconnaissance d'un temps d'adolescence, « les filles des classes populaires, écrit Agnès Thiercé, sont les dernières prises en compte dans la construction de cet âge »¹⁷. Ne bénéficiant pas de l'allongement de la scolarité elles sont exclues « d'une adolescence pensée dans le cadre de l'institution secondaire »¹⁸. Travaillant précocement, en milieu rural comme en milieu urbain, ce sont des actives définies par des capacités productives sexuées¹⁹ avant d'être des adolescentes façonnées par un processus complexe de transformations intestines et extérieures nécessitant un encadrement diligent. À défaut d'adolescence, les filles des milieux populaires jouissent cependant d'un temps de jeunesse se dépliant en différentes étapes à franchir selon des modalités culturellement codifiées.

Reprenant à Arnold Van Gennep la notion de rite de passage²⁰, accompagnant la transition d'un âge à l'autre, de nombreux ethnologues se sont intéressés à sa mise en pratique pour les

¹¹ Yvonne Knibiehler, « États des savoirs. Perspectives de recherche », *Clio*, n° 4, 1996, p. 183.

¹² Isabelle Bricard, *Saintes ou pouliches. L'éducation des jeunes filles au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1985.

¹³ Philippe Lejeune, « Témoignage », *Clio*, n° 4, 1996, p. 179.

¹⁴ Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.

¹⁵ Gabrielle Houbre, *L'École de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1996.

¹⁶ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, PUM, 2008. L'auteure a travaillé sur les fonds de l'APA (Association Pour l'Autobiographie) fondée en 1992 par Philippe Lejeune.

¹⁷ Agnès Thiercé, « "De l'école au ménage". Le temps de l'adolescence féminine dans les milieux populaires (Troisième République) », *Clio*, n° 4, 1996, p. 75.

¹⁸ *Ibid.*, p. 77.

¹⁹ La loi Joubert-Tallon du 19 mai 1874 dispose que les garçons de moins de 16 ans et les filles de moins de 21 ans ne pourront travailler plus de douze heures quotidiennes, ni la nuit et les jours fériés.

jeunes filles des milieux populaires ruraux. De ces travaux émerge, souveraine, l'étude qu'Yvonne Verdier²¹ a consacré en 1979 au séjour chez la couturière du village des jeunes filles de Minot, durant l'hiver de leurs quinze ans. Elle y décrit et analyse l'ensemble des pratiques, plus ou moins solennisées²² qui, de la « marquette »²³ au « voyage d'hiver »²⁴ chez la couturière « [font] la jeune fille »²⁵. L'auteure s'attache également à replacer dans une perspective anthropologique plus large les étapes de la « fabrication » de la jeune fille. Un peu plus tard, Agnès Fine s'intéresse à la constitution par les jeunes filles de leur trousseau et ce qu'il dit de l'apprentissage des codes du féminin²⁶. Dévidant à sa suite l'écheveau d'une thématique très riche, Marlène Albert-Llorca²⁷ se penche sur les vertus pédagogiques de l'apprentissage de la broderie et de la dentelle dans l'éducation des jeunes filles. Travaillant sur l'écart entre représentations et pratiques, Martine Segalen relativise dans le « Manteau des jeunes filles » l'importance accordée à la virginité féminine dans les sociétés paysannes²⁸ et brosse au travers de l'élection de la rosière de Nanterre²⁹ le portrait de la jeune fille modèle en milieu populaire. Les travaux plus récents de Déborah Puccio³⁰, étudiant la construction de l'identité féminine aux travers de différents cycles festifs carnavalesques et nuptiaux alpins, montrent que l'intérêt des ethnologues pour les jeunes filles ne faiblit pas et qu'elles restent un de leurs sujets de prédilection³¹. Cet intérêt persistant est à mettre en relation avec la véritable fascination exercée par leur corps, chaudron magique et mystérieux où et se concocte la fécondité, ainsi que le

²⁰ Arnold Van Gennep, *Les Rites de passage*, Paris, Nourry, 1909.

²¹ Yvonne Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

²² Certaines ont pour cadre l'espace clos et protégé de la salle de classe, ou de l'atelier de couture, fréquentés quotidiennement, d'autres se déroulent dans l'espace ouvert de la communauté lors de célébrations religieuses comme la communion solennelle ou profanes comme la pose des mais au printemps

²³ Yvonne Verdier, *op. cit.*, p. 177-195.

²⁴ *Ibid.*, p. 195-208.

²⁵ *Ibid.*, p. 208-216.

²⁶ Agnès Fine, « À propos du trousseau : une culture féminine ? », Michelle Perrot [dir.], *Une Histoire ..., op. cit.*, p. 155-188.

²⁷ Marlène Albert-Llorca, « Les fils de la vierge. Broderie et dentelle dans l'éducation des jeunes filles », *L'Homme*, n° 133, 1995, p. 99-122.

²⁸ Martine Segalen, « Le XIX^e siècle. "Le manteau des jeunes filles". La virginité dans les sociétés paysannes », *La Première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Paris, Ramsay, 1981.

²⁹ Martine Segalen., « Du village à la ville. La fête de la rosière à Nanterre », *Ethnologie française*, 2/1982, p. 185-194.

³⁰ Déborah Puccio, *Masques et dévoilement. Jeux du féminin dans les rituels carnavalesques et nuptiaux*, Paris, CNRS, 2002.

³¹ Cf. « Nouvelles adolescences », *Ethnologie française*, 1/2010.

montre en 2001 l'ouvrage collectif dirigé par Louise Bruit-Zaidman consacré au *Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*³².

Quand les transformations de leur enveloppe corporelle et de leurs entrailles ne sont pas scrutées, que ne sont pas répertoriés et décortiqués les rituels accompagnant métamorphoses spectaculaires et modifications intimes, les jeunes filles sont considérées du point de vue de leur comportement dans l'espace public. Il s'agit alors d'étudier en quoi et comment elles satisfont, ou ne satisfont pas, aux normes en vigueur. Si la question de l'adhésion et de la conformité aux modèles sexués se pose aux garçons comme aux filles et les enjoint également de ne pas s'en démarquer, sur certains points, en matière notamment de sexualité, les écarts à la norme font l'objet d'un traitement différencié. C'est en effet essentiellement par leur sexe, agressé ou tentateur, que les filles sont susceptibles de perturber l'ordre social. Étudiant les *Bad Girls in Britain*, Pamela Cox³³, a montré comment le comportement sexuel des jeunes filles mineures était perçu et présenté tout au long du XX^e siècle comme une menace constante pour l'ordre social et combien il importait pour en assurer la pérennité que soit contrôlée la sexualité juvénile féminine. Consacrant un long chapitre de sa somme sur « les femmes dans la vie privée » aux jeunes filles, Anne-Marie Sohn³⁴ fait de l'évitement des « écueils de la libre fréquentation »³⁵ la finalité et les modalités de leur éducation. Ce contrôle passe en amont par la surveillance des jeunes filles que l'on doit protéger des situations à risque et, en aval, par la sanction éducative et/ou judiciaire de celles qui ont failli. De nombreux travaux universitaires ont été menés ces dernières années ou sont actuellement en cours³⁶, en France en Belgique et au Canada, sur le traitement sexuellement différencié de la délinquance juvénile.

L'histoire du monde ouvrier et des révolutions industrielles, grandes consommatrices de main-d'œuvre féminine et juvénile, ont aussi contribué à faire émerger dans le champ historiographique de l'histoire sociale les jeunes ouvriers des deux sexes. Dès 1994, Michelle

³² Louise Bruit-Zaidman [dir.], *Le Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.

³³ Pamela Cox, *Gender, Justice and Welfare : Bad Girls in Britain, 1900-1950*, London, Palgrave MacMillan, 2003.

³⁴ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

³⁵ *Ibid.*, Chapitre 8, « La jeune fille et les écueils de la libre fréquentation », *op. cit.*, p. 549-633.

³⁶ David Niget, *Jeunes filles populaires sous le regard de la justice : naissance du tribunal pour enfants à Angers et Montréal*, Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Angers, 2002 ; Véronique Blanchard, *Vagabondes, voleuses, vicieuses, les jeunes filles déviantes face aux juges des enfants de 1945 à la fin des années 60*, mémoire de DEA d'histoire, Université Paris VII ; travaux de Veerle Massin, doctorante à l'Université catholique de Louvain sur la place de la sexualité dans les représentations d'une jeunesse féminine délinquante ; d'Aurore François, doctorante à l'Université catholique de Louvain sur les relations sexuelles entre jeunes belges et armées d'Occupation en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale.

Perrot avait tenté dans un numéro spécial du *Mouvement social*³⁷ de mettre en évidence les spécificités de la jeunesse populaire féminine ouvrière après s'être interrogée quelques années auparavant sur celles des métiers réputés féminins³⁸. C'est au travers des nombreuses études menées depuis sur les femmes au travail en milieu urbain, qu'elles officient à l'usine³⁹, au bureau⁴⁰, ou en grand magasin⁴¹ qu'apparaissent les jeunes filles. La figure de la jeune ouvrière ou de l'employée de bureau, aux horaires réglés, sortant rarement seule de l'entreprise où elle travaille, disposant d'une certaine visibilité sociale se dessine beaucoup plus aisément que celle de sa cousine travaillant aux champs.

Les apports de l'histoire des femmes, du genre et de la jeunesse

Étudier les jeunes filles des milieux populaires ruraux angevins durant la première moitié du XX^e siècle implique de glaner dans divers champs disciplinaires les outils conceptuels et les données factuelles permettant d'historiciser le sujet. L'histoire des jeunes filles est indissociable de celle des femmes qu'elles sont programmées à devenir si elles restent dans leur groupe social d'origine. Il est donc nécessaire de connaître l'éventail des possibles féminins qu'elles ont sous les yeux. Ces possibles évoluent eux-mêmes en fonction des transformations sociales, économiques, politiques et culturelles contemporaines⁴². La promotion par l'État français sous l'Occupation d'un certain « éternel féminin » domestique et nataliste, étudié par Francine Muel-Dreyfus⁴³, a pu ainsi, par le biais des programmes scolaires et des activités parascolaires, servir de modèle à certaines jeunes filles qui en performèrent l'intégralité du programme. L'histoire des jeunes filles, femmes en devenir, est intimement liée à celles des femmes qu'elles côtoient et dont les parcours de vie, dans la sphère privée ou sur la scène publique, leur montrent ce qui est envisageable ou ne l'est pas, qu'elles l'acceptent ou le refusent, reproduisent sans discuter le

³⁷ Michelle Perrot [dir.] « Jeunesse XX^e siècle, *Le Mouvement social*, n°168, 1994.

³⁸ Michelle Perrot, « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 2-10.

³⁹ Sylvie Zerner, « De la couture aux presses : l'emploi féminin entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 9-25.

⁴⁰ Delphine Gardey, *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Paris, Belin, 2001.

⁴¹ Françoise Parent-Lardeur, *Les Demoiselles de magasin*, Paris, Éditions ouvrières, 1970.

⁴² Il peut s'agir de guerres qui modifient très vite pour un temps plus ou moins long les relations affectives et socio-économiques entre les hommes partis au front et les femmes qui les remplacent à l'arrière, mais aussi de processus davantage inscrits dans la durée comme les progrès de la scolarisation où le desserrement progressif de l'emprise de la religion sur les femmes ou encore de la diffusion d'innovations technologiques véritablement révolutionnaires à l'image de la pilule contraceptive.

⁴³ Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996.

modèle dominant ou plus rarement s'en affranchissent. Au regard de l'histoire des femmes et du contrôle politique de leur corps sexué, la période 1920-1950 présente une cohérence certaine. Dès les lendemains de la Grande Guerre, la Troisième République⁴⁴, obnubilée par la hantise de la dépopulation entreprend de légiférer pour s'assurer le contrôle des utérus⁴⁵. Le programme nataliste de l'État français de Vichy, comme les premières mesures familialistes de la Quatrième République, rendent d'abord plus contraignantes avant d'être incitatives, tout un ensemble de mesures élaborées dès le début des années vingt.

Formées pour assurer le temps venu les diverses fonctions productrices et reproductrices que l'histoire des femmes a désormais bien explorées, les jeunes filles doivent également intégrer tout un ensemble de comportements réputés féminins dont les études sur le genre, nées aux Etats-Unis, ont montré plus récemment le caractère culturellement construit. Alors que, écrit Françoise Thébaud⁴⁶, le sexe « fait référence à la nature, aux différences anatomiques et biologiques entre hommes et femmes, entre mâles et femelles », le genre « renvoie à la culture et concerne la classification sociale et culturelle entre masculin et féminin ». Le genre du corps sexué, dont la question, écrit Véronique Nahoum-Grappe dans *Le Féminin* est « centrale [...] dans la définition de l'identité féminine »⁴⁷, est moins un fait de nature que de culture. Si, dès l'enfance, les petites filles sont conditionnées⁴⁸ par le jeu et l'enseignement à n'envisager d'autres accomplissements professionnels, amoureux, familiaux que ceux autorisés aux femmes issues des mêmes milieux, c'est sans doute à l'adolescence que le caractère « performatif » du genre, au sens où l'entend Judith Butler⁴⁹, est le plus pressant. L'un des enjeux centraux de cette période de socialisation intense est la construction et la consolidation, par un mécanisme complexe que Christine Guionnet et Érik Neveu qualifient d'« interactif et multidimensionnel »⁵⁰, de l'identité de genre par laquelle on est reconnu et on se reconnaît soi-même comme un « vrai » homme ou une

⁴⁴ Françoise Thébaud, *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986.

⁴⁵ Le 31 juillet 1920, les députés adoptent à une large majorité une loi qui punit plus sévèrement l'avortement et interdit la propagande néo-malthusienne. En 1923, la correctionnalisation de l'avortement entraîne l'alourdissement des peines. Cf. Anne Cova, *Maternité et droit des femmes en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos-Economica, 1997.

⁴⁶ Françoise Thébaud, « Sexe et genre », Margaret Maruani [dir.], *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 61.

⁴⁷ Véronique Nahoum-Grappe, *Le Féminin*, Paris, Hachette, 1996, p. 25.

⁴⁸ Elena Belotti, *Du côté..., op. cit.*

⁴⁹ « Dire que le genre est performatif veut dire qu'il n'a pas de statut ontologique indépendamment des différents actes qui constituent sa réalité » Judith Butler, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2005, p. 13.

⁵⁰ Christine Guionnet, Érik Neveu, *Masculins/Féminins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 34.

« vraie » femme. Soumises à l'impératif hétérosexuel, les premières interactions amoureuses, en radicalisant l'altérité féminin/masculin constituent un des plus puissants moteurs d'intégration par les deux sexes du genre attendu. Le genre, écrit Anne-Claire Rebreyend, est également « un outil efficace pour analyser les relations entre des hommes et des femmes dans le domaine sexuel et amoureux où la construction culturelle et historique de la féminité et de la masculinité joue un rôle fondamental »⁵¹.

L'histoire des jeunes filles ne peut être disjointe de celle du groupe d'âge auquel elles appartiennent. Si toutes les sociétés reconnaissent à leurs membres un temps de jeunesse, la séquence biographique qu'il délimite et le groupe d'individus qu'il définit varient considérablement en fonction des époques et des territoires. Catégorie qui, écrit Olivier Galland⁵², « permet de situer le déroulement de la vie biologique d'un individu dans son monde social, l'âge [...], a une puissance classificatoire fondamentale [...], différente selon les sociétés » et constitue « un des concept principaux de l'anthropologie sociale ». La variabilité cependant des critères retenus a pu faire dire aux sociologues et anthropologues travaillant sur la question que la « jeunesse n'est qu'un mot »⁵³ ou que l'« *Adolescence n'existe pas* »⁵⁴, les deux termes ne se recouvrant pas. Dans leur introduction à *L'Histoire des jeunes en Occident*, Giovanni Levi et Jean-Claude Schmitt⁵⁵ insistent sur le caractère ondoyant de ce qu'ils présentent comme « une construction sociale et culturelle » possédant, au même titre que le genre, la faculté, opératoire sur le réel, d'assigner les individus à des rôles au sein d'une société. S'il semble que la jeunesse soit un âge pour tous, l'adolescence peut-être considérée, écrit Agnès Thiercé⁵⁶, comme un « âge de classe ». Dans les campagnes angevines de la première moitié du XX^e siècle, on est moins adolescent-e que jeune. La jeunesse y est vécue, écrit le sociologue Olivier Galland⁵⁷, comme « une période moratoire durant laquelle la définition sociale est [...] en suspens ». Elle est perçue moins comme un « processus de maturation psychologique »⁵⁸ nécessairement

⁵¹ Anne-Claire Rebreyend, *Pour une histoire de l'intime. Sexualités et sentiments amoureux en France de 1920 à 1975*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7-Denis Diderot, 2006, p. 35.

⁵² Olivier Galland, « Une nouvelle classe d'âge ? », *Ethnologie française*, 1/2010, p. 5.

⁵³ Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 143-154.

⁵⁴ Patrick Huerre, Martine Pagan-Reymond, Jean-Michel Raymond, *L'Adolescence n'existe pas*, Paris, Odile Jacob, 1997.

⁵⁵ Giovanni Levi, Jean-Claude Schmitt, *L'Histoire...*, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁶ Agnès Thiercé, *Histoire de l'adolescence (1914-1950)*, Paris, Belin, 1999, p. 15.

⁵⁷ Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 59.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 56.

difficile, que comme un « processus de socialisation »⁵⁹. Au terme de ce temps, marqué par la subordination aux aînés, d'apprentissages et d'initiations diverses, une fois cristallisée l'identité sexuée et acquis les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'insertion économique et sociale, se relie enfin « les coordonnées sociales de l'individu » jusqu'alors en « pointillés »⁶⁰. Le *terminus ad quem* du processus, validant l'identité sexuée et l'entrée dans l'âge adulte, n'est pas le même pour les garçons et les filles. C'est le mariage qui clôt la jeunesse des filles et la fin du service militaire celle des garçons.

Comme toute construction culturelle et sociale, la jeunesse a une histoire et, à l'instar des manières de table ou de propreté, une certaine façon, bourgeoise, de concevoir la jeunesse s'est diffusée tout au long du XX^e siècle dans les milieux populaires. En même temps que l'éducation et en partie grâce à elle, la jeunesse et l'adolescence se sont « démocratisées ». Une témoin rencontrée, Yvonne A. (1920, Mazé)⁶¹, cultivatrice, déplorait n'« avoir pas eu de jeunesse ». Elle prenait ainsi acte du caractère, historiquement construit, de cette séquence biographique. Pour elle, être jeune, c'était, à l'aune des normes contemporaines qu'elle s'était appropriée et s'appliquait rétrospectivement, n'être pas contrainte de travailler dès la fin de la scolarité. Parallèlement elle évoquait volontiers les bals et sorties entre ami-e-s, privilèges de la jeunesse, auxquels elle participait pleinement. Sa jeunesse fut celle, historiquement datée, spatialement localisée et socialement délimitée, des jeunes filles de son milieu, non comparable à celle des jeunes filles du « Château » pour lequel travaillaient ses parents et encore moins à celle de ses petites-filles.

Justifiable au regard de l'histoire des femmes, la séquence historique 1920-1950 l'est également à celui de l'histoire des jeunes. Invitées à comparer leur jeunesse à celle de leurs parents, de leurs frères et sœurs nés après 1935 et de leurs enfants, c'est de celle vécue par leurs ascendants que les témoins l'estimaient la plus proche. La jeunesse de leurs cadets leur apparaissait déjà fort différente, davantage comparable à de celle de leurs propres enfants. Les grandes transformations dans les façons de vivre sa jeunesse en milieu populaire, sont postérieures aux années cinquante. Les effets du baby boom se conjuguent alors à ceux de l'allongement de la scolarité, sur fond d'urbanisation accélérée et d'entrée dans la société de consommation, pour donner aux « jeunes » une visibilité démographique sociale et culturelle sans

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*, p.59.

⁶¹ N2221104CE.

précédent. Ce sont à ces jeunes « d'âge tendre et [à] tête de bois » et à cette jeunesse que l'on voudrait « bel âge » qu'Anne-Marie Sohn⁶² et Ludivine Bantigny⁶³, travaillant sur des sources différentes, se sont récemment intéressées. Jeunesse rare et jeunesse courte des campagnes de l'entre-deux-guerres et de la guerre n'ont suscité, pour l'instant, que peu de travaux de synthèse spécifiques⁶⁴.

Au delà des invariants biologiques et anthropologiques faisant, dans toutes les sociétés, de la « jeunesse » une phase de transition spécialement investie et encadrée, il est indispensable de la replacer dans l'histoire du groupe social auquel appartiennent les « jeunes » que l'on souhaite étudier. Il n'est de jeunesse que de son temps et de son milieu. S'il existe bien des « universaux » anthropologiques, fondés selon Françoise Héritier⁶⁵ sur la prime conscience de la différence sexuelle et l'attribution aux femmes d'une valeur différentielle moindre, leur expression varient dans le temps et dans l'espace. En 1986, dans un article collectif important, « Culture et pouvoirs des femmes : essai d'historiographie »⁶⁶, des historiennes ont amplement souligné les écueils du « tout anthropologique » et d'une « ethnologisation » excessive du sujet féminin, surtout s'il est jeune et rural. En 2002, Agnès Fine⁶⁷, « poursui[vant] le débat ouvert en 1986 », met en avant que l'inscription dans la longue durée d'un système symbolique aussi prégnant que celui qui, en fonction du sexe, impose des pratiques et assigne des espaces spécifiques aux femmes et aux hommes « ne signifie pas une négation de l'histoire ». Les systèmes symboliques peuvent également se transformer et changer aussi les rites et les pratiques sociales les révélant dans une société donnée. Le « système symbolique transformé, écrit Daniel Fabre, l'effet de sens persiste et l'efficacité symbolique aussi, jusqu'à ce que la course se brise sur les récifs du présent d'où l'on peut dire avec une grave certitude que le temps a changé »⁶⁸. Œuvrant à la « réconciliation » entre histoire et anthropologie, Jean-Clément Martin souligne qu'« en insistant sur la place des acteurs historiques et leur propre responsabilité, l'historien doit parvenir à articuler les

⁶² Anne-Marie Sohn, *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960*, Paris, Hachette, 2002.

⁶³ Ludivine Bantigny, *Le Plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007.

⁶⁴ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004. Certaines conclusions sont cependant encore valables pour la première moitié du XX^e siècle.

⁶⁵ Françoise Héritier, « La valeur différentielle des sexes », Margaret Maruani [dir], *Femmes...*, op. cit., p. 52-56.

⁶⁶ Cécile Dauphin, Arlette Farge, Geneviève Fraisse, Christiane Klapisch-Zuber, Rose-Marie Lagrave, Michelle Perrot, Pierrette Pézerat, Yannick Ripa, Pauline Scmitt-Pantel, Danièle Voldman, « Culture et pouvoir des femmes ; essai d'historiographie », *Annales ESC*, 2/1986, p. 271-293.

⁶⁷ Agnès Fine, « Histoire des femmes et anthropologie des sexes. Poursuite du débat ouvert en 1986 », *Clio*, n° 16, 2002, p. 159.

⁶⁸ Daniel Fabre, « Passeuses aux gués du destin », *Critique*, novembre 1980, p. 1099.

universaux de l'anthropologie et les mutations sociales »⁶⁹. Le sujet historique ne peut être abordé sans référence au contexte économique et social dans lequel il vit et qu'il contribue à animer. L'histoire des jeunes filles ne peut être réduite à celle des pratiques multiples accompagnant la sexuation de leur corps anthropologique durant la phase pubertaire. Si « dans la marmite de leur ventre est un grand secret »⁷⁰ leur histoire ne peut se résumer aux modalités de sa révélation. L'étude des jeunes filles des milieux populaires ruraux angevins entre 1920 et 1950 passe par celle des conditions matérielles d'existence des filles jeunes dans les campagnes françaises de la première moitié du XX^e siècle.

Les campagnes françaises d'avant la « La Fin des Paysans »⁷¹

Ce temps de jeunesse s'inscrit dans un premier XX^e siècle marqué par des événements dramatiques majeurs et des évolutions de fond dans les domaines économiques, sociaux et culturels auxquels les campagnes angevines semblent rester en partie hermétiques.

Si les campagnes de la Troisième République ne sont pas immobiles, se modernisant et s'équipant après la Première Guerre mondiale pour produire davantage avec une main-d'œuvre moins nombreuse et plus exigeante, ce n'est cependant qu'aux lendemains du second conflit mondial qu'elles connaissent une révolution aussi « silencieuse » que radicale. L'État français de Vichy avait glorifié les « gens de la terre »⁷² les investissant d'une mission quasi-rédemptrice ; la Quatrième République va stimuler et encourager les « gens de l'agriculture »⁷³ à produire toujours plus. Durant l'entre-deux-guerres, après une courte décennie de relative prospérité due au renchérissement des prix agricoles, les campagnes sont durement touchées par la crise déflationniste des années trente. La baisse des revenus freine les projets d'investissement tandis que l'augmentation du chômage urbain refroidit, pour un temps, les velléités de grand départ. Il faut attendre l'après-guerre pour que l'exode rural soit relancé et, recomposant peuplement et paysage, modifie en profondeur la physionomie des campagnes. Poids respectifs des générations et des sexes à l'intérieur des familles et des villages en sont également transformés.

⁶⁹ Jocelyn Dakhli, Serge Gruzinski, Jean-Clément Martin, Philippe Minard, Michel Naepels, Michel Nassiet « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°49-bis, 2002, p. 95.

⁷⁰ Henri Michaux, *Qui je fus* (1927), *Œuvres complètes*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1998, p. 119.

⁷¹ Henri Mendras, *La Fin des paysans*, Paris, Seuil, 1967

⁷² Jean-Luc Mayaud, *Gens de la terre. La France rurale 1880-1940*, Paris, Éditions du Chêne, 2002.

⁷³ Jean-Luc Mayaud, *Gens de l'agriculture. La France rurale. 1940-2005*, Paris, Éditions du Chêne, 2005.

Dans les campagnes angevines cependant, écrit Jean-Luc Marais, « les années d'entre-deux-guerres sont plus proches du XIX^e siècle que du XX^e »⁷⁴. Les rendements céréaliers sont ceux de la fin du XIX^e siècle, et les spécialisations locales antérieures se maintiennent. La polyculture reste le mode de culture dominant. L'enquête de 1929 estime que sur 59 307 exploitations agricoles recensées, seules 2 879, principalement viticoles, pratiquent la monoculture. Les seules véritables nouveautés sont l'introduction de la culture des champignons dans le sud-est du département et le développement de la production laitière dans la partie orientale. La motorisation est lente dans des exploitations familiales, souvent de petite taille, exploitées majoritairement en faire-valoir direct (53,2 % en 1929)⁷⁵. En 1929, les propriétés comptent en moyenne un peu plus de 10 ha et la main-d'œuvre familiale représente 71 % de la main-d'œuvre paysanne. Ce sont dans des campagnes où globalement « les structures anciennes perdurent »⁷⁶ à peine effleurées par « les prémices du changement »⁷⁷ (mécanisation, usages des engrais, développement des industries agro-alimentaires, etc.) que s'écoula le temps de jeunesse des filles.

La déchristianisation de la société, très avancée en milieu ouvrier urbain, se heurte dans les campagnes de l'Ouest à une véritable tentative de reconquête pastorale qui met les jeunes et les femmes au centre de la vie paroissiale et au cœur du dispositif missionnaire. « Le bon prêtre » étudié pour le XIX^e par Marcel Launay⁷⁸, reste encore un personnage éminent de la communauté villageoise, et l'église constitue toujours l'épicentre de la sociabilité rurale. En dépit de la « paysanisation » croissante des municipalités, la vie politique locale est toujours dominée, écrit Jean-Luc Mayaud, par les rivalités anciennes entre « oligarchies villageoises, fondée sur le pouvoir foncier ou sur la supériorité du savoir, excluant les paysans sans terre et les nouveaux venus »⁷⁹. Henri Mendras⁸⁰ et Annie Moulin⁸¹ ont montré dans leurs travaux sur les paysans que la modernisation, aussi réelle que timide, des conditions de vie ne s'accompagne pas toujours d'une émancipation des pouvoirs et influences traditionnels. Même si les campagnes du

⁷⁴ Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Picard, 2009, p. 339.

⁷⁵ G. R. E. A. Groupe de Recherches Ethnologiques de l'Anjou, *Paroles et parcours de paysans*. « Nous avons cru au progrès », Paris, L'Harmattan, 1996, p. 23-28. Ce sont parfois des micro-propriétés et 59 % de la surface exploitée le sont en fermage. Les multi-modes d'exploitation associant faire-valoir direct et fermage, sont fréquents.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Marcel Launay, *Le Bon prêtre. Le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1986.

⁷⁹ Jean-Luc Mayaud, *Gens de la terre...*, *op. cit.*, p. 291.

⁸⁰ Henri Mendras, *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin, 1976.

⁸¹ Annie Moulin, *Les Paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988.

département sont désenclavées par les transports et maillées par un réseau dense de gros bourgs et petites villes, la diffusion et l'appropriation des modèles urbains en terme de mode vestimentaire, de comportement ou d'hygiène, ne s'y font pas facilement quand elles ne se heurtent pas parfois à un rejet craintif et soupçonneux⁸².

L'univers culturel des couches populaires, cette « culture du pauvre », décrite par Richard Hoggart⁸³ pour les ouvriers anglais, connaît durant la première moitié du XX^e de profonds bouleversements. Les bases d'une « culture de masse »⁸⁴ se mettent en place dont il importe de voir comment, à quels rythmes, par quels vecteurs elle se diffuse, et quel accueil lui est fait, dans les milieux populaires ruraux, qui n'en sont pas le foyer initial. Le développement des transports et des communications, un accès plus facile à des biens et services autrefois hors d'atteinte, la mobilité croissante des hommes et des femmes, les brassages provoqués par l'irruption brutale de l'événement historique sont des facteurs d'acculturation des campagnes dont s'effacent, à des rythmes très différents, les particularismes soigneusement recensés par les folkloristes et ethnologues. En partie décalqués du patron urbain et bourgeois de nouveaux critères esthétiques, de nouvelles normes comportementales, de nouvelles façons de concevoir les relations entre les sexes se diffusent dans les campagnes.

Cette culture de masse populaire valorise notamment de nouvelles formes d'occupation du temps libre conduisant, écrit Alain Corbin, à *L'avènement des loisirs*⁸⁵. La jeunesse à qui est traditionnellement reconnu, c'est un de ses rares privilèges en contrepartie du devoir de travailler, le droit de « s'amuser »⁸⁶, revendique une plus grande autonomie dans l'organisation de ses rares plages de liberté. À la campagne, les occasions de s'amuser se laïcisent progressivement. Le jour de la fête paroissiale, entrepreneurs de bals et forains, en accord avec les mairies, installent leurs parquets, stands ou manèges dans l'espace communal. La salle des fêtes municipale accueille bobines de films et projecteurs, dépossédant très progressivement le patronage paroissial de son fréquent monopole cinématographique. La programmation se diversifie et de nouvelles références culturelles apparaissent. Ces temps et ces espaces festifs et récréatifs, renouvelés ou

⁸² La figure du citadin ou de la citadine est très ambivalente pour un grand nombre de ruraux, suscitant un mélange d'admiration et de mépris. Certaines innovations ne trouvent pas forcément tout de suite leur place dans les foyers ruraux. On n'utilise pas la cuisinière flambant neuf, continuant à cuisiner dans la cheminée, on use du frigidaire, non branché, comme d'un garde-manger.

⁸³ Richard Hoggart, *La Culture du pauvre*, Éditions de Minuit, 1970.

⁸⁴ Dominique Kalifa, *La Culture de masse en France*, t. 1, 1860-1930, Paris, La Découverte, 2001.

⁸⁵ Alain Corbin [dir.], *L'Avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995

⁸⁶ Si jouer est le privilège de l'enfance, s'« amuser » est celui de la jeunesse.

nouveaux, constituent autant d'occasion pour les filles et les garçons de se rencontrer dans des cadres brouillant, sous l'effet de la multitude ou par la grâce de l'obscurité, les repères classiques de surveillance. En même temps qu'ils s'inscrivent dans des cadres collectifs nouveaux, les loisirs juvéniles s'individualisent. La fréquentation obligatoire de l'école, même si les enfants n'y restent pas jusqu'à l'âge prescrit par la loi, fait émerger une génération alphabétisée ayant accès, si elle en a le goût et le temps, à la culture populaire véhiculée par une presse désormais bien distribuée. Les nouvelles et les feuilletons lus à la lumière de l'ampoule électrique animent différemment des veillées moins vicinales, plus familiales, dont l'habillage sonore peut être modifié, dans les foyers les plus aisés et les plus curieux, par les sons inouïs rayonnant du poste de TSF. Ces nouveaux médias délivrent non seulement des informations autrefois inaccessibles sur le cours du monde mais sont également à l'origine de nouvelles distractions, véhiculent d'autres références culturelles, suscitent d'autres rêves.

2. Per oram et scriptum : le choix des sources et ses implications

Pour faire l'histoire des jeunes filles, les sources écrites ne manquent pas. Clercs, médecins et pédagogues divers sont à l'origine d'une abondante production ayant leur âme, leur corps ou leur esprit comme sujet. Victimes, délinquantes ou criminelles, elles ont laissé des traces dans les archives judiciaires⁸⁷ ; pupilles de l'Assistance publique⁸⁸ leurs dossiers sont archivés. Elles-mêmes ont parfois tenu des journaux intimes, entretenu des correspondances, rédigé des mémoires qu'il est possible d'exploiter. Si d'excellents travaux ont pu être faits à partir de ces différents corpus, il n'en demeure pas moins que des biais aussi divers qu'inévitables, le plus souvent assumés par leur auteurs, en obèrent la représentativité et/ou l'objectivité. Dans quelle mesure ce qu'écrit la jeune bourgeoise sur ses émois est-il transposable à ce qu'éprouve celle qui n'écrit pas, ou n'appartient pas au même milieu ? Jusqu'à quel point le caractère agonistique du procès ne déforme-t-il pas la parole du témoin et des parties ? Comment approcher l'histoire des jeunes filles « ordinaires » des milieux populaires, des jeunes filles qui « n'ont pas écrit »⁸⁹, ou, « sans histoire-s », n'ont pas laissé de traces écrites dans les archives ?

⁸⁷ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*

⁸⁸ Ivan Jablonka, *Ni Père, ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.

⁸⁹ Marie-Claude Taranger, Anne Roche, *Celles qui n'ont pas écrit. Récits de femmes dans la région marseillaise 1914-1945*, Marseille, Édisud, 1995.

À défaut d’écrit ou pour le compléter, on peut, pour un passé récent, travailler sur la parole sollicitée et recueillie. L’essor de l’histoire des femmes est indissociable, « consubstantielle »⁹⁰ de la promotion des témoignages oraux au rang de sources historiques légitimes⁹¹. Ils permettent d’approcher ceux et celles que Rolande Bonnain et Elégoet Fanch dans un article d’Ethnologie française en 1978 rangent parmi « les silencieux de l’histoire »⁹², à qui est ainsi donné la possibilité de se faire entendre comme sujet historique. « S’inscriv[ant], écrit Florence Descamps, dans un référentiel réaliste et factuel (la connaissance des faits ou des événements) autant que dans un référentiel subjectiviste (les représentations, les catégories mentales des individus)», les témoignages oraux présentent, exploités avec les précautions d’usage, d’indéniables « potentialités euristiques et herméneutiques »⁹³. Portée par l’acclimatation en France d’une histoire orale d’origine américaine⁹⁴ et européenne, faisant la part belle à une « histoire vue d’en-bas », les années quatre-vingt ont été marquées par une floraison de travaux sur les femmes des milieux populaires urbains⁹⁵ ou ruraux⁹⁶. Leurs témoignages restitués sous forme de récits de vie ou « éclatés » dans le cadre d’études thématiques ont permis d’ étoffer l’histoire des femmes en renouvelant certaines problématiques. Ces travaux cependant n’abordent souvent que de façon assez superficielle la « jeunesse » des témoins. Ils privilégient des thématiques qui, axées sur la maternité, les rapports de couple ou l’articulation entre travail domestique et travail extérieur ne concernent que de façon périphérique les jeunes filles. Afin d’enrichir l’information sur une population, globalement négligée par l’historiographie car triplement stigmatisées par son sexe, son âge et sa ruralité, j’ai décidé de mener une enquête orale auprès de femmes nées dans les campagnes angevines entre 1905 et 1935 et de les interroger sur leurs années de « jeunesse » entre 1920 et 1950. Constituer cependant un corpus cohérent

⁹⁰ Geneviève Dermanjian et Dominique Loiseau, « Les sources orales et l’histoire des femmes et du genre », dans Florence Descamps [dir.], *Les Sources orales et l’histoire. Récits de vie, entretien, témoignages oraux*, Paris Bréal, 2006, p. 211.

⁹¹ Florence Descamps [dir.], *Les Sources orales...*, op. cit., Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983. IHTP, « Problèmes de méthode en histoire orale », *Bulletin* n° 2, 1981. IHTP, « Questions à l’histoire orale », *Les Cahiers de l’IHTP*, n° 4, 1987.

⁹² Rolande Bonnain et Elégoet Fanch, « Les archives orales : pour quoi faire ? », *Ethnologie française*, 4/1978, p. 348-355.

⁹³ Florence Descamps, *Les Sources orales ...*, op. cit., p.33.

⁹⁴ Paul Thompson, *The Voice of the Past, Oral History*, Oxford, Oxford University Press, 1978.

⁹⁵ Catherine Rhein *La dure vie qu’on a eue*, Cordes, CNRS, 1980. Christine Germain, Christine de Panafieu dans *La Mémoire des femmes. Sept témoignages de femmes nées avec le siècle*, Paris, Messinger, 1982.

⁹⁶ Giordana Charuty, Claudine Fabre-Vassas, Agnès Fine, *Gestes d’amont. Les Femmes du pays de Sault racontent le travail*, Atelier du Gué, 1980.

exploitable imposait d'emblée de prendre en compte un certain nombre de contraintes matérielles et d'assumer les choix méthodologiques en découlant.

Un cadre géographique tributaire de la nature des sources

L'enquête orale est une technique de recueil direct d'informations, si possible enregistrées, nécessitant le plus souvent le déplacement physique du/des collecteurs auprès d'informatrices nécessairement multiples. Elle s'inscrit dans un cadre spatial précis et ne peut faire l'économie de la durée si l'on souhaite par recoupement et approfondissement obtenir une information « polyphonique »⁹⁷ de qualité.

Un questionnaire ventilant entre onze rubriques thématiques près de 400 questions, ouvertes ou fermées, a servi de fil conducteur aux entretiens enregistrés⁹⁸. Les informations ponctuelles (âge aux premières règles, âge au premier bal, etc.) collectées dans le cadre des entretiens ont été rentrées dans une base de données⁹⁹. Souhaitant constituer un échantillon d'informatrices suffisamment important pour envisager un traitement numérique de certaines données, il n'était pas concevable de descendre en dessous de la centaine de témoins rencontrés. Il n'était pour autant pas envisageable, dans le temps imparti (douze à dix-huit mois d'enquête) de rencontrer individuellement cent témoins pour des entretiens dont la durée prévisible était estimée, si la totalité du questionnaire était soumise, à une douzaine d'heures. J'ai donc décidé de procéder à des entretiens semi-directifs en petits groupes.

Si on pouvait craindre que la collégialité des entretiens risquât, par timidité ou autocensure, de constituer un frein à l'approfondissement des situations individuelles, on pouvait aussi espérer que le supplément d'interactivité induit par le dispositif stimulerait l'ensemble du groupe et permettrait d'enrichir le questionnaire lui-même. Tout questionnaire à questions ouvertes, proposé de façon non directive, est co-construit par le collecteur et l'informatrice. De plus, dans une dynamique de groupe favorable, il peut arriver que des témoins, encouragées par les autres ou par imitation d'informatrices moins « inhibées », en disent plus qu'elles n'en révéleraient en entretien individuel. D'autres considérations sont cependant intervenues. Pour faire accepter aux témoins âgées et parfois fatigables la longueur du questionnaire et la répétition des visites afférentes, le scénario d'entretien devait garder une certaine souplesse tout en ne

⁹⁷ Florence Descamps, *Les Sources orales ...*, op. cit., p.43.

⁹⁸ Volume 3. Guide d'entretien (femmes).

⁹⁹ Volume 3. Renseignements entrés dans la base de données.

s'éloignant pas de « ses propres objectifs cognitifs ». Le partage de la parole impliqué par le caractère collégial des entretiens ¹⁰⁰ est un élément de nature à rompre la monotonie, prévenir la lassitude et maintenir l'appétence pour la rencontre suivante. Il permet également de se prémunir du risque, toujours possible, de « l'enlèvement »¹⁰¹ face à un témoin unique à la parole rare et/ou difficile. Il offre aussi à l'intervieweuse la possibilité de se départir ponctuellement de sa fonction d'animatrice de groupe, de se mettre en retrait et de laisser les témoins parler entre elles. Cette posture « *out/off* », tout en rendant les entretiens plus récréatifs n'est pas sans intérêt cognitif. D'autres interactions se nouent alors dans un registre de langue souvent différent. Même si les témoins n'oublient jamais la présence d'un tiers, ces variations dans le dispositif sont susceptibles en modifiant les conditions de l'énoncé (on ne répond pas à la chercheuse, mais à son amie de jeunesse ou à sa partenaire de belote, etc.), de fournir d'autres informations. L'utilisation d'une langue moins soutenue, émaillée à dessein d'expressions patoisantes¹⁰², est aussi une manière de signifier à l'intervieweuse sa radicale altérité. Cependant, par choix personnel, sur suggestion de l'intermédiaire m'ayant mis en relation avec les témoins, ou à la demande de la témoin elle-même, rencontrée une première fois en groupe, j'ai procédé également à des entretiens individuels. Le questionnaire a alors été remanié. Ces entretiens individuels ont eu lieu essentiellement en fin d'enquête. Si les mêmes questions fermées ont été posées à toutes les témoins quelque soit le dispositif retenu, j'ai privilégié lors de ces rencontres, plus longues (une heure trente à deux heures) et souvent uniques les thèmes dont je savais désormais par expérience qu'ils étaient les plus féconds.

Pour mener à bien l'entreprise il était nécessaire de se déplacer à plusieurs reprises au lieu de résidence des témoins. Il paraissait souhaitable que les groupes soient vus régulièrement, idéalement une fois par semaine, pendant deux à trois mois. Travailler en parallèle avec deux groupes distincts permettait aussi, en facilitant la comparaison, de nourrir le questionnement. Résidant et travaillant à Angers, j'ai d'abord envisagé de retenir comme terrain d'enquête le parc régional naturel Loire-Anjou-Touraine. S'étirant sur deux départements¹⁰³, il constitue de part et

¹⁰⁰ En contrepartie, l'intervieweuse doit être particulièrement attentive à ce que la parole circule bien.

¹⁰¹ Florence Descamps [dir.], *Les Sources orales ...*, op. cit., p. 47.

¹⁰² C'est aussi par l'utilisation, temporaire, du patois que les témoins les plus rurales et craintives, ont exprimé leur méfiance initiale. Il leur permettait de mettre volontairement à distance l'intervieweuse et de lui montrer que, toute diplômée qu'elle fut, elle ne connaissait pas tout et n'avait pas le monopole de la langue. C'étaient elles qui utilisaient les mots difficiles et non moi.

¹⁰³ Créé en 1996, le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine couvre 235 000 hectares qui s'étendent sur les départements d'Indre-et-Loire et Maine-et-Loire.

d'autre de la Loire, un espace dont la cohérence n'est pas qu'écologique mais aussi historique et culturelle. Très rapidement cependant il s'est avéré matériellement impossible de mener à bien la campagne d'entretien telle qu'elle avait été conçue dans un cadre spatial aussi « vaste ». Par commodité, décision fut prise de redimensionner le terrain en l'incluant dans les limites administratives du département de Maine-et-Loire.

Du régional au départemental le saut n'était pas que scalaire. L'unité « naturelle » du parc régional qui en fondait la séduction comme terrain d'enquête n'existait plus à l'échelle départementale. Le caractère composite du département, constitué d'entités spatiales nettement différenciées sur de nombreux plans¹⁰⁴ pouvait poser problème. Persister à privilégier l'unité écologique, économique culturelle, historique du terrain impliquait de changer à nouveau d'échelle, de passer du cadre départemental à celui de l'arrondissement, du canton voire de la commune. La cohésion ainsi retrouvée nécessitait alors de repréciser le sujet en fonction des particularismes du terrain. Ne m'inscrivant pas dans une démarche de *micro storia* à l'italienne et redoutant l'enfermement monographique, je choisis de rester à l'échelle départementale. La cohérence de l'échantillon étant *a priori* garanti par l'origine rurale commune des témoins, une large distribution à l'échelle départementale de lieux de naissance, était susceptible d'apporter des éléments de variété enrichissant l'information en autorisant d'éventuelles, quoique forcément modestes, comparaisons. Le Maine-et-Loire, retenu par défaut plus que par choix comme terrain d'enquête, n'avait cependant pas qu'un intérêt méthodologique à faire valoir.

Si à l'échelle nationale presque tous les départements ont conservé des campagnes, plus ou moins étendues, peuplées et aménagées, peu d'entre eux présentent encore, à l'instar du Maine-et-Loire un faciès aussi rural et agricole. Bien qu'ayant chuté spectaculairement en cinquante ans, le taux d'actifs agricoles dans le département est au début du XXI^e siècle près du double de la moyenne nationale (5 % contre 3 % en 2000)¹⁰⁵. La proportion de ruraux¹⁰⁶, plus du tiers de la population, y est très supérieure à la proportion nationale, de même que la densité rurale. Jusqu'en 1954, la population active agricole y formait le groupe socioprofessionnel dominant et employait les deux cinquièmes des actifs. Les perspectives d'y trouver parmi les

¹⁰⁴ Ce n'est pas une spécificité du département, mais elle y est, plus que dans d'autres, marquée.

¹⁰⁵ Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Picard, 2009, p. 299.

¹⁰⁶ Tous les ruraux contemporains ne sont bien sûr pas des actifs agricoles mais la possibilité d'en rencontrer d'anciens, parmi la population âgée, y est singulièrement plus élevée que dans d'autres départements. En 1936, 65,5 % des habitants du département habitaient une commune rurale, 63 % en 1946, 39 % en 1990 (26 % pour le pays). *Ibid.*, p. 284.

personnes âgées d'anciennes travailleuses de la terre et ouvrières en campagne y sont importantes.

À la différence des autres départements de l'Ouest davantage spécialisés, le Maine-et-Loire présente encore de nos jours un bilan agricole équilibré entre productions animales et végétales. Cette diversité, qu'explique la mosaïque des sols, des terroirs et des agro-systèmes se lit toujours dans les paysages : à l'Ouest (Mauges et Segréen), les bocages du plateau armoricain, à l'Est (Saumurois, et Baugeois) les campagnes ouvertes du bassin parisien et coupant transversalement le département l'ample vallée ligérienne intensivement cultivée. Roger Dion soulignait, en 1934, dans sa thèse de géographie sur le Val de Loire¹⁰⁷ cette diversité des terroirs et activités agricoles comme un des traits distinctifs du département. Élevage, céréaliculture, viticulture, maraîchage, horticulture en association ou plus rarement en monoculture, une telle palette d'activités, passées et présentes, offre la possibilité d'explorer diverses facettes du travail et de la vie « aux champs ». La révolution agricole contemporaine a certes été à l'origine d'une modernisation des techniques agraires aux multiples conséquences en terme d'aménagement du territoire et de mode de vie, mais n'a pas pour autant radicalement modifié la physionomie générale du département. Département rural, le Maine-et-Loire n'en est pas moins quadrillé par une trame serrée de villes petites ou moyennes (Cholet, Segré, Saumur), dominée par l'agglomération d'Angers. Industrielles et/ou commerçantes, reliées les unes aux autres et à leur arrière-pays rural par un réseau dense de voies de communications¹⁰⁸, elles continuent d'animer la vie locale et contribuèrent précocement au désenclavement des campagnes angevines. Jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le dynamisme persistant de l'artisanat dans les bourgs, l'inclusion dans le tissu rural de divers ateliers manufacturiers¹⁰⁹ et l'exploitation des ressources minérales et minières¹¹⁰ sont à l'origine d'une relative prospérité des campagnes angevines.

Grossièrement tripartite du point de vue des paysages et de la mise en valeur des écosystèmes, le département le fut aussi, au moins jusqu'à la veille la Seconde Guerre

¹⁰⁷ Roger Dion, *Le Val de Loire. Étude de géographie régionale*, Tours, 1934.

¹⁰⁸ Le dernier quart du XIX^e fut marqué par l'extension et l'amélioration du réseau routier, la construction de nouveaux ponts sur la Loire, et la ramification du réseau ferroviaire. Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire...*, *op. cit.* p. 30-31.

¹⁰⁹ Industrie textile du Choletais, mécanique du Baugeois, agroalimentaire du Saumurois, etc.

¹¹⁰ Les nombreux gisements miniers dans le département ont donné lieu à une exploitation intensive. Il s'agit principalement de l'exploitation du fer dans le Segréen et des schistes ardoisiers du Trelazéen.

mondiale,¹¹¹ au regard des comportements démographiques, des structures socio-économiques, des orientations culturelles et des options politiques de ses habitants¹¹². L'ouest du département (Segréen et Mauges) s'est longtemps distingué par le maintien d'une forte fécondité et la monopolisation du patrimoine foncier, du prestige social et des mandats électifs par une caste nobiliaire se servant autant qu'elle la servait d'une église à l'influence préservée¹¹³. Métayage et fermage constituent les modes dominants de mise en valeur, polyculturelle, des terres. Des records nationaux de pratique religieuse y ont longtemps été enregistrés. Au début du XX^e siècle alors que la pratique commence à décliner dans le Segréen, les Mauges restent un des plus solides bastions de la chrétienté française. À l'est du département, le Baugeois et plus encore le Saumurois sont des terres de moyennes et petites exploitations¹¹⁴, céréalières et/ou viticoles, travaillées en faire-valoir direct ou mixte. Les familles nombreuses y sont plus rares. La vie sociale et culturelle est marquée par une déchristianisation déjà très avancée au début du XX^e siècle¹¹⁵. La Vallée, riche de sa spécialisation horticole et maraîchère, aux terroirs parcellisés et exploités en faire-valoir direct par des familles au comportement précocement malthusien, ne présente au regard des pratiques religieuses pas de spécificité tranchée. D'une paroisse à l'autre, les attitudes varient considérablement, le sud de la Vallée étant réputé plus pratiquant que le nord.

Cet éventail très largement ouvert de comportements allant d'une pratique encadrée et assidue à une indifférence assumée, offre la possibilité d'étudier les modalités d'influence de l'Église et l'impact du message religieux sur une population juvénile féminine dont l'éducation et l'édification morale, y compris dans les terres déchristianisées, se fit le plus souvent à l'aplomb d'un crucifix.

Exciper de la réelle diversité des campagnes angevines pour avancer que ce qu'y vécurent les jeunes filles des années 1920-1950 est extrapolable à l'ensemble des campagnes françaises serait bien imprudent. Il existe cependant sans doute plus de points communs entre la fille de ferme beauceronne ou périgourdine et sa « collègue » saumuroise, qu'entre celle-ci et sa cousine ouvrière ou employée en ville. Les travaux et les jours obéissent dans les campagnes à

¹¹¹ Les clivages révolutionnaires et post-révolutionnaires, particulièrement brutaux dans le département, continuent marginalement d'influer sur les résultats électoraux contemporains. Cf. Robert Favreau [dir.], *Anjou. Maine-et-Loire*, Paris, Édition Bonneton, 1992, p. 56-57.

¹¹² Feuillet mobile plastifié, Carte n° 2. Voir les sous-ensembles départementaux.

¹¹³ Jean-Luc Marais [dir.] *Le Maine-et-Loire...*, *op. cit.*, p. 33.

¹¹⁴ Les grandes propriétés du Baugeois sont souvent constituées de vastes étendues forestières.

¹¹⁵ Robert Favreau [dir.], *Atlas historique de l'Anjou*, Paris, IGN, 1973, vol. 1, planche XXXI-3. Les seules témoins non baptisées rencontrées sont nées dans cette partie du département.

d'autres impératifs saisonniers et familiaux qu'en milieu urbain et leur commune ruralité ensere les jeunes campagnardes dans un ensemble de contraintes spécifiques. L'exploitation familiale est le cadre principal de leurs activités et leur cercle de sociabilité et de loisirs, dessiné par le bon vouloir parental, ne dépasse qu'exceptionnellement l'horizon villageois. Que l'on s'y rende avec ferveur ou à pas comptés pour y entendre catéchisme et messe dominicale, l'Église demeure le cadre de référence de la formation personnelle, et la paroisse celui de la vie collective. S'il importe chaque fois que nécessaire de préciser en quoi le Maine-et-Loire n'est peut-être pas représentatif de l'ensemble des espaces ruraux, il ne semble pas déraisonnable cependant de tirer de son exemple des conclusions transposables à une autre échelle.

Jeunes filles de paroles

Afin d'étudier les jeunes filles des milieux populaires ruraux, faire parler les vieilles dames qu'elles étaient devenues s'imposait. L'historien travaillant sur les sources écrites et/ou iconographiques, conservées et/ou archivées « doit faire » avec ce qu'ont transmis les déposants, trié et classé les archivistes. On ne saurait lui faire grief des lacunes originelles d'un corpus princeps dont la constitution lui échappe. L'historien travaillant sur les sources orales a la formidable opportunité de construire son propre corpus. À la « source de la source » il est entièrement responsable des critères retenus pour le constituer, et ne peut en imputer les insuffisances aux négligences, incompétences et préjugés des générations précédentes, mais aux siennes propres.

Le corpus

Pour constituer le corpus, je suis partie d'une conception sociale et culturelle du temps de jeunesse féminin. Débutant, dans les milieux populaires ruraux, avec la fin de la scolarité primaire, vers 12-13 ans, il est clos par le mariage entre 20 et 22 ans¹¹⁶. Pour que leur jeunesse se soit déroulée entre 1920 et 1950 les témoins devaient être nées, idéalement, entre 1908 et 1938¹¹⁷. Étant donné l'allongement de l'espérance de vie de la population féminine française, tout particulièrement dans un département comptant de nombreuses centenaires, il était envisageable de constituer un corpus relativement conséquent de femmes âgées ayant conservé cohérence mentale et facultés auditives. Entre mars 2002 et octobre 2005, 118 femmes furent rencontrées

¹¹⁶ L'âge moyen au mariage des témoins est de 21, 4 ans.

¹¹⁷ La témoin la plus âgée est née 1905 et la plus jeune en 1935.

dont 100 retenues dans le corpus final. Seules quatre femmes contactées une première fois ne donnèrent pas suite au premier entretien. Deux femmes, rencontrées ensemble dans une luxueuse résidence pour personnes âgées du centre-ville d'Angers, répondant aux critères d'âge et de lieu de naissance mais issues des couches supérieures de la société rurale¹¹⁸, n'ont pas souhaité donner suite au premier entretien. Une autre n'est pas revenue après avoir compris qu'elle ne serait pas payée et la dernière, visiblement amenée contre son gré par l'aide soignante, a refusé tout net de répondre aux questions préliminaires (date et lieu de naissance, etc.) et quitté en maugréant la salle de réunion un quart d'heure après y être entrée. L'enquête close, quatorze femmes ne satisfaisant pas aux critères les plus discriminants ont été extraites du corpus. Parmi elles, deux avaient vu le jour après 1938, sept étaient nées et avaient été jeunes hors du département (Aude, Mayenne, Rhône, Savoie, Vienne, Sarthe, Ille-et-Vilaine) et cinq n'avaient pu, pour des raisons de santé, participer à plus de la moitié des entretiens.

Les témoins devaient avoir passé leur jeunesse dans une commune rurale du Maine-et-Loire, qu'elles y fussent nées ou non.. Les intermédiaires diligentés pour pressentir les informatrices ne connaissant le plus souvent que la dernière commune de résidence du témoin, avant son entrée en maison de retraite ou en foyer-logement, ce fut seulement lors du premier contact que put être confirmé, ou infirmé, le cadre rural des jeunes années. Parce qu'il était humainement délicat de les récuser, eu égard à leur désir manifeste de participer au projet, quinze femmes ayant vécu des jeunessees citadines en Anjou, ont été intégrées au groupe et leurs informations prises en considération. Leurs témoignages se sont révélés précieux à plus d'un titre. Si dans le traitement numérique d'un grand nombre de données je ne les ai pas distinguées des rurales, pour un petit nombre d'entre elles (âge à la fin de la scolarité, relations sexuelles pré-nuptiales, pratique religieuse, etc.) j'ai procédé à des calculs séparés. Il est bien sûr impossible, compte tenu de la faiblesse des effectifs d'en tirer des éléments de comparaison statistiquement valables mais leurs apports, appréciés d'un point de vue qualitatif plus que quantitatif, ont néanmoins permis de souligner en creux les spécificités des jeunessees féminines rurales.

La ruralité des témoins n'étant pas en soi un indice prédictif de leur appartenance aux milieux populaires, il était nécessaire de préciser aux intermédiaires à quelles catégories

¹¹⁸ L'une était fille d'un gros viticulteur du Layon et l'autre d'un grand propriétaire foncier du Segréen. Les deux avaient fait des « beaux mariages », avec un chef d'entreprise industrielle pour la première et un ingénieur pour la seconde. Leur refus m'a été transmis par la directrice de l'établissement.

socioprofessionnelles elles devaient avoir appartenues. Je demandais que l'on me mette prioritairement en contact avec d'anciennes cultivatrices, couturières ou ouvrières en milieu rural. L'affinage en fonction d'autres critères comme la taille et le statut de l'exploitation agricole familiale, la profession des parents, la possession ou non d'un diplôme, n'était envisageable qu'en présence des témoins elles-mêmes.

La distribution par âge des témoins reflète celle que l'on trouve dans la plupart des institutions dédiées à l'accueil des personnes âgées. La mort décimant rapidement les effectifs à partir du quatre-vingt-dixième anniversaire le corpus ne compte que peu (37 %) de centenaires et de nonagénaires nées avant 1920. La forte représentation des octogénaires (32 %) nées entre 1920 et 1923 s'explique à la fois par l'augmentation temporaire de la natalité au lendemain de la Première Guerre mondiale et parce que le placement intervient le plus souvent entre 80 et 85 ans quand le maintien à domicile devient problématique. Les effectifs plus faibles de néo-octogénaires et de septuagénaires (31 %) sont le résultat du reflux de natalité entre les deux guerres, et de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé permettant aux femmes de rester plus longtemps chez elles. Les « jeunes » septuagénaires présentes en petit nombre sont des femmes dont l'autonomie est réduite moins par un vieillissement accéléré que par un handicap visuel ou moteur ancien. La distribution par âge des vingt-cinq témoins vues à domicile est sensiblement la même puisque neuf femmes (36 %) étaient nées avant 1920¹¹⁹, sept (28 %) entre 1920 et 1923 et neuf (36 %) entre 1924 et 1935.

Afin de mettre en évidence d'éventuelles évolutions entre 1920 et 1950 dans les façons de vivre une jeunesse féminine en milieu rural, deux groupes ont été constitués. Le premier rassemble les cinquante-sept femmes mariées avant 1945, et le second réunit les quarante-trois femmes ayant convolé en 1945 et après. Cette distinction s'est imposée, après beaucoup d'hésitations et de perplexité, quand, à l'issue des entretiens, il est apparu que les témoins elles-mêmes distinguaient jeunesses d'avant-guerre et jeunesses d'après-guerre. L'appréciation, certes rétrospective, portée par les informatrices sur leur jeunesse durant la guerre fait rarement état du caractère perturbateur et potentiellement traumatisant du conflit et de l'Occupation. On ne vit pas la guerre jeune fille de 15 ans à la campagne sans responsabilité familiale comme une citadine, femme de prisonnier et mère d'enfants en bas âge. Dans les campagnes angevines, on ne connut, en dépit des réquisitions, pas de difficultés particulières d'approvisionnement alimentaire et le

¹¹⁹ Dont trois nées avant 1910.

contrôle de la population par les forces d'occupation y fut moins pesant, notamment dans les zones d'habitat dispersé, qu'en ville. Aucune des témoins ne vit partir son père au combat. Si pour quelques jeunes filles nées dans les années vingt, le conflit a retardé, plus rarement anticipé le mariage, pour la grande majorité d'entre elles, après le creux ponctuel de 1939 (aucun mariage), les unions « démographiquement » programmables dans les conditions de nuptialité d'avant guerre, se sont effectivement nouées. La courbe de nuptialité des témoins n'accuse pas de baisse marquée pour la période de guerre¹²⁰.

D'autres regroupements avaient été envisagés : par année de naissance (de 1905 à 1915, de 1916 à 1925, de 1926 à 1935) ou par année de mariage (mariées avant et en 1935, entre 1936 et 1944, en et après 1945). Les groupes ainsi composés aux effectifs très déséquilibrés étaient inexploitablement. La solution retenue n'est cependant pas qu'un compromis arithmétique visant à construire des groupes numériquement comparables mais s'appuie sur l'exploitation qualitative de témoignages. Ce choix m'a néanmoins conduit à inclure dans des groupes différents des témoins dont les années de naissance étaient proches mais dont l'âge au mariage était nettement plus élevé, ou plus bas, que l'âge moyen au mariage des femmes de leur génération. Deux témoins, nées en 1921 et 1923 mais tardivement mariées (en 1957 et 1952) sont incluses dans le groupe 2 et une témoin née en 1925 précocement mariée à 17 ans est passée dans le groupe 1.

Quatre-vingt-dix femmes avaient été mariées, dix étaient restées célibataires dont trois avaient, à l'âge où les autres convolaient, pris l'habit et prononcé leurs vœux définitifs dans une des très nombreuses communautés religieuses du diocèse d'Angers. La mention non mariée a été prise en compte dans un certain nombre de calculs, sans que pour autant sur d'aussi faibles effectifs on puisse prétendre que les résultats soient représentatifs de l'ensemble des célibataires. Leurs témoignages ont été essentiellement exploités de façon qualitative.

Quatre-vingt-dix-sept témoins sont nées dans soixante et une communes différentes d'un département qui en compte actuellement 364¹²¹ et trois informatrices ont vu le jour hors département. Une témoin est née à Paris de parents angevins revenus peu après sa naissance dans le département et les deux autres, nées dans des communes rurales de départements limitrophes (Deux-Sèvres et Mayenne) ont très tôt « émigré » dans le Maine-et-Loire. Trente témoins ont vu le jour dans une commune de l'ouest du département (Mauges et Segréen), trente-deux ont ouvert

¹²⁰ Voir le graphique n°1 consacré au nombre de mariages par année, volume 2, p. 360.

¹²¹ Feuillet mobile plastifié, Carte n°1. Communes de naissance des témoins.

les yeux à l'est du département (Saumurois, Baugeois) et trente-cinq ont poussé leur premier cri dans la Vallée. Si la faiblesse des effectifs redistribués par sous-ensembles régionaux interdit toute comparaison statistique valable, l'analyse qualitative des témoignages permet cependant de faire quelques comparaisons intéressantes.

Quatre-vingt-cinq témoins, dont trois nées dans une commune urbaine¹²², ont passé leur jeunesse dans une commune rurale. Sur les quinze témoins ayant filé une jeunesse urbaine, quatre nées dans une commune rurale avaient été placées très jeunes comme domestiques en ville. Distinguer cependant commune urbaine et commune rurale sur les bases statistiques actuelles (moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu de commune) dans un département comme le Maine-et-Loire ne permet pas de rendre compte de la diversité des situations vécues. Dans une commune rurale, filles des bourgs et filles des fermes ne vivent pas de la même façon, n'ont pas les mêmes facilités d'accès aux services et aux biens, ne sont pas intégrées aux mêmes réseaux de sociabilité. Dans certaines communes urbaines du département vivant en étroite symbiose avec les campagnes environnantes une part importante de la population active travaille aux champs. Vingt-trois témoins avaient passé leur jeunesse dans un gros bourg rural, soixante-deux en habitat dispersé ou dans de petits villages et quinze étaient citadines de naissance ou d'adoption. Rechercher dans les tables de recensement le chiffre précis de la population des lieux-dits, hameaux, villages et bourgs d'où étaient originaires les témoins était théoriquement possible, mais après une première prospection, s'est révélé trop « chronophage ». Je m'en suis donc tenue à l'appréciation portée par les informatrices elles-mêmes pour lesquelles la limite entre village et bourg passait autour des 600 habitants agglomérés. Je n'ai retenu comme citadines que les femmes ayant passé leur jeunesse dans les villes d'Angers, Saumur, Doué-la-Fontaine et Segré¹²³.

Les témoins furent invitées, pour évaluer la « modestie » de la condition à préciser ce qu'avaient été leurs activités ou occupations principales¹²⁴ durant leur jeunesse. Vingt-huit d'entre elles travaillaient dans l'exploitation agricole familiale, vingt-cinq exerçaient le métier de couturière, quinze avaient été employées de maison placées, huit domestiques de ferme gagées, et

¹²² Une témoin née à Paris et deux témoins nées dans deux villes du département (Angers et Segré) ont très jeunes suivi leurs parents lors de leur installation dans une commune rurale.

¹²³ Feuillet mobile plastifié, Tableau n°1. Les communes de naissance des témoins féminins et leur nombre d'habitants recensés en 1936 et 1946, p. 2. Cf. François Lebrun, *Paroisses et communes de France. Maine-et-Loire*, Paris, EPHE, 1974.

¹²⁴ Voir le tableau n°1 consacré aux occupations déclarées comme dominantes par les témoins, volume 2, p. 312.

cinq se consacraient exclusivement aux soins du ménage. Les professions des parents ont été demandées. Cinquante-quatre pères, cultivateurs, journaliers, viticulteurs, pépiniéristes ou jardiniers travaillaient la terre sous des statuts différents, de même que cinquante-trois des mères qu'elles aient été cultivatrices, journalières ou viticultrices.

Une scolarité au terme anticipé et l'absence de diplôme peuvent être également considérés comme des indices d'appartenance aux milieux populaires. Relativement fiables et prédictifs, ces indicateurs doivent cependant être utilisés avec certaines précautions. Des jeunes filles issues de milieux ruraux très modestes peuvent être très diplômées par rapport aux jeunes filles de même origine. C'est souvent le cas des religieuses et de la plupart des célibataires rencontrées. D'autres, vivant dans des familles d'agriculteurs et d'artisans aisés qui auraient eu les moyens de leur faire continuer les études désirées, ne les ont pas poursuivies. Quand diplôme il y a, les conditions de son obtention, dans l'enseignement public ou laïc, n'ouvrent pas non plus les mêmes perspectives de promotion. Vingt-neuf témoins n'avaient aucun diplôme et vingt-sept ne détenaient que le seul certificat d'étude primaire libre. Neuf avaient le brevet, trente-cinq au moins le certificat d'étude primaire public que certaines cumulaient avec le certificat libre. Seules trois femmes avaient vu leur formation professionnelle validée par l'obtention d'un CAP.

Ne pas étudier les jeunes filles qu'elles ont été, ou pensent avoir été, uniquement à partir de ce qu'en disent les femmes âgées qu'elles sont devenues m'est apparu très vite indispensable. Un travail sur le genre qui n'analyserait le féminin et le masculin qu'au miroir d'eux-mêmes, sans insister sur la façon dont ils se modèlent et contribuent à se définir l'un l'autre, serait « hémiplogique ». Masculin et féminin doivent être étudiés ensemble, ainsi que le montre Anne-Marie Sohn¹²⁵ en introduction d'un numéro spécial du *Mouvement social*. Construction culturelle, socialement performative, le genre est co-élaboré par ceux et celles qui s'y réfèrent pour établir leur identité sexuée. Interrogée sur le moment où pour la première fois elle s'était « sentie jeune fille », Lucienne U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon)¹²⁶ répondit que la révélation lui en était venue du regard porté sur elle, accompagné d'un hommage appuyé à sa silhouette, par un jeune homme croisé sur un chemin. Féminin et masculin n'ont de sens que l'un par rapport à l'autre, et se prescrivent mutuellement. Se conformer à ce que les hommes disent attendre des femmes, ou pensent qu'il faut en dire et en attendre, est un moyen pour les jeunes filles de

¹²⁵ Anne-Marie Sohn [dir.], *Féminin/Masculin, Le Mouvement social*, n° 198, 2002. *Ibid.*, « Traiter à égalité féminin et masculin ou de l'histoire des femmes à l'histoire de " tous les garçons et les filles" », p. 129-150.

¹²⁶ U230805INE.

s'assurer dans leur propre genre. L'inverse est également opératoire. N'ayant cependant pas l'ambition de faire une histoire de la construction « mutualisée » de leur genre par les jeunes filles et les jeunes hommes, je me suis bornée à interroger les femmes sur ce qu'elles attendaient de leurs contemporains et pensaient qu'ils attendaient d'elles et questionné un petit nombre d'hommes sur leurs attentes et ce qu'ils estimaient être attendu d'eux. Il s'agissait de voir si, et comment, les attendus de genre, ce que chaque sexe pense que l'autre attend de lui, était pris en compte par chacun-e dans la construction de sa propre identité sexuée.

Le questionnaire, plus court¹²⁷, soumis aux hommes portait essentiellement sur la répartition des tâches et des rôles au sein de la cellule familiale, les modalités de la fréquentation amoureuse au et les critères du choix matrimonial au masculin. Il leur fut soumis lors d'entretiens collectifs uniques, de deux heures environ, tous réalisés dans une structure d'accueil. Étant donné le déséquilibre du *sex ratio* passé 70 ans, la composition du corpus a davantage dépendu de l'offre que de la demande. Huit des douze hommes rencontrés étaient nés entre 1918 et 1923, deux en 1913, un en 1930. Dix sur douze, nés dans le Maine-et-Loire ou le département voisin de Loire-Atlantique, avaient eu des jeunesses rurales, qu'ils soient ensuite restés « à la terre » (neuf) ou devenus ouvrier (un)¹²⁸. Un témoin avait vu le jour dans une commune urbaine du département et un autre, le plus âgé, né à Paris, était arrivé dans une commune de la Vallée à 17 ans. Son parcours, hors norme à bien des égards, justifie que son témoignage ait été retenu¹²⁹. Deux des témoins, cultivateurs étaient restés célibataires.

Recruter, convaincre, faire parler

Pour trouver des témoins répondant aux critères souhaités je me suis tournée vers les lieux, foyers logement (huit) et maisons de retraite (neuf) dont la vieillesse et/ou l'isolement les avaient rendus captives. J'avais pensé également contacter les associations et clubs de personnes

¹²⁷ Volume 3. Guide d'entretien (hommes).

¹²⁸ Feuillet mobile plastifié, Tableau n° 2. Les communes de naissance des témoins et leur nombre d'habitants en 1936 et 1946 (hommes).

¹²⁹ Né parisien, dans une famille ouvrière, orphelin de guerre, Marcel C. (1913), brillant élève, commença des études au petit séminaire qu'il quitta à 14 ans quand ses hormones et son cœur lui firent comprendre que la chasteté comme le célibat lui seraient impossibles. Il occupa ensuite divers emplois de service dans la capitale avant de suivre sa mère, veuve de guerre nouvellement remariée, en Anjou où son beau-père avait de la famille. Il se mit alors à travailler dans l'exploitation agricole familiale et fut un des pionniers de l'essor des coopératives dans le Maine-et-Loire puis à l'échelle nationale. Son témoignage sur sa perception des différences entre jeunesse rurale, féminine comme masculine, et jeunesse parisienne, fut particulièrement intéressant. C'est aussi le seul témoin qui ait laissé une trace écrite, puisqu'il avait fait imprimer, à destination d'un lectorat familial, des mémoires, que j'ai pu lire, retraçant davantage sa trajectoire sociale ascendante que sa vie affective.

âgées. Plusieurs raisons m'ont fait cependant vite renoncer à ce projet : la mixité fréquente de ces associations alors que je tenais à l'entre-soi féminin, le fait que les réunions régulières des adhérents soient souvent motivées par le désir de partager une activité spécifique ne laissant pas de place au tiers étranger (la pratique de la belote ne supporte aucun parasitage bavard) ainsi que la crainte d'être confrontée à des groupes dont je n'aurais pas maîtrisé, même indirectement, la configuration.

Ont été tout d'abord prospectées les maisons de retraite publique, médicalisées ou non, localisées dans des communes rurales du département. L'intuition que s'y trouveraient les femmes au profil sociologique souhaité était bonne. Ces établissements ont fourni les témoins les plus âgées, les plus rurales et les plus « modestes ». Les foyers-logements publics ruraux qui conditionnent l'accueil de leurs résidents à la conservation d'une certaine autonomie, ont permis d'étoffer l'échantillon en femmes moins âgées de même origine. Dans les structures privées, assurant une gamme élargie de prestations en échange de frais de pension plus élevés, les témoins provenaient davantage, par naissance ou mariage, des milieux populaires un peu plus aisés. Ayant fait le tour des établissements ruraux situés dans un rayon de 25 à 30 km autour d'Angers, contact fut pris avec des structures d'accueil citadines. Elles fournirent à côté des prévisibles témoins de naissance urbaine leur lot de témoins d'origine rurale que le cours de la vie avait amenées là.

C'est aux cadres des dix-sept établissements, contactés par téléphone et informés des paramètres (sexe, âge, origine géographique et sociale) de recrutement que fut déléguée la prime sélection des témoins avec lesquelles une première rencontre préparatoire fut organisée. Outre le respect des critères précisément explicités, je leur demandai de me présenter des témoins qui, non seulement seraient désireuses de parler mais également « compatibles » entre elles. Les personnels de ces différents établissements (direction, administration, soins, animation) m'ont le plus souvent réservé bon accueil et ont tout mis en œuvre (salon, boissons, petits gâteaux, etc.) pour que les entretiens se déroulent dans les meilleures conditions¹³⁰. Cette procédure de présélection a été une fois modifiée, avec profit, sur suggestion de la directrice d'un foyer-logement qui m'a fait lancer, micro en main, un appel à témoigner devant les quatre-vingt

¹³⁰ Seules deux directrices d'établissement approchées par téléphone ont catégoriquement refusé de « prêter » leurs pensionnaires et ont abrégé sèchement la conversation. Dans un autre cas la personne contactée, visiblement désireuse de me faire jouer un rôle d'animatrice d'appoint, avait réuni un groupe de personnes, très inégalement enchantées de se trouver là, et dont la plupart ne répondaient, hormis l'âge, à aucun des critères prescrits.

résident-e-s attablé-e-s en fin de repas du midi. Le groupe ainsi constitué a été l'un des plus conviviaux et dynamiques de toute la campagne d'entretien.

Trois séries d'entretiens collectifs furent réalisées au domicile de témoins contactées par l'intermédiaire d'une responsable des ADMR. (Aide à Domicile en Milieu Rural), ou recrutées dans mon cercle de relations extra familiales¹³¹. Il s'est plusieurs fois trouvé que des témoins rencontrées ensemble ou séparément dans des structures différentes se connaissaient de longue date. Suzanne C. (1933, Juigné-sur-Loire) était la belle-fille de Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire), Odette C. (1927, Combrée) la cousine germaine de Paulette C. (1926, Vern d'Anjou), Léa M. (1922, Denée) la sœur benjamine de Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place), etc. D'autres témoins natives de la même commune s'étaient perdues de vue mais se souvenaient plus ou moins bien les unes des autres selon qu'elles étaient strictement contemporaines ou nées à quelques années d'intervalle. Elles ont souvent évoqué des connaissances communes et/ou des événements ayant marqué l'histoire locale. Cela a parfois permis de vérifier auprès de sources différentes telle ou telle information ou anecdote remarquable.

Souhaitant conjuguer convivialité et efficacité j'avais initialement projeté de travailler avec des groupes de quatre personnes. Je craignais qu'en deçà les entretiens ne soient pas assez animés et stimulants et qu'au delà ils deviennent ingérables. Seuls deux groupes¹³² sur des dix-sept eurent ce format. Il était humainement aussi difficile de renvoyer des témoins surnuméraires que d'annuler des rencontres aux effectifs trop maigres. La taille des groupes varia de deux (un groupe) à six personnes (un groupe), les formations les plus fréquentes regroupant trois (sept groupes) ou cinq témoins (six groupes)¹³³. Le nombre des entretiens, hors rencontre préparatoire, a également varié de un (un groupe) à dix (un groupe). Le questionnaire tout d'abord soumis dans son intégralité fut progressivement remanié et allégé quand je m'aperçus que sur certains sujets, par ailleurs bien documentés, comme l'école, les témoins n'apportaient rien de vraiment personnel et/ou nouveau. A contrario, d'autres thèmes, « faisant genre », comme le vêtement, les loisirs ou « l'éducation sexuelle », sur lesquels les témoins ont été particulièrement prolixes, ont

¹³¹ Il s'agit de deux témoins, sœurs jumelles nées en 1929 à La Meignanne, avec lesquelles avant même que ne débute la campagne d'entretien, je discutais volontiers quand nous nous rencontrions à la piscine. Par la suite, elles m'ont mise en contact avec leurs deux sœurs aînées qui furent rencontrées ensemble au domicile angevin de l'une d'entre elles.

¹³² Les deux groupes de quatre ont fonctionné de façon très différente : l'un reste parmi mes meilleurs souvenirs de campagne, l'autre est le seul pour lequel j'ai abrégé le planning de rencontres initialement prévu en raison de la lassitude visible du témoin-leader, au bout de trois entretiens.

été davantage développés. En fin de campagne, le questionnaire, moins exhaustif mais plus approfondi, a pu être renseigné en un nombre réduit de séances. Bien que le pacte d'entretien ne les y obligeât pas formellement, la très grande majorité des témoins ont fait preuve d'une belle assiduité et seules la fatigue et/ou la maladie¹³⁴ ont recomposé les cercles durant la période où je les ai rencontrées. Avec certains groupes, rencontrés longuement, la dernière séance a été marquée par une tristesse certaine de part et d'autre du micro. Je continue de voir pour l'agrément de leur conversation, en groupe ou individuellement, quelques témoins avec lesquelles des liens particulièrement chaleureux s'étaient noués.

Les entretiens eurent toujours lieu dans de petits salons mis à notre disposition par la direction des établissements. Espaces protégés des yeux et des oreilles des autres résidents, garantissant la confidentialité des propos échangés, ces locaux étaient aussi des espaces de réception peu investis affectivement par les témoins. Venues de leurs chambres ou de leurs petits appartements décorés avec des objets personnels et quelques pièces de mobilier de leur « vie d'avant » soigneusement choisis, les témoins se retrouvaient en un lieu dont la neutralité tout à la fois protégeait leur intimité et pouvait libérer leur parole. Au départ un peu impressionnées, elles se sont très vite départies de leur réserve et les entretiens ont été le plus souvent des moments très animés.

La distribution et la gestion du temps de parole nécessitant une attention constante afin de ne laisser personne de côté, sans pour autant forcer les plus timides à parler tout en veillant à modérer, sans les vexer, les plus prolixes n'a pas posé de problème majeur. Les témoins ont à cœur de se montrer « bien élevées » et ne se coupent pas la parole. La diversité des personnalités en présence, le rapport, chaque fois singulier, établi entre l'intervieweuse et ses interviewées, individuellement et collectivement, a été à l'origine de dynamiques de groupe très différentes. Le caractère polyphonique des entretiens a facilité tant la cohésion du groupe que la coalescence des informations. Entraînées par le groupe et l'exemple des plus hardies, certaines femmes ont (je pense) « avoué » en entretien collectif ce qu'elle n'aurait pas forcément dit en entretien individuel. Lors d'une séance sur la sexualité pré-nuptiale avec un groupe de cinq informatrices au départ plutôt embarrassées, il a suffi que l'une d'entre elles dise, guettant de l'œil les réactions de

¹³³ Le nombre des personnes rencontrées excède celui des témoins dont les apports ont été retenus car des interlocutrices, non retenues dans le corpus final pour diverses raisons ont participé aux entretiens.

¹³⁴ Aucune témoin n'est morte durant la campagne d'entretien mais au 04 janvier 2010, je sais qu'au moins cinq d'entre elles sont depuis décédées.

ses voisines, qu'« une fois la bague [de fiançailles] au doigt ... »¹³⁵, elle avait anticipé la nuit de noces pour que, dans la foulée, trois autres témoins « avouent » qu'il en avait été de même pour elles. Les deux cousines, de même âge, qui participaient ensemble à l'entretien avaient succombé *ante nuptias* mais ne se l'étaient, m'ont-elles assuré, jamais auparavant mutuellement confessé.

Tous les entretiens avec les hommes ont été collectifs et ont eu lieu dans les établissements qui les hébergeaient. Le format des entretiens, une seule rencontre prévue, préparée avec la direction des structures d'accueil, leur a imprimé un rythme qui n'a pas laissé de place à l'approfondissement des relations. Les échanges ont été cependant faciles et les témoins très coopératifs y compris sur des sujets *a priori* intimes comme la sexualité préconjugale. Cette relative prolixité n'est cependant pas surprenante venant d'hommes culturellement enclins à se vanter d'expériences sexuelles juvéniles que leurs contemporaines pensent devoir cacher.

Sur les vingt-trois témoins rencontrées individuellement, quinze m'ont reçue à leur domicile, six accueillie dans leur appartement de foyer-logement et deux dans leur chambre de maison de retraite. Une grande partie des femmes rencontrées chez elles (huit) m'avaient été présentées par un chargé de mission qui, en collaboration avec les archives départementales du Maine-et-Loire, terminait pour le conseil général du département une mission de collecte de récits de vie¹³⁶. J'ai tenu compte également des conseils du personnel d'encadrement qui estimait que certaines témoins parleraient plus facilement en tête-à-tête. Comme il était inenvisageable de rencontrer chaque informatrice aussi souvent que l'avaient été la plupart des groupes, les entretiens sont restés le plus souvent uniques¹³⁷. Leurs modalités furent alors plus proches de celles d'une collecte de « récit de vie express » que d'un questionnement thématique progressif tel que le permettait la perspective d'autres séances. Le rapport établi entre l'intervieweuse et l'unique interviewée ne fut pas le même, la circulation de la parole se fit sur un autre rythme permettant à la témoin solitaire de longs développements que la collégialité aurait sans doute rendus impossibles. Il est aussi techniquement et humainement très difficile d'interrompre des témoins à l'acuité auditive souvent amoindrie quand elles se lancent dans ce que l'intervieweuse

¹³⁵ Odette C. (1927, Combrée) N3061005CE.

¹³⁶ La mission d'Yves de Silans était, dans un but patrimonial, de collecter des récits de vie dont les enregistrements sources sont déposés aux Archives du Maine-et-Loire. Entre 1996 et 2002, il a mené à bien la collecte de près de 500 récits de vie recueillies auprès de personnes âgées, hommes et femmes, d'origine souvent modeste, résidant dans des communes rurales du département. Dans le cadre d'un DEA d'histoire portant sur les femmes des milieux populaires ruraux en Anjou, je l'ai tout d'abord accompagné lors de visites qu'il rendait aux personnes âgées dont il terminait le récit de vie. Il m'a ensuite fourni, avec leur accord, les coordonnées de femmes, qui ont accepté de me recevoir chez elle. Ces huit femmes m'ont fourni à leur tour l'adresse d'anciennes camarades que j'ai pu rencontrer.

peut considérer comme des digressions. Il fut notamment toujours plus compliqué de s'attarder spécifiquement sur le temps de la jeunesse. Les récits se calaient sur les temps forts de l'histoire personnelle des témoins pour lesquelles, au terme de leur vie, leurs huit à dix années de jeunesse semblaient n'avoir, au regard de leur longue vie de femme et de mère, rien de particulièrement mémorables. L'interviewée avait également l'opportunité de « préparer » elle aussi l'entretien ce qui lui permettait de livrer à l'intervieweuse un récit au schéma narratif déjà élaboré. Ayant eu l'occasion de comparer les enregistrements de deux entretiens faits, à trois mois de distance, par le chargé de mission et moi-même, avec la même personne¹³⁸, j'ai pu constater à quel point ces récits, au mot près, se recoupaient. La témoin greffait sur deux questionnements différents, la même histoire dont elle avait, en excellente conteuse, sans doute déjà rodé les effets sur d'autres publics. L'intérêt des entretiens individuels a souvent moins résidé dans la spécificité des informations délivrées, que dans la possibilité donnée d'entendre un récit dont la construction interne constituait en elle-même une source d'information. Une témoin nonagénaire, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place)¹³⁹ a ainsi raconté sa vie, marquée par de nombreux drames, à la manière des romans-feuilletons dont jeune fille elle était une lectrice subjuguée. Mal entendante, elle mena son récit, sous forme de monologue, un peu à la manière dont Lise Vanderwielen, dans *Lise du Plat Pays*¹⁴⁰ écrivit le roman de sa vie. Deux témoins ont été rencontrées avec leur compagnon ou conjoint qui visiblement n'auraient pas compris et apprécié d'être tenus à l'écart. Dans les deux cas, la maladie avait rendues ces relations asymétriques. Le compagnon de Raymonde M. (1923, Turquant)¹⁴¹ psychiquement absent, n'a pas pris la parole, et l'époux « trop présent » de Georgette L. (1928, Noyant-la-Gravoyère)¹⁴², affaibli par un récent accident vasculaire, lui reformulait à sa façon les questions que j'aurais voulu lui poser directement.

Pour que les entretiens soient fructueux, il est indispensable que soit conclu un « pacte d'entretien »¹⁴³ établissant entre l'interviewé ou les interviewés et l'intervieweuse « une relation, écrit Florence Descamps, de confiance, d'échange, de don et d'obligation mutuelle »¹⁴⁴. Ce pacte

¹³⁷ Deux témoins rencontrées individuellement l'ont été à deux reprises.

¹³⁸ Claire M. (1919, Brigné) U260302IE

¹³⁹ Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) U100805IE.

¹⁴⁰ Lise Vanderwielen, *Lise du Plat Pays*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1983.

¹⁴¹ Raymonde M. (1923, Turquant) U140602CE.

¹⁴² Georgette L. (1928, Noyant-la-Gravoyère) U080805CE.

¹⁴³ Florence Descamps, *Les Sources orales...*, *op. cit.*, p 45

¹⁴⁴ *Ibid.*

doit explicitement préciser « les objectifs de la recherche, les raisons précises pour lesquelles le témoin se voit sollicité, la description de la méthode d'entretien et du dispositif d'enregistrement [...] l'usage projeté des interviews »¹⁴⁵.

Avec les témoins, le pacte, initialement prévu pour être daté et signé, s'est transformé en pacte oral reposant sur la parole donnée. Loin de les rassurer le caractère cérémonieux et codifié du contrat écrit, proposé aux premières témoins rencontrées, a semblé plutôt les intimider et les mettre mal à l'aise. Elles appartiennent à un milieu et des générations pour lesquels la signature, est un geste grave qui engage totalement celui ou celle qui la fait. Demander d'autre part leur seing à des personnes âgées, parfois malvoyantes, ayant souvent dû par procuration paraphée déléguer à leurs proches la gestion de leur patrimoine, peut susciter de la méfiance. Ne pas signer, quand on n'y est pas obligé, c'est aussi se protéger. Elles aiment également se présenter comme les dernières représentantes d'un monde et d'une époque révolue où la parole donnée valait papier signé. L'oralité du pacte a permis de « dédramatiser » la situation d'entretien, sans pour autant dévaluer l'engagement mutuel qu'il officialisait.

Tous les entretiens ont été précédés d'une rencontre préliminaire, non enregistrée, durant laquelle furent d'abord exposés aux témoins les objectifs de la recherche ainsi que les motivations personnelles qui la sous-tendaient. Furent ensuite soigneusement précisées les conditions matérielles (lieu régulier de réunion, agenda fixé à l'avance etc.) dans lesquelles se dérouleraient les entretiens, la façon dont seraient exploités leurs propos, sous quelle forme et à qui serait soumis le résultat final. La garantie de l'anonymat et de la non diffusion éditoriale du travail fini fut un élément déterminant pour obtenir un accord. La réaction de nombreuses témoins, à l'idée, toujours venues d'elles, d'une éventuelle diffusion grand public du travail est cependant souvent ambivalente. Elles oscillent entre peur et envie d'« être dans le journal » ou « dans le livre », balancent entre angoisse d'être identifiées et désir d'être reconnues. Certains enfants rencontrés fortuitement lors d'entretiens ne savaient pas que je venais voir régulièrement leurs mères et ces dernières ne semblaient pas particulièrement heureuses d'être « découvertes » ainsi en train de parler¹⁴⁶. Le plus difficile, lors de ce premier contact, consista à leur faire accepter l'enregistrement. L'assurance donnée qu'il serait interrompu à la première demande, que

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ La fille d'une témoin rencontrée en entretien individuel, que sa mère avait fait sortir de sa chambre, attendit dans le couloir la fin de l'entrevue pour me demander, visiblement inquiète, comment cela s'était passé.

les cassettes et minidisques resteraient dans mes archives personnelles¹⁴⁷, ainsi que la discrétion de l'appareil¹⁴⁸, ont fini par triompher d'une assez forte réticence initiale.

Un seul groupe de cinq témoins, vu deux fois en fin d'enquête, a refusé que nos échanges soient enregistrés et douze témoins, rencontrés en tête-à-tête, n'ont pas été enregistrés dont cinq pour des raisons d'ordre technique. Les trois nonnes du corpus, dont l'une n'a fourni que son nom religieux, ainsi qu'une célibataire très investie dans la catéchèse paroissiale comptent parmi les réfractaires. Une femme initialement consentante s'est rétractée par la suite sous la pression semble-t-il de ses enfants et une autre a formellement conditionné l'entretien à son non enregistrement. Les enregistrements ont dans tous les cas été doublés d'une prise de notes que la collégialité des entretiens a rendue quelques fois acrobatique.

Entre 220 et 225 heures d'entretiens¹⁴⁹ ont été enregistrées qui ont été réécoutées dans leur intégralité mais dont une partie seulement a fait l'objet d'un travail de transcription littérale puis de nécessaire réécriture. Je n'ai transcrit que les passages des entretiens concernant les thématiques en rapport avec le sujet du jour. N'ont donc pas été repris les échanges relevant de la conversation « privée » qui ont occupé parfois 15 % à 20 % du temps d'entretien. Si le nombre et la régularité des visites ont permis que s'instaure un climat de confiance entre l'intervieweuse et ses interviewées, et entre les interviewées elles-mêmes, la familiarité ainsi créée a souvent impliqué que l'on s'enquière mutuellement, et de plus en plus longuement, du cours de la vie de chacune depuis la rencontre précédente.

Les travaux des linguistes et des phonéticiens ont montré les difficultés, voire l'impossibilité quand le nombre des locuteurs est important, à établir une transcription véritablement fidèle et fiable. Mais, ainsi que le souligne Florence Descamps, outre que « ce passage par l'écrit est généralement rendu nécessaire par les règles de la critique historique [...] et les habitudes de l'exposition et de la démonstration historiques qui exigent bien souvent la citation du document », la transcription, la plus scrupuleuse possible, est un formidable outil permettant « une meilleure mémorisation et une meilleure compréhension des entretiens par

¹⁴⁷ Si les témoins acceptaient que soient utilisés et imprimés leurs témoignages retranscrits facilement « anonymables », elles ne souhaitaient pas que les enregistrements puissent être écoutés par d'autres.

¹⁴⁸ Le dictaphone à cassette ayant vite montré ses limites, j'ai investi dans un enregistreur de minidisques de bonne qualité.

¹⁴⁹ Je n'ai pas repris le décompte précis, à la minute près, de la durée des enregistrements.

l'imprégnation qu'elle produit et par l'effort de compréhension qu'elle demande au transcripteur »¹⁵⁰.

Dans le cadre d'entretiens collectifs non seulement elle s'impose expressément pour éviter toute erreur d'attribution de citation, mais elle se révèle particulièrement enrichissante en obligeant l'intervieweuse-transcriptrice à revenir sur les interactions entre les interviewées. Relâchant souvent entre elles le niveau de langue qu'elles mettent individuellement un point d'honneur à soutenir lorsque l'intervieweuse les sollicite nominale, la spontanéité et la liberté de ton de certains échanges permettent d'accéder à un référentiel de valeurs qui n'est pas toujours celui présenté à leur commune interlocutrice.

Il était d'autre part inenvisageable de communiquer les extraits d'entretiens tels que les livrait, avec leurs inévitables répétitions, bafouillages et pauses diverses, la transcription littérale. Suivant les conseils donnés par Anne Roche et Marie-Claude Taranger¹⁵¹, j'ai donc, en essayant de respecter au mieux le sens et le phrasé des énoncés, rétabli une ponctuation standard, délimité si nécessaire des paragraphes, réintroduit les négations couramment éliminées à l'oral et éliminé, sauf exception significative les répétitions parasites (« euh », « bon », etc.). Je n'ai pu soumettre à toutes les témoins le texte « toiletté » de leurs citations, mais j'ai tenu régulièrement au courant des étapes de la transcription un groupe de cinq témoins revues alors que l'enquête était close. Chacune, après avoir entendu, lue par moi, la transcription littérale de ses propos, a pris connaissance de la version réécrite et l'a validée. C'est à ce même groupe dont la composition par âge et l'origine géographique était assez représentative de l'ensemble des témoins, que furent communiquées, au fur et à mesure de l'avancement du travail, les analyses et les conclusions retirées de leurs récits conjugués. Ce fut souvent l'occasion de revenir sur certains thèmes et de les approfondir mais ces échanges « critiques », s'insérant dans une conversation privée, ne furent pas enregistrés. Il est essentiel, écrivent Anne Roche et Marie-Claude Taranger, que sans réduire la distance objet/sujet, fondatrice de toute recherche les « objets » qui sont ici des « personnes et non des cobayes, sachent ce que nous faisons de leur parole, et que nous ne la tournons pas en dérision, mais que nous la respectons, y compris dans ses particularismes »¹⁵². Lorsque les entretiens ne furent pas enregistrés, la prise de note à la

¹⁵⁰ Florence Descamps, *Les Sources orales...*, *op.cit.*, p. 50-51.

¹⁵¹ Anne Roche, Marie-Claude Taranger, *Celles qui...*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵² *Ibid.*, p. 21.

volée a permis d'isoler les termes ou des expressions « remarquables » dont les modalités de saisie sont toujours spécifiées en notes de bas de page.

Limites et richesses de la source

Comme toute source utilisée en histoire les sources orales doivent être passées au crible de l'examen critique propre à la discipline mais leur caractère spécifique de sources induites, coproduites simultanément par l'historien et son témoin, en des temps et lieux circonscrits, implique de redoubler de précaution. Tant les conditions de formation du corpus que celles du déroulement des entretiens doivent être rigoureusement interrogées afin, non pas d'éliminer les biais et artefacts sans lesquels la source n'aurait pu être constituée, mais d'en prendre pleinement conscience afin de « faire avec ».

Déléguer la présélection des témoins aux cadres des structures d'accueil est une procédure qui secrète un certain nombre de biais. Outre les erreurs de *casting* dues au non respect des critères géographiques et sociologiques indiqués, certains cadres ont eu tendance à présenter des témoins dont ils estimaient qu'elles avaient beaucoup à dire, en raison de parcours de vie marqué par une succession singulière de drames et malheurs variés. S'il n'était bien sûr pas question d'exclure par principe du corpus celles à qui la vie avait réservé plus que leur part de deuils et de souffrances, je tenais néanmoins à ce qu'elles n'y soient pas surreprésentées. Sans tenir spécialement à faire l'histoire des jeunes filles heureuses qui n'ont pas d'histoire-s car aucune existence sans doute n'est sans souffrance, je souhaitais me préserver d'une propension, actuellement très partagée, à juger de l'intérêt mémoriel ou historique d'une vie à la somme des malheurs endurés. À quelques exceptions près, les « héroïnes »¹⁵³ rencontrées, n'ont pas été les témoins les plus intéressantes. Ligotées par leurs malheurs, certaines avaient des difficultés à se déplacer librement, sans affect paralysant, dans leur passé.

Si les sources orales sont un moyen privilégié d'accès à l'histoire des gens « ordinaires », il faut se résoudre cependant à ce que cela ne soit jamais que celle de gens ordinaires qui auront bien voulu parler. Quand bien même peu de témoins potentielles « sélectionnées » ont refusé de parler une fois le contact établi, je ne sais rien du nombre et de l'histoire des personnes approchées par les cadres et qui ont d'emblée refusé. Participer à des entretiens et accepter de témoigner ne procède pas d'une démarche anodine. Elle nécessite le goût

¹⁵³ Au sens romanesque du terme.

de la conversation et le désir de se raconter. Ne seront jamais présentes dans ce dispositif d'enquête celles pour qui parler est difficile et/ou pensent que ce qu'elles pourraient avoir à dire n'est pas intéressant. Les octogénaires timides et réservées ont-elle vécu des jeunesses différentes de celles de leurs contemporaines plus prolixes ? Rien ne permet de l'affirmer, rien non plus n'autorise à l'exclure.

On peut également supposer que des témoins potentielles se sont d'elles-mêmes exclues du lot parce qu'elles n'envisageaient pas de raconter une histoire personnelle dont elles auraient pu avoir honte au regard d'un code moral pour elles toujours valide. Raconter les souffrances, socialement reconnues, de l'orpheline, de la veuve ou de la mère meurtrie est possible, voire valorisant, raconter les violences sexuelles, la prostitution ou la prison nettement moins. Les seules femmes à avoir témoigné, dans le cadre d'entretien individuel, des abus sexuels dont elles avaient été victimes, les avaient déjà toutes deux évoqués dans le cadre d'un procès ou d'une psychothérapie. Bien qu'il faille face à ce type de propos être d'une extrême prudence, il est arrivé aux témoins d'évoquer les jeunesses tumultueuses de certaines de leurs actuelles co-résidentes et/ou très anciennes camarades. Une telle avait été fille-mère, enceinte pensait-on de son père, l'autre ne cachait pas avoir avorté, une troisième avait été tonduë à la Libération, etc. Ces femmes ne se sont jamais présentées.

Le procédé de l'entretien lui-même recèle de nombreux biais qu'ils ressortissent du rapport établi entre enquêteur et enquêté où de la complexité du processus de remémoration. Le récit de sa vie par le témoin devant l'intervieweuse et les co-interviewées n'est qu'un des récits possibles qui peut en être fait, qu'une version de « l'illusion biographique » telle que la définit Pierre Bourdieu¹⁵⁴. Les témoins-narratrices, aiguillées par le questionnement, « racontent, écrivent Anne Roche et Marie-Claude Taranger¹⁵⁵, leur histoire en fonction de ce qu'elles pensent être les intérêts, les savoirs et les attentes de leur interlocuteur ». Par ailleurs, le souvenir est construction de l'esprit, une « représentation, écrit Florence Descamps, actualisée du passé, mêlant éléments du passé et préoccupations du présent, morceaux de vécu, connaissances apprises et fragments d'imaginaire »¹⁵⁶ et non la translation verbalisée de la réalité passée. Spécificité de la relation interpersonnelle d'entretien, induction du processus de remémoration,

¹⁵⁴ Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 69-72.

¹⁵⁵ Anne Roche, Marie-Claude Taranger *Celles qui...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁵⁶ Florence Descamps, *Les Sources orales...*, *op. cit.*, p. 53.

handicap de l'*a posteriori*, et corrosion du passé par les défaillances de mémoire sont autant de paramètres à prendre en compte par le chercheur qui doit cependant se garder de sombrer dans une paranoïa criticiste contre-productive. Il faut également prendre en compte sa propre subjectivité, et, écrit Anne-Claire Rebreyend¹⁵⁷, travaillant sur l'intime à partir de sources autobiographiques, essayer de voir « en quoi celle-ci peut [...] biaiser ou enrichir ses interprétations ». S'il convient de ne pas être naïf et présomptueux, en gardant toujours à l'esprit que l'entretien et le document oral sont les fruits d'une collaboration intéressée entre associés temporaires mus par un ensemble de motivations complexes, il est souvent souhaitable, durant la rencontre elle-même, de se départir de ses *a priori* critiques pour susciter une parole confiante. Si, écrit Jean-Claude Kaufman¹⁵⁸, l'empathie n'est en rien un « sérum de vérité », elle s'avère précieuse quand il s'agit de saisir de l'intérieur les catégories de pensée et les systèmes de représentation du témoin. Pour le sociologue, « la passion de savoir se vi[ant] comme toutes les passions, avec le corps et non sans émotions, » il convient de « se laisser aller pour comprendre ».

À l'instar de toute source autobiographique, la source orale projetée sur le devant de la scène l'individu et son vécu singulier. Son utilisation pose donc à la fois les questions délicates de l'articulation entre l'individuel et le collectif, et celle de l'intersection entre temps biographique et temps historique. L'approche générationnelle, partant de l'hypothèse que « les individus nés en un temps et un pays donné, vivent les mêmes événements fondateurs, traversent les mêmes changements, puisent dans le même cadre de représentations mentales complexes »¹⁵⁹ fournit alors une grille de lecture féconde pour analyser la somme des expériences individuelles, simultanément singulières et partagées, telle que l'enquête orale les a collectées. Le récit des témoins peut permettre de comprendre comment des processus sociaux englobants ont été portés par des trajectoires individuelles et de quelle manière, écrit Arlette Farge, « les êtres sociaux ne ressembl[ant] pas toujours à leur temps et à la vérité de l'histoire »¹⁶⁰ des trajectoires individuelles décalées ont pu toujours exister. Il permet aussi d'appréhender comment, écrit Paul Thompson,

¹⁵⁷ Anne-Claire Rebreyend, *Pour une histoire de l'intime. Sexualités et sentiments amoureux en France de 1920 à 1975*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7-Denis Diderot, 2006, p. 22.

¹⁵⁸ Jean-Claude Kaufmann, *L'Entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 77.

¹⁵⁹ Anne-Claire Rebreyend, *Pour une histoire...*, *op.cit.*, p. 50.

¹⁶⁰ Arlette Farge citée dans *Ibid.*, p. 48.

« les configurations changeantes de millions de décisions conscientes prises au niveau individuel ont peut-être autant voire plus de poids sur le changement social que les actes des politiciens »¹⁶¹.

Si du point de vue de l'enquêteur, cent témoins féminines, rencontrées et interrogées dans les conditions décrites, constituent un corpus susceptible de fournir un matériau riche et diversifié, du point de vue du statisticien il ne s'agit pas d'un d'échantillon représentatif. Il aurait cependant été dommage de ne pas tenter de tirer parti des renseignements fournis par les témoins en réponse aux questions fermées qui leur furent posées tout au long des entretiens. À côté des questions élémentaires (nom, prénom, date et lieu de naissance) permettant de les situer dans le temps et l'espace, les témoins ont répondu à trente-six autres questions fermées ou ouvertes portant sur des aspects variés de leur jeunesse (âge des premières règles, au premier bal, loisirs, lieu de rencontre des futurs conjoints, profession, relations sexuelles juvéniles, etc.)¹⁶². Des sous-groupes ont été ensuite constitués à l'intérieur du corpus en fonction de la date de mariage, de la région d'origine, du cadre rural ou urbain de la jeunesse, afin de comparer les réponses même si la taille des effectifs interdit toute extrapolation¹⁶³. Les réponses ont été entrées dans une base de données Microsoft Excel ce qui a non seulement facilité les décomptes et les calculs simples (occurrences, moyennes, écarts, etc.) mais également permis en croisant des informations sélectionnées de mettre en évidence certains phénomènes et leur évolution dans le temps. Même si les résultats synthétisés dans des tableaux ou des graphiques ont une finalité plus illustrative que démonstrative, comparés à ceux obtenus sur les mêmes sujets dans le cadre d'études plus larges¹⁶⁴, ils permettent de situer hors ou dans la norme régionale ou nationale les témoins rencontrés.

Le choix de l'exploitation qualitative

Étant donné le caractère recomposé du passé tel que le font réémerger dans un contexte précis les entretiens, il serait vain d'exciper du seul récit fait par le témoin pour établir la véracité des informations ou des événements rapportés. Cependant, en comparant les récits, en en faisant une analyse intertextuelle, le repérage des occurrences permet d'avancer que tels et tels faits sont au moins vraisemblables. D'autre part, les sujets abordés, enracinés dans la vie quotidienne, ne

¹⁶¹ Paul Thompson, « Des récits de vie à l'analyse du changement social », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 69, 1980, p. 262.

¹⁶² Volume 3. Renseignements entrés dans la base de données.

¹⁶³ La plupart des comparaisons ont porté sur les cinquante-sept témoins mariées jusqu'en 1944 et les quarante-trois témoins mariées en 1945 et après. Ont été également comparé pour certains indicateurs les trente témoins nées dans les Mauges et le Segréen, les trente-deux témoins nées dans le Baugeois et le Saumurois et les trente-cinq témoins nées dans la Vallée.

sont pas de ceux qui alimentent les polémiques mémorielles contemporaines et engagent rétrospectivement la responsabilité de celui ou celle qui témoigne. La discussion la plus vive a concerné le patrimoine gastronomique ligérien et opposé des témoins attachées à faire valoir comme seule, vraie et authentique recette du civet de lièvre ou des îles flottantes celle transmise par leur mère. Peu de témoins avaient été directement confrontées durant leur jeunesse aux alternatives de l'engagement personnel ou collectif en temps de guerre ou d'Occupation. Sur bien des points comme les relations intergénérationnelles, les cadres matériels de l'existence, les conditions de travail, les pratiques de sociabilité, il n'y a pas lieu de douter de la fiabilité des informations fournies souvent corroborées par d'autres sources.

Ce qui s'inscrit dans le collectif, la norme et l'institutionnel est généralement facilement vérifiable, ce qui ressort de l'intime et de l'écart à la norme, sujets sur lesquels la parole est rarement spontanée, l'est beaucoup moins. Ce décalage entre une norme clairement énoncée, collectivement appropriée et les arrangements intimes, rarement explicités qu'on prend avec elle, peut s'approcher grâce à l'analyse intratextuelle des récits faits par les témoins. L'étude du signifiant peut être alors plus riche d'un point de vue informatif que celle du seul signifié. Il convient d'être spécialement attentif aux formes lexicales et syntaxiques employées, aux figures rhétoriques, discursives, narratives utilisées, aux rythmes de l'expression orale, aux lapsus éventuels, aux contradictions internes¹⁶⁵. Les discours des témoins, particulièrement riches en injonctions et interdictions impersonnelles diverses (« on devait », « on ne devait pas », « il fallait, il ne fallait pas », etc.) permettent de reconstituer toutes sortes de stéréotypes moraux et comportementaux.

Que les témoins s'y soient réellement conformées ou non, c'est là une toute autre question dont la réponse est rarement formulée à la première personne du singulier. Indépendamment de la nature collective ou individuelle des entretiens, le « nous » et le « on » prédominent face à des « je » peu usités. À cette formulation dépersonnalisée deux explications sont possibles qui ne s'excluent nullement: les témoins semblent avoir à cœur de fournir à l'historienne qui les interroge un discours « prêt à l'emploi » où l'individu se fond dans le collectif et/ou tiennent à se montrer en conformité avec les normes de leur époque et milieu. Il faut donc solliciter les témoins directement sur leur expérience personnelle et traquer la

¹⁶⁴ Jacques Dupâquier [dir.], *Histoire de la population française*, tome 4, *De 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1988.

¹⁶⁵ Florence Descamps, *Les Sources orales...*, *op. cit.*, p. 53.

contradiction interne pour déterminer quelles libertés elles pouvaient prendre avec les normes englobantes. L'anecdote est alors le meilleur antidote aux discours formatés. Suzanne R. (1921, La Meignanne)¹⁶⁶ de concert avec ses voisines, assure dans un premier temps qu'à leur époque, sauf à risquer de passer pour une fille légère, « on » ne se maquillait pas puis, en cours d'entretien, évoque les allumettes soigneusement carbonisées qu'elle utilisait, à l'insu de ses parents, pour noircir la ligne de ses sourcils et souligner son regard. L'authenticité, dont il n'y a pas lieu de douter, de l'anecdote ne remet pas en question la sincérité de l'assertion *princeps* mais montre les limites, en certains domaines, des discours normatifs et pousse à s'interroger sur les possibilités et les motivations des transgressions. Le même récit peut à la fois fournir le texte de la loi (le « on ») et les moyens de la contourner (le « je »). Dans la confrontation de l'interdit collectif et des pratiques individuelles peuvent se lire les limites, évolutives, du licite et de l'illicite.

À l'exception de deux témoins déjà mentionnées, aucune femme n'a pris la parole à la première personne du singulier pour témoigner de violences sexuelles dont elles auraient été victimes. La taille réduite de l'échantillon, le dispositif d'entretien, les biais de recrutement, la nature du sujet délicat à aborder, ne permettent d'avancer ni que 98 % d'entre elles ont été épargnées, ce qui est resté plausible, ni qu'un certain nombre d'entre elles ont « menti » quand la question leur a été posée. Elles avaient cependant presque toutes connu des jeunes filles à qui il était arrivé des « histoires ». Sur les violences sexuelles et/ou intrafamiliales, sujets à haute intensité émotionnelle, les sources orales, telles qu'elles ont été ici sollicitées, ont montré des limites qu'il n'était pas envisageable de forcer.

Jeunes filles de papier

Pour être validées en tant que sources historiques légitimes et que soient reconnus leurs apports spécifiques, concordants ou divergents, les sources orales doivent être impérativement confrontées aux sources d'archives écrites, imprimées ou iconographiques contemporaines disponibles sur le même sujet. Parce qu'ils ne faisaient pas partie de leur vécu ou parce qu'elles ont préféré taire des expériences douloureuses ou « inavouables », certains pans de la vie des jeunes filles n'ont pas été abordés avec les témoins. Le recours aux archives était dès lors indispensable. Par souci de cohérence, seuls les dépôts faits aux archives départementales du

¹⁶⁶ N2220905CE.

Maine-et-Loire ont été exploités. C'est un second corpus plus disparate, celui des jeunes filles sur papier, qui a ainsi été constitué dont les histoires conservées et autrement rapportées sont venues compléter les récits de jeunes filles de paroles.

Dans les séries M et W des archives départementales, les recensements nominatifs de 1936¹⁶⁷ et 1946¹⁶⁸ pour quatre communes du département ont été exploités à titre de sondage. Les localités retenues, La Daguenière¹⁶⁹ (arrondissement d'Angers), Forges¹⁷⁰ (arrondissement de Saumur), Miré¹⁷¹ (arrondissement de Segré) et Toutlemonde¹⁷² (arrondissement de Cholet) sont les communes, de naissance d'au moins une des témoins rencontrées. En raison de l'indisponibilité des feuilles de recensement (manquantes pour 1936 et lacunaires pour 1946) de l'arrondissement de Baugé, aucune commune de cette circonscription n'a pu être exploitée.

Détaillant la composition des ménages par commune et lieu-dit, les listes nominatives précisent les dates de naissance, le lien par rapport au chef de famille et les occupations de chacun de ses membres, apparentés ou non. Ils sont susceptibles de renseigner sur le cadre de vie domestique (familial, collectif ou autre) dans lequel évoluent les jeunes filles ainsi que sur leurs activités au moment du recensement. L'étude fine de la composition des ménages permet d'approcher des configurations domestiques et familiales différentes de celles racontées par les témoins qui ont très majoritairement vécu dans des familles « nucléaires » classiques en compagnie de leurs deux parents et d'un nombre variable de frères et sœurs. Le recensement fait notamment apparaître des ménages diversement agencés où des jeunes filles habitent avec un parent veuf, demeurent chez des grands-parents, sont hébergées chez des oncles et des tantes, cohabitent, toujours célibataires à 30 ans passés, en « couple » avec un frère ou une sœur ou encore, pupilles de l'Assistance publique, sont placées dans des familles d'accueil.

La patronymie couplée aux mentions d'état civil permet aussi de repérer des filles-mères et leurs enfants non reconnus par le père, ainsi que de jeunes concubines absentes, à une exception près, du corpus oral. La terminologie employée pour définir les activités des jeunes filles est pauvre, sans qu'il soit possible d'en imputer la responsabilité aux déclarants ou aux agents recenseurs. Quand elles ne sont plus écolières, les jeunes filles sont fréquemment notées

¹⁶⁷ ADML, série M : administration générale et économie du département depuis 1800 (1800, 1940), sous série 6M : population, affaires économiques, statistiques.

¹⁶⁸ ADML, série W : archives postérieures à 1940, sous série 371W.

¹⁶⁹ La Daguenière. ADML, 6M19 pour 1936 et 371W4 pour 1946.

¹⁷⁰ Forges. ADML, 6M32 pour 1936 et 371W4 pour 1946.

¹⁷¹ Miré. ADML, 6M37 pour 1936 et 371 W4 pour 1946.

« sans profession », quelquefois apprenties, le plus souvent domestiques, employées, couturières ou cultivatrices sans précision complémentaire d'affectation ou de statut. La dénomination, plus précise et variée, des activités des femmes plus âgées montre cependant quels peuvent être les avènements « professionnels » envisageables de leurs filles, ou leurs sœurs plus jeunes si elles restent sur place. Tableau d'un état démographique et socioprofessionnel d'une population à un moment donné, le recensement sous-estime le taux d'activité des femmes et des jeunes, dont le travail est rarement déclaré et ne fait pas apparaître la polyactivité. La comparaison pour les mêmes communes des recensements de 1936 et 1946 permet cependant de montrer comment évolue l'éventail des choix professionnels possibles offerts aux jeunes filles dès lors qu'elles ne sont plus scolarisées.

Si aucune d'entre elles n'a dit en avoir fait partie, les témoins ont parfois mentionné les « petites » ou « les filles » de l'Assistance publique, placées dans la commune, quelquefois dans leur propre famille. Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Troisième République a privilégié, écrit Ivan Jablonka, le placement, « clé de voûte de l'Assistance publique »¹⁷³, des enfants dans les campagnes. Au sein des communautés d'accueil, ils forment une population infantine et juvénile à part, sur laquelle est porté un regard ambivalent balançant entre compassion et soupçon. Confiés jusqu'à la fin de leur scolarité à des parents nourriciers, ils sont ensuite mis au travail le plus souvent comme domestiques agricoles, gagés, logés, nourris et blanchis, au service d'employeurs friands d'une main-d'œuvre bon marché en des temps d'exode rural et de hausse des salaires. Leur histoire personnelle, souvent douloureuse, telle qu'elle apparaît dans les dossiers nominatifs conservés aux archives départementales de Maine-et-Loire¹⁷⁴, permet d'approcher les jeunes filles fragiles, vulnérables, surexposées aux violences sexuelles et au travail forcé, que les témoins interrogés n'ont que très rarement confié avoir été. Ces dossiers dont la communication est soumise à dérogation sont conservés dans des boîtes classées par année de naissance et ordre alphabétique. Comme il n'était pas possible de tous les étudier une sélection a été opérée selon les modalités suivantes : choix, sur registre en détaillant le contenu, de deux boîtes par année, de cinq en cinq ans entre 1905 et 1935. Ont été retenues et inventoriées les boîtes dont le registre récapitulatif mentionnait qu'elles contenaient une majorité de dossiers féminins. Une fois éliminés les dossiers d'enfants mortes en bas âge et ceux, rares,

¹⁷² Toutlemonde. ADML, 6M37 pour 1936 et 371W10 pour 1946.

¹⁷³ Ivan Jablonka, *Ni père, ni mère...*, *op. cit.*, p. 26.

¹⁷⁴ ADML, 66 alpha. Dossiers des pupilles de l'Assistance publique à partir de 1857 (année de naissance).

d'enfants nées hors du département, soixante-six dossiers ont été dépouillés. Souvent très riches, ils sont constitués de documents d'origine et de nature diverses. Les pièces administratives (rapports de visite, fiches médicales, contrats de placement, demandes de renseignements adressées par l'inspection aux autorités communales, correspondance entre l'inspection et la pupille ou son employeur, etc.) concernant le suivi de la pupille, de son prime accueil en nourrice à sa sortie de l'institution par mariage ou accession à la majorité sont présentes en grand nombre. Elles fourmillent d'informations concrètes sur les cadres matériels d'existence de ces jeunes filles. Montant des gages, composition des garde-robes sont détaillés dans les contrats de placement et les conditions de travail constituent un thème récurrent des correspondances échangées.

Les rapports et les demandes de renseignements sur leur conduite privée et publique, leur sorties, leurs fréquentations amicales ou amoureuses, permettent de dessiner en creux le portrait de la jeune fille conforme ou dérogeant aux normes comportementales attendues. Les dossiers recèlent également des trésors de correspondances privées, clandestines et non censurées, confisquées à la source par l'employeur et renvoyées à l'inspection. Au travers des cartes postales, lettres d'amour, fleurs séchées, billets fixant un rendez-vous et correspondances amicales conservés, on pénètre par effraction, et non sans scrupule, dans l'univers affectif de ces jeunes filles. Au delà du regard critique que l'on doit porter sur certaines pièces, comme les nombreuses lettres de récriminations croisées pupilles/employeurs reçues par l'inspection dont l'« objectivité » respective est sujette à caution, l'utilisation de ces sources pose la question majeure de l'extrapolation des informations recueillies sur une population juvénile féminine marginale, voire marginalisée, à l'ensemble des jeunes filles appartenant aux mêmes milieux populaires et aux mêmes générations. Même s'il convient de les étudier aussi pour ce qu'elles sont, un groupe de jeunes filles « sans famille »¹⁷⁵ aux parcours atypiques, elles peuvent, appartenant aux mêmes générations, renseigner également sur leurs contemporaines vivant « en famille ».

Anne-Marie Sohn a magistralement montré au travers de ses travaux, consacrés aux femmes¹⁷⁶ ou à la sexualité quotidienne¹⁷⁷, tout le profit que l'on pouvait retirer de l'exploitation

¹⁷⁵ Ne vivant pas dans leur famille généalogique.

¹⁷⁶ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*,

¹⁷⁷ Anne-Marie Sohn, *Du Premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996.

des sources judiciaires. Elle en dégage également de nombreuses informations concernant l'éducation des fillettes et des jeunes filles qui, en même temps qu'elles acquièrent des savoir-faire ménagers, doivent apprendre à contourner « les écueils de la fréquentation »¹⁷⁸. Étant donné la très grande richesse documentaire de ce travail et bien que la population féminine juvénile à laquelle je m'intéresse soit plus rurale et moins « ancienne » que celle émergeant des sources utilisées par Anne-Marie Sohn, il aurait été vain, et prétentieux, de vouloir renouveler l'exercice avec le même objectif. Les sources judiciaires ont été essentiellement exploitées pour ce qu'elles apportent à la connaissance des crimes ou délits dont des jeunes filles auraient été victimes¹⁷⁹ ou reconnues coupables, sujets sur lesquels la parole des témoins fut pour le moins économe. La délinquance juvénile, féminine comme masculine, dans le département du Maine-et-Loire durant l'entre-deux-guerres ayant fait l'objet de travaux universitaires et d'articles récents de grande qualité¹⁸⁰, je n'ai pas jugé nécessaire de reprendre des sources¹⁸¹ déjà bien exploitées. Dans la série U (justice depuis 1850) je me suis intéressée aux dossiers de procédure criminelle de la Cour d'assises d'Angers pour la période 1920-1950¹⁸², à la recherche d'affaires mettant en scène des jeunes filles victimes d'attentats à la pudeur, de viols ou coupables d'infanticides. Les dossiers de procédure, constitués de pièces de natures variées, permettant de croiser les points de vue sont aussi riches d'informations factuelles que de considérations morales et sociales sur les protagonistes des affaires jugées. Ils ne renseignent pas uniquement sur le contexte matériel et affectif des crimes subis ou commis, le vocabulaire du corps sexué, de la « séduction » et de la sexualité juvénile féminine, non réductible à une sexualité sous contrainte, mais aussi sur les représentations que l'on se fait de la jeune fille « sérieuse » et de celle qui ne l'est pas. Une fois écartées les affaires concernant les petites filles et les femmes majeures ou celles dont les protagonistes étaient originaires d'autres départements, vingt-six affaires d'attentats à la pudeur,

¹⁷⁸ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 549-633.

¹⁷⁹ Anne-Marie Sohn a également utilisé les sources judiciaires pour étudier les « Les attentats à la pudeur sur les fillettes et la sexualité quotidienne en France (1870-1939) », *Mentalités*, 3/1989, p. 71-111.

¹⁸⁰ David Niget, *La Naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (1912-1945)*, Rennes, PUR, 2009 ; Éric Pierre et David Niget, « Filles et garçons devant le tribunal des enfants et des adolescents d'Angers de 1914 à 1940 : un traitement différencié » dans Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, et Jacques-Guy Petit [dir.] *Femmes et justice pénale XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 327-337. Pour la période antérieure, Delphine Gruau, *La Délinquance féminine juvénile réprimées par les tribunaux correctionnels d'Angers et de Baugé*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.

¹⁸¹ Il s'agit dans la série 3U des dossiers de procédure correctionnelle des tribunaux départementaux de Première instance d'Angers (3U1) et de Beaupréau-Cholet (3U3).

¹⁸² ADML, série 2U2, Cour d'assises d'Angers, dossiers de procédure, 2U2/267-334. La consultation de ces dossiers est soumise à dérogation.

dont dix-huit incestes, ont été étudiées. Les victimes, âgées de 13 à 21 ans et leurs agresseurs appartenaient aux milieux populaires urbains (cinq affaires) et ruraux (vingt-et-une affaires). Sur de tels effectifs il n'était pas question d'entreprendre quelque calcul que ce soit. Les dossiers ont donc été analysés dans une optique résolument qualitative, privilégiant l'étude du contexte social et familial, du scénario des crimes, des propos des accusatrices et des accusés ainsi que des commentaires des témoins. Sept affaires d'infanticides commis en milieu rural (cinq affaires) ou en milieu urbain (trois affaires) par des jeunes filles mineures au moment des faits ont été exploités dans la même perspective.

Très sévèrement réprimés depuis les lois de 1920 et 1923, l'avortement fut un thème sur lequel les témoins, qui avaient pour la très grande majorité d'entre elles achevé leur vie féconde avant 1975, furent peu disertes. C'est dans un fonds de la série W (archives postérieures à 1940)¹⁸³, constitués de rapports de police et d'extraits de jugement envoyés au préfet dans le cadre de la lutte contre l'avortement après la Seconde Guerre mondiale que j'ai « rencontré » quarante et une jeunes avortées, rurales et urbaines, au destin parfois tragique. Les pièces de ce fonds se sont révélées d'une particulière richesse sur la sexualité juvénile féminine, sur les motivations des candidates à l'avortement et les modalités concrètes, techniques comme relationnelles de sa mise en œuvre. Se documenter sur les violences subies et/ou accomplies par des jeunes filles est indispensable mais ne permet en rien d'évaluer quelle part de la population féminine juvénile y fut exposée. Si certaines affaires, une minorité sans doute, vont pour différentes raisons jusqu'au procès, beaucoup consignées dans l'entre-soi familial ou communautaire et/ou scellées dans la mémoire d'une victime mutique, ne connaîtront aucune publicité. En matière de violence de genre, il n'y a cependant pas que des actes criminels à prendre en compte : des paroles grivoises, des regards insistants, des gestes ambigus peuvent être également ressentis par celles qui en sont la cible comme autant de des violences symboliques durablement traumatisantes.

À la fois parce qu'elles peuvent fournir des données factuelles sur la vie quotidienne (vêtements, cadres de vie et de travail, festivités diverses, etc.) et parce qu'elles constituent un support de choix pour stimuler la mémoire et « faire parler » de soi et des autres, les témoins furent invités à venir, si elles en avaient le désir et la possibilité, avec des photographies les

¹⁸³ ADML, 90W 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement : rapports de police, extraits de jugements (1944-1952).

montrant jeunes filles. Une séance par groupe a été consacrée aux commentaires par leur propriétaire et les co-interlocutrices des clichés qui ont circulé de mains en mains.

Les albums de photographies, soigneusement classées et immédiatement disponibles, font partie des objets que les témoins ont souvent apportés avec elles en arrivant dans les structures d'accueil, alors que les témoins rencontrées à domicile ont parfois eu des difficultés à mettre la main sur des clichés anciens au rangement quelquefois incertain. Trente témoins ont fourni plus de 150 prises de vues dont 119, alliant richesse informative et qualité de l'image, ont été retenues dans le corpus¹⁸⁴. Les autres témoins ne se souvenaient pas d'avoir été photographiées jeune fille, n'avaient pas retrouvé les clichés promis, ou oublié de les apporter lors de l'entretien.

Se faire photographier, en groupe ou individuellement, par des professionnels travaillant en studio ou en plein air lors de grandes occasions, (mariage, communion, etc.), est une pratique répandue dans les milieux populaires depuis la fin du XIX^e siècle¹⁸⁵. Les plus anciennes photographies du corpus, prises par des professionnels, datent de 1924. Les tirages souvent de grande qualité sont précieusement conservés sous papier gaufré dans un livret cartonné ou, mis sous verre et encadrés, accrochés aux murs à des emplacements symboliquement forts de l'espace domestique. Dans la chambre à coucher la photographie du mariage rappelle aux époux le serment initial, et au salon celle de la famille réunie affiche la fécondité de l'union. La photographie amateur se démocratise plus tardivement mais dans les campagnes angevines, dès les années trente et quarante, l'appareil photo n'est déjà plus un objet insolite réservé à une minorité des privilégiés. Les témoins ou leurs parents l'ont alors souvent acquis en collectionnant des timbres collés sur des produits d'épicerie vendus par des fournisseurs itinérants ou les commerçants du bourg. De petites dimensions (format 9×6 cm dominant), noir et blanc, les tirages de la même prise sont nombreux et distribués largement à ceux et celles qui figurent sur la scène. Deux témoins, collègues dans un atelier de couture douessin durant les années quarante, conservaient toujours soixante ans plus tard le même jeu de photographies les représentant, avec leur patronne, dans le jardin de cette dernière. Dans les villes, après la guerre, des professionnels équipés d'appareils à développement immédiat¹⁸⁶ arpentent les rues et proposent contre une

¹⁸⁴ Volume 3. Sources iconographiques.

¹⁸⁵ Christine Bard, « Les photographies de famille commentées : une source sur l'habillement dans les classes populaires », *Apparence(s)*, 1/2006, mis en ligne le 12 novembre 2008, <http://apparences.review.org>

¹⁸⁶ Invention en 1948 par Edwin Land du Polaroid.

somme modique aux passants de les photographier. Sur les 119 photographies sélectionnées quatre-vingt-dix-sept ont été prises par des amateurs et vingt-deux par des professionnels. La faible luminosité de la plupart des intérieurs domestiques ruraux rendant difficile la prise de vue, la très grande majorité des clichés amateurs (quatre-vingt-quatorze sur quatre-vingt-dix-sept) montrent des scènes d'extérieur (lieu de promenade ou d'excursion, jardin, rue, terrasse de café, parvis d'églises et esplanades festives diverses, etc.). En fin de période, la diminution du temps de pause rendue possible par les progrès techniques permet de prendre en photographie des modèles moins figés dans leurs postures et expressions, de saisir des scènes apparemment plus spontanées.

En fonction du nombre et du sexe des personnes photographiées, ainsi que des liens les unissant les un aux autres, j'ai regroupé les clichés en cinq sous-ensembles. Les portraits (vingt-cinq) en buste ou en pied, mettent en scène dans des décors variés des jeunes filles seules prenant la pose devant l'objectif. Les groupes familiaux (vingt-trois) photographiés en studio, présentent des familles nucléaires complètes en grande tenue. Certains clichés non professionnels montrent des constellations familiales élargies aux grands-parents, collatéraux et alliés rassemblés à l'occasion de grands travaux agricoles (moissons, battages, vendanges etc.), de sorties ou de festivités « privées » prolongeant diverses cérémonies (communion, baptême, fiançailles, mariages etc.). Trente-huit clichés, le plus souvent amateurs, présentent des groupes exclusivement féminins de taille variable, de la paire d'amies en promenade au groupe de « copines » en excursion avec le patronage paroissial, posant dans leurs belles robes de demoiselles d'honneur ou fêtant l'anniversaire de l'une d'entre elles. Les groupes mixtes (vingt-cinq) composés de jeunes hommes et jeunes filles mélangés, hors présence parentale, sont photographiés lors de sorties communes collectives, qu'elles rassemblent des couples amoureux amis ou « les jeunes » d'un même village réunis à l'occasion d'une fête calendaire spécifique. Les couples isolés, d'amoureux, de fiancés ou de danseurs, constituent le sujet de huit photographies.

Ayant bien compris que je ne m'intéressais qu'à la période pré-nuptiale, la très grande majorité des témoins n'ont pas apporté la photographie officielle de leur mariage. Seules quatre d'entre elles sont venues avec et dans au moins deux cas ce non respect de la consigne n'était sans doute pas sans signification. Odette C. (1926, Vern-d'Anjou), très soucieuse dès la première rencontre de faire savoir qu'elle appartenait aux couches supérieures du monde rural, tint pour

appuyer ses dires à montrer la photographie de son mariage où le grand nombre et la qualité des invités témoignaient de la bonne renommée et de la surface sociale de sa famille. Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) souhaitait visiblement par le truchement de la sienne revenir sur les conditions sentimentales très particulières dans lesquelles son mariage avait été conclu¹⁸⁷.

La constitution du corpus photographique ne procède pas uniquement du désir, légitime, d'illustrer tel ou tel aspect de la vie de des témoins jeunes filles. On peut aussi en comparant ces photographies à celles des magazines féminins de la même période étudier la diffusion dans les milieux populaires des modes capillaires et vestimentaires du moment. Mais au delà des renseignements factuels fournis par le corpus photographique venant « doubler » et corroborer le corpus oral, s'interroger sur le contexte de la prise de vue, la composition de l'image et les attitudes de ceux et celles qui sont photographiés permettent d'accéder à un autre registre d'informations « intra-iconographiques ». Marianne Wex¹⁸⁸ a bien montré combien les postures masculines et féminines différaient y compris dans les poses les moins préparées et répondaient à un code très rigoureux de représentation genrée des individus dans une société donnée

Certains portraits de jeunes filles réalisés en studio par des professionnels semblent moins devoir fixer les traits et la personnalité du sujet à un âge précis qu'en estomper au contraire, y compris en retouchant l'image, les particularismes pour le faire correspondre aux canons d'une beauté juvénile idéale. Les visages encadrés d'un halo de cheveux flous, regard clair levé au ciel ou bien pudiquement baissé, esquisse de sourire aux lèvres, semblent alors autant de déclinaisons d'un même archétype dont il convient d'étudier les fondements idéologiques. De manière générale, les sujets photographiés souhaitent apparaître sous leur meilleur jour et projettent sur l'objectif l'image qu'ils aimeraient que l'on ait d'eux et/ou posséder d'eux-mêmes¹⁸⁹. Il est alors intéressant de chercher à quels modèles ces images, travaillées parfois jusqu'à la mise en scène, renvoient, de quels autres corpus iconographiques (presse, cinéma, cartes postales amoureuses, etc.) elles s'inspirent et pour quelles raisons la témoin s'y réfère. La photographie du témoin « en jeune fille », comme celle du très jeune enfant dénudé en bébé joufflu, collier de grains d'ambre autour du cou, marque le passage réussi d'un

¹⁸⁷ Son mari était l'amant de sa mère.

¹⁸⁸ Marianne Wex, *Le Langage « féminin » et « masculin » du corps. Reflet de l'ordre patriarcal*, Louvain-La Neuve, Academia, 1993.

¹⁸⁹ Il existe des portraits « carte postale », prêts à être adressé au destinataire de son choix.

seuil anthropologique délicat. Le cliché prend acte que le bébé a triomphé des dangers guettant le nouveau-né, et que la petite fille a réussi sa métamorphose en jeune fille.

Parce qu'elle suscite, notamment quand elle immortalise un groupe, de nombreux commentaires, la photographie stimule la prise de parole sur un grand nombre de sujets et incite la témoin à raconter d'autres histoires que la sienne, lesquelles, quand bien même on soit dans l'impossibilité d'en vérifier la vraisemblance, doivent être attentivement écoutées. La seule évocation spontanée d'un infanticide, attesté par ailleurs, et de l'inceste, invérifiable, qui en aurait été la cause première, fusa du commentaire par sa propriétaire d'un cliché la représentant avec l'amie criminelle au sein d'un groupe de jeunes filles photographiées au sortir de la messe. Régulièrement, la plupart des « digressions » provoquées par le commentaire de photographie ramenait au coeur de thèmes essentiels (sexualité, réputation, écarts divers à la norme, etc.) que les témoins ne s'autorisaient pas à aborder directement.

Dans leur grande diversité (périodiques, ouvrages spécialisés, œuvres littéraires, etc.), les sources imprimées contemporaines de la jeunesse des témoins sont riches d'informations sur, et à destination des jeunes filles, qu'elles leur soient spécifiquement dédiées où qu'elles ne les concernent qu'indirectement. L'exploitation que l'on peut faire de ce riche corpus est double. Il s'agit d'étudier à la fois ce que ces sources nous apprennent sur les jeunes filles et/ou l'idée qu'on s'en fait à une époque donnée, et l'usage que font de ces informations celles qui les lisent et/ou écoutent ceux (pédagogues, médecins, clercs, etc.) qui les ont lues pour elles. Faits divers rapportés par le quotidien local, « petits romans », manuels d'éducation ménagère, pieux guides de préparation au mariage et autres essais sur *l'Âme de l'adolescente*¹⁹⁰ sont donc autant de vecteurs d'informations de natures très diverses (anecdotiques, didactiques, etc.) destinées à des publics variés dont il convient d'étudier les modalités de diffusion et de réception.

À l'exception d'une témoin¹⁹¹ rencontrée individuellement qui expliqua, dès les premières minutes de l'entretien, mi-honteuse mi-frondeuse, qu'en raison d'une scolarité précocement arrêtée et antérieurement cahoteuse, elle n'avait jamais su lire facilement, les femmes interviewées appartiennent aux générations bien alphabétisées étudiées par Anne-Marie Thiesse dans ses travaux sur les lecteurs et la lecture populaire à la Belle Époque¹⁹². Qu'elles en

¹⁹⁰ Pierre Mendousse, *L'Âme de l'adolescente*, Paris, PUF, 1928.

¹⁹¹ Madeleine C (1920, Neuillé) U100805INE.

¹⁹² Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien. Lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque*, Paris, Chemin vert, 1984.

aient ou non développé le goût, la lecture, ont-elles unanimement affirmé, leur était d'un exercice aisé. En revanche, durant leur jeunesse toutes n'avaient pas eu le même accès à l'imprimé pour des raisons semble-t-il davantage de culture familiale que de moyens économiques et/ou logistiques. Certaines ont dit, qu'hormis les livres de prix obtenus à l'école, précieusement rangés et rarement ré-ouverts, aucun écrit n'était entré dans la maison de leurs parents. La situation la plus fréquente est cependant celle de la lecture hebdomadaire, le plus souvent dominicale, après que père et mère en ont eu la primeur, du quotidien régional dans son édition locale. Les témoins furent interrogés sur leurs pratiques de lecture du périodique lu. Afin de prendre connaissance de ce qu'elles pouvaient trouver comme informations et/ou distractions dans les journaux et étudier la place accordée aux jeunes filles dans leurs pages, il m'a semblé souhaitable de les consulter à mon tour. Les archives départementales du Maine-et-Loire ont conservé la collection complète (1896-1944) du *Petit Courrier*¹⁹³ quotidien le plus souvent cité par les témoins et du *Courrier de l'Ouest*¹⁹⁴ qui lui succéda après guerre et continue d'être lu de nos jours. Journaux républicains de centre-droit, s'ils assurent en premières pages la couverture de l'actualité nationale, voire mondiale, ils font néanmoins la part belle aux informations locales en pages intérieures. Comme il n'était pas possible de dépouiller la collection complète, seul un trimestre par année entre 1920 et 1944 pour *Le Petit Courrier* et entre 1944 et 1950 pour *Le Courrier de l'Ouest* a été investigué en veillant à ce que sur quatre années chaque saison soit représentée.

Les jeunes filles sont assez régulièrement apparues à la une quand des prix de vertu ou des titres de Reine, photographies et commentaires à l'appui, leur étaient attribués et en pages intérieures lorsqu'elles furent les protagonistes, diversement impliquées, de faits divers plus ou moins dramatiques. Les pages traitant du marché de l'emploi local ont fourni également leurs lots de jeunes filles, qu'elles offrissent ou que l'on recherchât leurs services. Des éditoriaux leur sont quelquefois spécifiquement consacrés, insistant généralement sur les bienfaits que la société française retirerait à ce qu'elles soient scrupuleusement préparées à accomplir leurs devoirs d'épouse et de mère. Les pages dédiées hebdomadairement aux enfants et aux femmes fourmillent d'informations pratiques, formatives autant que normatives, sur la meilleure manière d'éduquer, par le jeu, l'exemple et le conseil, les filles à se conformer au genre que leur sexe

¹⁹³ ADML, 97 Jo 18 (janvier-juillet 1920) à 97 Jo 98 (janvier 1943-août 1944). *Le Petit Courrier*. Journal républicain régional. Début de parution : 1896-fin de parution : 1944.

¹⁹⁴ ADML, 30 Jo 1 (septembre 1944 à décembre 1945) à 30 Jo 13 (octobre-décembre 1950) *Le Courrier de l'Ouest*. Début de parution : 1944.

prescrit. De nombreuses réclames s'adressent aux femmes auxquelles sont supposés deux préoccupations majeures : séduire immédiatement et longtemps et réguler de concert états d'âme et fluides physiologiques. Une jeune lectrice attentive ne peut ainsi ignorer à quels canons esthétiques et comportementaux elle doit se conformer si elle souhaite rencontrer et retenir l'homme qui la rendra heureuse et la consacra mère. Les pages promotionnelles achetées par les grands magasins de mode ou d'ameublement et d'équipement de la maison ne laissent non plus rien ignorer des normes d'élégance et de confort domestique du moment. Elles sont susceptibles de formater les aspirations et/ou alimenter les rêves de celles qui les feuillentent.

Les archives départementales ont également conservé des collections de bulletins paroissiaux, opuscules mensuels que les témoins les plus pratiquantes ont dit avoir lu régulièrement. Parmi les séries disponibles ont été consultés, de cinq en cinq ans, les bulletins d'une paroisse par grand sous-ensemble régional : Allonnes¹⁹⁵ pour le Beaugois-Samurois, Blaison-Gohier¹⁹⁶ pour la Vallée, Challains-la-Potherie¹⁹⁷ pour les Mauges et le Segréen. Une grande partie de la pagination, commune à l'ensemble du diocèse, est consacrée au bon déroulement du calendrier liturgique et à diverses considérations de morale religieuse à l'usage des croyants petits et grands. Exégèse de paraboles bibliques et historiettes édifiantes ont pour mission de maintenir ou de remettre dans le droit chemin brebis et agneaux égarés. On y exhorte fréquemment les filles d'Ève à maîtriser, pour le salut de leur âme et celui de leurs admirateurs, leurs penchants naturels à la coquetterie. La chronique de la vie paroissiale est rédigée par « le père curé »¹⁹⁸ qui en commente les temps forts, des modalités d'organisation des communions au compte rendu des activités du patronage en passant par l'annonce des messes de quinzaine et le prix des places réservés à l'Église. Jeune fille, aucune des témoins rencontrées n'était personnellement abonnée ou avait régulièrement acheté *Le Petit écho de la mode*, magazine féminin populaire le plus diffusé¹⁹⁹ durant le premier vingtième siècle. La plupart avaient cependant eu l'occasion de le feuilleter chez la couturière qui leur proposait d'y choisir des modèles de robes ou de manteau, ou de l'emprunter à des amies plus favorisées.

Médecins, clercs, pédagogues et observateurs divers de la société sont à l'origine d'une littérature abondante sur les jeunes filles et les femmes qu'elles sont appelées à devenir. Qu'ils se

¹⁹⁵ ADML, PER 9-1. Bulletin paroissial d'Allonnes (arrondissement de Saumur).

¹⁹⁶ ADML, PER 9-30. Bulletin paroissial de Blaison-Gohier (arrondissement d'Angers).

¹⁹⁷ ADML, PER 9-30. Bulletin paroissial de Challains-la-Potherie (arrondissement de Segré).

¹⁹⁸ L'expression est employée par de nombreuses témoins.

réfèrent à une conception spiritualiste ou matérialiste de l'existence, ils accordent tous aux femmes un rôle essentiel et une responsabilité écrasante dans la préservation de l'ordre social via la conservation de la cellule familiale. Les physiologistes s'intéressent à la régularité du cycle menstruel et à la croissance harmonieuse des organes reproductifs²⁰⁰ chez la *puella* ; les psychologues se penchent sur l'éveil du sentiment maternel chez la petite fille et sa nécessaire confirmation chez la jeune fille ; les pédagogues veillent à l'appropriation par leurs élèves des savoirs et des pratiques ménagères. Au delà de la pluralité des méthodes éducatives proposées, dont certaines prennent en compte les préoccupations nouvelles « d'éducation sexuelle »²⁰¹ et reconnaissent aux filles le droit d'étudier, la finalité des programmes reste la même : convaincre les jeunes filles qu'il n'y aura épanouissement de leur féminité que dans la maternité. À l'exception de trois témoins²⁰² qui se souviennent d'avoir lu, fiancées aux portes de l'hyménée, une des nombreuses publications de l'Abbé Charles Grimaud consacré à la préparation d'un mariage chrétien et/ou d'avoir consulté un ouvrage sur « *Ce que toute jeune fille à marier doit savoir* »²⁰³, aucune des femmes rencontrées n'avait eu un accès direct à cette littérature.

À défaut de l'être par les premières concernées, ces ouvrages sont lus par ceux et celles qui ont en charge leur éducation et de leur santé ou écrivent à ce sujet. Ils constituent donc la trame matricielle des discours qu'elles entendent proférer en chaire, professer du haut de l'estrade ou délivrer dans le cabinet du médecin. Comment ces discours sont-ils perçus et pris en compte par leurs récipiendaires ? Dans quelle mesure sont-ils opératoires et influencent-ils réellement leurs manières de se comporter ? Quel regard, distancié, convaincu ou a-critique, portent-elles sur les normes, éminemment sexuées, auxquels ils les enjoignent de se conformer ?

Parmi la pléthore d'ouvrages consacrés aux jeunes filles et aux femmes durant cette période, les présupposés des seconds conditionnant motu proprio les orientations des premiers, n'ont été retenus qu'un petit nombre de titres. Il s'agit principalement de publications de l'Abbé Grimaud²⁰⁴ et du Docteur Surbled²⁰⁵, polygraphes profus, dont les multiples rééditions attestent la

¹⁹⁹ Créé en 1879, *Le Petit écho de la mode* tire à cinq millions d'exemplaires en 1918.

²⁰⁰ Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque », *Clio*, n° 14, 2001, p. 207-229.

²⁰¹ Yvonne Knibiehler, « L'éducation sexuelle des filles au XX^e siècle », *Clio*, n° 4, 1996, p. 139-160.

²⁰² Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon) Jeanne F (1915, La Poitevinière), Madeleine G. (1934, Brissarthe).

²⁰³ Docteur Vaucaire, *Ce que toute jeune fille à marier doit savoir*, Paris, Albin Michel, s.d.

²⁰⁴ Abbé Charles Grimaud, *L'Épouse attrait du foyer*, Paris, Téqui, 1929 ; *Aux grands Jeunes Gens. Futurs époux*, Paris Téqui, 1927.

²⁰⁵ Docteur Georges Surbled, *La Vie à deux. Hygiène du mariage*, Paris, A. Maloine et fils, 1918.

notoriété certaine et la diffusion des idées, et d'essais plus ambitieux de Pierre Mendousse²⁰⁶, Havelock Ellis²⁰⁷ ou Gina Lombroso²⁰⁸ qui influencèrent durablement des générations d'éducateurs. Quelques ouvrages pratiques d'éducation ménagère et d'apprentissage des bonnes manières complètent le corpus.

La lecture arrive pour les témoins en quatrième position après les travaux d'aiguilles et le théâtre dans le classement des loisirs favoris. Interrogées sur leurs goûts, c'est avec dans les yeux la crainte d'être mal jugées, qu'elles ont confessé, pour les dénigrer, avoir raffolé des feuilletons et des « petits romans ». Cette « littérature pour les femmes », étudiée par Anne Sauvy²⁰⁹ et Daniel Fabre²¹⁰ ou Annick Houel²¹¹, se déploie à l'intérieur d'un schéma narratif convenu, de la rencontre inaugurale aux félicités nuptiales ou aux douleurs de la séparation selon qu'il s'agit d'amours heureuses ou malheureuses. Héros et héroïnes sont décrits et leurs relations mises en scène et analysées en respectant un code précis de caractérisation de genre et de milieu social. Sous l'apparente variété du cadre géographique et historique, les personnages romanesques féminins se réfèrent à un nombre limité de figures archétypales dont les « états » (jeune fille attendant le mariage, seconde épouse, femme « refaisant sa vie », etc.) étudiés par Nathalie Heinich²¹² prescrivent en grande partie le déroulement de l'intrigue.

Assurément délicieuses et parfois délictueuses au delà des plaisirs complexes²¹³, et quelques fois inavouables qu'elles ont suscité, quel peut-être le pouvoir performatif de ces lectures ? Dans quelle mesure et par quels mécanismes participent-elles à la construction de l'identité de genre des jeunes lectrices en leur fournissant, quand bien même elles ne sont pas dupes de leur dimension fictionnelle, modèles comportementaux et « mode d'emploi » des relations hommes/femmes ? Delly²¹⁴, Gyp²¹⁵, Pierre Lhermitte²¹⁶, Georges Ohnet²¹⁷ et Max du

²⁰⁶ Pierre Mendousse, *L'Âme de l'adolescente*, Paris, PUF, 1927.

²⁰⁷ Havelock Ellis (1859-1939), *L'Hygiène sociale*, t. I, *La Femme dans la société*, Paris, Mercure de France, 1929.

²⁰⁸ Gina Lombroso (1874-1944), *L'Âme de la femme*, Paris, Payot, 1923.

²⁰⁹ Anne Sauvy, « Une littérature pour les femmes » dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin [dir.], *Histoire de l'Édition française*, Paris, Fayard/Promodis, t.III, 1990, p. 496-508.

²¹⁰ Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, n° 11, 2000, p.179-212.

²¹¹ Annick Houel, *Le Roman d'amour et sa lectrice*, Paris, L'Harmattan, 1997.

²¹² Nathalie Heinich, *États de femmes. L'Identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996.

²¹³ Voir Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, n°11, 2000, p. 179-212, p.203 et Annie Houel, *Le Roman d'amour et sa lectrice. Une si longue passion. L'exemple Harlequin*, Paris l'Harmattan, 1998.

²¹⁴ Jeanne-Henriette Marie de Petitjean de la Rosière (1875-1945) et son frère Frédéric Henri-Joseph de Petitjean de la Rosière (1876-1949).

²¹⁵ Sibylle Gabrielle Riquetti de Mirabeau (1849-1932).

²¹⁶ Mgr Edmond Loutil (1863-1959).

²¹⁷ Georges Hénot (1848-1918).

Vieuzit²¹⁸ sont les auteurs les plus souvent cités²¹⁹ par les témoins issues de milieux populaires pour lesquelles les noms de Berthe Bernage²²⁰, Victor Margueritte²²¹, Marcel Prévost²²² ou Colette Yver²²³, auteurs peut-être plus élitistes, n'évoquaient rien. Sans qu'il soit possible d'en tirer quelques conclusions de portée générale que ce soit, il se trouve que les deux témoins²²⁴ à avoir affiché leur goût exclusif des « grands » auteurs, masculins, de la littérature française (Victor Hugo, Théophile Gauthier etc.) faisaient partie du petit groupes des célibataire. Si les titres des feuilletons paraissant dans la presse quotidienne régionale, souvent très explicites quant à la trame romanesque développée par leurs auteurs ont été recensés, les œuvres elles-mêmes n'ont fait l'objet d'aucun travail approfondi.

3. Les jeux du genre et de la jeunesse

Si contribuer à la meilleure connaissance de la population juvénile féminine en milieu rural durant le premier XX^e siècle est l'un des objectifs de ce travail, ce n'est cependant pas le seul. Au delà de l'intérêt qu'il y a à documenter un sujet resté pour différentes raisons en marge de l'historiographie, on peut s'efforcer d'en replacer l'étude dans un champ problématique plus large. Construction sociale et culturelle performative historicisable, le genre prescrit à chaque sexe, masculin comme féminin, de s'incarner dans des avatars précisément définis en terme d'apparence et de comportement. S'il importe que les genres ne puissent être confondus, les modalités d'expression de la différence font l'objet de remaniements incessants, plus ou moins brutaux ou progressifs, mettant selon les époques et les milieux davantage l'accent sur le dimorphisme physique ou l'altérité psychique et/ou intellectuelle. Alors que plusieurs versions (sociales, régionales) du féminin ont pu coexister dans le passé, le développement bientôt séculaire d'une culture de masse accélérant et démultipliant les processus d'acculturation, a consacré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale l'hégémonie d'un paradigme féminin, d'origine bourgeoise, travaillant et amplifiant les différences sexuées. Au croisement du temps biographique de la jeunesse, âge de cristallisation de l'identité sexuée et du temps historique des mutations du genre dans la société occidentale de la première moitié du XX^e siècle, l'étude, à

²¹⁸ Alexandrine Vavasseur Archer-Simonet (1886-1953).

²¹⁹ De ces différents auteurs, quelques titres ont été lus.

²²⁰ Berthe Bernage (1886-1972).

²²¹ Victor Margueritte (1866-1941).

²²² Marcel Prévost (1861-1941).

²²³ Colette Yver (1874-1953).

partir des sources orales, des jeunes filles des milieux populaires ruraux, permet d'éclairer les mécanismes complexes d'appropriation de ces nouvelles normes.

Les mutations du genre féminin

Si le personnage de Bécassine a pu être analysé au regard de l'histoire politique comme le symbole de l'agrégation définitive de sa Bretagne natale au destin national²²⁵, il ne l'a pas été au regard du genre. Alors que l'on pressent en Loulotte, petite fille de noble origine, la jeune fille gracieuse qu'elle ne manquera pas de devenir, la petite paysanne qui s'en occupe n'a pas plus de formes sexuées que d'âge précis. Sa fonction maternante et nourricière, ses choix sentimentaux l'inscrivent incontestablement dans le groupe des femmes mais son androgynie morphologique déroge au code esthétique de la féminité bourgeoise ou aristocratique.

Le personnage cristallise les représentations qu'une certaine élite socioculturelle urbaine se fait à la fois de la province et de la féminité campagnarde. Cependant au delà de la charge caricaturale du trait et des préjugés de ceux qui la dessinent et en imaginent les aventures²²⁶, ne peut-on considérer que la figure de Bécassine témoigne non pas tant de l'a-féminité ou de la déféminisation des paysannes que d'une autre façon d'habiter le genre féminin ? La prégnance des attendus de genre est telle qu'il peut être difficile d'identifier et de qualifier les formes passées du féminin en faisant abstraction des connotations les plus contemporaines qui lui sont attachées. Si de nos jours dans les milieux populaires la distinction des genres se fonde sur une différenciation immédiate des sexes au moyen d'une signalétique corporelle cosmétique et vestimentaire très explicite, cela n'a pas peut-être pas toujours le cas.

Des témoignages recueillis parmi les plus âgées des témoins et des sources iconographiques ressort l'impression que la différence sexuée semble, dans les milieux populaires ruraux, s'exprimer moins en termes d'apparence qu'en terme de comportement attendu. L'étude de la pénétration dans ces différents milieux des nouveaux canons du féminin peut permettre d'éclairer de manière plus globale comment s'opère la substitution d'un modèle de genre à un autre. Construction culturelle et sociale labile, le genre se recompose en permanence sous l'influence de facteurs historiques variés inscrits dans des temporalités

²²⁴ Marie-Louise G. (1912, *Le Puy-Notre-Dame*), Madeleine R. (1929, *Chacé*).

²²⁵ Didier Guyvarc'h, « La guerre de 14-18 et les représentations du féminin et du masculin en Bretagne » dans Luc Capdevila, Sophie Cassagne, Martine Cocaud [dir.], *Le Genre face aux mutations. Masculin, féminin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 291-305.

différentes (événements²²⁷, lentes évolutions, etc.). Au terme d'un processus complexe d'élaboration, une version dominante finit par s'imposer à l'ensemble de la société. Elle est souvent remaniée quand les classes dominantes qui en ont le plus souvent établi le code prennent conscience de ce que sa vulgarisation risque de les renvoyer dans l'indistinction sociale.

La vulgate du genre féminin telle qu'elle triomphe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale propose aux femmes de s'investir prioritairement dans la sphère privée où bonheur conjugal et joies de la maternité suffiront à assurer les conditions de leur épanouissement personnel. Ce modèle de femme au foyer, n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle, épouse amoureuse et mère attentive a mûri depuis la fin du XX^e siècle dans la petite et moyenne bourgeoisie urbaine. Jeune fille modèle puis épouse et mère exemplaire, Brigitte, l'héroïne de Berthe Bernage²²⁸, en est sans doute l'incarnation romanesque la plus aboutie. Souvent perçu comme une promotion par les femmes des milieux populaires urbains et ruraux, ce statut doit être signalé par l'adoption de comportement de genre mettant en évidence la différence sexuée qui le légitime. Étant « dispensée » de travailler à l'extérieur en vertu de leur sexe, les femmes doivent en permanence prouver par une « hyperféminité » qu'elles le méritent.

D'autres facteurs concourent entre les deux guerres à renforcer une visibilité de la différence sexuée que l'expérience de la guerre conduisant les femmes à occuper des emplois masculins avait temporairement atténuée. Après avoir été fragilisés par ce que Luc Capdevila appelle « les fatigues de la guerre », les fondements de l'identité masculine sont réassurés et la période suivant les deux conflits constitue « un temps de crispation des identités sexuelles »²²⁹ se traduisant par le renforcement des stéréotypes de genre. À la re-virilisation des hommes, gage de renaissance nationale, répond pour la souligner, une re-féminisation des femmes. Les discours et politiques natalistes, réduisant depuis les années vingt les femmes à leur fonction maternelle, auxquels le régime de Vichy avait donné une particulière publicité, ne sont pas remis en cause à Libération. Cette féminité maternante, aux antipodes de l'ambiguïté stérile des plates garçonnnes aux hanches étroites, appelle un investissement spécifique sur les parties du corps, bassin et

²²⁶ Personnage dont les traits sont fixés par Joseph Pinchon (1867-1941) et les aventures imaginées, à partir de 1913, par Caumery (Maurice Languereau, 1871-1953).

²²⁷ Marc Bergère et Luc Capdevila [dir.], *Genre et événement. Du masculin et du féminin en histoire des crises et des conflits*, Rennes, PUR, 2006.

²²⁸ Colette Cosnier, « Maréchal, nous voilà ! ou Brigitte de Berthe Bernage », dans Christine Bard [dir.], *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 241-254.

²²⁹ Luc Capdevila, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 107.

poitrine, destinées à porter et nourrir les enfants de géniteurs qu'elles auront au préalable séduits par la plénitude de leurs formes.

Si la valorisation des attributs maternants du corps féminin n'est en rien une spécificité de la période, le processus d'érotisation et de « glamourisation » dont ils font l'objet est plus original. Ces formes spécifiquement féminines ne sont plus uniquement célébrées, sculptées dans le marbre ou coulées dans le bronze, pour les promesses de fécondité qu'elles augurent mais deviennent des points de fixation du désir masculin hétérosexuel. Également callipyges et mamelues, les *pin-up* aux vêtements très ajustés des magazines et les allégories dénudées des jardins publics ne sont pas dotées du même potentiel érotique. La réussite d'un mariage repose désormais davantage sur l'accord des âmes et la concordance des désirs que sur la communauté des intérêts. Dans une société n'ayant pas encore remis en question l'institution matrimoniale comme fondement de la famille, érotiser le corps maternant permet le maintien du lien conjugal. La conjugaison du mouvement de radicalisation des identités de genre aux lendemains des guerres mondiales et du nouvel impératif érotique conjugal est à l'origine d'un énième avatar du genre féminin accordant au corps et à sa mise en valeur sexuée une place primordiale.

Ce sont ces nouveaux paramètres de genre que vont devoir assimiler et incorporer les filles durant la période de cristallisation de l'identité sexuée que constitue la jeunesse, laquelle va en être transformée.

Comment la jeunesse vient aux filles...

Assurément jeune et fille, Anaïck Labornez n'est pas et ne sera jamais une jeune fille. Abeille stérile hyperactive, elle n'est pas socialement programmée pour connaître le temps long et protégé de la métamorphose durant lequel à l'abri de la chrysalide la nymphe se transforme en libellule. Pour que Bécassine soit une jeune fille il faudrait qu'elle puisse envisager d'être une libellule et disposer de temps pour s'y préparer. Si âge et sexe sont des données biologiques, jeunesse et genre sont deux constructions sociales et culturelles intimement liées et interagissantes. Peu d'artéfacts historiques ont une telle efficacité opératoire sur la façon dont l'individu se définit et se place dans la société. Plus encore que l'enfance, où la distinction des genres ne se greffe pas sur des différences morphologiques prononcées entre les deux sexes, l'âge qui suit, marqué par l'apparition des caractères sexuels secondaires, dicte de façon impérative aux filles comme aux garçons de se conformer aux canons de leur genre afin que puisse être validée la cohérence de leurs différentes identités (sexuée, professionnelle, sociale, etc.). La

« jeune fille » est née dans les milieux bourgeois durant la seconde moitié du XIX^e siècle d'un double renouvellement du genre féminin et de la jeunesse.

Au début du XX^e siècle la jeunesse, conçue comme une période à part moins soumise aux impératifs de la production pour autrui qu'à ceux de la formation de soi, est encore largement un privilège de classe réservé à une élite aristocratique et bourgeoise. Pour Pierre Mendousse en 1927, les « primaires »²³⁰, filles des milieux populaires précocement mûries et programmées pour produire autant que reproduire la force de travail, ne sont pas concernées par le cursus qualifiant d'adolescence. Seules, les « secondaires », filles de la bourgeoisie, au développement plus lent, passeront au sortir de l'enfance par les trois étapes initiatiques de « l'âge de disgrâce » entre 12 et 14 ans, « l'âge d'indécision » entre 15 et 17 ans et « l'âge de grâce »²³¹ entre 18 et 20 ans. Au terme de ce périple, elles seront conformes au modèle fémino-maternel attendu et prêtes à en assumer les charges. L'adoption d'un nouveau genre féminin, plus sophistiqué dans sa façon de mettre en évidence la différence sexuée, nécessite un apprentissage plus long. Il s'agit d'harmoniser corps, gestuelle et comportement pour les faire correspondre aux exigences attendues d'une féminité sexuée, attractive sans être agressive, érotisée tout en restant maternante. La maîtrise de ce nouvel *habitus*, jonglant avec des impératifs en partie contradictoires de séduction et de réserve, requiert des savoir-faire techniques (s'habiller, danser, se coiffer, se maquiller, etc.) et des savoir-être ou paraître comportementaux complexes (attirer tout en se protégeant, ne pas être farouche tout en restant pudique, etc.). Être jeune fille, c'est avoir le temps et les moyens de s'appropriier les signes du code et d'en incorporer le mode d'emploi. Pour les jeunes bourgeoises les plages consacrées à ce temps de formation sont importantes, qu'elles s'insèrent dans la vie de famille quotidienne, relèvent du loisir encadré ou soient incluses dans le cursus scolaire.

Avancer que les filles des milieux populaires ruraux ne jouissent pas au début du XX^e siècle de suffisamment de temps pour s'appropriier les codes du genre nouveau ne signifie aucunement qu'elles ne disposent pas de moments spécifiquement dévolus à l'acquisition et l'expérimentation de ce qui fait genre pour leur sexe dans la société dans laquelle elles vivent. Mais, ce temps, celui d'un hiver passé dans l'atelier de la couturière pour les filles de Minot étudiées par Yvonne Verdier, est court et ramassé. Pour les filles des campagnes et de la

²³⁰ Pierre Mendousse, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 128.

²³¹ Ce sont les trois âges que Pierre Mendousse distingue dans le temps d'adolescence des jeunes bourgeoises.

bourgeoisie, les canons, temps, processus et lieux de l'assimilation du genre ne sont pas encore les mêmes. La diffusion progressive des nouvelles normes esthétiques et comportementales du genre féminin contribue à la dilatation du temps de jeunesse des filles qui à leur tour deviennent des « jeunes filles ».

« Faire la jeune fille »

Il n'existe pas dans la langue française de traduction simple du terme anglais « *Girlhood* » désignant à la fois l'état de jeune fille et le processus de formation dont il est le résultat. De même l'adjectif « *girlish* » utilisé pour qualifier tout ce qui se rapporte spécifiquement à cet état n'a pas d'équivalent. Pour étudier comment on devient peu à peu « jeune fille » dans les campagnes angevines je suis partie du récit fait par les témoins en y recherchant les indices d'une « girlisation » de leur jeunesse sous l'effet des mutations affectant le genre féminin. Se reconnaître et être reconnues comme « jeunes filles », supposent pour celles qui en font l'expérience à la fois singulière et partagée, de répondre à des critères précis et changeants de qualification en terme d'apparence et de comportement. Construction sociale et culturelle, le genre s'apprend. Cet apprentissage implique l'acquisition de savoirs normatifs, constituant le référentiel du genre, et l'expérimentation de savoir-faire performatifs le mettant en application.

Il est nécessaire dans une première partie de s'intéresser aux informations dont disposent les filles pour « savoir » ce qui est attendu d'elles ainsi qu'à leurs vecteurs de diffusion. Ces informations peuvent être contenues dans les discours normatifs délivrés *ex cathedra* ou *ex libris* mais aussi *ab exempla* tirées de l'observation des rôles sexués dans le cadre familial et communautaire proche ou encore inter pares résultant des échanges à l'intérieur de la classe d'âge. Munie de ces informations les filles s'efforcent d'en performer toutes les implications en se formant aux activités et attitudes spécifiques du genre attendu.

Être formée et se former dans un cadre normatif n'implique pas que l'on adhère inconditionnellement aux normes édictées, que l'on s'y conforme sans négociation ou sans souffrance. Si respecter les normes, source de gratification narcissique et de reconnaissance sociale est un « choix » de vie très majoritairement partagé et passant prioritairement pour les filles par le mariage et la maternité, il peut être plus ou moins bien vécu, voir refusé, ou encore ne pas faire partie des possibles envisageables. Ces parcours difficiles et/ou différents sont ceux de jeunes filles contraintes dans leurs ambitions ou choix sentimentaux, restées célibataires ou que leurs comportements ont marginalisés.

PREMIÈRE PARTIE

ORATIONES ET EXEMPLA :
LES CADRES DE LA FORMATION

CHAPITRE I

EX CATHEDRA ET EX LIBRIS. LES DISCOURS NORMATIFS ET PRESCRIPTEURS

Les processus de formation de l'identité personnelle¹ dans ses diverses composantes, sexuelle, généalogique, culturelle et socioprofessionnelle, sont complexes. Il s'agit pour l'individu d'assimiler par différents procédés un ensemble d'informations concernant le « rôle » que son entourage, de sa famille proche à la société englobante, lui attribue au regard de son sexe et des perspectives d'insertion sociale (par le travail, le mariage, la maternité, etc.) communément ouvertes aux personnes de même sexe issues du même milieu. Si on ne peut réduire de façon déterministe l'identité d'un individu à une somme de caractéristiques congénitales innées et socioculturelles transmises, il n'en reste pas moins qu'elle se construit en fonction d'un corpus de références changeant selon les époques et les milieux, à la formation duquel, nouveau-né, il ne peut avoir participé.

Avec l'origine sociale, le sexe est certainement le caractère qui, en fonction des références culturelles et socioéconomiques du moment, conditionne le plus, qu'elle l'ouvre ou le referme, l'éventail des avenir possibles de l'enfant au berceau. L'étude de la construction de leur identité de genre par les filles des milieux populaires ruraux impose de s'intéresser à la fois aux modalités génériques de la « fabrique » du genre féminin et à ses avatars historiques, d'établir le corpus des références prescriptrices de genre ainsi que les mécanismes de leur transmission.

Les sociologues Christine Guionnet et Erik Neveu, dans *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, soulignent que « la force des apprentissage et assignations de genre vient de ce qu'ils fonctionnent par imprégnation » et que l'individu est immergé « dans un bain de symboles, de produits culturels, de conventions qui, silencieuses ou agressives, provocantes ou

¹ Je retiens comme définition de l'identité personnelle psychosociologique celle qu'en donne Alex Mucchielli. Pour lui, l'identité est à la fois un ensemble de critères de définition d'un sujet et un sentiment interne. La définition d'une identité fait toujours appel à un ensemble d'éléments pris dans différentes catégories : références matérielles et physiques, références historiques, références psychoculturelles, références psychosociales. Le sentiment d'identité nécessite la conscience par le sujet d'un ensemble de sensations propres : celles de son être matériel, de sa continuité temporelle, de son appartenance à un groupe, de son unité et de sa cohérence, de sa valeur, de son autonomie et de sa différence. Alex Mucchielli, *L'identité*, Paris, PUF, 2007.

homéopathiques, entretiennent au quotidien le « travail du genre »². Une des conséquences de cette appropriation par immersion de l'*habitus* de genre est que son identité apparaît au sujet « ordinaire » comme une évidence, largement impensée, qui peine à être mise en mots.

Le genre cependant ne se construit pas uniquement sur un mode passif ; il requiert également de la part de l'individu des efforts conscients, clairement formulables, pour se conformer à des modèles dont il n'appréhende pas forcément les fondements idéologiques. Si les témoins interrogées n'ont pas verbalisé le signifié de leur identité de genre (son pourquoi), elles ont été prolixes sur le signifiant³ (son comment), qu'elles évoquassent les rapports entre leurs parents, leurs relations avec les jeunes gens ou leurs pratiques de coquetterie.

Il faut donc, pour tenter de comprendre comment se constitue l'identité sexuée chez ces jeunes filles, analyser et croiser deux types de discours sur le genre radicalement différents tant du point de vue de l'énoncé que de l'énonciation : celui, élaboré et très construit des prescripteurs fixant références et normes en la matière et celui, éclaté et inégalement distancé, de celles qu'elles contribuent à former.

A. LE DISCOURS DE L'ÉGLISE

Durant la première moitié du XX^e siècle, Église comme École, ont été les principaux vecteurs et espaces institutionnels de diffusion de discours théoriques sur le genre féminin et de méthodes pratiques pour amener les filles à s'y conformer. Délivrés du haut de la chaire ou de l'estrade magistrale, messages clérical et pédagogique présentent beaucoup de points communs dès lors qu'il s'agit des femmes, des missions terrestres qui leur échoient et des vertus que leur accomplissement requiert. Les témoins non croyantes qui, nées dans des familles athées, quelquefois non baptisées, n'avaient reçu aucune éducation religieuse durant leur jeunesse précisaient systématiquement qu'elles s'étaient toujours « conduites » au moins aussi bien que leurs camarades assidues au catéchisme et fidèles aux offices. En matière de moralité, composante fondamentale pour les jeunes filles de l'identité de genre, la norme reste celle fixée

² Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 62.

³ L'historienne Christine Bard écrit dans un article sur le commentaire des photographies de famille qu'il particulièrement difficile aux témoins d'origine populaire d'explicitier le signifié de leur choix en matière de couleur, alors que le signifiant est facilement verbalisé. Christine Bard, « Les photographies de famille commentées : une source sur l'habillement dans les classes populaires », *Apparence(s)*, [en ligne], n°1, 2006, consultable sur le site <http://apparences.revue.org>

par les Pères de l'Église et leurs nombreux commentateurs. Parfois scrupuleusement pris en compte, rarement pris à contre-pied, le plus souvent « amendé » à leur convenance personnelle par les récipiendaires le discours de l'Église sur le genre apparaît bien comme le discours *princeps*, à la source de tous les autres.

1. Portrait de la jeune chrétienne

Pour lutter contre les progrès de la déchristianisation dans les milieux populaires durant la deuxième moitié du XIX^e siècle l'Église définit les principes et les modalités d'une vaste contre-offensive missionnaire destinée à regagner les âmes perdues et en gagner de nouvelles. Il s'agit, par une éducation religieuse appropriée, d'enraciner profondément foi et respect de l'Église dans le cœur des jeunes générations. Le rôle dévolu aux femmes dans cette stratégie de reconquête est fondamental : de la solidité de leur foi dépend celle des enfants qu'elles élèveront. Il importe au plus haut point de les former précocement à être de bonnes chrétiennes, prêtes le moment venu à assumer la mission que Dieu leur a confiée : mettre au monde des enfants qui chanteront sa gloire. Cela implique qu'en dehors du célibat religieux, toute jeune fille doit accepter une destinée maternelle probable et se préparer à être la première catéchiste de sa nombreuse progéniture.

Un modèle élitiste

Jusqu'au début du XX^e siècle, la plupart des ouvrages consacrés par des clercs à l'éducation des jeunes filles s'adresse à un lectorat familial bourgeois. Ils sont souvent destinés aux mères ou aux pédagogues des institutions religieuses accueillant des élèves issues de milieux privilégiés. Ils peuvent être également utilisés par les prêtres comme guides pour encadrer leurs jeunes et plébésiennes paroissiennes. Lorsqu'il s'agit par quelques exemples concrets de mener à bien une démonstration édifiante, l'Abbé Charles Grimault⁴ ou le Révérend Père Xavier⁵ mettent plutôt en scène de jeunes bourgeoises, encore célibataires ou nouvellement mariées, évoluant dans des foyers aisés, le plus souvent urbains. Si le portrait idéal de la jeune chrétienne tel que le dessinent les sources imprimées est d'abord proposé en modèle aux filles de la bourgeoisie, il peut aussi, renouant indirectement avec le caractère universaliste du message chrétien, être

⁴ Abbé Charles Grimault, *L'Épouse, attrait du foyer*, Paris, Téqui, 1924.

⁵ Révérend Père Xavier, *Le Guide de la femme chrétienne*, Paris, Librairie Saint-Paul, 1932.

présenté comme but à atteindre aux filles du peuple et contribuer, au même titre que les manières de table ou les choix vestimentaires, à leur acculturation.

Docile, dévouée et pure

« Elle excellait en foi, en pudeur, en piété, en silence »⁶. Cette courte liste, extraite d'un livre de piété de la fin du XIX^e siècle, recensant quelques-unes des vertus par lesquelles s'illustrent la jeune fille chrétienne, donne un bon aperçu des qualités dont elle doit être pétrie. Elles sont constituées de l'alliage réussi de convictions intimes, de dispositions psychologiques (foi et pudeur) et de comportements acquis socialement signifiant (piété et silence). Intériorité du sentiment et mise au pas du corps s'imbriquent intimement pour donner à la jeune fille chrétienne idéale une « silhouette » reconnaissable. Autant qu'ils démontrent les avantages incomparables (le paradis est à la clé) que l'on peut légitimement attendre d'une foi scrupuleuse, ces ouvrages prescrivent à leurs lectrices d'amener leur corps ductile à adopter tout un ensemble d'attitudes spécifiques.

Non seulement le « Bon Dieu aime une enfant qui est silencieuse »⁷ mais il apprécie particulièrement celle qui va « les yeux baissés, marche plus lentement sans affectation, évite tout ce qui peu [la] faire remarquer »⁸, l'enfant pudique et discrète qui « veille sur [ses] regards et les [tient] bien modestes pendant tel trajet [ou] tel espace de temps »⁹. Par surcroît « la jeune fille pieuse [étant celle qui] suit la voie commune et ordinaire [et] ne se singularise en rien »¹⁰ la piété n'est pas seulement la manifestation d'une foi mais participe également à la construction d'un *habitus* et à l'acceptation d'un destin social éminemment genré.

Ce sont précisément ces qualités que disent avoir recherchées, pour sélectionner leurs futures épouses, Louis D. (1923, Montreuil-sur-Loir) qui voulait la sienne « discrète, pas exubérante »¹¹, Marcel. C. (1913, Paris) qui avait horreur des bavardes ou Léon R. (1918, Andard) séduit par une fille « qui ne faisait pas parler d'elle »¹². Si les ouvrages destinés à ce public féminin juvénile ne peuvent se permettre, sous peine de susciter des questions gênantes, d'insister sur le devoir de maternité, ils font de la docilité le principe premier d'une éducation

⁶ Sylvain Dorel, *Le Livre de piété de la jeune fille au pensionnat et dans la famille*, Avignon, Aubanel, 1898, p. 584.

⁷ *Ibid.*, p. 41.

⁸ *Ibid.*, p. 57.

⁹ *Ibid.*, p. 379.

¹⁰ *Ibid.*, p. 383.

¹¹ U150605CNE.

¹² U210305CE.

préparant, par une contribution active au travail du genre, aux soumissions ultérieures. La culture de la dévotion notamment à la Vierge Marie « qui était aux petits soins pour Joseph [...] veillait à ce que rien ne lui manque »¹³ prépare également à celle du dévouement à autrui (parents, époux et enfants principalement), autre qualité connotée féminine et socialement encouragée.

Dans un système de pensée articulant étroitement spiritualité et corporéité, de même que la discrétion en société témoigne de la ferveur de la foi, l'intégrité de l'hymen atteste la pureté de l'âme. Pour l'Église la question de la virginité est aussi centrale que complexe. Si la chasteté est un moyen quasi imparable de s'assurer les bonnes grâces de saint Pierre et la virginité assurément la solution la plus radicale pour la préserver, il n'est pas concevable pour l'Église, sous peine de se saborder, de l'imposer à tous et toutes. Seule une minorité d'individus seront appelés à la conserver ; la plupart devront y renoncer pour que puisse continuer à être célébrée la gloire divine par une humanité que ce nécessaire abandon aura accrue et multipliée. Il s'agit dès lors de la préserver le plus longtemps possible, avant d'en faire le sacrifice sur l'autel d'un mariage, sacrement « institué pour donner à Dieu des serviteurs »¹⁴ que seules ses fins premières sanctifient. Préférée, quand il faut s'adresser à des jeunes filles, à la notion de virginité pénalisée par sa double acception physique et morale, la « pureté » est au cœur du discours pédagogique religieux. Dans les manuels de piété, l'adjectif « vierge » est rarement utilisé comme épithète ou attribut qualificatif, mais substantivé par un article et sublimé par une majuscule, sert essentiellement à désigner Marie, mère, restée pure, de Jésus. Jeanne R. (1915, La Varenne), pensionnaire à Saumur entre onze et quatorze ans, se souvient d'avoir été exhortée par les religieuses de l'institution à rester « pure » et s'être demandé ce que concrètement recouvrait ce terme. L'ignorance par leurs élèves des modalités du péché apparaît à ces pédagogues comme le meilleur garant de leur pureté, et partant d'une innocence toujours utile à faire valoir au Ciel si d'aventure une mort brutale ravit prématurément au monde la jeune âme non préparée. Pour Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), élève d'une école libre dans le Segréen, en étant pure « on allait tout droit au paradis. On était bien, on pouvait mourir, on allait tout droit au ciel qu'on disait »¹⁵. Il s'agit donc de prévenir très en amont la formation des situations à risques caractérisés que sont les rêveries romanesques, suscitées par la lecture de mauvais livres, ou encore un intérêt trop marqué pour son propre corps et les plaisirs variés qu'il peut procurer. Il

¹³ Sylvain Dorel, *Le Livre de piété ...*, op. cit., p. 79.

¹⁴ Révérend Père Xavier, *Guide...*, op. cit., p. 32.

¹⁵ N8290804CE.

n'est pas jusqu'à la broderie qui ne présente un danger certain, puisque laissant « entièrement libre l'imagination, Dieu sait où l'emporteraient ses ailes »¹⁶. De manière générale, pas plus qu'il n'aime « une enfant au caractère rêveur et romanesque qui remplit son cœur et sa tête d'idées vagues, molles et sensuelles »¹⁷, le Bon Dieu n'apprécie celle qui paresse dans la tiédeur de son lit ou aime à se dévêtir au delà de ce que l'hygiène commande.

Un portrait progressivement retouché

L'entre-deux-guerres est pour l'Église, moins soucieuse de « respecter les rangs »¹⁸ une période d'intense réflexion sur la nécessité de développer des actions plus spécifiques en direction des jeunes populaires urbaines et rurales. Il n'est plus concevable que le message chrétien leur soit uniquement délivré *ex cathedra*, dans le cadre d'un patronage paroissial à l'encadrement vieilli et aux activités inégalement attractives, ou par le biais d'œuvres ostensiblement paternalistes. Les modifications ne portent pas tant sur la teneur du message que sur le recrutement, rajeuni et moins élitiste¹⁹, de ceux et celles qui vont le diffuser et les libertés qu'on leur autorise désormais à prendre pour le rendre audible par des populations juvéniles au mode de vie de plus en plus sécularisé.

Si les sujets « classiques » interrogeant le genre comme le bal, la mixité des activités récréatives, la préparation au mariage ou la place de « La femme » dans la famille et la société, continuent d'être discutés au sein des groupes de jocistes et de jacistes²⁰, la manière dont ils sont abordés change. La question de la fréquentation du bal est une de celles qui permettent le mieux de mettre en évidence les évolutions du discours. Marie M. (1920, Jarzé), ancienne jaciste, rapporte ainsi les propos du jeune prêtre qui venait d'Angers un dimanche par mois animer, après vêpres, leurs réunions. « Il nous disait, se rappelle-t-elle, de toujours bien nous conduire, de ne pas batifoler » car « malgré les bonnes résolutions que [nous] pourri[ons] prendre de bien [nous] tenir », il fallait « éviter de jouer avec le feu, parce qu'on n'était pas de bois et que des fois parties à danser... »²¹. L'heure n'est plus à la condamnation et la relégation hors de l'Église de la jeune fille qui sciemment mettrait en danger sa vertu par la pratique d'une activité « inclinée du

¹⁶ Sylvain Dorel, *Le Livre de piété ...*, op. cit., p.192.

¹⁷ *Ibid.*, p.71.

¹⁸ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, Bibliothèque historique Privat, 1986, t. II, p. 371.

¹⁹ *Ibid.*, t. II, p. 298-361, t. III, p. 385-388.

²⁰ JOCF (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine) fondée en 1928, JACF (Jeunesse Agricole Catholique Féminine) fondée en 1933.

côté du mal »²². Si on veut qu'elle continue à aller à la messe, il faut se résigner à lui permettre, si elle le souhaite, d'aller au bal. Mais comme il n'est pas question d'en rabattre sur l'exigence de « pureté », il convient par une pédagogie appropriée de lui faire prendre conscience des dangers qu'elle y court, la dissuader si possible de s'y exposer et la préparer le cas échéant à rester sourde au serpent qui « vient souffler aux oreilles une parole sensuelle »²³. Pour préserver la pureté, la connaissance semble désormais préférable à l'ignorance. Renée G. (1927, Combrée)²⁴ rappelle tout ce que son éducation sexuelle devait aux réunions organisées par la JOCF dont elle faisait partie et Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon) jaciste, se souvient que c'est lors de ces réunions « que justement, au point de vue sexuel on a appris beaucoup de choses qu'on ne savait pas »²⁵. Par ailleurs, l'exaltation de l'amour humain et de la spiritualité conjugale, telle que l'Abbé Viollet s'en fait l'ardent promoteur²⁶, valorise la prise en compte des très charnelles fins secondaires du mariage. La concordance sensuelle des corps étant devenue une garantie de l'union spirituelle des âmes, les futurs époux ont droit désormais à un minimum d'explications concrètes.

Ce sont d'autres arguments, détachés des références théologiques, qui servent à justifier la docilité et le dévouement dont la jeune fille devra, sacrée femme et future mère par le mariage, continuer à faire preuve envers les siens. Le maintien dans la sphère familiale et domestique, et l'assujettissement matériel qui en découle, ne se justifie plus par l'obligation d'imiter la Vierge, mais par l'utilité sociale. Lors des réunions de la JACF, fréquentées, à la fin des années trente par Marie M. (1920, Jarzé)²⁷, « il était question d'agriculture et d'émancipation de la femme ». Certes, il ne s'agissait pas « de revendiquer de voter, mais d'influencer pour que la femme ait une place plus importante dans la société ». Pour cela il convenait avant tout qu'elle « soit respectée dans son ménage [car] si la femme n'avait au point de vue national pas de droits, dans le fond c'était elle qui commandait ». C'est en assumant ces fonctions conjugales et maternelles, en agissant de l'intérieur du foyer familial, que « la femme » jaciste, chrétienne moderne, sera reconnue et écoutée.

²¹ N2110805IE.

²² Saint Vincent de Paul, *Introduction à la vie dévote*, 1619, t. III, chap. XXXIII, cité par le Révérend Père Xavier, *op. cit.*, p. 252.

²³ *Idid.*

²⁴ N3131005CE.

²⁵ N2150905CE.

²⁶ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. III, p. 386.

²⁷ N2110805IE.

2. Les vecteurs de diffusion

Si l'Église n'est assurément pas le lieu unique où se travaille et d'où se diffuse le genre de la jeune fille, par la place qu'elle occupe dans l'espace rural et par le temps qu'elle exige de ses jeunes paroissiennes, elle constitue indéniablement un des principaux cadres de leur formation.

« Une éducation sur les genoux de l'Église »²⁸

Dans le département du Maine-et-Loire, l'Église peut compter pour maintenir son influence sur la très forte propension des parents, de tous milieux, à mettre leurs filles dans les écoles libres qui leur semblent les mieux à même de les instruire (pas trop) tout en les surveillant (beaucoup). « Comme il n'y avait plus de sœurs à Corné » les parents de Denise P. (1912, Mazé)²⁹ préférèrent « [l']envoye[r] à Mazé », l'obligeant à faire « cinq kilomètres à pied tous les matins ». Ses frères restèrent à l'école publique de Corné. Y compris dans cette partie, assez peu pratiquante du département³⁰, il est de bon ton de mettre les filles chez les sœurs sécularisées alors qu'on envoie sans états d'âme particuliers les garçons à « l'école sans Dieu ».

Sur cent témoins, soixante-huit avaient suivi leur scolarité primaire dans un établissement du privé confessionnel. C'est nettement plus que la moyenne nationale établie par Françoise et Claude Lelièvre à 42 % en 1901-1902 (17 % pour les garçons) et à 25 % (18 % pour les garçons) sous Vichy³¹. La carte dressée par Robert Favreau de la part du privé, les deux sexes confondus, dans l'enseignement primaire départemental en 1938 confirme cette particularité³², partagée avec quelques départements bretons et du Massif central. Seule une petite minorité de cantons, principalement dans le Saumurois, affiche des pourcentages de fréquentation de l'école libre inférieurs à 30 % de la population scolarisée. Dans la plus grande partie du département les pourcentages sont compris entre 30 % et 50 % et dépassent 50 % dans l'ouest du département. Certains cantons très pratiquants du Segréen (Le Louroux-Béconnais) et des Mauges (Montfaucon-sur-Moine, Cholet, Beaupréau et Chemillé) envoient plus de 75 % de leurs enfants à « l'école du curé ». Pour Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire c'est encore 60 % des élèves du

²⁸ L'expression est de Monseigneur Dupanloup en 1867. Elle est citée par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991, p. 80-81.

²⁹ N2221104. Native d'un hameau de la commune de Mazé mais proche du bourg voisin de Corné, elle avait suivi sa prime scolarité dans cette localité où était ouverte également une école publique de filles.

³⁰ Joseph Jeannin, *Visages religieux de l'Anjou*, Paris, CNRS, 1963.

³¹ Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la ...*, *op. cit.*, p. 91-92.

³² Robert Favreau et al, *Atlas historique français. L'Anjou*, Paris, IGN, 1973. Tome I, Planche XXXI.

Maine-et-Loire que leurs parents inscrivent en 1951 dans le « privé »³³ alors qu'ils ne sont plus que 19 % à l'échelle nationale en 1950. Étudiant les écoles privées et publiques dans l'Ouest entre 1880 et 1950, Jean Peneff³⁴ écrit que « l'enseignement catholique y devient majoritaire en nombre d'élèves à partir des années vingt ».

Bien qu'il soit difficile de généraliser, compte tenu de la faiblesse et de la disparité des effectifs par sous-ensemble régionaux, on peut toutefois noter que six des huit (75 %) témoins natives des Mauges, comme vingt et une des vingt-trois (91 %) nées dans le Segréen avaient fréquenté l'école libre. Dans le Saumurois et la Vallée, moins pratiquants, c'est encore le cas respectivement de onze témoins sur vingt-six (42 %) et de vingt-trois sur trente-cinq (65 %). Quant aux cinq témoins nées dans le Baugeois, « connu en Anjou pour sa très faible pratique religieuse »³⁵, elles avaient, hasard sans doute plus qu'indice, toutes fréquenté l'école libre. L'obligation faite aux communes de n'ouvrir d'école de filles qu'à partir d'un certain seuil de population³⁶, jointe au respect scrupuleux de la non-mixité de l'enseignement primaire, fait parfois dans les plus petites communes rurales, de l'école libre la seule école possible pour les filles. Jamais le coût d'une scolarité dans le privé n'a été évoqué comme facteur dissuasif. Les parents de Jeanne F. (1913, La Poitevinière)³⁷ n'eurent rien à déboursier pour la scolarisation de leur fille, car tous les frais de fonctionnement de l'école libre étaient pris en charge par le châtelain local. Certaines congrégations, écrit Jean Peneff, financent « la gratuité de l'enseignement [primaire] distribué »³⁸ dans les campagnes par les recettes, conséquentes, tirées de la scolarisation et la mise en pension des enfants de la bourgeoisie et de l'aristocratie urbaine et rurale dans leurs établissements.

À l'école libre, et *a fortiori* dans les pensionnats tenus par les religieuses pour les quatre témoins qui y suivirent une partie de leur scolarité, l'enseignement du programme officiel se double d'un enseignement religieux, dispensé en continu. Histoire de l'Église et de la liturgie et Histoire sainte comptent pour un quart de la note nécessaire à l'obtention du CEL (Certificat d'Études Libre). Madeleine G. (1934, Brissarthe)³⁹, pensionnaire entre 11 et 16 ans, dit avoir eu

³³ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. III, p. 177.

³⁴ Jean Peneff, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest 1880-1950*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 15.

³⁵ Joseph Jeannin, *Visages religieux...*, *op. cit.*, p. 39.

³⁶ Loi Falloux du 15 mars 1850 obligeant les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école de filles et loi Goblet du 30 octobre 1886 obligeant les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de filles.

³⁷ HC130308.

³⁸ Jean Peneff, *Écoles publiques...*, *op. cit.*, p. 35.

³⁹ N5291107CNE.

l'impression qu'entre messe matinale quotidienne, pieux recueils collectifs pré et post-prandiaux, prière personnelle au lever et coucher, catéchisme et genuflexions diverses, « ça n'en finissait jamais ». Pour Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère)⁴⁰, également pensionnaire et choriste appréciée participant à tous les offices, « le dimanche, c'est bien simple, je ne sortais pas de l'église ». Les premières pages des manuels de piété s'ouvrent sur l'échéancier des fêtes mobiles, la recension des saints et saintes à honorer et propose un « calendrier spirituel » indiquant, pour chaque jour de l'année, vers qui doivent s'élever les intentions de prières et quelles pieuses pratiques spécifiques il convient d'accomplir.

Si les externes « échappent » aux rigueurs de ces emplois du temps rigides, quasi conventuels, leurs journées d'école restent néanmoins rythmées par les césures propres à un écoulement religieux du temps. Matinées et après-midi débutent et se terminent par des prières. Les temps forts de l'année liturgique et la préparation en collaboration avec la paroisse des principales fêtes chrétiennes sont l'occasion de dévotions particulières. À la veille de leur communion solennelle, les élèves participent, non mélangées aux filles de l'école publique, à une période de retraite supplémentaire où se peaufine leur éducation religieuse. Double dose d'Histoire sainte, quand leurs camarades de l'école publique ne s'y frottent qu'au catéchisme du jeudi, et non-maîtrise du temps apparaissent comme les spécificités de cette école de l'imitation, de la patience et de la disponibilité. On les y forme à se soumettre à un temps qu'elles ne sauraient ordonner et à endurer l'attente sans récriminer, toutes qualités attachées au genre féminin. La femme qui vient chercher son mari à l'estaminet où il s'attarde et, le verbe haut, lui intime l'ordre de rentrer ne déroge pas seulement aux canons comportementaux du genre en faisant preuve d'autorité, mais aussi parce qu'elle ne sait pas l'attendre à la maison.

De la plus-value d'une éducation chrétienne⁴¹

Florilège

Germaine P. (1917, Mazé) : « Chez nous on n'était pas contre mais on ne pratiquait pas. Les parents nous ont laissés libres, ils ne nous ont jamais obligés d'aller à la messe. On a fait nos communions mais on ne pratiquait pas après »⁴².

⁴⁰ N5291107CNE.

⁴¹ Il s'agit ici d'une éducation catholique, religion largement dominante dans le département. La seule témoin de confession réformée contactée, originaire du Saumurois, était issue d'une famille de petite bourgeoisie urbaine et de satisfaisait pas à un assez grand nombre de critères pour être retenue.

⁴² N8290804CE.

Hélène B. (1911, Corné) : « Dans ce temps-là, on allait à la messe, on allait à la messe... jusqu'à temps de me marier. C'était l'habitude de dire comme cela »⁴³.

Lucienne L. (1926, Denée) : « Moi j'allais à la messe... quand je n'oubliais pas »⁴⁴.

Suzanne B. (1915, Saint-Georges-des-Sept-Voies) : « Quand cela se trouvait, j'y allais. Quand il n'y avait rien d'autre qui dérangeait quoi »⁴⁵.

Georgette G. (1920, Miré) : « Ne pas y aller, péché mortel, c'était pour la messe »⁴⁶.

Simone P. (1915, Saint-Mathurin) : « J'aimais beaucoup cela. Au contraire même, quand il y avait une fête au milieu de la semaine, on était content qu'on retourne à la messe »⁴⁷.

Jeanne T. (1925, Thouarcé) : « J'aimais bien entendre la parole de l'Évangile, j'aimais bien, C'était quelque chose, je ne sais pas, qu'on a en soi. Moi, on ne m'a jamais forcée, j'y allais de moi-même. À la messe, tous les dimanches, ah, oui ! »⁴⁸

Ainsi que l'ont mis en évidence les travaux de Fernand Boulard⁴⁹ quantifier et qualifier la pratique religieuse n'est pas chose aisée. Son interprétation en terme de croyance s'avère encore plus délicate. La pratique fervente et assidue, signalée par le renouvellement fréquent de la communion et un attachement singulier à l'observance du rite dominical, se saisit assez facilement. La frontière entre pratique régulière et pratique irrégulière est plus difficile à tracer et rend problématique la caractérisation des groupes qu'elle est censée distinguer. Entre l'enfance, moment durant lequel la pratique, sous influence parentale, est maximale et l'âge adulte marqué par davantage d'autonomie, la jeunesse se présente comme une période de pratique « mixte », sous conditions. Le passage de l'une (régulière) à l'autre (intermittente) peut s'opérer facilement, qu'il soit la traduction d'une évolution spirituelle personnelle ou dépende d'une modification, le plus souvent subie, des conditions matérielles de son exercice. À l'instar de Juliette F. (1920, Brissac-Quincé)⁵⁰, issue d'une famille croyante mais non pratiquante, à qui des patrons très observants, mais aussi intransigeants sur le service, imposèrent d'aller à la messe de 6 h 30, beaucoup de jeunes filles placées sont contraintes de s'aligner sur la pratique de leurs employeurs. Inversement, alors qu'avoir du temps pour pratiquer est un droit reconnu aux

⁴³ N5260504CE.

⁴⁴ N2230805CE.

⁴⁵ N5240505CE.

⁴⁶ N7240804CE.

⁴⁷ N8290804CE.

⁴⁸ N4130405CE.

⁴⁹ Fernand Boulard, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, EHESS/CNRS, 1982.

⁵⁰ N3160505CE.

domestiques, certains patrons soucieux, notamment à la campagne, de ne pas laisser la maison sans surveillance quand ils se rendent à l'église, y consigne à cette fin leur employée. Anne L. (1921, Feneu)⁵¹ dit avoir mal vécu de devoir renoncer à la messe dominicale, et à la sortie afférente, alors qu'elle était en place dans une ferme éloignée du bourg. Dans un des rapports d'enquête, cité par Fernand Boulard⁵², envoyé à l'Evêché par le curé de la paroisse de Saint-Laurent-du-Mottay celui-ci précise que tous ses paroissiens sont assidus à la messe, à l'exception des domestiques des châtelains locaux, retenus au château pour raisons de service.

Soixante-douze des cent femmes rencontrées se sont présentées comme pratiquantes ou très pratiquantes⁵³ durant leur jeunesse dont soixante-deux des soixante-huit anciennes élèves de l'école libre (91 %). Les vingt-huit non pratiquantes, plus urbaines que rurales, sont des femmes qui, non baptisées à la naissance (cinq)⁵⁴ ne sont jamais entrées dans une église pour y pratiquer, qui, baptisées, n'ont pas été catéchisées et n'ont jamais communié (trois), ou encore, les plus nombreuses (vingt) ont fait leur communion mais ne sont plus retournées à l'Église jusqu'à leur mariage⁵⁵. Il s'agit ici non pas de s'intéresser aux convictions intimes des témoins, mais à la signification, en terme de genre, de leur fréquentation de l'église-édifice et de l'assemblée dominicale. Interrogées sur leurs pratiques, les témoins citent, sans les hiérarchiser, l'assistance régulière ou intermittente à la messe, la présence à l'église lors des quatre grandes fêtes d'obligation (Noël, Ascension, Assomption et Toussaint) ainsi que la communion pascale, précédée de l'incontournable confession.

Au delà de l'agrément, unanimement souligné, procuré par la sociabilité profane dont le parvis de l'église, avant comme après l'office, est un lieu privilégié, aller à la messe, y être vue, constitue pour les jeunes filles un signe fort d'intégration à la communauté paroissiale et d'adhésion, au moins formelle, aux normes comportementales qui la fédèrent. S'y dérober ou en être retranchée n'est pas sans risque, tant pour la réputation personnelle que l'avenir socio-matrimonial (les deux étant liés) de la paroissienne réfractaire ou simplement dilettante. C'est ce

⁵¹ N2220905CE.

⁵² Fernand Boulard, *Matériaux pour...*, *op. cit.*, p. 321.

⁵³ Cinquante et une pratiquantes et vingt et une très pratiquantes.

⁵⁴ Sur les cinq, une témoin, Marcelle T. (1924, La Daguénère), baptisée à sa demande à 8 ans, n'a pas persévéré dans la pratique.

⁵⁵ L'assistance « obligée » aux messes de mariage, ou de funérailles de proches n'est pas considérée comme un signe de pratique.

qu'avaient bien compris les parents de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁵⁶ qui, dans ce canton peu pratiquant, n'allaient pas à la messe mais tinrent à ce qu'elle y aille de son retour du pensionnat à son mariage : « Moi, j'étais obligée d'y aller. C'était comme ça. On m'obligeait d'y aller tout le temps et même aux vêpres. Je représentais la famille. » Son assiduité à la grand-messe, gage de respectabilité personnelle et familiale, leur paraît un viatique propre à lui assurer les meilleures ouvertures matrimoniales. Non baptisée, athée, native d'un canton majoritairement pratiquant⁵⁷, Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine) qui rêvait de convoler au-dessus de sa condition, souligna avec une pointe de regret combien cette particularité avait restreint le choix des époux envisageables⁵⁸.

À une époque où la religion est une affaire de femme, aller à la messe c'est également se conformer aux canons du genre. Quand arrive le temps de se marier, une jeune messalisante, à condition qu'elle ne soit pas bigote, semble présenter *a priori* des garanties de conformité au « bon genre » qu'une moins scrupuleuse ne pourra faire valoir. Hélène B. (1911, Corné)⁵⁹, pratiquante régulière, que son mari continua à tromper après le mariage avec une de ses camarades qui « n'avait pas de religion » lui demanda pourquoi il l'avait épousée s'il en aimait une autre. Elle rapporta qu'elle en obtint la réponse suivante : « Avec elle, je suis sûr que j'aurais été cocu, avec toi j'étais sûr que je ne le serais pas ». Comme les discours performatifs qui y sont délivrés, l'église, espace féminisé autant que féminisant, participe à la construction du genre. C'est aussi en partie en opposition à l'Eglise qu'au même âge les garçons construisent leur identité masculine. Y compris dans les cantons les plus observants de l'ouest du département, leur pratique dominicale entre 15 et 20 ans est toujours inférieure à celle des filles. Si, ainsi que l'a calculé Joseph Jeannin⁶⁰, dans les cantons maugeois l'écart, jamais supérieur à 10 %, reste minime, il est assez souvent supérieur à 20 % dans les autres cantons du département. Les cartes qu'il établit pour les adultes des deux sexes de plus 20 ans montrent que les écarts de pratique vont s'accusant avec l'âge. Faire « l'esprit fort », désertier l'église (repère de femmes) en ridiculiser les ministres (vêtus de robe) et leur message lénifiant est un moyen de se distinguer au regard du genre. Née dans un canton pratiquant, Madeleine G. (1912, Vihiers) a raconté comment

⁵⁶ N7240804CE. Dans ce canton du Saumurois, seuls 25 % à 35 % des filles âgées de 15 à 20 ans vont à la messe tous les dimanches. Joseph Jeannin, *Visages religieux...*, *op. cit.*, p. 112.

⁵⁷ *Ibid.*, 60 % à 75 % de pratique dominicale chez les filles de 15 à 20 ans.

⁵⁸ Dérogeant, peut-être aussi en raison de cette particularité, à l'endogamie dominante, la témoin épousa un Parisien.

⁵⁹ N7240604CE.

⁶⁰ Joseph Jeannin, *Visages religieux ...*, *op. cit.*, p. 124-125.

les garçons de sa paroisse, dont n'était exigé pour tout devoir dominical que l'assistance à la messe du matin, venaient en groupe, goguenards et intéressés, voir les filles sortir de vêpres où elles étaient consignées une partie de l'après-midi.

Chrétiennes exemplaires et relais missionnaires : les « Enfants de Marie »

Pour les jeunes filles, écrit Jean-Claude Farcy⁶¹, étudiant la jeunesse rurale au XIX^e siècle, « l'Église est le seul cadre d'organisation possible [proposée] aux filles des campagnes ». Parmi les jeunes paroissiennes les plus zélées, certaines entretiennent avec l'Église, à l'ombre de laquelle elles passent une grande partie de leurs dimanches, des liens spirituels et affectifs plus étroits. C'est le cas de seize témoins qui firent partie de diverses associations de jeunes filles dont les statuts et les modalités de fonctionnement s'inspiraient, quand elles n'en relevaient pas directement, des « Enfants de Marie ». Pour Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁶² et ses camarades « c'était l'Union Jeanne d'Arc, mais c'était tout pareil ».

L'institution des Enfants de Marie s'est initialement développée, durant la première moitié du XIX^e siècle dans les pensionnats religieux du Sacré-Cœur, comme une petite congrégation à l'intérieur de la grande avec ses règles et ses règlements propres. Elle recrute parmi les élèves issues de milieux favorisés des sujets d'élite distinguées par l'ardeur de leur foi et l'exemplarité de leurs vertus. Gouvernée par l'aumônier du couvent, elle constitue une sorte de « pseudo-communauté religieuse »⁶³, avec sa hiérarchie, ses signes de reconnaissance (une médaille mariale) et sa devise (« Tout à Jésus par Marie, tout à Marie par Jésus »). Autorisée par cooptation à concourir, c'est au terme d'un trimestre probatoire que l'impétrante, de blanc vêtue et couronnée de fleurs, est solennellement admise. Les ordres y repèrent fréquemment leurs futures novices. En échange de leur engagement, protection spéciale de la Vierge et indulgences diverses leur sont assurées. Enfant pieuse, « elle vit plus purement, tombe plus rarement, si elle tombe c'est moins grièvement [...], évite le Purgatoire plus facilement, meurt plus paisiblement »⁶⁴. Le Révérend Père Xavier, dans son Guide de la femme Chrétienne, ne promet-il pas le bonheur éternel aux « Enfants de Marie, enfants de Paradis ? »⁶⁵

⁶¹ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004, p. 176.

⁶² N7220904CE.

⁶³ Isabelle Bricard, *Saintes...*, *op. cit.*, p. 166.

⁶⁴ Sylvain Dorel, *Le Livre de piété...*, *op. cit.*, p. 631.

⁶⁵ Révérend Père Xavier, *Guide...*, *op. cit.*, p. 276.

Loin des pensionnats religieux bourgeois, dans les paroisses rurales de la première moitié du XX^e siècle, devenir Enfant de Marie ou membre d'une organisation apparentée découle moins d'une démarche spirituelle personnelle que de la prise en compte par l'intéressée et sa famille de considérations plus terre à terre. Les participantes appartiennent le plus souvent à l'élite artisanale et/ou commerçante du bourg, ou sont issues de familles paysannes aisées qui peuvent envisager de les libérer un jour entier par semaine pour qu'elles accomplissent les obligations subséquentes. L'adhésion de leurs filles à l'association paroissiale, et la particulière visibilité de cet engagement, témoignent d'un attachement revendiqué et affiché à l'Église, voire aux options politiques qu'elle soutient. C'est aussi une façon de s'assurer que dans un entre-soi socialement homogène, sous le regard du curé et des religieuses, elles seront préservées de l'influence pernicieuse de camarades mal choisies. Enfant de Marie, Jeanne L. (1918, Savennières)⁶⁶ se rappelle qu'après les « vêpres, les bonnes sœurs, elles nous gardaient, pour faire des jeux ou des affaires comme ça, alors ils [les parents] étaient sûrs qu'on restait tranquille. »⁶⁷. Elles constituent dans la paroisse un groupe de sociabilité juvénile féminin à part. Leurs espaces, temporalités et finalités de réunion diffèrent de ceux de leurs camarades non engagées. À l'église le dimanche, elles occupent une place réservée. Souvent formées à chanter, elles participent activement, dans un registre différent de celui des enfants de chœur, à la liturgie. Regroupées en fin d'après-midi dans les locaux de l'école libre où se tient le patronage, elles tirent l'aiguille au profit des pauvres de la commune. Sous la houlette des sœurs elles sortent en promenade, rendent visite à la « dame du château » qui souhaite les rencontrer⁶⁸. Dans le cadre de retraites organisées régulièrement par les autorités diocésaines, elles reçoivent un supplément d'instruction religieuse destinée à en faire d'efficaces relais catéchistes auprès de leurs camarades puis plus tard de leurs enfants.

Si la bonne tenue exigée en toutes circonstances des adhérentes (« Enfant de Marie, il ne fallait pas parler aux garçons »⁶⁹) constitue un enjeu pour les familles qui font de la correction du comportement public de leur fille un élément de leur propre renommée, elle l'est aussi pour l'Église qui attend de l'exemplarité de leurs mœurs qu'elle prouve l'excellence des principes chrétiens d'éducation. Pour l'Église, la pérennité de son influence et la transmission du message évangélique reposant entre les mains des femmes, « plus portées que les hommes à la piété et aux

⁶⁶ N3131005CE.

⁶⁷ N3131005CE.

⁶⁸ Denise P. (1917, Mazé), N4061204CE.

⁶⁹ Denise P. (1917, Mazé), N4061204CE.

choses de Dieu »⁷⁰, les jeunes filles sont bien au cœur du dispositif missionnaire de reconquête des âmes en ces temps de déchristianisation.

3. *Les limites de l'influence*

Souligner la prégnance et le caractère puissamment normatif du discours chrétien en matière de genre de la jeune fille, n'implique ni qu'il soit le seul pris en compte ni que ses injonctions soient par toutes suivies et ses interdictions unanimement respectées.

Les vanités de la catéchistique

Dans un département qui se signale par la relative stabilité de la pratique durant la période étudiée, ce n'est pas dans la baisse de l'observance dominicale et/ou pascale que l'on peut mesurer les limites de l'influence religieuse. À l'exception des vingt et une femmes très pratiquantes qui disent avoir éprouvé un réel intérêt pour les « choses » de la religion, au point pour trois d'entre elles de prendre le voile et pour d'autres l'avoir sérieusement envisagé, la plus grande partie des témoins ont davantage parlé de la conformité sociale de leurs pratiques que de leurs convictions intimes.

Les prescriptions religieuses ne sont l'objet, pour les critiquer ou les valider, d'aucun retour réflexif. Le « c'était comme ça » revient en boucle dans les échanges sur la question et l'assertion semble une injonction dont la seule énonciation vaut justification. Comme la grammaire, le catéchisme doit être appris, et il l'est, mais pas plus que les règles de la grammaire ne sont toujours respectées dans la conversation courante, les règles de conduite fixées par la catéchèse ne le sont dans la vie quotidienne. Des témoins, à l'instar d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) qui avait conservé son certificat de très précoce première communiant obtenue à 6 ans à peine, ont évoqué avec beaucoup de fierté leur rang de première en catéchisme, « matière » donnant lieu, sur le modèle scolaire, à une évaluation avec récompense ou sanction à la clé⁷¹. Soixante-dix ans après, devenues vieilles dames, Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire), ont continué, devant l'intervieweuse, à rivaliser en vélocité dans la récitation des passages du

⁷⁰ Révérend Père Xavier, *Guide ...*, *op. cit.*, p. 221.

⁷¹ « C'est que la première communion est aussi un examen scolaire : elle nécessite deux années de catéchisme, édicte le concile du Puy (Puy-en-Velay, 1873) à raison de trois séances hebdomadaires, avec des interrogations publiques, la dimanche, à la messe, redoutées des enfants ». Patrick Cabanel, *La République du certificat d'études. Histoire et anthropologie d'un examen XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2002, p. 225.

catéchisme en vigueur durant leur jeunesse, et l'énumération en rafale et en latin des attributs de la Vierge Marie. Ce calage des modalités de l'apprentissage du catéchisme sur celles des apprentissages proprement scolaires « relativise » sa performativité. Il importe moins d'en pénétrer le sens que d'en maîtriser la prosodie, moins de le comprendre que de l'apprendre par cœur. Dans les milieux populaires ruraux, approfondir sa foi, passé le temps de catéchisme, n'est pas évident, sauf à envisager précocement d'entrer dans les ordres et d'intégrer comme novice le couvent de son choix. Le missel offert aux filles lors de la communion leur sert à suivre la messe et non à creuser leur réflexion religieuse. Les bulletins paroissiaux, riches en historiettes édifiantes et commentaires moraux, ne sont diffusés que dans les paroisses les plus importantes. Seules trois témoins disent avoir eu connaissance, juste avant leur mariage, d'ouvrages religieux destinés à consolider leur foi afin d'en faire les épouses prolifiques et prosélytes désirées par le Seigneur.

Alors que l'Église, édifice et assemblée, est un cadre essentiel de la formation des filles, son message semble n'être que « superficiellement » compris par celles qu'elle forme et qui ne se paraissent pas se culpabiliser outre mesure d'en enfreindre certains articles.

La pureté à l'épreuve des faits

Certaines témoins ont pu se présenter à la fois comme de jeunes pratiquantes soucieuses de satisfaire aux impératifs comportementaux exigés par l'Église, et évoquer une sexualité pré-nuptiale dérogeant radicalement à l'ardente obligation de pureté. Dix-neuf des vingt-huit non pratiquantes (67 %) sont dans ce cas et trente-cinq des soixante-douze pratiquantes et très pratiquantes (48 %) disent avoir également anticipé la nuit de nocces⁷². Si la pratique religieuse apparaît encore comme un facteur susceptible de retenir les filles du côté de la pureté puisqu'une majorité des pratiquantes (52 %) sont parvenues comme Lucienne S. (1914, Corné) « nettes »⁷³ au mariage, elle ne suffit pas à empêcher la forte minorité restante de succomber *ante nuptias* et ne peut rendre compte de la virginité préservée du tiers des non-pratiquantes. Pour la plupart de ces jeunes rurales, il est tout à fait envisageable de fréquenter assidûment l'assemblée dominicale, et de participer aux activités paroissiales, sans se sentir plus que cela personnellement engagées et liées par les messages qu'on y entend, les consignes qu'on y reçoit.

⁷² Pour les plus âgées, il s'agit de vingt et une des quarante pratiquantes et très pratiquantes (52 %) et de onze des dix-sept non-pratiquantes (64 %). Pour les plus jeunes, il s'agit quatorze des vingt-deux pratiquantes (63 %) et très pratiquantes, et de huit des onze non-pratiquantes (72 %).

S'il leur importe de se rendre à l'église le dimanche matin, c'est surtout parce qu'il convient de se conformer à un rituel communautaire valorisant, à la participation duquel est attaché un certain nombre de plus-values, matérielles et symboliques, en matière de genre, de réputation et de sociabilité.

Ce n'est jamais sur un registre moral qu'est évoquée par les « pécheresses » leur chute. Au moment de céder, c'est bien plutôt la peur de la grossesse et de la réaction parentale que la crainte du péché mortel et de la colère divine qui les fait hésiter. Mais si la grille religieuse ne dicte plus les comportements privés, elle sert toujours à lire et évaluer les comportements publics. Ce décalage entre les représentations collectives, relayées par les témoins elles-mêmes, sur la nécessaire conservation de la virginité et les faits, à savoir la fréquence des relations sexuelles pré-nuptiales, est manifeste dès l'entre-deux-guerres. Pour les témoins rencontrées, ce n'est pas tant le passage à l'acte qui est condamné que la publicité qui en est faite. Évoquant une de ses camarades qui, comme elle, avait eu des relations sexuelles pré-nuptiales, Jeanne T. (1925, Thouarcé)⁷⁴, pratiquante, elle-même enceinte de deux mois lors de son mariage, ne s'indignait pas « qu'elle aille avec quelqu'un si elle était bien » mais plutôt qu'elle « di[se] ça devant tout le monde ». Pour ce témoin, même si on ne peut exclure qu'il s'agisse d'une forme de légitimation *a posteriori* de son propre comportement, ce qui est répréhensible ce n'est pas de faire « ça », mais de parler « de cela » et de le dire « comme ça ». La jeune fille amoureuse peut céder, mais elle se doit de le faire avec discrétion. Les propos de Jeanne T. témoignent ainsi qu'Anne-Marie Sohn⁷⁵ et Anne-Claire Rebreyend⁷⁶ l'ont mis en valeur à partir d'autres sources, d'une plus grande autonomie des filles qui s'autorisent à céder au désir amoureux partagé, mais ils soulignent aussi qu'en la matière la réserve reste un attendu spécifique du comportement féminin. La défense de l'intime sexuel, sur lequel les hommes et les femmes de cette génération sont de moins en moins disposés à rendre compte à autrui et Dieu lui-même, passe toujours par une parole « feutrée »⁷⁷, sur la question.

⁷³ N8170105CE.

⁷⁴ N4130405CE.

⁷⁵ Anne-Marie Sohn, *Du Premier baiser...*, *op. cit.*

⁷⁶ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, PUM, 2009.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 29.

Un modèle concurrencé

Racontées avec une évidente délectation par quelques témoins, les histoires, invérifiables, mettant en scène des Enfants de Marie à la vertu défaillante, montrent certes la puissance normative du modèle juvénile féminin chrétien, mais en laisse aussi deviner les limites. En témoignent tant l'ironie d'Yvonne A. (1921, La Ménitrié) stigmatisant l'hypocrisie d'une Blanche, que ses parents et son fiancé présentaient à tous comme une « perle » et dont le mariage enceinte suscite les lazzi (« La perle qui se marie, elle s'est faite enfileur »⁷⁸) que celle, moins explicite, de Claire M. (1919, Brigné)⁷⁹, non-pratiquante, opposant sa virginité conservée de danseuse frénétique à la grossesse prénuptiale d'une jeune cousine confite en dévotion et recluse à la maison. Si, comme beaucoup de non-pratiquantes, Claire M. continue de faire référence au critère chrétien de virginité pour prouver sa conformité de genre, elle est aussi représentative d'un petit groupe de femmes dont la *girlhood* s'est déroulée largement en dehors du cadre ecclésial et de ses prescriptions comportementales. Elle va au bal, se maquille, accorde beaucoup de soins à sa toilette et fréquente, dans un réseau de sociabilité amicale mixte, des garçons dont elle sait, condition *sine qua non* imposée par ses parents en contrepartie de tant de liberté, se faire respecter. C'est un autre et nouveau portrait de jeune fille « respectable » qu'elle donne à voir, dont la vertu légitime une coquetterie et une sophistication qui vont progressivement devenir de nouvelles obligations de genre. Parallèlement au modèle religieux, en contradiction avec lui sur un certain nombre de points, se met en place un autre modèle « profane » aux références esthétiques et comportementales différentes dont l'Église n'est plus l'instance de validation

B. LE DISCOURS DE L'ÉCOLE

Si toutes les témoins n'ont pas fréquenté l'église avec la même assiduité, elles ont toutes, par obligation légale, été scolarisées. Qu'elles l'aient été dans l'enseignement libre ou public importe peu pour ce qui a trait aux apprentissages primaires fondamentaux (lire, écrire, compter). Le choix des lectures, des sujets de rédaction, la façon de présenter certains moments de l'histoire nationale peut différer en fonction du clivage idéologique. La nécessité cependant croissante, pour maintenir les effectifs dans l'enseignement libre, de pouvoir y préparer avec succès les

⁷⁸ N5010305CE.

élèves au CEP d'état⁸⁰ contribue à l'unification des approches et des pratiques pédagogiques. Parmi les quarante-trois lauréates du CEP libre, seize le sont également du diplôme public prudemment préparé sous la houlette de leurs institutrices.

Qui plus est, concernant les filles et la façon de les éduquer, les divergences sont minimes tant les conceptions cléricale ou républicaine du rôle des femmes dans la société sont proches. En matière d'éducation des filles, la spécificité de l'école publique par rapport à sa rivale réside moins dans un discours différent sur la place des femmes et la définition du genre féminin, que dans la défense de la laïcité et la volonté de les soustraire à l'influence de l'Église. Il est donc possible de s'intéresser au discours pédagogique, à ses prescriptions et leur mise en œuvre, sans faire du clivage cléricol/laïc un critère explicatif discriminant. Qu'il y ait ou non un crucifix au mur de la classe, qu'on y chante des cantiques ou la Marseillaise, c'est à Marie, peu ou prou, jeune fille pure, mère et épouse exemplaire que l'on propose à toutes les fillettes de ressembler.

1. Former de bonnes Françaises

La communion dans la Nation

Après l'Union sacrée et la Première Guerre mondiale, le ralliement de l'Église à la République⁸¹ ne fait globalement plus débat et les rancœurs consécutives aux lois de Séparation de 1905-1906 se sont estompées. En 1920, les fêtes célébrant la canonisation de Jeanne d'Arc, héroïne syncrétique en laquelle fusionne patriotisme et catholicisme, « témoignent publiquement de la réconciliation de la France républicaine et du Vatican »⁸². Quelle que soit l'école, c'est l'attachement à la France qu'il convient d'enraciner dans le cœur des enfants. La promotion officielle de la « pucelle d'Orléans », éclipsant dans les mémoires sa rivale beauvaisienne⁸³, permet de proposer à tous les écoliers une référence patriotique consensuelle et réconciliatrice. L'« école des sœurs » peut désormais, sans trahir l'Église, se donner comme mission de former d'ardentes patriotes pour une République célébrant ainsi une de ses saintes. L'union de Dieu et de la France ne se concrétise plus obligatoirement dans l'amour d'un Roi, mais s'accommode d'une Troisième République devenue « bonne fille ». Pour autant, l'éducation des filles n'en représente

⁷⁹ U260302IE.

⁸⁰ Patrick Cabanel, *La République du...*, *op. cit.*, p. 218.

⁸¹ Encyclique « *Au milieu des sollicitudes* », 1892. Seule une minorité de l'opinion publique s'y refuse encore durant l'entre-deux-guerres.

⁸² Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. II, p. 273.

pas moins un enjeu stratégique pour les deux institutions qui continuent âprement de s'en disputer la maîtrise.

Reprendre ou conserver les filles à l'Église : un enjeu politique

C'est précisément parce qu'ils attribuent le même rôle, et la même mission, aux femmes que symétriquement État républicain et Église tentent de s'accaparer le contrôle de l'éducation des filles. Dans un discours de combat prononcé en avril 1870, Jules Ferry fait des femmes et de leur ralliement à l'idéal démocratique (et non plus théocratique) la clé de l'avènement de la République : « Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari [...]. C'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève [...]. Il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église »⁸⁴. Alors que le suffrage masculin est définitivement instauré, et que la question du suffrage féminin n'est, en dehors d'un cercle très confidentiel, pas même discuté, la mainmise sur la formation intellectuelle et morale des femmes est un enjeu politique majeur. Pour Camille Sée, fondateur de l'enseignement féminin secondaire public « *virgines futuras virorum matres republica docet* »⁸⁵ et c'est à la République et non à l'Église qu'il revient d'instruire « les vierges, futures mères des hommes ».

Tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que le garçon, dont seul le vote comptera, sera éduqué dans un contexte favorable au régime républicain qu'il s'agit d'abord d'installer et de protéger des risques d'une restauration monarchique. Il conviendra ensuite de le faire adhérer aux valeurs positivistes et progressistes prônées par les pères fondateurs. Dans ce dispositif offensif, l'instruction publique, dont les lois scolaires de 1882 définissent les missions, les programmes et l'organisation, joue un rôle important, mais celui dévolu à l'éducation familiale ne l'est pas moins.

En charge, et elle seule, de l'éducation « rapprochée » des enfants jusqu'à ce qu'ils aillent à l'école (et même après), la mère est investie par l'Église et la République d'un pouvoir d'influence politique dont la force est inversement proportionnelle à son impuissance civique. Ainsi que l'écrit en 1868 le philosophe et député républicain d'Amiens Jules Barni, s'il n'est

⁸³ Jeanne Laisné, dite Jeanne Hachette (1454- ?).

⁸⁴ Cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la..., op. cit.*, p. 86. Ce sont les mêmes raisons qui durant l'entre-deux-guerres « justifient » les réticences de nombreux élus socialistes et radicaux à se prononcer franchement pour l'instauration du suffrage féminin.

⁸⁵ Camille Sée (1827-1919) cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la..., op. cit.*, p. 107.

« pas bon que les femmes se mêlent aux affaires publiques [il est] bon que les femmes s'en mêlent »⁸⁶.

Transmission des valeurs, amour maternel et bonheur conjugal

Les tendres soins dont elle est tenue d'entourer ses enfants, filles comme garçons, sont perçus comme un formidable moyen de pression sur ces derniers. De même, le degré d'affection qu'elle est capable de susciter et d'entretenir chez son conjoint peut être avantageusement exploité. Ce sont ces mêmes ressorts affectifs que l'abbé Charles Grimaud suggère à la jeune épouse chrétienne, « attrait du foyer »⁸⁷, d'utiliser pour ramener à la foi un mari égaré hors de l'Église, et surtout le convaincre de lui abandonner l'éducation morale de leur progéniture. La victoire des hommes dans l'espace public, sur les champs de bataille comme dans l'arène démocratique, se prépare dans l'espace privé, au creux du berceau et de l'alcôve conjugale.

La radicalité des oppositions dans le débat public est à l'origine d'un même souci pour l'éducation des filles, et de la mise en œuvre par les deux écoles de programmes, largement convergents, axés sur l'apprentissage des vertus domestiques. Les enseignants du privé confessionnel peuvent bien s'indigner de la « déchristianisation » des programmes officiels et ceux de l'école laïque s'en féliciter, aucun ne discute les horaires alloués à l'apprentissage de la couture par les filles. C'est dans la mesure où elles sauront faire du foyer un lieu où époux comme enfants se plaisent à rester, que les femmes pourront jouer le rôle politique qu'on attend d'elles.

2. Des programmes adaptés

Le rôle crucial dévolu à l'école primaire

En milieu populaire rural, l'école primaire, école du peuple, dont les élèves selon Jules Ferry, sont « destinés pour la plupart à des professions manuelles », est le plus souvent la seule structure scolaire fréquentée. Les six ou sept années qu'y passent les enfants représentent pour eux un moment unique, collectivement partagé, à l'écoute d'un maître ou d'une maîtresse chargés de leur enseigner ce que commandent les programmes. Au delà des objectifs basiques que constituent la maîtrise de la langue et du calcul, ils ambitionnent de donner aux élèves une

⁸⁶ Jules Barni, *La Morale dans la démocratie*, Germer-Baillière, 1868, p. 128-130. Cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la..., op. cit.*, p. 86.

formation morale et comportementale susceptible de leur servir de viatique durant la vie entière. On y apprend les règles de la propreté et celles de la grammaire, les principes de morale républicaine ou religieuse et les tables de multiplication.

Durant ce temps court et plein, densément occupé du 1^{er} octobre à mi-juillet, du lundi matin au samedi soir⁸⁸, ils apprennent ce qu'au regard de leur sexe, et de leur milieu, la République attend d'eux. Si les garçons connaîtront lors du service militaire un autre temps fort de formation, pour les filles il n'y en aura pas d'autres. Faisant le bilan de ce que l'école lui avait apporté, Germaine P. (1917, Mazé)⁸⁹ que ses parents mirent à travailler aux champs dès douze ans, se félicitait d'y « avoir appris à lire, appris quand même à compter, quand même à faire pas mal de choses parce que, après, l'école, c'était terminé ». C'est parce qu'il n'est pas prévu que les enfants du peuple fassent de longues études (seuls 1,7 % des lycéens de sixième sont d'origine paysanne en 1936 et 8,9 % en 1946-1947)⁹⁰, qu'on attend des programmes du primaire qu'ils les dotent de compétences immédiatement opératoires sur le réel. Invariablement les instructions officielles, régulièrement révisées, précisent que « l'objectif de l'enseignement primaire, n'est pas d'embrasser, sur les diverses matières qu'il touche, tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles ce qu'il n'est pas permis d'ignorer »⁹¹. Il s'agit de munir les élèves « des connaissances pratiques, qui dès demain, leur serviront dans leur métier »⁹².

En milieu populaire rural, alors que commencent à se manifester plus ou moins discrètement les métamorphoses/pubertaires, c'est au terme de leur scolarité obligatoire, précédée ou suivie de peu par la communion solennelle marquant la fin des apprentissages religieux, que les enfants changent de statut, de « régime » d'obligations et de permissions. Entre leur douzième et treizième anniversaire ils passent, de façon plus ou moins ritualisée, de l'enfance à l'âge adulte dont la jeunesse constitue l'antichambre. Considérés désormais comme matures au regard de l'intellect, de l'âme et bientôt du corps, on attend d'eux qu'ils se comportent dans l'espace public comme les adultes de leur sexe. Seul l'accès à la sexualité, particulièrement pour les filles, leur est refusé. C'est donc à être « adulte » dès 12 ou 13 ans que l'école doit les préparer.

⁸⁷ Abbé Charles Grimaud, *L'Épouse attrait du foyer*, Paris, Téqui, 1924.

⁸⁸ Pour la plupart des enfants, la coupure du jeudi, occupé en partie par le catéchisme, ne peut véritablement être considérée comme un temps de repos.

⁸⁹ N6140904CE.

⁹⁰ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, Paris, Perrin, 1981, t. IV, p. 251.

⁹¹ Instructions officielles de 1882. Claude Lelièvre, *Histoire des institutions scolaires depuis 1789*, Paris, Nathan, 1990, p. 116.

⁹² *Ibid.*

Des objectifs clairement spécifiés en fonction du sexe

La ségrégation des sexes dans l'espace scolaire s'accompagne d'une spéciation par genre des disciplines au programme, dès lors qu'il ne s'agit plus du « tronc commun » formé par l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ainsi que l'écrivent Françoise et Claude Lelièvre, « les spécificités de l'enseignement primaire féminin s'inscrivent disciplinairement dans les différences programmées en éducation physique et en travaux manuels »⁹³. En effet, si les programmes signés par Jules Ferry le 27 juillet 1882 insistent sur l'importance pour chaque sexe d'une éducation physique, et stipulent que l'école primaire « peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante », c'est bien « pour préparer et prédisposer, en quelque sorte, les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat [et] les filles aux soins du ménage et aux ouvrages des femmes »⁹⁴. L'apprentissage des soins d'hygiène et de propreté s'impose aux deux sexes, mais il est explicitement demandé que soient utilisés des « manuels distincts, publiés par le ministère, pour les garçons et les filles », les prescriptions différant en la matière. De même, les travaux manuels sont sexo-genrés. Des objectifs de morale sociale, sexuellement et socialement définis, sont clairement assignés clairement aux travaux manuels féminins. « Le travail manuel des filles, outre les ouvrages de couture et de coupe, comporte un certain nombre de leçons, de conseils, d'exercices au moyen desquels la maîtresse se proposera [...] d'inspirer aux jeunes filles [...] l'amour de l'ordre, de leur faire acquérir les qualités sérieuses de la femme de ménage et de les mettre en garde contre les goûts frivoles ou dangereux »⁹⁵. La maîtrise du geste ne vaut pas que pour sa finalité pratique, elle véhicule un message éthique à visée performative. Coudre, entretenir le linge, cuisiner, jardiner et s'occuper de la basse-cour, sont autant de tâches qui confinent les femmes dans la sphère domestique, d'où il convient qu'elles ne sortent pas si elles désirent exercer une quelconque influence sur leurs proches. C'est par la maîtrise de l'espace privé qu'elles peuvent interférer dans l'espace public.

L'accentuation du tropisme ménager

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la hantise de la dénatalité conduit les gouvernements à renforcer encore la sexuation des enseignements. En 1923, les nouveaux programmes rompent avec l'équilibre jusque là maintenu des horaires dévolus, dans les classes

⁹³ Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire des ...*, *op. cit.*, p. 97.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la...*, *op. cit.*, p. 99.

de filles et de garçons, aux matières générales. Ces derniers bénéficient désormais d'une demi-heure supplémentaire hebdomadaire en lecture ou en langue française, de même qu'en sciences physiques ou naturelles, tandis que l'horaire alloué aux travaux manuels dans leur emploi du temps est allégé. Ainsi, alors que s'élargit pour les garçons le champ des savoirs théoriques, c'est exactement la situation inverse qui prévaut pour les filles qui voient s'alourdir la part consacrée aux travaux manuels dans leur emploi du temps. L'orientation ménagère de la discipline est encore accentuée et explicitement valorisée, puisque qu'il s'agit « d'inspirer aux jeunes filles l'amour du foyer en leur montrant que les opérations en apparence les plus humbles de la vie domestiques se relient aux principes les plus élevés des sciences de la nature et que, pour reprendre le mot antique, il y a partout du divin »⁹⁶.

Mues par des desseins prosélytes et/ou patriotiques, Église et République, unies dans un commun natalisme, assignent aux filles un même destin maternel. Des leçons de puériculture sont programmées deux fois par mois, car « il importe au salut de la France de lui conserver ses enfants, de les entourer de soins intelligents, de les prémunir et de les défendre contre la maladie »⁹⁷. De droite ou de gauche, l'orientation politique des majorités législatives et des gouvernements successifs n'influe en rien sur la manière de concevoir l'éducation des filles. En 1938, les modifications de programme signées par Jean Zay, ministre de l'Instruction publique du Front populaire, prévoient que dans la classe de fin d'étude, nouvellement créée, « les jeunes filles apprendront de leur mieux le métier de ménagère et celui de maman » et « qu'en aucun cas les travaux manuels ne tendront à faire l'apprentissage spécial d'un métier déterminé »⁹⁸. Nonobstant la réalité d'un pays où nombre de jeunes filles et femmes issues des milieux populaires travaillent contre salaire⁹⁹, c'est au seul métier de mère que la République voudrait préparer ses filles. Une valorisation à visée professionnelle des compétences ménagères, acquises lors des séances de travaux manuels, serait même considérée comme un détournement des finalités maternelles et familiales de cet enseignement. En 1942, Jérôme Carcopino, ministre de l'Instruction publique du Maréchal Pétain, reprend la ligne affirmée en la matière tout au long de

⁹⁶ Arrêté ministériel du 23 février 1923, cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la..., op. cit.*, p. 99.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.* Arrêtés des 23 mai et 11 juillet 1938, instructions du 20 septembre 1938.

⁹⁹ Sylvie Schweitzer, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes au XIX^e et XX^e siècle*, Éditions Odile Jacob, Paris, 2002.

la Troisième République¹⁰⁰ ; de même après guerre, sous la Quatrième République, la spécificité des deux enseignements primaires, féminin ou masculin, perdure selon les mêmes finalités et modalités.

3. Les ambiguïtés de l'école du peuple

Une scolarisation souvent inachevée

Quand bien même la loi fixe à 13 ans, en 1882, puis à 14 ans, en 1936 la fin de la scolarité obligatoire, l'âge moyen des témoins à la sortie de l'école, 12 ans et 6 mois, reste toujours en deçà de celui ordonné par le législateur. Assurément, l'on constate un allongement de la scolarité effectivement accomplie : les soixante et une témoins nées avant 1923¹⁰¹ ont en moyenne quitté l'école à 12 ans et 1 mois, alors que c'est à 13 ans et 3 mois qu'en sont sorties les trente-neuf femmes nées en et après 1923 dont la scolarité n'aurait dû cependant s'achever qu'à 14 ans. Seule, dans chaque groupe, une minorité de jeunes filles est allée jusqu'au terme légal de la scolarité ou l'a dépassé. Quatorze des soixante et une témoins (22 %) nées avant 1923 sont dans ce cas, et seize des trente-neuf témoins (41 %) nées en et après 1923. Certes l'obligation scolaire semble de mieux en mieux respectée, mais cette observance reste relative. Sept témoins, nées entre 1905 et 1921, quittèrent l'école avant 12 ans, dont deux, venues au monde respectivement en 1909 et 1920, avant leur dixième anniversaire. Si les quinze témoins d'origine urbaine ont quitté l'école à 13 ans et 2 mois en moyenne, alors que leurs quatre-vingt-cinq camarades rurales l'ont fait à 12 ans, le caractère disparate et déséquilibré des effectifs comparés interdit toute extrapolation¹⁰². Selon Antoine Prost, en 1950-1951 encore, « seule la moitié des garçons et des filles de 14 ans allaient à l'école et le tiers (35,5 %) de ceux âgés de 15 ans »¹⁰³. Étudiant la scolarisation des filles dans trois communes rurales de l'ouest de la France à la veille de la Seconde Guerre mondiale, Jean Peneff estime que « 40 % des élèves filles ne suivent pas encore une scolarité normale [respectant] la durée légale. »¹⁰⁴.

¹⁰⁰ Instructions du 5 mars 1942. « L'enseignement ménager ne vise à former ni des cuisinières, ni des couturières, ni des infirmières professionnelles. Il veut simplement préparer les fillettes à leurs futurs devoirs de ménagères et de mère de famille, en leur donnant les moyens de les bien remplir, avec goût et compétence. Cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la ...*, op. cit., p. 100.

¹⁰¹ Seuls les enfants nés à partir de 1923 sont concernés par la loi votée en 1936.

¹⁰² Seules six d'entre elles étaient nées avant 1923, période de nette sous-scolarisation, contre neuf après cette date alors que le terme réel de la scolarité tend à s'approcher de son terme légal.

¹⁰³ Antoine Prost, *Histoire de ...*, op. cit., p. 12.

¹⁰⁴ Jean Peneff, *Écoles publiques...*, op. cit., p. 126.

N'ayant pas rencontré le même nombre de témoins masculins, la comparaison des durées de scolarisation des garçons et des filles n'a pas été possible. Interrogées sur leur perception des différences entre scolarité masculine et féminine au sein d'une fratrie, seules deux témoins, ont fait état d'une « sur-scolarisation » de leurs frères. Ainsi deux des quatre frères de Denise P. (1917, Mazé), fille de gros exploitants agricoles, prolongèrent leur scolarité jusqu'à 17 ans, alors qu'elle-même, sa sœur aînée et les deux cadets durent arrêter la leur, certificat en poche, vers 12 ou 13 ans. Au sein de cette fratrie, les deux aînés, nés avant 1910, bénéficièrent d'un contexte économique favorable. Enrichis par la hausse des prix agricoles durant les années vingt, disposant alors d'une importante domesticité et soucieux de moderniser leur exploitation, les parents avaient pu envoyer leurs premiers fils suivre une formation agronomique dans un établissement privé d'Angers. Les deux cadets n'eurent pas cette opportunité : touchée de plein fouet dans les années trente par l'effondrement des cours, la famille n'avait alors plus les moyens de financer leur poursuite d'études. Pour les deux filles, la question de la prolongation de la scolarité ne fut jamais posée. Le plus jeune frère d'Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère) put fréquenter un grand lycée privé angevin et décrocher le baccalauréat parce qu'elle s'était engagée, après avoir brillamment obtenu le brevet, à enseigner à titre gracieux trois années durant dans le collège féminin jumeau. Elle « rendait »¹⁰⁵ ainsi par son travail une partie de ce que coûtait la scolarité de son cadet. Le reste fut pris charitablement en charge par le châtelain de leur commune de naissance qui jamais n'envisagea de l'aider pareillement.

Dans les milieux ruraux les plus modestes, il ne semble pas que les garçons aient joui, à supposer qu'ils l'aient d'ailleurs considéré ainsi, d'un quelconque « privilège » scolaire. Pour Patrick Cabanel¹⁰⁶, à aptitudes équivalentes c'est le rang de naissance, plus que le sexe, qui détermine la durée de la scolarisation. Celui qui est « programmé » par les parents pour reprendre l'exploitation, souvent le premier-né des fils, est plus rarement certifié que celui qui la quitte pour s'installer ailleurs. La fille aînée, réquisitionnée pour seconder, ou remplacer à la maison la mère partie aux champs, peut être retirée plus tôt de l'école que ses cadettes. Il faut que la famille nourrisse des ambitions particulières, professionnelles et sociales, pour sa descendance et/ou à travers elle, pour qu'un supplément de scolarisation soit perçu comme indispensable, justifiant un

¹⁰⁵ N5201007CNE.

¹⁰⁶ Patrick Cabanel, *La République du...*, op. cit., p. 84.

investissement symbolique et matériel conséquent dont profitent alors essentiellement le ou les garçons.

Bien que le taux d'élèves sortant de l'école munis du CEP ait crû régulièrement tout au long de la période, passant de 41 % d'une classe d'âge en 1925 à 48 % en 1935, puis 53 % en 1939¹⁰⁷, ce n'est toujours, à l'échelle nationale, qu'une petite majorité des enfants scolarisés qui l'obtiennent. Or, dans notre échantillon, soixante et onze témoins détenaient le diplôme (CEP libre ou publique, parfois les deux) et pour neuf d'entre elles, le cumulaient avec le brevet passé au terme de trois années d'enseignement primaire supérieur. Ainsi, quarante et une des soixante et une témoins (67 %) nées avant 1923 avaient obtenu le certificat, de même que trente des trente-neuf (76 %) nées en et après 1923. Il apparaît donc nettement que mes interlocutrices souvent « sous-scolarisées », sont paradoxalement « sur-diplômées » par rapport à la plupart de leurs contemporaines. Cet écart à la moyenne me semble moins devoir être imputé à la taille réduite de l'effectif, au regard des exigences statistiques, que résulter des effets conjugués d'un biais méthodologique (le choix des sources orales) et d'un fait historique (la coexistence des deux enseignements public et libre). Certes, on ne peut écarter totalement la possibilité que des témoins aient « menti »¹⁰⁸, et se soient indûment présentées comme certifiées, mais cela semble peu probable. Je pense plutôt qu'ont prioritairement accepté de collaborer à l'enquête des femmes qui, bonnes élèves et détentrices d'un diplôme valorisant¹⁰⁹, se sentaient intellectuellement et psychologiquement mieux armées que leurs camarades non diplômées pour discuter avec l'enseignante/étudiante que j'étais. Au sein des groupes constitués, les vingt-neuf non-certifiées, visiblement complexées, ont souvent éprouvé le besoin de se « disculper » de leur absence de diplôme : l'une était malade au moment de l'examen, l'autre entretenait de mauvaises relations avec l'institutrice qui n'avait pas voulu la présenter, les parents de la troisième ne voyaient pas pour elle l'intérêt du diplôme, etc. S'il faut avoir pleinement conscience de ce que les témoins rencontrées ne sont pas rigoureusement représentatives, par leurs facultés à communiquer, du groupe des « jeunes filles les plus ordinaires », il faut aussi convenir que ce sont ces mêmes

¹⁰⁷ Claude Lelièvre, *Histoire des...*, *op. cit.*, p. 118.

¹⁰⁸ Au demeurant mentir sur le diplôme est en soi une information intéressante sur ce qu'il représente pour ceux et celles qui l'ont, ou ne l'ont pas.

¹⁰⁹ La fierté à se déclarer détentrice du certificat est augmentée du prestige dont celui-ci est, à tort ou à raison, rétrospectivement paré au début du XXI^e siècle. Il existe une véritable « mythologie » du certificat, déclinée en téléfilms, émissions de télé-réalité, mémoires autobiographiques, tendant à le poser en rival du baccalauréat lui-même.

facilités à s'exprimer, étayées en partie sur la confiance en soi procurée par le diplôme, qui ont permis la collecte des informations.

D'autre part, cette réelle « sur-certification » globale des femmes rencontrées ne doit pas dissimuler que tous les CEP obtenus ne se « valent » pas. Pour Patrick Cabanel, dans la confrontation, particulièrement vive dans l'Ouest, entre CEP libre et CEP public « c'est bien le certificat officiel qui a le dessus »¹¹⁰. Le « certificat de l'évêque », qui ne permet pas d'entrer dans la fonction publique, disparaît pendant la guerre ou juste après. Or seules trente-cinq des témoins avaient obtenu le CEP d'État dont seize le cumulait avec le CEP libre. Pour vingt-sept d'entre elles, le certificat libre est resté le seul diplôme. Marie-Louise G. (1912, Le Puy-Notre-Dame)¹¹¹, élève des sœurs, savait que « le certificat libre, ce n'était pas valable, ce n'était pas le certificat d'État [qui permettait de] rentrer dans les Postes à Montreuil-Bellay ». Le choix par les parents d'un enseignement libre pour leurs filles, motivé par des considérations morales et/ou religieuses a pour conséquence collatérale de les condamner à n'obtenir qu'un diplôme dévalué. Ainsi l'effet genre ne semble jouer pas tant sur la durée de la scolarisation, ou l'acquisition d'un diplôme, que sur la qualité de ce dernier et de la formation y préparant. Pour Jean Peneff, il y dans l'Ouest rural un réel « moins disant de l'école privée [réservée] aux filles »¹¹² employant des enseignantes elles-mêmes sous diplômées dans des classes aux effectifs parfois pléthoriques qu'un absentéisme important soulage partiellement.

Préparé durant les trois années du cycle primaire supérieur, le brevet est un diplôme d'État « prestigieux », détenu par uniquement neuf témoins. Les trois lauréates d'un CAP (une modiste, une couturière et une sténodactylographe) étaient toutes des urbaines qui avaient suivi dans une école un enseignement spécialisé.

Diversité des contextes et complexité des parcours

Si pour certaines témoins, minoritaires, la fin de la scolarité fut vécue dans le déchirement et la frustration, pour la grande majorité le passage des bancs de l'école aux champs, à l'atelier ou l'assignation à la maison se fit facilement et sans regret. Beaucoup à l'instar d'Yvonne A. (1912, La Ménitère)¹¹³, « bercée » dans la terre et « accoutumée à traîner ans les champs », n'étaient pas mécontentes de quitter une institution exigeant d'elles une discipline corporelle et une attention

¹¹⁰ Patrick Cabanel, *La République du...*, *op. cit.*, p. 237.

¹¹¹ U160402IE.

¹¹² Jean Peneff, *Écoles publiques...*, *op. cit.*, p. 133-134.

qu'elles n'avaient pas forcément envie de lui donner. Pour Marie L. (1926, Beaupréau)¹¹⁴, « emballée pour [s'] occuper des enfants », aucune perspective de formation, si susceptible soit-elle de la préparer à faire de sa passion une profession, n'aurait pu la pousser à « retourner à l'école ». Elle en vécut la fin comme une véritable libération. À l'intérieur de ce groupe, les regrets exprimés concernent davantage les apprentissages professionnels que la poursuite d'études permettant « d'être plus instruite »¹¹⁵ Pour ces témoins, « continuer » c'est essentiellement avoir la possibilité de différer la mise au travail immédiate en étant autorisée par les parents à faire l'apprentissage désiré. Puisant dans le registre lexical de l'évaluation pédagogique, Simone P. (1915 Saint-Mathurin-sur-Loire)¹¹⁶, contrainte d'accompagner ses parents aux champs sitôt l'école terminée, regrettait de n'avoir pu valoriser ses « aptitudes » couturières.

Véçu comme un deuil ou un soulagement, l'achèvement précoce de la scolarité est souvent présenté par les témoins comme une fatalité, soulignée dans les discours par l'utilisation récurrente du verbe falloir diversement conjugué. Juliette F. (1920, Brissac)¹¹⁷, qui voulait devenir institutrice, se rappelait qu'après l'école « il a fallu travailler », qu'il « fallait travailler et puis c'est tout » et qu'il ne « fallait même pas essayer » de parler de cette secrète aspiration à ses parents. Si ce *fatum*, contre lequel il serait vain de chercher à se rebeller, relève pour Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹¹⁸ d'une question « d'habitude [puisque] tout le monde faisait ça, dans toutes les maisons », pour Denise P (1913, Mazé)¹¹⁹ ce n'était pas moins que « son destin d'aller aux champs avec papa et maman ». À côté des causes économiques, amplement avérées¹²⁰, et unanimement convoquées par les témoins pour expliquer l'empressement de leurs parents à les sortir précocement de l'école, ou les « empêcher » de continuer, il en est d'autres relevant davantage du respect d'un ordre familial, moral et social préétabli à ne pas transgresser. À l'intérieur des familles, la soumission aux injonctions parentales signe l'appartenance au

¹¹³ N2250105CE.

¹¹⁴ N2230805CE.

¹¹⁵ Paulette G. (1912, La Daguenière) N1101104IE.

¹¹⁶ N3180804CE.

¹¹⁷ N3160505CE.

¹¹⁸ N3100804CE.

¹¹⁹ N2221104CE.

¹²⁰ Les allocations familiales ne sont à l'époque versées qu'aux parents salariés, peu nombreux en milieu rural, et les élèves de l'école libre n'ont droit aux bourses qu'après 1951. Les témoins ont fait état des dérogations à l'obligation scolaire facilement obtenues par des parents qui pouvaient « prouver » que la présence des enfants à la maison ou sur l'exploitation leur était indispensable.

groupe des « bonnes filles » et « bons garçons » obéissants, capables de sacrifier leurs désirs individuels au bénéfice d'une entité familiale fonctionnant encore largement comme une unité de production économique. La paresse étant un péché capital et l'oisiveté la mère de tous les vices, ceux et celles qui rechignent à l'effort physique dont il est aisé, contrairement à l'effort intellectuel, de quantifier l'intensité aux résultats produits, sont mal considérés. Parmi les critères recherchés chez la future épouse ou le futur époux, la capacité à travailler est autant un gage de rectitude morale qu'une garantie de productivité. Refuser d'affronter les intempéries et d'éprouver son corps au travail, y préférer la chaleur et la sécurité de la classe ou de l'atelier n'est pas d'un bon pronostic.

Indépendamment des impératifs économiques, la prolongation de la scolarité et le diplôme qui peut la couronner n'apparaissent pas forcément comme « désirables », et justifier qu'on consacre un temps précieux au suivi quotidien des leçons. Même flattés par la réussite de leur progéniture, peu de parents s'impliquent dans le « travail du soir ». Une seule, Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère) a évoqué un père, sévère répétiteur, soucieux de lui faire entrer, à grand renfort de gifles, les règles de l'accord du participe passé dans la tête. Particulièrement douée pour les études, puisqu'aux dires d'Yvonne A. (1921, Mazé)¹²¹ « de deux ans plus jeune que nous, elle était deux ans avant nous » sa camarade Gilberte fut brutalement retirée de l'école par ses parents qui « avaient besoin d'elle à la ferme et ne voulaient pas la faire instruire ». Étudiant le CEP sous la Troisième République dans la Somme, Claude Carpentier souligne que « cette désirabilité [du diplôme et de la poursuite de la scolarisation] est variable d'un groupe social à l'autre, puisque liée aux perspectives concrètes de maintien ou d'amélioration de la position sociale »¹²². Pour Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹²³, fille de cultivateurs modestes, « on pensait point à continuer des études, à notre époque » et si « les filles de docteurs, de notaires » pouvaient l'envisager, les « autres n'allaient pas au collège, attention ! »¹²⁴. Revenant sur les causes de la fin prématurée de sa scolarité au collège public de Saumur, où elle fut interne pendant une année, Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹²⁵, évoquait son malaise à côtoyer « toutes ces filles là, qui vont dans ces collèges, ces filles à papa [qui] ne savaient pas allumer un

¹²¹ N4061204CE.

¹²² Claude Carpentier, « Le certificat d'études primaires sous la Troisième République dans la Somme », *Cahiers du CERPP.*, n°6, 1985, pages 21 à 47. Cité par Claude Lelièvre, *Histoire des...*, *op. cit.*, p. 118.

¹²³ N3180804CE.

¹²⁴ N3180804CE.

¹²⁵ N1160602IE.

feu ». Celle qui par l'étude manifeste son désir de sortir de sa condition, court le risque d'une mise à l'écart et, soupçonnée de vouloir se distinguer, est volontiers taxée de prétention. Pour Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)¹²⁶ les institutrices elles-mêmes pensaient « que les filles de cultivateurs, d'agriculteurs, même qu'elles avaient l'intelligence pour le faire, et ben, c'était inutile de leur demander de continuer des études »¹²⁷. Intégrée et/ou exercée de l'extérieur, la pression normative, disqualifiant les aspirations et rabotant les ambitions rend difficile, voire impossible, la formulation, ou même la conception, du désir « d'études ».

La contrainte du genre concourt également à modérer les ambitions intellectuelles des filles dont l'excellence scolaire ne constitue pas forcément un atout sur le marché matrimonial¹²⁸. Elle transparaît aussi dans les réticences des parents, quand bien même la mise en pension est financièrement envisageable, à envoyer leurs filles étudier au loin. Paulette G. (1912, La Daguènière)¹²⁹, fille unique de cultivateurs aisés, impute ainsi en grande partie aux craintes de sa mère « qu'il lui arrive quelque chose » le refus de la laisser poursuivre des études à Angers¹³⁰. Éloigner sans raison valable (placement gagé) sa fille du foyer « cela ne se faisait pas, il fallait rester là, c'était comme cela »¹³¹. Soustraite à la vigilance maternelle, une fille est présumée en danger ; le maintien à la maison semble le meilleur moyen de la protéger et de prouver à la communauté qu'on est de bons parents. Pour ceux de Paulette, inscrits dans un parcours d'ascension sociale, la dispenser du travail des champs et lui refuser des études pouvant déboucher sur une profession, c'est aussi, en la gardant à la maison, la préparer à être une femme d'intérieur conforme au modèle féminin bourgeois « traditionnel ». Portée par une fille, le projet parental de promotion sociale, dont la concrétisation espérée est un mariage « bourgeois », peut se traduire par la réduction des perspectives de formations autres que strictement domestiques.

Si les raisons pour lesquelles les filles ne poursuivent pas de scolarité post primaire ou d'apprentissage sont complexes, celles qui expliquent qu'elles aient pu continuer ne le sont souvent pas moins. Les parents de Germaine D. (1923, Denezé-sous-Doué) voulurent bien que leur fille prépare le certificat d'études, mais ce fut en suivant des cours par correspondance afin

¹²⁶ N2150905CE.

¹²⁷ N2150905CE.

¹²⁸ Huit des dix célibataires rencontrées se sont décrites comme bonnes élèves. Les liens complexes entre célibat et ambitions scolaires seront étudiés plus loin.

¹²⁹ N1101104CE.

¹³⁰ Dans le cas de Paulette G., dont le père était farouchement anticlérical, l'inscription dans un pensionnat religieux, où les filles étaient réputées mieux surveillées, était inenvisageable.

¹³¹ N1101104CE.

qu'elle puisse continuer de les aider aux champs. Faire triompher son désir d'études ou d'apprentissage, quand les parents n'en voient pas l'intérêt, requiert beaucoup de détermination, un état des relations parents/enfants propice à la discussion, l'éventuelle médiation de l'institutrice¹³² et un minimum de moyens économiques. Madeleine G. (1934, Brissarthe), fille de modestes cultivateurs, voulait absolument devenir institutrice ; ses parents y consentirent à condition que cela ne leur coûte rien, ou presque. Un arrangement fut trouvé avec le pensionnat religieux voisin : en échange de la formation lui permettant de passer le brevet, Madeleine s'engageait à enseigner au moins quatre années dans l'établissement (ce qu'elle ne fit pas...) ¹³³. De même, beaucoup d'apprentissages en couture furent le résultat de négociations serrées entre parents, fille et patronne pressentie.

Dans bien des cas l'influence des mères, qu'elles soutiennent ou s'opposent aux vœux de leurs filles, semble déterminante. Ont-elles besoin ou envie qu'on les seconde ou les remplace dans les tâches domestiques ? Les filles abandonnent l'école pour la maison. Leur souhaitent-elles un avenir différent du leur et/ou réaliser à travers elles leur ambitions brimées ? Elles les encouragent dans leurs desseins ou les contraignent à adopter les leurs. À 14 ans Lucienne P. (1926, Dénée)¹³⁴ aurait aimé « continuer l'école pour devenir secrétaire, employée de bureau ou comptable ». Dans un premier temps ce projet fut contrarié par sa mère. Femme autoritaire, désireuse, semble-t-il, de voir sa fille devenir la couturière qu'elle-même n'avait pu être, elle l'inscrivit, contre son gré, dans un centre privé de formation. Après y « avoir perdu deux grandes années », la témoin profita d'un temporaire renversement du rapport de force conjugal pour s'assurer le soutien de son père, lui-même frustré de n'avoir pu « continuer quand il était jeune » ¹³⁵ et obtenir de suivre des cours de sténodactylographie.

En milieu rural, à niveau de vie équivalent, une distinction peut être faite quant aux perspectives de formation post scolaire, entre familles de cultivateurs et familles d'artisans, entre habitants des écarts et habitants du bourg. Il est matériellement plus facile d'envisager un

¹³² L'intervention d'un tiers, perçue comme une ingérence dans l'huis clos familial, n'a pas forcément les effets escomptés.

¹³³ N1300505CE. Ayant passé le concours des PTT, elle abandonna l'enseignement et dut rembourser ses formatrices.

¹³⁴ N2230805CE.

¹³⁵ *Ibid.*

apprentissage de couture ou de coiffure, quand, fille d'artisans, ou de journaliers¹³⁶, on réside au bourg. Alors que le travail agricole est gros consommateur de main d'œuvre, le travail artisanal en fait un usage plus parcimonieux : il n'y pas forcément de place pour tous les enfants dans l'atelier ou la boutique. L'apprentissage ou la poursuite d'études sont alors plus facilement envisageables. À 12 ans, Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)¹³⁷ souhaita tout d'abord devenir institutrice et « étant donné qu'ils étaient artisans, bon [ses] parents [l'] encourageaient plutôt là-dedans » mais quand à 13 ans, influencée par une amie, elle voulut devenir couturière, « ils ne [l'] ont pas contrariée : « Tu veux être couturière ? Eh bien, tu seras couturière ». Pour les plus ambitieux des artisans, aspirant sans complexe à changer de catégorie sociale, la fréquentation par leur fille d'un pensionnat religieux, où elle côtoiera de jeunes bourgeoises, est de nature à accélérer leur insertion dans le groupe « supérieur ». Fille unique d'un prospère entrepreneur de maçonnerie et d'une commerçante en crèmerie, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), seule témoin contrainte de poursuivre sa scolarité, fut ainsi envoyée entre 11 et 14 ans en pension à Saumur sur recommandation d'un oncle maternel qui avait assuré ses parents qu'« être pensionnaire chez les sœurs, c'était une promotion »¹³⁸. Un soir par semaine, son père venait la chercher au pensionnat et l'emmenait suivre des cours de violon chez un professeur particulier. Le but en la plaçant dans un tel environnement n'était pas qu'elle acquière un savoir, lui permettant un jour d'exercer un métier, mais qu'elle soit éduquée aux codes comportementaux bourgeois. De retour à la maison, elle se consacra exclusivement aux tâches ménagères. Comme ceux de sa contemporaine Paulette G. (1912, La Daguinière), les parents de Jeanne misaient sur l'éducation, davantage que sur l'instruction, de leurs filles pour les faire sortir « par le haut » de leur milieu d'origine. Dans l'un et l'autre cas, alors que les mères étaient des femmes actives, c'est à être de bonnes maîtresses de maison, économiquement dépendantes de leurs époux, qu'ils désiraient les préparer. Mais quand le père de Paulette, farouchement anticlérical, ne put se résoudre à l'envoyer en pension chez les sœurs, celui de Jeanne qui n'allait pas à la messe mais exigeait qu'elle y aille n'eut pas cette réticence.

¹³⁶ Jean Peneff avance qu'en terme de scolarisation les enfants de journaliers résidant au bourg sont avantagés, leurs parents ayant tendance à les inscrire plus précocement à l'école, utilisée comme garderie. Cf. Jean Peneff, *Écoles publiques...*, *op. cit.*, p. 104-105.

¹³⁷ N2150905CE.

¹³⁸ N2230604CE.

Un rôle promotionnel et émancipateur réduit

Pour les soixante et onze témoins qui avaient suivi un cursus complet, clos par l'obtention d'un diplôme, il ne semble pas que cette école primaire populaire ait joué (mais était-ce d'ailleurs son objectif ?), un quelconque rôle émancipateur en leur donnant les moyens de se construire un avenir affranchi des contraintes inhérentes à leur sexe et à leur milieu. Pour la minorité qui en nourrit, leurs rêves peinent à devenir les ambitions légitimes auxquelles, pour certaines, leurs performances scolaires leur permettaient d'aspirer. Etre « bonne en tout » comme Denise B. (1918, Angers)¹³⁹, « apprendre bien » comme Denise P. (1912, Mazé)¹⁴⁰ sont des dispositions « naturelles » dont la non-valorisation et la non-exploitation ont été parfois à l'origine de frustrations et de souffrances qui, cinquante à soixante-dix ans plus tard, continuent d'alimenter la litanie des regrets. En milieu populaire rural, réussir à l'école primaire et en sortir brillamment avec rang de première du canton au CEP est sans conteste narcissiquement gratifiant pour la lauréate, mais ne constitue pas (sauf exception) un marchepied pour accéder au cycle d'études supérieur. L'étanchéité des cursus primaire et secondaire¹⁴¹ est assuré par le maintien d'un examen « non diplômant » d'entrée en classe de sixième, ouvrant les portes du lycée, qu'il faut passer vers 10-11 ans alors qu'on doit attendre au moins 12 ans pour être présenté au certificat¹⁴². Lorsque le CEP est obtenu, il n'est donc plus temps de passer l'examen de passage permettant d'intégrer le lycée. Une clause, reconduite à chaque modification des conditions de présentation au CEP, stipule par surcroît que la possession du certificat, dont on peut anticiper le passage en demandant une dérogation, libère de l'obligation scolaire. Ainsi, cruelle rançon du succès, une excellente scolarité primaire, close par une réussite précoce à l'examen, peut avoir comme résultat une mise au travail qui ne l'est pas moins.

Les autres cursus post primaire envisageables, pour lesquels la réussite au certificat ne joue pas un rôle de barrière, ne sont pour autant pas accessibles aux jeunes rurales, que l'obstacle

¹³⁹ N3160505CE.

¹⁴⁰ N2221104CE.

¹⁴¹ Depuis 1926, les programmes élémentaires sont les mêmes, qu'ils soient enseignés à l'école primaire ou dans les petites classes des lycées.

¹⁴² L'âge requis pour être présenté au certificat d'études primaires a beaucoup varié, passant de 11 ans révolus au moment de l'examen (loi du 28 mars 1882) à 12 ans révolus au 1^{er} décembre de l'année de l'examen (circulaire du 18 mars 1921) puis au 1^{er} juillet de l'année de l'examen (loi du 19 mars 1924) avant d'être fixé à 14 ans révolus au 31 décembre de l'année (arrêté du 18 août 1941). Cf. Patrick Cabanel, *La République du...*, *op. cit.*, p-45.

soit de nature culturelle ou matérielle. Quand bien même le primaire supérieur¹⁴³ ait été conçu pour permettre, sous conditions d'excellence académique, aux enfants du peuple d'envisager une scolarité prolongée ouvrant d'autres perspectives en termes d'emplois et de « promotion sociale », seule une minorité, plus urbaine et « tertiarisée », s'engage dans cette voie. Les écoles y préparant étant situées dans les localités les plus importantes (chef-lieu de canton ou de département), à moins d'avoir un parent sur place prêt à accueillir « l'étudiante », les familles ne peuvent envisager pour elle le déplacement quotidien ou la mise en pension. Marguerite C. (1907, Saint-Martin-du-Bois)¹⁴⁴ qui voulait aller en première supérieure et devenir institutrice, dû se rendre rapidement à l'évidence que « ce n'était pas possible [car étant] d'un petit pays, il aurait fallu aller en pension et puis il n'y avait pas de car ». Dans les trois communes étudiées par Jean Peneff, « il n'y a quasiment aucune continuation [d'études] de filles [...] dans un établissement tel qu'EPS (École Primaire Supérieure), collège moderne ou cours complémentaire avant 1940 »¹⁴⁵.

De même les enseignements professionnels courts, institués par l'État en 1880 et placés sous la tutelle des ministères du Commerce¹⁴⁶ ou de l'Instruction publique¹⁴⁷ accueillent une minorité de jeunes filles, plutôt issues des classes populaires et moyennes urbaines. D'un niveau plus modeste, les CFPA (Centre de Formation Professionnelle Accélérée), créés en 1939, proposent aux jeunes filles âgées de 14 à 17 ans une formation professionnelle doublée d'une éducation ménagère. Il s'agit de les former à des métiers artisanaux typiquement « féminins » (pantalonnaire, giletère, métiers du corset, de la fourrure, de la fleur, etc.), que l'on peut exercer chez soi, les mains sur l'ouvrage, un œil sur les enfants qui s'amuse et l'autre sur la soupe qui mijote.

La ruralité apparaît comme un facteur réduisant considérablement les possibilités, pour les deux sexes, d'envisager, par le biais de l'école républicaine méritocratique, un « destin » social différent de celui de leurs parents. Mise au travail précoce, insuffisance des ressources et enclavement géographique conjuguent leurs effets pour retenir au pays ceux et celles qui auraient eu l'envie et les capacités de poursuivre leur scolarité. Si l'on quitte le village pour aller au bourg

¹⁴³ Création du primaire supérieur féminin d'État au début des années 1880. En 1941 (loi du 2 août 1941) les écoles primaires supérieures deviennent des collèges modernes, établissements d'enseignement secondaire. Cf. Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la...*, *op. cit.*, p. 141-144.

¹⁴⁴ N2090505CE.

¹⁴⁵ Jean Peneff, *Écoles publiques...*, *op. cit.*, p. 130.

¹⁴⁶ EPCI (École Pratique de Commerce et d'Industrie).

ou à la ville, c'est pour y travailler et non y recevoir un supplément d'instruction. Dans le cas des filles, la ruralité semble un facteur surdéterminant accentuant encore le caractère genré de leur éducation. Une des rares formations post primaire délivrées en milieu rural est proposée par l'enseignement ménager agricole. Les écoles, fixes ou ambulantes¹⁴⁸, ont pour mission de donner aux jeunes rurales une double formation, ménagère et agricole. Pour lutter contre l'exode rural et la dépopulation des campagnes, perçus au lendemain de la Première Guerre mondiale comme une des causes de l'affaiblissement national, il est impératif d'y retenir les filles pour qu'elles y fixent à leur tour les garçons et qu'ils mettent ensemble un terme à la dérive malthusienne. Si cet enseignement comporte une réelle dimension professionnelle puisqu'un « professeur spécial d'agriculture est chargé de donner aux jeunes filles qui suivent les cours des notions d'agriculture, de jardinage, de zootechnie et d'aviculture »¹⁴⁹, il se fixe également comme objectif d'en faire « des maîtresses de maison » expertes en soins du ménage et des enfants. Cet enseignement strictement féminin répond, selon Irène Boulogne, à une « certaine morale qui donne à la femme la totale responsabilité de la maison et des enfants ainsi que le rôle de premier auxiliaire de l'exploitation »¹⁵⁰. Instituait « La Femme » en milieu rural comme « gardienne du foyer et première servante de ferme, tour à tour épouse et mère »¹⁵¹, il inscrit dans les programmes du seul enseignement post primaire véritablement accessible aux jeunes rurales la dichotomie ontologique et fonctionnelle des genres.

Si l'on ne peut attendre des programmes d'enseignement primaire qu'ils contribuent à l'émancipation des filles, la façon dont ils sont mis en œuvre, aménagés ou commentés par certains instituteurs et institutrices offre parfois aux jeunes élèves la possibilité d'entendre un discours différent sur la place et le rôle des femmes dans la société. Raymonde M. (1923, Turquant)¹⁵² se souvenait avec émotion de son instituteur du cours supérieur de l'école publique, fréquente en 1936-1937, Monsieur M., qui « nous avait dit justement que quand on aurait l'âge,

¹⁴⁷ ENP (École Nationale Professionnelle).

¹⁴⁸ Cet enseignement, au départ très ambitieux, placé sous le patronage du ministère de l'Agriculture, a été créé 1884. Il peut être délivré dans le cadre d'écoles ménagères ambulantes puis après leur transformation en écoles agricoles ménagères (loi du 2 août 1918) de plus en plus sédentaires et dont les programmes aménagés par la loi du 5 juillet 1941 et arrêté du 9 septembre 1943, accentuent la dimension domestique.

¹⁴⁹ Définition de l'école ménagère ambulante de la Somme par le Conseil général (août 1910). Cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la ... op. cit.*, p. 139.

¹⁵⁰ Irène Boulogne, « De l'École ménagère à l'économie sociale et familiale », *Enseignements agricoles et formation des ruraux*, Agri-Nathan international, 1985, p. 301. Extrait cité par Françoise et Claude Lelièvre, *Histoire de la... op. cit.*, p. 140.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² U040604IE.

on aurait certainement le droit de vote et qu'il faudrait, surtout nous les femmes, en profiter ». Ce maître charismatique qui « avait des idées très avancées »¹⁵³, imposait aux filles les mêmes exercices physiques (saut, corde lisse, jeux de ballons, etc.) qu'aux garçons de l'école d'à côté et avait constitué pour ses élèves une bibliothèque comprenant des ouvrages, « un peu osés » d'Émile Zola et Guy de Maupassant¹⁵⁴.

C. LES AUTRES DISCOURS SUR LES JEUNES FILLES

Si l'Église et l'École sont deux institutions délivrant directement un message puissamment normatif en terme de genre, à l'écoute duquel il est quasiment impossible de se soustraire, elles n'en détiennent cependant ni le monopole ni le *copyright*. Motivées par des considérations d'ordre eschatologique (préparer le salut) ou politique (garantir l'ordre social), leurs prescriptions sont perméables aux autres discours contemporains, notamment médicaux, émis sur les jeunes filles. Quand il s'agit de faire de la maternité la finalité de toute existence féminine, les références à l'ordre naturel sont unanimement convoquées pour justifier les commandements religieux et pédagogiques. Les médecins, situés à l'interface entre individu et savoir scientifique sont les messagers d'un discours « naturalisant, écrivent Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti¹⁵⁵, les comportements en fonction du prisme des rôles sexués ». L'union du goupillon et du stéthoscope est d'autant plus efficace « que les préjugés médicaux rejoignent les préjugés sociaux et que les médecins entérinent le plus souvent les injonctions des théologiens »¹⁵⁶.

Hors de l'église, de l'école et du cabinet médical, divers médias populaires (presse, littérature, cinéma, etc.) diffusent de façon plus ou moins explicite des informations faisant sens au regard du genre en utilisant une large palette de procédés (relations de faits divers, publicités, fictions, etc.) mettant en scène des jeunes filles se conformant ou dérogeant aux canons en vigueur. La question de l'accès à ces médias et de la réception par leurs publics des injonctions normatives véhiculées est complexe. Si les témoins rencontrés n'ont pas tenu entre leurs mains

¹⁵³ Il était socialiste et mourut en déportation pour faits de résistance.

¹⁵⁴ Écrivains placés à l'*Index*.

¹⁵⁵ Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque », *Clio*, n°14, 2001, p. 208.

¹⁵⁶ *Ibid.*

les ouvrages spécialisés traitant de la puberté féminine¹⁵⁷, elles ont pu consulter, pour ce motif, un médecin formé par eux. Lectrices assidues ou intermittentes de la presse locale et/ou de romans, elles étoffent leur répertoire personnel de « modèles » ou « contre-modèles » féminins et masculins (esthétiques et comportementaux) en y incorporant les figures réelles et fictionnelles de jeunes filles et jeunes hommes rencontrées. Lorsque la fréquentation du cinéma devient au lendemain de la Seconde Guerre mondiale un divertissement véritablement accessible, les figures chimériques constituées par l'actrice et l'héroïne qu'elle incarne élargissent encore la typologie des images de référence.

1. *Discours médical et paramédical*

L'âge de tous les dangers

La « jeune fille [...], produit fragile, écrivent Yvonne Knibielher et Catherine Fouquet, d'une nouvelle culture »¹⁵⁸, sa physiologie délicate et sa psychologie compliquée sont des sujets fréquemment abordés par les cliniciens du corps et de l'âme. Cet intérêt est indissociable de celui porté par la médecine aux organes et au psychisme féminins dont il convient de surveiller étroitement la croissance et le développement harmonieux. L'avenir de la Nation, comme celui de l'Église, dépend en grande partie de la fonctionnalité de l'appareil reproducteur féminin et de la qualité du sentiment maternel.

L'apparition des premières règles signale l'entrée des filles dans le cercle des reproductrices potentielles. La période, de longueur variable, entourant d'amont en aval la survenue attendue du premier sang est l'objet de la part de l'entourage immédiat, comme des observateurs « qualifiés » (médecins, hygiénistes, idéologues de la famille, du mariage, etc.), d'une attention sourcilleuse dont les intéressées ne saisissent pas forcément la signification. À l'instar de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)¹⁵⁹ se rappelant qu'« on [les] surveillait sans [leur] expliquer pourquoi », un certain nombre de témoins ne comprennent pas immédiatement le lien entre puberté et fertilité. La puberté dont les règles sont le symptôme le plus commenté et

¹⁵⁷ Deux témoins, parmi les plus jeunes, Madeleine G. (1934, Brissarthe) et Rolande M. (1931, La Daguinière) se sont souvenues d'avoir eu entre les mains un livre de vulgarisation détaillant les métamorphoses pubertaires féminines.

¹⁵⁸ Yvonne Knibielher, Catherine Fouquet, *La Femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1983, p. 138.

¹⁵⁹ N8100904CE.

culturellement investi¹⁶⁰, est « présentée à la fois comme une merveilleuse éclosion et [...] une terrible menace »¹⁶¹. Avec la grossesse et la ménopause, elle fait partie de ces moments périlleux de métamorphose et de vulnérabilité féminine accrue qu'il importe de franchir en prenant un maximum de précautions matérielles et/ou symboliques. Toute perturbation dans le déroulement attendu de ces étapes est potentiellement génératrice de troubles organiques et psychiques préjudiciables au devenir de la collectivité.

Une priorité : prévenir les « accidents de la formation »

Précocité comme retard de la ménarche constituent souvent pour les parents des témoins concernées un sujet d'inquiétude tel qu'il justifie une consultation médicale en l'absence de tout autre symptôme pathologique. Marie M. (1920, Jarzé), réglée à 8 ans et Rolande M. (1932, La Daguénère) qui ne le fut qu'à 17 ans ont chacune été vues par le médecin de la famille. Ce décalage, par rapport au calendrier communément admis et le plus souvent vérifié prévoyant l'apparition des premières menstrues entre 12 et 14 ans¹⁶², est perçu comme l'indice d'un désordre physiologique menaçant la fertilité future et/ou hypothéquant l'avenir matrimonial. Si en 1918 le docteur Georges Surbled dans *La vie à deux. Hygiène du mariage*, s'insurge contre l'idée répandue selon laquelle « les aménorrhéiques [seraient] des femmes incomplètes et inaptes au mariage », il prend soin également de préciser que celui-ci ne pourra être « autorisé [qu'après] avis du médecin et avertissement préalable de la partie contractante »¹⁶³. La finalité du mariage étant la fondation d'une famille, une jeune fille dont la fertilité serait mise en doute aurait moins de chance de convoler, ou risquerait de s'exposer aux reproches de sa belle-famille déçue. En milieu rural la fécondité de l'épouse est à ce point valorisée qu'elle a pu expliquer la relative mansuétude avec laquelle étaient traitées, dans certaines régions, les filles enceintes avant le mariage¹⁶⁴.

¹⁶⁰ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, op. cit., p. 20-74.

¹⁶¹ Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La Femme...*, op. cit., p. 140.

¹⁶² Pour les témoins rencontrées, l'âge moyen aux premières règles est de 13 ans et 2 mois. Pour la période 1900-1950 Edward Shorter l'établit à 13 ans et 9 mois dans son article « L'âge des premières règles en France 1750-1950 », *Annales ESC*, 3/1981, p. 497.

¹⁶³ Georges Surbled, *La Vie à deux. Hygiène du mariage*, Paris, A. Maloine, 1918, p. 32.

¹⁶⁴ Martine Segalen, « Le XIX^e siècle. “Le manteau des jeunes filles” : la virginité dans la société paysanne », *La Première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Paris, Ramsay, 1981, p. 109-119. La promotion de la virginité juvénile féminine au rang de vertu cardinale peut être considérée comme le résultat d'une acculturation au modèle bourgeois.

Si l'aménorrhée tardive inquiète, la menstruation, réputée stimuler l'instinct génésique chez les femmes¹⁶⁵, préoccupe également quand elle survient prématurément. Une fille réglée trop jeune nécessite d'être surveillée d'autant plus attentivement qu'il est difficile de lui faire comprendre explicitement le danger de grossesse auquel la puberté l'expose. On redoute d'autre part que cette précocité organique n'entraîne une maturation trop rapide et incontrôlable de son « tempérament »¹⁶⁶. Règles physiologiques et règles morales entretiennent ainsi des rapports au moins aussi étroits que ceux mis en évidence par l'ethnologue Yvonne Verdier entre cycle menstruel et ordre cosmogonique¹⁶⁷. Mal réglée, une fille est susceptible de développer une conduite dérégulée¹⁶⁸ ; *a contrario* la régularité de son cycle favorise la régulation de son comportement en société. En miroir, le mariage, seul régulateur social légitime de la libido, est crédité de vertus thérapeutiques propres à régulariser le cycle menstruel.

Considérées comme un signe de bonne santé et de normalité, les règles sont paradoxalement vécues et décrites aussi comme un état pathologique et pathogène. Pour le Docteur Pannecoucke, maître d'œuvre et rédacteur d'un dictionnaire médical qui fit longtemps référence, « les jeunes filles sont la portion la plus malade et la plus délicate du genre humain »¹⁶⁹. Irritabilité, vertige, hypocondrie, coliques, névralgies et spasmes divers sont quelques-uns des symptômes psychiques ou somatiques escortant le premier sang cataménial. Épais, sombre, stagnant dans la matrice d'où il ne s'écoule que difficilement, il congestionne l'organisme et une saignée peut être nécessaire pour le libérer¹⁷⁰. Fluide, clair et torrentiel, il anémie la jeune fille que guette alors la redoutable « chlorose ». Pour peu que dans le même temps la croissance s'emballe, la colonne vertébrale risque d'être irrémédiablement déviée. Dos gibbeux, poitrine cave et bassin tors, la jeune fille s'expose à monter en graine sans jamais devenir belle plante.

¹⁶⁵ L'influence des menstrues peut provoquer de « véritable accès de fureur utérine, transformant en bacchante la fille la plus timide et la vierge la plus chaste en Messaline... », Séverin Icard, *L'État psychique de la femme pendant la période menstruelle considéré plus spécialement dans ses rapports avec la morale et la médecine légale*, 1890. Cité par Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « Du sang... », art. cit., p. 225.

¹⁶⁶ Les médecins mettent alors souvent en parallèle, précocité des règles et sexualité active. C'est la précocité de leur ménarche, attribuée aux conditions climatiques, qui confère filles des colonies intertropicales leur « sang chaud ».

¹⁶⁷ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 20-74.

¹⁶⁸ En cas de délits et crimes la menstruation peut-être retenue comme une circonstance atténuant la responsabilité pénale de la femme indisposée. Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « Du sang... », art. cit., p. 225-226.

¹⁶⁹ Cité par Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La Femme...*, *op. cit.*, p. 142.

¹⁷⁰ « Conseillées par Ambroise Paré, Liébaut et tous les médecins de l'époque moderne, les émissions sanguines sous la forme de saignées ou de placement de sangsues ont une place essentielle dans la cure de l'aménorrhée ». Agnès Fine, « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^e siècle », *Communications*, n° 44, 1986, p. 129.

En dehors de toute suspicion de grossesse, les troubles de la menstruation doivent, selon les spécialistes, constituer le premier sujet de préoccupation des mamans de « grandes filles ». Point n'est besoin d'ailleurs pour ces mères, sauf cas particulier, d'aller consulter le médecin pour savoir ce qu'il convient de faire pour faciliter le passage de cette « époque délicate où la fillette devient jeune fille »¹⁷¹. Si les savoirs empiriques s'avèrent impuissants à apaiser les maux de leur progéniture, elles peuvent trouver aisément dans la presse régionale quotidienne les noms et propriétés détaillées de maintes préparations galéniques destinées à les soulager. Végétal Richelet, pour « fillettes étiolées, vite fortifiées »¹⁷², pilules Pink pour « régénérer le sang appauvri et retremper le système nerveux »¹⁷³, élixir Virginie Nyrthol contre « les accidents de la formation »¹⁷⁴, cure de Jouvence de l'Abbé Soury parce qu'il faut « au printemps de la vie, remettre le sang dans le bon sens »¹⁷⁵ ou gouttes Floride à donner quand « pâlotte, nerveuse, toujours en proie à quelques malaises imaginaires ou réels, votre grande fille vous donnera du souci »¹⁷⁶, l'arsenal thérapeutique, disponible sans ordonnance, pour prévenir et/ou remédier « aux douleurs et malheurs de la puberté »¹⁷⁷ est particulièrement riche. Ces réclames, souvent illustrées de vignettes mettant en scène de grandes fillettes maigres et languides mollement accotées à des mères visiblement préoccupées¹⁷⁸, témoignent à la fois de la vulgarisation des théories médicales concernant la puberté féminine et de l'importance qui lui est socialement accordée.

Un programme : enraciner l'amour des enfants

De façon paradoxale, les mêmes savants qui s'attachent à naturaliser la féminité semblent se méfier au plus au point de « l'instinct maternel » et répugnent à laisser à la « Nature » le soin de guider les femmes dans l'éducation de leurs petits. Si pour être une « vraie femme », la jeune fille doit reconnaître la part d'animalité en elle que la puberté révèle, pour être une bonne mère il ne lui suffit pas, une fois mariée, de mettre bas. La maternité n'est pas vue seulement comme une fonction biologique de reproduction dont il faut s'assurer dès la puberté qu'elle se met en place correctement, mais également comme une fonction sociale d'éducation relevant elle-même d'une

¹⁷¹ ADML, 97 Jo 95. *Le Petit Courrier*, n° 16, du 16 janvier 1941. Publicité pour le Végétal Richelet.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ ADML, 97 Jo 58. *Le Petit Courrier*, n° 79, 20 mars 1930.

¹⁷⁴ ADML, 97 Jo 38. *Le Petit Courrier*, n° 7, 7 janvier 1920.

¹⁷⁵ ADML, 97 Jo 83. *Le Petit Courrier*, n° 80, 14 avril 1937.

¹⁷⁶ ADML, 97 Jo 95. *Le Petit Courrier*, n°148, 31 mai 1941.

¹⁷⁷ *Ibid.*

formation spécifique. « Maternité du sang et maternité du soin »¹⁷⁹, se préparent très en amont du mariage, et il s'agit d'enraciner dans le cœur des jeunes filles l'amour des enfants que leurs ventres fertiles porteront.

Il est donc nécessaire qu'elles ne puissent concevoir, fors incapacité physique ou célibat mystique, une vie sans maternité. Lya Berger, auteur en 1937 du *Vaste Champ du célibat féminin*, plaint les femmes non mariées qui « inscrivent leur nom en marge du livre de la vie »¹⁸⁰. Pour le philosophe Pierre Mendousse écrivant à la fin des années vingt, « l'âme de l'adolescente [doit être] mue uniquement par la fin de la jeune fille [qui sont] le mariage et la reproduction »¹⁸¹. Lui font écho vingt ans plus tard les propos de la doctoresse Gina Lombroso désirant aider les jeunes filles « étourdies et aveuglées par les grandes revendications politiques et sociales aujourd'hui à la mode »¹⁸², auxquelles elle dédie son grand œuvre *L'Âme de la femme*, à « chercher à établir [leurs] véritables aptitudes, [leurs] véritables aspirations »¹⁸³ en leur faisant prendre conscience qu'elles ne les réaliseront qu'en s'abandonnant, corps et âme, à leur désir de « serrer dans [leurs] bras un enfant »¹⁸⁴.

Pour l'un et l'autre, une jeune fille ne peut espérer devenir une femme heureuse qu'en se « décentrant » d'elle-même, en renonçant à toute ambition personnelle susceptible de la dévier de « la mission à laquelle elle est destinée »¹⁸⁵. Gina Lombroso fait de « l'altérocentrisme, clé de l'âme féminine »¹⁸⁶ non seulement une « nécessité de l'espèce »¹⁸⁷ mais également la condition même de l'épanouissement personnel de « la femme née pour être quelque chose de quelqu'un, plutôt que quelque chose par elle-même, née pour être fille, mère, épouse »¹⁸⁸. Le « centre de son plaisir [est placé] non en elle-même, mais en une autre personne de qui elle veut être aimée »¹⁸⁹. À la même époque, dans un registre plus trivial mais non moins convaincu que sa consœur que

¹⁷⁸ ADML, 97 Jo 58. *Le Petit Courrier*, n° 79, 20 mars 1930. Publicité pour les pilules Pink.

¹⁷⁹ Docteur Fonnagrive cité par Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La Femme...*, *op. cit.*, p. 229.

¹⁸⁰ Lya Berger, *Le Vaste champ du célibat féminin*, Avignon, Aubanel, 1936, p. 10. Pour elle, hors adoption, les célibataires ne peuvent devenir mères.

¹⁸¹ Pierre Mendousse, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 268.

¹⁸² Gina Lombroso, *L'Âme de la femme*, Paris, Payot, 1947 (traduction française), p. 14. En 1927, Pierre Mendousse, craignait déjà « pour notre pays, [le] mouvement d'émancipation qui semble se généraliser parmi nos grandes filles ». *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 311. En 1949, Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième sexe*.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 13.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 14.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 13.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 15. C'est autour de la notion d'altérocentrisme, qualité qu'elle ne reconnaît qu'aux femmes, que l'auteur construit sa thèse.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 27.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 333.

l'homme est l'avenir de la femme, le Docteur Jouvenroux, dans *À la découverte de l'Amour. Jeunesse qui s'épanouit*, ouvrage destiné aux jeunes lecteurs des deux sexes, avance que le plaisir sexuel féminin est « lié à l'imprégnation spermatique »¹⁹⁰.

Penseurs « modernes »¹⁹¹, ils reconnaissent aux filles des capacités intellectuelles leur permettant de rivaliser avec les hommes, un droit à l'école et l'université, mais ils tiennent à les mettre en garde contre une utilisation purement narcissique de ces qualités. Pierre Mendousse craint que « l'habitude de travailler exclusivement pour elles-mêmes, si elle les rend plus personnelles et moins banales, en détourne certaines des fins où il faut se dévouer à autrui, du mariage et de la maternité »¹⁹² et n'en fasse des « détraquées [ayant] les enfants en aversion »¹⁹³. L'indifférence aux jeunes enfants est d'ailleurs de mauvais pronostic et « il y a tout à craindre pour les jeunes filles qui [...] s'avèrent insensibles au charme des tout petits »¹⁹⁴. Non seulement le « surmenage »¹⁹⁵ scolaire auquel la passion des études peut les pousser risque, métaphoriquement, de « tuer la femme dans l'adolescente [et la] mère pour en faire une chimiste ou une grammairienne »¹⁹⁶, mais aussi en l'anémiant d'hypothéquer irrémédiablement son potentiel reproducteur. Il lui semble donc « antiphysiologiste et antisocial de dresser les jeunes filles pour la chasse aux positions et les préparer toutes à des situations qui ne peuvent être le lot que d'une minorité »¹⁹⁷.

Pour Pierre Mendousse, hanté comme nombre de ses contemporains par le spectre de la dénatalité, « la Cité, elle-même ne pourra subsister que si leur instruction [des jeunes filles] ne les détournent pas des fonctions domestiques et maternelles »¹⁹⁸. Afin de juguler le péril il n'hésite pas à proposer un « ralentissement de l'instruction »¹⁹⁹ doublé d'une revalorisation de l'enseignement ménager dans les programmes. Qu'une femme soit « bien élevée et instruite en

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁹⁰ Docteur Jouvenroux, *À la découverte de l'Amour. Jeunesse qui s'épanouit*, Paris, Éditions ouvrières, 1946, p. 19.

¹⁹¹ Tous deux notent que les filles peuvent être intellectuellement aussi brillantes que les garçons, les devancer même, et souhaitent d'autre part qu'elles bénéficient d'une éducation sexuelle, il est vrai point trop explicite néanmoins.

¹⁹² Pierre Mendousse, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 197.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 293.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 73.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 177.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 202.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 289.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 333.

vue de sa tâche domestique [pour] remplir sa mission d'élèveuse et d'utile ménagère »²⁰⁰ semble aux yeux de Gina Lombroso la vraie finalité d'une bonne éducation féminine. Les arguments utilisés pour dissuader les femmes mariées, mères potentielles, de travailler hors du foyer, sont issus du même registre mêlant assertions psychologiques, justifications physiologiques et considérations sociales. Un sociologue contemporain, en apparence moins conformiste, comme Havelock Ellis, qui dans *Hygiène sociale. La femme dans la société* (traduit et publié en France en 1929) prêche « l'éducation en commun des garçons et des filles »²⁰¹ et « l'indépendance économique des femmes »²⁰², n'en pense pas moins que « le soin de la race humaine [étant] tout d'abord entre les mains des femmes »²⁰³, « chaque jeune fille sortie de l'école devrait se croire tenue de faire un certain stage dans une école de maternité »²⁰⁴.

Cette finalité maternelle assignée à la jeune fille implique qu'elle attire puis retienne dans les liens du mariage le géniteur qui la fera mère. « Vibrant du désir inné, puissant qui destine les femmes à la maternité »²⁰⁵ elle doit donc s'employer à séduire l'homme qui aura les moyens de l'entretenir elle et sa progéniture. Si elle est en droit de se montrer intraitable en ce qui concerne le pedigree moral et sanitaire²⁰⁶ du futur reproducteur, en ces temps de déséquilibre du *sex ratio*, elle a intérêt pour gagner « la course au mari »²⁰⁷, à cultiver les qualités qui font aux yeux des hommes le prix d'une bonne épouse. Unanimes, Pierre Mendousse et Gina Lombroso professent que les hommes épousables *primo* n'aiment pas les femmes savantes et *secundo* qu'ils les préfèrent chastes et vierges au mariage. Gina Lombroso assure que l'homme « s'éprend difficilement de la femme [dont] il estime et admire » les qualités intellectuelles²⁰⁸. « À quoi me sert le calcul, à quoi le raisonnement, si je veux être aimée, si je veux m'occuper des autres, si je veux que les autres s'occupent de moi ? [...] »²⁰⁹ fait-elle s'interroger (et se répondre *in petto*) une jeune fille cherchant sa voie.

Particulièrement soucieux de se détacher d'une argumentation exclusivement moralisante, Pierre Mendousse n'hésite pas à faire référence à la théorie évolutionniste pour expliquer aux

²⁰⁰ Gina Lombroso, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 225.

²⁰¹ Havelock Ellis, *L'Hygiène sociale. La femme La femme...*, *op. cit.*, p. 75.

²⁰² *Ibid.*, p. 79.

²⁰³ *Ibid.*, p. 62.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 19-20.

²⁰⁵ Lya Berger, *Le Vaste champ...*, *op.cit.*, p. 23.

²⁰⁶ Le péril vénérien menace toujours.

²⁰⁷ Lya Berger, *Le Vaste champ...*, *op. cit.*, p. 23.

²⁰⁸ Gina Lombroso, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 355.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 219.

jeunes filles « que des siècles d'adaptation héréditaire [...] et les lois de la sélection naturelle, aussi bien que la dignité individuelle, [leur] imposent de se garder intacte[s] pour celui qui saura [les] mériter ». Pour le docteur Noël Lamare, en 1952, ardent promoteur d'un amour conjugal fondé sur *La Connaissance sensuelle de la Femme*, cette dernière ne peut connaître d'orgasme qu'avec l'homme aimé et dont elle est aimée. Or la virginité ayant « une action érotisante indéniable sur la genèse de la passion masculine »²¹⁰, la jeune fille doit « se réserver pour l' élu » si elle veut accéder avec lui à la plénitude du plaisir. Pour enjoindre les filles à rester vierges, le spectre des arguments utilisés s'avère particulièrement étendu allant de l'infra-rationnel à l'hyper-rationnel. La virginité est présentée à la fois comme une valeur eschatologique, une plus-value morale et sociale, une prophylaxie à visée eugéniste et le secret d'une sexualité conjugale réussie.

Ressortissant de la culture savante et destinés à des lecteurs appartenant aux couches les plus favorisées et éduquées de la société, les ouvrages mentionnés n'ont jamais été consultés par les témoins rencontrés. Ils participent cependant, en congruence avec les discours plus accessibles délivrés sur les mêmes thèmes par l'Église et l'École, à la concrétion d'un discours normatif sur le genre particulièrement bien reçu et retenu, puisque nos témoins, qu'elles s'y soient conformées ou non, le restituaient de façon plus ou moins distanciée lors des entretiens. Par contre, son efficacité performative nous a semblé variable et indexée sur le degré très inégal d'acculturation des témoins à un modèle juvénile féminin bourgeois²¹¹. L'éloge le plus convaincu de la virginité a été prononcé par Léone P. (1929, La Meignanne) et sa jumelle, Georgette M., filles d'un prospère entrepreneur de noces et banquets, qui très tôt essayèrent de se distinguer par leurs pratiques d'hygiène, leurs façons de s'habiller et manières de parler, de leurs petites camarades rurales. Le droit aux expérimentations amoureuses pré-nuptiales, que Léon Blum, dans *Du Mariage* (1907), non seulement reconnaît aux filles mais qu'il les exhorte à exercer²¹² n'est jamais revendiqué quand bien même est dénoncé le double standard en matière de comportement sexuel.

²¹⁰ Docteur Noël Lamare, *Connaissance sensuelle de la femme*, Paris, Buchet-Chastel, 1952, p. 83.

²¹¹ Il est à noter que ce modèle était alors déjà en partie obsolète dans son milieu d'origine.

²¹² « Qu'avant le mariage la femme dépense donc tout ce qu'il y a d'ardent dans son instinct [...] ». Léon Blum, *Du Mariage*, Paris, Albin Michel, 1907, p. 22.

2. Le discours romanesque

Roman et construction identitaire

Parmi les témoins, cinquante ont déclaré avoir lu, régulièrement ou occasionnellement, durant leur jeunesse. Lire n'arrive cependant qu'en quatrième position dans la liste de leurs occupations favorites durant le temps, parcimonieusement compté, de leurs loisirs. Seules seize d'entre elles l'ont placé, à l'instar de Marguerite C. (1907, Saint-Martin-de-la-Place) qui nourrissait « une passion pour la lecture »²¹³ en première position. Il ne s'agit pas ici d'étudier ce qu'a pu représenter la lecture en tant qu'activité récréative pour ces jeunes rurales, mais plutôt si, et comment, ces lectures ont pu contribuer à la formation de leur identité de genre. Feuilletons paraissant en épisodes dans le quotidien local ou les périodiques spécialisés²¹⁴, romans en livraisons achetés par fascicules, petits romans brochés des collections sentimentales, elles ont lu ce qu'on lisait ordinairement dans les milieux populaires dont Anne-Marie Thiesse a étudié les pratiques de lecture²¹⁵. Si elles sont toujours fières de se présenter comme de grandes lectrices, ayant intériorisé le discrédit touchant une production littéraire généralement disqualifiée, c'est avec une certaine gêne qu'elles évoquent leurs lectures préférées. Quand Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)²¹⁶ se souvient qu'elle « [achetait] des petits romans de la collection Stella [...], des romans d'amour », l'adjectif ne rend pas uniquement compte du format particulier des ouvrages en question. Il témoigne également de sa claire perception de leur appartenance à un genre littéraire académiquement déclassé²¹⁷ dont la fréquentation disqualifie culturellement et classe socialement le lecteur. Ainsi que le souligne Anne-Marie Thiesse, « les classes populaires ne sont point des victimes passives de leurs lectures »²¹⁸, incapables d'un regard distancié et critique sur les stéréotypes de genre ou de classe que ces dernières véhiculent. Pour elle,

²¹³ N2090505CE.

²¹⁴ *La Veillée des Chaumières* est citée trois fois.

²¹⁵ Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du...*, *op. cit.*, p. 57.

²¹⁶ N3270605. Annick Houel a bien rendu compte du caractère doublement stigmatisant de la littérature sentimentale populaire, puisqu'au stigmate populaire se surajoute celui du féminin, rarement porteur de promotion » dans *Le Roman d'amour et sa lectrice*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 14.

²¹⁷ Ce sont effectivement des volumes de petit format. Sur le déclassement du roman sentimental, voir Ellen Constans, « Du roman sentimental au roman d'amour. Qu'en est-il du déclassement ? », Jacques Migozzi [dir.], dans *Le Roman populaire en question (s)*, Limoges, Pulim, 1997, p. 349-377.

²¹⁸ Anne-Marie Thiesse, *Le Roman ...*, *op. cit.*, p. 57.

« l'oblicité »²¹⁹ même de leur regard, en modérant le caractère performatif des normes régissant la description des personnages et le déroulement de l'action, permet d'absoudre le roman populaire, et ses dérivés, des accusations d'outil d'aliénation mentale et sociale souvent portées contre eux.

Néanmoins, instrument selon Dominique Kalifa « de saisie et de mesure de l'imaginaire »²²⁰, il constitue « un matériau opératoire pour l'histoire des représentations »²²¹ en fonction desquelles s'ordonnent les « jugements, voire les gestes »²²². Pour l'historien, le roman sentimental est clairement un « texte performatif »²²³. Lorsque certaines témoins, toujours bibliophages, font le récit de leur vie en reprenant les tropes de la fiction romanesque, l'efficiace performative du roman populaire sur la façon de se raconter (à soi et autrui) apparaît évidente²²⁴. Certes, se présenter rétrospectivement comme l'héroïne d'une histoire respectant scrupuleusement les codes du genre n'implique pas qu'on ait vécu en s'y soumettant mais témoigne de leur prégnance quand il s'agit de s'identifier comme sujet de sa propre vie.

Les figures féminines mises en scène dans les romans sentimentaux relèvent d'un de ces cinq *États de femmes*²²⁵ (fille, première, seconde, tierce, femme non liée), auxquels Nathalie Heinich réduit l'identité féminine dans la fiction occidentale. Elle étudie le système des représentations du féminin révélé par ces « états », et met « en évidence [...] le champ des possibilités stratégiques offert aux femmes à travers les figures qu'en construit la fiction »²²⁶. Persuadée qu'il convient de donner « toute sa place à l'imaginaire, parallèlement au réel et au symbolique dans le travail identitaire »²²⁷, elle considère que la fiction participe pleinement à la formation du processus identitaire, « dans l'articulation du conscient et de l'inconscient, de l'individuel et du collectif, de la contingence et de la règle »²²⁸. Elle confère aux nombreux

²¹⁹ *Ibid.*, p. 56-57. Pour l'auteure ce « regard oblique » mis en évidence par Richard Hoggart étudiant *La Culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, p. 295-296, est à l'origine d'une « certaine forme d'inattention » protégeant les lecteurs populaires de l'influence normative des récits lus.

²²⁰ Dominique Kalifa, « Le Roman populaire peut-il être source d'histoire ? », Jacques Migozzi [dir.], *Le Roman populaire en question (s)*, Limoges, Pulim, 1997, p. 601.

²²¹ *Ibid.*, p. 605.

²²² Dominique Kalifa, « Le Roman... », art. cit., p. 605.

²²³ *Ibid.*, p. 609.

²²⁴ L'exemple le plus achevé de mise en forme romanesque de sa propre vie par une femme d'origine populaire est certainement celui de Lise Vanderwieden, dans son autobiographie, présentée par Françoise Cribier, *Lise du Plat Pays*, Lille, PUL, 1983.

²²⁵ Nathalie Heinich, *États de femmes. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996, p. 13.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ *Ibid.*, p. 345.

²²⁸ *Ibid.*

romans mettant en scène des jeunes filles à marier un rôle pédagogique en ce qu'ils « avertissent » les jeunes lectrices des avantages et risques inhérents à chacun de ces états, dont seul celui de première épouse est réputé désirable. Le roman constituerait un vrai manuel d'apprentissage pour les jeunes filles qui y apprendraient « ce qu'on ne [dit] pas dans les familles »²²⁹. Plus d'un point commun existe d'ailleurs entre le roman rose, vade-mecum subliminal de « savoir séduire-sans être séduite » et les ouvrages pratiques de savoir-vivre proliférant à la même époque. Berthe Bernage, créatrice du dernier grand avatar de la jeune fille modèle, Brigitte²³⁰, est aussi l'auteur d'un *Savoir-vivre et les usages du Monde*, paru en 1928 et maintes fois réédité.

Au même titre que la robe de bal et la montre-bracelet, la lecture du premier « Delly », terme utilisé par les témoins pour désigner l'ensemble des romans d'amour, marque symboliquement le passage d'un âge à un autre. Elle fait partie de ces « premières fois »²³¹ par lesquelles s'appriivoise l'entrée dans l'état de « fille à prendre »²³². Évoquant les nombreux romans d'amour « à l'eau de rose » dont elle faisait ses délices, Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)²³³ s'avère incapable de citer un titre d'œuvre ou un prénom d'héroïne. Elle en résume en revanche de façon magistrale la composition narrative en la réduisant aux trois temps forts de la formation d'un couple : « leur rencontre, leurs fiançailles, leur mariage ». La métamorphose de la jeune fille en femme, s'y s'opère en suivant la « voie royale du mariage »²³⁴, par lequel elle réalise « pleinement son identité de femme »²³⁵. En n'accédant pas à l'amour sexué (célibat chaste) ou en s'y livrant hors du mariage (concubinage, adultère, prostitution), la jeune fille renonce au seul statut qui fonde d'un point de vue biologique et institutionnel l'identité féminine dans la société occidentale des XIX^e-XX^e siècles. En ce sens, les romans de/et pour jeunes filles sont toujours des romans de mariage, que l'union se réalise dans des conditions optimales (fiancé agréé par les parents, riche, beau et amoureux), moins favorables (fiancé mal choisi ou imposé) ou ne se concrétise pas (mort ou trahison du fiancé). Le discours romanesque reprend ainsi, en

²²⁹ *Ibid.*, p. 85.

²³⁰ Le personnage de Brigitte Hauteville, créée par Berthe Bernage, apparaît pour la première fois en 1921 dans le périodique *La Veillée des Chaumières*.

²³¹ Michel Bozon, « Les premières fois, socio-ethnologie des rites de la jeunesse en France », Anne-Marie Desdouts et Laurier Turgeon [dir.], *Ethnologues francophones et d'ailleurs*, Canada, PUL, 1997, p. 187-196.

²³² Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p. 85.

²³³ N3270605CE.

²³⁴ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p.37.

²³⁵ *Ibid.*

utilisant une rhétorique autrement plus séduisante que celle des sermons ecclésiastiques ou des traités médicaux, l'antienne « nuptialiste » contemporaine.

Lues par des jeunes filles d'origine populaire, ces histoires présentent le plus souvent des héroïnes et héros d'extraction bourgeoise et/ou aristocratique, dont la gestuelle et le langage, dans l'espace privé ou public, sont régis par d'autres codes comportementaux que les leurs. Au delà de leur caractère foncièrement distrayant, ces lectures participent au processus général de diffusion des normes bourgeoises, en matière de genre et de rapports sociaux de sexe, dans les milieux populaires. À ce titre, les choix originaux faits par certains parents en matière de deuxième prénom pour leurs filles témoignent à leur façon des modalités plurielles de l'acculturation. Dérogeant à la règle tacite d'attribution à la nouvelle-née du prénom d'un ascendant ou d'un parrain, si besoin féminisé, la mère de Raymonde M. (1926, Turquant) choisit pour sa fille aînée, Julia²³⁶, prénom d'une jeune, belle et noble héroïne d'un de ses feuilletons favoris. L'état civil de Madeleine G. (1912, Vihiers) s'enrichit d'un très rare « Palmyre », donné pour des raisons similaires et Jeannette B. (1923, Thouarcé) prénomma sa première-née, en 1941, Nadine, en souvenir d'une héroïne de roman.

Les lectures des témoins

Certes la remarquable stabilité du modèle décrit par Nathalie Heinich peut justifier qu'on l'aborde sous l'angle anthropologique, mais « ni l'imaginaire, ni le symbolique [n'étant] imperméables au réel, le système des états de femmes est pris dans l'historicité et de ce fait vulnérable aux transformations historiques »²³⁷. Il en enregistre et accommode les conséquences. Nos lectrices, nées entre 1905 et 1935, jeunes filles entre 1920 et 1950, ont fait leurs délices d'ouvrages rédigés le plus souvent à l'apogée de ce système, au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Bien qu'elles aient toutes vécu leur jeunesse après la Première Guerre mondiale, moment correspondant, pour Nathalie Heinich, à une période de « changement de paradigme dans les représentations de l'identité féminine, repérable dans la fiction contemporaine »²³⁸, elles ont surtout lu des auteur-e-s²³⁹ dont la production était antérieure au conflit (Pierre L'Ermitte,

²³⁶ Le jeune frère du témoin hérita en deuxième prénom de Julius, frère de Julia.

²³⁷ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p. 14.

²³⁸ *Ibid.* Elle explique que cette période, qui voit apparaître dans la fiction l'état de la « femme non liée », marque l'éclatement du modèle, qu'elle met en relation avec la « déliaison entre subsistance économique et disponibilité sexuelle » résultant de la « transformation radicale du statut des femmes » à la même époque.

²³⁹ Anne-Marie Thiesse note qu'il y a « 17 % de femmes parmi les romanciers populaires contre 2 à 3 % pour l'ensemble des romanciers » dans *Le Roman du quotidien...*, *op. cit.*, p. 184.

Georges Ohnet, etc.) et/ou qui n'ont pas tenu compte de ces transformations (Delly). Leurs lectures sont celles de leurs mères. La comparaison des titres et auteurs de quatre-vingt-quatorze feuilletons publiés dans la presse quotidienne régionale²⁴⁰ entre 1920 et 1950, avec ceux répertoriés par Anne-Marie Thiesse pour la Belle Époque, met en lumière l'étonnante longévité de certaines œuvres. Des auteurs prolifiques comme Max de Villemer, Jules Mary ou Maurice Mario, qui écrivent leurs premiers feuilletons pour les grands journaux parisiens à la fin du XIX^e siècle, signent toujours le « rez-de-chaussée romanesque »²⁴¹ de la presse locale cinquante ans plus tard²⁴². Ginette B. (1927, Faye d'Anjou) se souvenait avoir acheté, après en avoir apprécié l'adaptation au cinéma en 1948²⁴³, *Le Maître de forges*²⁴⁴ roman de Georges Ohnet publié en 1882. *Best seller* réédité 250 fois en quelques années²⁴⁵, ce fut également un *steady seller* lu jusque dans les années cinquante. À la fin des années quarante, l'adaptation théâtrale de *Fabiola*, roman historique « chrétien » de Nicholas Wiseman, paru en France en 1858, est toujours au répertoire des troupes paroissiales angevines²⁴⁶. Féminin, jeune et rural, ce lectorat spécifique, disposant d'un faible pouvoir d'achat tant monétaire que décisionnel, n'a pas accès aux publications récentes et spécialisées que peuvent se procurer, dès leur parution dans les librairies, les jeunes urbaines plus favorisées. Elles apparaissent captives d'un réseau marchand de distribution de l'écrit romanesque, en feuilletons ou collection bon marché, privilégiant le recyclage d'œuvres déjà amorties par les éditeurs. Ainsi, un « bon auteur »²⁴⁷ moderne pour jeunes filles, aussi réputé et conseillé que Berthe Bernage n'est jamais cité par nos informatrices²⁴⁸. Les collections spécialisées, conçues à l'instar *De la Bibliothèque de ma fille*

²⁴⁰ Il s'agit du *Petit Courrier* pour la période 1920-1944, et du *Courrier de l'Ouest* pour la période 1945-1950. Pour chaque année, un semestre entre 1920 et 1934, et un trimestre pour la période suivante (sauf années Occupation et Libération) ont été dépouillés.

²⁴¹ Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien...*, *op. cit.*, p. 20.

²⁴² Sur le « recyclage » provincial des romans feuilletons voir Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien...*, *op. cit.*, p. 341. En août 1942, *Le Petit Courrier* commence la publication en feuilleton d'un roman de Jules Mary, *Roger-la-Honte* paru pour la première fois en 1886. ADML, 97 Jo 97.

²⁴³ Fernand Rivers, *Le Maître de forges*, 1947, avec Jean Chevrier et Hélène Perdrière. C'est un *remake* du film de 1933, du même réalisateur, où les rôles principaux étaient tenus par Gaby Morlay et Henri Rollan.

²⁴⁴ Sur *Le Maître de forges*, voir Ellen Constans, « Du roman sentimental... », *art. cit.*, p. 386.

²⁴⁵ Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien...*, *op. cit.*, p. 40.

²⁴⁶ Suzanne C (1933, Juigné-sur-Loire) a montré une photographie d'une représentation théâtrale de *Fabiola* par la troupe du patronage de Juigné-sur-Loire en 1951. Elle y tenait elle-même un rôle.

²⁴⁷ Colette Cosnier, « Maréchal, nous voilà ! ou *Brigitte* de Berthe Bernage », Christine Bard [dir.], *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999. p. 241-254.

²⁴⁸ Daniela Pamala Di Cecco montre dans *Entre femmes et jeunes filles : le roman pour adolescente en France et au Québec*, Montréal, Remue-ménage, 2000, que le roman pour jeune fille est en fait assez tardif. Passé l'âge des collections enfantines, les lectures des jeunes filles provenaient du rayon adulte à l'intérieur duquel les prescripteurs effectuaient une sévère sélection.

des éditions Gautier-Langureau, pour rassurer, en proposant « un choix de romans pour les jeunes filles et la famille », les parents les plus sourcilleux, ne sont pas non plus mentionnées²⁴⁹. De stock (bibliothèque familiale²⁵⁰, achats personnels) ou de flux (feuilletons, bibliothèques paroissiales et/ou scolaires) les lectures « avouées » des témoins les immergent dans un univers référentiel décalé entretenant l’hystérésis des normes. Les activités théâtrales pratiquées par un grand nombre de témoins, dans le cadre du patronage paroissial, les mettent en contact avec des textes issus du même corpus²⁵¹.

De manière générale, les filles sont très encadrées et surveillées dans le choix de leurs lectures, même si la circulation clandestine au sein d’un réseau d’amies d’ouvrages non « visés » par les censeurs habituels est parfois évoquée. Mère, pédagogue, prêtre sont les principaux prescripteurs. Le frère séminariste de Georgette G. (1920, Miré)²⁵² mettait ainsi régulièrement en garde sa jeune sœur, femme de chambre à Angers, contre les mauvais livres. « Surtout, n’achète pas de livres dans les gares, ce n’est pas de la bonne littérature ! » lui recommandait-il. La grand-mère de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)²⁵³ qui avait « plein de Delly, parce qu’elle en achetait toutes les semaines », « conseillait » sa petite-fille et ne lui « donnait pas n’importe quoi à lire ». Loïc Artiaga a bien montré dans *Torrents de papier. Catholicisme et lectures populaires* comment le contrôle de l’orthopraxie des lectures juvéniles était devenu dans la seconde moitié du XIX^e siècle un des chevaux de bataille d’un clergé combattif²⁵⁴. La rigoureuse sélection opérée entre les ouvrages à mettre entre toutes les mains et ceux qui ne doivent pas être ouverts est d’ailleurs, souligne Nathalie Heinich, un indice « du pouvoir structurant de la fiction »²⁵⁵ romanesque et un hommage indirect ainsi rendu à son efficacité performative.

La plupart des romans spontanément mentionnés par les témoins, majoritairement scolarisés dans l’enseignement confessionnel, avaient été publiés par *La Bonne Presse*. Principal organe éditorial de l’Église française, elle diffuse la célèbre collection *Stella*, spécialisée dans le

²⁴⁹ Il est vrai que le coût du volume est plus élevé. En 1931, un ouvrage de cette collection coûtait 8,50 francs contre 1,50 francs pour un volume de la collection « Romans populaires » édités par la Bonne Presse.

²⁵⁰ Elle est principalement composée de manuels scolaires, proposant une sélection de textes choisis en fonction de critères académiques et pédagogiques, de livres de prix répondant aux mêmes exigences et d’ouvrages achetés par les parents. Les « grands auteurs » ne sont le plus souvent connus que par des extraits, lus à l’école.

²⁵¹ Philippe Gabillard, « Une pédagogie parascolaire pendant l’entre-deux-guerres : les pièces de patronage », *Annales de Bretagne et des pays de l’Ouest*, n° 97, 1990, p. 59-76.

²⁵² N6090804CE.

²⁵³ N6090804CE.

²⁵⁴ Loïc Artiaga, *Des Torrents de papier. Catholicisme et lectures populaires au XIX^e siècle*, Limoges, Pulim, 2007.

²⁵⁵ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op.cit.*, p. 343.

« roman d'amour catholique [...] donnant à lire l'amour permis »²⁵⁶. Ce sont donc essentiellement des figures féminines, positives ou négatives, passées au crible de la morale chrétienne la plus conservatrice que nos témoins ont rencontrées dans leurs lectures « officielles ». Une minorité d'entre elles, élevées dans des familles déchristianisées ou anticléricales étanchent leur soif de lecture à d'autres sources²⁵⁷, qui pour n'avoir pas reçu l'imprimatur de l'Église, n'en présentent pas moins des figures féminines dont les vertus laïcisées ne le cèdent en rien à celles de leurs doubles chrétiennes.

Pour autant, la lecture des « petits romans » n'est pas incompatible avec celle des feuilletons publiés par la presse républicaine locale, dont les malheureuses héroïnes traversent souvent des épreuves propres à troubler les plus chastes esprits. Si, dans les « bons romans », les malheurs de l'héroïne résultent de coups du sort (enlèvement à la naissance, infortunes familiales diverses etc.) qu'elle n'a en rien provoqués, dans de nombreux feuilletons c'est le coupable désir charnel qu'elle suscite qui est directement à l'origine des tourments endurés. Que la conséquence en soit la « faute » commise sous l'emprise d'une passion partagée, ou le « crime » dont, malgré une défense héroïque elle est la victime/coupable, le récit réitéré²⁵⁸ de la « scène primitive », riche en caresses brûlantes et autres émois des sens, peut enflammer l'imagination des jeunes lectrices, exciter leur curiosité. C'est à l'abus de feuilletons, et de « livres défendus, de romans quelquefois bien plus osés... pas de [son] âge » trouvés dans la chambre des clients, exclusivement masculins, de la pension de famille familiale, que Madeleine B (1912, Angers)²⁵⁹ attribue une vive curiosité sexuelle qui la poussa à 17 ans à peine, désireuse de savoir ce qui « se passait entre un homme et une femme »²⁶⁰ dans le lit d'un pensionnaire.

Quand bien même leurs horizons de lecture s'élargissent aux « grands auteurs » (Victor Hugo, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant ou Émile Zola sont les plus cités), leurs héroïnes, objets de portraits psychologiques sensibles et fouillés, n'en subissent pas moins un destin spécifiquement féminin aussi stéréotypé que celui plus heureux des héroïnes caricaturales du roman sentimental. Les fins tragiques de Fantine, Emma, et Nana, la triste vie de Jeanne,

²⁵⁶ Ellen Constans, « Du roman sentimental... », art. cit., p. 365-366.

²⁵⁷ La collection *Fama* notamment, publiée par les Éditions de la Mode nationale à partir de 1921, se présente comme une alternative, moins conservatrice, à la collection *Stella*.

²⁵⁸ La réitération de la scène du crime est un trope couramment utilisé par des auteurs payés à la ligne. Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien...*, op. cit., p. 149.

²⁵⁹ N2090505CE.

²⁶⁰ *Ibid.*

rappellent, à leurs (rares) jeunes lectrices²⁶¹, sous d'autres formes que le roman populaire, que les femmes sont des victimes et l'amour l'*alpha* et l'*omega* de leur existence.

Vierges sages et vierges folles

Le mariage, selon le roman d'amour, implique que la jeune fille se mette en situation d'être choisi, par celui qui, lui passant la bague au doigt, la fera accéder à l'état de femme dans les meilleures conditions. Dans un marché matrimonial hautement concurrentiel, plus elle aura à faire valoir de qualités ontologiques (beauté, vertu) et contingentes (nom, dot), plus grandes seront ses chances d'attirer le meilleur des fiancés possibles. Grand utilisateur de procédés narratifs binaires, fondés sur la comparaison d'héroïnes antinomiques aux destins antithétiques, le roman rose est didactique. « Récit indiciel et récit fonctionnel »²⁶², où l'action dérive directement de la configuration psycho-morphologique des héros (une physionomie est prédictive d'un comportement), le roman d'amour, nonobstant les coïncidences les plus incroyables, raconte des histoires dont les péripéties ne doivent rien au hasard. Logique narrative et usage performatif du récit inversent cependant l'ordre des prédicats. Si dans la logique interne du récit romanesque le caractère de l'héroïne conditionne sa destinée (elle est bonne et belle, elle se mariera), dans l'usage performatif qu'en fait la lectrice, c'est en fonction de la destinée espérée qu'elle doit modeler son caractère (elle veut se marier, il lui faut être bonne et belle).

Héroïnes et contre-héroïnes, opposées point par point, fournissent des repères susceptibles d'aider la jeune lectrice à atteindre le but fixé et/ou éviter de se fourvoyer. Auteur régional souvent cité et lu par les témoins, Pierre L'Ermite²⁶³, chantre du retour à la terre et de la conversion miraculeuse, excelle dans le portrait physique moralement sursignifiant. Son roman *Il était deux femmes* (1943)²⁶⁴ met en scène deux héroïnes : Brigitte, jeune rurale parée de toutes les vertus, et sa belle-sœur Roberte, jeune Parisienne qui ne l'est que de bijoux. Mais alors que le portrait de la première, « 18 ans, taille moyenne, carnation saine, les yeux bleus mais les cheveux noirs »²⁶⁵, est d'une concision remarquable, celui de la seconde est infiniment plus détaillé. Roberte, est « grande, sportive, [...] bien balancée, [...], ni brune, ni blonde, car ses cheveux,

²⁶¹ Une seule, Raymonde M. (1926, Turquant), éduquée par un père communiste et un enseignant socialiste, avait lu des romans de Guy de Maupassant (*Bel Ami*, *Une Vie*) et d'Émile Zola (*L'Assommoir*, *Nana*).

²⁶² Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien...*, op. cit., p. 140.

²⁶³ Pseudonyme de Mgr Edmond Loutil (1863-1959).

²⁶⁴ Pierre L'Ermite, *Il était deux femmes*, Paris, La Bonne Presse, 1943.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 56.

savamment décolorés, sont cette année, couleur maïs »²⁶⁶. Un trait de crayon redessine ses sourcils rasés et ses lèvres maquillées mettent une « note pourpre, presque tragique sur la blancheur mate du visage »²⁶⁷. Les ongles des mains et des pieds sont vernis dans deux tons de rouge différents. Grande et musclée, masculinisée par son prénom, flamboyante de la tête au pied, Roberte est dans l'excès, l'artifice et la dissonance. Corpulence ordinaire, peau claire et yeux limpides, tout en Brigitte, y compris l'économie des mots pour la décrire, souligne la discrétion, le naturel et l'harmonie. Point n'est alors besoin pour l'écrivain d'approfondir les caractères. Rousse comme Judas, inconstante dans ses goûts et ses affections, Roberte, qui refuse la maternité pour « jouir de la vie le plus longtemps possible et garder la ligne »²⁶⁸, perd Luc, le riche industriel parisien, et influençable époux, qu'avait séduit son élégance factice. Modeste, fidèle, aussi franche qu'est vif le contraste entre le bleu de ses yeux et le noir de ses cheveux, Brigitte épouse Brice, frère *gentleman farmer* de Luc, à qui elle donne bientôt des jumeaux tout en assumant « avec joie et compétence, la responsabilité domestique de la maison »²⁶⁹. Roberte avait intrigué pour faire un beau mariage, Brigitte sereinement attendu d'être choisie. Au delà du moralisme chrétien et ruralisant de l'histoire, le roman reprend le portrait paradoxal de la jeune fille idéale telle que le décline *ad nauseam* la littérature rose. Sa force est inversement proportionnelle à sa fragilité, son pouvoir de séduction à son refus de la coquetterie et ses chances de parvenir à ses fins à sa passivité. Pour Nathalie Heinich, cette « passivité [qui] sied aux filles, est même un trait identitaire, un paramètre constitutif de la féminité en tant qu'elle se différencie de la virilité »²⁷⁰. L'initiative et l'ambition, prérogatives masculines, sont interdites aux filles qui veulent se marier. Dans « l'être » et non « le faire », pas plus que le premier pas en matière amoureuse, il ne lui est permis d'essayer de sortir toute seule, hors mariage, de sa condition d'origine.

L'étudiante n'est pas un personnage de roman d'amour, sauf au titre de faire-valoir d'une héroïne généralement plus encline à composer des bouquets qu'à feuilleter des encyclopédies. Des *Femmes savantes* de Molière (1672), à *L'Étudiante* de Claude Pinoteau (1988)²⁷¹ en passant

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 23.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ Pierre L'Ermite, *Il était...*, *op. cit.*, p. 127.

²⁷⁰ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p. 53.

²⁷¹ Dans ce film de 1988, l'héroïne manque de perdre son amoureux en s'acharnant à passer l'agrégation de lettres classiques. L'avant-dernière scène la montre tout d'abord lunettes sur le nez et face à son jury d'oral dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, puis lui tournant le dos, yeux nus, se lancer dans une très lyrique déclaration d'amour

par les *Cervelines*²⁷² de Colette Yver (1908) ou *Ces Dames aux chapeaux verts* (1921)²⁷³ (souvent cité par des témoins) de Germaine Acremant, le bas-bleu dévie les traits de Cupidon. Instruction rime avec déféminisation. Des quatre célèbres sœurs célibataires, seule Jeanne l'intellectuelle, dont le rêve « eut été de consacrer sa vie aux mathématiques et à la philosophie » a « [une] carrure massive, [une] physionomie masculine »²⁷⁴. Bien que guère plus séduisantes, Telcide, Rosalie et Marie ne voient pas leur appartenance au genre féminin discuté. Explicite, Pierre L'Ermite, dans *Lisez-moi ça !*²⁷⁵, recueil d'historiettes édifiantes destinées à un public juvénile, titre ainsi une des ses nouvelles « Comme quoi Claire a rudement bien fait de ne pas devenir un bas-bleu »²⁷⁶. Composée en diptyque, l'histoire conte les destins divergents de deux sœurs. L'une, Amélie (lie/lit trop ?) poussée par « une institutrice de malheur »²⁷⁷ part étudier à Paris, tandis que l'autre, Claire (voyante ?), reste à la ferme préférant, auprès de sa mère, apprendre, ce « que vaut un pot-au-feu bien conduit, un roux bien fait, une sauce bien liée »²⁷⁸. Dans la dernière lettre qu'elle envoie à ses parents de l'hospice parisien où elle se meurt de typhoïde, la « jeune prétentieuse »²⁷⁹ fait son autocritique. Elle s'y décrit « comme une ambitieuse, une compliquée, qui a perdu son bonheur dans le passé et l'avenir »²⁸⁰ en quittant « [sa] condition sans pouvoir [s'] introduire dans une autre »²⁸¹. En osmose avec les discours médical et clérical contemporains sur les jeunes filles, qu'il reflète et réfléchit, le roman d'amour populaire participe, en tant que vecteur à part entière d'une « culture médiatique »²⁸² en plein essor, à l'homogénéisation et à la diffusion des références²⁸³ en matière de genre. Si l'imaginaire romanesque n'a que peu de prise sur la situation du sujet, « ancrée dans le réel et déterminée par des paramètres spatio-temporels définis » dont Nathalie Heinich fait le socle empirique de la

au petit ami arrivé dans la salle à l'improviste. Le film se termine sur la sortie de l'héroïne de la Sorbonne au bras de son amoureux, insouciant désormais de sa réussite au concours.

²⁷² Colette Yver, *Les Cervelines*, Paris, 1908.

²⁷³ Germaine Acremant, *Ces Dames aux chapeaux verts*, Paris, Plon, 1921.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 73.

²⁷⁵ Pierre L'Ermite, *Lisez-moi ça !*, Paris, La Bonne Presse (s.d.).

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 88-90.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 88.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 89.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² Au sens où l'entend Paul Bléton, de « formation culturelle originale ne relevant ni de la culture savante, ni de la culture populaire traditionnelle » dans « Récits paralittéraires et culture médiatique », *Études littéraires*, Laval, automne 1987, p. 15-26.

²⁸³ Dominique Kalifa, « L'entrée de la France en régime médiatique : l'étape des années 1860 », Jacques Migozzi [dir.], *De L'écrit à l'écran*, Limoges, Pulim, 2000, p. 41-42.

construction identitaire, il participe activement, au côté de la « fréquentation de personnes réelles » à l'établissement du répertoire des rôles féminins envisageables. Dans le cas des témoins, le corpus romanesque alimentant leur imaginaire est en net décalage avec les évolutions, dont la fiction contemporaine, à laquelle elles n'ont pas accès, commence à témoigner.

Cependant, si les propos que toutes tiennent sur la jeune fille idéale, son comportement et ses aspirations, sont conformes aux modèles prescrits par leurs lectures, ce que racontent de leur jeunesse les informatrices les plus âgées et les plus rurales montre qu'elles furent capables de nombreux accommodements avec la norme. Pour se déployer à plein comme ressort structurant de l'identité, l'imaginaire doit être tangent au réel imposé par la situation spatio-temporelle. Les conditions de travail et de vie dans les petites exploitations agricoles angevines font que, pendant longtemps, l'identité féminine n'y fut pas réductible au rôle « virgino-conjugo-maternel » décliné par les romans. Ce sont souvent les témoins les plus jeunes, nées après 1925, qui semblent avoir été les plus influencées par les normes identitaires véhiculées par la fiction romanesque, et relayées, sous d'autres formes, par la propagande familialiste vichyste à laquelle, en tant que femmes, jeunes et rurales, elles furent particulièrement exposées. Après guerre, elles firent également partie de cette génération de femmes à qui la modernisation de l'agriculture et les transformations du mode de vie en milieu rural, permirent d'envisager un investissement plus poussé dans la sphère domestique et familiale²⁸⁴. Née en 1924, Jeanne T. (Thouarcé)²⁸⁵ parlait de sa mère comme « d'une fille de la terre » n'aimant rien tant que « d'être dehors » et préférant le travail des champs aux soins du ménage. Elle-même s'est décrite comme une jeune fille rêvant d'avoir « une maison, un mari et des enfants à s'occuper ». Les rôles féminins, auxquels prépare la lecture des « petits romans », ne semblent pouvoir être appropriés comme support d'identité, que lorsque la situation matérielle, sous la contrainte du réel, l'autorise. Ce ne fut le cas pour la majorité des témoins rencontrées que tardivement, ou d'emblée plus précocement pour une minorité dont les parents nourrissaient des ambitions sociales particulières. Les modalités spécifiques de diffusion de la fiction romanesque en milieu rural, favorisant l'hystérésis des normes, se conjuguent à celles des transformations socio-économiques dans les campagnes pour

²⁸⁴ Cette période correspond à un réaménagement des habitations rurales marqué par la diffusion du confort domestique et la dé-cohabitation avec les parents.

²⁸⁵ N4130405CE.

n'y faire de la femme au foyer un « idéal » réellement performatif qu'à partir des années quarante²⁸⁶.

3. Discours « médiatiques »

Les témoins rencontrés appartiennent aux premières générations du XX^e siècle à avoir grandi, écrit Jean-Yves Mollier dans un « univers mental relativement homogène »²⁸⁷ dont la genèse est indissociable de l'avènement d'un nouveau modèle culturel, ni savant, ni populaire, la « culture médiatique »²⁸⁸. L'achèvement concomitant à la fin du XIX^e siècle du maillage par la presse du territoire national et de l'alphabétisation de la population en fut la première étape. Radio et cinéma amplifient à partir des années trente ce processus d'homogénéisation-« moyennisation »²⁸⁹ d'une culture de masse diffusant, partout et pour tous, les mêmes références, même si Dominique Kalifa souligne qu'il faut tenir compte « d'une diffraction accrue de la réception »²⁹⁰. Pour les témoins, dont six²⁹¹ seulement ont vécu dans un foyer équipé de poste de radio, et pour la grande majorité desquelles le cinéma reste une distraction très marginale, le quotidien régional est en milieu rural le principal vecteur médiatique. Dans le département du Maine-et-Loire *Le Petit Courrier* est le plus souvent cité. Les romans-photos, dont l'essor date de l'extrême fin des années 40²⁹², n'ont pas de place dans l'univers référentiel des informatrices. Seules, Madeleine G. (1934, Brissarthe) et Gisèle F. (1935, Écouflant) se souviennent avoir feuilleté, étant jeunes filles, des numéros de *Nous deux*. Aucune non plus n'a été personnellement abonnée aux journaux de mode²⁹³, mais plusieurs mentionnent les avoir quelque fois consultés quand elles allaient chez la couturière ou qu'une relation leur en prêtait des exemplaires.

²⁸⁶ La femme-mère au foyer fut un idéal pour les milieux urbains ouvriers dès la fin du XIX^e siècle. Voir Olivier Scharwz, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990, p. 219.

²⁸⁷ Jean-Yves Mollier, « Genèse et développement de la culture médiatique », Jacques Migozzi [dir.], *De l'écrit à...*, *op. cit.*, p. 29.

²⁸⁸ *Ibid*, p. 27.

²⁸⁹ *Ibid*.

²⁹⁰ Dominique Kalifa, « L'entrée de la France en régime médiatique : l'étape des années 1860 », Jacques Migozzi [dir.], *De l'écrit à...*, *op. cit.*, p. 42.

²⁹¹ Il s'agit de Germaine B. (1922, Les Ponts-de-Cé), Jeannette B. (1923, Thouarcé), Gisèle C. (1920, Angers), Marie M. (1920, Jarzé), Madeleine R. (1929, Chacé) et Madeleine U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon). Sur les six, deux sont urbaines.

²⁹² Les éditions Cino del Duca publient en 1949, les premiers numéros du périodique *Nous deux* qui à la fin des années cinquante est tiré à 1 510 000 exemplaires par semaine.

²⁹³ Une seule témoin, Gisèle C. (1920, Angers), résidant dans une commune urbaine le lisait très régulièrement car sa mère y était abonnée.

« Dans le journal... »

Si la lecture quotidienne et exhaustive du journal ne fait pas partie des habitudes des témoins, sa lecture occasionnelle, sans périodicité fixe, est fréquente. Lire n'est pas d'ailleurs, sauf s'il s'agit du feuilleton, le terme le plus utilisé par les informatrices pour décrire leur approche du média. Elles lui préfèrent souvent le terme « regarder ». Dans le journal, elles « regardent » les photographies en première page, les illustrations publicitaires, mais aussi les faits divers. Les tropes utilisés par le fait-diversier, ainsi que les clichés photographiques montrant les lieux et les protagonistes des affaires rapportées, leur confèrent une dimension spectaculaire, donnant à voir autant qu'à lire. Ce regard, « voyeur » plus que lecteur, induit d'autres modalités de réception et d'appropriation des contenus véhiculés. En matière d'esthétique corporelle, l'altérité que l'image matérialise et impose est susceptible de modifier la perception que l'on a de soi, et de certains paramètres de son identité. Les codes de l'écriture journalistique et/ou publicitaire, la bonne lisibilité des caractères typographiques, la qualité croissante de la mise en page et l'abondance des illustrations font du journal un efficace vecteur d'informations. Mais au delà des informations générales qu'il diffuse, dans quelle mesure le journal s'adresse-t-il spécifiquement aux jeunes filles qui le lisent et quelle place leur réserve-t-il ?

Qu'elle s'adresse à elles quand un horticulteur philanthrope lance un appel à candidature pour récompenser une « jeune fille méritante »²⁹⁴, aux mères chargées de les éduquer à qui sont proposés des programmes « d'instruction ménagère »²⁹⁵, ou les mettent en scène dans différents contextes (lauréate d'un prix, protagoniste d'un fait divers, demandeuse d'emploi, etc.), la presse régionale s'est, déjouant mes craintes, révélée plutôt proluxe sur les jeunes filles. Certes, pas plus que les jeunes garçons, elles n'ont leur page réservée (seuls les femmes et les enfants ont ce privilège) mais elles sont présentes dans de très nombreuses rubriques et jouissent d'une réelle visibilité. Cette documentation composite, où l'information est conjointement portée par le fond et la forme, fournit de précieux renseignements aussi bien sur des jeunes filles en particulier que les jeunes filles en général. Il convient donc d'inventorier les raisons qui valent à certaines, à titre collectif ou individuel, de se retrouver entre 1920 et 1950 « dans le journal », et d'étudier la manière dont elles y sont présentées afin mettre en lumière les ressorts idéologiques des choix

²⁹⁴ ADML, 97 Jo 95, *Le Petit Courrier*, n° 162, 17 juin 1942.

²⁹⁵ ADML, 97 Jo 53, *Le Petit Courrier*, n° 277, 4 octobre 1927.

opérés par la rédaction. Si, à l’instar du roman d’amour, la presse diffuse des informations sur le genre des jeunes filles, sa spécificité est de le faire par la médiation d’« héroïnes d’un jour », prises en tension entre le réel, attesté par la mention du patronyme et/ou la photographie, et sa réécriture dans la mise en page, l’angle de vue et le commentaire²⁹⁶. Reconnaissables, parfois reconnues, par les lectrices, ces figures hybrides, conformes ou non à la *doxa*, sont à la fois exemples et exemplaires.

Principal vecteur de réclame, avec l’affichage et l’emballage des produits, la presse régionale fait également la promotion de nombreux biens et de services. Dans *Le Petit Courrier* et *Le Courrier de l’Ouest*, largement diffusés en milieu rural, à l’exception des machines et intrants agricoles divers (pesticides, fertilisants, etc.) et des ceintures de maintien réservés aux hommes, la plupart des articles proposés sont destinés aux femmes. Trois préoccupations majeures leur sont prêtées : trouver et retenir un mari, soigner leur intérieur domestique et assurer la relève en formant des filles à leur image.

Faits-divers et publicité : la mise en scène des normes et de leur contournement

Concernant les jeunes filles, une des spécificités du journal est d’apparaître à la fois comme un puissant diffuseur de normes, parfois contradictoires, faisant sens au regard du genre, tout en fournissant des exemples concrets de leur contournement possible par celles qu’elles sont susceptibles de former. À la cohérence interne des discours cléricaux, politiques ou médicaux sur les jeunes filles, construits dans une optique monofocale, s’oppose l’apparente « incohérence » kaléidoscopique du discours journalistique.

C’est pour sauvegarder la réputation de leur fille, qui porte le même nom, a le même âge et exerce la même profession qu’une jeune infanticide, que les parents de Camille C., institutrice à Saint-Jean-des-Mauvrets font insérer en 1920 dans *Le Petit Courrier* un placard précisant qu’elle n’a rien à voir avec la criminelle, Ernestine C., institutrice suppléante à Bouillé-Mesnard. Une semaine plus tôt, le journal avait relaté avec force détails les moments forts du procès²⁹⁷. Qu’il contribue à la ternir ou à la restaurer, le journal expose sur la place publique la réputation des filles que Nathalie Heinich tient pour une de leurs cinq ressources sur le marché

²⁹⁶ Anne-Marie Thiesse a bien souligné l’ « étonnante similitude d’écriture et de présentation entre cette rubrique [fait-divers] et le roman-feuilleton », *Le Roman du quotidien...*, *op. cit.*, p. 107.

²⁹⁷ ADML, 97 Jo 38, *Le Petit Courrier*, n° 134, 5 mai 1920 : ce numéro relate le procès qui vient d’avoir lieu et une semaine plus tard le n° 142 du 13 mai 1920 publie l’insert.

matrimonial²⁹⁸. Lors des procès pour infanticide, les accusées sommées de s'expliquer à la barre sur leur geste, invoquent souvent la crainte de perdre leur réputation si la naissance de l'enfant était sue. Dans le journal, c'est pour supprimer les preuves de ses « mœurs faciles » que Joséphine C., d'Ingrandes, tue son nouveau-né en 1920²⁹⁹ et effacer les traces de leur « moralité défavorable » que les sœurs Alice et Albertine B. de Blaison-Gohier commettent en 1923 un triple infanticide retentissant³⁰⁰. Ce qui est mis en exergue dans la presse n'est pas tant le crime contre la vie, que la faute contre les bonnes mœurs où il s'origine. En utilisant le journal, les parents d'Ernestine C., craignant à juste titre que l'homonymie n'entraîne l'amalgame, ont judicieusement réagi.

Les jeunes lectrices sont confrontées, par la médiation du fait divers, à des situations mettant en scène leurs semblables dans des contextes très particuliers. Interrogée sur ce qu'elle savait, jeune fille, de la sexualité Georgette G. (1920, Miré) se rappelait avoir été, vers 12-13 ans, durablement intriguée et impressionnée par la relation dans le journal du viol, suivi de l'assassinat, d'une fillette « souillée par un satyre »³⁰¹. Durant quelques semaines, elle eut peur de tous les hommes croisés en chemin. Elle ne fut vraiment rassurée qu'à l'annonce de l'arrestation du criminel, intuitivement perçu comme un prédateur sexuel, en dépit (ou en raison ?) du mutisme de sa mère questionnée sur l'affaire. La témoin date de cette lecture, du moins l'a-t-elle présenté ainsi, l'irruption sur un mode anxiogène de la thématique sexuelle dans ses préoccupations.

Tous les faits-divers cependant n'infèrent pas aussi violemment dans le vécu des lectrices. Certains peuvent, sinon les faire rêver, du moins leur montrer qu'on peut, sans drame à la clé, prendre des libertés avec les normes et/ou la loi. En janvier 1922, un localier rapporte sur un ton badin dans un article titré « Amour des voyages et de la liberté »³⁰² les tribulations de trois jeunes ouvrières angevines, toutes mineures. Parce qu'elles « s'ennuyaient à Angers », Ernestine L., sa sœur Jeanne et leur amie Théodora F., quittent clandestinement le domicile familial, prennent le train pour Orléans, où elles travaillent quelque temps dans une chocolaterie, avant de gagner Paris pour y dépenser leurs gains. Arrêtées pour vagabondage, elles doivent rentrer au bercail.

²⁹⁸ Nathalie Heinich, *Etats de femmes...*, *op. cit.*, p. 42.

²⁹⁹ ADML, 97 Jo 41, *Le Petit Courrier*, n° 312, 8 novembre 1921.

³⁰⁰ ADML, 97 Jo 45, *Le Petit Courrier*, n° 325, 22 novembre 1923.

³⁰¹ N6090804CE. L'expression « souillée par un satyre » a été retrouvée dans la presse régionale à différentes occasions.

³⁰² ADML, 97 Jo 42, *Le Petit Courrier*, n° 6, 6 janvier 1922.

L'intérêt de l'article n'est pas uniquement de montrer que des filles peuvent fuguer, mais que les circonstances de cette fugue, féminine, juvénile, collective et hédoniste, sont considérées par le journal comme suffisamment originales pour être relatées. Âge, milieu social, origine géographique, les trois « héroïnes » présentent de nombreux points communs avec celles qui lisent le récit de leur équipée et peuvent y voir qu'il est possible de changer, même temporairement, de vie.

Le parcours atypique des trois fugueuses angevines tranche avec celui des jeunes filles que le journal choisit le plus souvent de mettre en lumière. En décembre 1921, Mlle Jeanne B., « une de ces jeunes filles qui ont tout sacrifié pour leurs parents »³⁰³, est récompensée par le prix Émile Robin des soins et de l'amour dont elle entoure depuis 1915 sa mère paralysée. En mai 1942, l'élection de la Rosière de Nanterre, dont l'objectif est « de maintenir parmi la jeunesse [...] le respect envers les parents et les supérieurs et de faire germer la vertu »³⁰⁴ est signalée aux lecteurs angevins. Répondant en mars 1947 à une enquête du *Courrier de l'Ouest* sur le travail des femmes mariées, Mlle M., de Cholet, écrit qu'elle n'envisage pas d'« aller travailler en dehors de la maison » et qu'elle aidera son « mari en tenant [leur] maison très en ordre et en élevant [leurs] enfants »³⁰⁵. Pour obtenir le prix de la Fée du Logis 1949, doté de cadeaux électroménagers, Mlle Denise C., 18 ans, photographiée avec quatre baigneurs dans les bras, a triomphé de 1555 concurrentes au terme d'une épreuve de quatre heures comportant « d'une part travaux pratiques (préparation d'un plat et emmaillotage d'un bébé), d'autre part des questions orales sur l'hygiène, la puériculture, l'économie domestique »³⁰⁶. Lorsque le journal, en 1949, s'intéresse à une jeune fille, Mlle Paulette B., au parcours moins classique, puisqu'au moment où elle est interviewée, elle rentre d'Indochine où elle a servi comme infirmière volontaire, le portrait qui en est fait insiste davantage sur les qualités qui en font une jeune fille comme les autres que sur ce qui l'en différencie. Fille modèle, venue passer sa permission chez ses parents, elle est décrite comme « toute simple, infiniment modeste », ayant « besoin de se dévouer »³⁰⁷. Ce qui vaut donc à ces jeunes filles de se retrouver à l'honneur, parfois à la une avec

³⁰³ ADML, 97 Jo 41, *Le Petit Courrier*, n° 340, 6 décembre 1921.

³⁰⁴ ADML, 97 Jo 97, *Le Petit Courrier*, n° 123, 27 mai 1942.

³⁰⁵ ADML, 30 Jo 3, *Le Courrier de l'Ouest*, n° 54, 7 mars 1947.

³⁰⁶ ADML, 30 Jo 7, *Le Courrier de l'Ouest*, n° 56, 8 mars 1949. Sur cette élection, voir Richard Ivan Jobs, « Travailleuses familiales et fées du logis. Les jeunes femmes comme agents de modernisation dans la France de l'après-guerre », Ludivine Bantigny, Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX^e-XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 137-151.

³⁰⁷ ADML, 30 Jo 7, *Le Courrier de l'Ouest*, n° 56, 8 mars 1949.

photographie à l'appui, c'est leur parfaite conformité aux standards caractériels et comportementaux prescrits aux êtres de leur sexe et âge : dévouement (aux parents, au mari, aux enfants, à la Patrie) et compétences ménagères.

Si dans la presse les normes promues par d'exemplaires jeunes filles sont parfois battues en brèche par celles qui donnent « le mauvais exemple », elles le sont aussi d'une manière différente par les injonctions publicitaires. À rebours des discours moralisateurs présentant les avantages esthétiques comme de vains et fallacieux atouts, les réclames en font les seules armes de séduction, avec mariage, enfants et maison en ligne de mire, vraiment efficaces. C'est parce qu'elle avait un teint brouillé et terne, que, dans une publicité en trois vignettes pour le savon Cadum³⁰⁸ (1937), la malheureuse Jacqueline, « vrai cordon-bleu, maîtresse de maison accomplie », ayant « remporté douze concours de cuisine », ne trouve pas de mari. Deux amies, mariées et pleines de sollicitude, lui ayant conseillé de commencer « un traitement de beauté au savon Cadum », elle épouse trois mois après Paul Duval. Celui-ci lui confesse certes avoir été attiré par sa réputation de « bonne ménagère », mais surtout séduit et « ébloui » par l'éclat de son « teint si frais ». La dernière vignette présente Jacqueline rendant grâce en aparté au savon magique sans l'emploi duquel Paul ne « [l'] aurait jamais aimée ». Dans un système bâti sur l'inversion des valeurs officiellement admises, quand pour attirer un mari bonne renommée vaut moins que ceinture dorée, l'argent peut faire le bonheur et la richesse du prétendant suffit à le rendre désirable. C'est parce qu'elle prenait soin de son teint avec la crème Tokalon³⁰⁹ (1934), raconte une jeune dactylo dans « son merveilleux roman », « qu'un homme riche l'a choisie pour épouse ». Moderne bergère, son prince est le « fils d'un industriel excessivement riche » et la bonne fée, un pot de cosmétique.

De 1920 à 1950, l'attention accordée au capital esthétique déborde progressivement de la rubrique publicitaire pour conquérir d'autres espaces, plus légitimes, du journal. La beauté n'est plus uniquement présentée comme un « outil » permettant de décrocher un mari, mais devient une dimension essentielle de la féminité. Ce processus de légitimation est perceptible dans l'iconographie quand les reines communales, photographiées en première page, ne sont plus élues pour leurs vertus mais leurs attraits³¹⁰. Si la promotion du village ou du quartier passe toujours par la réputation de ses filles, les qualités physiques ont permuté avec les qualités morales pour

³⁰⁸ ADML, 97 Jo 83, *Le Petit Courrier*, n° 136, 17 mai 1937.

³⁰⁹ ADML, 97 Jo 72, *Le Petit Courrier*, n° 244, 31 août 1934.

³¹⁰ La première Miss France est élue en 1928.

devenir le premier critère de sélection. En 1929, la une du journal est dédiée à une Choletaise, Mlle Jeanne V., sévère bénéficiaire, sans sourire, diadème ni collier, du prix de vertu³¹¹. En 1932, ce sont les « cinq plus belles dactylos angevines », radieuses et couronnées, qui occupent tout le bandeau supérieur de la page³¹². En 1937, lors de l'élection à Angers de la reine des Vins de France, les candidates sont évaluées par un jury masculin en fonction de « leur beauté proprement dite, maintien, allure générale, et distinction »³¹³. Douze années auparavant c'était au suffrage de toutes les jeunes filles réunies à la mairie de Champigné que l'une d'entre elles avait été élue reine de la commune³¹⁴. Composition du jury et modification des critères de qualification annoncent le passage de la Rosière à la Miss, étudiée par Anne Monjaret et Frederica Tamarozzi³¹⁵ et l'avènement d'une féminité « sérieuse », facilement mise en équation par l'addition de trois mensurations. De ce glissement témoigne aussi la reconnaissance officielle des métiers de la beauté. En 1950, un long et élogieux article est consacré à Mlle Gisèle F., qui en attendant « le Prince charmant », exerce à Angers la « peu commune » mais déjà « sérieuse » profession d'esthéticienne. Forte de la maîtrise, validée par un CAP et un Brevet professionnel, de « cette science qui traite la beauté », elle commente doctement les évolutions de la mode en matière de maquillage et de soins capillaires. Pour se conformer aux canons d'une féminité de plus en plus érotisée, il devient désormais légitime d'utiliser la « panoplie », très codée (fard, coloration, vernis etc.) de la prostituée.

Les icônes de l'écran

Si le cinéma est dès les années trente une distraction doublement accessible (économiquement et géographiquement) pour les couches populaires urbaines, il n'en est pas de même pour les ruraux. Dans le département du Maine-et-Loire, les salles permanentes équipées au format standard, muet puis parlant, ne se trouvent que dans les localités les plus importantes (préfectures, sous-préfectures et chefs lieux de cantons³¹⁶). Aller au cinéma implique le déplacement en ville et pour la plupart des ruraux la question n'est pas tant financière que

³¹¹ ADML, 97 Jo 57, *Le Petit Courrier*, n° 267, 27 juillet 1929.

³¹² ADML, 97 Jo 62, *Le Petit Courrier*, n° 1, 1^{ier} janvier 1932.

³¹³ ADML, 97 Jo 83, *Le Petit Courrier*, n° 150, 31 mai 1937.

³¹⁴ ADML, 97 Jo 57, *Le Petit Courrier*, n° 267, 27 juillet 1929.

³¹⁵ Anne Monjaret, Frederica Tamarozzi, « Pas de demi-mesure pour les Miss », *Ethnologie française*, 3/2005, p. 425-443.

³¹⁶ Marie Hélène Martin dénombre en 1931, 140 salles de projections dans le département du Maine-et-Loire, dont huit permanentes, dans *Naissance et développement du cinéma à Angers et dans le Maine-et-Loire de la fin des années 1890 au début des années 60*, Mémoire de maîtrise, histoire, Université Catholique d'Angers, 1997.

logistique. Le cinéma ambulant³¹⁷, forain ou associatif, peut certes apporter les films à la campagne et les projeter dans des locaux aménagés pour l'occasion, mais dans l'ouest de la France il est fréquemment sous le contrôle d'un clergé qui en a très tôt perçu le potentiel « pédagogique »³¹⁸. La programmation fait donc la part belle à des œuvres, destinées à un public juvénile et/ou familial et sélectionnées en fonction de critères moins esthétiques que moraux. Les plus âgées et les plus rurales des témoins n'avaient le plus souvent assisté qu'à des projections de courts métrages, comiques et muets, dans un cadre paroissial. Associé aux activités du patronage, le cinéma est pour elles un divertissement s'adressant essentiellement aux enfants et le bal reste la sortie juvénile par excellence. Seules les plus jeunes et/ou résidant dans/ou à proximité des villes ont une pratique différente du cinéma. C'est alors plutôt une sortie collective, mixte ou non, réservée aux plus âgées (à partir de 17-18 ans) accomplie le plus souvent sans chaperon. Dans certaines localités, la multiplicité des salles permet de choisir entre différentes programmations. Ainsi à Cholet, étudié par François Brémaux³¹⁹, les amateurs ont dans les années le choix entre deux salles. Le Cinéma Notre-Dame, géré par le patronage du même nom, a comme ambition de « procurer à la jeunesse les distractions dont elle a besoin, en lui proposant des spectacle honnêtes et moralisateurs »³²⁰ et diffuse des programmes *ad hoc*, tandis que Le Palace, dirigé par un homme d'affaires, fonde son succès sur une programmation beaucoup plus éclectique. En mars 1930, quand le Notre-Dame projette *La Petite sœur des pauvres*³²¹, le Palace remplit ses fauteuils avec *La Sirène des Tropiques*³²².

Alors que les témoins peinent à se souvenir des titres et du nom des héroïnes de romans lus durant leur jeunesse, leurs références cinématographiques, à défaut d'être nombreuses, sont précises. Madeleine V. (1920, Sainte-Gemmes-sur-Loire) et Gisèle C. (1920, Angers) se souviennent avoir vu à sa sortie à Angers, au Cinéma Le Palace, *Le Voile Bleu*³²³, avec Gaby Morlay. Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou) évoquait en 2003 avec émotion *Le Maître de forges*³²⁴ vu en 1948 à l'Excelsior-Cinéma de Doué-la-Fontaine dont l'acteur principal Jean Chevrier,

³¹⁷ En 1947, il y a en France 5163 salles adaptées au format standard et 5424 salles adaptées au format réduit dont la moitié est ambulante. Cf. Fabrice Montebello, *Le Cinéma français depuis les années 30*, Paris, Colin, 2005, p. 49.

³¹⁸ Création du Comité Catholique du cinéma en 1927.

³¹⁹ François Brémaux, « Le Cinéma à Cholet dans l'entre-deux-guerres. Le 7^e art à la conquête de la Province », *Archives d'Anjou*, n° 11, 2007, p. 177-193.

³²⁰ *L'Intérêt Public*, 27 septembre 1930, cité par François Brémaux, art. cit. p. 182.

³²¹ *La Petite sœur des pauvres*, Georges Pallu, 1928.

³²² *La Sirène des Tropiques*, Mario Nalpas et Henri Étievant, 1927.

³²³ *Le Voile bleu*, Jean Stelli, 1942.

³²⁴ *Le Maître de forges*, Fernand Rivers, 1947.

revint souvent en rêve visiter ses nuits. Si le cinéma fait partie, pour Nathalie Heinich, de « ces extensions offertes par la modernité aux instruments de construction de l'identité féminine »³²⁵, à la différence du roman, il agit davantage sur l'*hexis* que l'*ethos*. Quand l'histoire dans la fiction romanesque populaire semble « phagocyter » l'héroïne au point de l'effacer dans les souvenirs des lectrices, scénarios et personnages, souvent adaptés d'œuvres littéraires, sont au contraire « phagocytés » dans la fiction cinématographique par les acteurs et actrices dont les noms sont parfaitement mémorisés par les spectatrices. Du *Voile Bleu* ne semble retenu que la beauté, inaltérée par le malheur, de Gaby Morlay, du *Maître de forges* que la prestance virile de Jean Chevrier. Invitées à nommer les actrices qu'elles trouvaient les plus belles, les témoins ont régulièrement mentionné des artistes « condensant », jusqu'à en constituer les archétypes, les attributs physiques et comportementaux antithétiques d'une féminité, virginale ou lascive, toujours dédoublée.

Dans leur panthéon, point d'Edwige Feuillères ou de Michelle Morgan dont les marmoréennes beautés les laissent froides. Elles citent, en vrac, sans les hiérarchiser, Danielle Darrieux et Micheline Presle, Mireille Balin et Viviane Romance. Des premières, cantonnées à leurs débuts aux rôles de jeunes filles « séductrices-sans-le-vouloir », elles apprécient les silhouettes graciles, la finesse des traits et la vivacité des gestes ; des secondes, spécialisées dans les rôles de femmes fatales, « séductrices-avec-passé », les courbes voluptueuses, les visages savamment maquillés et les attitudes équivoques. Ingénues, garces fieffées ou putains au grand cœur, leur beauté de femme, attestée par l'égal pouvoir de séduction que leur attribue le scénario, éclipse pour les témoins leurs talents d'actrice et la psychologie des rôles. La corporéité érotisée de l'actrice, moins édulcorée que celle du mannequin de carte postale, à mille lieues de la beauté virtuelle et vertueuse de l'héroïne romanesque, contribue, en donnant à voir et non plus imaginer l'objet du désir, à modifier certains paramètres de l'identité féminine contemporaine. Étudiant l'impact du cinéma dans l'imaginaire des sociétés occidentales industrielles, François Montebello écrit qu'il « sanctionne [et diffuse] un érotisme de masse majoritairement masculin »³²⁶ imposant de nouveaux canons morphologiques (poitrine pigeonnante, taille de guêpe, jambe de faon). Lorsqu'une publicité du *Petit Courrier* pour la gaine Barbara, promet à ses utilisatrices de leur « faire perdre neuf cm » grâce à son « tissu exclusif et sa fermeture Hollywood »³²⁷, elle ne

³²⁵ Nathalie Heinich, *États de... op. cit.*, p. 324.

³²⁶ Fabrice Montebello, *Le Cinéma français...*, op.cit, p. 52.

³²⁷ ADML, 97 Jo 96, *Le Petit Courrier*, n°270, 19 novembre 1942.

témoigne pas uniquement de la valorisation croissante de la « ligne » mais aussi de l'irruption de la star comme nouveau modèle, photogénique, de beauté. Promouvant « une esthétique de l'érotisme et du sensuel »³²⁸, le cinéma, écrit Georges Vigarello, « avec son explosion d'images, son extrême reproductibilité au delà du continent, aiguise davantage encore ces critères durant l'entre-deux-guerres, tout en accroissant leur diffusion »³²⁹. Que la prescriptrice et « l'ambassadrice de beauté ne [soient] plus seulement l'anonyme gravure de mode [...] mais l'artiste majeure »³³⁰ n'est pas le seul changement que la mise en avant de la vedette entraîne. Parfois ordinaire sous les artifices, donc accessible, (*Cinémonde* raconte sa vie « réelle » et insiste sur la rude discipline, diététique et cosmétique qu'elle s'impose pour rester belle), la vedette n'est pas qu'un modèle. Elle peut être aussi le miroir dans lequel la spectatrice, s'abîmant dans une contemplation sidérée, aimerait se reconnaître. Si grâce à la crème Tokalon ou le savon Cadum la jeune fille embellie trouve un mari (la beauté est un moyen), c'est une autre image d'elle-même (la beauté est une fin) qu'elle trouvera en renvoyant « Aux secrets d'Hollywood » le bon de commande.

Cependant, au cinéma, le corps désiré n'est pas exclusivement féminin, et le désir de la jeune spectatrice réductible à celui de lui ressembler, pour de façon mimétique à son tour le susciter. Quand Ginette B. (1927, Faye d'Anjou), évoque « l'effet fou »³³¹, confessé en ces termes à ses camarades, que lui faisait son acteur favori, et la jalousie qu'il inspirait à son fiancé, elle témoigne de la licéité nouvelle du désir érotique comme critère d'appréciation et d'évaluation de l'autre sexe. Gisèle C. (1920, Angers), rêvait quant à elle « d'un beau gars, comme on en voyait au cinéma, un bel homme, un athlète »³³² et reconnaissait qu'elle était attirée « par le fait, surtout par la beauté, l'apparence »³³³. En se procurant les revues de cinéma, riches en portraits grand format de vedettes et/ou de stars des deux sexes, il devient possible pour des jeunes filles de se constituer un « stock » de références esthétiques dont le potentiel performatif en terme de genre ne s'exerce pas uniquement sur elles mais aussi, par elles, sur les garçons. Étudiant les stars, Edgar Morin souligne que non seulement les jeunes spectateurs-trices s'efforcent de ressembler à la star admirée de même sexe, mais aussi de « faire ressembler celle

³²⁸ Georges Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, p. 212.

³²⁹ *Ibid.*, p. 207.

³³⁰ *Ibid.*, p. 183.

³³¹ N2101003IE.

³³² N6301104CE.

(ou celui) qu'on aime »³³⁴ à l'actrice adulée ou l'acteur adoré. « Informatrice [et] formatrice, la star est aussi « incitatrice [et] initiatrice » et révélant « les formes à caresser et à embrasser, les techniques de caresses et de baisers, développe le mythe de l'amour miraculeux et tout puissant »³³⁵. Elle contribue ainsi à la diffusion d'une nouvelle grammaire de la séduction et de l'expression du désir amoureux.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ Edgar Morin, *Les Stars*, Paris, Seuil, 1972, p. 126.

³³⁵ *Ibid.*, p. 130.

CHAPITRE II.

AB EXEMPLA. FAMILLE ET SOCIÉTÉ

Si, ainsi que l'écrivent Christine Guionnet et Erik Neveu, « tout un maillage de rites, de conventions, d'attentes de rôle, contribue quotidiennement au travail du genre, le foyer des processus de socialisation réside dans la famille et les relations qu'elle structure »¹. La transmission de l'identité de genre, en adéquation avec les attentes sociales, relève au premier chef de la famille, et commence dès le berceau. Depuis les années soixante-dix, de nombreuses enquêtes menées auprès de jeunes parents ont mis en évidence le caractère précoce et holistique du processus de différenciation des nourrissons en fonction du sexe et du genre. À âge, taille et poids identiques, le garçon est qualifié de grand et de costaud, la fille de petite et de mignonne². Pour le premier la tétée dure plus longtemps, le sevrage est plus tardif et les accès de colères perçus comme des preuves de caractère. Commencé au sein, ce travail de différenciation se poursuit tout au long de l'enfance, au travers de l'apprentissage de la propreté, du choix orienté des jeux et des jouets, ainsi que des modalités d'implication de l'enfant dans la vie domestique familiale³.

C'est aux ascendants directs, père et mère, qu'est dévolue la mission d'élever leur progéniture dans le respect des normes sociales, morales et comportementales établies. Aux yeux de l'opinion publique, la déviance de l'enfant contre l'ordre social (le délit, le crime) et/ou l'ordre moral (sexualité illégitime, intempérance juvénile) s'explique avant tout par la défaillance des parents. Évoquant une camarade violée aux abords d'un bal, Andrée B. (1918, *L'Hôtellerie de Flée*)⁴ englobe dans la même réprobation la victime « qui rigolait avec les gars, tout ça, et se promenait partout dans les chemins, qu'était pas tenue quoi », et ses parents « qu'étaient pas très bien non plus, qui laissaient les enfants aller comme ils voulaient ». Quand, durant l'Occupation, dans la commune où résidait Marcelle T. (1924, *La Daguénrière*)⁵ « la fille du boucher s'est trouvée enceinte d'un Allemand et a eu sa fille, le père a dû s'en aller [car] personne n'allait plus

¹ Christine Guionnet, Erik Neveu, *Feminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 42.

² Elisabeth Badinter, *XY. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992.

³ Elena Belotti, *Du Côté des petites filles*, Paris, Édition des femmes, 1973.

⁴ N7220904CE.

à la boucherie »⁶. Étudiant l'enfance difficile, Pascale Quincy-Lefebvre souligne « l'aspect utilitaire » de la préservation de l'honneur familial qui, bafoué par les errements des enfants, peut « avoir des conséquences concrètes sur le vécu d'une famille, dans ses relations avec les voisins, les commerçants, le logeur, l'employeur ou le client »⁷. Dans la société traditionnelle, l'inné et l'acquis se confondent pour marquer aux fers les adultes sur lesquels pèse le poids conjugué des « tares » morales et physiques héritées des parents et des « fautes » commises par les enfants.

Pour éviter d'être stigmatisés par les conséquences des comportements anormaux de leur descendance, les parents ont à cœur, et intérêt, de lui inculquer le respect des normes dont ils sont eux-mêmes pétris. Pascale Quincy-Lefebvre écrit que, dans les milieux populaires durant la première moitié du XX^e siècle, l'éducation est encore très largement « perçue comme un rapport de force » et l'enfant « comme un sujet, que le père doit s'efforcer de corriger en lui imposant dépendance et subordination, car cela est son devoir pour le bien de sa famille et de la société »⁸.

Les parents des témoins sont nés pour la plupart avant la Première Guerre mondiale mais les plus jeunes d'entre elles ont vu parfois le cercle familial s'enrichir, jusqu'au début des années cinquante, de frères et sœurs tard venus. Elles peuvent ainsi comparer l'éducation qu'elles ont reçue en tant qu'aînées, avant ou pendant la Seconde Guerre mondiale, à celle que reçurent leurs cadets et/ou cadettes. Unanimes, elles disent leur sentiment d'avoir été élevées sévèrement « comme les parents », alors que leurs plus jeunes frères et sœurs le furent de façon beaucoup plus libérale, comme leurs propres enfants. Elles soulignent également, avec davantage de fierté que de regret, la dureté acceptée autant que subie des parents. Elles lui imputent l'excellence de leur éducation et font souvent de la rigueur de la correction parentale la preuve la plus tangible de leur amour.

A. RÔLES FÉMININS ET MASCULINS DANS LE CADRE FAMILIAL

Le respect indiscuté des ordres, des distinctions d'âge, de sexe, de condition sociale et la soumission aux hiérarchies croisées qu'elles instaurent dans et hors de la famille, constituent

⁵ N8240604CE.

⁶ N8240604CE.

⁷ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile. 1880 fin des années 30*, Paris, Economica, 1997, p. 30-31.

⁸ *Ibid.*, p. 13-15.

simultanément la finalité et le *modus operandi* d'éducatrices familiales, davantage destinées à assurer la reproduction sociale par l'imitation dans la subordination, que la promotion par l'innovation dans la transgression.

Évoquant l'éducation de ses contemporaines, Félix G. (1923, La Bohalle)⁹ la résumait d'une formule lapidaire en disant « qu'elles suivaient la mère et puis c'est tout ». Ce « suivisme », mélange d'observation, de mimétisme et de docilité, est une posture classique d'apprentissage en milieu populaire, où l'injonction à faire est intimée autant par le regard et le geste montré que par la parole. Cependant, exigée particulièrement des filles c'est aussi une attitude performative en terme de genre. En fonction de l'âge et du sexe, on « suit » le père ou la mère dans ses différentes activités, productives et/ou domestiques. On l'accompagne dans ses pérégrinations sexuées à l'intérieur de l'espace communautaire : au café, à l'église, à la foire pour les garçons, à l'église, au lavoir pour les filles. Sont ainsi appris les rôles et places occupés par chaque sexe dans la société. Au sein de la cellule familiale, l'observation du couple parental renseigne sur les comportements attendus des hommes et des femmes en tant qu'époux-se, la répartition sexuée des tâches, le partage de l'autorité sur les enfants, les modalités de la prise de décision ou celles de l'expression du sentiment amoureux.

Mais c'est aussi souvent à l'intérieur de la famille, dans l'espace privé où se blottit l'intimité, que peuvent être mises en évidence les contradictions entre discours normatifs relayés par les parents, et pratiques y dérogeant. Complexité des liens affectifs et contraintes objectives, notamment d'ordre économique, entrent ici en jeu pour montrer aux enfants que d'autres organisations des rapports hommes/femmes que ceux montrés en exemple, sont parfois possibles.

1. Le couple parental

Proximité et distance

À l'exception de trois d'entre elles¹⁰ qui perdirent leur père avant qu'il ait eu le temps de leur laisser des souvenirs précis, toutes les témoins ont connu leurs deux parents en couple. À moins d'être placées comme domestiques, ou envoyées en pensionnat au terme de leur scolarité obligatoire, elles ont vécu dans une très grande proximité physique, sinon affective, avec eux. En

⁹ U080305CE.

¹⁰ Jeanne C. (1921, Fontaine-Milon) orpheline de père, Renée G. (1927, Combrée) orpheline de père, Jeanne G. (1914, Doué-la-Fontaine), orpheline de père.

milieu rural, la famille fonctionne encore largement comme une unité de production et de vie. C'est au même rythme, scandé par l'alternance réglée des temps souvent, sinon toujours, partagés, de travail, de repas et de repos que vivent ses membres. Les travaux des champs nécessitent fréquemment la synchronisation et/ou la coordination de tâches exécutées par plusieurs personnes. Dans les petits commerces et ateliers artisanaux du bourg, la communauté de vie des parents et des enfants n'est pas moindre.

Diurne, cette promiscuité est aussi nocturne. Cinquante-cinq témoins ont partagé une chambre avec un ou des membres de leur famille jusqu'à leur mariage. La situation la plus fréquente est le partage d'une pièce ou d'une couche avec une sœur ou une grand-mère, mais pour seize des témoins, la pièce partagée est celle où dorment les parents. Après la mort de son père, Marcelle T. (1924, La Daguénère), âgée de 12 ans, commença à dormir avec sa mère dans un même lit. Elle y resta jusqu'au décès maternel survenu vingt-huit ans plus tard. Marcelle, toujours célibataire, avait alors plus de 40 ans. Seuls certains temps de loisirs (patronage, sorties en groupe pour les plus âgées) échappent au contrôle spéculaire direct de la famille.

Pour chacun-e, enfants comme parents, l'isolement est difficile dans des habitations comprenant rarement plus quatre pièces. Si l'on veut garder quelque chose pour soi, peine ou bonheur, souffrance ou jouissance, il faut savoir contrôler l'expression de ses sentiments et émois. Dans sa déposition, Hortense, sœur de Marie (1904)¹¹, jugée pour infanticide en 1926, assure que bien que « couch[ant] avec [sa] sœur dans le même lit, dans la chambre où couchait également [leur] frère aîné âgé de 24 ans [elle] ne s'était jamais aperçue de rien, ni qu'elle avait grossi ». Après avoir accouché de nuit dans la cour de la ferme, Marie s'était remise au lit près de sa sœur. Pas plus que les signes de grossesse Hortense certifie n'avoir remarqué ceux du post-partum. Certes, de telles déclarations peuvent être faites dans le but de se prémunir d'une accusation de complicité, mais cette « cécité » n'est pas un cas isolé. Au delà du déni et/ou de la volonté de cacher le projet criminel, les artifices utilisés pour dissimuler la grossesse aux proches, et le stoïcisme dont font preuve certaines jeunes parturientes primipares, des premières contractions de travail jusqu'à l'expulsion du placenta, dénotent une grande maîtrise de son corps et un contrôle vigilant de ses émotions.

Au quotidien, à la proximité des corps de tous âges et des deux sexes semble s'opposer la distance relationnelle établie entre mari et femme, parents et enfants. Pour Paul Durning, étudiant

¹¹ ADML, 2U2/244, audience du 19 novembre 1926.

les acteurs, les processus et les enjeux de l'éducation familiale, une telle communauté de vie, typique des milieux populaires, n'est possible que parce dans « la famille traditionnelle nous sommes dans un régime affectif à faible tension » qui, pour fonctionner, a « besoin de faire l'économie d'affections trop intenses »¹². Aucune témoin, y compris parmi celles considérant que leurs parents formaient « un bon couple » ne s'est souvenue les avoir vus s'échanger de gestes d'affection, ou user de petits mots d'amour pour s'adresser l'un à l'autre. Martine Segalen, étudiant le couple dans la société paysanne¹³, a montré que les sentiments entre adultes s'expriment plus volontiers par le truchement d'un cadeau, que par un contact épidermique ou une parole tendre. Entre parents et enfants l'instauration d'un rapport d'autorité étant perçue comme la condition *sine qua non* d'un processus éducatif bien engagé, se laisser aller pour un père et une mère à exprimer de façon démonstrative ses sentiments est un aveu de faiblesse de mauvais pronostic.

Fille de petits cultivateurs, Juliette G. (1905, Verrie) vouvoyait ses deux parents et Jeanne F. (1915, La Poitevinière) qui disait « tu » à sa mère ne tutoya jamais son père. Pressant le sien de la rassurer sur l'amour qu'il lui portait, Juliette H. (1909, Combrée)¹⁴ dut se contenter d'un « je n'ai pas dit que je ne t'aimais pas »¹⁵ frustrant. De manière générale, les témoins ne « s'approprient » pas leurs parents. Elles privilégient l'emploi de l'article défini pour les désigner (« le » père, « la » mère, « les » parents sont présentés comme des instances supérieures à la fois interchangeables et omnipotentes) à celui, plus affectif et personnalisé, du pronom possessif. Entre parents et enfants la communication semble se faire en sens unique : des premiers vers les seconds. Les thèmes en sont le plus souvent le travail et la conduite dans l'espace public. Juliette F. (1920, Brissac)¹⁶ se souvient que « la première parole » de son père, de retour du travail, était pour savoir si elle et sa sœur avaient fait au jardin les tâches demandées. Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)¹⁷, qui se décrit dans une posture d'écoute unilatérale (« on écoutait les ordres et les conseils ») par rapport à ses parents, pensait que les sujets dont elle et son frère auraient aimé discuter avec eux « ne les auraient pas intéressés ». Dans cette famille taciturne, ils n'étaient « jamais envoyés sur les roses » parce qu'ils « ne disaient rien » et n'osaient formuler les

¹² Paul Durning, *Éducation familiale. Acteurs, processus, enjeux*, Paris, PUF, 1995, p. 87.

¹³ Martine Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.

¹⁴ U050805IE.

¹⁵ U050805IE.

¹⁶ N1040405CE.

¹⁷ N2220905CE.

questions qui les tarabustaient. Claire M. (1919, Brigné)¹⁸ qui dit « avoir bien parlé avec [ses] parents [...] parlé comme avec n'importe qui » se savait une exception dans un milieu où les échanges entre ascendants directs et enfants semblent marqués par le laconisme et l'autocensure.

Ce ne sont pas seulement sur les sujets considérés par une très grande majorité de témoins comme tabous pour leurs parents (règles, sexualité, grossesse, accouchement, etc.) que les échanges sont difficiles et asymétriques. Des témoins ont évoqué des tablées familiales que seule la conversation des parents animait¹⁹. Les repas sont un temps, parfois solennel (prières, croix incisée au couteau dans le pain, etc.) de distribution des aliments, plus que de détente et de communication entre proches rassemblés. Manger est une activité sérieuse qui n'en souffre aucune autre en parallèle. Les enfants, éduqués à ne pas parler la bouche pleine, à finir leurs assiettes et à rester assis jusqu'à la fin du repas, doivent s'y livrer avec application. Ce n'est qu'à l'invitation explicite, et alors péremptoire, de leurs parents que la parole leur est donnée.

La demande d'explications est facilement perçue par les ascendants comme une manœuvre dilatoire pour retarder l'exécution d'un ordre, voire une remise en cause de leur autorité. Les injonctions et les interdictions parentales sont rarement justifiées et argumentées. À l'impudent-e qui oserait un timide « pourquoi ? » on cloue le bec sans réplique d'un catégorique « parce que c'est comme ça ». Une trop vive curiosité chez l'enfant est considérée comme un dangereux défaut. La seule réponse qu'obtint de sa mère Madeleine R. (1920, Toutlemonde)²⁰ à une question, il est vrai délicate, portant sur le mariage blanc, fut un « va-et-vient »²¹ (une double gifle) brutal.

Les informatrices les plus jeunes, venues au monde après 1930, et celles ayant eu des frères et sœurs nés après cette date ont cependant décrit des ambiances familiales plus détendues, et des échanges plus spontanés entre parents et enfants. La sœur cadette de Marie L. (1926, Beaupréau)²², née en 1933, qui appartenait « à une autre génération, était beaucoup plus à l'aise qu'[elle] avec maman [à qui] elle disait tout ce qu'elle voulait ». Juliette F. (1920, Brissac), Anne L. (1920, Feneu), ont fait les mêmes observations concernant les membres les plus jeunes de leur

¹⁸ U260302IE.

¹⁹ Qu'elles la déplorent ou se réjouissent de la transformation, les témoins ont souvent opposé le silence des tablées familiales d'antan avec l'animation des repas pris chez leurs petits-enfants.

²⁰ N2150905CE.

²¹ N2150905CE.

²² N2220805CE.

fratrie. Yvonne P. (1924, La Meignanne)²³ et Alice M. (1926, La Meignanne), sœurs aînées des jumelles Léone P. et Georgette M. (1929 La Meignanne) considéraient que « les petites » avaient joui d'une liberté de parole et de mouvement qu'on ne leur avait jamais autorisée, ce que les cadettes reconnaissaient bien volontiers. En miroir, Gisèle F. (1935, Écouflant)²⁴ se félicitait d'être née si tard, car pour sa sœur aînée, plus âgée de huit ans, cela « n'avait pas été facile avec les parents ».

Si la communication verbale, utilisée dans une optique moins pédagogique que disciplinaire, semble un média éducatif sous-investi, l'observation et l'imitation des gestes et attitudes d'autrui jouent un rôle fondamental. Le temps passé par les enfants auprès de leurs parents leur permet d'observer comment ils se comportent en tant que père et mère, conjoint et conjointe, homme et femme, dans l'espace privé et public, dans le cours ordinaire comme extraordinaire de l'existence. Pouvant comparer comportement en société et comportement « domestique » de leurs parents, seuls ou en couple, ils sont particulièrement bien placés pour repérer ce qui relève de la norme à afficher face à la collectivité.

La loi du mâle

La dureté, mélange de rigueur et d'insensibilité, est pour les témoins une caractéristique du comportement paternel qu'elles mettent aussitôt en relation avec le comportement conjugal. Dans les portraits dressés, pas un père, à de rares exceptions près, qui ne se sache se faire obéir au doigt et à l'œil, dans l'instant et sur place, de sa progéniture et/ou de sa moitié. Dans certains cas, cette autorité exercée au premier degré, sans aucune distanciation, est une réalité poussée jusqu'à la tyrannie. Elle se présente plus souvent comme un spectacle, à la mise en scène, accessoirisée et ritualisée, duquel chacun-e dans son rôle et à sa place participe sans se poser de question. L'analyse des situations extrêmes, pour exceptionnelles qu'elles soient, est intéressante en ce qu'elle met crûment en évidence les fondements des rapports de force sexués et générationnels au sein de la famille.

Pour Jeannette B. (1923, Thouarcé)²⁵ qui dit n'avoir « pas eu de peine du tout quand [son père] est décédé, [parce qu'] il a été toujours très dur » envers elle, ses sœurs et sa mère, « les hommes, c'étaient les chefs, les maîtres, à la maison ». Elle lui en voulait tout particulièrement

²³ U041004CNE.

²⁴ U110805INE.

²⁵ N1300505CE.

d'avoir imposé à sa mère des maternités non désirées. Dans ses propos, comme dans ceux de Gisèle C. (1920, Angers) ou Madeleine U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon), également pourvues de géniteurs tyranniques, la dénonciation de la dureté du chef de famille comme père s'accompagne de la condamnation de sa brutalité en tant qu'époux. Pour elles, au delà de l'expérience partagée par mère et enfants de la soumission, inscrite dans le Code civil²⁶, à un *pater familias* imbu de ses prérogatives légales, la source de l'autorité au sein de la famille s'origine moins dans la différence de génération que dans la différence de sexe. Si l'autorité paternelle s'exerce tout autant, et parfois plus brutalement encore sur le fils que sur la fille, le premier sait que le temps y mettra terme. Bientôt majeur, marié et père à son tour, il en sera un jour le dépositaire. À l'instar des deux frères de Juliette F. (1920, Brissac)²⁷ qui « en avaient [...] marre de la maison »²⁸, les garçons ont la possibilité en devançant l'appel de quitter un foyer oppressant. Dans le rapport de soumission qui le subordonne, ainsi que sa mère, au chef de famille, le fils apprend comment père et mari dominant et commandent. La fille y expérimente au contraire la perpétuation de son assujettissement à un homme.

C'est justement parce qu'elle ne voulait pas être commandée par un homme, comme sa mère l'avait été par son père, qu'avant de tomber amoureuse d'un garçon d'un an son cadet et d'oublier (pour un temps) ses préventions, que Gisèle C. (1920, Angers) avait sérieusement envisagé le célibat. Si Jeannette B. (1923, Thouarcé)²⁹, fille de petit exploitant, se maria enceinte à 17 ans avec un ouvrier agricole d'un an à peine plus âgé qu'elle, c'était, assure-t-elle, « pour partir de la maison » et échapper ainsi à l'emprise paternelle. Peut-être, en choisissant un mari d'un statut inférieur au sien et d'un âge à peine supérieur, souhaitait-elle aussi se prémunir contre d'éventuelles prétentions de l'élu à vouloir, par sa fortune ou son expérience, la dominer³⁰ ? Analysant rétrospectivement les réticences de son père à les marier elle et ses trois sœurs, Madeleine U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon)³¹, les explique par son souhait de garder auprès de lui « toutes ses femmes pour le servir ». Si elle parvint ainsi que trois de ses quatre frères à

²⁶ Art. 213, 229, 230, 371, 373 du Code civil de 1804.

²⁷ N1040405CE.

²⁸ N1040405CE.

²⁹ N3090605CE.

³⁰ L'écart moyen entre conjoint est pour nos témoins supérieur à quatre ans. Pour Michel Bozon, l'écart d'âge entre conjoint est le résultat d'une domination consentie. « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie » dans Michel Bozon et François Héran, *La Formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006, p. 99-122. Le témoin a dit avoir été heureuse en ménage avec ce mari toujours de bonne humeur, doux et conciliant.

³¹ U230805INE.

convoler, ses sœurs restèrent célibataires³². Pour le père, « viriarche » plus encore que patriarche, de Madeleine c'est moins en vertu du lien de filiation qu'en raison de leur sexe que ses filles lui doivent une totale et pérenne obéissance.

Dans certains cas la disponibilité requise va jusqu'à l'inceste, qui apparaît moins comme la transgression exceptionnelle d'un tabou anthropologique que comme l'extension au registre sexuel d'un rapport de pouvoir sexué. Étudiant à partir de sources variées (fonds du Bon-Pasteur, archives judiciaires, courriers des lecteurs, etc.) 569 cas d'inceste au Québec entre 1858 et 1973, Anne-Aimée Cliche souligne que les « liaisons incestueuses »³³ sont « une conséquence de la relation de pouvoir entre hommes et femmes dans une civilisation patriarcale »³⁴.

Tous les pères évoqués ne se conduisaient pas comme les odieux despotes décrits par Madeleine, Gisèle ou Jeannette et que d'autres témoignages, moins explicites, laissent deviner aux détours de commentaires aussi allusifs que compatissants sur la dure vie de « nos pauvres mères »³⁵. Cependant, même lorsqu'ils se montraient accessibles, attentionnés et tendres envers leurs proches dans l'intimité, les pères avaient à cœur de voir respecter l'autorité dont la Loi les avait investis et que le corps social leur demandait instamment d'exercer. Paulette G. (1912, *La Daguénrière*)³⁶ se souvient d'un père « compréhensible [*sic*], qui lui causait beaucoup », auquel elle se confiait volontiers. Quand, toute petite fille, elle couchait dans la chambre de ses parents, il lui tenait la main par-delà les lits jusqu'à ce qu'elle s'endorme. Longtemps il lui beurrera ses tartines du petit déjeuner. Pourtant, elle le « craignait aussi beaucoup et quand il avait dit quelque chose... »³⁷, il convenait d'obtempérer dans la minute. Lui ayant formellement interdit de se maquiller, il la fit descendre devant tout le monde du char fleuri où reine de la Cavalcade locale elle trônait, habillée en marquise, le visage ponctué de mouches de velours, pour lui intimer l'ordre d'aller « se laver la figure ». Pascale Quincy-Lefebvre note que dans les milieux populaires, la « punition est [conçue] comme un spectacle public dans lequel le parent met en scène son autorité afin d'être reconnu et approuvé par la communauté »³⁸. Seule une admonestation énergique, jusqu'au châtement corporel, et véhémement jusqu'à l'injure, est

³² Deux devinrent religieuses, la troisième, contrefaite, resta à la maison.

³³ Anne-Aimée Cliche « Un secret lentement dévoilé. L'inceste au Québec 1858-1973 » dans Jean-Pierre Bardet [dir.], *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 408.

³⁴ *Ibid.*, p. 415.

³⁵ Expression employée, avec des variantes (« malheureuse mère », « pauvre maman », etc.) par un assez grand nombre de témoins.

³⁶ N1101104IE.

³⁷ *Ibid.*

susceptible de faire oublier au voisinage la nécessaire défaillance parentale à l'origine du scandale. Que le motif du courroux paternel soit la coquetterie d'une fille qu'il estimait « barbouillée » n'est pas sans signification. En la circonstance la « faute » de Paulette est double : enfant, elle a désobéi à son père ; maquillée, « comme une poule » elle instille publiquement le doute sur la capacité du chef de famille à contrôler la sexualité des femmes placées sous sa responsabilité.

La préséance masculine et paternelle se met également en scène comme une évidence, sans drame ni contestation, dans les rituels et rythmes de la vie quotidienne. Lors des repas le père qui préside à table est servi en premier ; parfois il dispose d'un verre haut sans pied muni d'une anse, dont l'usage lui est exclusivement réservé. Plusieurs témoins, parmi les plus âgées, ont évoqué ces « verres de papa »³⁹. Juliette H. (1909, Combrée)⁴⁰ se rappelait qu'ayant reçu l'enveloppe contenant sa première paie, elle l'apporta, pleine d'excitation et impatiente d'en connaître le montant⁴¹, à sa mère. Celle-ci s'assura d'abord que sa fille ne l'avait pas décachetée, auquel cas « elle aurait reçu une volée par [son] père »⁴² et se garda bien de le faire elle-même, sachant que son mari n'aurait pas supporté qu'elle soit ouverte avant et par un autre que lui. Avant d'être lu par la mère et/ou les enfants, le journal l'est par le père, qui en a la primeur, etc. Clairement explicitée par l'ordre et la sanction, cette sémantique de l'autorité s'exprime aussi par l'accumulation de signes infralangagiers (objets dédiés, déplacements, attitudes, postures, etc.) proclamant en tout lieu et tout temps la primauté du *vir familias*.

Cette suprématie est ressentie comme une fatalité par les témoins. Elles la déplorent lorsque leur mères ou elles-mêmes, en tant que filles puis femmes, en furent les victimes, mais n'en discutent jamais l'immanence. Le pouvoir symbolique et effectif des hommes n'est pas contesté ; seul l'abus qu'en font certains est condamné. Gisèle C. (1920, Angers) revenue vivre chez ses parents après son divorce en 1946 attendit d'avoir 55 ans pour, dans un moment de colère mémorable dire son fait, avec insultes et coups à la clé, à un père affaibli par l'âge, l'alcool et la maladie, mais toujours aussi irascible et brutal envers elle et sa mère. Dans la hantise souvent mentionnée par les témoins que leurs conjoints se révèlent alcooliques après le mariage, se lit la crainte que désinhibés par la boisson, ils n'usent de violence pour leur imposer les

³⁸ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles...*, *op. cit.*, p. 72.

³⁹ Jacqueline G. (1923, Forges), U090402IE.

⁴⁰ U050805IE.

⁴¹ Fendeuse d'ardoise, elle était payée au rendement et ignorait donc le montant de son premier salaire.

rapports sexuels auxquels, en tant que mari, ils pensent avoir droit. C'est sans doute pour protéger sa fille, que la mère d'Yvonne P. (1924, La Meignanne)⁴³ tenta (en vain) de la dissuader d'épouser un « gars des Ardoisières qui sera saoul tous les soirs et [lui] fera dix enfants »⁴⁴.

« De mères en filles... »⁴⁵

Si c'est parce qu'il est homme que le père/époux commande dans sa famille, c'est parce qu'elle est mère que la femme/épouse est en droit de se faire obéir et respecter par ses enfants. Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire) savait que, jeune seconde épouse d'un veuf père de trois enfants, elle ne pouvait prétendre exercer aucune autorité sur ceux-ci. Ce que confirma Suzanne C. (1933, Juigné-sur-Loire), une de ses belles-filles, que les hasards de l'enquête me firent rencontrer. Sa belle-mère, qu'au demeurant elle trouvait plutôt sympathique, n'était pas en position de lui imposer quoique ce soit. À l'inverse, Renée G. (1927, Combrée) orpheline à 7 ans, dit avoir obéi, comme s'il eût été son père, au second mari de sa mère, nouvel homme de la maison, qu'elle ne tenait guère en affection. Le ressort de l'ascendant exercé par le père sur ses enfants réside dans le respect qu'ils doivent au « mâle dominant » ; celui de la mère dans son statut de « génitrice maternante ». Les termes communément utilisés par les parents, pour déplorer en public les errements d'une progéniture insoumise, mettent en valeur les fondements socio-sexués de cette dyarchie. Alors qu'un père s'estime « déshonoré » par les incartades de son/sa rejeton-e et affecte publiquement de le/la renier, une mère s'épanche sur les souffrances, jusqu'à en mourir de chagrin, que lui fait endurer le « fruit de ses entrailles ».

Pourtant, aux dires des témoins, les mères ne semblent guère plus affectueuses et tolérantes que leurs époux. À la dureté paternelle fait souvent écho la sévérité maternelle. Si au sein de l'État familial, le père est dépositaire du pouvoir de décision et de sanction, la mère, par délégation conjugale, est chargée d'en faire respecter les arrêts. Investie par la maternité d'une part du pouvoir exécutif elle est responsable devant son mari de la façon dont elle l'exerce sur leurs enfants. Marcel C. (1913, Paris) voulait une femme qui sache « s'occuper des enfants évidemment, [de] leur instruction, [de] leur éducation »⁴⁶. Le père de Juliette F. (1920, Brissac) englobait dans la même réprobation ses filles aînées et sa conjointe quand les premières n'avaient

⁴² U050805IE.

⁴³ U101405CNE.

⁴⁴ U101405CNE.

⁴⁵ Marie-Françoise Lévy, *De Mères en filles. L'éducation des Françaises 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

⁴⁶ U10070605CE.

pas accompli au jardin tous les travaux programmés, et que la seconde, prise par les soins du ménage et des quatre puînés avait failli à son devoir de contrôle par procuration. Il est donc de leur intérêt bien compris d'épouse de se faire respecter et, si besoin, craindre comme mère.

C'est pour cela, écrit Pascale Quincy-Lefebvre, qu'elles assurent le plus souvent, « la correction ordinaire » de leurs enfants et ne rendent au père ses pleins pouvoirs de sanction que « dans les situations les plus graves et lorsque l'enfant grandit »⁴⁷. Les modalités de la correction varient également en fonction de l'âge et du sexe de l'enfant concerné. Alors que passée 13 ou 14 ans les garçons ne sont plus guère touchés par leur mère, les gifles et soufflets maternels embrasent encore les joues des filles insolentes et/ou désobéissantes. Parce qu'elle l'avait « énervée, contrariée » en lui « répond[ant] peut-être bien » la mère de Madeleine G. (1934, Brissarthe)⁴⁸ « déjà 17 ans certainement », lui « envoie une de ces claques à la figure ! » et lui brise ses lunettes en les faisant « valser dans la cour ». Si celle de Marie V. (1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire) lui « flanqua une tellement belle gifle » et l'« avait tellement calottée dur qu' [elle] saignait du nez »⁴⁹, c'est qu'à 19 ans passés elle avait osé manifester son intention d'aller au Carnaval plutôt qu'aux vêpres. Le visage tuméfié, elle resta à la maison. À 13 ou 14 ans un accès de coprolalie valut à Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine) la seule gifle qu'elle se souvient avoir reçue de sa mère. Jeanne C. (1921, Fontaine Milon) était régulièrement rabrouée par sa mère qui l'adjurait « d'arrê[er] de courir » quand elle allait aux commissions car elle lui « faisait honte »⁵⁰. Sauter les clôtures, grimper aux arbres et se pendre jambes et bras croisés à leurs branches, faisaient partie des activités favorites d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée). Elle se les vit catégoriquement interdites par sa mère après son douzième anniversaire. Son jumeau, qu'elle surpassait en vélocité et agilité, put continuer.

Alors que l'insolence et la grossièreté, parfois considérées comme des preuves de caractère et de virilité, sont tolérés chez le jeune garçon, émanant de filles ces mêmes comportements sont impitoyablement réprimés. Au fur et à mesure qu'elle avance en âge, la conduite de la jeune fille, sommée de s'identifier au genre convenu, est de plus en plus étroitement surveillée. En répondant insolemment, sortant, jurant, courant ou escaladant,

⁴⁷ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles...*, *op. cit.*, p. 59.

⁴⁸ N1300505CE.

⁴⁹ N6090804CE.

⁵⁰ N5140904CE.

Madeleine, Marie, Éléonore, Jeanne et Andrée se masculinisent. La correction maternelle ne sanctionne pas tant ici le défaut d'obéissance que l'insoumission aux conventions de genre.

À la mère échoit la charge de former ses filles jusqu'à conformité aux canons en vigueur. Étudiant l'éducation des jeunes bourgeoises entre 1850 et 1880, Marie-Françoise Lévy insiste sur les mécanismes mimétiques mobilisés. « Dans l'intimité du foyer », la mère se pose en modèle pour enseigner à sa fille par « la transmission d'attitudes, de silences, de paroles »⁵¹ comment il convient qu'une femme (épouse, mère, fille) se conduise. Loin des demeures patriciennes du Second Empire, dans les campagnes angevines de l'entre-deux-guerres, Felix G (1923, *La Bohalle*) pense de même. Le fait qu'une fille « [suive] la mère »⁵² et reste avec elle à la maison, lui semble un indicateur sûr du sérieux de l'éducation reçue, dont est ainsi garantie la « traçabilité ». Préférant que sa fille soit bien éduquée plutôt que bien instruite⁵³, et convaincue que cela n'était possible qu'en la gardant près d'elle, la mère de Paulette G (1912, *La Daguénère*) refusa de l'envoyer en pension.

Cependant, si la diffusion des normes bourgeoises en matière d'éducation féminine est patente dans les milieux populaires, au point d'y devenir la référence, leur mise en pratique s'y heurte aux contingences du mode de vie rural. Transmises dans les salons familiaux bourgeois par des mères disponibles à des filles oisives, ces normes doivent s'accommoder, pour être acculturées dans les campagnes, de la mobilisation des femmes et des jeunes filles par de multiples tâches à l'intérieur et l'extérieur du foyer. Fille d'un riche maraîcher de la Vallée, Hélène B. (1911, *Corné*) est la seule témoin qui, à l'instar des jeunes bourgeoises décrites par Marie-Françoise Lévy, put consacrer trois après-midi par semaine à la broderie d'un imposant trousseau. La plupart des informatrices n'eurent pas le loisir de se consacrer à ces activités (broderie, pratique d'un instrument de musique, etc.) dont Marie-Françoise Lévy a montré l'importance dans la constitution d'un *hexis* féminin bourgeois. Certes, écrit Martine Segalen, la leçon de couture de « l'école communale re[prend] cet enseignement du calme et du maintien »⁵⁴, mais leur scolarité close, peu de jeunes filles vivent dans des conditions permettant de parfaire cet entraînement.

⁵¹ Marie-Françoise Lévy, *De mères...*, *op. cit.*, p. 10.

⁵² U080305CE.

⁵³ Marie-Françoise Lévy, note que « l'instruction n'est pas ce qui guide et structure la formation des filles et des femmes », *De mères...*, *op. cit.*, p. 23.

⁵⁴ Martine Segalen, *Mari...*, *op. cit.*, p. 101.

Le temps et l'espace manquant aux mères et aux filles pour peaufiner en commun ce travail d'incorporation de postures distinctives, c'est à la correction immédiatement administrée, plus qu'à l'initiation progressive ou au lent apprentissage que les premières ont recours pour conformer les secondes aux normes nouvelles. La mère doit être présente pour donner le bon exemple mais surtout pour contrôler qu'il est bien suivi et corriger sans attendre les contrevenantes. Pour Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), c'est parce qu'elle était « pas tenue » par ses parents que sa camarade Denise G se comportait si mal, « chant[ant], rigol[ant] avec les gars » qu'elle retrouvait « dans les petits chemins »⁵⁵. Une jeune fille qui tient à/par sa réputation, doit se tenir correctement, et « tenue à l'œil » par sa mère, contenir ses gestes, retenir ses paroles, s'abstenir de sortir, sous peine d'être corrigée.

Évaluée en tant que mère à la conformité du comportement de leur progéniture aux conventions de genre, les mères, investies d'une triple mission formatrice, normative et correctrice, ont intérêt à surveiller de près la conduite de leurs filles. De manière générale, ces dernières ne peuvent compter sur une quelconque complicité maternelle pour transgresser un tant soit peu les normes en matière de parure, de sortie, ou d'orientation professionnelle. Lucienne L (1926, Denée) dût batailler contre sa mère qui la souhaitait couturière pour, avec le soutien de son père, faire une formation de sténodactylographe. La mère, « très coquette » il est vrai d'Yvonne A. (1912, La Ménitry) qui « aurait aimé qu' [elle] mette du rouge à lèvres [...] aurait trouvé que c'était bien d'en mettre un peu, pas tous les jours, mais le dimanche » est une exception. Ayant demandé la permission de se maquiller, Juliette H. (1909, Combrée) et sa sœur aînée s'entendirent répondre par leur mère : « Moi, je ne me suis jamais maquillée de ma vie, jeune fille non plus, mes parents ne voulaient pas, alors vous ferez comme moi ». La plupart des mères, à l'instar de celle de Juliette, arguent des interdits qui jeunes filles leur étaient signifiés par leurs propres parents pour les imposer à leurs filles. Elles apparaissent comme les garantes de l'orthodoxie du genre et les relais les plus actifs de son orthopraxie.

⁵⁵ N7220904CE.

2. La répartition sexuée des tâches : entre doxa et praxis

Rhétorique et anecdote

S'intéressant aux relations entre mari et femme dans la société paysanne traditionnelle, Martine Segalen écrit que le « discours tenu sur l'autorité masculine et la subordination féminine » diffusé par les chansons, proverbes et dictons, crée une « image du couple éloignée de la pratique des comportements »⁵⁶ étudiés à partir d'autres sources. Cet écart entre discours « officiel » et pratiques privées, ne se retrouve pas dans les propos des témoins interrogés sur les rapports de pouvoir à l'intérieur du couple parental. Questionnées sur le sujet, elles ont toutes souligné l'inégalité foncière, reconnue et ressentie comme telle, des statuts. Invitées à raconter leur expérience familiale, l'empire, plus ou moins brutal, des hommes (pères, frères, maris) sur les femmes (mère, filles, sœurs) est souvent confirmé, étayé par des exemples précis. Inscrite dans la loi, cette inégalité est répliquée à l'échelle domestique et communautaire où chacun-e affecte de la trouver normale et de la respecter. On attend de l'homme qu'il commande, de la femme qu'elle se soumette. Pour les témoins le caractère asymétrique de cette relation ne relève pas uniquement de la doxologie, il est aussi une pratique qui se raconte. Dans cette coïncidence du discours et du récit anecdotique, s'éprouve la puissance performative d'une conception politique des rapports de sexes organisant symboliquement et matériellement la domination des femmes par les hommes à l'intérieur de la société et de la famille occidentale traditionnelle.

Cependant, pour les témoins, les différences entre hommes et femmes ne se résument pas à la position occupée par chacun-e à l'intérieur du rapport domination/soumission. Elles s'expriment aussi par la sexuaction des activités. Interrogées sur les rôles féminins et masculins, elles estiment que, dans une irénique complémentarité, les femmes sont faites pour rester à la maison où assure Jeanne T. (1923, Thouarcé) « une femme, si elle s'emploie bien, a toujours quelque chose à faire, tout le temps »⁵⁷ pendant que les hommes vont à l'extérieur gagner le pain du ménage. Sphères de compétences féminines et masculines sont ainsi clairement distinguées, décrites et spatialisées. Or, ce qu'elles racontent parallèlement de leur vie quotidienne familiale passée met en évidence de multiples infractions à cette *doxa*. À l'affirmation convaincue de son respect s'oppose l'exposé de situations de partage et/ou d'inversion des domaines d'activités. Ce

⁵⁶ Martine Segalen, *Mari...*, *op.cit.*, p. 168.

⁵⁷ N6180505CE.

« décalage », non imputable aux défaillances de la mémoire, informe à la fois sur la grande diversité des situations, les rapports complexes entre pratiques affichées et pratiques avérées, ainsi que les modalités d'acculturation de nouveaux critères de genre par des populations rurales féminines.

« C'est moi qui faisais l'homme. C'est moi qui faisais l'homme toujours »⁵⁸

C'est aux champs et à la ferme que la relativisation du partage sexué des tâches apparaît le mieux, car, écrit Martine Segalen, « dans tous les processus culturels, la femme [est] éminemment présente, pas seulement au moment des grands travaux, mais dans la quotidienneté des gestes à accomplir »⁵⁹. Cette co-présence des hommes et des femmes dans l'espace productif facilite la mixité et la permutabilité des tâches, à défaut d'entraîner la parité des statuts. Si dans l'ordre symbolique et anthropologique les rôles restent définis, dans la vie quotidienne, pour de multiples raisons, ils peuvent être joués par celui ou celle pour le-laquel-le ils n'ont pas été « écrits ».

Ce n'est pas qu'en temps de guerre que les femmes « remplacent » les hommes dans leurs fonctions. Quand on manque d'hommes, qu'ils sont défaillants ou paresseux (femmes et enfants ne sont pas en position de commander au *pater familias* de travailler), la division du travail reposant rarement sur des questions de force physique, les tâches, dites masculines sont effectuées par des femmes. Ces dernières les endossent alors en totalité plutôt qu'elles ne les partagent avec les autres femmes ou filles du groupe familial à qui incombe alors l'exécution des travaux dits féminins. Durant son procès, pour se justifier de se « décharger sur elles [des] besognes les plus dures [...], de faire travailler ses femmes dans des proportions abusives », en les envoyant labourer à sa place, un cultivateur incestueux du Bugeois explique au juge qu'il avait ses « raisons d'agir comme [il le faisait] », car « notamment, quand [il] rentra[t] chez lui, [sa] soupe n'était pas prête »⁶⁰. « Ses femmes » ne jouant pas leur rôle, non seulement il ne s'estime plus tenu de jouer le sien, mais il se pense autorisé à leur imposer de le remplir à sa place.

Dans la famille de Suzanne R. (1921, La Meignanne)⁶¹, en l'absence de fils et de moyens pour embaucher un aide, le père décida, une fois ses deux filles sorties de l'école, de les assigner

⁵⁸ Suzanne R. (1921, La Meignanne) N2220905CE.

⁵⁹ Martine Segalen, *Mari...*, *op. cit.*, p. 109.

⁶⁰ ADML, 2U2/272, audience du 9 février 1937.

l'une aux travaux agricoles pour l'y seconder, voire suppléer, l'autre aux travaux domestiques pour en soulager la mère. Pendant que Denise, l'aînée, « faisait la maison avec maman », Suzanne, la cadette, aidait son père au labour et l'hiver « comme [elle] avai[t] du tonus, les gros paquets de choux, les gros fagots de choux, c'[était elle] qui les prenai[t] ». Si toutes deux s'occupent du gros bétail, elles entretiennent un rapport genré avec lui : à Suzanne, la tâche réputée masculine du nourrissage et nettoyage des bêtes, à sa sœur la traite des vaches, besogne ordinairement réservée aux femmes. C'est elle encore qui, avec un grand plaisir parce qu'elle « aimait bien les champs avec les chevaux », prenait soin des trois solipèdes de la famille et les guidait au labour. Son père n'hésite pas à lui confier l'entretien de « la plus noble » conquête de l'homme, mission qui dans d'autres configurations familiales est l'apanage des mâles. Ainsi chez Yvonne A. (1912, La Ménitère)⁶² où il « fallait partager les tâches [...] « nous, les filles, on s'occupait des vaches, les gars s'occupaient des chevaux ». Dressant le portrait d'Alice B. (1900), accusée de concert avec sa sœur Albertine (1898), d'un triple infanticide à Blaison-Gohier, le procureur de la République, dont les propos sont rapportés dans *Le Petit Courrier*, semble établir un lien entre la « moralité défavorable [...], la vie libre et indépendante »⁶³ de la jeune femme et son activité d'éleveuse de chevaux. S'occuper des chevaux n'est pas une occupation « neutre » en terme de genre : elle masculinise celle qui y prend goût. Madeleine G. (1912, Vihiers) se cachait de ses parents pour monter la cavale familiale et l'intérêt manifesté par Marcelle T. (1923, La Daguinière)⁶⁴ pour le « dressage des poulains » étonnait ses proches. Dans ses rêves éveillés, Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire), qui aurait aimé être un garçon, s'imaginait cavalière enturbannée cravachant un pur-sang à l'assaut des dunes sahariennes.

Si Suzanne R. (1923, La Meignanne) peut dire qu'elle « faisait l'homme », c'est aussi parce que dans cette partie de département, la mise en valeur agricole (céréaliculture et élevage bovin) facilitait une relative sexuation des tâches, que son cas particulier battait en brèche. D'autres pratiques culturelles, plus spécialisées, nécessitent qu'hommes et femmes s'attèlent en même temps aux mêmes opérations. Semis, binage, sarclage, récolte des plantes à graines ou des primeurs, activités particulièrement développées dans la Vallée de la Loire, sont des tâches non sexuellement connotées, accomplies indifféremment par les hommes et les femmes de la famille.

⁶¹ N2220905CE.

⁶² N1160105CE.

⁶³ ADML, 97 Jo 45, *Le Petit Courrier*, n° 239, 27 août 1923.

⁶⁴ N2080404CE.

À La Ménittré, terroir horticole et maraîcher, Yvonne A. (1912) estimait qu'hommes et femmes « c'était pareil, dans les champs, c'était nettoyer les graines, c'était la même chose, la fenaison... »⁶⁵. Dans un système cultural différent, Yvonne qui abat « le travail qu'un homme aurait fait », travaille davantage « comme » un homme qu'elle ne « fait », comme Suzanne, l'homme. Quand, sur l'exploitation familiale, « les trois aînés étant grands ensemble [...] il n'y eut plus assez de terre pour [les] occuper à travailler », la jeune Ménittréenne alla se placer à la journée chez des voisins où elle fit « la même chose que chez [son] père exactement ». De manière générale, les salariées agricoles polyvalentes sont employées aux mêmes tâches que leurs collègues masculins, le statut d'employé devant un travail « gommant », au champ du moins, la différence des sexes. Dans ces campagnes de petite culture peu mécanisée, où les mêmes outils sont indifféremment utilisés par les femmes et les hommes, ces derniers ne disposent pas encore du monopole de la technologie dont Paola Tabet⁶⁶ a montré qu'il accentuait la spécialisation sexuée des tâches.

« J'ai toujours été pris pour la soupe, ou n'importe quoi »⁶⁷

Si les femmes et les filles s'acquittent de tâches masculines, pour Pierre M. (1922, hors département)⁶⁸, les hommes « pouvaient remplacer les femmes » à la maison. Comme sa mère travaillait aux champs avec son père et allait avec lui vendre leurs produits au marché de Brissac, Pierre, quatrième d'une fratrie de six garçons, fut « sorti de l'école à 12 ans et demi [...] pour faire la cuisine ». Tandis que ses aînés travaillaient avec les parents, ou avaient déjà quitté l'exploitation, et que les puînés étaient encore scolarisés, il « restai[t] à la maison, à éplucher les légumes puis faire la soupe ». Il entretenait le feu dans la cheminée, s'occupait de laver la vaisselle, de passer le balai et de cirer les chaussures de la maisonnée la veille des dimanches et jours de fête. Le linge de la famille était entretenu par une femme payée à la journée. Ayant conscience de la singularité de sa situation, il demanda un jour à sa mère « comment cela se faisait-il qu'[il ait] toujours été pris pour la soupe ou n'importe quoi ». Elle lui répondit que, déçus, son père et elle que le quatrième enfant « qui s'amenait » ne soit pas une fille, ils avaient décidé qu'il en ferait fonction l'âge venu dans l'espace domestique. Travaillant comme un homme au-dehors, la mère avait besoin qu'un de ses enfants joue à l'intérieur le rôle féminin

⁶⁵ N1160105CE.

⁶⁶ Paola Tabet, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁶⁷ Pierre M. (1922, HD), U080505CE.

qu'elle ne pouvait ou ne souhaitait pas tenir. Ayant à leur tour quitté l'école, ses puînés ne furent pas obligés de prendre la relève et Pierre assura, jusqu'à son départ précipité de la maison pour échapper au STO, l'essentiel des tâches ménagères qu'il cumulait avec les travaux des champs aux côtés de ses parents. Une fois marié, l'intérêt qu'il continua de manifester pour la chose domestique et la spontanéité avec laquelle il proposa de mettre son savoir-faire au service du ménage troublèrent plus qu'ils ne la réjouirent son épouse. En 1949, pour cette jeune rurale le travail domestique est devenu, ainsi que le note François de Singly, « un élément central de la production du genre »⁶⁹. L'expertise et les compétences de Pierre mettent en péril leurs deux identités : ce qui le féminise, lui, la déféminise, elle.

3. Le rejet croissant de la confusion et l'accentuation de la sexuation

Relativement fréquente, l'inversion et/ou le partage des tâches n'en sont pas moins ressentis comme socialement stigmatisant par les témoins. L'intérêt exclusif pour les soins du ménage promu preuve de féminité, les femmes rencontrées considèrent rétrospectivement ces pratiques, imposées par la modestie du train de vie familiale, comme « déféminisantes ». Le zèle ménager devient progressivement, écrit François de Singly, étudiant *L'Injustice ménagère*, contemporaine, une des « activités performatives qui produisent le [bon] genre »⁷⁰ et permet aux femmes qui s'y abandonnent, comme aux hommes qui y rechignent, de construire et de prouver leur identité sexuée.

L'ambition ménagère : un brevet de féminité

Les témoins présentent comme une norme intemporelle une répartition sexuée, historiquement datée (années cinquante et soixante) et socialement connotée (petite bourgeoisie urbaine), des activités entre pôles féminin et masculin aussi complémentaires qu'imperméables. Filles et femmes de la terre, et pour la plupart fort mariées d'y être restées, elles expriment davantage leurs aspirations, vivement encouragées par l'École, l'Église et l'État durant leurs années de formation, à devenir « femme au foyer », qu'elles ne décrivent leurs conditions de vie et travail effectives. Pour s'assouvir le désir de ménage a besoin de meubles à encaustiquer, de cuivres à fourbir, de voilages à suspendre, de sols à entretenir. Or, pendant longtemps souligne

⁶⁸ U080505CE.

⁶⁹ François de Singly [dir.], *L'Injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 19.

⁷⁰ *Ibid.*

Martine Segalen, la rusticité de l'habitat et les contingences de l'emploi du temps agricole ont fait que « l'entretien de la maison, le ménage, n'occupe pas une place considérable parmi les tâches de la maîtresse »⁷¹. Pour la mère de Solange R. (1915, Le Coudray-Macouard)⁷² il se résumait à une vaisselle quotidienne faite accroupie devant une bassine en fer blanc, et à un furtif coup de balais vespéral passé sur un sol en terre battue rarement lavé à grande eau. Celle de Paulette G. (1912, La Daguinière)⁷³, « vraie paysanne », détestait les tâches ménagères qu'elle bâclait pour courir aux champs.

Les témoins ont souvent été élevées par des femmes pour qui le foyer ne faisait l'objet d'aucun investissement personnel particulier. Seule une minorité d'entre elles, parmi les plus aisées et/ou les plus jeunes parent, après un mariage avec un ouvrier, un artisan ou un paysan ayant quitté la terre, se consacrer exclusivement, en conformité avec l'idéologie dominante, aux soins de la maison et de la famille. Même « libérées » après la Seconde Guerre mondiale des plus pénibles travaux agricoles par les progrès de la mécanisation et l'utilisation des désherbants, les cultivatrices angevines peinent à ressembler aux fermières idéales des manuels d'éducation ménagère rurale qui fleurissent leurs fenêtres de blancs voilages et préparent, habillées de blouses pimpantes, laitages, confitures et conserves pour la maisonnée.

Les informatrices témoignent à la fois de la puissante séduction du modèle « fée du logis », et de la permanence, typiquement rurale, d'une organisation du travail quotidien, à la maison et dans l'exploitation, régie par un souci d'efficacité tel qu'il facilite le « brouillage », de façon ponctuelle ou récurrente, des conventions de genre.

Une pratique privée

Ces pratiques dérogeant à la sexuation officielle des tâches et des espaces semblent se déployer surtout dans l'entre-soi de familles restreintes et sans domesticité. Une descendance nombreuse et mixte et/ou le recours à une aide extrafamiliale (fille de ferme, valet), permet le plus souvent à chaque sexe, de se recentrer sur des occupations genrées conformes à une *doxa* de plus en plus prégnante. En présence d'un tiers étranger et sur la place publique, hormis occasions exceptionnelles (carnaval, charivari, etc.) et/ou cas particulier, le respect des conventions est de

⁷¹ Martine Segalen, *Mari...*, *op. cit.* p. 100.

⁷² U090402IE.

⁷³ N1101104CE.

mise. Le mari de Jeanne T. (1923, Thouarcé)⁷⁴, père très présent et câlin à la maison, n'aurait pour rien au monde « poussé la voiture à poupon » lors de la sortie dominicale. L'échange et/ou le partage de tâches réputées sexuées, fruit pour Martine Segalen « d'une tradition familiale »⁷⁵ ou invention propre à chaque couple, semblent sans incidence sur les représentations collectives, et individuellement partagées, condamnant fermement toute inversion dans les rapports hommes/femmes. Pierre de touche de l'ordre familial et social, l'inégalité des statuts ne peut tolérer la reconnaissance officielle de l'égalité de fait impliquée par le partage et la permutation, même occasionnelle, des rôles. S'il arrive que la « femme fasse l'homme », et « l'homme fasse la femme », qu'elle commande et qu'il soit commandé, c'est le plus souvent en coulisse ; en société chacun-e joue le rôle prescrit pour un public prompt au chahut. Le renversement complet des rôles et des statuts ne s'expose que dans les farces théâtrales ou « à l'occasion, écrit Jacques Revel, d'expériences vécues comme exceptionnelles ou décisives pour l'avenir de la communauté ». « L'échange des rôles sexuels, poursuit-il, devient un moyen de représenter publiquement le fonctionnement de la société, de dire la vérité collective mais en la mettant à l'envers »⁷⁶.

Distinction sociale et distinction sexuelle

Ce large recoupement des périmètres d'activités masculins et féminins, « cette interférence dans les espaces et les travaux »⁷⁷ se rencontrent essentiellement dans les familles paysannes les plus modestes (petits cultivateurs, journaliers), majoritaires dans notre corpus. Dans les couches plus aisées, agricoles et artisanales, du monde rural la sexuation des tâches apparaît plus nettement. Dispenser femmes et filles des travaux agricoles (hors nécessaire mobilisation estivale) et les cantonner à la maison est un signe indubitable de prospérité et/ou d'acculturation volontaire au modèle féminin bourgeois. Denise P. (1912, Mazé), fille d'un gros exploitant agricole, fut retirée de l'école à 12 ans pour venir remplacer auprès de sa mère une sœur aînée fraîchement mariée. S'il lui arrivait encore d'accompagner quelquefois son père et ses frères aux champs, elle passait l'essentiel de son temps à la maison, s'occupant, sous la houlette maternelle, du ménage et de la préparation du déjeuner rassemblant membres de la famille et

⁷⁴ N6180505CE.

⁷⁵ Martine Segalen, *Mari...*, *op. cit.*, p. 108.

⁷⁶ Jacques Revel, « Masculin/Féminin : sur l'usage historiographique des rôles sexuels », dans Michelle Perrot [dir.] *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, p. 131.

⁷⁷ Martine Segalen, *Mari...*, *op. cit.*, p. 116.

nombreux commis. Paulette G. (1912, La Daguenière)⁷⁸, enfant unique de riches maraîchers, vécut tout d'abord très mal d'être consignée à la maison, à faire « le métier d'une bonne » alors qu'elle rêvait de devenir infirmière. Ayant surmonté et dépassé rapidement son amertume et son dégoût, elle se livra par la suite avec ferveur aux tâches ménagères ambitionnant de devenir une parfaite maîtresse de maison bourgeoise. Le père de Madeleine U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon), tonnelier prospère, ne concevait pas d'avenir autre que domestique ou consacré pour ses quatre filles.

En milieu rural, l'exacte concordance entre sexe et rôle fonctionnel tel que la définit la *doxa* s'inscrit le plus souvent dans une stratégie de « distinction » et/ou d'ascension sociale passant par la sexuaction croissante des activités. Pour se « distinguer » socialement, il importe d'être immédiatement « distingué » au regard du sexe par une apparence, un comportement, des occupations spécifiquement genrées. Aux yeux de Paulette G. (1912, La Daguenière)⁷⁹, sa mère qui néglige les soins du ménage et ne sait pas s'apprêter accuse un net déficit de féminité qu'elle impute avant tout à ses origines paysannes. Parce qu'elle « [est] de la campagne », elle ne peut satisfaire aux nouveaux critères de féminité auxquels sa fille va se conformer ; symétriquement ce manque de féminité renvoie aux origines « glébéennes » de la famille. Le partage et/ou l'inversion des tâches « dégenre » et déclasse désormais celui ou celle qui s'y livre.

B. MODÈLES FÉMININS EN MILIEU RURAL

Si la famille proche est le creuset dans lequel, par un double mécanisme d'imitation et de différenciation, se concoctent les fondamentaux de l'identité de genre, la confrontation avec la société englobante permet d'élargir l'éventail des façons envisageables de s'y conformer. Bien qu'investi d'un pouvoir matriciel important, l'exemple maternel, déclinaison contingente d'un « être femme » en milieu rural, ne constitue pas l'unique référence proposée aux filles en matière de comportement et d'insertion socio-économique sexués.

Jeunes filles, soixante-six témoins⁸⁰ ont connu, même temporairement, des conditions de travail et de vie différentes de celles de leur mère. Le temps de jeunesse est fréquemment marqué

⁷⁸ N1101104CE.

⁷⁹ N1101104CE.

⁸⁰ La comparaison a porté sur les activités pratiquées par les témoins entre leur sortie de l'école et leur mariage et l'activité principale de leur mère durant la même période.

par une relative mobilité et un « nomadisme » professionnel permettant d'observer et/ou d'expérimenter, souvent dans un champ social équivalent, d'autres manières, toujours actives, de vivre femme. Fille de cultivatrice, Rolande M. (1931, La Daguénère) fut successivement entre 13 et 22 ans, aide sur la ferme familiale, fille de salle dans un hospice angevin, journalière agricole, élève dans une école ménagère, puis apprentie couturière. Pour autant, le temps des « expérimentations » s'achève ordinairement avec le mariage, qui souvent « ramène » la jeune fille vers son milieu d'origine.

Les sorties régulières au bourg où l'on se rend pour commander une robe, acheter des timbres ou du café, assister à la messe et fréquenter le patronage offrent autant d'occasions de côtoyer et d'observer des femmes assumant d'autres fonctions, rôles et positions, au sein de la société rurale.

1. « Première levée, dernière couchée »⁸¹

Des journées très occupées

Interrogée sur les occupations maternelles, les témoins évoquent des mères mobilisées du matin au soir par la réalisation d'une multitude de tâches ne leur laissant guère le temps de se reposer. De manière récurrente, l'hommage obligé rendu aux parents passe par la célébration de leur ardeur au travail, mais encore moins quand il s'agit des femmes le compliment ne doit être considéré comme un banal *topos* apologétique. La description par les témoins de l'« hyper activisme » de ces mères, « première[s] levée[s], dernière[s] couchée[s] », ne leur permet pas seulement de justifier qu'elles leur attribuent *a posteriori* cette vertu cardinale des sociétés rurales qu'est le goût du labeur. Elle rend compte également d'un quotidien féminin en milieu rural, étudié par Alain Girard⁸² pour les années cinquante, spécifiquement organisé et scandé par l'accomplissement de tâches aussi éclatées dans le temps que dispersées dans l'espace.

En milieu rural, sur l'exploitation agricole comme dans les commerces et ateliers du bourg, la frontière est poreuse entre espace domestique et espace productif. Tour à tour sollicitées par les soins du ménage ou des enfants, les travaux des champs ou la clientèle à satisfaire, les femmes, situées à l'interface, la franchissent sans cesse. Souvent exonérés des tâches domestiques, les hommes échappent à cette double assignation et vaquent à leurs occupations

⁸¹ Jeannette B. (1923, Thouarcé), N2090605CE.

dans une relative unité de temps et d'espace. En milieu urbain et ouvrier la disjonction fréquente des lieux de vie et de travail introduit dans l'agenda féminin des discontinuités facilitant l'insertion de temps de « vacance », sinon de repos, spécifiques inconnus dans les campagnes.

D'autre part, en fonction de la composition de la famille, les temps respectifs consacrés au travail et aux activités domestiques évoluent. Naissance et départ des enfants, arrivée et mort des parents au foyer reconfigurent régulièrement la cellule familiale et contribuent aux réaménagements fréquents et inégalement appréciés des emplois du temps féminins. Telle mère, qui pouvait travailler aux champs pendant que l'aïeule veillait sur les enfants et la soupe, va devoir, à la mort de celle-ci, rester davantage à la maison, avant d'y retourner dès que sa fille aînée, sortie de l'école à 13 ans, sera apte à la remplacer. Cet investissement intermittent dans la production de richesses marchandes, couplé à la non-reconnaissance de la valeur économique des activités domestiques concourt à une invisibilisation du travail féminin en milieu rural. L'intrication des sphères domestique et productive rend particulièrement difficile la détermination en terme de métier d'une grande partie des activités féminines.

Des femmes sans métier ?

Seules dix-huit témoins ont évoqué des mères exclusivement occupées par les tâches domestiques et n'ayant, du moins durant la jeunesse de leurs filles, pu, dû ou voulu exercer aucune autre activité, en dedans ou au-dehors de la maison. Quarante-vingt-deux mères de témoins peuvent donc être considérées, selon la terminologie contemporaine, comme des femmes « actives ». Ce chiffre, comparé au 43,2 % de taux d'activité des femmes, calculé à partir des résultats du dénombrement de 1936, (48 % en 1921 et 42,8 % en 1954)⁸³, apparaît particulièrement élevé. Mais en milieu rural écrit Sylvie Schweitzer, « le travail [des femmes est toujours] minoré »⁸⁴. La sous-estimation systématique par l' « État, mauvais recenseur »⁸⁵, atteint de « cécité statistique »⁸⁶, du nombre de femmes actives dans la population rurale ne s'explique qu'en partie par l'émiettement spatio-temporel d'un travail féminin que les consignes de collecte peinent à saisir et la nomenclature utilisée à décrire. Elle procède également d'une volonté idéologique de ne pas « voir » le travail de femmes que l'on rêve rivées au foyer. De leur côté les

⁸² Alain Girard, « Le budget-temps de la femme mariée à la campagne », *Population*, 2/1959, p. 253-284.

⁸³ Taux calculé d'après les résultats des recensements de 1921, 1936 et 1954 et cités par Sylvie Schweitzer, *Les Femmes...*, *op. cit.*, p. 82.

⁸⁴ *Ibid.*, p.134.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 77.

témoins, fort prolixes sur les capacités de travail de leurs mères, éprouvent de réelles difficultés à en cataloguer l'utilisation en terme de profession et/ou de métier.

À l'exception, notable, des praticiennes du linge et de la toilette (blanchisseuses, brodeuses, lingères, couturières, modistes, etc.) présentées d'emblée par leurs filles comme des « professionnelles », la plupart de ces femmes ne sont pas décrites comme exerçant un métier. Les mères des témoins ne sont pas agricultrices⁸⁷, viticultrices, éleveuses, ou maraîchères (termes déclinés au masculin quand il s'agit des pères), elles sont « à la terre »⁸⁸. Elles y sont à la fois concrètement arrimées par des postures de travail spécifiques et métaphoriquement assujetties. Invitées à préciser ce que recouvrait l'expression, les témoins s'avèrent à la fois capables de détailler toute une série de gestes techniques (entretien codifié et minutieux de la vigne ou des plantes à graines, soins apportés aux animaux, etc.) et incapables de présenter ces compétences comme un ensemble cohérent de savoirs et savoir-faire constitutif d'un métier. Le cadre juridique dans lequel ces femmes travaillent, lorsqu'elles ne sont pas chefs de ménage (veuves, célibataires) ou salariées sous contrat, contribue à rendre plus difficile encore la reconnaissance de cette maîtrise comme une profession. Exercé, écrit Sylvie Schweitzer, « dans un cadre familial, voire conjugal [...] tout travail effectué au sein du couple ou de la famille est considéré comme désintéressé, gratuit, pur échange assimilable aux obligations que se doivent les époux »⁸⁹. Le fait que le travail agricole soit juridiquement considéré non comme une activité économique, mais comme la mise en valeur d'un patrimoine privé, régie par le droit de la famille et les contraintes des régimes matrimoniaux⁹⁰ entérine la confusion statutaire et perpétue la confusion énonciative.

Cette situation, patente dans l'agriculture, se retrouve également dans nombre de commerces, notamment de bouche, ainsi que dans les débits de boissons, la restauration ou l'hôtellerie. Dans l'artisanat, la sexuation plus nette des activités, pratiquées à l'intérieur d'espaces dédiés (atelier ou pièce de la maison spécialement aménagée) facilite la différenciation des statuts et la définition de l'activité principale en terme de métier. De même, le passage préalable par un cycle d'apprentissage auprès d'une artisane confirmée contribue à la

⁸⁶ *Ibid.*, p. 61.

⁸⁷ ⁸⁷ Rose-Marie Lagrave, Juliette Caniou, « Un statut à l'index », Rose-Marie Lagrave [dir], *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS, 1987, p. 111-150, l'apparition du terme date de 1970.

⁸⁸ Germaine P. (1917, Mazé), N3180804CE.

⁸⁹ Sylvie Schweitzer, *Les Femmes...*, *op. cit.*, p.134.

⁹⁰ Rose-Marie Lagrave et Juliette Caniou, *op. cit.*

professionnalisation et reconnaissance comme métier des compétences acquises, qu'elles aient été validées ou non par un diplôme. Plus que le temps qui lui est consacré, c'est l'existence d'un processus antérieur de formation qui qualifie et valorise une activité. Interrogée sur sa profession, Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) qui, une fois mariée devint agricultrice pour quarante ans, ne s'est jamais présentée comme telle, mais toujours comme la couturière qu'elle avait été fugitivement entre 15 et 18 ans, après deux années d'apprentissage.

Le recours aux recensements

Pour les quatre-vingt-deux mères actives évoquées par les témoins onze activités principales ont été identifiées. La taille modeste du corpus, rendant difficile toute généralisation, ainsi que les difficultés des témoins à nommer le travail m'ont incitée à aller chercher des informations complémentaires dans les recensements de population afin d'enrichir la liste des modèles féminins possibles. À titre de sondage, les recensements nominatifs de 1936 et 1946 pour les communes rurales de Forges (arrondissement de Saumur), La Daguenière (arrondissement d'Angers), Miré (arrondissement de Segré) et Toutlemonde (arrondissement de Cholet), toutes communes de naissance d'au moins un témoin⁹¹, ont été consultés. En dépit de l'inégal sérieux, parfois repérable, avec lequel l'agent recenseur a renseigné les rubriques, et des variations terminologiques compliquant les comparaisons, ces dénombrements sont intéressants à plus d'un titre.

Détaillant la composition des ménages, ils permettent la mise en relation des professions des conjoints et la confrontation des activités des mères et des filles d'âge post-scolaire. Lorsque l'agent prend soin de noter le patronyme d'une femme mariée, le recoupement des relevés faits à dix ans d'intervalle, rend possible le suivi de parcours individuels, de la fin de la scolarité au mariage et aux premières maternités. De même le rapprochement des listes met en évidence l'émergence et la diffusion de nouvelles, du moins à l'échelle locale, professions féminines. Les dénombrements font également apparaître des femmes (épouses ou filles de notables) rarement évoquées par les témoins. Bien que gravitant ordinairement en périphérie du réseau relationnel des informatrices, elles peuvent disposer, par l'autorité que leur confère le savoir, l'éducation ou la richesse, d'un réel pouvoir d'influence.

⁹¹ Il s'agit de Jacqueline G. (1923, Forges), Paulette G. (1912, La Daguenière), Georgette G. (1920, Miré) et Madeleine R. (1920, Toutlemonde).

Pour chaque commune et à chaque date, a été notée la situation mentionnée pour tous les individus de sexe féminin (célibataires ou mariées) âgées de plus de 13 ans en 1936, et 14 ans en 1946. Les femmes recensées comme « retraitées » ou « néant », quand leur époux l'était également, et pour lesquelles la détermination de l'activité antérieure s'avérait impossible n'ont pas été retenues. Pour les communes de Forges, La Daguinière, Miré et Toutlemonde en 1936, 317 situations personnelles ont été étudiées et 403 en 1946. En dépit d'un certain nombre de « scories » dans les recensements (mention d'activités aberrantes au regard du sexe et de l'âge), d'une terminologie mal harmonisée (la « ménagère » de Miré en 1946 est-elle assimilable, à la « néant » de Forges et à la « sans profession » de Toutlemonde de 1936 ? La « fermière » de 1946 correspond-elle à la « cultivatrice » de 1936?), le corpus, non scientifiquement constitué, reste exploitable. Certes, alors que quatre-vingt-deux témoins évoquent une activité « professionnelle » pour leur mère, c'est en moyenne plus de 40 % des femmes adultes que les recensements classent dans la rubrique « néant ». On peut néanmoins les valoriser comme source d'appoint permettant, outre un recoupement avec les informations fournies oralement, de replacer ces dernières dans un champ social plus vaste et chronologiquement mieux délimité.

2. Les « actives »

Étant donné la complexité des parcours professionnels féminins en milieu rural, marqués par l'alternance de phases « domestiques » et de phases « économiques », ainsi que par la poly-activité simultanée ou successive, j'ai choisi de ne retenir ici que l'activité maternelle présentée comme principale par les témoins.

Les travailleuses de plein air

Pour cinquante-trois des mères, nées entre 1880-1885 et 1910-1915, l'agriculture fut l'activité dominante exercée dans des cadres de production et sous des statuts variés. Quarante-sept d'entre elles s'y employèrent dans l'exploitation familiale, en faire-valoir direct, fermage, métayage ou régime mixte. Six faisaient des journées dans les fermes voisines. Cette proportion particulièrement élevée, par rapport à la moyenne nationale, de femmes⁹² « à la terre » se

⁹² Pour Françoise Battagliola, dans *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000, p. 28, le pourcentage de femmes travaillant dans l'agriculture en 1896 n'est que de 32,7 % en France.

retrouve dans les dénombrements de 1936 et 1946, de Miré et Forges⁹³, communes très rurales d'un département dont une part importante de la population active était encore employée dans le secteur agricole durant les années cinquante (43 % en 1954). Seul un tiers des femmes de La Daguinière et de Toutlemonde⁹⁴, communes proches des villes d'Angers et Cholet proposant un éventail plus large de professions, sont recensées comme travailleuses de la terre en 1936 et 1946.

En dépit de la spécialisation des terroirs induisant des pratiques culturelles différentes, les cultivatrices partagent globalement un même quotidien. La longueur de la journée de travail, passée en grande partie en extérieur, est dictée à la fois par la durée du jour solaire, les intempéries et les impératifs du calendrier agronomique. Par tous temps et quelle que soit la tâche à accomplir, les femmes, chaussées de sabots, bras couverts, travaillent en jupe/corsage ou robe, protégées de blouses. À la mauvaise saison, chemises de flanelle, bas épais, chandails et gilets en feuillette serré, fichu ou béret assurent une protection minimale contre le froid et/ou la pluie ; en été de grands chapeaux de paille protègent du soleil. Plus de trente ans après avoir cessé de travailler la terre, les mains des témoins anciennes cultivatrices portent encore les stigmates du labeur (crevasses et blessures mal guéries, ongles abîmés, articulations épaisses et/ou déformées).

L'exposition constante au plein air, le maniement des charges et des outils, la gymnastique imposée par les exigences, souvent contraires, de pudeur et d'efficacité, façonnent des *hexis* de moins en moins assumées par celles dont elles signalent, jusque dans la démarche, l'origine paysanne. Ce sont ces femmes qu'eurent continûment sous les yeux, durant leur jeunesse les trente-cinq témoins travaillant sur l'exploitation familiale (vingt-huit) ou comme domestiques de ferme placées (sept). Les soixante-cinq autres témoins, dont dix-neuf filles de cultivatrices, côtoyèrent des femmes travaillant et vivant dans un environnement très différent.

À l'abri des intempéries

Le travail du tissu, de la confection artisanale à la broderie, en passant par l'entretien et le raccommodage, fut l'activité principale de dix mères de témoins⁹⁵. Les métiers du vêtement et du linge apparaissent en troisième position, derrière l'agriculture et le commerce, dans la liste des

⁹³À Miré : en 1936 il s'agit de vingt et une des quarante femmes (52 %) mariées, veuves ou célibataires âgées. À Forges : en 1936 de huit sur dix-sept (47 %).

⁹⁴À Toutlemonde : en 1936, il s'agit de seize femmes sur quarante-sept (34 %), en 1946 de vingt-trois sur soixante-cinq (41 %). À La Daguinière : en 1936 de vingt-deux femmes sur soixante et une (36 %), et de quatorze sur quarante et une (35 %) en 1946.

activités maternelles citées. L'étude des recensements de 1936 et 1946 confirme ce rang de deuxième ou troisième « choix » professionnel féminin⁹⁶. À l'exception de la maman de Gisèle C. (1920, Angers), lingère de formation qui, en milieu urbain, fut piqueuse à domicile, payée à la pièce, les mères évoquées par les informatrices, étaient à leur compte (déclarées ou non). Elles travaillaient le plus souvent en solitaire. Seule la mère de Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine) fut la patronne d'un gros atelier de couture à Doué-la-Fontaine employant en permanence une dizaine d'apprenties et de jeunes ouvrières⁹⁷. Le travail se fait essentiellement à la maison, sur commande, pour des clientes qui se déplacent. Aller à domicile, machine à coudre chargée sur une brouette ou ficelée sur le porte-bagages du vélo, pour l'entretien du linge ou la confection et le rafraîchissement des garde-robes familiales, est le lot des apprenties confirmées ou des professionnelles célibataires. Dans une pièce fermée, assises durant de longues heures, tête penchée, yeux baissés sur l'ouvrage, couturières, lingères et brodeuses, contrairement aux cultivatrices, font un usage économe de leur corps. Elles ne transpirent pas, la boue ne macule pas leurs bas, leurs mains restent propres. Les manieuses d'aiguilles, expertes ès modes, ont la possibilité matérielle d'être coquettes au quotidien⁹⁸. Le métier de couturière exercé au bourg, ou de brodeuse professionnelle pour trousseaux de mariage, met également en contact des femmes ou jeunes filles issues de milieux différents et peut constituer un vecteur d'acculturation. De telles conditions de travail sont souvent considérées comme enviables par de nombreuses jeunes filles d'origine rurale et les dix témoins dont les mères tiraient l'aiguille choisirent de le faire également⁹⁹.

Après l'agriculture et avant les métiers du vêtement, le commerce est le deuxième secteur d'activité pour les femmes adultes en milieu rural. Recensements et sources orales se recourent très largement sur ce point. Douze témoins avaient eu des mères gérant seule, ou avec un conjoint souvent artisan, un petit commerce généraliste (épicerie) ou spécialisé (boucherie, boulangerie)

⁹⁵ Deux brodeuses, six couturières, deux lingères.

⁹⁶ Les métiers du tissu et du linge apparaissent en troisième position à Miré en 1936 et 1946, en troisième position également à La Daguenière aux mêmes dates, en deuxième position à Toutlemonde en 1936 et 1946 ainsi qu'à Forges en 1936 (aucune couturière n'est recensée dans cette commune en 1946). La couture étant assez souvent une activité non déclarée au fisc, il n'est cependant pas exclu que des femmes, recensées comme non actives, aient exercé le métier.

⁹⁷ Frédérique El Amrani « Femmes entre elles. Un atelier de couture à Doué-la-Fontaine durant la première moitié du XX^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 111, 2/2004, p. 167-181.

⁹⁸ La coquetterie est le défaut traditionnellement attribué aux couturières et « lingères légères ». Voir Yvonne Verdier, *Façons de ...*, *op. cit.*, p. 216-217.

⁹⁹ Les deux brodeuses eurent des filles couturières, de même les six couturières et l'une des deux lingères. La fille de la seconde lingère fit un apprentissage de modiste.

un débit de boisson ou un hôtel-restaurant. Le contact avec la clientèle, la manipulation de l'argent et la gestion des relations interpersonnelles au sein d'un groupe de buveurs ou de pensionnaires constituent un cadre de formation ouvert et particulièrement interactif à l'origine parfois d'expériences fortes. Jeanne R. (1913, Paris) expliquait une attitude réservée, qui lui valait souvent d'être traitée de pimbêche, par le dégoût que lui avaient précocement inspiré les hommes fréquentant le café parental le dimanche après-midi dont, sur ordre maternel, elle devait renouveler les consommations avec le sourire et accepter les équivoques invitations à danser. Pour Madeleine B. (1912, Angers), le spectacle des allées et venues des couples illégitimes se donnant rendez-vous dans l'hôtel tenu par sa mère est à l'origine d'une vive curiosité sexuelle qu'elle put facilement satisfaire à 17 ans dans la chambre d'un pensionnaire. À l'exception de Jeanne R. (1913, Paris) qui assurait quotidiennement le service dans l'épicerie-cabaret de ses parents, aucune des témoins, filles de mères commerçantes, n'ont travaillé, hors prestations exceptionnelles, avec elle.

La domesticité en ferme ou en maison bourgeoise est plutôt un état de célibataire, très jeune ou très âgée, et aucune témoin n'a connu sa mère, adulte et mariée, dans cette situation. Les domestiques féminines âgées de plus de 25 ans sont rares dans les recensements étudiés¹⁰⁰ : les seules femmes mariées répertoriées comme domestiques travaillent en couple pour le compte de notables locaux¹⁰¹.

Les détentrices de savoirs académiques

Le prestige des institutrices et des infirmières était si grand à leurs yeux durant leur jeunesse que nombre de témoins disent avoir désiré, plus ou moins secrètement, devenir l'une ou l'autre. Reconnaissables à leur uniforme et/ou panoplie, détentrices de savoirs et de savoir-faire acquis lors de formations échappant au contrôle parental et communautaire, disposant d'un logement et d'un salaire régulièrement versé¹⁰², ce sont encore souvent des femmes sans mari et

¹⁰⁰ La commune de La Daguenière compte en 1936 trois femmes sur soixante et une, célibataires nées en 1891, 1899 et 1907 recensées comme domestiques et aucune en 1946. À Miré, en 1936, deux femmes sur soixante-huit nées en 1899 et 1910 et deux nées en 1891 et 1899 sur 134 en 1946 sont dans la même situation. À Toutlemonde en 1936, il s'agit d'une femme sur quarante-six, née en 1901 et d'une sur soixante-huit, née en 1892, en 1946. À ces deux dates, dans la commune de Forges, aucune femme n'est recensée dans cette situation.

¹⁰¹ Il s'agit à Toutlemonde en 1936 d'une cuisinière, née en 1900 et de son époux jardinier au service d'une veuve au patronyme nobiliaire.

¹⁰² À partir de 1919, l'égalité de traitement entre homme et femme est acquise pour les enseignants de l'école publique.

sans enfant¹⁰³. À l'image de Mademoiselle C., l'institutrice de Rolande M. (1931, La Daguénrière)¹⁰⁴ qui « n'avait pas d'homme » et impressionnait ses élèves par la manière, acrobatique, qu'elle avait « de descendre de son vélo », elles projettent, à tort ou à raison, une image d'autorité, d'indépendance et d'autonomie. Intervenant sur l'esprit et le corps, ce qu'elles « produisent », instruction et santé, sont des « denrées » non quantifiables, échappant aux trivialités comptables de l'économie agraire. Au sein des sociétés rurales, avec la profession d'employée des PTT, ce sont les seuls métiers du tertiaire non marchand auxquels, par la méritocratie scolaire et/ou les concours, les plus humbles peuvent espérer accéder, la formation pouvant être assurée, contre engagement de service, par le futur employeur.

Aucun témoin n'avait eu de mère institutrice. L'étude des recensements permet d'appréhender la diversité des conditions de travail et de vie des institutrices, selon qu'elles enseignent dans une école publique ou libre. Sur les seize institutrices¹⁰⁵ repérées, neuf exerçaient dans l'enseignement privé ce qui, dans un département où les filles sont majoritairement scolarisées à « l'école des sœurs », n'est guère surprenant. À l'instar de Miré, certaines communes n'ont pas d'école publique ouverte aux filles. À l'exception de l'institutrice de La Daguénrière qui, née en 1894, est notée célibataire en 1936 et 1946, toutes les enseignantes des écoles publiques sont mariées, ou trop jeunes pour que l'on puisse se prononcer sur le caractère définitif de leur célibat. Par contre, aucune des neuf institutrices exerçant en école libre n'est mariée. Dans le département, pour les témoins et leurs contemporaines d'origine rurale, l'institutrice a souvent le visage d'une quadragénaire célibataire, le plus souvent religieuse affiliée à une congrégation, et vivant en communauté avec quelques collègues. À Miré en 1936 et 1946, de même qu'à Toutlemonde en 1936, une infirmière complète¹⁰⁶ ces micro-phalanstères féminins ayant mission, par une judicieuse et quasi gracieuse distribution des savoirs et des soins, d'assurer l'attachement des populations locales à l'Église et son clergé. Bien que, de manière générale, le célibat ne soit pas perçu comme un état enviable par la plupart des témoins (les

¹⁰³ Dans le département de la Manche, la proportion d'institutrices mariées passe de 27 % au début du siècle à 56 % en 1922. Voir Françoise Battagliola, *Histoire du...*, *op. cit.*, p. 69. Les conditions de travail du personnel féminin soignant en hôpital, imposant souvent un logement sur place rendaient difficile le mariage.

¹⁰⁴ N4090205CE.

¹⁰⁵ La Daguénrière : 1936, une seule institutrice (école publique) même situation en 1946. Forges : 1936, une seule institutrice en 1936 (école publique), même situation en 1946. Miré : 1936, une institutrice (école libre) ; 1946, deux institutrices (école libre). Toutlemonde : 1936; cinq institutrices dont trois à l'école libre ; 1946, quatre institutrices dont trois à l'école libre.

¹⁰⁶ Dans les listes nominatives, elles partagent la même adresse.

vieilles filles sont ridiculisées) certaines, issues de familles très pratiquantes auraient été prêtes à prendre, et ont parfois pris, le voile pour gagner le droit de manier la fêrule.

Trois témoins ont évoqué des mères « infirmières ». Interrogées plus précisément sur les conditions dans lesquelles leurs génitrices exerçaient leurs compétences, il semble bien qu'elles aient plutôt été pour deux d'entre elles gardes-malades à domicile, et pour la troisième fille de salle en hôpital psychiatrique. Aucune n'était diplômée¹⁰⁷. Les recensements étudiés font apparaître trois infirmières¹⁰⁸, toutes célibataires, sans doute congréganistes, vivant en communauté avec les institutrices de l'école libre locale. Lorsque les témoins d'origine rurale évoquent leur désir d'embrasser cette profession, il semble douteux que celui-ci leur ait été inspiré par les exemples féminins, maternels et autres, qu'elles avaient sous les yeux. Elles rêvent d'hôpitaux urbains aux lits immaculés ou, pour les plus romanesques d'entre elles, de dispensaires écrasés de chaleur et de poussière dans un douar africain, mais pas de soins d'hygiène prodigués aux impotents et de nuits à veiller les agonisants. Aucune mère « infirmière » n'a eu de filles qui le sont devenues¹⁰⁹. Colette B. (1930, Angers) qui, entrée dans une congrégation hospitalière, après un apprentissage de modiste, put y suivre une formation d'infirmière validée par le diplôme national obtenu en 1958, était fille de lingère.

3. Les « oisives »

Nonobstant l'hétérogénéité de leurs conditions de vie on peut, dans une certaine mesure regrouper les femmes adultes qui, en milieu rural, s'occupent au quotidien sans exercer d'activité productive et/ou marchande. Elles ne sont pas directement engagées dans le circuit de production de biens et de services et leur emploi du temps est principalement régi par des impératifs domestiques et/ou relationnels. Cette position, particulièrement conforme au modèle féminin ouvrier ou petit bourgeois, est unanimement considérée comme enviable par les témoins les plus modestes, contraintes de travailler dans des conditions très inégalement gratifiantes.

La pseudo-oisiveté ménagère

Alors que les recensements étudiés classent près de 40 % des femmes adultes parmi les « ménagères », « sans profession », ou « néant », à peine 20 % des mères évoquées par les

¹⁰⁷ Le diplôme d'infirmière d'État n'est créé qu'en 1922. Voir Françoise Battagliola, *Histoire du...*, *op. cit.*, p. 70.

¹⁰⁸ Une infirmière à Miré en 1936 et en 1946. Une infirmière à Toutlemonde en 1946.

témoins sont dans cette situation. Dans quinze des dix-huit cas mentionnés, le conjoint est en milieu rural artisan, commerçant ou employé communal ; en milieu urbain, il est ouvrier, commerçant, employé ou fonctionnaire de rang subalterne. Seules trois femmes de cultivateurs consacrent l'essentiel de leur temps aux activités domestiques. Parmi elles, deux, mariées à des journaliers¹¹⁰, sont retenues au foyer par les soins à donner à un grand nombre d'enfants, et la troisième, épouse d'un gros propriétaire exploitant¹¹¹, par son statut de « patronne » nourricière devant pourvoir à l'entretien de nombreux commis et domestiques. Même compte tenu de la sous-estimation statistique récurrente du taux d'activité féminin dans les campagnes, l'exploitation des recensements corrobore globalement les propos des témoins. Le rapprochement des activités des femmes mariées avec celles de leur conjoint¹¹² ainsi que le repérage possible dans les listes des domestiques, des parents et des enfants présents au foyer¹¹³ montrent qu'être à la maison constitue, au bourg ou en ville, le « privilège » des épouses d'artisans, d'ouvriers et d'employés et dans les campagnes celui des conjointes de cultivateurs aidés ou des mères de famille nombreuses.

Pour bien des jeunes filles des milieux ruraux agricoles aspirant à se conformer aux nouveaux critères, ménagers, du genre, seul le mariage avec un non-paysan peut éventuellement offrir la possibilité, recherchée, de devenir femme au foyer. La concrétisation de l'idéal domestique passe par la rupture avec l'exploitation agricole familiale. Si Gisèle C. (1920, Angers)¹¹⁴, jeune urbaine fanatique des tâches ménagères pensait pouvoir être séduite par un « homme qui soit d'un milieu paysan [...], il n'aurait pas fallu [lui] parler d'aller tenir une ferme et tout cela ». Elle tenait ses exigences de perfection domestique, gage de féminité, inconciliables avec un quotidien fangeux d'épouse d'agriculteur.

¹⁰⁹ Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère) devint employée des PTT, Marie-Jeanne F. (1923, Segré) travailleuse sociale et Lucienne P. (1926, Denée) sténodactylographe.

¹¹⁰ Les frères de Cécile H. (1909, Vernueil) et Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay), mariées à des journaliers agricoles avaient respectivement huit et neuf enfants.

¹¹¹ Il s'agit de la mère de Denise P (1912, Mazé).

¹¹² À La Daguinière en 1936, sur vingt-neuf femmes mariées recensées sans activité vingt-trois (79 %) sont épouses d'artisans, ouvriers, commerçants ou employés et onze sur douze (91 %) en 1946. À Miré en 1936, c'est le cas de neuf sur seize (56 %) en 1936 et de dix-huit sur vingt-huit (64 %) en 1946. À Toutlemonde en 1936 de treize sur trente-trois (39 %) et de seize sur vingt-sept (59 %) en 1946. En raison à la fois de la faiblesse des effectifs et d'un manque de soin visible dans la collecte des informations, les recensements de Forges en 1936 et 1946 ne peuvent être exploités ici.

¹¹³ Les listes détaillent la situation et les liens avec le chef de ménage de toutes les personnes présentes en permanence à son foyer.

¹¹⁴ N6301104CE.

L'oisiveté féminine nobiliaire

Au delà d'une apparente homogénéité, les communautés rurales sont traversées de multiples clivages d'ordre économique et idéologique à l'origine d'une complexe et subtile stratification sociale. Distance au bourg, activité dominante (agriculture *versus* artisanat et commerce), nature et valeur du patrimoine, obéissance religieuse et/ou politique se croisent pour différencier et délimiter de micro-groupes que rassemblent essentiellement ce qui les distingue des autres. S'exprimant de façon plus ou moins feutrée, ces antagonismes ne sont notamment pas sans incidence sur les choix matrimoniaux dont, en excluant d'emblée un certain nombre de prétendant-e-s, il resserre souvent l'éventail.

Il convient cependant de distinguer ce qui relève de la différence quantitative, évaluée en plus ou moins de terrains, de biens, de religion ou de linge blanc plié dans les armoires, de la différence qualitative matérialisée par la possession d'un vaste domaine, le nombre de tourelles ennoblissant le « Château », le niveau d'éducation et le pouvoir d'influence des ses résident-e-s. Deux groupes émergent alors au sein des communautés rurales du département : celui largement majoritaire et sédentaire des « petits » plus ou moins aisés, et celui minoritaire et fréquemment nomade des notables. Il est peu de communes rurales qui, à l'instar de Miré et Toutlemonde, ne comptent d'administré-e-s à particules, sinon à quartiers de noblesse irréfutables et armoiries autorisées. Bien que la République et ses idéaux égalitaires et laïcs soient sortis renforcés de la Première Guerre mondiale, l'ascendant des grands propriétaires fonciers conservateurs, soutenus par le clergé, se maintient dans de nombreux cantons ruraux du département¹¹⁵.

Les dames du Château (mère, épouse, sœurs, filles du châtelain) occupent une place importante dans le dispositif permettant la perpétuation de cette influence. Dispensées de gagner leur vie, leur action publique s'inscrit dans une extension, à l'échelle de la commune et de ses habitants, de compétences domestiques sublimées. Le *care* est leur mission, qu'il s'agisse de nourrir ou de soigner par l'aumône distribuée, d'éduquer en s'intéressant aux activités de l'école libre et du patronage locaux, ou encore de contribuer à l'embellissement et l'aménagement de la paroisse. Dans l'espace commun, durant les temps ponctuellement partagés de la messe dominicale ou des fêtes paroissiales, bien habillées, conduites là par un cocher ou un chauffeur, elles sont toujours en représentation. La langue paralysée par une distance sociale disqualifiant

toute tentative de comparaison, les témoins toujours prompts à dénoncer l'infatuation vestimentaire des femmes et filles de leur milieu, ne décèlent nulle prétention dans l'élégance féminine nobiliaire. Les « belles dames » qui, enfant, éblouissaient Denise P. (1912, Mazé)¹¹⁶ quand elle venait avec ses camarades de patronage, présenter leurs vœux au Château, semblent moins des modèles à imiter que des icônes à admirer.

L'oisiveté féminine bourgeoise

Si en campagne « Madame de... » est peu critiquée, dans les gros bourgs ruraux à trame sociologique plus diversifiée « la femme du pharmacien qui fait sa dame »¹¹⁷ suscite souvent des commentaires acerbes. Son oisiveté bourgeoise de femme servie qui « ne fait rien de ses dix doigts »¹¹⁸ est perçue comme stérile, dépourvue de la fonction redistributrice dont on crédite l'oisiveté féminine nobiliaire. Alors qu'une nombreuse domesticité libère la seconde pour lui permettre d'exprimer des vertus domestiques quintessenciées, l'emploi d'une bonne à tout faire induit un doute profond sur les compétences ménagères de la première. Quand la dame du Château ne se rencontre le plus souvent que dans des occasions circonstanciées dont elle maîtrise l'agenda et le tempo, la femme du médecin, du notaire, ou du négociant de grains, se croisent en maintes occasions dans l'espace public et s'expose davantage.

Pour les témoins, la supériorité de ces femmes, avec lesquelles elles partagent une origine roturière, n'est que comptable, devant tout à la fortune et rien à la naissance. Elle permet les comparaisons, alimente les envies, entretient les frustrations et nourrit les critiques. Les jeunes plébéiennes qui, dans le cadre d'un atelier de couture ou d'une place de domestique, ont accès à leur intimité se plaisent à souligner la trivialité de ces « sacrées bonnes femmes »¹¹⁹, clientes pleines de morgue ou patronnes prétentieuses. Pauvres mais aimant à se présenter comme généreuses, elles stigmatisent la radinerie inexcusable des bourgeoises. Travailleuses et fières de l'être, elles dénoncent la saleté de ces corps de femmes dont les effluences sudoripares ne sont légitimées par aucun travail. Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹²⁰, couturière dans un atelier douessin réputé, tenait à rappeler que les femmes de notables qu'elle habillait « [avaient] beau

¹¹⁵ En 1919, la liste d'Union Nationale (monarchiste) fait encore un score appréciable dans l'ouest du département. Voir Jean-Luc Marais, « Le Maine-et-Loire à l'époque contemporaine » dans Robert Favreau [dir.] *Anjou*, Paris, Bonneton, 1992, p. 53-73.

¹¹⁶ N5030105CE.

¹¹⁷ Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine), N1160602IE.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine) U080802E.

être des belles dames, il y en [avait] qui ne se [lavaient] pas beaucoup » et que sous le parfum coûteux dont elles s'aspergeaient « cela sentait la sueur ». Des femmes de toutes conditions évoquées par les témoins, les « bourgeoises » sont les seules à avoir fait l'objet de considérations d'ordre esthétique généralement peu amènes. Autant la beauté, innée, de l'aristocrate rurale, bien née donc née belle, lui est consubstantielle, autant la beauté, acquise, de la patricienne est la somme des artefacts que ses moyens lui permettent de mobiliser. Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine)¹²¹, fille de couturière, invitée à « faire la mariée » dans une famille bourgeoise, insiste à la fois sur la laideur de la future épousée qui « Oh la, la, mon Dieu [...] était moche » et la somptuosité de la « belle robe » qui fait oublier à l'assistance le physique ingrat de celle qui la porte.

Durant leur jeunesse les informatrices ont pu observer divers modèles d'insertion féminine dans les sociétés rurales. L'efficience performative de ces modèles, leur capacité à modifier et légitimer de nouveaux paramètres de genre dépendent d'une multitude de facteurs dont la maîtrise échappe bien souvent aux premières intéressées (impératifs économiques, ambitions parentales, etc.). En terme de genre, c'est incontestablement le modèle de la ménagère qui au yeux des témoins semble le plus « féminisant » et le plus facile à intégrer.

C. LES MODÈLES EXOGÈNES

Pour diverses raisons, un certain nombre de témoins ont pu durant leur jeunesse faire l'expérience d'une rupture prolongée avec leur milieu d'origine ou en son sein côtoyer des personnes qui lui étaient, à différents titres, étrangères. D'autres conditions de vie, habitudes et comportements, ont pu être observés et contribuer au processus d'acculturation permettant aux individus d'envisager la possibilité, même si elle n'est pas au final réalisée, de vivre autrement que leurs parents. À la différence du rapport essentiellement spéculaire entretenu avec ceux que l'on croise dans l'espace public et dont les retombées restent superficielles, le rapport interactif établi sur la durée dans un cadre privé avec ces « modèles venus d'ailleurs » est potentiellement très influent. De retour dans leur milieu d'origine à titre temporaire (vacances) ou définitif (mariage) ces jeunes filles « transformées », sont susceptibles de jouer à leur tour le rôle d'agent,

¹²⁰ N1160602IE.

¹²¹ U080802E.

pas forcément aussi « secret » que l'avance Edgar Morin, du changement et de « la modernité »¹²².

1. Une expérience marquante : le placement

Près d'un quart (vingt-quatre) des témoins ont passé une grande partie de leur jeunesse, entre la fin de l'école et le mariage, hors du cadre familial. Ce chiffre est proche des 25 % de filles « mises en condition chez les autres »¹²³ que Jean-Claude Farcy, avance pour l'ensemble de la France à la veille de la Première Guerre mondiale. Si quatre d'entre elles quittent la maison pour, en internat, recevoir un supplément d'instruction, les vingt autres le font pour aller travailler chez autrui. Sept furent domestiques en ferme, treize bonnes à tout faire ou femmes de chambre. Il est également possible de repérer dans les recensements, par leur patronyme différent de celui du chef de ménage et la mention de la nature du lien établi avec lui, les jeunes filles, voire très jeunes filles, vivant éloignées de leurs ascendants directs¹²⁴. Ayant quitté leur famille, c'est dans une autre, au sein de laquelle on leur accorde une attention très variable, qu'elles vont poursuivre le travail de construction de leur identité personnelle. Des conditions matérielles (ville ou campagne, nature des tâches, alimentation, logement, etc.) et de la qualité des relations établies avec les employeurs, dépendent la quiddité et la profondeur de l'empreinte laissée par l'expérience du placement.

Une pratique encore fréquente

Le placement des jeunes gens, garçons et filles, dont Peter Laslett¹²⁵ a montré qu'il obéissait à des motivations plus complexes que la seule nécessité économique, est une pratique en déclin au début du XX^e siècle. Baisse de la fécondité, allongement et respect croissant de l'obligation scolaire se conjuguent pour faire du placement des plus jeunes une option désormais évitable et difficile à réaliser. Il ne concerne plus dans les campagnes que les familles

¹²² Morin Edgar, *La Métamorphose de Plovezet*, Paris, Seuil, 1984, p. 227.

¹²³ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse ...*, *op. cit.*, p. 36.

¹²⁴ L'exploitation des listes est cependant difficile. Elles décrivent la composition d'un ménage à une date précise et les enfants d'une famille placés dans d'autres communes n'apparaissent pas. Le repérage dans les communes des jeunes filles entre 13 ou 14 et 25 ans, notées comme servantes, bonnes ou domestiques logées sur place (elles sont recensées dans les ménages) a donné les résultats suivants. Forges : deux sur neuf (1936), zéro sur huit (1946), La Daguenière : une sur vingt-cinq (1936), zéro sur douze (1946), Miré : quatre sur trente-sept (1936), trois sur cinquante-quatre (1946), Toutlemonde : six sur trente-trois (1936), deux sur trente-deux (1946). On ne peut que constater la diminution du nombre de filles placées entre les deux dates.

nombreuses les plus modestes n'arrivant pas à fournir du travail *in situ* à tous leurs enfants. C'est parce qu'« il n'y avait pas assez de terrain pour [les] embaucher tous les six » qu'Yvonne A. (1912, La Ménitry) ¹²⁶ fut placée quelques mois chez un voisin. Cependant, même s'il ne s'inscrit plus à proprement parler dans le « *life cycle servant* », décrit par l'historien britannique et ne relève pas du « *fosterage* », analysé par Marcel Mauss ¹²⁷, ce placement marchand joue un rôle dans la socialisation de l'enfant séparé de ses parents. Cette « *circulation des enfants en société traditionnelle* », étudiée par Suzanne Lallemand ¹²⁸, pousse, note André Burguière, le groupe domestique, celui d'où est issu l'enfant comme celui qu'il rejoint, à s'ouvrir « largement à la société environnante, à s'extravertir au lieu de se replier » ¹²⁹. Il favorise ainsi « le lien social, diffus, toujours à renouer et à étendre aux dépens des liens du sang, donnés une fois pour toutes » ¹³⁰. Lorsque que le placement se fait à l'intérieur du même milieu, l'extension du réseau relationnel qui en résulte peut contribuer à l'élargissement des choix matrimoniaux.

Moins fixées à la terre par les espérances parentales que leurs frères, et nonobstant l'inquiétude des parents à les laisser partir, leur possible spécialisation domestique ouvre aux filles des perspectives de placement plus diversifiées, notamment urbains, qu'aux garçons de même âge issus de même milieu. Elles sont plus susceptibles qu'eux d'entrer en contact avec d'autres univers sociaux et culturels. Les premières-nées restant plus souvent à travailler dans l'exploitation ou à seconder la mère à la maison, ce sont surtout les puînées que l'on place, parfois très jeunes : dix témoins ¹³¹, dont aucune n'était fille aînée ¹³², étaient déjà placées à douze ans, et quatre dès leur dixième anniversaire. Elles comptent, il est vrai, parmi les témoins les plus âgées. Fréquemment contournées dans le monde ouvrier, les lois interdisant et limitant le travail des enfants ne sont pas appliquées en milieu agricole.

¹²⁵ Peter Lasslet, *Un Monde que nous avons perdu. Famille, communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*, Paris. Flammarion, 1969.

¹²⁶ N1160105CE.

¹²⁷ Marcel Mauss, *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 343.

¹²⁸ Lallemand Suzanne, *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 1993.

¹²⁹ André Burguière, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e -XIX^e siècles) » *Annales ESC*, 3/1986, p. 642.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Six témoins placées à douze ans : Fernande B. (1921, Saint-Mathurin-sur-Loire), Madeleine C. (1920, Neuillé), Denise C. (1911, Deux-Sèvres), Marguerite C. (1907, Saint-Martin-du-Bois), Juliette G. (1905, Verrie) et Madeleine V (1921, Saint-Gemmes-sur-Loire). Quatre témoins placées avant dix ans : Marie C. (1913, Charcé), Cécile H. (1909, Vernoil), Juliette H. (1909, Combrée-Bel-Air) et Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place).

Souvent, pour nommer leur situation les témoins ont utilisé une formule ramassée, « j'étais placée », que ne développait aucun complément circonstanciel permettant d'emblée de préciser fonction et localisation. La mention du statut semble subsumer l'explicitation des conditions contingentes dans lequel il est vécu. D'une grande richesse sémantique, le placement relève autant de l'assignation hiérarchique que de l'affectation topographique et fonctionnelle. Une fille peut être amenée à changer « de place », mais partout en position de subordination doit prendre garde à rester « à sa place » sous peine de la perdre.

À l'instar de Marguerite C. (1907, Saint-Martin-du-Bois), rappelant que ses parents l'avaient « mise là, puis c'était tout, quoi, [et qu'il] n'y avait pas à répliquer », le placement est fréquemment décidé sans consultation de l'intéressée, par les ascendants qui négocient les contrats avec les employeurs et perçoivent souvent directement les gages¹³³. En 1930, lors de son procès Jules B. (1880)¹³⁴, père veuf et incestueux, évoque les multiples placements/déplacements de ses deux filles, Suzanne (1910) et Marie (1912), en fonction des ses intérêts domestiques et libidineux. Suzanne, l'aînée, de moins en moins docile, et surtout menaçant de le dénoncer, l'accusé estime « qu'un placement à la campagne lui ferait du bien » pour corriger son « laisser-aller ». Il décide donc de « la placer dans une ferme comme domestique » mais, la benjamine Marguerite étant trop jeune pour le servir à table et au lit, il fait « revenir aussitôt [sa] fille Marie », la cadette, de la place où il l'avait expédiée quelques mois plus tôt.

Dans les campagnes de l'Ouest, les grandes louées typiques du XIX^e siècle ayant disparu, les recrutements se font essentiellement par le bouche-à-oreille, l'intercession et la recommandation à l'intérieur d'un réseau d'interconnaissances vicinales et familiales étendu. Le placement en ville s'opère aussi par le biais d'annonces paraissant dans les journaux locaux ou d'officines spécialisées¹³⁵, privés ou municipales. Le premier placement signifie pour l'enfant encore jeune un éloignement brutal d'avec la famille qu'au mieux il vient visiter chaque dimanche (arrivée avant la messe, retour après les vêpres) et qu'il ne retrouve parfois qu'aux fêtes carillonnées. Le contact est toutefois maintenu par courrier, qu'il s'agisse des missives que

¹³² Il existe cependant en Anjou, dans les familles nombreuses, une pratique du placement du fils aîné, comme « bicard », bon à tout faire. Cf. GREA (Groupe de Recherches Ethnologiques de l'Anjou), *Paroles et Parcours...op. cit.*, p. 75.

¹³³ Utilisation assez fréquente des mandats postaux.

¹³⁴ ADML, 2U2/254, audience du 22 février 1930.

¹³⁵ Johanna Cousin, *Les Domestiques à Angers pendant l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2002.

s'adressent mutuellement parents et enfants, ou employeurs et géniteurs qui leurs délèguent un droit de surveillance voire de correction sur leur progéniture.

À la campagne... « C'était pas toujours facile »¹³⁶

Sept des vingt jeunes filles placées l'ont été dans des familles que rien ne distinguait foncièrement, au regard des activités pratiquées de celles dont elles provenaient. Le placement dans les fermes, souvent conclu avant la saison des grands travaux estivaux, est marqué par la polyvalence des tâches effectuées. La « fille de ferme » est aussi « bonne à tout faire » accomplissant pour autrui ce qu'elle ne fait plus dans le cadre familial. Le placement en milieu agricole n'offre le plus souvent pas de véritables perspectives de formation, de qualification.

Les conditions de travail (nature et pénibilité des tâches, responsabilité, montant des gages) et de vie (logement, nourriture) varient en fonction de la composition par âge et sexe du groupe domestique, de l'aménagement des locaux, de l'âpreté au gain et/ou de la sensibilité des employeurs. Anne L. (1923, Feneu), placée à 12 ans, se souvient d'être restée seule à la ferme le dimanche pendant que les maîtres allaient à la messe, et avoir dû payer la chandelle servant à éclairer le coin de grenier exposé aux courants d'air dans lequel elle couchait. Madeleine C. (1907, Saint-Martin-du-Bois)¹³⁷, placée au même âge dans une grande exploitation où « il n'y avait pas de fille », vécut très mal la promiscuité nocturne avec ses deux collègues masculins, « plus âgés de beaucoup » dont elle devait se « défendre ». Les patrons les faisaient dormir dans la même « grande pièce où l'on mangeait ». Elle occupait un lit et les deux garçons se partageaient l'autre. Lors de l'entretien, elle disait « voir encore, comme si [elle] y était bientôt, les grands rideaux [qui] tournaient tout autour du lit » et qu'elle essayait de « fermer quand [elle] se couchait et [se] déshabillait ». Plus que la somme de travail exigée (elle faisait la même chose chez ses parents), c'est le manque d'intimité, et les dangers auquel il expose, que Jeanne T. (1923, Thouarcé) dit avoir « trouvé le plus dur » lors de son premier placement à 14 ans. Dans sa « chambre mansardée au grenier [qui] donnait accès aux écuries, n'importe qui pouvait passer » et le « tout petit crochet » qu'elle avait bricolé pour en bloquer la porte ne suffisait pas à calmer ses angoisses. La nuit venue « là, [elle] avait peur »¹³⁸. La promiscuité et la porosité des espaces à l'intérieur de l'unité d'habitation, que l'affection et l'habitude rendaient supportables dans le

¹³⁶ N1090505CE.

¹³⁷ N1090505CE.

¹³⁸ N1020305CE.

cadre familial, sont perçues alors comme une violation intolérable de l'intimité ouvrant la voie à d'autres agressions. Dans un grand nombre d'affaires de viols ou d'attentats à la pudeur étudiés, la victime est la jeune domestique placée et l'agresseur l'employeur ou/et ses fils et salariés. Étudiant les « attentats à la pudeur sur les fillettes en France entre 1870 et 1939 »¹³⁹ à partir de sources judiciaires, Anne-Marie Sohn a calculé que 13 % des victimes étaient des servantes et 7 % des salariées agricoles. Les deux informatrices à avoir évoqué les viols dont elles avaient été victimes l'une à treize ans, l'autre à dix-sept, l'avaient été par leur employeur lors d'un placement¹⁴⁰. Tous les patrons ne sont certainement pas des brutes radines et/ou concupiscentes, mais seule une témoin, Jeanne T. (1923, Thouarcé)¹⁴¹ a mentionné une employeuse qui la traitait « comme si [j'étais] sa fille », lui donnant autant de travail qu'elle lui prêtait d'attention. Très protectrice, cette patronne d'exception, « quelqu'un de bien », surveillait de près ses fréquentations et lui interdit un soir de vengeance d'aller rejoindre les « jeunes gars [qui voulaient l'] emmener pour aller danser quelque part ». Invitée à témoigner lors du procès, en 1948, pour inceste, du père de la jeune fille placée chez elle, une patronne émue par « le dénuement complet » de la victime à son arrivée chez elle « se permi[t] de la vêtir, dans la mesure du possible avec ses gages »¹⁴². C'est de la patronne que les filles placées peuvent, à l'occasion, attendre autre chose que l'entretien de leur force de travail.

Pour les jeunes filles craignant d'être maltraitées par un employeur abusif, l'expérience du placement en ferme est appréhendée comme une épreuve traumatisante. Le statut de « servante de ferme, écrit Jean-Claude Farcy, [est un] concentré de toutes les formes d'oppression »¹⁴³. Lucienne B. (1919), jeune infanticide jugée en 1940, explique son incapacité à rester longtemps en place, et les fugues mettant fin à ses contrats par le fait qu'elle « trouvai[t] le métier de domestique en ferme trop dur et espérai[t] trouver une place de bonne en ville »¹⁴⁴. Raconté cependant par des témoins à qui le pire (le viol) fut évité, le récit des affres traversées n'est pas sans rappeler les tourments endurés par les héroïnes des contes de fées. Le placement, ouvrant les yeux sur la brutalité possible des rapports de travail et de sexe, acquiert une dimension quasi-initiatique. Les témoins retirent alors une particulière fierté d'avoir, dans des conditions

¹³⁹ Anne-Marie Sohn, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870 -1939) et la sexualité quotidienne », *Mentalités. Violences sexuelles*, Paris, Imago, p. 75.

¹⁴⁰ Madeleine V. (1920, Saint-Gemmes-sur-Loire) NE et Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place).

¹⁴¹ N1020305CE.

¹⁴² ADML, 2U2/295, audience du 10 février 1948.

¹⁴³ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse...*, *op. cit.*, p. 8.

présentées comme périlleuses, réussit à se protéger. Marguerite C. (1907, Saint-Martin-du-Bois)¹⁴⁵ reconnaît que son placement, pour pénible qu'il fût, lui apprit « à se défendre [...], à envoyer promener » ses compagnons de chambre qui « voulaient profiter d'elle ». Mais sauf à considérer qu'il « sur-incite » les jeunes filles concernées à vouloir quitter la « condition agricole », le placement en milieu rural ne peut véritablement être considéré comme acculturant tant semblent minimes les différences entre famille d'origine et famille d'accueil.

Fortunes et infortunes du placement « bourgeois »

Le regard que portent rétrospectivement les témoins sur leurs années de placement en maison bourgeoise ou nobiliaire est ambivalent. Très apprécié quand il se déroule dans une « bonne famille »¹⁴⁶ qu'il donne lieu à une qualification gratifiante dans un cadre relationnel chaleureux, honni quand il est synonyme d'humiliation, de charge de travail excessive, de harcèlement. La situation de la bonne à tout faire dans une famille de petits-bourgeois, pour lesquels, écrit Anne Martin-Fugier, « humilier la bonne est une forme de légitimation »¹⁴⁷ n'a rien à voir avec celle de la femme de chambre attachée à la maîtresse d'une grande maison.

Denise C. (1911, Deux-Sèvres)¹⁴⁸ considérait ses années de placement dans la « maison impeccable » d'un avocat saumurois comme « les meilleures années de [sa] vie ». Marie C. (1913, Charcé)¹⁴⁹ placée à dix ans, dressa un panégyrique ému des « Demoiselles du Château » au service desquelles elle resta jusqu'à son mariage à 23 ans. Ce couple de sœurs âgées, demeurées célibataires et très disponibles, lui firent « deux heures de classe tous les jours jusqu'à l'âge de treize ans » afin de compléter une scolarité précocement interrompue par le placement. Tombée gravement malade à quelques mois de son mariage et incapable de travailler, Marie fut soignée par, chez et aux frais de ces deux femmes qui lui offrirent une partie des meubles de son ménage. Dans ces conditions optimales, Marie, benjamine d'une famille nécessiteuse de sept enfants dispersée par la mort du père et la dépression maternelle qui s'ensuivit, profita, la charge de travail restant très supportable, d'un rare supplément d'enfance, choyée et protégée par ces patronnes « si gentilles ». De manière générale, un placement auprès de personnes âgées est considéré par les témoins comme de bon augure. On espère, à tort ou à raison, du grand âge des

¹⁴⁴ ADML, 2U2/276, audience du 26 février 1940. La jeune femme était enceinte de son dernier employeur.

¹⁴⁵ N2090505CE.

¹⁴⁶ Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine) N2080403CE.

¹⁴⁷ Anne Martin-Fugier, *La Place des bonnes. Domesticité féminine en 1900*, Paris, Le livre de Poche, 1985, p. 101.

¹⁴⁸ N2080403CE.

employeurs qu'il les rende indulgents et, s'il y a un homme, qu'il soit sexuellement inoffensif. Les employeurs de Juliette F. (1920, Brissac)¹⁵⁰, « un monsieur de 80 ans et sa dame de 70 », étaient « vraiment chouettes [...], très gentils » et surtout peu exigeants. Ils la laissaient fixer les menus et prendre son temps pour faire les courses. Yvonne T. (1919, Gennes), femme de chambre dans une « grosse maison »¹⁵¹ angevine, garde un excellent souvenir des quatre années qu'elle y passa, au contact de patrons respectueux et de collègues conviviales. Bonne d'enfant, cuisinière, femme de chambre, confidente de la patronne et à l'occasion standardiste pour son époux médecin, Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine)¹⁵² se souvient d'avoir pleuré à chaudes larmes quand elle quitta, pour se marier, la famille douessine au service de laquelle elle était restée sept ans. Bien qu'elle y perçût des gages dérisoires, elle s'y sentait « considérée » et reconnue à la mesure de son dévouement. Elle avait apprécié d'être intimement associée à la vie d'une famille dont *a posteriori*, au vu des malheurs fondant sur ses membres après son départ, elle estime avoir été « le porte-bonheur ». Fût-elle restée plus longtemps, peut-être aurait-elle rejoint la cohorte des servantes célibataires « gardienne[s] du foyer, garante[s] de la continuité, dépositaire[s] de l'âme de la famille »¹⁵³ décrites par Anne Martin-Fugier. Disposer d'une chambre personnelle, même sommairement meublée, fait aussi partie des bons souvenirs évoqués par les témoins. Denise C. (1911, Deux-Sèvres)¹⁵⁴ était heureuse de se retrouver tous les soirs dans « [sa] petite chambre bien propre ; c'était mignon ». Leurs conditions de vie au service de familles provinciales semblent bien différentes de celles de leurs collègues parisiennes logées dans les chambres du « sixième étage »¹⁵⁵ dont Anne Martin-Fugier dresse un tableau apocalyptique.

Filles d'agriculteurs ayant échappé au redouté placement en ferme, les témoins se plaignent rarement de leurs conditions de travail et de vie matérielle mais elles accordent beaucoup d'importance à la qualité de la relation établie avec leurs employeurs. Ayant une claire perception du fossé creusé entre eux par la fortune et la naissance, elles apprécient les maîtres et maîtresses qui, en leur parlant poliment, ne leur en font pas exagérément ressentir la profondeur.

¹⁴⁹ N2270203CE.

¹⁵⁰ N2250405CE.

¹⁵¹ HC221006.

¹⁵² N2080403CE.

¹⁵³ Anne Martin-Fugier, *La Place...*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁵⁴ N2080403CE.

¹⁵⁵ Anne Martin-Fugier, *La Place...*, *op. cit.*, p. 131-133.

Denise C. (1911, Deux-Sèvres)¹⁵⁶ savait gré à sa patronne de ne pas « [l'] appel[er] par [son] prénom, mais « Mademoiselle », quand il y avait quelqu'un qui venait du dehors ». Pour Denise, alors que certaines patronnes vont jusqu'à changer le prénom de leur bonne¹⁵⁷, la sienne en l'interpellant ainsi la sort paradoxalement de l'anonymat. Si les domestiques en ferme ne supportent pas d'être exploitées, les domestiques en maison bourgeoise ne tolèrent pas d'être humiliées. Placée à Angers comme « petite bonne » dans une famille d'entrepreneurs, Georgette G. (1920, Miré)¹⁵⁸, 14 ans, n'admettait pas d'être obligée d'apporter son assiette à la table familiale pour que d'une main chiche la patronne lui servît, en présence d'enfants de son âge, une portion du plat qu'elle avait présenté. Le plat restait ensuite sur la table durant tout le repas pendant qu'elle mangeait en cuisine. Elle ne pouvait donc se re-servir. Georgette trouvait ce rituel, qu'elle interprétait comme un signe de défiance, particulièrement « humiliant ». Ne se résolvant pas à quémander une part supplémentaire, elle « ne mangeait pas [son] content » et au bout de quelques semaines supplia ses parents de lui trouver une autre place. Parce que sa patronne lui avait parlé sur un ton sec qui ne lui avait pas plu, dans la nuit qui suivit Juliette H. (1909, Combrée-Bel-Air), douze ans, prépara son baluchon et le lendemain matin « avant qu'ils se lèvent [elle] pri[t] le train et [s'] en all[a] toute seule retourner chez maman ». Avant de sortir de la maison elle avait toutefois pris soin de préparer le petit déjeuner des patrons et « tout était prêt sur la table ». Par cette petite mise en scène la jeune fugueuse montrait que ce n'était pas les ordres qu'elle contestait mais la façon dont ils lui étaient signifiés.

Dans les maisons menant grand train, entretenues par une domesticité nombreuse et spécialisée, les jeunes bonnes situées au bas de l'échelle domestique pouvaient, comme Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)¹⁵⁹ n'avoir « pas beaucoup affaire aux patrons ». Ce n'était pas alors avec les maîtres que les rapports étaient difficiles, mais avec les domestiques plus âgés et gradés qui abusaient de l'autorité qui leur était déléguée. Dans le château où elle avait été placée à 15 ans, Andrée était chargée de « ce que les autres ne voulaient pas faire [...], plumer les perdrix qu'étaient faisandées [...], étendre le linge quand il était tout gelé [...], faire les escaliers et les bords des cuivres, monter le bois dans les chambres ». Harcelée par le garde-chasse, « un

¹⁵⁶ N2080403CE.

¹⁵⁷ Anne Martin-Fugier, *La Place...*, *op. cit.*, p. 58. Interpeller publiquement ainsi sa bonne est également socialement gratifiant pour la patronne de Denise.

¹⁵⁸ N2230604CE.

¹⁵⁹ N2100804CE.

homme marié dont [elle] n'étai[t] pas la première à se plaindre »¹⁶⁰, elle osa en référer à la maîtresse. Indignée, cette dernière renvoya le goujat qui dut quitter le château sur-le-champ.

En dépit de ces vicissitudes, l'expérience du placement en maison bourgeoise est unanimement considérée comme enrichissante. Il offre la possibilité d'une réelle formation de femme de chambre ou de cuisinière. Les témoins éprouvent de la fierté à avoir été bien formées dans de « grandes maisons » au contact d'un personnel expérimenté. Fernande B. (1921, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹⁶¹ reconnaît que dans le château où elle était placée elle « avai[t] beaucoup appris de choses de cette personne-là [qui] dirigeait les travaux pour la cuisine [et] avait fait ses apprentissages dans les hôtels ». Munies de lettres de recommandations, de certificats validant leurs compétences, elles peuvent, dans un contexte de crise de la domesticité¹⁶², prétendre à de meilleures rémunérations et conditions de travail. Après deux années passées au service d'une famille bourgeoise, qu'elle quittait volontairement, convaincue par la cuisinière « qu'il ne fallait pas rester chez les gens comme ça trop longtemps », Georgette G. (1920, Miré)¹⁶³ fut flattée d'être aussitôt recrutée, comme camériste/dame de compagnie par une comtesse qui « avait deux châteaux et une maison à Angers ». Elle espérait ainsi gravir une étape supplémentaire dans le *cursus honorum* de la domesticité. Lieu et temps de rupture avec le milieu d'origine, le placement bourgeois est aussi souvent acculturant. Bien qu'elle la trouvât trop cassante, Juliette H. (1909, Combrée)¹⁶⁴ était reconnaissante à sa patronne de l'avoir « beaucoup éduquée ».

De retour au pays, les jeunes filles peuvent y apporter non seulement des articles encore introuvables au village ou au bourg voisin, mais aussi d'autres manières de parler, de manger de s'habiller, de s'occuper des enfants, ainsi que d'autres critères de sélection d'éventuels prétendants, quand elles n'ont pas déjà noué de liens en ville. Dans *Le Bal des célibataires*, Pierre Bourdieu a mis en évidence le lien existant, en milieu rural, et pas uniquement pour son terrain béarnais, entre célibat masculin et mobilité des filles¹⁶⁵.

¹⁶⁰ N7220904CE.

¹⁶¹ N2211104CE.

¹⁶² Anne Martin-Fugier, *La Place...*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶³ U050805IE.

¹⁶⁴ N2230604CE.

¹⁶⁵ Pierre Bourdieu, *Le Bal...*, *op. cit.*

2. Les proches « étrangers »

En milieu rural, dans le cadre domestique, les parents ne sont pas forcément les seuls interlocuteurs et référents de leurs enfants. Le ménage, ensemble des personnes vivant sous le même toit, n'est pas superposable au groupe familial nucléaire constitué des ascendants et des descendants directs. Si l'enfant placé est envoyé vers « l'étranger », l'enfant resté dans sa famille peut aussi l'y côtoyer. Beaucoup de témoins ont évoqué les séjours prolongés ou temporaires dans l'espace domestique de grands-parents, collatéraux divers, domestiques ou enfants de l'Assistance publique dont la présence, en brisant le face-à-face avec les parents, a pu modifier leur univers affectif, et l'origine les ouvrir sur d'autres façons d'être et de faire. L'entretien par le courrier et les visites mutuelles des liens avec les membres de la famille partis au loin et/ou ayant intégré d'autres milieux est, même s'il ne relève que de l'obligation protocolaire, un facteur potentiel d'acculturation. Porteurs d'expériences différentes, étrangers au près comme proches au loin peuvent contribuer à l'enrichissement du référentiel de comportements dans lequel va puiser la jeune fille pour construire son identité.

Sous le même toit

Vingt-deux témoins, toutes rurales, ont vécu au quotidien une partie de leur jeunesse dans des foyers accueillant des membres de la famille élargie et/ou des domestiques placés ou salariés. Les recensements font également apparaître un nombre important de ménages « composites ». L'étude de l'entourage immédiat des filles âgées de plus de 13 ans montre que plus de 20 % d'entre elles sont concernées par ce phénomène de cohabitation.

Dans la grande majorité des cas, pour les témoins comme dans les listes de recensement, c'est avec les grands-parents que l'on cohabite. Dans un département où le fermage est important et le changement d'exploitation relativement fréquent, les informatrices se souviennent davantage de grands-parents pérégrins (essentiellement des grands-mères) venant sur le tard habiter chez l'un de leurs enfants, que d'enfants résidant avec leur descendance chez des parents propriétaires exploitants. Dans les familles nombreuses, à l'instar des parents, oncles et tantes d'Yvonne A. (1912, La Ménitry) qui « faisaient tourner la grand-mère »¹⁶⁶, l'aïeule survivante peut être accueillie à tour de rôle, pour un temps limité, par un de ses enfants. Invitée en transit ou à titre définitif, en échange du gîte et du couvert, elle se doit d'être serviable et disponible. Si son état

¹⁶⁶ N2250105CE.

physique lui interdit le travail des champs ou la surveillance des troupeaux, elle aide à la maison. Contrairement à leurs filles ou brus, femmes hyperactives sollicitées de toute part, elles ont du temps à offrir à leurs petits-enfants, temps de présence, temps d'écoute, temps partagé. Les petits mots d'affection, si rares quand il s'agit d'évoquer les parents, viennent facilement à la bouche des témoins au souvenir de leur grand-mère. Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine)¹⁶⁷ se rappelle avec un attendrissement amusé de « [sa] petite grand-mère qui n'avait plus toute sa tête » et sortait de la maison, sa chemise de jour jetée sur ses cheveux en lieu et place de sa coiffe. Avant de s'endormir Madeleine R. (1920, Toutlemonde) aimait papoter dans le noir avec la grand-mère qui partageait son lit. Celle de Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), qui « savait que quand [elle] avait ses règles [elle] était malade », se relevait en pleine nuit quand « elle voyait de la lumière dans la chambre » de sa petite-fille [...] et venait aussitôt [lui] apporter quelque chose » pour la soulager. Elle allait faire chauffer de l'eau à la cuisine puis en remplissait une bouillotte qu'elle lui posait toute chaude « sur le ventre pour [lui] calmer les douleurs ». C'est une grand-mère paternelle complice qui approvisionnait en petits romans, soigneusement choisis, Jeanne R. (1911, Varennes-sur-Loire), fille unique de parents austères. Elles se régalaient ensuite ensemble de leurs impressions de lecture. « Aussitôt qu'[elle] avai[t] quelque chose » Paulette G. (1912, La Daguenière)¹⁶⁸ courait se « réfugier chez sa grand-mère » à laquelle « [elle] étai[t] très attachée », en qui « [elle] avai[t] confiance ». « Grand-mère Sophie » fut, pour sa petite-fille qui en dressa soixante-dix ans après un tableau enamouré, la femme de sa vie. Les rapports petites-filles/grands-mères cohabitantes semblent exemptes des tensions caractérisant la relation frontale parents/enfants. Pas de rivalité, ni de conflit d'autorité entre ces jeunes filles et ces vieilles femmes qu'unit un statut commun de dépendance économique et d'accès interdit car socialement mal considérée à la sexualité. Moins impliquées dans le « dressage » des enfants, sauf quand elles suppléent à des mères défailtantes, comme l'aïeule sans tendresse ni faiblesse de Madeleine B. (1923 Echemiré) à laquelle sa génitrice l'avait confiée, les grands-mères s'autorisent plus facilement l'indulgence et la consolation.

Logés, nourris, blanchis, gagés, les domestiques vivent en milieu rural dans une réelle proximité physique avec leurs employeurs, partageant leur repas, dormant parfois dans les mêmes pièces. Cette communauté de vie n'abolit cependant pas les distances mises entre les individus

¹⁶⁷ N2080403CE.

¹⁶⁸ N3091204CE.

par l'inégalité des statuts. S'il est fréquent d'entendre dire que le commis ou la bonne, tutoyés, appelés par leur prénom, « faisaient partie de la famille », la famille dont il s'agit s'apparente davantage à la « maisonnée », unité économique de base dont ils constituent des rouages à part entière, qu'au groupe de parents soudés par la généalogie et/ou l'affection. Le placement étant le plus souvent un état transitoire, les domestiques sont généralement jeunes et célibataires. Ils peuvent appartenir à la génération des enfants de la maison, et tisser avec eux d'autres liens que ceux noués avec leurs parents. Jeunes filles de/à la maison donc potentiellement bonnes à tout y faire, les témoins ont davantage côtoyé de commis masculins que de domestiques féminines de leur âge. Denise P. (1912, Mazé)¹⁶⁹, qui secondait sa mère dans les tâches ménagères, se souvient que les nombreux domestiques employés par son père n'étaient « que des hommes [avec lesquels] on ne parlait pas que travail... ». Les parents d'Yvonne A. (1921, Mazé) n'avaient que deux filles et employèrent de longues années durant le même commis, Georges, pour lequel la témoin nourrit de tendres sentiments, semble-t-il partagés, mais jamais déclarés. Si les filles placées craignent d'être sexuellement agressées par leur patron, ceux-ci, quand ils ont des filles, redoutent qu'elles soient « séduites » par leurs employés. L'histoire de Marie V. (1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire), fille de petits propriétaires, qui dut épouser le commis qui l'avait mise enceinte, ainsi qu'un certain nombre d'affaires d'attentat à la pudeur et/ou de viol sur mineures impliquant les domestiques « de la famille », montrent que ces craintes ne sont pas sans fondement. Il n'est pas inenvisageable qu'une fille épouse un ancien domestique de ses parents, mais il convient que celui-ci ne soit plus à leur service.

Issus le plus souvent des mêmes milieux que ceux qui les emploient, la plupart des domestiques évoqués par les témoins ne sont porteurs d'aucune altérité culturelle. Leur présence contribue plus à l'enrichissement quantitatif que qualitatif du réseau relationnel. Les plus « exotiques » des domestiques côtoyés par les témoins furent, durant l'Occupation, de jeunes hommes fuyant le STO : l'un venait de Bretagne¹⁷⁰, l'autre du Limousin¹⁷¹. L'immigration étrangère dans les campagnes angevines durant l'entre-deux-guerres est cependant une réalité attestée, patronymes, lieux de naissance et nationalités à la clé, par les listes de recensement. Dans la petite commune de Chênehuttes-les-Tuffaux, 582 habitants en 1936, travaillent et vivent

¹⁶⁹ N8170105CE.

¹⁷⁰ Côtoyé par Jeanne T. (1923, Thouarcé) dans la ferme où elle-même était placée.

¹⁷¹ Rencontré par Madeleine L. (1924, Saint-Martin-de-la-Place). Ce jeune homme, qu'elle épousa, était issu d'un milieu populaire urbain et seule la clandestinité l'avait fait domestique.

comme domestiques au moins trois hommes de nationalité étrangère¹⁷². Dans le département limitrophe d'Indre-et-Loire, les archives du Comité d'aide et de protection des femmes immigrantes¹⁷³, étudiées par Ronald Hubscher¹⁷⁴, mettent en lumière la présence de jeunes étrangères (148 femmes dont 96 % ont entre 16 et 30 ans) employées comme filles de ferme dans les campagnes. La modestie du corpus pourrait suffire à expliquer que les témoins n'aient pas fourni d'informations sur ces proches étrangères qu'elles n'ont peut-être jamais côtoyées. Mais on peut également penser, avec Ronald Hubscher, que ces immigrées, partageant avec ceux et celles qui les accueillent une « même identité, la paysannerie »¹⁷⁵ ne véhiculent, aux yeux des témoins, aucune altérité spécifique justifiant d'être évoquée.

Porteuses d'une altérité riche et dense, apparaissent au contraire les « petites » placées par l'Assistance publique dans les campagnes au terme de leur scolarité obligatoire. Si seule Madeleine G. (1920, Blaison-Gohier) cohabita quelques mois avant son mariage avec la jeune fille qui devait la remplacer auprès de sa mère quand elle serait partie (ce dont elle conçut une jalousie qui l'étonnait elle-même), la plupart des témoins ont spontanément évoqué ces jeunes filles placées comme bonnes à tout faire ou filles de fermes dans les ménages ruraux qui en avaient fait la demande. Payées de 25 à 50 % moins cher que les autres domestiques, elles constituent une main-d'œuvre bon marché très recherchée par les couples de cultivateurs sans enfants au foyer. Bien que le Maine-et-Loire n'ait pas développé une tradition d'accueil de pupilles de l'Assistance aussi poussée que les départements morvandiaux ou solognots étudiés par Anne Cadoret¹⁷⁶ et Ivan Jablonka¹⁷⁷, la présence des enfants assistés y constitue, dans nombre de communes rurales, un fait d'une grande banalité. À Miré, 569 habitants en 1936, on recense huit pupilles, placées dans trois foyers différents. Trois sont de très jeunes filles nées en 1921, 1922 et 1923, toutes recensées comme domestiques de ferme. Le regard porté par les témoins sur ces voisines, plus rarement camarades et encore moins amies, est ambivalent. Elles sont à la fois plaintes, soupçonnées, et jalouées. On les plaint parce qu'elles sont sans parents pour les

¹⁷² ADML, 6M19. Ils sont tous recensés comme domestiques agricoles logeant chez le chef de ménage qui les emploie. Il s'agit d'un Russe né en 1893, d'un Italien né en 1899 et d'un Allemand né en 1905.

¹⁷³ Ces comités ont été créés par arrêté ministériel du 28 décembre 1928 dans tous les départements. Les archives d'Indre-et-Loire ont conservé les rapports, faits par une inspectrice zélée, des années 1930, 1934, 1938.

¹⁷⁴ Ronald Hubscher, *L'Immigration dans les campagnes françaises (XIX^e-XX^e)*, Paris, Armand Colin, 2006.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 11.

¹⁷⁶ Anne Cadoret, *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁷⁷ Ivan Jablonka, *Ni Père ...*, *op. cit.*

protéger, parfois maltraitées par leurs patrons¹⁷⁸. On les soupçonne, car on les imagine porteuses des « tares » parentales (débauche maternelle, immoralité paternelle) qui, sans nul doute, ont conduit à leur abandon ou à la décision de justice ordonnant de les éloigner de leurs géniteurs. « Fruits honteux de la corruption »¹⁷⁹ on leur impute un savoir inné, ou précocement acquis, en matière de sexualité. Filles supposées « averties », on craint qu'elles n'avertissent à leur tour, trop tôt et mal, leurs camarades. Mais on les jalouse aussi, parce que leur prise en charge par l'institution leur donne droit à certains avantages matériels (ou considérés comme tels) auxquels leurs contemporaines vivant en famille n'ont forcément pas accès. Deux fois par an, l'Assistance habille les plus jeunes de pied en cap de « vêtements, écrit Anne Cadoret, fabriqués en série [...] de très bonne qualité »¹⁸⁰ transmis directement aux nourrices. Plus âgées, leurs employeurs, par contrat, sont tenus de les habiller correctement (les sommes réglées sont ensuite décomptées des gages) et privilège envié, de leur verser mensuellement de l'argent de poche. Les contrats de placement des pupilles conservés aux archives gardent la trace des dépenses engagées par les patrons, avec parfois reçus des fournisseurs à la clé. Depuis 1904, un quart à la moitié de leurs gages est systématiquement déposé sur un compte d'épargne ouvert en leur nom par l'Assistance. À leur majorité, elles peuvent disposer librement de ce pécule, grossi quand elles veulent se marier, de la dot (500 francs entre les deux guerres) accordée par l'institution. Bien des jeunes filles « en famille », dont les gages sont intégralement perçus par les parents, ne peuvent compter sur des rentrées, mêmes minimes, d'argent. Pour les villageois, attachés à la lisibilité des trajectoires personnelles, à la connaissance des antécédents familiaux de chacun-e, et à la « moyennisation » des conditions de vie, quelle que soit l'« orthodoxie » de son comportement, la pupille est hors normes. Figure à la fois banale et singulière de la société rurale, elle y est perçue comme plus étrange que réellement étrangère.

Les proches au loin

Comme l'ensemble des campagnes françaises depuis la fin du XIX^e siècle, les campagnes angevines voient partir un nombre croissant de jeunes gens et jeunes filles vers les villes et s'y enraciner. L'exode rural, même s'il n'a rien dans le département d'une hémorragie

¹⁷⁸ ADML, 66 alpha. La série a conservé nombre de courriers de pupilles se plaignant de leurs conditions de vie et de travail.

¹⁷⁹ Louis Desloges, *Des enfants trouvés, des femmes publiques et des moyens à employer pour en diminuer le nombre*, 1836, cité par Ivan Jablonka, *Ni père ...*, *op. cit.*, p. 127.

¹⁸⁰ Anne Cadoret, *Parenté...*, *op. cit.*, p. 105.

démographique, touche directement ou indirectement un grand nombre de familles. Presque toutes les témoins ont évoqué de proches parents établis en ville, avec lesquels des liens sont maintenus et entretenus, par des visites mutuelles et/ou l'échange de courriers. Des boîtes où elles rangeaient les photographies qui n'avaient pas droit à l'album, les témoins ont souvent sorti les vestiges (cartes d'anniversaire ou de fêtes, cartes de vœux, faire-part de naissance, de mariage ou de décès, etc.) d'abondantes correspondances intra-familiales. Ne pas souhaiter la bonne année ou sa fête aux parrains et marraines, rompre unilatéralement la symétrie d'un échange épistolier instauré entre parents géographiquement éloignés, est non seulement mal perçu mais peut s'avérer peu judicieux.

Lorsque l'immigrant est installé dans une des grandes villes du département (Angers, Saumur, Segré ou Cholet) et que l'on doit s'y rendre pour affaires, on ne manque pas d'aller le visiter. Hélène B. (1911, Corné) fille de riches maraîchers de la Vallée que ses parents faisaient habiller et chausser à Angers, était hébergée le temps des achats dans la famille d'un oncle paternel. Au contact de ses cousines citadines du même âge, elle prit conscience de la rusticité de ses propres manières et n'eut de cesse par la suite de vouloir les corriger et policer. Marcelle T. (1924, La Daguénère)¹⁸¹, cultivatrice chez sa mère, attendait toute l'année la semaine qu'elle passait en automne chez sa tante à Angers qui « possédait une belle bibliothèque, avec du Delly, du Max du Veuzit » et surtout l'emmenait au théâtre, au concert et au cinéma. Le plaisir qu'elle tirait de ses activités récréatives, spécifiquement urbaines, rendait chaque fois plus difficile et frustrant le retour à la terre. La sortie, exceptionnelle et toujours familiale, à Paris n'est envisageable que parce que l'on sait y retrouver un parent qui, à défaut de pouvoir loger et nourrir lui-même la tribu provinciale, trouvera le moyen de le faire à bon compte. Le parent au loin, qui accueille en ville le temps d'un séjour dépaysant/sanant, est aussi celui qui, par relation, peut trouver à la sœur, la nièce, ou la jeune cousine, la place de bonne, de vendeuse, ou fille de salle en hôpital qui la sortira définitivement de sa campagne. Quand Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) en 1928 et Léa M. (1922, Denée) en 1949, décidées à couper les ponts avec une mère acariâtre fuguèrent et prirent le train pour Paris, elles savaient qu'elles y seraient accueillies par un frère aîné qui les logerait le temps de trouver un premier travail. Puissant vecteur d'acculturation, l'exode rural se nourrit de ces filières migratoires familiales, bâties sur un enchaînement de décisions individuelles.

¹⁸¹ N7070604CE.

Le parent au loin est aussi celui qui retourne, rarement les mains vides, au pays lors des grandes occasions familiales (mariage, enterrement). Il fait souvent office de commissionnaire ramenant de la ville des articles introuvables localement. Raymonde M. (1923, Turquant) se rappelle les coupons de tissus que rapportait dans ses bagages une tante maternelle, devenue comptable dans un grand magasin de modes parisien. Certes, sa mère y coupait deux robes invariablement jumelles pour elle et sa cadette, mais au moins dans des étoffes « de Paris » dont la qualité et l'originalité des motifs rendaient jalouses leurs camarades, clientes captives du mercier ambulancier. Cette tante Roberte, elle-même très coquette, offrit à ses nièces de seize et dix-sept ans leur premier pot de crème Tokalon et un flacon de parfum, pour chacune différent. Une tante, installée en Algérie, de Jeanne T. (1925, Thouarcé) avec laquelle la jeune fille entretenait une correspondance suivie, lui envoya un jour un bracelet artisanal en argent ciselé. Aucune de ces camarades n'en avait de pareil et Jeanne était très fière de porter ce bijou qui métonymiquement lui transférait une parcelle de l'ultra-féminité, toute de sensualité et d'abandon, attribuées aux natives. Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou)¹⁸² et ses camarades d'atelier, soucieuses d'arborer des jambes douces et nettes, s'enthousiasmèrent pour le « truc, en genre de toile émeri posé sur un caoutchouc » qu'avait ramené de Paris, où elle était partie travailler, la sœur de l'une d'entre elles. Elles lui passèrent commande de l'article, introuvable à Doué-la-Fontaine, avec lequel « on se frottait la peau [pour] user le poil ». L'influence de ces filles et femmes de la ville sur les filles des champs est joliment mise en scène par Marcel Aymé dans le prologue d'un des *Contes rouges du chat perché*, publié en 1938. Les deux héroïnes, Delphine et Marinette, sont subjuguées par la coquetterie très citadine (bracelet-montre, talons hauts, cheveux permanentés) de la cousine Flora, âgée de presque 14 ans, venue passer quelques jours de vacances à la ferme. La visiteuse ayant regagné son chef-lieu de canton, les petites filles s'enhardissent à demander (en vain) aux parents la permission de troquer sabots contre souliers, de porter en semaine, et sans tablier, la robe du dimanche et de relever leurs cheveux.

Pièce rapportée, patronne charismatique et marraine bien choisie

Les mécanismes par lesquels s'opère le changement et les individus s'approprient de nouvelles références sont complexes. Si l'assimilation des normes du genre se fait surtout par immersion dans le bain médiatique les diffusant, elle peut aussi, de manière plus rapide et

¹⁸² N1111002IE.

radicale, résulter d'une rencontre, toujours mémorable, avec des femmes les ayant déjà incorporées. Une dizaine d'informatrices ont évoqué, souvent longuement, des femmes dont les fortes personnalités et/ou les parcours singuliers les marquèrent profondément et précipitèrent leur acculturation. Dresser le portrait de quelques-unes d'entre elles, à partir de la présentation quasi hagiographique qu'en firent les témoins, permet de pointer de quelles mutations des paramètres du féminin elles furent les passeuses et de redonner sa place à l'admiration comme moteur du changement.

À l'intérieur même des familles, les « hasards » de la vie, qui ont souvent les yeux de l'amour, peuvent avoir introduit des membres atypiques au regard de l'homogamie ordinairement pratiquée. La différence dont est porteur le conjoint exogame est généralement moins sociale que culturelle. Si un berger n'épouse pas une princesse, un cultivateur angevin peut épouser un modèle parisien. La grand-mère paternelle de Paulette G. (1912, La Daguénère)¹⁸³ était une « pièce rapportée » que son grand-père, jeune veuf avec un enfant en bas âge (futur père du témoin) « avait trouvée [...] en allant faire la noce à Paris » à la fin du XIX^e siècle. Pièce rapportée « grand-mère Sophie », que sa petite-fille n'« avait jamais entendu parler de sa famille » l'était donc doublement. « Toujours très élégante [...], sachant chanter et danser le French Cancan en faisant mousser haut ses jupons blancs, cette jeune femme¹⁸⁴ qui « posait pour un grand photographe » de la capitale ne fut jamais vraiment acceptée par sa belle-famille et la moitié féminine, et mariée, du village. Sa bru « qui était de la campagne » ne « l'aimait pas du tout », lui trouvait « mauvais genre » et n'hésitait pas à la traiter de « dévergondée ». Dans le café qu'elle tint à La Daguénère après la mort de son époux, les « hommes qui l'aimaient beaucoup [...] venaient parce que souvent elle poussait sa petite chanson [...], qu'avec ses cotillons elle dansait un petit peu » et qu'« elle avait toujours du très bon vin ». Les préventions que nourrissaient à son encontre les matrones n'avaient d'égale que la fascination qu'elle exerçait sur leurs filles adolescentes. Bien que déjà âgée durant l'entre-deux-guerres, « grand-mère Sophie était très moderne pour ce moment là » ce que sa petite-fille expliquait moins par sa personnalité et une trajectoire pour le moins singulière, que par ses seules origines urbaines et surtout parisiennes. Son prestige auprès des jeunes rurales tenait en effet à ce qu'elle venait non

¹⁸³ N3091204CE.

¹⁸⁴ Certes, l'avis est subjectif, mais pour en avoir vu un portrait photographique (en buste), je peux témoigner qu'au regard des critères de beauté féminine en vigueur à la Belle Époque, Sophie, dans sa jeunesse, était effectivement une très belle femme.

seulement « de la ville, mais en plus de Paris » d'où elle avait rapporté les critères, et les secrets, d'une féminité autrement plus sophistiquée que celle de leurs paysannes de mères.

Trois témoins, Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou), Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) et Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine), rencontrées séparément, ont évoqué avec la même ferveur Camille Sauzeau (1890, Vihiers), patronne charismatique pour laquelle la plus jeune dit avoir éprouvé de « la vénération »¹⁸⁵. Autodidacte passionnée par son métier, chef d'entreprise employant en permanence une dizaine d'apprenties et d'ouvrières, Camille Sauzeau dirigeait à Doué-la-Fontaine un atelier¹⁸⁶ réputé pour l'originalité, le cachet haute couture, et le prix élevé, de ses créations. Ayant à cœur de se renouveler, elle se rendait régulièrement à Paris pour s'imprégner des dernières tendances à la mode en flânant devant les vitrines des maisons de haute couture et des grands magasins. Elle en rapportait des tissus de qualité, introuvables à Saumur et Angers, qu'elle proposait en exclusivité à ses clientes les plus coquettes. D'après les témoins, elle fut une des premières dans la cité douessine à faire aménager durant l'entre-deux-guerres, dans l'appartement qu'elle habitait au dessus de l'atelier, une vraie salle de bain, aux murs carrelés, avec toilettes et douche en faïence immaculée. Pour avoir le plaisir de s'y rendre, les apprenties prétextaient d'envies pressantes qui n'avaient rien de physiologiques. Ginette B. (1927, Faye d'Anjou) disait de cette libre-penseuse convaincue qu'elle « était une femme qui avait de la tête, qu'était au courant de tout, qui lisait beaucoup »¹⁸⁷ auprès de laquelle elle apprit énormément. Quand Camille Sauzeau mourut en 1977, nombre de ses anciennes ouvrières, dont certaines avaient quitté Doué-la-Fontaine depuis longtemps, vinrent assister à ses obsèques civiles. Ginette, installée à Angers depuis son mariage en 1949, demanda un jour de congé pour venir rendre un dernier hommage à son ancienne patronne dont elle avait conservé un portrait photographique. Les liens noués entre Camille Sauzeau et ses salariées semblent avoir été d'une singulière épaisseur. L'admiration qu'elles vouaient à la remarquable couturière, experte de la mise en genre, n'avait d'égale que l'affection qu'elles portaient à la femme d'âge mûr qui « savait si bien parler aux jeunes filles »¹⁸⁸. L'influence, à la fois immédiate et rémanente, que Camille Sauzeau exerçait sur celles qu'elle appelait « ses filles » vient de ce qu'elle remplit auprès d'elles la

¹⁸⁵ Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) U180903NE. Très fière de sa mère, Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine) m'a autorisée à lever l'anonymat.

¹⁸⁶ Frédérique El Amrani, « Femmes entre elles.... », art. cit.. « Bien sur toutes les coutures. Un atelier de couture à Doué-la-Fontaine durant la première moitié du XX^e siècle », 2005 exposition sur musea@univ-angers.fr

¹⁸⁷ N1111002IE.

¹⁸⁸ N2101003IE.

fonction d'initiatrice aux codes de la féminité, que tiennent traditionnellement les couturières¹⁸⁹, tout en jouant un rôle moteur dans la diffusion des nouveaux paramètres de genre, plus sexués, dont en professionnelle avisée, elle tenait compte pour habiller ses clientes. Son atelier fut pour les jeunes filles qui y travaillèrent le cadre d'un double processus, anthropologique et historique, de construction de l'identité sexuée et de féminisation du genre.

Si les parrains et les marraines sont fréquemment choisis dans la parenté étroite (collatéraux, ascendants des parents, frères et sœurs aînés du nouveau-né), il arrive que les parents sollicitent pour remplir ce rôle, délicat à décliner, des hommes et femmes extérieurs au cercle familial et homosocial. La parenté spirituelle¹⁹⁰ peut alors socialement « enrichir », « gentryfier » la parentèle généalogique. Pour Françoise Zonabend¹⁹¹, « il existe une stratégie du parrainage comme il existe une stratégie matrimoniale ». Par le lien triangulaire créé sur les fonts baptismaux entre le nouveau-né, ses parents, et eux-mêmes, parrains et marraines s'engagent à fournir assistance et protection à leurs filleul-e-s. « Pseudo-parents »¹⁹², parents de seconde ligne, ils doublent ou remplacent les parents généalogiques lors des « moments de passage du cycle de la vie de leur filleul-e ». De symbolique l'assistance peut, au delà des traditionnels cadeaux de communion, « avoir une composante économique »¹⁹³ quand des parents demandent au parrain/marraine d'employer directement leurs enfants ou de leur trouver une place. Les parents de Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹⁹⁴ fermiers, avaient demandé à la fille de leurs propriétaires, négociants en vin et notables locaux, de devenir la marraine de leur aînée. Plus tard, la jeune femme employa Jeanne chez elle et, prenant très au sérieux ses responsabilités, la traitait « comme si [elle] étai[t] [sa] fille ». Pour Jeanne, elle représenta une sorte d'idéal féminin, pas très éloigné des vignettes illustrées des manuels d'économie domestique bourgeoise. Maîtresse de maison accomplie et pleine d'entrain, mère de famille tendre et attentive, jolie femme toujours soignée sans être coquette, elle savait se faire obéir des enfants et des domestiques sans élever la voix, restant « gaie »¹⁹⁵ en toutes circonstances. Interrogée sur la façon dont elle concevait son avenir quand elle était jeune fille, Jeanne aimait, sur le modèle de sa marraine, à s'imaginer

¹⁸⁹ Yvonne Verdier, « La couturière », *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 157-255.

¹⁹⁰ Agnès Fine, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

¹⁹¹ Françoise Zonabend, « La parenté baptismale à Minot », *Annales.ESC*, 3/1978, p. 669.

¹⁹² *Ibid.*, p. 661.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 662.

¹⁹⁴ N4130405CE.

¹⁹⁵ *Ibid.*

« bonne mère de famille, bonne ménagère [...] gentille avec les autres, [ayant] envie de faire ce qu'il y avait à faire [...], aim[ant] son mari »¹⁹⁶.

3. Des domaines privilégiés d'influence

Les belles manières

Pour les témoins, la plus-value d'un placement dans une famille bourgeoise ou nobiliaire urbaine, par rapport au placement domestique rural, ne se mesure pas seulement en termes de conditions de travail et de vie ou de montant des gages. Il n'est pas non plus spécialement considéré comme un outil de promotion économique ou sociale et aucune des treize témoins concernées par ce type de placement n'a noué d'union hypergamique. Son intérêt réside plutôt dans la possibilité offerte de s'imprégner des codes de distinction d'un groupe social valorisé et de s'y « féminiser » au contact de « Madame » ou « Mademoiselle » à la féminité autrement travaillée.

Placée chez une comtesse, au contact de laquelle elle espérait « apprendre les bonnes manières [et à] bien parler », Georgette G. (1920, Miré)¹⁹⁷ fut profondément déçue par la rusticité de la vieille dame qui qualifiait un de ses jardiniers de « bon gars », s'interrogeait devant elle sur la possible grossesse d'une bonne « soulevée » par un cocher, et portait une coiffe de veuve pas si différente de celle dont les aïeules de son village natal se couvraient le chef. Elle lui imposait régulièrement, lors de leurs migrations saisonnières entre un des deux châteaux ruraux et l'hôtel particulier urbain, de rassembler tous les restes utilisables dans un panier à anse et de les emporter avec elles afin de n'en rien perdre. Georgette qui ne se « voyai[t] pas sur le quai de la gare avec un panier comme cela [car] cela lui faisait honte, cela faisait vraiment campagne » tenta une fois de cacher les rogatons dans sa propre valise. La vieille dame s'en aperçut et la réprimanda publiquement. La jeune plébéienne qui ne concevait pas qu'une comtesse soit économe, et s'exprimât autrement qu'à voix basse et en terme choisis, eut honte de cette aristocratique patronne auprès de laquelle elle dit n'avoir rien appris.

¹⁹⁶ N6180505CE.

¹⁹⁷ N3091204CE. Le témoin n'est sans doute pas en mesure de faire la différence, notée par Eric Mension-Rigau, dans *Aristocrates et Grands Bourgeois*, Paris, Perrin, 1997, p. 223-233, entre langue populaire et manière typiquement aristocratique d'utiliser volontairement « des expressions familières, parfois incorrectes et assez vertes ». Ce qu'elle prend pour un manque d'éducation est peut-être la recherche d'un effet volontaire.

De l'appropriation et de la réutilisation des codes bourgeois les moins coûteux et les plus faciles à mettre en scène, les témoins semblent avoir retiré une réelle gratification narcissique. Yvonne T. (1919, Gennes), femme de chambre dans une très riche famille angevine, racontait qu'on l'y forma aussi à « dresser de jolies tables »¹⁹⁸. Une fois mariée, elle conserva cette habitude, faisant fi des moqueries d'un époux qui trouvait ridicule de « faire tout un plat » de la disposition d'assiettes et de fourchettes. Ces manières faisaient désormais partie intégrante d'une identité personnelle remaniée et acculturée à laquelle elle ne pouvait renoncer.

À sa petite-fille, Paulette G. (1912, La Daguenière) qui ignorait d'où elle tenait précisément ce savoir, grand-mère Sophie apprit « à manger correctement »¹⁹⁹. Or les exigences grand-maternelles en la matière, loin d'être élémentaires, apparaissent d'une singulière sophistication et outrepassent les normes de la simple correction pour devenir rituels de distinction. Elle enseigna notamment à Paulette l'art et la manière de manger les asperges. Elle lui interdit de les saisir à la main pour en croquer la pointe et lui montra comment, à l'aide du couteau et de la fourchette, en séparer délicatement l'extrémité tendre avant de la porter en bouche. Bien qu'il n'y en eut pas à la maison, elle lui apprit le maniement des couverts à poisson et la juste façon de choisir et disposer les verres en fonction des vins offerts. Elle savait aussi bien composer des menus savants que des bouquets de fleurs coupées. La maman de Paulette trouvait cette débauche de raffinement dans les manières de table aussi excessive que suspecte, de même que le soin que prenait cette belle-mère exotique de ses dessous ouvragés. Sophie était pour elle l'incarnation d'une féminité de mauvais aloi, résolument « mauvais genre »²⁰⁰, orientée vers les plaisirs (vénaux) et la séduction (interlope). Pour Paulette, aspirant à un mariage bourgeois, elle avait au contraire tout de la femme bien informée qui lui apprenait « les trucs assez modernes, les petits trucs, qu'on n'apprenait pas à La Daguenière »²⁰¹. Le modèle féminin proposé par grand-mère Sophie, Parisienne avertie, incorpore les attributs fortement érotisés et les compétences ménagères élaborées dont la possession devient, sous une forme domestiquée, moralisée, « dévénalisée » par le mariage, une des obligations du genre. Pour se marier dans son milieu au tout début du XX^e siècle, la mère de Paulette n'avait pas eu à séduire par l'étalage d'affriolants appas et de talents de cordon-bleu ; ce sont ses évidentes et rustiques vertus d'endurance et de pudeur

¹⁹⁸ HC221006.

¹⁹⁹ N3091204CE.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

qui avaient plu. Pour se marier en sur-alliance en 1929, sa fille compte avant tout sur l'exploitation, grâce aux conseils de Sophie, de son capital esthétique et de ses savoir-faire domestiques.

Propreté et hygiène corporelle

Auprès de leur référentes (patrones, proches, clientes, etc.) bourgeoises et urbaines, outre les bonnes manières, les témoins ont dit avoir appris de nouveaux critères et pratiques de propreté. Toujours pédagogue, grand-mère Sophie qui n'était pas seulement « très, très propre » mais « très propre d'elle-même » expliqua à sa petite-fille comment « se laver correctement »²⁰². Dans la bouche du témoin l'emploi de la préposition élidée « d' », met particulièrement bien en valeur ce qui, à ses yeux, eu égard aux habitudes de propreté en vigueur à l'époque dans les milieux ruraux, signale la première spécificité des pratiques grand-maternelles : la spontanéité et l'automatisme. Se laver fait partie intégrante de son *habitus* de genre. Lorsque Paulette, à grand renfort de redoublement d'adverbes, insiste sur la propreté corporelle de l'aïeule chérie, c'est également pour en souligner implicitement la seconde et plus significative spécificité : l'intégralité. La témoin pense que c'est aussi parce que Sophie se lavait souvent et complètement « que maman ne l'aimait pas trop »²⁰³. La prude mère de la jeune fille réprouvait des pratiques d'hygiène impliquant des ablutions intimes journalières. Au delà sans doute de la crainte, non exprimée, que l'adoption par sa fille de telles habitudes ne l'incline à la masturbation, les soins apportés à la toilette des parties sexuelles, en dehors des menstrues, lui semblent incongrus et inconvenants. Ils constituent la marque d'un d'intérêt explicite pour une sexualité raffinée éminemment suspecte. Pour Sophie au contraire l'expertise amoureuse est indissociable de la féminité conjugale et son apprentissage commence très tôt chez les filles par l'inculcation de l'amour d'un corps propre jusqu'en ses plus intimes replis. Parisien de sa naissance à son installation vers l'âge de 20 ans à la campagne, où il avait suivi sa mère remarié, Marcel C. (1913, Paris)²⁰⁴ disait avoir été rebuté lors des bals par la saleté de ses champêtres cavalières. Une jeune fille ne pouvait le séduire qu'à condition « qu'elle soit bien en hygiène aussi ».

Dans l'atelier de couture de Camille Sauzeau, c'est également la propreté des corps qui sert à classer femmes et jeunes filles, clientes ou ouvrières, sur l'échelle d'une féminité à la

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ N3091204CE.

²⁰⁴ U070605CE.

corporéité sexuée de plus en plus érotisée. Pour œuvrer à la confection, dans une ambiance quasi-liturgique, de la panoplie du genre féminin, la patronne exigeait, selon Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)²⁰⁵ de ses employées qu'elles « présentent bien » et soient propres. Une jeune campagnarde, désireuse d'entrer en apprentissage, fut recalée après une très brève période d'essai au seul motif qu'elle sentait trop mauvais. La patronne la renvoya en lui disant qu'avant d'envisager d'apprendre la couture avec elle, elle devait apprendre à « se laver les fesses ». Aux yeux de Camille Sauzeau et de ses ouvrières, la saleté supposée des parties intimes de l'impétrante, est radicalement incompatible avec le métier de couturière tel qu'elles le conçoivent. De la malpropreté de la jeune fille elles augurent un déficit rédhibitoire de féminité, la disqualifiant pour apprendre un métier dont la finalité est de « féminiser » les femmes.

Élégance vestimentaire

Mais c'est par quoi on l'identifie immédiatement, le vêtement, que s'apprécie le plus facilement les mutations du genre féminin, et se saisissent le mieux les modalités et les temporalités de leur appropriation par les intéressées. Les jeunes filles placées en ville jouent de nouveau ici un rôle de pionnières. Elles ont la possibilité, sinon le loisir, d'observer en situation, à la maison ou en sortie dans l'espace public, la façon de s'habiller, de se coiffer, de bouger dans leurs vêtements, de citadines de différents milieux. La fréquentation des grands magasins, mieux que les catalogues et les pages publicitaires des quotidiens locaux, les fait entrer directement dans un univers féminin domestique et esthétique, marqué par la variété des biens et des services proposés. Certaines pièces de vêtement ou éléments de parure (collet de fourrure, colifichets, etc.) fabriqués en grande série, sont dans leurs petits moyens. Georgette G. (1920, Miré)²⁰⁶, transplantée directement d'une petite commune rurale du Segréen dans le centre d'Angers, ne se lassait pas, durant les premiers mois, de passer ses après-midi de congés dans le grand magasin de nouveautés de la ville. Benjamine frustrée d'avoir dû toujours « finir » les tenues déjà portées par la cadette, elle y dépensait l'intégralité de ses gages en vêtements et accessoires, à sa taille et à son goût. Elle gardait soixante-dix ans après un souvenir ému de la première robe en lainage grenat et ceinture de velours ton sur ton qu'elle s'y acheta avec ses économies de six mois. Placée comme femme de chambre à Paris dans la famille d'une ancienne employeuse angevine, Madeleine (1907, Miré), sœur aînée de Georgette, s'y métamorphosa en l'espace de deux ans. La

²⁰⁵ N1160602IE.

²⁰⁶ N3230604CE.

témoin avait emporté dans le foyer-logement où je l'ai rencontrée deux portraits de l'aînée dont la comparaison met en valeur, de façon spectaculaire, cette transformation.



Cliché n°1

Madeleine en 1928 (14 × 9cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Georgette G. (1920, Miré).

Le premier²⁰⁷, pris juste avant son départ en 1928, dans le studio d'un photographe de Châteauneuf-sur-Sarthe fige la jeune fille, posant debout, bras gauche plié main sur la hanche dans une attitude un peu roide. Elle est vêtue d'une robe du dimanche de coupe très ordinaire, à manches courtes, ourlet à mi-mollet, en tissu fleuri et parements clairs, froncée à hauteur des hanches par une ceinture de couleur sombre. De facture simple, cette robe estivale peut être une production domestique comme l'œuvre d'une couturière de village. Une pochette tenue dans la main droite et une paire de souliers rutilants (portés sans bas ?) à petits talons et bride large complètent cette tenue estivale. Les cheveux longs, roulés en chignon bas derrière la tête créent l'illusion d'une coupe courte et des boucles en accroche-cœur barrent le front au-dessus de sourcils non épilés. De la mode féminine des années vingt, la jeune fille n'a retenu que l'allure générale et les compromis avec la « tradition », de l'ourlet surbaissé, aux cheveux gardés longs, sont patents.

²⁰⁷ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 1.



Cliché n° 2

Madeleine en 1930 (14,5 × 11 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Georgette G. (1920, Miré).

C'est une autre Madeleine que montre le second cliché²⁰⁸ pris à Paris en 1930 par un photographe professionnel. La pose, assise sur une banquette, bras droit accoudé à une sellette sur laquelle deux livres sont empilés, bras gauche reposant sur les jambes élégamment croisées, est flatteuse pour le modèle. La taille épaisse du sujet, petite et robustement charpentée, est en partie cachée par l'envergure d'une longue manche finement plissée de l'épaule jusqu'au poignet montant. La jeune fille porte une robe d'étoffe claire et unie, de facture élaborée dont le corsage blousant s'orne d'une large collerette à volant, montée sur un empiècement de col étroit, fermé à la base du cou par un entre-deux lacé. La taille haute, marquée par une ceinture ton sur ton, souligne l'ampleur de la jupe, longue à mi-mollet et retombant en plis souples sur la cheville gauche. Madeleine porte des bas de couleur chair (peut-être en soie artificielle ?) ainsi que des chaussures ouvertes à talons hauts et bride à boucle. Sous la robe, se devinent les plis contrariés d'une doublure ou d'une combinaison. La coiffure se fondant dans le buisson sombre du décor, il n'est pas possible de déterminer si les cheveux sont rassemblés en chignon ou coupés et mis en plis. La frange bouclée et les accroche-cœurs ont disparu pour laisser place, sur un front dégagé, à

une discrète ondulation plaquée sur la tempe. Si la ligne des sourcils, toujours épaisse, apparaît inchangée, les lèvres, plus sombres, semblent désormais maquillées. Féminisée par le vêtement et la posture, la Madeleine citadine n'a plus besoin d'exhiber le sac à main qu'affichait comme signe ostensible de féminité la Madeleine rurale. Placé sans doute par le photographe dans la main du modèle, le petit bouquet de fleurs, comme cueilli au retour de promenade dans le parc aux allées régulières du décor, parachève la panoplie d'un genre féminin raffiné parce qu'urbanisé. Rien dans la tenue et la posture de la jeune fille ne trahit plus ses origines paysannes et sa condition ancillaire.

Si les sorties en ville ouvrent les yeux des jeunes rurales sur la mode et ses rapides évolutions, les impératifs vestimentaires propres au service domestique et l'entretien des garde-robes patriciennes participent également du processus d'acculturation de nouvelles normes. Loin d'être considérés comme les attributs dégradants de la servitude, robe noire, tablier et coiffe blanche sont d'abord perçus comme les pièces d'un uniforme féminin, somme toute plutôt seyant. Denise C. (1911, Deux-Sèvres)²⁰⁹ avait aimé « la belle petite robe noire » que lui faisait porter sa patronne saumuroise, et Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)²¹⁰ se trouvait vraiment pimpante dans « [sa] petite jupe noire avec [son] petit tablier blanc ». Placée dans une « grande maison » dont l'élégance des domestiques attestait le rang, Yvonne T. (1919, Gennes) se souvenait avec plaisir du corsage noir aux manchettes et col en dentelles, avec coiffe assortie, qu'elle portait lors des grandes réceptions. Georgette G. (1920, Miré), issue d'un milieu particulièrement modeste, fut impressionnée par la prodigalité de la comtesse qui, alors qu'elles étaient en villégiature au château de B., retourna avec elle à Angers pour lui acheter dans un magasin spécialisé deux blouses noires et deux tabliers blancs d'un coup. Le goût que les témoins manifestent pour ces sobres atours ne tient pas uniquement au prestige de l'uniforme signalant un statut ou une qualification professionnels propres à renforcer l'estime de soi. Ce sont au quotidien des vêtements, contrairement à ceux utilisés pour travailler aux champs, qu'il faut impérativement tenir propres et nets. Débraillé et salissure ne sont pas tolérés par l'employeuse et l'employée doit procéder à un contrôle fréquent de la correction de sa tenue. Les coups d'œil aux miroirs pour vérifier l'équilibre d'une coiffe, replacer une mèche, rajuster un corsage ou répartir les plis d'un tablier sont autant d'occasions de se « saisir », sous plusieurs angles, en plan large

²⁰⁸ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 2.

²⁰⁹ N2270203CE.

²¹⁰ N3180804CE.

ou serré, de son image pour la retravailler. Les automatismes spéculaires (s'évaluer en un regard) et gestuel (rectifier l'impair dans l'instant), acquis dans un souci correctif préparent à la maîtrise des rituels cosmétiques. Incompatible avec le port d'accessoires vestimentaires ou capillaires permettant de gommer les imperfections de la silhouette ou du visage, l'uniforme peut pousser celles qu'il endeuille à accorder davantage d'attention à leur ligne ou leur carnation. Pour être porté sans disgrâce alors qu'il constitue, dans son austérité, un défi foncier à la coquetterie, il nécessite un travail spécifique sur le maintien postural et la mise en valeur du visage, seuls domaines d'intervention envisageables dans le cadre du service.

Aucune témoin n'a évoqué d'essayages autorisés ou clandestins, de vêtements appartenant à leur patronne ou à ses filles, mais d'autres sources laissent penser que ces pratiques n'étaient pas exceptionnelles. L'employeur de Gisèle C. (1930), pupille de l'Assistance, se plaint dans une lettre adressée en 1948 au directeur départemental de la population de l'ingratitude de la jeune fille à qui sa femme a fait cadeau de nombreux vêtements durant son séjour. Il joint à son courrier la liste de pièces de garde-robe allant du « costume tailleur tout neuf porté cinq ou six fois par [sa] femme » à des sandales en raphia en passant par « deux vêtements de nuit roses »²¹¹. Les vêtements et les accessoires de mode constituent une grande part des larcins ancillaires étudiés par Valérie Piette à partir des sources judiciaires²¹². Délictueuse ou légitimée par le don, l'appropriation par les jeunes filles placées de la garde-robe de l'employeuse bourgeoise met au jour d'autres modalités d'acculturation. Au double contact de leur patronne et de ses riches clientes, les ouvrières de Camille Sauzeau ont développé précocement une culture du beau vêtement féminin, bien coupé et bien fini, dont en dépit de moyens modestes elles ne purent se défaire. Tant qu'elles gardèrent le geste sûr et la vue claire, Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou), Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) et Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine), couturières formées dans un atelier d'exception, ne conçurent pas d'acheter en confection les belles pièces de leur garde-robe. Elles faisaient tout elles-mêmes. Vieilles dames diminuées, mais n'ayant jamais renoncé à l'élégance, elles n'achetaient que du prêt-à-porter de qualité. Ne trouvant rien à Doué-la-Fontaine qui satisfasse ses exigences, Marcelle F., à 77 ans, se rendait régulièrement, seule et en voiture, à Angers pour s'y approvisionner dans des boutiques affichant des prix élevés. Elle

²¹¹ ADML, 66 alpha. Lettre du 18 février 1948.

²¹² Valérie Piette, « Le vol domestique ou le regard de la société sur ses biens et ses servantes. Belgique 1880-1914 », dans Christine Bard, Éric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit [dir.] *Femmes et Justice pénale. XIX^e –XX^e* Rennes, PUR, 2002, p. 31-42.

affectionnait les ensembles jupe/tailleur, ourlet sous le genou, dont les découpes et pinces soulignaient, sans insister, les courbes féminines et lui rappelait les tenues portées durant sa jeunesse.

CHAPITRE III.

INTER PARES. LES ÉCHANGES À L'INTÉRIEUR DE LA CLASSE D'ÂGE

D'amont en aval du processus de construction de l'identité sexuée, le groupe des pair-e-s en âge, des deux sexes, joue un rôle fondamental. Sous ces deux espèces, homosocialisée (entre-soi féminin ou masculin) et/ou hétérosocialisée (mixité), il constitue à la fois un des cadres de la formation, par imitation ou différenciation, de l'identité sexuée et son instance ultime de confirmation. Si l'éducation se fait tout d'abord à l'intérieur du groupe homolatique¹, entre pairs de même sexe, pour fixer et consolider les contours de l'identité genrée de chacun-e, c'est dans l'interaction, avec les pairs de l'autre sexe qu'elle s'éprouve véritablement. Étudiant la fabrication des identités sexuées chez les adolescentes françaises de la fin du XX^e siècle, la sociologue Caroline Moulin écrit que « le genre est à penser comme une relation »². Interrogée sur le moment et la façon dont elle avait vécu le passage de l'état de petite fille à celui de jeune fille, Lucienne U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon)³ le fixait relativement tard, à 16 ans, et le datait précisément d'une rencontre fortuite avec un garçon de la commune qui l'avait apostrophée en lui disant : « Tu deviens belle, dis donc, maintenant ! »

Au terme de ce processus, les pairs des deux sexes, soigneusement appariés au regard de la fortune, du rang social et des pratiques culturelles, ont vocation à former, non des paires, mais des couples. Le mariage, clé de voûte de l'ordre familial et social, est par excellence l'institution de validation de l'identité sexuée. Il clôt le temps de jeunesse, temps de préparation aux rôles sociosexués et ouvre celui de leur plein exercice. Le célibat sanctionne non seulement l'échec d'une féminisation inachevée dans les temps comptés du calendrier social, mais contribue aussi à la déféminisation des cœurs solitaires.

Dans les milieux populaires urbains et ruraux, marqués par la rupture précoce de l'entre-soi sexué institué par l'école, et par des formes de mise au travail, au champ ou à l'usine,

¹ L'homolalie est un terme désignant les sociabilités entretenues entre individus de même âge et de même sexe.

² Caroline Moulin, *Féminités adolescentes. Itinéraires personnels et fabrication des identités sexuées*, Rennes, PUR, 2005, p. 11.

favorisant la mixité, les modalités temporelles et spatiales de la construction de l'identité sexuée diffèrent de celles en vigueur dans les milieux bourgeois. Les temps de l'entre-soi, notamment pour les filles, sont plus courts (peu de scolarité prolongée en internat ou externat, pas de service militaire) et à l'exception de quelques lieux temporairement « sanctuarisés » (le patronage, le lavoir, etc.), les espaces arpentés sont communs aux deux sexes. Il existe néanmoins des formes de sociabilité juvénile féminine permettant, passé le temps de l'école, de proroger l'influence normative et formative du groupe des paires.

La ségrégation des sexes se heurte dans les campagnes à de multiples obstacles matériels. Les interactions entre garçons et filles y sont fréquentes et inévitables, à défaut d'être explicitement encouragées par les parents qui craignent, essentiellement pour les filles, qu'elles ne débouchent sur des relations sexuelles aux retombées susceptibles de brouiller l'avenir matrimonial de leur progéniture. La surveillance parentale, même facilitée par la communauté de vie entre géniteurs et enfants n'est ni constante, ni infaillible et c'est au groupe des pairs que, dans les temps et espaces interstitiels de loisirs, les adultes délèguent la régulation et le contrôle des relations entre les sexes.

A. ENTRE FILLES

Caroline Moulin, fait du « repli homolatique »⁴ une étape fondamentale du processus d'appropriation par les adolescents de leur *habitus* de genre. Elle le définit comme un « un espace d'intimité entre filles ou entre garçons [au sein duquel] les adolescent(e)s se socialisent entre pairs du même sexe, ajustent leurs pratiques sexuées et les normes qui les régissent, harmonisent leurs goûts, leurs imaginaires et leurs représentations ». Temps et lieu d'échanges de paroles, de regards, voire d'objets (vêtements, bijoux, petit matériel de maquillage), il permet aux filles « d'exprimer leur féminité par identification aux paires qui se posent comme porteuses de références et de normes »⁵. Alors que les normes inculquées dans un rapport vertical d'autorité par les mères à leurs filles peuvent sembler à ces dernières obsolètes, véhiculées par les paires dans un rapport horizontal de sociabilité, elles ne font l'objet d'aucune distanciation. Ce n'est pas

³ U230805INE.

⁴ Caroline Moulin, *Féminités...*, *op. cit.*, p. 10.

⁵ *Ibid.*

en ressemblant aux mères, inconcevables rivales, interdites de séduction par les conventions sociales dès lors que leurs filles y sont autorisées, que l'on peut espérer plaire. Il s'agit, dans un élan mimétique facilité par la proximité d'âge et de condition, d'être aussi féminine que la plus féminine du groupe des paires. Dans un contexte local d'endogamie et d'homogamie elles seront de probables concurrentes dans la « course au mari ». À l'écart des garçons, la compétition se prépare dans une émulation que leur absence même, dans un premier temps, libère et stimule.

L'entre-soi juvénile féminin n'est pas seulement celui collectif et multilatéral « de la bande de jeunes filles » issues de la même paroisse dont Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁶ décrit les activités. Il peut être aussi celui de la relation interpersonnelle privilégiée nouée entre « amies de cœur »⁷ sur le modèle, en voie de diffusion dans les milieux populaires, des amitiés adolescentes bourgeoises, étudiées par Gabrielle Houbre⁸, Anne Rebecca Rogers⁹ ou encore Anne Vincent-Buffault¹⁰. Ces deux manières, grégaire et/ou élective, d'être en « féminie »¹¹ participent selon des modalités différentes à la construction d'une identité sexuée qui sera validée, hors du colloque homolatique, par la première rencontre amoureuse hétérosexuelle qu'elles auront contribué à préparer.

1. Les sœurs

Si, écrit Martine Segalen¹² dans *Sociologie de la famille*, « le lien de germanité [est] nettement plus faible et moins normé que le lien parental », pour Daniel Gayet¹³ l'étudiant sous l'angle psychologique et anthropologique, il conditionne « l'évolution affective de l'enfant, stimul[e] ou inhib[e] les facultés d'insertion sociale et marqu[e] durablement la destinée de l'adulte ». Les sœurs et les frères, cohabitant ou non, font partie de ces proches avec lesquels on entretient des liens au « caractère ambigu, à la fois affinitaires [...] et en même temps porteurs

⁶ N7220904CE.

⁷ Denise P. (1912, Mazé), N4061204CE.

⁸ Gabrielle Houbre, *La Discipline de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1997.

⁹ Rebecca Rogers, « Construction de la féminité bourgeoise en France au XIX^e siècle. Éducation, normes et pratiques », Jean-Pierre Bardet [dir.] *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV-Sorbonne, 2001, p. 673-684.

¹⁰ Anne Vincent-Buffault, *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Seuil, 1995.

¹¹ L'expression est d'Anne Vincent-Buffault, *L'Exercice...*, *op. cit.*, p. 188.

¹² Martine Segalen, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 262-263.

¹³ Daniel Gayet, *Les Relations fraternelles. Approches psychologiques et anthropologiques des fratries*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1993, p.1.

d'obligations »¹⁴. Ne serait-ce que parce qu'en cas de fratrie multiple la loi impose que l'héritage parental soit partagé entre ses membres, ce sont des proches avec lesquels il faut dans tous les sens du terme compter. Monosexuée ou hétérosexuée, la fratrie qui redouble et/ou dédouble le genre fournit également des modèles possibles d'identification et/ou de différenciation. Quand elle est plurielle en nombre et genre, ce qui est de loin la situation la plus fréquente, elle contribue activement à l'apprentissage des rôles sexués dans l'univers domestique et fait précocement prendre conscience aux filles que les garçons, quel que soit leur rang de naissance, jouissent de libertés qui leur sont le plus souvent refusées. Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay)¹⁵ trouvait particulièrement injuste « que les gars, ils [aient] le droit toujours de faire tout et que les filles non ».

Celles dont on parle peu...

À l'exception des jumelles homozygotes, Léone P. et Georgette M. (1929, La Meignanne)¹⁶ qui lorsque que je les ai rencontrées en 2005 vivaient (l'une veuve et l'autre mariée) depuis le début des années cinquante à Angers dans deux maisons mitoyennes (24 et 24bis !), les témoins se sont montrées peu disertes sur la relation sororale. Si treize informatrices étaient filles uniques, soixante-dix comptaient au moins une sœur dans des fratries, le plus souvent mixtes, de deux à douze enfants¹⁷. Dans vingt cas la fratrie fut une « sororie » intégrale de deux (quatorze cas), trois (deux cas) ou quatre filles (quatre cas). Le dénombrement de Miré en 1946¹⁸ fait état d'une famille de dix filles dont les naissances s'égrainent, régulièrement espacées d'un an ou deux de 1924 à 1941, avant l'arrivée, qu'on imagine très espérée, d'un garçon en 1944. Dernier de la liste (la maman est alors âgée de 44 ans), il récompense et justifie les vingt années d'acharnement génésique d'un couple vieillissant. Rares mais non exceptionnelles, ces familles à filles nombreuses, avec ou sans garçon unique intercalé ou final, ont été évoquées par au moins deux témoins qui en avaient connu, étant enfant, des exemplaires dans leur voisinage. Aucune témoin ne s'est souvenue, ni aucun des dénombrements consultés n'ont montré de familles comptant plus de six garçons consécutifs.

¹⁴ Martine Segalen, *Sociologie...*, *op. cit.*, p. 263.

¹⁵ N3230505CE.

¹⁶ Les deux témoins ont poussé très loin leur gémellité : réglées le même jour, elles accouchèrent de leur premier enfant à la même date.

¹⁷ Treize enfants uniques, vingt-cinq familles à deux enfants, vingt-trois familles à trois enfants, quinze familles à quatre enfants, six familles à cinq enfants, trois familles à six enfants, six familles à sept enfants, deux familles à huit enfants, quatre familles à neuf enfants, une famille à dix enfants, deux familles à douze enfants.

Les sœurs ne font pas partie, contrairement aux parents ou grands-parents, des proches dont les témoins parlent spontanément. Au sein de la constellation adelphique ce sont les frères, grands ou petits, qui brillent au firmament ; les sœurs semblent des astres ternes, de rang secondaire avec lesquelles l'âge venu les liens sont parfois devenus très ténus. Rencontrées la même année dans leur foyer-logement respectif, distant de quelques kilomètres seulement, deux sœurs, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la Place) et Léa M. (1922, Denée) ne s'étaient pas vues depuis cinq ans. Leurs enfants décédés ou habitant au loin, elles étaient l'une pour l'autre la plus proche parente vivante. Pourtant, bien que semblant en bons termes, elles ne s'appelaient guère plus d'une fois l'an pour échanger leurs vœux. Résidant dans le même établissement, Juliette F. (1920, Brissac) et sa sœur cadette (que je n'ai pas rencontrée) n'entretenaient pas de liens privilégiés. Elles ne s'évitaient ni ne s'invitaient, déjeunaient à des tables distinctes et n'avaient pas d'activités communes. Elles semblaient vivre en bonne indifférence.

Rarement décrites comme très chaleureuses, les relations entre sœurs peuvent avoir été, et être restées, exécrables. Hélène B. (1911, Corné) s'était brouillée avec sa sœur à la mort de leur grand-mère paternelle, dans les années trente, en raison d'un partage que la témoin jugeait inique des bibelots et bijoux de la défunte. De ce jour, bien que vivant avec leurs familles respectives dans le même village, elles ne s'adressèrent plus la parole. Hélène, qui se reconnaissait d'un naturel rancunier, ne se réconcilia jamais avec sa cadette dont elle bouda les obsèques un demi-siècle plus tard. Les sources judiciaires, traitant notamment des affaires de mœurs, peuvent fournir des informations, à considérer avec précaution, sur les relations adelphiques. Aux dires d'une voisine spectatrice de leurs fréquentes disputes, Augustine (née en 1909) et Clémentine (née en 1912), victimes d'inceste, passent leurs journées à s'injurier et se battre. Appelé à la barre lors du procès du père¹⁹ en 1930, ce témoin auditif et oculaire se souvient avoir entendu Clémentine traiter publiquement son aînée de « vache, putain, fumier », et remarqué après l'échauffourée qui s'ensuivit de « grande quantité de cheveux arrachés ».

À moins de considérer que, chez les soixante-dix témoins concernées, l'âge aurait dégradé et terni sélectivement le souvenir des sœurs alors qu'est conservé intact et souvent magnifié celui des parents ou des frères, cette « dysmnésie » peut être envisagée comme la marque d'une relation adelphique spécifiquement dépréciée.

¹⁸ ADML, 6M37.

¹⁹ ADML, 2U2/254, audience du 20 février 1930.

Une relation adelphique culturellement peu valorisée

La fréquente brièveté du temps de vie commun entre enfants d'une même fratrie a été soulignée par de nombreux témoins. En milieu populaire la mise au travail précoce, dans le cadre d'un placement rural ou urbain, disperse souvent les germains. Certaines témoins ne se souviennent pas d'avoir vécu sous le même toit avec leurs aînés les plus âgés ou leurs puînés tardifs. Les treize années qui séparent Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) de sa sœur Léa M. (1922, Denée) expliquent en partie le caractère distendu de leur relation présente. Quand Léa qui ne fut pas la benjamine de la famille vit le jour, Marie qui n'en était pas l'aînée était déjà placée en ferme depuis quatre ans. Peu après la naissance de Léa leurs parents vinrent s'installer près d'Angers où le père avait trouvé un emploi de concierge dans une usine. Les deux sœurs ne vécurent ensemble que les quelques mois durant lesquels Marie, alors âgée de 16 ans devint ouvrière dans l'entreprise où travaillait son père. Placée ensuite comme bonne à tout faire dans un café, elle ne retournait que rarement dans sa famille. Absence de vie commune et différence radicale de conditions de vie (prime jeunesse rurale et mise au travail avant même la fin de la Grande Guerre *versus* jeunes années urbaines et scolarisation prolongée jusqu'à 13 ans dans les années trente) ont creusé entre ces sœurs un fossé affectif et générationnel qui ne fut jamais comblé. Pour les jumelles Léone P. et Georgette M. (1929, La Meignanne)²⁰ la force exceptionnelle du lien qui les unit est certes le résultat d'un inné, leur gémellité, mais aussi d'un acquis, puisque leurs parents ne les séparèrent pas à une époque « où les enfants partaient tôt travailler [...] alors chacun suivait son chemin ».

Le grand écart d'âge n'est cependant pas un facteur spécifiquement genré puisqu'il contribue aussi bien à la dissociation affective des fratries mixtes qu'homosexuées. Il ne peut d'autre part expliquer la fréquente conflictualité des relations entre sœurs que peu d'années départissent. La proximité des dates de naissance, dont les psychologues de la fratrie²¹ font fréquemment la cause première des rivalités entre germains rapprochés, contraints au partage d'une mère moins disponible, ne répond pas non plus entièrement des dysfonctionnements de la relation sororale. La jalousie adelphique, souvent présentée comme un invariant psycho-anthropologique, n'est pas déconnectée de l'histoire des sociétés accordant, selon les époques, plus ou moins de valeur à l'enfant en fonction de son sexe et de son rang de naissance.

²⁰ HC100109.

Le rang de naissance, la composition sexuée de la fratrie antérieurement composée et les aspirations, conscientes ou inconscientes, des parents concernant le sexe de l'enfant attendu conditionnent la place de l'enfant dans la famille et la qualité des liens adelphiques à venir. À une époque de mortalité infantile encore importante²² et de volonté croissante de limiter la taille des familles, le décès d'un nourrisson, surtout s'il s'agit du premier-né ou de l'aîné de son sexe dans la fratrie, fait peser sur le suivant une charge particulièrement lourde d'espérance et/ou d'angoisse. Les conditions dans lesquelles une petite fille est accueillie dépendent beaucoup de la configuration sexuée de la fratrie à sa naissance et des attentes, aux motivations difficiles à reconstituer, des parents. Toutes deux nées rapidement après la mort en bas-âge d'une sœur, Marguerite G. (1920, Blaison) et Madeleine G. (1935, Brissarthe) ne furent pas reçues avec la même chaleur par leurs géniteurs respectifs. Marguerite, pourvue d'un frère de dix ans son aîné, le fut avec une grande joie par son père. Il n'avait pas connu sa première fille conçue lors d'une permission en 1916 et morte accidentellement avant sa démobilisation et aurait aimé que le bébé portât le même nom que l'enfant décédé²³. Assurés d'une descendance masculine, les parents quadragénaires de Marguerite accueillirent sa naissance comme un don inespéré du ciel et elle fut une enfant particulièrement choyée. Madeleine pense rétrospectivement que sa mère, traumatisée par la mort de son aînée, et craignant qu'un enfant de même sexe ne connût le même sort aurait préféré qu'elle fût un garçon. Quand la petite sœur, Michelle, naquit sept ans plus tard, le contexte émotionnel avait changé. Bien que les parents aient alors sans doute espéré que le bébé fut un garçon (cf. prénom masculin féminisé), sa naissance fut fêtée et elle jouit rapidement des avantages affectifs et matériels traditionnellement accordés au benjamin. Au sein de cette famille, qu'elle fut heureuse de quitter à 11 ans pour aller en pension, Madeleine ne se sentait pas à sa place : aînée par défaut et fille surnuméraire, elle n'avait ni le bon rang, ni le bon sexe.

Ce syndrome de « la fille en trop », particulièrement prégnant dans les sociétés rurales patriarcales, explique en partie la dépréciation dont la relation sororale est l'objet. Si une descendance, de taille variable mais toujours mixte²⁴ est encore de nos jours le souhait de nombreux parents, pour les agriculteurs exploitants angevins du début du XX^e siècle avoir au

²¹ Walter Toman, *Constellations fraternelles et structures familiales. Leurs effets sur la personnalité et le comportement*, Paris, ESF, 1987.

²² Quatre témoins ont mentionné avoir eu un frère ou une sœur aînés décédés avant leur naissance ou alors qu'ils étaient encore très jeunes. En 1927 la mortalité infantile est de 83 pour mille et en 1940 de 60 pour mille. Voir Jean Dupâquier, *Histoire de la population française*, t. 3 et 4, Paris, PUF, 1988 et 1989.

²³ Ce à quoi la mère s'opposa.

moins un fils relève de l'ardente obligation. Certes la faiblesse de l'échantillon pris en compte (trente-trois cas) interdit toute extrapolation statistique, mais on compte peu d'exploitants en faire-valoir direct parmi les géniteurs de témoins filles uniques ou sans frère. De condition souvent modeste, sans terre à transmettre, peut-être ces parents ont-ils su se « contenter » d'une descendance exclusivement féminine²⁵ ?

Le plus souvent, quitte à n'avoir qu'un enfant, on préfère que ce soit un garçon. Indépendamment du facteur économique, l'engendrement de fils virilise le géniteur et valorise la génitrice convaincus l'un et l'autre de la « valeur différentielle des sexes »²⁶. Alors qu'elle attendait son premier enfant, Marguerite G. (1920, Blaison)²⁷ espérait que ce serait un garçon qui lui donnerait « l'impression d'être plus forte ». Quand un voisin d'Anna B. (1920, Noyant-la-Gravoyère)²⁸ clamait après la naissance de sa cinquième fille qu'il ne s'« arrêterait que quand [il] aurait un garçon ! », au grand dam d'une épouse épuisée par les grossesses, son obstination traduit moins le souci de la transmission patrimoniale que celui de la restauration d'une virilité diluée dans un trop-plein de filles. Moins persévérants ou plus réalistes, les parents de Denise C. (1911, Deux-Sèvres), benjamine d'un trio de filles, pris entre leur désir d'héritier mâle et leur volonté de limiter leur descendance résolurent après sa naissance de n'avoir plus d'enfant. Ils se consolèrent en donnant en second prénom au témoin celui destiné au fils espéré mais jamais né : Désiré-e.

Alors que dans une fratrie mixte la première fille est valorisée, car lui sont rapidement déléguées certaines tâches domestiques, les puînées sont d'autant moins appréciées qu'elles se succèdent sans garçon intermédiaire. L'*imperium* de l'aînée, qualifié par Denis Gayet de « loi d'airain, implacable »²⁹ est souvent encouragé par les parents qui en font le relais de leur autorité sur les plus jeunes. Parfois mal supporté, il est cependant globalement peu contesté, et c'est entre cadettes rivales que les frictions sont les plus vives. Ni garçon, ni aînée, ni benjamine, les

²⁴ Cf. L'expression est encore très utilisée « choix du roi » pour décrire les fratries mixtes et restreintes.

²⁵ Sur les trente pères : neuf était journaliers agricoles, six propriétaire-exploitants, trois artisans, quatre commerçants, trois employés ou fonctionnaires. Une témoin, née de père inconnu ne connaissait pas l'activité de son géniteur. Il est cependant impossible de savoir rétrospectivement si ces descendance limitée sont les résultats d'une régulation volontaire des naissances, ou d'une hypofertilité du couple. Les parents des témoins n'ayant pour la plupart pas de biens à transmettre, l'argument de l'unicité de la descendance pour ne pas avoir à partager l'héritage ne semble pas ici très pertinent.

²⁶ Françoise Héritier, « La valeur différentielle des sexes », Margaret Maruani [dir.], *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 52-56.

²⁷ HC150109.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Daniel Gayet, *Les Relations...*, *op. cit.*, p. 59.

cadettes se déprécient mutuellement. Marquée du sceau discriminant de la féminité, la sororité ne charrie aucune des valeurs positives que la virilité de ses membres confère à la fraternité.

Trop proche et trop semblable : l'impossible l'altérité

Tant qu'elles vivent chez leurs parents, les sœurs font le plus souvent chambre commune et partagent le même lit jusqu'au départ de l'une d'elles à l'occasion d'un placement ou du mariage³⁰. Jusqu'à ce qu'elle quitte, à 13 ans, la maison paternelle pour aller travailler en ferme, Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire) partageait avec ses deux sœurs, dans l'unique chambre de la maison, un des trois lits de la famille. Les deux autres lits, dans la pièce commune, étaient occupés par le père veuf et les deux frères. Le couple parental s'étant réservé une chambre, les huit frères et sœurs de Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay) se répartissaient dans les deux restantes. C'est sans surprise dans les sorories, ou les fratries mixtes dès que s'impose la séparation nocturne des garçons et des filles, que la pratique du couchage commun des enfants de même sexe est la plus répandue³¹. En milieu populaire rural la configuration des habitations des familles les plus modestes, à deux ou trois pièces, et/ou la pauvreté du mobilier couchant n'offre pas d'alternative.

Ces arrangements domestiques semblent avoir été davantage supportés qu'appréciés par la plupart des témoins qui auraient aimé être, comme Lucienne S. (1914, Corné), fille unique d'un facteur et d'une couturière, « toute seule dans [sa] chambre. Comme une reine »³². Certes, Suzanne R. (1921, La Meignanne) et Émilienne B. (1932, Brain-sur-l'Authion), accoutumées dès leur plus jeune âge à dormir avec leurs sœurs, dirent avoir eu, les nuits suivant le mariage des aînées, les plus grandes difficultés à trouver le sommeil dans une couche désertée. Cependant pour l'une et l'autre ce désarroi, transitoire, était moins dû à la tristesse de la séparation qu'au désagrément résultant d'un changement brutal et déstabilisant d'habitudes (draps froids, pertes des repères spatio-sensoriels). Toutes les témoins ayant fait, à l'occasion d'un déménagement ou

³⁰ Parmi les cinquante-cinq témoins qui n'avaient pas de chambre individuelle, trente-deux partageaient leur lit avec une parente (trente sœurs, une mère, une grand-mère) dans une chambre séparée, et vingt-trois disposait d'un lit dans une chambre commune (seize cas de chambre partagée avec les parents, sept cas de chambre partagée avec une sœur ou une grand-mère). Quatre témoins pensionnaires couchaient dans un dortoir.

³¹ Il y a un rapport évident entre nombre d'enfants et pratiques de couchage. On compte 4,8 enfants par fratrie pour les témoins ayant partagé un lit avec une sœur, 3,6 enfants quand il s'agit d'une chambre commune, et 2,7 enfants quand la témoin disposait d'une chambre personnelle. Cependant, y compris dans les fratries nombreuses, un *sex ratio* déséquilibré avec fille unique et frères multiples conduit à un relatif isolement de l'élément féminin (lit personnel ou partagé avec une ascendante, chambre personnelle parfois).

³² N1151104CE.

d'une recomposition par sexe et/ou âge ou de la cellule familiale, l'expérience du coucher partagé et du coucher solitaire ont souligné leur préférence pour la dernière formule. Avant d'en avoir « droit à une » à 17 ans, Yvonne A. (1912, La Ménitère)³³, fille aînée d'une fratrie mixte de quatre enfants, dort dans la chambre de ses parents, puis couche dans un lit clos de rideaux, bientôt partagé avec une domestique, dans la pièce qu'occupaient également ses deux jeunes frères installés dans l'autre lit. À la faveur d'un déménagement dans une maison pourvue de trois chambres, Yvonne s'en vit attribuer la jouissance d'une, qu'elle occupa avec plaisir et sans partage (sa jeune sœur encore bébé dormait auprès des parents) jusqu'à son mariage. Elle apprécia d'y « [être] en intimité ». Quand Madeleine L. (1924, Saint-Martin-de-la-Place)³⁴, seule fille d'une fratrie de trois enfants, quitta à 13 ans la chambre de ses parents, ce fut pour rejoindre avec bonheur un réduit aménagé sous un escalier. Elle y avait « [son] lit, un lit à une personne » et « c'était [sa] chambre » avec « une petite armoire, toute petite [dans laquelle elle] avait [son] linge ». Si Yvonne et Madeleine obtinrent ce privilège de fille unique³⁵ sans avoir à combattre, Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay)³⁶, née en sixième position, dut batailler ferme pour qu'on lui accorde l'exclusivité d'un lit-cage pliant. Elle « voulai[t] être toute seule » et ne supportait pas de coucher avec sa sœur la plus proche en âge qui « était commandeuse » [avec laquelle « [elle] ne s'entendait jamais [mais] se battait toujours »]. Elle fit alors le siège de sa mère qui finit par acheter un lit « pour [elle] toute seule ». Dès lors ce lit fut « [son] domaine » dans lequel chaque matin elle enfermait « [ses] affaires » avant de le replier. Outre son éventuelle fonction protectrice, l'intimité obtenue, même relative, permet par l'appropriation d'un espace et des objets dont on le meuble, de se séparer et de se distinguer au regard du sexe et/ou de la personnalité des autres membres de la fratrie ou de la sororie.

De même, la revendication de vêtements à leur goût et à leur taille, dont font état tant de témoins puînés, traduit autant un désir d'élégance « sur mesure » qu'une aspiration à la reconnaissance et l'individualisation. Le volontarisme des parents à faire durer les vêtements et/ou à habiller de façon similaire les enfants de même sexe, ne s'explique pas uniquement par un souci, souvent réel, d'économie. Le recyclage permanent des tenues et/ou leur confection en multiples exemplaires, leur permettent également d'afficher leurs compétences éducatives. En ne

³³ N1160105CE.

³⁴ N1160105CE.

³⁵ Onze des treize filles uniques rencontrées avaient une chambre et un lit personnels. Les deux autres témoins occupaient un lit dans la chambre des parents.

cédant pas aux caprices vestimentaires de leur progéniture, en lui imposant un habillage en série, ils font preuve non seulement d'autorité mais aussi d'équanimité. De nombreuses photographies montrées par les témoins attestent de la banalité de la pratique tant pour les garçons que les filles. La mère d'Yvonne P. (1924) d'Alice M. (1926) et des jumelles Georgette M. et Léone P. (1929), toutes nées à La Meignanne, poussa cependant cette logique d'uniformisation très loin. La famille tenait un café et une salle de boule de fort dans laquelle étaient organisés noces, bals et banquets et appartenait aux couches plutôt aisées de la société rurale. Dotés de « bons parents »³⁷, les témoins estiment rétrospectivement avoir été matériellement plus gâtées que nombre de leurs petites camarades. Si depuis la mort, en 1924, de son premier-né de sexe masculin, la mère avait renoncé pour elle à toute fantaisie vestimentaire et ne portait que du noir, elle ne reculait pas à la dépense quand il s'agissait de renouveler, toujours à l'identique, la garde-robe de filles qu'elles « bichonnait »³⁸. C'était pour elle une fierté de voir se retourner les passants au passage de ses quatre filles habillées rigoureusement de la même façon. Léone³⁹ racontait qu'étant allées avec ses sœurs à la foire Saint-Martin à Angers, vêtues toutes quatre du même manteau en lainage vert sapin, chapeau assorti et collet de fourrure, « c'était [elles] les attractions ! ».

³⁶ N1040405CE.

³⁷ U300805CNE.

³⁸ Conversation téléphonique avec Léone P. (1929, La Meignanne) le 30 janvier 2009. Non enregistré.

³⁹ *Ibid.* La mère possédait un petit appareil photographique avec lequel elle photographiait ces filles chaque fois qu'elles les habillaient de la même façon.



Cliché n° 3⁴⁰
Portrait de famille en 1942 (22,5 × 16,5 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Léone P. (1929, La Meignanne).

Le couple parental pose devant son quatuor de filles, disposées de droite à gauche par ordre décroissant d'âge. Les aînées, Yvonne (18 ans) et Alice (16 ans) sont vêtues du même ensemble, chandail à fines torsades et jupe écossaise de confection domestique que Georgette et Léone, les cadettes âgées de 13 ans. Seules ces dernières, qui portent des chaussettes hautes quand les aînées portent des bas, ont l'âge de cette tenue typiquement « grande fillette », dont les pages féminines hebdomadaires des quotidiens régionaux ont pu fournir le patron. Bien qu'elles estimassent que ces tenues les infantilisaient, les deux aînées, jeunes filles travaillant l'une comme couturière à son compte, l'autre comme secrétaire de mairie, ne purent refuser de les porter.

L'effet de scissiparité produit par ce dispositif vestimentaire, dont le caractère spectaculaire est accentué par la gémellité des plus jeunes, reflète l'apparente interchangeabilité des membres de la sororie. Il uniformise les physionomies, rabote les individualités et fusionne dans un statut commun de subordination filiale et d'indifférenciation mutuelle les quatre sœurs. En l'absence de garçon, porteur de la seule différence socio-culturellement valorisée, c'est la même fille qui semble dupliquée. Se distinguer et s'affirmer dans une telle constellation

⁴⁰ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 3.

adelphique fut difficile pour Alice, la seconde des filles. En amont, Yvonne, venue au monde peu avant la mort d'Albert, à défaut de consoler ses parents de la perte d'un garçon, les consola de celle d'un bébé dont la mère disait encore au soir de sa vie qu'il « était le plus beau et le plus en avance de tous [ses] enfants »⁴¹. Elle hérita également du statut d'aînée. En aval, leur gémellité parfaite associée à leur grâce et leur bon caractère, firent presque oublier aux géniteurs ébahis que leurs nouveaux-nés étaient des filles. Pour contrebalancer la disparition d'un nourrisson mâle, il ne fallut pas moins qu'une paire de bébés homozygotes femelles gratifiés de prénoms masculins féminisés. Née après l'aînée consolatrice et les benjamines compensatrices, Alice, la cadette, ne fut qu'une espérance de garçon déçue et la seule à vouloir, en vain, quitter ses proches pour se placer comme bonne à Angers.

Au soir de leur vie, les quatre sœurs avaient conservé des liens extrêmement chaleureux, se réunissant chaque semaine chez la plus âgée pour jouer aux cartes. Ces relations privilégiées sont indissociables de la conception qu'avaient leurs parents d'une vie de famille resserrée sur le groupe nucléaire. Le processus d'acculturation au modèle familial petit bourgeois n'emprunta pas le chemin de la promotion scolaire. Parce qu'elles étaient filles, élevées dans l'espérance d'un mariage qui les consacrerait reine du foyer (citadin de préférence), aucune ne fit d'études prolongées. Il passa plutôt par l'adoption de certaines habitudes, rares en milieu rural, de gestes manifestes d'affection, d'activités récréatives partagées. Tous les ans en été, les parents fermaient le café durant une semaine, et partaient avec enfants et aïeule passer quelques jours dans une pension de famille sur la côte atlantique. Les bons souvenirs que gardent les témoins de leur jeunesse sont des souvenirs associant étroitement l'ensemble de la parenté. Dans le cas particulier de cette sororie, la déqualification culturelle attachée au sexe, fut, sauf peut-être pour Alice, compensée par la tendresse distribuée à chacune.

2. Voisines, camarades et collègues

En dehors de leurs sœurs, porteuses d'une altérité très relative, les témoins ont essentiellement côtoyé, dans un cadre vicinal, des filles ayant fréquenté la même école et la même église. Elles y ont rencontré des paires appartenant, peu ou prou, à leur milieu social. Les filles de notables, envoyées en pension durant la majeure partie de l'année, ne sont que rarement croisées dans l'espace public hormis dans le cadre, socialement moins ségrégatif que l'école, de

⁴¹ Conversation téléphonique avec Léone P. (1929, La Meignanne) le 30 janvier 2009.

la paroisse à l'occasion de la messe ou de la kermesse patronale. Une seule témoin, apprentie couturière, a évoqué l'amitié la liant après guerre, à la fille unique d'un riche négociant en grains de la commune.

En milieu rural, l'école primaire obligatoire, publique ou libre, constitue le cadre privilégié dans lequel se préparent les regroupements ultérieurs. C'est principalement sur les bancs de l'école que s'ourdit le réseau de sociabilité juvénile local dans lequel se « fera la jeunesse ». La proximité physique en constitue la chaîne et la distance socio-culturelle la trame. Commentant une photographie de classe, datant de l'année de son certificat, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) pointait les nombreuses camarades avec lesquelles « [elle] s'était suivie » une fois clos le temps scolaire. Accueillant, *a priori* pour une période de six à sept ans, l'ensemble des filles du petit peuple communal, l'école primaire en restitue la stratification sociologique et les multiples clivages internes. Évoquant les pratiques de sociabilité de leur jeunesse, les témoins ont un discours très ambivalent. La communauté villageoise est présentée à la fois comme le berceau d'une chaude solidarité entre égaux, et le chaudron où rancune et aigreur se recuisent sous les feux conjugués du mépris et de l'envie.

Le réseau de sociabilité juvénile dans lequel s'insère fille ou garçon résulte d'un tri, opéré sur critères socio-économiques et culturels, par les parents entre relations encouragées, tolérées ou strictement interdites. La mère de Marcelle T. (1923, La Daguenière) lui avait ainsi défendu de fréquenter en dehors de la classe une camarade de même âge, fille de journaliers trop prolétaires (l'amie était la neuvième de onze enfants) et laxistes à son goût. Les relations interpersonnelles ne sont autorisées qu'entre enfants de familles compatibles, dont les patrimoines matériel et symbolique comparables permettent, dans des sociétés rurales traditionnelles organisées sur l'échange (de biens, de services, etc.), qu'aucune des deux ne se sente *in fine* redevable à l'autre. Pouvoir « rendre », écrit Françoise Zonabend dans *La Mémoire longue*⁴², sous diverses formes ce qui a été « donné » est une des conditions nécessaires à la constitution et l'entretien des relations interfamiliales. Ce sont les mêmes règles d'équivalence globale qui régissent l'expression de l'intérêt porté à autrui. Sous les yeux des parents et des voisins, il s'agit de ne pas trop recevoir, ni trop distribuer de signes d'affection. Le développement de relations fondées sur une élection sentimentale mutuelle (ou perçue comme telle) et s'exprimant par une profusion de signes (lettres, cadeaux, contacts tactiles) résulte d'un

⁴² Françoise Zonabend, *La Mémoire longue*, Paris, Jean-Michel Place, 1999, p. 99-112.

double processus d'acculturation au modèle amical bourgeois, régi par d'autres règles, et de transformation des cadres matériels et culturels de la société rurale.

Entre-soi et ostracisme

Loin de constituer un bloc uni et insécable, la société rurale est, au contraire, finement sédimentée et veinée de lignes de fracture aussi discrètes qu'infrangibles. Les informatrices ont vécu dans des communes d'avant l'« empaysonnement » des campagnes, animées par une multitude d'activités de production et de service. Elles sont filles de cultivateurs, propriétaires ou journaliers, mais aussi de commerçants, d'artisans, d'employés communaux, etc. Cependant, si les témoins « filles de la campagne » se présentent souvent, pour s'auto-déprécier, en opposition aux « filles de la ville », cette non-urbanité complexée n'est qu'un dénominateur commun par défaut, et la diversité des activités parentales qu'un discriminant parmi d'autres. Évoquant l'ensemble des filles de sa commune, Jeanne F. (1915, La Poitevinière) disait que « tout cela se triait »⁴³. Ce tri, fait en fonction de paramètres variés, est à l'origine de sous-groupes ne se recoupant qu'en partie à l'intérieur de la communauté féminine juvénile locale.

Bien que réelles et parfois cruellement ressenties quand elles s'avèrent un obstacle à la réalisation des ambitions scolaires, ou des espoirs matrimoniaux, les différences de niveau de vie sont rarement évoquées par les témoins. Craignant de susciter une trop humaine jalousie nuisible à leurs intérêts et/ou d'exciter la colère divine par l'étalage sans vergogne de leur réussite matérielle, les ruraux ont la fortune plutôt discrète. Les différences s'étalent rarement au quotidien. Interrogées sur leur perception des inégalités socio-économiques, les témoins ont des difficultés à les illustrer par des exemples précis. Pour Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) « on était toutes un peu pareilles »⁴⁴. En semaine, blouses, fichus, bas opaques et sabots plus ou moins ouvragés masquent des différences de pouvoir d'achat que la tenue du dimanche est autorisée à exposer. L'uniformisation de façade désamorce les tensions et permet l'entretien du consensus communautaire. La prudence autant que la modestie commande à la jeune villageoise mieux nantie de ne pas chercher à se distinguer par des atours journaliers plus raffinés de ses camarades moins bien loties. L'imprudente impudente qui se « [tient] toujours dans son grand »⁴⁵ sera peut-être secrètement enviée, mais surtout ouvertement moquée, voire mise à l'écart.

⁴³ HC200608.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ HC200608.

Ce n'est que lors des grandes occasions réunissant l'ensemble de la communauté que les différences gommées au quotidien s'affichent ostensiblement pour mettre au/à jour la hiérarchie locale des fortunes. La procession des communiantes est souvent évoquée par les témoins comme un moment fort d'exhibition patrimoniale. Elles la présentent moins comme le cheminement spirituel vers une union mystique de jeunes âmes recueillies, que comme le grand défilé calendaire des vanités temporelles. Étudiant dans *La Grande Communion* les cérémoniaux paroissiaux, Laurence Hérault note que l'ordre du cortège, fixé par le prêtre, n'est pas indifférent aux positions sociales et que « les enfants des notables [...] étaient plus souvent en tête que les autres »⁴⁶. C'est dans le blanc, moins uniforme qu'il n'y paraît, des robes et des cierges brandis que les témoins lisent le nuancier des fortunes. La richesse d'une famille se mesure à la longueur d'un voile ouvragé, la garniture abondamment fleurie d'une coiffe, le nombre de petits plis agrémentant jupe et corsage ainsi que le raffinement de gants et souliers assortis en peau immaculée. Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) fit, en vain, le siège de sa mère pour qu'elle lui achetât, au lieu de la banale mousseline prévue, le tulle arachnéen promis à une de ses camarades par des parents plus aisés. Fille d'un athée, Marcelle T. (1924, La Daguenière), baptisée à huit ans, pestait contre l'anticléricalisme paternel qui, en lui interdisant de faire sa Communion, la privait d'une occasion de se montrer richement habillée. Le prix du cierge étant étroitement corrélé à son diamètre et à sa taille, une rapide estimation visuelle de l'exemplaire tenu en main par la communiantes suffit à renseigner sur les moyens des proches qui le lui ont offert.

Les clivages vécus au quotidien par les témoins relèvent moins des différences de niveau de vie que du positionnement familial par rapport à l'Église, du respect des prescriptions séculières de l'institution et notamment de sa pressante incitation à scolariser les enfants dans l'école libre paroissiale. Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine) a évoqué un prêtre qui menaçait les parents de ne pas admettre à la Communion leurs enfants s'ils les laissaient à l'école « sans Dieu ». Tenant à ce que sa fille franchisse dans les formes convenues ce seuil initiatique socialement et anthropologiquement très investi, la mère d'Éléonore estima plus prudent de la retirer de l'école publique pour la mettre chez les sœurs l'année précédant la cérémonie. Alors que Jean Peneff, étudiant l'enseignement public et privé, note que le dualisme entre les deux

⁴⁶ Laurence Hérault, *La Grande Communion*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 50.

curus se renforce dans l'ouest de la France durant la première partie du XX^e siècle⁴⁷, l'inscription dans une école plutôt qu'une autre est un choix qui en prédétermine bien d'autres en matière de sociabilité juvénile. Élève des sœurs, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁴⁸ a « continué [de sortir] avec qui on allait à l'école ». Si, lors de la promenade dominicale, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), pensionnaire d'une institution catholique saumuroise, devait, sur ordre des religieuses, détourner les yeux et se signer au passage des pensionnaires féminines de l'institution réformée voisine, beaucoup de ses contemporaines scolarisées à l'école libre avaient pour consigne de ne pas se mêler aux filles de l'école publique, qui pourtant fréquentaient le même catéchisme. Georgette G. (1920, Miré)⁴⁹ se souvient qu'enfant, dûment endoctrinée par ses institutrices religieuses, elle considérait les élèves du Public « comme des pestiférées ». La prohibition du mélange n'est pas nécessairement fulminante, et les feux de l'Enfer ou le refus de Communion, ne sont pas systématiquement prédits aux jeunes ouailles récalcitrantes. Le curé de Saint-Mathurin-sur-Loire, « Oh non, n'interdisait pas, mais... »⁵⁰ sa force de persuasion, alliée aux talents d'animatrices des religieuses locales, fit que Simone ne fraya jamais avec ses paires moins assidues aux offices. Pour Yvonne A. (1921, Mazé)⁵¹ entre les filles des deux écoles, « il n'y avait pas trop de camaraderie quand même ». La rémanence de l'antagonisme est telle que, octogénaires, les témoins continuent à faire peser sur la partie adverse la responsabilité du clivage. Si pour Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁵² c'étaient les filles de l'école publique qui « ne se mélangeaient pas », pour Claire M. (1918, Brigné) c'étaient au contraire les élèves de l'école libre qui refusaient tout contact. Ancienne certifiée de l'école publique, la témoin se moquait encore des Enfants de Marie figées en genuflexions et pétries en dévotions.

Dans les communes suffisamment peuplées pour alimenter deux écoles, se mettent souvent en place deux réseaux de sociabilité juvénile féminine antagoniques. L'appartenance à un groupe interdit de s'associer aux activités de l'autre. Très pratiquante, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁵³ n'apprit pas à danser parce que « c'était pas l'habitude dans notre groupe, personne n'allait au bal ». Dans un crescendo rhétorique alliant euphémismes et litotes, Yolande

⁴⁷ Jean Peneff, *Écoles publiques...*, op. cit., p. 16.

⁴⁸ N7220904CE.

⁴⁹ N6050804CE.

⁵⁰ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N5080904CE.

⁵¹ N4061204CE.

⁵² N5080904CE.

⁵³ N7220904CE.

B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)⁵⁴ commence en déclarant qu'on ne « [lui] interdisait pas d'aller au bal » mais « qu'[elle n'y est] jamais tellement allée ». Elle enchaîne derechef en disant qu'elle « avait beaucoup de contacts avec les religieuses » et finit par qualifier le bal « d'activité, comment dire, un peu du diable ». Pour Madeleine R. (1920, Toutlemonde)⁵⁵, issue des Mauges pratiquantes, « le bal, chez nous, c'était complètement défendu » et dans la paroisse, proche, de Madeleine G. (1912, Vihiers)⁵⁶ « ce n'était point trop à la mode pour les filles... ». À l'âge des fréquentations pré-nuptiales, une véritable ségrégation s'opère entre celles qui ont été élèves de l'école libre, sont restées de strictes observantes et ne vont pas au bal, et celles qui fréquentent les offices en dilettantes et les parquets avec assiduité. Les deux ensembles ne se sont sécants qu'en un nombre réduit de circonstances et de lieux publics, fortement investis par la communauté villageoise réunie⁵⁷ : l'église, lors des cinq grandes fêtes du calendrier liturgique (Noël, Pâques, Ascension, Assomption, Toussaint). Pour autant, il s'agit encore ici de co-présence plus que de mélange des deux groupes : les élèves des sœurs, fréquemment sollicitées pour accompagner la liturgie, ne vivent pas les cérémonies aux mêmes rythmes que leurs camarades moins impliquées. Dans leur emploi du temps dominical, très chargé, les jumelles de La Meignanne et leurs sœurs aînées ont peu d'occasions de fréquenter les filles qui « ne sont point trop de la messe⁵⁸ ». Résidant au bourg, elles assistent à la première messe du matin, restent à l'église pour répéter les chants du second office qu'elles animent, rentrent assurer le service dans le café paternel (où elles côtoient une clientèle essentiellement masculine) puis retournent à l'église pour préparer les vêpres et y assister. Elles terminent leur journée (de repos ?) en collaborant à complies après avoir servi les derniers clients de l'après-midi.

Le clivage sur lequel les témoins se sont montrées les plus prolixes transcende en partie les écarts de fortune et les orientations spirituelles. Il s'agit de la distance au chef-lieu de commune. Il a été conjointement mentionné par les « filles des bourgs » et les « filles des fermes » qui s'en rejettent mutuellement l'initiative. Pour Jeanne F. (1915, La Poitevine)⁵⁹, fille des fermes, les filles du bourg, « elles pensaient qu'elles étaient supérieures » ; vivant à

⁵⁴ N2150905CE. Élève de l'école libre, elle a dit plus tard n'avoir jamais fréquenté le bal.

⁵⁵ N2150905CE

⁵⁶ N2221005CE.

⁵⁷ Dans certaines paroisses des Mauges, l'observance est quasi-totale, les hommes pratiquant presque autant que les femmes. Ailleurs, l'observance est plus irrégulière et nettement sexuée.

⁵⁸ U300805CNE.

⁵⁹ HC200608.

distance du village, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁶⁰ se souvient « qu'elles nous dédaignaient un peu à l'école [...] elles se croyaient au dessus de nous ». Dans la même situation, Yvonne T. (1919, Gennes)⁶¹ stigmatisait la vanité des filles du bourg qui « voulaient faire filles de ville [et] faisaient des manières ». Adoptant le point de vue d'une citadine méprisant indistinctement filles des bourgs et filles des fermes, elle se consolait ainsi du mépris dont elle-même était victime de la part des premières.

De leur côté, les jumelles Léone P. et Georgette M. (1929, La Meignanne)⁶², filles du bourg, assurent que les filles des fermes « étaient quand même un peu arriérées ». Pour une jeune fille, vivre dans les écarts, les hameaux ou les fermes isolés c'est vivre à l'écart de la sociabilité villageoise. Jean Peneff estime qu'au delà d'un rayon de six kilomètres l'assiduité scolaire n'était déjà plus garantie⁶³. Se rendre à la messe tous les dimanches est parfois compliqué ; retourner à l'église après le repas pour assister aux vêpres et prendre part aux activités du patronage l'est encore davantage. Moquées par leurs paires du bourg, Jeanne F. (1915, La Poitevine)⁶⁴ et ses amies se réunissaient entre elles et se « rassembl[ai]ent de ferme en ferme pour faire des promenades ». Le mépris et la rancœur peuvent être tels qu'il devient difficile de faire participer sans risque de frictions les deux groupes aux manifestations collectives organisées par la commune ou la paroisse. Léone P. et Georgette M. (1929, La Meignanne)⁶⁵ ont qualifié de « sacrée histoire » une Cavalcade ratée, à la fin des années quarante, en raison du refus de jeunes villageoises d'accepter sur leur char fleuri leurs champêtres camarades. « Moins vernissées », elles risquaient de gâter l'harmonie du charroi, et de compromettre les chances de celle qui trônait au sommet de gagner le titre de Reine du jour. En dépit de la médiation du curé les exhortant à la conciliation, les filles du bourg restèrent inflexibles. Vexées, les filles des fermes décidèrent de défilier à part sur « leur char à elles aussi ».

Invitées à préciser ce qui différenciait ces deux jeunes femmes, les jumelles de La Meignanne ont dressé une liste détaillée des caractères primaires et secondaires établissant à leurs yeux l'indécrottable rusticité de leurs agrestes contemporaines, quasi barbarisées. Ces filles sont dans l'excès : trop près de la nature pour être pures (« Elles pouvaient voir le père lapin ! »), trop loin

⁶⁰ N5080904CE.

⁶¹ HC200608.

⁶² U300805CNE.

⁶³ Jean Peneff, *Écoles publiques...*, *op. cit.*, p. 106.

⁶⁴ HC200608.

⁶⁵ U300805CNE.

de la culture pour sublimer les souillures. Elles baragouinent un langage « plus arriéré », parlent avec un accent corsé aux vapeurs de fumier, disent « moué, toué, chèze » au lieu de « toi, moi et chaise, par exemple ». Accoutrées pour les travaux des champs et/ou de l'étable, de « sarrau foncé [...] bas de laine, sabots à la cheville » ou, suprême inélégance, « montés en guêtre sur la jambe » elles « jalouent » les filles du bourg exhibant des « bas fantaisie » dans de « jolis sabots à bride portés avec des chaussons de couleur ». Bois brut du sabot et/ou jambière repoussent les premières vers une rustre masculinité ; sabots bi-matière et chaussons fantaisie élèvent les secondes vers une féminité rurale raffinée. Le port quotidien du soulier de cuir reste l'apanage de la citadine ou de la fille de notable. À la fin des années quarante, pour Léone et Georgette, les filles des fermes souffrent du même déficit de féminité par excès de ruralité que pointait vingt ans plus tôt, chez sa propre mère, Paulette G. (1912, La Daguénère). Elles ne répondent à aucun des critères de leur conception, déjà très acculturée, d'une féminité petite-bourgeoise, faite d'un subtil mélange de coquetterie, de belles manières et de réserve. Leurs camarades de pleine terre ont, métaphoriquement et concrètement, une moindre distance à l'homme. « Pauvres filles », aux sens précocement excités par le spectacle des accouplements animaux et/ou les attouchements du « commis qu'il fallait craindre », les filles des fermes, renversées en sabot et sur la paille, tombent « enceintes plus souvent », et doublement brutalisées usent de moyens aussi atroces qu'incongrus pour éliminer leurs nouveaux-nés. Se remémorant une affaire d'infanticide ayant défrayé la chronique villageoise durant leur jeunesse, les deux sœurs semblaient davantage scandalisées par les modalités (bébé jeté vivant dans la fosse à purin) que par les finalités de l'acte. Pour les jumelles, féminité rime avec sexualité contrôlée et accentuation des différences sexuées. Leur surnom local, après-guerre, de « *Miss Carbone* »⁶⁶ fait autant référence à leur parfaite ressemblance, soigneusement cultivée, qu'à leur prétention assumée de sérieux, de distinction et de charme. Cet anglicisme, rare en milieu populaire rural, leur octroie une aura à la fois respectable, moderne et sexy. Il condense l'honorabilité du « Mademoiselle » et le chic de la reine de beauté⁶⁷. Son exotisme de bon aloi en fait le parfait antonyme de l'expression patoisante « drôlière à... » employée pour désigner fillettes et jeunes filles dans les campagnes angevines.

⁶⁶ U300805CNE.

⁶⁷ La première *Miss France* est Agnès Souret, élue à Paris en 1928 et des Reines sont fréquemment couronnées dans les campagnes de l'entre-deux-guerres. Cependant les concours de beauté ne deviennent véritablement populaires qu'après la Seconde Guerre mondiale.

La « bonne camaraderie »⁶⁸

La distance formelle qui caractérise les relations parents/enfants se retrouve dans les relations entre paires relevant du même groupe de sociabilité. Si, pour Anne Vincent-Buffault⁶⁹, il est difficile de tracer « les frontières entre amitié [et] camaraderie », les informatrices font clairement la distinction. Toutes eurent des camarades, des deux sexes, mais très peu font état d'amie et encore moins d'ami qui ne soit par la suite devenu un amoureux. L'exaltation par les témoins de la « bonne ambiance »⁷⁰ établie entre jeunes filles fait écho à leur apologie nostalgique de la concorde régnant entre adultes au sein de la communauté villageoise. Elles témoignent l'une et l'autre d'une culture du groupe, faite d'échanges multilatéraux et d'obligations mutuelles, en partie déchargée d'affect. Le cercle des camarades est le résultat, écrit Jean Maisonneuve étudiant la *Psychosociologie de l'amitié*, « d'une sélection sans attachement »⁷¹. Commentant les relations entretenues entre elles par les filles relevant de son cercle de sociabilité, Yvonne A. (1921, Mazé)⁷² disait « qu'[elles] s'entend[aient] bien mais c'est tout ».

Parents et pédagogues partagent la hantise du colloque amical qui, en créant des liens d'exception, perturbe les équilibres intracommunautaires, et/ou fait le lit de relations électives difficilement contrôlables. Pour les maîtresses de pensionnat de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁷³, leurs élèves ne devaient être « jamais seules, encore moins deux, toujours trois et mieux vaut plus ». Avec les camarades, en « bande »⁷⁴, on partage des activités plutôt que des sentiments. Quand « [elles] se réunissai[ent] entre camarades [...] entre jeunes filles du pays », Madeleine R. (1929, Chacé)⁷⁵ et ses paires ne restaient jamais inactives. Les temps chichement distribués de loisirs ne sauraient se consumer en vaines jacasseries. On n'exige plus forcément des filles qu'elles aient en main un ouvrage utilitaire (broderie, tricot, etc.) en cours, mais leur attention et leur énergie doivent être canalisées en permanence. Les « distractions toutes simples » de Madeleine et ses camarades consistaient l'été à « faire des jeux » au bord de la

⁶⁸ Claire M. (1919, Brigné), U260302IE.

⁶⁹ Anne Vincent-Buffault, « Histoire de l'amitié féminine, masculine et mixte aux XVIII^e et XIX^e siècles ou la loi des genres », Georges Ravis-Giordani [dir.], *Amitiés. Anthropologie et société*, Aix-en-Provence, PUP, 1999, p. 129.

⁷⁰ Claire M (1919, Brigné), U260302IE.

⁷¹ Jean Maisonneuve, *Psychosociologie de l'amitié*, Paris, PUF, 1996, p. 18.

⁷² N4061204CE.

⁷³ N6050804CE.

⁷⁴ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N7220904CE.

⁷⁵ U021002IE.

rivière et l'hiver à se retrouver « entre jeunes filles les unes chez les autres » pour jouer aux cartes. Lorsqu'elles partaient, toujours en groupe, assister à « des séances théâtrales dans les communes avoisinantes », c'était « à pied en chantant [...] des chansons toutes simples qui [les] aidaient à marcher ». Fracas des pas sur les chemins empierrés et chants à gorge déployée, rendent difficile, sinon impossible, l'aparté. Le terme de copine est peu utilisé par les témoins les plus âgées ; seules Germaine P. (1917, Mazé) et Yvonne A. (1912, La Ménitère), l'emploient pour désigner les filles de la commune avec lesquelles elles se rendaient au bal. Dans leur bouche, la copine semble une variété particulière de camarade que l'on fréquente superficiellement dans le cadre d'activités récréatives frivoles.

Les collègues

La communauté de travail fournit également l'occasion de nouer des relations, sinon des liens, avec des paires de même âge et condition. Si en ville, à Angers⁷⁶, Saumur, Cholet ou Segré, de grosses manufactures emploient une abondante main-d'œuvre féminine, native ou migrante, en campagne l'isolement des jeunes travailleuses est courant. L'absence de jeune fille à la maison étant souvent le facteur déterminant l'embauche d'une domestique, celle-ci (hormis dans les très grandes exploitations) a de fortes probabilités de se retrouver seule de son sexe et de son âge. Pour Anne L. (1923, Feneu), au service d'un couple d'exploitants âgés sans enfant, et Marguerite C. (1909, Saint-Martin-du-Bois), entourée de commis et valets, cet aspect du placement fut particulièrement pénible à vivre. Le travail à façon et à domicile pour une entreprise citadine, encore très fréquent entre les deux guerres dans la partie occidentale du département⁷⁷, n'offre pas davantage d'occasion de rompre l'isolement.

En l'absence de petites structures industrielles à main-d'œuvre féminisée, seul l'atelier de couture, dès lors qu'il occupe outre la patronne plus d'une apprentie et/ou ouvrière, permet l'émergence d'une sociabilité juvénile féminine professionnelle. Antre où s'élabore la panoplie ordinaire et/ou extraordinaire du genre féminin, il est investi d'une mission de féminisation de la population qui y travaille⁷⁸. D'apprenties juste sorties de l'école et à peine pubères, il fait des jeunes filles bonnes à marier. L'atelier n'est pas seulement le lieu d'une transmission verticale

⁷⁶ À Angers, dans la première moitié du XX^e siècle, la corderie Bessonneau employait 5000 à 6000 personnes dont un grand nombre de femmes sur deux sites urbains principaux. Saumur a développé une activité de conserverie, fortement consommatrice de main d'œuvre féminine, Cholet s'est spécialisé dans le textile et Segré la maroquinerie.

⁷⁷ Christine Bard, « Ouvriers et ouvrières », Jacques Maillard [dir.], *Angers XX^e siècle*, Angers, 2000, p. 221-225, p. 222.

des savoirs (savoir-faire professionnel, savoir-être genré), c'est aussi le terrain d'échanges horizontaux entre paires qu'une même orientation professionnelle, transitoire ou définitive, a réunies. Ce regroupement n'obéit pas aux stricts critères de compatibilité socio-économique et culturelle dont relève les autres réseaux de sociabilité juvénile locaux, basés sur l'interconnaissance familiale. Dans les plus gros bourgs, si les jeunes apprenties et ouvrières sont issues des mêmes milieux populaires, elles ne se sont pas forcément « suivies » depuis l'école. Lorsqu'elles arrivent dans l'atelier, on ne les identifie pas systématiquement comme la « fille de... », dont chacun sait si elle va à la messe, ou bien la boude, fréquente le patronage ou préfère aller danser. Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou), Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) et Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) vivant à Doué-la-Fontaine, ne se connaissaient pas avant de se rencontrer dans l'atelier de Camille Sauzeau⁷⁹. Délestées des *a priori* inhérents à l'interconnaissance, les relations qui s'établissent, hors du contrôle spéculaire des parents, échappent en partie au déterminisme et contingences marquant les liens vicinaux.

Alors que dans le cadre paroissial et/ou communal la ritualisation des liens est assurée par une instance supérieure adulte (ecclésiastique ou laïque), dans le cadre professionnel elle se construit à l'initiative des intéressées elles-mêmes. Dans l'atelier de Camille Sauzeau, employant des jeunes filles mariées bien avant leur vingt-cinquième anniversaire, la Sainte-Catherine, chère aux ouvrières de la mode parisienne⁸⁰, ne se fête pas. Ce sont des événements d'ordre privé qui sont célébrés : anniversaire (rarement marqué dans les familles), prochain mariage expliquant un départ, etc. La convivialité constitue la manifestation la plus courante de cette sociabilité.

⁷⁸ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, « Voyage d'hiver » p. 195-208, « Faire la jeune fille » p. 208-216.

⁷⁹ Frédérique El Amrani, « Femmes entre elles... », art. cit.

⁸⁰ Anne Monjaret, *La Sainte Catherine : culture festive dans l'entreprise*, Paris, CTHS, 1997.



Cliché n° 4⁸¹

Un anniversaire dans l'atelier de Camille Sauzeau en 1950 (13,5 × 8,5 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine).

Les apprenties et ouvrières de Camille Sauzeau sont prises en photographie, à la sortie du travail, dans la cour-jardin de l'atelier. Ce sont les 20 ans de la jeune fille habillée d'un long manteau croisé, à poches plaquées et larges épaulettes rembourrées, que l'on célèbre. Elle tient de la main droite un disque clair dont la témoin, accroupie au premier plan, pense qu'il s'agissait d'une assiette décorée. Entre le pouce et deux doigts de la main gauche elle serre ce qui semble être une grosse bague. Les deux babioles lui ont été offertes par ses collègues, avec lesquelles elle va partager le contenu d'une bouteille de vin, versé dans un unique verre à liqueur circulant de main en main.

Se déployant en périphérie du lieu de travail *stricto sensu*, cette sociabilité s'insère dans les phases liminaires et/ou interstitielles de l'emploi du temps. Elle ne se prolonge pas forcément au delà. Rendues à la cité, à leur paroisse et à leur famille, les jeunes filles sont de nouveaux happées par des réseaux dont elles ne maîtrisent pas la constitution. Quand je l'ai rencontrée Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) entretenait toujours des liens épistolaires et téléphoniques avec son ancienne collègue Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou) mais ce sont ses anciennes camarades de la société de jeunesse locale *Le Printania* qu'elle continuait de fréquenter.

Dans les petits ateliers ruraux, les rapports, fussent-ils cordiaux, entre patronne et salariées reproduisent les clivages socio-économiques travaillant la société dans son ensemble. Si la situation de dominée est aussi expérimentée, parfois cruellement, par les jeunes domestiques, c'est le plus souvent dans l'isolement et la déréliction. Au sein d'un atelier, le partage collégial d'un même statut de subordonnée peut induire, face à l'employeur, des réflexes de solidarité.

⁸¹ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 4.

Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) se souvenait qu'en l'absence de la patronne partie quelques jours à Paris, elle avait roussi en le repassant un pan d'une robe de mariée de facture particulièrement complexe et raffinée. Après avoir tenté en vain d'atténuer l'empreinte du fer, ses collègues lui proposèrent de prendre sur leurs heures de loisirs pour l'aider à reconstituer le panneau dégradé. Pour Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine), doté, il est vrai d'un père votant SFIO, l'expérience de la solidarité au travail confère à celle qui la met en pratique un supplément de dignité personnelle et la consacre actrice de l'histoire sociale et politique de son pays. C'est elle qui relayait auprès de la patronne les doléances de ses collègues et elle était très fière d'avoir fait grève en 1947.

3. « *Les amies de cœur* »

Alors que l'amitié entre jeunes filles est une relation à la fois encouragée et surveillée dans les familles bourgeoise, qui y voient, en même temps qu'une façon de consolider leur réseau de sociabilité, un moyen de dériver les pulsions affectives de leur progéniture vers des objets *a priori* sans danger, elle apparaît comme une relation rare et nouvelle dans les milieux populaires ruraux de la première moitié du XX^e siècle. Pour Jean Maisonneuve, on peut établir un parallèle « entre le développement des affinités électives [et] l'affaiblissement des structures et du climat communautaire »⁸².

Une relation rare. « Ce n'était pas pareil »⁸³

Les témoins ont fait un usage économe du terme d'amie et l'on toujours utilisé au singulier. Alors que la mise au pluriel quasi systématique de camarade ou copine dilue les individualités dans la grégarité, le singulier souligne l'unicité et la spécificité de la relation amicale aux yeux des informatrices. Denise P. (1912, Mazé), qui suivait assidûment le patronage paroissial, avait beaucoup de camarades mais avec Lisa « ce n'était pas pareil »⁸⁴. Seule une minorité de témoins ont évoqué, toujours avec émotion, ce lien vécu comme une relation d'une exceptionnelle qualité, marquée, écrit Jean Maisonneuve, par « une intimité et une bienveillance mutuelle qui ne se fondent ni sur la parenté, ni sur l'attrait sexuel, ni sur les convenances

⁸² Jean Maisonneuve, *Psychosociologie...*, *op. cit.*, p. 50.

⁸³ N4061204CE.

⁸⁴ *Ibid.*

sociales »⁸⁵. Si la palette des adjectifs utilisés pour qualifier les camarades, rarement nommées, est plutôt pauvre (il n'y a que de bonnes ou, plus rarement, de mauvaises camarades), les amies, souvent désignées par leur prénom, font l'objet de portraits psychologiques plus fouillés. Lisa « était très gentille [et] capable de répondre »⁸⁶. Dans la bouche de Denise la gentillesse est une qualité spécifique de la relation amicale dénotant un souci ciblé, personnalisé, pour autrui. La capacité à répondre, et celle à écouter qu'elle implique, sont des facultés dont les témoins ont déploré le faible développement chez leurs parents. Des camarades on espère une cordialité factuelle assurant une bonne ambiance collective, d'une amie, qu'elle soit « une confidente » avec laquelle, dans une relation équilibrée, « on se racont[e] bien des choses ». La solidarité est attendue des camarades, la réciprocité d'une amie. Si en bande on partage à découvert des activités et des chansons, dans la relation amicale on s'échange en aparté des paroles en circuit fermé. « Le bien des choses » dont la véritable amie est l'hermétique depositaire puisque qu'elle ne « racont[e] pas ce qu'on lui d[it] » est constitué de cette part d'intimité que l'on protège du regard des parents et/ou que l'on cèle au confesseur.

Les témoins perçoivent la relation amicale comme largement dégagée du déterminisme social structurant les réseaux de sociabilité ordinaire dans lesquels elles évoluent. Même si elles reconnaissent que l'amie appartient le plus souvent *de facto* à leur milieu, il s'agit pour elles d'un caractère contingent et non substantiel de ce lien qu'elles se plaisent à imaginer fondé sur la seule élection intellectuelle et affective mutuelle. Alors que la camaraderie est une relation reconnue et vécue comme strictement homosocialisée, elles considèrent que les clivages de statut et de fortune peuvent être transcendés par le rapport d'amitié. La grande amie de Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine), enfant de modestes ouvriers (mère brodeuse, père maçon), était la fille unique d'un prospère négociant en grains, appartenant à l'élite économique de la commune. Elles étaient voisines et pouvaient communiquer de jardin à jardin. Pour le témoin la viabilité de cette relation atteste la force et l'irréductible singularité du rapport amical capable de dissoudre les différences sociales dans l'égalité d'un sentiment partagé. Sur la petite fille riche décrite comme mal aimée par une mère mondaine et lointaine, la petite fille pauvre, choyée par une maman très présente et attentionnée laissait ruisseler le lait de tendresse dont elle débordait. Déficit économique d'un côté et déficit affectif de l'autre s'annulaient dans relation positive d'amitié. Dans le cas précis de

⁸⁵ Jean Maisonneuve, *Psychosociologie...*, *op. cit.*, p. 20.

⁸⁶ N4061204CE.

cette amitié hétérosocialisée exemplaire, que des mariages rigoureusement homogamiques distendirent, il est possible que la témoin principale se soit méprise sur la profondeur des sentiments de son alter ego. Cette dernière, Geneviève G. (1932, Doué-la-Fontaine), rencontrée à l'occasion d'un travail sur l'atelier de couture de Camille Sauzeau⁸⁷ dont elle fut cliente, a donné d'autres fondements à leur relation. Sans frère ou sœur, ayant quitté l'école à 14 ans, elle dit s'être ennuyée toute seule chez elle et avoir surtout prisé chez son amie l'animation mise dans la maison par trois enfants proches en âge. La mère de Geneviève étant par surcroît une bonne cliente de celle de Simone (elle lui fit broder le trousseau de sa fille), il eût été délicat de la part de la famille ouvrière de fermer sa porte à la fille des patriciens voisins. Vieille dame assez imbue de sa position dans la cité, Geneviève G. n'a souhaité reconnaître, qu'elle qu'ait été l'intensité réelle de son investissement amical passé, qu'un intérêt récréatif à sa relation avec la plébéienne Simone J. Pour cette dernière, la valorisation de cette relation ne semble pas fondamentalement liée à une quelconque gratification narcissique retirée de la fréquentation d'une jeune fille issue d'un groupe social supérieur au sien. Elle n'est pas flattée d'avoir été l'amie d'une fille de notable local, elle est fière d'avoir vécu, de son point de vue, une vraie histoire d'amitié. L'amitié entre jeunes filles fait partie, comme l'amour romantique hétérosexuel, de ces « nouveaux » sentiments témoignant de la diffusion dans les milieux populaires des valeurs et comportements bourgeois.

Le vocabulaire de l'amitié

Les termes utilisés par les témoins pour caractériser la relation amicale juvénile féminine et la relation amoureuse hétérosexuelle se recoupent souvent. Dans la bouche des informatrices, l'amitié, comme l'amour, est un sentiment fort dont l'épicentre organique est le cœur, siège d'élans irraisonnés et incontrôlables. Si Denise P. (1912, Mazé) apprécie en sa chère Lisa des facultés intellectuelles qui en font une interlocutrice de bon conseil, elle la considère avant tout comme son « amie de cœur »⁸⁸. L'amitié n'est pas un lien désincarné : elle émeut les viscères autant qu'elle stimule le cortex.

Comme la relation amoureuse, la relation amicale est exclusive, parfois jalouse, et exigeante ; les amies aiment être seules, loin des autres et se promettent mutuellement fidélité.

⁸⁷ Frédérique El Amrani, « Femmes entre elles... », art. cit.

⁸⁸ N4061204CE.

Jeanne T. (1925, Thouarcé)⁸⁹ goûtait les sorties en vélo qu'elles « faisaient toutes les deux » avec « [son] amie » après les vêpres. Reprenant une expression communément utilisée pour qualifier une étape du cursus amoureux, Denise P. (1912, Mazé)⁹⁰ dit qu'elle et Lisa, présentée comme « une petite jeune fille », se « fréquentaient ». Loin des parents et des camarades, on y fait l'apprentissage dans les confidences échangées de l'intimité partagée. Ces amitiés féminines juvéniles s'autorisent également des intentions et/ou des gestes de tendresse (enlacements et embrassades) souvent réprimés en famille et prohibés entre garçons et filles avant l'officialisation de leur relation. Les correspondances amicales des pupilles de l'Assistance publique, interceptées par les employeurs et conservées dans les dossiers archivés, regorgent de formules (serment d'exclusivité, expression de l'affection, etc.) propres au registre amoureux tel qu'il s'écrit au verso des cartes postales échangées entre fiancés. De même qu'amour rime avec toujours, amitié rime avec éternité. Paulette, correspondante de Jeanne (1915)⁹¹ et comme elle pupille placée, paraphe sa lettre d'un « ton amie pour la vie » après l'avoir assurée qu' « [elle] ne [l']oublie pas et qu'[elle] pense toujours à [elle] ». Elle termine son courrier en « l'embrassant bien tendrement ». Marguerite (1920)⁹², fait de sa missive une preuve intrinsèque d'affection puisqu'elle assure la destinataire qu'il n'y a qu'« avec [elle] qu'[elle] correspond comme ça ». Elle clôt sa lettre en « [l'] embrassant bien fort » et signe « une petite amie qui pense toujours à toi et qui t'aime beaucoup ». Odette (1915)⁹³, s'adressant à un amoureux, use de la même tournure stéréotypée en signant « celle qui t'aime et qui pense à toi » après l'avoir « embrass[é] bien fort ». Inversement, sous la plume de Colette (1925)⁹⁴ se mourant dans un sanatorium, l'expression de « [ses] plus profondes amitiés » à son « cher petit Jacques » vaut message d'amour. Comme dans le registre amoureux, la grandeur du sentiment s'exprime volontiers par la « miniaturisation » de l'être aimé. Marguerite et Paulette écrivent à leur « chère petite Jeanne » respective. Les vœux propitiatoires de « bonne santé » systématiquement adressés à la récipiendaire, que l'on rassure dans la même phrase sur son propre état⁹⁵, ne sont pas qu'échange

⁸⁹ N4140405CE.

⁹⁰ N0240105CE.

⁹¹ ADML, 66 alpha 161, dossier de Jeanne (1915) Lettre adressée à une amie, non datée.

⁹² ADML, 66 alpha 191, dossier de Marguerite (1920). Lettre à une amie en date du 31 mai 1937.

⁹³ ADML, 66 alpha 161, dossier d'Odette (1915). Lettre à un amoureux en date du 6 juin 1931.

⁹⁴ ADML, 66 alpha 238, dossier de Colette (1925). Lettre à un amoureux en date du 24 octobre 1944.

⁹⁵ « Je pense que ma lette te trouvera en bonne santé car moi ça va » ADML, 66 alpha 161, dossier de Jeanne (1915) Lettre adressée à une amie, non datée. « Je pense que tu es en très bonne santé, pour moi la santé est très bonne pour le moment, je souhaite que cela continue » ADML, 66 alpha 191, dossier de Marguerite. (1920). Lettre à une amie datée du 31 mai 1937.

rituel de politesse. Symétrie syntaxique et asymétrie sémantique (s'inquiéter sans inquiéter) manifestent un double souci de l'autre : de son état physique et de sa tranquillité d'esprit.

Un modèle de relation amoureuse ?

Cette concordance dans l'expression de l'amitié féminine juvénile et du sentiment amoureux hétérosexuel est délicate à interpréter en l'absence de témoignages ou de traces écrites sur les élans éventuellement homosexuels de leurs auteures. Rien ne permet en effet d'affirmer ou d'exclure que nos informatrices les plus émues au souvenir de leur grande amie aient été, consciemment ou non, attirées sentimentalement et sexuellement par cette dernière. L'auraient-elles été qu'il eût été néanmoins douteux qu'elles en fassent la confiance en entretien individuel et *a fortiori* collectif, tant l'homosexualité relève pour les femmes et les hommes de cette génération et de ce milieu, de l'intime indicible. Des correspondances entre pupilles on ne peut inférer l'orientation sexuelle éventuellement homophile des épistolières. Inversement, de l'absence dans les souvenirs de la très grande majorité des témoins d'une « amie de cœur », on ne peut déduire qu'elles aient jamais satisfait, ou aspiré à satisfaire, une inclination lesbienne. L'impossibilité dans laquelle on se trouve de lever l'hypothèque de l'homosexualité ne doit cependant pas empêcher la formulation d'autres hypothèses sur l'interchangeabilité des discours amicaux et amoureux.

Pour les témoins l'ayant vécue l'expérience amicale est littéralement extraordinaire. Elle déroge à la fois aux règles de sociabilité communautaire et aux injonctions familiales d'occupation productive du temps disponible. Pour se déployer, l'amitié juvénile a besoin que soit reconnu un temps de loisir non encadré et légitimé le doux souci d'un autrui extérieur à la famille. « Conquête de l'intimité », ainsi que l'écrit Anne Vincent-Buffaut⁹⁶, l'amitié juvénile témoigne aussi de l'autonomie croissante, parfois contestée par les parents hantés par les mauvaises influences, des choix affectifs faits par les enfants. La solidarité amicale peut pousser à braver les interdits parentaux. Sommée par son père de ne plus fréquenter Anne, sa grande amie abandonnée par le garçon qui l'avait « prise » et mise enceinte, Hélène B. (1911, Corné)⁹⁷ continua à la voir clandestinement. Cette autonomie peut être mise en relation avec celle qui procède de plus en plus, dans les limites de l'homogamie, aux choix amoureux. Elles ne sont pas fortuitement contemporaines et ne participent pas uniquement du même processus historique

⁹⁶ Anne Vincent-Buffaut *L'Exercice...*, *op. cit.*, p. 161.

⁹⁷ N6260504CE.

« d'émancipation » des individus. Si le groupe des camarades est l'instance homolatique dans laquelle se renforce les comportements sociaux de genre, l'amitié, seule forme d'intimité extrafamiliale autorisée, permet aux filles d'expérimenter une relation de proximité physique et affective préfigurant ce qu'elles espèrent du lien amoureux. Dressant le portrait idéal de leurs futurs époux, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁹⁸ espérait le sien « gentil », Denise P. (1912, Mazé)⁹⁹ « bien dégourdi et intelligent », Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹⁰⁰ « plutôt causant », toutes qualités qu'elles dirent avoir trouvées chez leurs amies. L'amie, l'érotisation en moins, ou inavouée, est le paradigme du conjoint idéal attentif et compréhensif. L'amitié juvénile féminine est moins un lieu de définition de l'identité de genre que d'expérimentation de la relation amoureuse telle que la reconfigure l'acculturation au modèle bourgeois, valorisant l'élection mutuelle et le rapport de confiance. Pour Caroline Moulin, la sociabilité homolatique, grégaire ou élective « participe très largement à la production sociale de la sexualité adolescente [qui ne dépend pas] du seul traitement institutionnel ou de ce qui se construit dans le cadre même de la relation amoureuse »¹⁰¹.

B. AVEC LES GARÇONS

La finalité d'une éducation féminine en milieu populaire rural durant la première moitié du XX^e siècle étant d'amener les filles au mariage et à la maternité, les relations avec les garçons sont l'objet d'un fort investissement personnel et familial. Le déclin du mariage arrangé au profit du mariage d'inclination n'ayant pas remis en cause le primat de la vertu comme critère de cotation des filles sur le marché matrimonial, les parents des postulantes à l'hyménée (toutes ne le sont pas et à certaines sont assignées précocement d'autres destins) doivent s'accommoder de ces nouvelles conditions. La liberté de choix impliquant que l'on puisse comparer, ils sont tenus d'accepter l'élargissement, dans les limites imposées par l'homogamie, du marché matrimonial tout en s'assurant que la multiplication des occasions de rencontre n'augmentera pas les risques d'en faire de mauvaises, susceptibles de compromettre l'avenir conjugal de leur progéniture.

⁹⁸ N6090804CE.

⁹⁹ N3291104CE.

¹⁰⁰ N4130505CE.

¹⁰¹ Caroline Moulin, *Identités...*, *op. cit.*, p. 195.

Le contact avec le groupe des garçons n'a cependant pas pour unique finalité de permettre la sélection de celui qui deviendra l'époux. Il constitue, parallèlement au repli homolatique, une modalité d'affinage, dans l'interaction hétérosexuée, des comportements de genre. On y teste autant sa conformité aux normes socio-sexuées établies que son pouvoir personnel de séduction. Toutes les filles ne disposent pas du même réseau de relations masculines. Des paramètres d'ordre varié, de l'absence ou la présence de frère à la maison à la rigueur ou au laxisme parental dans le contrôle des sorties, en passant par la mixité effective ou non des conditions de travail, en déterminent l'étendue et la vitalité comme surface d'échanges.

1. Le frère : un garçon familial

Pour Didier Lett, étudiant *L'Histoire des frères et des sœurs*, entre germains des deux sexes « toute la gamme des sentiments et des émotions est possible sauf peut-être l'indifférence »¹⁰². Alors que les sentiments éprouvés par les témoins pour leurs collatérales sont souvent ambivalents, ceux qu'elles expriment pour leurs frères semblent toujours se placer sous le signe d'une affection sans mélange.

Une relation adelphique privilégiée

À l'exception de Marcelle T. (1924, La Daguenière) qui ne s'entendait pas avec son cadet, les témoins ont toujours évoqué leurs frères en termes positifs. Aînés, ils étaient leurs protecteurs ; cadets ou benjamins, elles étaient leurs protectrices. Précieuse protégée d'un grand frère paternaliste ou protectrice responsable et maternante d'un benjamin sont deux statuts également gratifiant pour une fille au sein d'une fratrie. L'empire qu'exerçait sur Georgette G. (1920, Miré) son séminariste de frère tenait moins au respect dû à un futur clerc qu'à l'affection éprouvée pour cet aîné de dix ans avec lequel elle passait son dimanche après-midi de liberté. Il venait la chercher chez la comtesse qui l'employait et l'emmenait se promener et prendre un gâteau en ville. Alors que la rivalité entre sœurs, parfois vive jusqu'à la détestation et/ou l'effacement mnésique, est souvent évoquée, elle ne semble pas faire partie du répertoire des relations possibles entre sœur et frère. Assignés dès la naissance à des destins socio-sexués différents, sœurs et frères, écrit Didier Lett, « entrent rarement en concurrence »¹⁰³.

¹⁰² Didier Lett, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, Éditions de La Martinière, Paris, 2004, p. 6.

¹⁰³ *Ibid.*, p 179.

C'est dans les fratries mixtes de taille réduite que la relation adelphique hétérosexuée semble la meilleure. Avec son frère qui avait « quatre ans de plus qu'[elle] », Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)¹⁰⁴ « était comme les deux doigts de la même main ». Pour les parents, le « choix du roi » (un garçon et une fille éventuellement suivie d'un troisième enfant dont le sexe importe peu) apparaît comme la configuration familiale optimale. Père et mère se sont acquittés de leur obligation tacite de reproduction en engendrant deux enfants de sexe différent qui chacun, au regard du genre, pourront être élevés comme des enfants uniques, sans lit ni vêtements à partager. Les choix éducatifs, souvent discriminants en terme de prolongation de scolarité ou de permission de sortie, sont alors perçus comme motivés non par une quelconque préférence affective difficile à accepter, mais fondés en nature sur la différence *a priori* incontestable des sexes. Évoquant ses mauvais rapports avec une de ses six sœurs qui « était commandeuse »¹⁰⁵, Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay) en fait une affaire de personnes et d'incompatibilité caractérielle. Enchaînant sur ses relations avec ses deux frères, elle n'exprime aucun grief personnel à leur encontre mais ce qu'« [elle] leur reproche, c'est que les gars, ils ont le droit de faire tout et que les filles, non »¹⁰⁶. Elle ne peut vraiment leur en vouloir de ce que la société dans laquelle ils vivent en ait fait les principaux bénéficiaires de la valeur différentielle des sexes. Si Marcelle T. (1924, La Daguinière) n'aimait pas/plus son petit frère, c'est peut-être parce que sa mère, en l'aiguillant précocement vers le célibat, ne la préparant ni mariage ni à la maternité, n'était pas allée au bout de sa mission pédagogique de féminisation. Voulant garder sa fille au plus près d'elle, elle battait froid et dénigrait systématiquement les prétendants qui se présentaient. Ayant vite compris qu'elle n'aurait ni époux ni enfant Marcelle « déféminisée » par le célibat se trouvait désormais en rivalité avec un frère qui avait hérité des plus belles terres. Puisqu'on la traitait comme un homme, elle aurait voulu accéder aux prérogatives qui leur étaient implicitement réservées : la direction de l'exploitation pour laquelle elle s'estimait plus compétente, et le permis de chasse. Au lieu de cela, son cadet la faisait trimer, sans la payer, comme une domestique, et s'il consentait à ce qu'elle l'accompagnât à la chasse, c'était pour qu'elle aille retirer de la mâchoire du chien le gibier abattu et porter la carnassière.

Accepté comme allant de soi ou plus rarement contesté, le traitement différencié dont jouissent les garçons au sein groupe familial renforce le message délivré par le couple parental

¹⁰⁴ N2220905CE.

¹⁰⁵ N1040405CE.

¹⁰⁶ *Ibid.*

sur les positions respectives des hommes et des femmes dans la société et la primauté temporelle et symbolique des premiers sur les secondes. Soumises à l'autorité paternelle et confrontées à l'autonomie fraternelle, les filles font au quotidien l'apprentissage de leur statut de subordonnées sous surveillance. Les témoins pourvues de frères ne se sont jamais plaintes de devoir davantage travailler ou d'être moins aimées, mais d'avoir dû endurer un double déficit de considération et de liberté. Pour Yvonne A. (1912, La Ménitère)¹⁰⁷ « Oh non, les parents ne faisaient pas de préférence mais ils [les garçons] avaient des libertés qu'on n'avait pas ».

L'apprentissage de la différence

Avoir un frère à la maison, de préférence plus jeune, permet d'appréhender concrètement la différence sexuelle. Changer un nourrisson n'est pas qu'un exercice de puériculture. Rolande M. (1931, La Daguenière) savait ce qu'était « un corps d'homme parce qu'[elle] avai[t] un frère derrière [elle], c'est tout »¹⁰⁸. Nonobstant d'ingénieux dispositifs d'aménagement et de cloisonnement des espaces communs pour préserver l'intimité des levers/couchers, et le port par chacun, de jour comme de nuit, de chemises très couvrantes, la promiscuité domestique permet aux plus curieuses de trouver facilement réponses à leurs questions. Pourvue d'un frère aîné, Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier), confrontée à la virilité démonstrative de son époux lors de la nuit de noces, fut moins surprise par la physionomie de l'organe que par sa capacité à devenir « si vite, si gros »¹⁰⁹. *A contrario*, l'absence de frère ou son inaccessibilité, peut laisser désarmée, lors de la première rencontre rapprochée avec l'autre sexe. C'est parce qu'elle ignorait « tout, mais alors là, tout » de l'anatomie et de la psychologie masculine, que Denise B. (1918, Angers)¹¹⁰ dit avoir cédé, sans crainte ni méfiance, au premier garçon qui s'intéressa à elle et la mit enceinte dès leur premier rapport. Sortie par son père à 14 ans de l'orphelinat de filles où elle avait été placée douze années auparavant à la mort de sa mère, elle n'avait gardé aucun souvenir de son frère aîné qui avait quitté la maison quand elle y retourna. À 15 ans, elle « ne savai[t] même pas comment était fait un garçon » ni comment on faisait les enfants.

Le savoir anatomique que procure l'accès, par maternage, jeux d'enfant ou voyeurisme, à l'intimité fraternelle renseigne davantage sur la morphologie que la syntaxe du masculin.

¹⁰⁷ N5010305CE.

¹⁰⁸ N4090205CE.

¹⁰⁹ N2090605CE.

¹¹⁰ N1040405CE.

Rolande M. (1931, La Daguénère)¹¹¹ savait pour s'être occupé de son frère ce qu'était un « corps d'homme », mais pour autant « ne connaissait pas les hommes ». Pour elle, jouant involontairement sur le double sens du verbe connaître, tant que les hommes ne sont pas connus dans l'acception biblique du terme, l'intelligence que l'on en a reste incomplète. Dans un « bouquin sur le corps de l'homme et de la femme », qu'elle s'était procurée peu avant son mariage, Rolande ne s'attarde pas sur les planches anatomiques. Ce qu'elle y cherche, sans le trouver, c'est comment, changeant de dimensions, le sexe de l'homme de masculin devient viril.

Si les parents peuvent difficilement empêcher qu'à l'âge des grandes découvertes frères et sœurs s'apprennent mutuellement la différence des sexes, ils veillent scrupuleusement à la séparation domestique des corps pubères. Le petit corpus judiciaire rassemblé ne fait apparaître qu'une tentative d'inceste fraternel au détour d'une des dix-huit affaires étudiées¹¹². Augustine, régulièrement violée par son père, réussit à repousser les assauts de son frère aîné Victor qui « voulait marcher avec [elle] »¹¹³. Alors qu'aucune précaution ne semble pouvoir être prise pour prévenir l'inceste paternel, qu'on se refuse par principe à imaginer, le risque incestueux frère/sœur semble suffisamment crédible pour être anticipé et *in fine* globalement jugulé. Didier Lett cite une lettre apostolique de l'évêque de Saint-Brieuc défendant en 1507 « aux frères et aux sœurs [...] de coucher ensemble après l'âge de sept ans »¹¹⁴. Aucune témoin ne se souvient d'avoir fait lit commun avec un frère. Si une chambre peut être partagée entre deux très jeunes enfants de sexe différent, deux sœurs et des frères proches en âge (sous condition de clôture des lits respectifs), ou encore une très grande sœur unique et son/ses petits frères, une fille pubère n'est jamais laissée seule avec un aîné. S'il ne se trouve sous la main ni grand-mère, ni domestique féminine à glisser dans son lit, elle retournera dormir près de ses parents.

En charge du ménage dans la maison familiale, Lucienne U. (1920, Chateaufonds-sur-Layon)¹¹⁵ et ses trois sœurs « n'avaient pas le droit d'entrer dans la chambre des garçons » dont l'entretien incombait à leur mère. L'interdiction n'était en rien motivée par le désir de les soulager d'une corvée. Praticants scrupuleux et pudibonds, les parents de Lucienne balisèrent la jeunesse de leurs filles de prescriptions diverses destinées à les conserver chastes et pures

¹¹¹ N4090205CE.

¹¹² € Sur 150 cas d'incestes étudiés, Anne-Marie Sohn ne relève que vingt cas d'incestes entre frères et sœurs, apparaissant le plus souvent au détour d'une autre affaire., *Du premier baiser...*, *op. cit.*, p. 64.

¹¹³ ADML, 2U2/254, audience du 20 février 1930.

¹¹⁴ Didier Lett, *Histoire...*, *op. cit.*, p 198.

¹¹⁵ U230805INE.

jusqu'au mariage, de préférence mystique. Il était hors de question qu'en ouvrant des lits, secouant des draps et des paillasses elles trouvent trace de pollutions nocturnes dont la vision et/ou le contact risquait de leur souiller l'esprit autant que les mains.

« Celles qu'avaient des frères, elles étaient avantagées »¹¹⁶

L'intérêt d'un frère ne se résume pas à l'occasion offerte de s'informer sur la morphologie et la psychologie des garçons, au contact, écrit Didier Lett, du « seul être masculin avec lequel une jeune fille peut, surtout dans la société ancienne, se montrer familière »¹¹⁷. Non seulement le frère peut apaiser les éventuelles angoisses de la sœur en lui fournissant certaines des clés de compréhension du comportement masculin, mais il lui déverrouille également l'accès aux autres garçons de la communauté. Orpheline de père, vivant avec sa mère chez ses grands-parents, Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou)¹¹⁸ expliquait « sa peur des garçons [qui lui] fichaient la trousse » et sa réticence à s'intégrer « aux bandes de copains » fréquenté par ses camarades par le fait qu'elle vivait dans « un milieu un peu fermé [et n'] avait pas de frère, ni rien ».

Bien qu'elle ait trouvé la tutelle du sien parfois un peu lourde, Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) s'estimait chanceuse d'avoir un frère aîné à la maison et Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), fille unique, regrettait de n'en avoir pas eu. Aîné ou proche cadet, un frère est le chaperon idéal, auquel les parents confient la surveillance de leurs sœurs quand ils ne veulent ou ne peuvent s'en charger. C'est parce que « les parents avaient confiance dans [son] frère », qu'Yvonne A. (1912, La Ménitrie) put aller au bal dès son quinzième anniversaire. Elle était « sous sa garde ». La mission du frère est quadruple : surveiller, protéger, présenter sa sœur et en montrant ainsi qu'elle est « tenue », prouver le sérieux de la famille dont ils sont issus. Se comparant à d'autres filles du village Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)¹¹⁹ se réjouissait d'avoir « [son] frère quand même car cela [lui] permettait de bouger en vélo ». Par le truchement d'un frère, les sœurs peuvent espérer jouir d'une liberté de mouvement refusée aux filles qui en sont démunies.

L'autre grand avantage des frères plus âgés est qu'ils ont souvent des camarades avec lesquels on peut entrer en contact. Pour trouver un galant, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-

¹¹⁶ Marie-Jeanne F. (1923, Segré) N2150905.

¹¹⁷ Didier Lett, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 179.

¹¹⁸ N1021002IE.

¹¹⁹ N3131005CE.

Place)¹²⁰, soucieuse de sa réputation, n'eut pas à sortir de la maison. Très « serrée » par sa mère, « il n'y avait pas de danger qu'[elle] fréquente, mais [comme elle] avai[t] deux frères, alors ils avaient des copains et ils avaient amené justement un copain » avec lequel elle noua une éphémère idylle. Les copains des frères, et les frères des camarades et/ou amies, forment un gisement « naturel », de conjoints potentiels accessibles et compatibles. Il y a de fortes probabilités que le réseau de sociabilité masculine dans lequel s'inscrivent les frères se soit constitué sur les mêmes bases, fixées par les parents, que celui accueillant les sœurs. Les parents de Jeanne L. (1918, Savennières), fille unique, la « laissaient sortir [en groupe mixte] à cause que c'était les frères des filles qui sortaient avec nous »¹²¹. Ils satisfont le plus souvent aux critères d'endogamie et d'homogamie tant recherchée par les familles dès lors qu'il s'agit de marier leurs filles. Seule l'inclusion occasionnelle dans le réseau d'un copain de régiment, venu parfois d'un horizon géographique sinon social différent, peut en perturber l'homogénéité et susciter la méfiance des parents. La mère de Marie, qui considérait avec une relative bienveillance le manège des copains/collègues angevins de ses fils autour de sa fille, s'opposa avec fermeté à ce qu'elle fréquente le « titi parisien », rencontré au régiment, que l'un d'eux avait amené à la maison.

Parmi les apparentés, le cousin germain ou issu de germains occupe une position ambiguë. Familier car faisant partie du cercle des parents que l'on rencontre régulièrement, on ne peut cependant sans risque le laisser fréquenter sa cousine de même âge. Contrairement au frère, il appartient au groupe des garçons épousables mais cela n'en fait pas pour autant un prétendant toujours bien accepté. Leur fille ayant été mise enceinte à 17 ans par un jeune cousin germain âgé de 18 ans, les parents de Suzanne B/ (1915, Saint-Georges-des-Sept-Voies) n'apprécièrent pas d'être placés devant le fait accompli et de devoir la marier si précocement à un garçon non établi.

2. « Les gars du pays »

Si avoir un aîné ou un proche cadet est un élément de nature à faciliter l'entrée en relation avec les garçons du pays, les filles dépourvues de frère ne vivent pas pour autant coupées du groupe masculin juvénile local. En milieu rural, les occasions, spontanées ou encadrées, de rencontre entre garçons et filles sont nombreuses, qu'elles aient le travail ou la fête pour cadre.

¹²⁰ U100805IE.

¹²¹ N3131005CE.

La mixité au travail

Interrogées sur leurs rapports avec les garçons non apparentés, les témoins peuvent, sans sourciller, détailler les mécanismes mis en place par les parents et les institutions régulatrices scolaires et/ou ecclésiastiques pour limiter les contacts entre les sexes, et évoquer un quotidien marqué par la mixité des espaces et des occupations. Mixité et ségrégation ne s'opposent pas mais, régies par des impératifs de nature différente, sont perçues comme deux dispositifs, parfaitement compatibles, d'interaction, directe ou différée (la ségrégation devant à terme préparer la jonction) entre les sexes. En fonction de paramètres aussi variés que l'âge, la nature et le cadre des activités, la taille de la paroisse ou la rigueur de l'encadrement familial, les filles des milieux populaires ruraux évoluent souplement d'espaces mixtes en espaces ségrégués, alternant temps de repli homolatique et temps partagé avec les pairs du sexe opposé

Aux champs et à la ferme la coprésence des garçons et des filles est une situation d'une grande banalité imposée par les contingences mêmes de l'activité. Gagée comme domestique agricole dans une grande exploitation, Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹²² côtoyait au quotidien « trois garçons, des jeunes gens, qu'étaient pas mariés, qui travaillaient là-bas ». De 13 à 20 ans, Yvonne A. (1921, Mazé), fille de maraîcher, désherba, bina et sarcla épaule contre épaule avec Georges, un commis de son âge. Denise P. (1912, Mazé), restée seule fille à la maison après le mariage de son aînée, ne « travaillai[t] qu'avec des hommes »¹²³. Le « champ aux vaches », notamment s'il s'agit d'un terrain communal, est un espace privilégié de rencontre entre les sexes, à l'abri du regard des parents occupés à d'autres tâches. Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)¹²⁴ se souvient qu'« [elles] étai[ent] toute une bande de filles à garder les vaches et que comme il y avait toute une bande de garçons qui venait [les] trouver, alors les vaches étaient pas toujours bien gardées ».

La mixité au travail peut également déborder le cadre relativement surveillé de l'exploitation familiale, lors de certains moments forts du calendrier agricole rassemblant l'ensemble de la communauté villageoise. Les grands travaux d'été (fenaisons, moissons et batteries), et plus encore les vendanges, mettent en contact dans une ambiance festive et travailleuse, remémorée avec nostalgie par les témoins, des garçons et des filles n'appartenant pas forcément aux mêmes réseaux de sociabilité vicinale. La courte saison des vendanges qui

¹²² N81701205CE.

¹²³ N2150905CE.

mobilise une main-d'œuvre nombreuse, parfois venue de loin, et travaillant dans une grande proximité physique, représente un temps très apprécié de densification et d'intensification des relations entre pairs des deux sexes. Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹²⁵ aimait « partir en vendanges [parce que] gars et filles, tous ensemble, on était une bande de jeunes, librement, alors des fois on se disait des choses ». L'utilisation du verbe « partir » par la témoin qui rendait grâce à son employeuse de lui avoir permis de vendanger chez d'autres, confère à ces quelques jours passés ailleurs un parfum de vacance. Assez souvent, pour profiter au maximum de la longueur du jour le propriétaire des vignes assure le couvert et le gîte à ses vendangeurs. Garçons et filles sont alors logés, en groupes homosexués, dans les granges et dépendances sommairement aménagées. Hors de la surveillance parentale, des jeux nocturnes s'organisent dont la règle de base consiste pour les garçons à tenter de rejoindre les filles et pour les filles à faire mine de les en empêcher. Installées en hauteur dans le fenil, Claire M. (1919, Brigné)¹²⁶ et ses camarades s'amusaient à « mettre l'échelle de travers pour qu'elle glisse [quand] les garçons essayaient de monter ». Pour se venger des « bêtises qu'on leur faisait » et montrer en les marquant explicitement au corps qu'ils auraient le dernier mot, « ils prenaient du raisin et ces cochons [leur en] barbouillaient la figure »¹²⁷. C'est parce qu'« [elle] y avai[t], ah oui, vraiment du plaisir » que Claire, fille unique d'un cantonnier et d'une couturière, « continu[a] à faire les vendanges, tout le temps ». Souvent premier travail rémunéré effectué hors de l'exploitation familiale après la fin de la scolarité, la participation aux vendanges est vécue comme une étape importante, marquant à sa façon le passage de l'enfance à la jeunesse. Contrairement aux gages et autres salaires fréquemment confisqués à la source par les parents, l'argent gagné à cette occasion est souvent laissé à disposition des enfants. Avec ce qu'elle perçut Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹²⁸, 13 ans, [se] pay[a] une indéfrisable et un imperméable bordeaux » et Claire fit l'emplette, au grand scandale de ses parents, de « souliers à talons hauts comme ça ! ». À l'une et l'autre ces premières vendanges, peu ou prou contemporaines de leurs premières règles, permettent d'affirmer leur féminité.

¹²⁴ N4130405CE.

¹²⁵ U260302IE.

¹²⁶ U260302IE.

¹²⁷ À rapprocher de la pratique de l'« émoustéragé », où vendangeurs et vendangeuses se punissent mutuellement d'avoir omis de couper une grappe, en se l'écrasant sur le visage. Cf. Anne-Claire Rebreyend, *Intimités...*, *op. cit.*, p. 89.

¹²⁸ N2050802IE.

Les jeunes ouvrières ou les filles placées en maison bourgeoise évoluent dans des espaces davantage ségrégués ; leurs contacts avec les garçons se développent plutôt en marge du temps et du cadre de travail. Dans les grandes usines, garçons et filles n'occupent pas forcément les mêmes postes et se rencontrent plutôt à la sortie de leurs ateliers respectifs. À moins qu'elle travaille dans une grande maison employant une domesticité nombreuse et mixte, les relations que la jeune bonne peut entretenir avec les garçons de son âge vivant sous le même toit sont distendues et/ou compliquées par la distance sociale les séparant.

Des activités festives communes

Pour les témoins d'origine rurale, la mixité au travail, imposée par les contingences économiques et/ou domestiques, apparaît comme une mixité « de basse intensité », peu propice à l'approfondissement des relations hétérosexuées. Impératifs productivistes et proximité des parents entravent les élans et brident l'expression de l'intérêt mutuel. L'attractivité des vendanges provient de la dimension festive dont est parée, aux yeux des jeunes gens, cette activité marquée par une mixité de « haute intensité » favorable aux échanges galants. Le champ et la ferme sont davantage des espaces de familiarisation entre les sexes que de séduction amoureuse. Si au moment de choisir un conjoint l'homogamie reste la règle, rares sont les témoins à avoir épousé le garçon qui travaillait auprès d'elles¹²⁹. Yvonne A. (1921, Mazé)¹³⁰ nourrissait « un petit sentiment », partagé pense-t-elle, pour George le commis de ses parents mais c'est avec celui des cultivateurs voisins, fréquenté hors du cadre de travail, qu'elle se maria. Bâillonnés par la timidité et/ou le respect des convenances, ils ne se communiquèrent jamais leur intérêt réciproque autrement que par l'échange de regards aussi furtifs qu'éloquents.

Les temps et lieux privilégiés de la rencontre et de la fréquentation amoureuse, sont ceux, très socialisés, des loisirs et de la fête. La participation aux activités d'un groupe mixte est considérée comme nécessaire, bien que périlleuse, par la plupart des parents qui, ainsi que l'écrit Jean-Claude Farcy étudiant *La Jeunesse rurale au XIX^e siècle*, « s'inquiètent quand l'un de leurs enfants reste à l'écart de la jeunesse »¹³¹. La « finition » de la jeunesse, commencée dans le cadre d'activités ségréguées, se parfait en groupe sur les temps de loisirs tacitement accordés par les parents et/ou employeurs. Ce droit reconnu aux loisirs partagés avec les pairs est même une des

¹²⁹ Marie V. (1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire) fut contrainte d'épouser le commis de ses parents avec lequel elle travaillait parce qu'il l'avait mise enceinte.

¹³⁰ N8170105CE.

plus distinctives prérogatives des *juvenes* quand les enfants jouent et les adultes se reposent. Pour que jeunesse se passe et se fasse, parents et collectivité ne peuvent faire l'économie de ce temps, soustrait à la production des biens et dédié à la création de liens.

La veillée entre voisins, réunissant sous l'œil de la parenté élargie garçons et filles issus de familles différentes, ne fait plus partie de l'univers des témoins. Si au XIX^e siècle elle constitue encore dans les campagnes un des dispositifs les plus efficaces et sécurisés de mise en contact des jeunes entre eux, ce n'est plus le cas dès le début du siècle suivant. Résultat, écrit Jean-Claude Farcy, « du lent déclin du cadre de vie communautaire »¹³² la veillée collective vicinale s'étiole et devient soirée familiale fermée aux non-apparentés. De même assiste-t-on au déclin des grandes fêtes saisonnières calées sur le calendrier agricole et/ou liturgique rassemblant l'ensemble de la communauté, au profit de festivités segmentées en fonction de l'âge et des intérêts des participants. Les jeunes notamment « [conquièrent] des espaces de loisirs autonomes se greffant sur d'anciennes pratiques »¹³³. Survivance et ou récupération nostalgique folklorisante des anciens rituels de fleurissement des filles au mois de mai, plusieurs témoins, et la presse quotidienne régionale¹³⁴, font état jusqu'au début des années cinquante d'une fête de la jeunesse appelée « Lait de mai ». En cette occasion, les filles se voient offrir par les garçons un bol de lait et des brins de muguet dont la commune blancheur se veut un hommage appuyé à leur virginité supposée.

En milieu rural¹³⁵, seul l'après-midi dominical est réservé aux loisirs juvéniles, de moins en moins encadrés et de plus en plus mixtes au fur et à mesure que passent les années. Jeune fille juste sortie de l'école, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹³⁶ ne fréquenta tout d'abord que le patronage où « [elle] se retrouvait avec des autres filles ». Un peu plus âgée, vers 15 ans, elle fut autorisée à aller seule avec « toute une bande de jeune filles de son âge » à la kermesse paroissiale. Là, sous les yeux vigilants du curé et des religieuses elle retrouve, également venus en nombre, les « jeunes gens du patronage qui faisaient de la gymnastique ». Garçons et filles se réunissent autour des consommations offertes par les premiers qui achètent à « la buvette, des soda, des trucs comme ça ». Ces « rencontres » dirigées se déroulent dans l'espace clos de la cour

¹³¹ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse...*, *op. cit.*, p. 87.

¹³² *Ibid.*, p. 123.

¹³³ *Ibid.*, p. 124.

¹³⁴ ADML, 97 Jo 91, *Le Petit Courrier*, n° 128, 8 mai 1939.

¹³⁵ En milieu populaire urbain, c'est plutôt le samedi soir, veille d'un dimanche désacralisé, que s'organisent les sorties juvéniles.

de l'école/patronage. Plus âgée encore, vers 17-18 ans, mais interdite de bal par des parents rigoristes, elle commence à sortir « toujours en groupe, jamais à deux, oh ben non ! » pour aller s'amuser aux assemblées de pays, où l'on trouve des « tas de petites boutiques, des manèges, des balançoires, des auto-tamponneuses ». Garçons et filles sont alors autorisés à sortir ensemble sans surveillance.



Cliché n° 5¹³⁷

Sortie entre amis à l'occasion du « Lait de mai » en 1944/1945 (13,5 × 8,5 cm, noir et blanc amateur). Fourni par Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère).



Cliché n° 6¹³⁸

Fête du « Lait de mai » en 1950. (13,5 × 8,5 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Josette L. (1932, Angers).

¹³⁶ N5080904CE.

¹³⁷ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 5.

¹³⁸ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 6.

Les photographies¹³⁹ fournies par les témoins montrent des groupes constitués de filles et de garçons déjà relativement âgés. Aucun chaperon ne les encadre ; les adultes présents sur le cliché n°6 sont les fermiers accueillant la troupe pègrine en quête de lait. Ces sorties en groupes hétérosexués, pas forcément paritaires, composés de garçons et de filles réunis pour l'occasion plus que de couples, précèdent une dernière recomposition de la mixité juvénile marquée par l'association de deux ou trois couples « officiels » autorisés à sortir ensemble. Ce réaménagement prépare à la sociabilité postnuptiale recentrée sur les relations interfamiliales.



Cliché n°7¹⁴⁰

Simone P. et son fiancé en sortie avec un couple ami en 1933 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

L'ordre des séquences, de la non-mixité imposée à la mixité « libérée » en passant par la mixité encadrée, est suffisamment rigide pour que la moindre perturbation dans ce calendrier soit perçue comme inhabituelle. À l'âge des patronages ségrégués, les sœurs de Notre-Dame-d'Allençon, soucieuses de maintenir le maximum d'enfants dans le giron de l'église, réunissaient filles et garçons de la paroisse dans des activités communes. Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹⁴¹ qui y participait trouvait que « c'était bien [mais] que c'était étonnant [car] ce n'était pas mixte ailleurs ». Elle explique cette singularité par la taille de la localité trop peu peuplée pour

¹³⁹ Cf. Clichés *supra*.

¹⁴⁰ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 7.

alimenter deux patronages séparés. Dans la petite paroisse fréquentée par Madeleine R. (1920, Toutlemonde)¹⁴², le « père curé » ne tolérait lui aucun mélange et préférait alterner les activités : « tantôt les gars, tantôt les filles ».

Pendant longtemps l'aire de déploiement de la sociabilité juvénile hétérosexuée s'est confondue avec celle la commune. Durant l'entre-deux-guerres, plusieurs éléments contribuent au dépassement de la frontière communale et à l'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité partiellement dégagés du primat de l'interconnaissance villageoise. La bicyclette, utilisée surtout par les garçons pour aller s'amuser en dehors de la commune, permet le désenclavement « passif » des filles, dont les déplacements sont davantage limités, et participe au desserrement de l'endogamie. Le développement important dans la région à la fin des années trente de la JAC, créée en 1929, puis de la JACF en 1933, est également à l'origine de regroupements juvéniles mixtes, occasionnels ou pérennes, dépassant le cadre paroissial. Moraliser les loisirs des jeunes gens est une des préoccupations majeures des cadres jacistes qui ont cependant bien compris qu'en la matière la mixité des activités proposées constituait un élément de nature à dynamiser le recrutement. Pour Marie M. (1920, Jarzé) et Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon), ex-jacistes, l'adhésion et la participation active à la section locale de la JACF, permettaient de concilier morale chrétienne et désir de rencontres. Yolande appréciait tout particulièrement les « réunions de jeunes [où] on avait beaucoup de discussions »¹⁴³ et Marie les grands rassemblements mixtes réunissant plusieurs fois par an à Angers les jeunes adhérents du département. C'est à l'occasion d'un rassemblement de ce type qu'elle rencontra son futur époux.

Le bal d'assemblée en milieu rural ou de salle en milieu urbain représente pour les soixante et une témoins qui furent autorisées, ou s'autorisèrent, à y aller, le stade ultime du processus de « mixtage » entre les sexes ainsi qu'une occasion, rare, de contact physique étroit avec un garçon non apparenté. Pour Marguerite G. (1920, Blaison Gohier)¹⁴⁴ les bals de mariage refermés sur le groupe familial, même élargi, et les bals de sociétés organisés dans un entre-soi très homosocialisé, « c'est pas pareil, ça ne compte pas ». L'assortiment des danseurs y obéit à des règles laissant peu de place au libre choix du partenaire. Le bal d'assemblée, attirant la jeunesse des communes limitrophes, est le seul qui permette à la fois de rencontrer des garçons

¹⁴¹ N4130405CE.

¹⁴² N2150905CE.

¹⁴³ N2150905CE.

¹⁴⁴ N3140605CE.

venus d'ailleurs, et de choisir librement parmi eux ceux avec qui l'on dansera. Il est en effet déconseillé aux filles non engagées d'accorder toutes leurs danses au même cavalier. À rebours des conventions en vigueur stigmatisant le multipartenariat chez les filles et les enjoignant à la plus grande réserve, le bal d'assemblée érige en principe leur libre circulation de bras en bras et facilite la confiance dans l'aparté du corps à corps. Pour Germaine P. (1917, Mazé)¹⁴⁵, c'est « dans les bals [qu'] on pouvait discuter seul à seul ». Face au bal d'assemblée, l'attitude des parents est ambivalente : ils reconnaissent son rôle dans l'élargissement, parfois nécessaire, du marché matrimonial tout en redoutant que s'y nouent des liens hétérodoxes.

Du « bon copain » au « bon danseur » : ceux avec « qui ça n'allait pas plus loin »¹⁴⁶

Nonobstant l'élan amoureux, rarement en mesure de les remettre radicalement en cause, les règles explicites et implicites présidant au choix du conjoint font qu'un certain nombre de garçons, pourtant pleinement intégrés au réseau de sociabilité juvénile mixte, ne seront jamais considérés par les filles comme des amoureux potentiels. Ils font alors partie du groupe « des camarades hommes, qu'étaient vraiment des copains [avec lesquels] ça n'allait pas plus loin » décrit par Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)¹⁴⁷. Ce n'est pas forcément avec les pairs les plus proches en âge, ceux avec qui on fait « équipe »¹⁴⁸, que l'on se marie. La prégnance d'un modèle matrimonial impliquant un écart d'âge de quelques années¹⁴⁹ entre conjoints, détourne souvent les yeux des filles de leurs conscrits, lesquels, écrit Michel Bozon étudiant la formation des couples contemporains, « sont irrémédiablement rejetés vers le monde de l'adolescence »¹⁵⁰. L'obligation légale d'effectuer le service militaire de même que la valeur symbolique de « finition » des hommes qui lui est attaché¹⁵¹, fait d'un garçon de 18 ans un prétendant non envisageable pour une fille du même âge. Il en résulte un fréquent décalage sexué des calendriers matrimoniaux. Sur les quatre-vingt-dix témoins mariées, une seule était plus âgée que son conjoint, huit avaient convolé avec des garçons nés la même année et douze avec un jeune

¹⁴⁵ N4250804CE.

¹⁴⁶ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) N6090804CE.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Pour les témoins l'écart est en moyenne de 4,7 ans (4,1 ans pour les témoins mariées avant 1945 et 5,5 ans pour les témoins mariées en 1945 et après 1945). En France en 1930, l'écart moyen est de 3,4 ans en 1930 et de 2,9 ans en 1950. Cet écart plus important en milieu rural peut s'expliquer par les conditions économiques plus contraignantes, mises au mariage dans les familles paysannes.

¹⁵⁰ Michel Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie », dans Michel Bozon et François Héran, *La Formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006, p. 143.

¹⁵¹ Michel Bozon, *Les Conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981.

homme plus âgé d'un an seulement. Sur ces vingt et un conjoints, cinq n'avaient pas fait le service militaire¹⁵² et quatre étaient mineurs au moment de passer devant le maire. Dans trois des quatre cas de minorité de l'époux, la future mariée était enceinte et dans le dernier cas avait de bonnes raisons de croire l'être aussi. Les couples unissant des majeurs d'âge proche sont le plus souvent formés de filles et de garçons suffisamment âgés l'un et l'autre pour que la différence n'ait pas la même signification culturelle¹⁵³, ou de jeunes urbains, généralement ouvriers, pour lesquels la question de l'émancipation économique ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en milieu rural.

Avec l'ensemble des garçons n'ayant pas vocation à devenir des conjoints car ne satisfaisant pas aux stricts critères d'âge et d'homogamie requis, les filles développent des relations *a priori* neutralisées/neutralisantes de camaraderie où les enjeux de sexe semblent, écrit Anne Vincent-Buffault « mi[s] en flottaison »¹⁵⁴. C'était « en toute camaraderie » que Madeleine R. (1929, Chacé)¹⁵⁵ et ses amies sortaient avec « des jeunes gens qu'avaient nos âges » et, assure-t-elle, cela « ne serait pas venu à l'idée, ni à un seul jeune homme ni à nous-même, de faire le mal ». Mais si les témoins évoquent facilement la camaraderie hétérosexuée, aucune n'a fait état d'amitié partagée avec un garçon. Le colloque amical entre jeune gens de sexe opposé est une formule relationnelle non répertoriée par les informatrices pour lesquelles entre la sociabilité collective mixte et l'aparté amoureux hétérosexuel il n'y pas de solution intermédiaire possible. Lorsque Claire M. (1919, Brigné)¹⁵⁶ tente de préciser ce que sont « de véritables camarades », elle hésite entre le terme de « copains », qui lui semble approprié quant au fond mais anachronique quant à la forme, et celui de « bons amis ». Employé au pluriel et flanqué d'un épithète, le terme est vidé par la multiplicité des amis qu'il sous-entend de ce qui, au yeux des témoins, caractérise la véritable amitié: la singularité incomparable de son objet¹⁵⁷. L'amitié telle qu'elles l'ont parfois expérimentée avec leurs paires est un sentiment trop vif pour être, sans risque d'ambiguïté ou de malentendu, éprouvé envers un garçon. Henri, jeune commis de son âge

¹⁵² Deux avaient été réformés pour raisons médicales et trois ne furent pas convoqués pour cause d'armistice.

¹⁵³ Quand Marie Jeanne F. (1923, Ségré) se marie à 29 ans, avec un homme du même âge, elle est travailleuse familiale et vit seule. Madeleine R. (1920, Toutlemonde) épouse à 26 ans, un officier de police qui en a 27.

¹⁵⁴ Anne Vincent-Buffault, *L'Exercice...*, *op. cit.*, p. 190.

¹⁵⁵ U021002IE.

¹⁵⁶ U260302IE.

¹⁵⁷ De même, utilisé au singulier, l'expression bon ami/bonne amie ne désigne pas une relation amicale mais une relation amoureuse. Bons amis et bon ami sont ici des faux amis.

présenté par Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹⁵⁸ comme un « ami » était en fait un amoureux transi dont elle repoussa les timides avances.

Dans l'inventaire des garçons dressé par les témoins, le « bon danseur » occupe une place à part. C'est le seul des pairs de sexe masculin, parfois totalement inconnu, avec lequel on peut entretenir un contact physique rapproché et répété libre de tout investissement affectif. Les conventions du bal d'assemblée font que si les garçons ont l'initiative de l'invitation, ce sont les filles qui, en l'agréant ou la récusant dans le cadre d'échanges très codifiés, ont le dernier mot. Les règles de la courtoisie stipulent qu'un garçon éconduit ne doit jamais insister et/ou demander motivation de l'arrêt à la jeune fille sollicitée.

Hors sentiment amoureux déjà constitué ou naissant, ce sont des critères d'ordre physique, plus cinétiques qu'esthétiques, qui déterminent le choix d'un cavalier. Le bon danseur est considéré davantage comme un moyen que comme une fin : il s'agit moins de danser pour trouver un garçon¹⁵⁹ que de trouver un garçon pour danser et Yvonne T. (1919, Gennes) changeait de partenaire en fonction de la danse envisagée. Gisèle C. (1920, Angers)¹⁶⁰ dont le « bal était [la] passion, avec le ménage » choisissait également ses cavaliers comme on choisit l'instrument le mieux indiqué pour atteindre le but fixé. Assise avec les autres filles sur « les bancs autour de la piste [elle] repérai[t] ceux qui dansaient bien » et refusait d'accorder une danse aux prétendants patauds « parce que s'il y en avait un qui nous montait sur les pieds, ce n'était pas drôle ». C'est ainsi que, fréquentant assidûment une salle de bal urbaine, elle y sélectionna, après l'avoir vu évoluer sur le parquet, un militaire venu d'Hendaye, « qu'était laid comme un pou [...] vilain comme tout » mais dont l'expertise en matière de valse lente lui fit oublier tous les défauts d'aspect. Après s'être « accordés » l'un à l'autre, ils se retrouvèrent régulièrement pour danser deux années durant, sans jamais partager autre chose qu'un amour commun du pas compté. Certes, « il était moche d'accord, mais il dansait bien [et] il [lui] avait appris des danses compliquées [et] c'était ce qu'[elle] voulait ». Sa mutation ne l'attrista que dans la mesure où elle la contraignit à tester de nouveaux cavaliers, sans en trouver dans l'immédiat un qui puisse efficacement le remplacer. Elle en essaya plusieurs, auxquels elle ne « p[ut] s'habituer, car c'[était] compliqué, [elle] ne pouvai[t] pas s'accorder avec tout le monde ». Exigeante, elle recherchait un cavalier qui « ne [la] serre pas trop, mais qui sache quand même [la] tenir ». Elle

¹⁵⁸ N4130405CE.

¹⁵⁹ Le bal n'apparaît qu'en quatrième position des lieux de rencontres entre conjoints.

¹⁶⁰ N4091104CE.

attribue indirectement l'échec de son mariage à son amour immodéré de la danse. Aveuglée par les qualités de danseur de son futur époux, elle n'en perçut, dit-elle, pas tout suite les faiblesses de caractère. Rétrospectivement, elle pense que son incapacité à la « tenir » durant la valse (seule danse qu'il ne maîtrisait pas) aurait dû l'alerter sur les risques de mésentente sexuelle qui vinrent très vite assombrir leur quotidien conjugal. Le vocabulaire utilisé par les témoins pour décrire le plaisir que leur procure la danse présente des similitudes avec celui communément employé pour exprimer l'émoi érotique. Pour Gisèle ; « c'est tout simple, cela [la danse] la transportait » au risque de [la] « faire partir », de « [l']étourdir » ; et Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)¹⁶¹ évoquait avec une nostalgie gourmande ces cavaliers d'exception « qui avaient une façon de vous posséder... ». À condition qu'elles en respectent les codes genrés (venir accompagnée, ne pas sortir seule ou en couple de la salle, etc.), le bal d'assemblée est pour une fille une occasion rare de permutation des positions conventionnelles et des rôles masculin/féminin établis hors de l'arène chorégraphique. En ce lieu circonscrit, et pour un temps limité, elle affirme son désir, multiplie les partenaires et ne se donne qu'à celui qu'elle a retenu pour le plaisir qu'elle escompte en tirer. Cette maîtrise par une fille du tempo de la relation hétérosexuée peut incommoder certains garçons déstabilisés par des veto sans appel. Jeanne R. (1913, Paris)¹⁶², danseuse recherchée dans le café/salle de bal tenu par ses parents, se souvient de l'humiliation publique qu'elle infligea à un jeune homme qui « ne [lui] plaisait pas » en claironnant un « non merci » sonore que reprirent sur le même ton toutes les filles que l'infortuné tenta par la suite ce jour-là d'inviter. Quant aux compagnons du garçon, « ils rigolaient plutôt de lui ». Il arrive parfois qu'un refus ait des conséquences autrement plus dramatiques. En août 1927 *Le Petit Courrier*¹⁶³ relate l'« odieuse agression » dont a été victime au sortir de la messe, une jeune fille de 20 ans laissée pour morte dans un chemin creux, à moitié étranglée par le jeune homme de 28 ans qu'elle avait éconduit au bal de Brissac le dimanche précédent.

3. Une jeunesse grégaire

Bien que craignant que la participation de leurs filles aux sorties en groupes mixtes ne favorise, nonobstant l'homosocialisation présidant à leur constitution, l'émergence de relations amoureuses hétérodoxes, peu de parents s'aventurent à les leur interdire. Mettre sa fille sous clé

¹⁶¹ N130308CNE.

¹⁶² N5161104CE.

lui ferme davantage l'accès aux garçons épousables qu'il ne la protège de ceux avec lesquels on ne souhaite pas les voir convoler. Beaucoup de parents comptent sur l'efficacité de l'éducation qu'ils lui ont dispensée pour qu'elle puisse sans dommage profiter des avantages de la sociabilité mixte. À condition qu'elle ait été préparée par des mises en garde, plus ou moins explicites, mais toujours répétées, l'intégration d'une fille dans le groupe peut être considérée comme un moyen de la protéger. Pour les parents de Germaine B. (1922, Les Ponts-de-Cé)¹⁶⁴, désormais en âge de « fréquenter », leur fille se serait mise davantage en danger en « all[ant] galoper dans les prés, dans des endroits où il n'y a pas de monde » qu'en se rendant en groupe mixte dans les salles obscures. À l'instar de Germaine, de nombreuses témoins ont évoqué les fonctions puissamment normatives, formatrices mais aussi protectrices de la grégarité juvénile.

Une instance d'information et de formation

Convaincue qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire, Claire M. (1919, Brigné)¹⁶⁵ était d'autant plus fière d'avoir conservé sa virginité qu'elle s'était souvent exposée à la perdre en fréquentant assidûment garçons et bals. Ses parents qui avaient « confiance en elle » l'autorisèrent précocement à sortir avec les garçons et les filles de la commune, l'exhortant seulement à faire « attention ». Une telle permissivité scandalisait l'oncle paternel de Claire, père d'une Marie-Louise qu'il cloîtrait à la maison, ne pouvant se résoudre à ce qu'elle aille au bal et « soit dans les bras comme ça ». Quand la jeune cousine se retrouva enceinte d'un fiancé réputé sérieux, la mère du témoin, vexée qu'on ait mis en doute ses compétences éducatives, alla faire la leçon au beau-frère sentencieux. « Vois-tu, lui aurait-elle dit, je laisse courir ma fille mais si tu avais laissé courir la tienne, elle n'aurait point été dans les prés avec son fiancé, elle aurait été avec les autres [et] ils n'auraient pas songé à cela. » Les parents de Claire avaient fait le pari que la fréquentation d'un groupe mixte réduirait plus qu'il n'augmenterait pour leur fille les risques de mésaventures. Non seulement ils comptent que le groupe juvénile local la distraie du souci exclusif de plaire et la protège des garçons inconnus, mais aussi qu'au contact de camarades masculins elle apprenne à s'en faire respecter et renforce ainsi ses défenses contre les importuns.

L'écoute et l'observation de leurs pairs renseignent également les filles sur ce que les garçons attendent, ou pensent devoir d'attendre, d'elles en matière de comportement sexué. La

¹⁶³ ADML, 97 Jo 52 *Le Petit Courrier*, n° 236, 23 août 1927.

¹⁶⁴ N1040405CE.

¹⁶⁵ U260302IE.

manière dont ils parlent de et/ou se comportent avec unetelle, membre ou non du groupe, permet aux filles de tester leur conformité aux attentes masculines dont ils sont les porte-parole. Le groupe mixte constitue un lieu d'ajustement normatif et de rodage des comportements de genre. Partagées, analysées dans le cadre homolatique dont la déléation au profit de la sociabilité mixte est très progressive, les impressions et informations recueillies participent à l'harmonisation et l'homogénéisation des comportements sexuels.

Si Marie-Louise, s'abandonne, semble-t-il volontairement, à son amoureux retrouvé derrière les haies en cachette de son père, c'est qu'elle ignore tout, rançon d'une éducation puritaine, de la physiologie des garçons et n'a pu s'entraîner à maîtriser les émois irrépessibles qu'un baiser même furtif et maladroit peut susciter. « Mithridatisée » contre les affolements intempestifs de la chair par la pratique intensive de la danse, Claire, rompue au corps à corps, apprend à dominer ses pulsions et à discipliner celles de ses partenaires.

Une instance de protection

Quand arrive vers 17 ou 18 ans le temps de l'entre-soi juvénile intégral, les parents, qui jusqu'alors accompagnaient les sorties de leurs filles, se mettent en retrait et allègent le dispositif de surveillance directe et de protection rapprochée pesant sur elles. Une fille montée en graine qui vient au bal flanquée d'une mère dotée d'un regard panoptique risque de faire banquette. Pour autant les parents ne laissent sortir leurs filles qu'à condition qu'elles partent et reviennent accompagnées des mêmes pairs à l'heure fixée. Désormais libres de leurs mouvements, les filles ne le sont pas encore de leur emploi du temps et à l'œil parental se substitue le cadran de la montre et/ou de l'horloge sonnant les heures au clocher de l'église. Les parents comptent sur le groupe pour rendre moins périlleuses les sorties à pied ou à bicyclette. Les filles que l'on vient chercher chez elles sont ramenées à la porte de leur habitation. De maison en maison se forme au départ, et se défait au retour, un cortège à géométrie variable dont le trajet est moins dicté par les distances à accomplir que par le souci de ne jamais laisser une fille aller et venir seule pour rejoindre ses camarades, ou rentrer chez ses parents après s'en être séparée. Hélène B. (1911, Corné) a décrit par le menu ces pérégrinations compliquées dont elle appréciait surtout qu'elles prolongent le temps passé à discuter ensemble.

Sur le lieu de la fête, parfois situé dans une commune voisine, les garçons du groupe doivent veiller à ce que « leurs filles » ne soient pas importunées. Claire M. (1919, Brigné)¹⁶⁶ disait des jeunes gens qui les accompagnaient qu'ils « faisaient vraiment attention à nous ». Si l'une d'entre elles était « embêtée » par un cavalier trop insistant, elle allait trouver un des garçons du groupe et lui désignait le fâcheux. Les « copains » se relayaient alors pour la faire « danser cinq ou six fois », le temps que l'importun comprenne la vanité de ses tentatives et finisse par la « laisser tranquille ». Dans un contexte de relations parfois tendues entre communes, ou de conflits intracommunaux, un regard un peu trop appuyé adressé à une fille du camp adverse est considéré non seulement comme une offense faite à sa vertu mais aussi un défi lancé à ses camarades. Compétition sexuelle et rivalité de clochers congruent alors pour faire du bal ou de l'enceinte foraine l'arène de ces rixes entre jeunes hommes dont Jean-Claude Farcy écrit qu'elles « ensanglantent les campagnes »¹⁶⁷. À Mazé, les bals, « où il y avait toujours beaucoup de monde »¹⁶⁸, étaient si régulièrement perturbés, se rappelle Yvonne A. (1912, La Ménitère)¹⁶⁹, par les rivalités entre « clans [avec] les chouans d'un côté, puis les vrais communistes de l'autre » que ses parents, pourtant libéraux, lui avaient interdit d'y aller. De manière générale, pour les géniteurs ruraux l'incarnation du mal/mâle dont les garçons de la commune doivent préserver leurs filles est le « gars de Trélazé », circonscription rouge limitrophe d'Angers¹⁷⁰. Mineur des Ardoisières, ouvrier de la « Manu »¹⁷¹, immigré de l'intérieur (les Bretons sont nombreux) ou bien venu d'Espagne, assurément buveur et peut-être communiste, il est perçu comme un violeur-voleur de fille en puissance. La rubrique faits-divers des quotidiens locaux relate leurs descentes dans les bals de la campagne voisine, où leur dégaine affranchie de gars des villes suscite chez les gars des champs une colère proportionnée à l'intérêt qu'elle allume dans les yeux de leurs compagnes.

¹⁶⁶ U260302IE.

¹⁶⁷ Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse...*, *op. cit.*, p. 131.

¹⁶⁸ Mazé est une des grosses communes rurales du département située à la frontière entre les riches terres traditionnellement conservatrices de la Vallée et le plateau baugeois, plus pauvre et progressiste.

¹⁶⁹ N1160105CE.

¹⁷⁰ De nos jours encore, les « gars de Trélazé », d'origine turque ou maghrébine, continuent, d'après mes jeunes élèves féminines angevines de classe de seconde, à faire figure d'épouvantails aux yeux de leurs parents qui n'apprécient pas qu'elles les fréquentent.

¹⁷¹ Manufacture d'allumettes et de tabac située à Trélazé.

Une instance de contrôle et de régulation

Les adultes comptent également sur les fonctions de représentation et de défense de l'honneur communal dont est traditionnellement investie la jeunesse locale pour qu'elle assume spontanément le contrôle de ses membres. Jean-Claude Farcy, étudiant « le rôle de la jeunesse dans la société rurale traditionnelle » écrit qu'elle « est au service de la communauté villageoise » pour laquelle elle remplit une mission « de justice coutumière en matière morale et sexuelle »¹⁷². Cet attachement des pairs à la régularité du comportement des leurs est d'autant plus fort que, par métonymie, la bonne ou mauvaise réputation d'une fille ou d'un garçon de la commune peut rejaillir sur l'ensemble de la communauté. Inversement chacun peut retirer une plus-value personnelle de son appartenance à un groupe de jeunes gens présumés « sérieux ». Les parents d'Hélène B. (1913, Corné)¹⁷³ avaient précocement signifié à leur fille qu'en aucun cas ils n'agréeraient comme prétendant un « gars de Mazé » et ceux de Marie-Jeanne F. (1923, Segré)¹⁷⁴ ne voulaient pas qu'elle fréquente les « filles de Bel Air [...] qu'étaient bien plus délurées vu qu'elles étaient filles de mineurs ».

Le jugement des pairs exerce une influence profondément régulatrice en matière de comportement, poussant garçons et filles, qui craignent rien tant que d'être ostracisés et exclus du groupe, à se conformer à ce qui est attendu d'eux. Si les témoins n'ont pas évoqué de rituel public, d'initiative masculine, de mise à l'honneur où à l'index de filles en fonction de leur conduite, celle-ci n'en est pas moins scrutée et évaluée. Pas de fleurissement métaphorique valorisant ou discriminant, telles la branche de charme ou la poignée d'orties offertes aux jeunes Châtillonnaises étudiées par Yvonne Verdier¹⁷⁵, mais une bonne ou mauvaise réputation solidement épinglée au corsage par les pairs, spectateurs privilégiés des faux-pas. Soixante années après les faits, Felix G. (1923, La Bohalle)¹⁷⁶ ne pouvait s'empêcher de nommer précisément la camarade, encore vivante, « qu'était une joyeuse » et n'hésitait pas « [faire] voir ses nichons », avec laquelle il « [s]'amus[a] » mais qu'il n'épousa pas. Soumises à une double évaluation, sur leur comportement et l'appréciation qu'elles formulent sur celui de leurs camarades, les filles ne sont pas les moins sévères. Indulgentes pour les fautes de leurs camarades, elles seraient vite taxées de faiblesse. Évoquant le martyre d'une fille de la commune

¹⁷² Jean-Claude Farcy, *La Jeunesse...*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁷³ N7030604CE.

¹⁷⁴ N2150905CE.

¹⁷⁵ Yvonne Verdier, *Façons ...*, *op. cit.*, p. 215.

(elle aussi nommément désignée) violée aux abords d'un bal d'assemblée, imprudemment quitté aux bras de « garçons qu'étaient pas sérieux », Andrée B. (1918, Hôtellerie-de-Flée)¹⁷⁷ ne manifeste aucune commisération pour la victime qui « cherchait les garçons [et] qu'avait qu'à pas aller avec ». Les pairs peuvent également faire office d'agent de renseignements et informer les parents des divagations de leur progéniture. Andrée qui était allée au bal sans permission est ainsi persuadée d'avoir été dénoncée par une camarade à sa mère qui vint « la sortir devant tout le monde ».

¹⁷⁶ U080305CE.

¹⁷⁷ N7220904CE.

LES JEUNES FILLES DES MILIEUX POPULAIRES RURAUX EN ANJOU (1920-1950)

THÈSE DE DOCTORAT

Spécialité : Histoire Contemporaine

Présentée et soutenue publiquement
le 24 juin 2010

à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Angers

par

Frédérique EL AMRANI

Composition du jury :

M^{me} Christine BARD, Professeure à l'Université d'Angers, directrice de thèse.
M. Yves DENECHERE, Professeur à l'Université d'Angers, président du jury.
M^{me} Florence DESCAMPS, Chargée de recherches à l'EPHE (Paris).
M. Jean-Claude FARCY, Chargé de recherches à l'UMR 5605 (Univ. Bourgogne), rapporteur.
M^{me} Agnès FINE, Professeure à l'Université Toulouse Le Mirail, rapporteure.
M. Ivan JABLONKA, Maître de conférences à l'Université du Maine.

Volume 2

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (UMR 6258)
Maison des Sciences Humaines
5 bis Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex 01
Tél. : 02.41.22.63.91

DEUXIÈME PARTIE
DE IPSIS : DE LA NORME À L'ÉCART

Immergés dès la naissance dans un bain d'informations leur prescrivant d'adopter le genre social correspondant à leur sexe morphologique, la plupart des individus se plient sans sourciller aux injonctions, diversement formulées, les enjoignant de s'y conformer. La grande variété des moyens employés par les prescripteurs de genre (institutions, médias, famille, pairs, etc.) agissant à différentes échelles (le groupe, l'individu), selon différents angles (la morale, la santé, etc.) à l'âge de grande plasticité physique et psychique qu'est l'adolescence, constitue la clé de leur efficacité. Se déployant dans un large spectre pédagogique, de l'ordre explicite à l'exemple montré, de la récompense à la sanction, ils contribuent à la fabrication en série de jeunes filles et jeunes garçons conformes au standard comportemental établi pour leur sexe dans leur milieu et époque.

Qu'elles y aient satisfait ou non, toutes les informatrices ont témoigné de leur parfaite connaissance des critères à remplir pour être perçues comme des jeunes filles « conformes » aux normes (évolutives) en vigueur. Aucune n'ignorait l'importance accordée à la réserve, la modestie, la pudeur, l'ardeur au travail et l'expertise ménagère comme signe spécifiquement genré de leur valeur personnelle. En revanche, leurs modalités d'adhérence et leur degré d'adhésion tant aux discours normatifs qu'aux comportements qu'ils prescrivent est variable. Certaines, quand aucune discordance flagrante ne se décèle entre les différents ordres de réalité (historico-empirique, psycho-sémantique et discursive¹) que révèle le témoignage, semblent y avoir « collé » au point d'apparaître comme les vivants archétypes de la jeune fille idéale. De la décence de leur tenue à la préservation de leur virginité, elles ont « performé » l'intégralité des prescriptions de genre. D'autres y adhèrent de façon nettement plus lâche, ne réalisant du programme que les éléments, par ailleurs nombreux, leur permettant d'être immédiatement reconnues et identifiées comme des filles conformes. Elles vont alors adopter en société les attitudes et comportements signifiant leur soumission aux lois du genre et, dans l'intimité, en transgresser certains articles. Ce clivage entre pratiques publiques et pratiques privées est assumé par les témoins qui font de leur discrétion, vrai outil de régulation sociale, une marque de respect pour la communauté dont la tranquillité est ainsi préservée. Jeanne T. (1925, Thouarcé)² ne fait pas tant grief à une de ses camarades d'avoir « couché pas mal de fois chez sa grand-mère » avec le fiancé d'une autre, que d'avoir provoqué le scandale, et peut-être compromis un mariage, en le

¹ Daniel Bertaux, *L'Enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 71-80.

² N4130405CE.

faisant savoir. Considérés (rétrospectivement ?³) par les témoins comme véniels, ces écarts à la norme sont confiés facilement, voire avec un zeste de malice. En aucun cas ils n'ont, pour quatre-vingt-dix d'entre elles, remis en cause leur intégration dans la communauté par la voie expressément recommandée du mariage et de la maternité.

Parmi les dix célibataires, trois étaient entrées dans les ordres. Il fut dans l'ensemble plus facile de faire parler les témoins mariées de leur sexualité pré-nuptiale que les célibataires de leur célibat, vécu, quels que soient l'agrément et les avantages qu'elles y trouvèrent, comme un état anomal. Plus les trajectoires de vie s'écartent de la norme, plus il est difficile de trouver, sauf objet de recherche et dispositif d'enquête spécifiques, de témoins disposés à parler de leur marginalité à la première personne. Aucune prostituée, voleuse, avortée/avorteuse ou infanticide parmi les témoins rencontrées ? C'est statistiquement plus que probable, mais n'est en rien certain. Ces parcours en marge ne sont pourtant pas totalement absents des témoignages recueillis. Ils sont évoqués par certaines informatrices qui, bien sûr, ne s'étaient jamais prostituées, n'avait jamais volé ou avorté mais connaissaient des filles qui « faisaient la vie » et avaient enfreint la norme au risque, au minimum de la mise au ban, et parfois du procès et de l'enfermement en cas de crime ou délit.

La coexistence dans un même milieu, aux mêmes dates, de rapports à la norme aussi radicalement différents que l'adhésion inconditionnelle et le rejet anémique, en passant par divers accommodements, ne s'explique pas aisément. On peut avoir l'impression d'une relative imperméabilité aux grandes évolutions décrites par les historiens des mœurs⁴. Sans exclure que cela soit le fruit du hasard, on constate que ce sont les témoins les plus jeunes⁵ qui semblent avoir le mieux respecté l'injonction à se « réserver » pour la nuit de noces dont il est fréquent de faire le critère permettant de distinguer les « vraies » jeunes filles de celles qui ne le sont plus, et n'en sont pas pour autant outre mesure pénalisées. Il convient donc de s'interroger sur une éventuelle spécificité des temporalités et modalités du changement en milieu rural, l'acculturation tardive à certains modèles comportementaux bourgeois déjà « dépassés » dans leur groupe d'origine pouvant expliquer des évolutions paradoxales.

³ On ne peut exclure que sur le moment ces expériences n'aient pas été vécues plus ou moins douloureusement dans la culpabilité et l'angoisse.

⁴ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses...*, *op. cit.*

⁵ Cette observance reste relative. Trente-deux sur cinquante-sept (56 %) des témoins appartenant au groupe 1 (les plus âgées) ont dit n'être plus vierge au mariage contre « seulement » vingt-deux des quarante-trois témoins (51 %) appartenant au groupe 2 (les plus jeunes).

CHAPITRE I

SE FORMER

Une construction identitaire « réussie », permettant à l'individu de s'insérer sans souffrance dans sa communauté d'affiliation, résulte de la coïncidence, écrit Nathalie Heinich, entre « l'image qu'on a de soi-même (autoperception), celle que l'on donne à autrui (représentation) [et] celle qui est renvoyée par autrui (désignation) »⁶. Le temps de jeunesse est par excellence celui de l'ajustement, jusqu'à superposition, de ces trois images. Le regard, poursuit la sociologue, « est l'instrument premier [...] sans lequel aucun marqueur d'identité ne peut agir ». Il est celui « porté par le sujet sur l'autre » que l'on va chercher à copier ou dont l'on va au contraire vouloir se démarquer ; il est aussi celui « porté sur le sujet par les autres qui le confirmeront ou le contesteront » dans l'identité exhibée ; il est enfin celui que le sujet porte sur lui-même, source de gratification narcissique ou de souffrance. Ce à quoi le regard s'arrête de prime abord dans sa quête identificatoire est le corps dont les propriétés innées (caractères sexuels secondaires,) et acquises (vêtement, coiffure, accessoires de mode, postures, etc.) signalent immédiatement une conformité de surface au genre de son sexe. Cette conformité ne s'exprime pas uniquement par la médiation d'un corps-image statique répondant aux critères formels attendus, elle s'exprime également par les usages spécifiquement genrés (au travail, durant les loisirs, etc.) d'un corps-outil en action.

A. VOIR SON CORPS CHANGER

L'identification s'opérant par le regard, c'est ce que l'individu voit de lui-même et ce qu'il donne à voir aux autres qui lui permet de se réassurer, ou de s'interroger, sur sa conformité aux canons établis. Entre 11 et 13 ans, alors que s'achève leur formation scolaire et spirituelle, les filles sentent et voient s'inscrire dans et sur leurs corps les premiers signes, visibles de tous ou

⁶ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, op. cit., p. 333.

d'elles seules, d'un cycle de transformations physiologiques et physiques au terme duquel, désormais « formées », elles se perçoivent et sont perçues comme conformes.

I. Sang

« Voir »

La chronologie fine des phénomènes pubertaires fait souvent des règles le premier signe intestin de métamorphoses ultérieures plus spectaculaires. C'est en terme spéculaire qu'est évoqué l'événement : par antonomase le verbe « voir »⁷, employé intransitivement, désigne la survenue brutale, puis le retour périodique des règles. « À partir de ça, du moment où on voyait, dit Denise B. (1918, Angers)⁸, on était grande fille ». Aux dires de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁹, Georgette G. (1920, Miré)¹⁰ et de bien d'autres témoins, « est-elle grande fille ? » constituait la formule consacrée utilisée par les mères pour s'enquérir mutuellement de l'avancement de leurs filles sur le chemin de la puberté.

Avant d'être « jeune fille », transmutation qualitative, on est « grande fille » transformation quantitative. De la fillette, à l'âge du premier sang cataménial, l'enfant pubère peut encore avoir le format staturo-pondéral et les contours peu accusés. Comme la première communion étudiée par Pascale Quincy-Lefebvre, les premières menstrues constituent un « événement qui temporalise le temps [...], délimite un avant et un après, introduit une rupture [et] fait époque »¹¹. La ménarche entretient avec la cérémonie sacramentelle des liens multiples et complexes. L'une et l'autre, écrit Yvonne Verdier, étudiant les jeunes filles de Minot, ne « donne[nt] pas accès à la vie de jeune fille », débutant après le quinzième anniversaire, et signalent moins un statut qu'un « état »¹². Calendrier physiologique et calendrier liturgique sont, concernant les filles, à ce point imbriqués que la communion constitue un « repère temporel »¹³ dont le franchissement sans avoir jamais « vu » ou « marqué »¹⁴ est perçu comme le signe,

⁷ L'expression, également relevée par Yvonne Verdier étudiant les jeunes filles de Monot, est largement utilisée par les témoins.

⁸ N3160505CE.

⁹ N8100904CE.

¹⁰ N8100904CE.

¹¹ Pascale Quincy-Lefebvre, « Histoire sensible, temps et événement : la première communion (1850-1950) », Françoise Daviet-Taylor [dir.], *L'Événement. Formes et figures*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2006, p. 106.

¹² Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 193.

¹³ *Ibid.*, p. 186.

¹⁴ Le terme « marquer » est également communément employé pour désigner les règles. Cf. *supra*.

bientôt inquiétant, d'un retard pubertaire. La simultanéité des deux événements, marquant rouge sur blanc¹⁵, à la vue de tous, le changement d'état a été évoqué par deux témoins assurant avoir connu des jeunes filles durablement mortifiées par cette mésaventure. Jouant de l'opposition entre profane et sacré, souillure et pureté, l'anecdote bâtie sur le même scénario, au point d'apparaître comme un topos, met en scène une communiant immaculée processionnant, ignorante de ce qui lui arrive, vers l'église ou l'autel. Quand, alertée par les chuchotis des camarades ou les sarcasmes de l'assemblée, elle prend conscience de son infortune, le reste de son parcours se transforme en calvaire. Marie L. (1926, Beaupréau)¹⁶ déclina, à la première personne du singulier mais dans un registre décalé, tirant vers le burlesque, le même motif. Alors que, âgée de 10 ans, elle participait déguisée en « ange [...], en blanc, avec des ailes et tout » à une procession mariale, ses compagnes l'interpellèrent sur ce « qu'[elle] avai[t] au derrière » la plongeant, à la vue des stigmates de la féminité sur son habit de créature céleste, dans la perplexité et la gêne. Autant que la signature d'un sexe, les règles « jouent le rôle d'affichage de la sexualité »¹⁷. Des règles précoces et/ou abondantes laissent présager un tempérament ardent.

Les témoins semblent généralement se souvenir avec une grande précision du jour où, âgées en moyenne de 13 ans et deux mois¹⁸, elles ont « vu » pour la première fois. La remémoration s'est souvent faite sous la forme, inhabituelle, de la petite forme théâtrale en trois actes. Au premier, la découverte toujours circonstanciée (lieu, date) par l'héroïne du jour, seule en scène, d'un écoulement sanguinolent ; au deuxième, un monologue intérieur entre élucubrations et tergiversations (que m'arrive-t-il ? vais-je le dire ? à qui le dire ?) atteste les affres traversées, avant l'intervention en clôture d'une tierce (le plus souvent la mère) qui, dans un dialogue mêlant conseils pratiques et vagues explications, la rassérène en l'assurant de sa normalité. À coup sûr mémorable, puisque toutes les témoins s'en souviennent (ou en reconstruisent *a posteriori* un souvenir précis), ce jour fut vécu dans des contextes émotionnels d'une grande diversité. D'une relative indifférence à la panique, en passant par un sentiment

¹⁵ Il s'agit également du code de couleur de la « marquette », ouvrage de broderie par lequel les filles, aux alentours de la puberté, s'entraînaient au chiffage du linge de leur trousseau. Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 177-195, Agnès Fine, « À propos du trousseau : une culture féminine ? », Michelle Perrot [dir.], *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Rivages, 1984, p. 155-188 et Marlène Albert-Llorca, « Les fils de la Vierge. Broderie et dentelle dans l'éducation des jeunes filles », *L'Homme*, n° 133, 1995, p. 99-122.

¹⁶ N2230805CE.

¹⁷ Yvonne Verdier, *Façons de dire...op. cit.*, p. 45.

¹⁸ Pour les témoins rencontrées, l'âge moyen aux premières règles est de 13 ans et 2 mois. Pour la période 1900-1950 Edward Shorter l'établit à 13 ans et 9 mois dans son article « L'âge des premières règles en France 1750-1950 », *Annales ESC*, 2/1981, p. 497.

confus de malaise, s'arpège toute une gamme d'impressions dont la joie et la fierté sont toutefois exclues¹⁹. Si Rolande M. (1931, La Daguenière)²⁰, à 16 ans, ne fut « pas tellement choquée », Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay)²¹, âgée de 10 ans, terrorisée, se mit « à pleurer comme une Madeleine » lisant dans le sang qui s'écoulait l'annonce de sa mort prochaine.

Savoir

La corrélation est évidente entre la délivrance par la mère ou les paires d'informations préalables, même lacunaires voire fantaisistes, sur la question et la nature des émotions éprouvées. L'impréparation totale, bien qu'attestée, est rare, supposant la réunion de conditions d'isolement du groupe des paires et/ou de précocité pubertaire, rarement rassemblées. Régliées à 8 ans, Marie M. (1920, Jarzé) et Gisèle F. (1935, Écouflant) n'appartiennent pas au groupe des filles que leur âge plus avancé expose à l'imminence probable de la ménarche et met à l'affût de renseignements sur la question. Élèves du cours élémentaire, elles ne se mêlent pas aux conversations de leurs aînées des classes supérieures²² qui « en parlaient comme ça entre [elles] »²³. À supposer que leurs mères aient eu l'intention de les prévenir, aucune n'aurait eu l'idée de le faire si précocement, la plupart estimant, à l'instar de la maman de Raymonde M. (1923, Turquant)²⁴, réglée à 11 ans, que « cela n'arrive jamais si tôt ». L'ignorance n'est pas obligatoirement la configuration la plus anxiogène. Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), qui « ne savai[t] pas »²⁵, interpréta tout d'abord les traces rougeâtres souillant sa culotte comme la marque d'une écorchure aussi bénigne qu'indolore. Petite bonne placée à 10 ans au service d'une paire de sœurs, célibataires quinquagénaires, Marie C. (1913, Charcé)²⁶ « n'avait pas été prévenue » et ne s' alarma pas à la vue des draps tachés, qu'elle porta tout naturellement, sans « se cacher », au lavage. Ayant donné à voir à la laveuse qu'elle avait vu, cette dernière s'empressa d'en informer les « Demoiselles du château ». Celles-ci assurèrent Marie que « c'était normal [et]

¹⁹ Il s'agit là peut-être d'une limite du corpus puisque Claire Lemasquérier, étudiant à partir de sources autobiographiques les règles au XX^e siècle, note la satisfaction de certaines filles à « voir » pour la première fois dans *Des Chiffons aux ragnagnas : les règles au XX^e siècle en France métropolitaine. Tabous et identités sexuelles*, mémoire de Master d'histoire contemporaine, Université de Rennes, 2008, p. 47.

²⁰ N4090205CE.

²¹ N1040405CE.

²² Vivant dans des communes relativement importantes (846 habitants à Écouflant en 1946 et 1419 à Jarzé en 1936) elles fréquentaient des écoles dont les effectifs permettaient de séparer les élèves par niveau.

²³ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N8291004CE.

²⁴ U160402IE.

²⁵ N8100904CE.

²⁶ N4130503CE.

pour toutes les jeunes filles du pays pareil » mais ne lui fournirent pas davantage d'explication sur la signification du phénomène.

Avoir été, modalité la plus citée, « renseignée par les copines » comme Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé)²⁷, plus rarement « avertie par maman » comme Madeleine F. (1921, Sarthe)²⁸, permet néanmoins de faire l'économie d'un affolement parfois dévastateur devant les « Anglais »²⁹ qui débarquent pour la première fois. Un partage des tâches semble spontanément s'opérer entre paires déjà réglées, prévenant en amont les plus jeunes de ce qui va leur arriver, et mères intervenant le plus souvent en aval. Le mutisme maternel, souvent mentionné, n'est pas uniquement à mettre sur le compte d'une réticence pudibonde, au reste avérée, à communiquer sur une sexualité dont les règles sont à la fois l'augure et la métonymie. On peut aussi considérer que le défaut d'avertissement constitue un procédé particulier d'information sur la vulnérabilité constitutionnelle périodique des filles, et leur nécessaire soumission au destin social imposé par la physiologie. Pour lui marquer durablement l'esprit, la convaincre de sa fragilité et de l'emprise de la nature sur son corps, il n'est pas mauvais que les signes fatidiques fondent, sans prévenir, sur la fillette désarmée par l'ignorance. Relevant sa fille bouleversée d'avoir « ramené du sang » alors qu'elle « ne savai[t] pas ce que c'était », la mère de Juliette H. (1909, Combrée)³⁰ lui aurait alors révélé en ces termes de quel destin funeste il était le présage : « Ma pauvre fille, t'as tes règles, t'es femme maintenant ». Germaine P. (1917, Mazé)³¹, Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)³², Lucienne P. (1926, Denée)³³ ont été « prise[s] », littéralement terrassée sur un pailler pour la seconde, par leur premières règles. Dans les témoignages, peur et règles ont souvent partie liées : peur qu'elles provoquent, peur qui les provoque³⁴, peur qui les arrête, peur qu'elles s'arrêtent. Étudiant, à partir de sources autobiographiques, les règles au XX^e siècle en France, Claire Lemasquérier³⁵, remarque que c'est toujours à la peur qu'elles sont d'abord associées.

²⁷ N3160506CE.

²⁸ N3061005CE.

²⁹ Madeleine G. (1934, Brissarthe), N2090605.

³⁰ U050805IE.

³¹ N8291004CE.

³² *Ibid.*

³³ N2230805CE.

³⁴ Pour Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) ses premières règles ont été provoqués par la vue d'un homme jeté à terre par une crise d'épilepsie.

³⁵ Claire Lemasquérier, *Des Chiffons...op. cit.*, p. 47. L'auteure fait une étude quantitative et comparative des termes associés aux règles pour les périodes 1920-1950 et 1950-1980.

Peu loquaces avant, les mères sont à peine plus disertes après. Ayant informé leurs filles de la reproductibilité du phénomène, qui « [leur] durera[t] deux, trois jours puis recommencera[it] le mois prochain »³⁶, elles leur montrent ensuite comment « se garnir ». Munies de conseils techniques et consignes propitiatoires que n'étaye aucune explication fonctionnelle, les filles savent désormais ce qu'elles doivent faire et ne pas faire quand elles ont leurs « affaires »³⁷. Si Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)³⁸ ne comprit pas ce que voulait dire l'institutrice quand, en réponse à sa question sur les menstrues, elle lui déclara de façon sibylline que c'était « un mal pour un bien », elle comprit en revanche très vite, auprès de sa mère, que « des interdits, il y en avait plein ! ». De l'interdiction de tremper pieds et mains dans l'eau froide au risque, historiette terrifiante à l'appui, d'en mourir « toute gonflée » dans d'atroces souffrances, à la défense de descendre au saloir et à la cave sous peine d'en gâter les réserves de lard et de vin, en passant par diverses mésaventures culinaires, la plupart des interdits traditionnels, répertoriés par Yvonne Verdier³⁹, ont été évoqués par les témoins. Avec une pointe d'ironie, Juliette H. (1909, Combrée)⁴⁰ notait que seul le travail n'était pas interdit puisque privée de bal par sa mère durant ses règles, au prétexte que dans ces moments là, « il ne faut pas sortir et aller loin », elle devait quand même faire plusieurs kilomètres tous les matins pour aller travailler.

Prévoir

Motivée par d'autres raisons, prophylactiques et symboliques, mettant de nouveau en jeu le regard, est l'injonction maternelle à ne pas exposer aux yeux des hommes, et *a fortiori* à ceux du père, le linge souillé dont l'auscultation est réservée aux femmes. Quand, durant sa tournée de collecte de garnitures usagées, la laveuse employée par la mère de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁴¹ entrainait dans une maison où « il y avait un grand garçon », elle lui interdisait de s'approcher « du seau à pain » (!) dans lequel étaient entreposées ce qu'elle appelait « les peaux de lapins »⁴². L'approche des menstrues ayant la double réputation d'exciter les femmes⁴³ et

³⁶ Lucienne P. (1926, Denée).

³⁷ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), N8100904CE.

³⁸ N8100904CE.

³⁹ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 19-74.

⁴⁰ U1050805IE.

⁴¹ N8100904CE.

⁴² Eu égard à l'étymologie du mot con, l'appellation n'est pas sans intérêt.

⁴³ Pour le docteur André Binet écrivant dans les années trente, *La Vie sexuelle de la femme. Introduction à la gynécologie*, Paris, L'expansion scientifique française, 1937, « La période prémenstruelle, homologue au rut, correspond à une augmentation du désir sexuel » cité par Claire Lemasquérier, *Des Chiffons...*, *op. cit.*, p. 110.

« d'attise[r] le désir de l'homme »⁴⁴, une mère prévoyante devra éviter de signaler aux mâles familiers et/ou plus lointains l'état d'une fille dont l'indisposition physiologique prochaine pourrait accroître l'attractivité et la disponibilité sexuelle. Une des grandes hantises des filles est d'ailleurs d'avoir des « fuites » permettant de les repérer comme proies sexuelles potentielles. Dans une affaire jugée en 1926⁴⁵, un père incestueux s'assure, avant de passer à l'acte, que sa fille a déjà eu ses règles et lui propose de les lui « faire descendre » de nouveau par l'intromission répétée durant huit jours d'un doigt « dans les parties ». Peut-être espère-t-il d'une fille en fin de cycle une complaisance qu'il s'imagine plus difficile à obtenir à un autre moment. Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)⁴⁶ à qui je racontais qu'une autre témoin, Raymonde M. (1923, Turquant)⁴⁷, avait été prise en charge par son père quand elle « vit » pour la première fois, en fut outrée. Pour elle un « papa n'avait pas besoin de s'occuper de ça [...], n'avait pas à savoir, à voir ça ». Au reste, en l'absence de toute suspicion d'inceste véritable, la vision accidentelle par un père du sang de sa fille semble perçue comme une sorte d'inceste spéculaire insupportable.

Peu pressées de prévenir leurs filles, les mères s'empressent ensuite autour d'elles, se faisant même pressantes si leur cycle s'interrompt. Quand la mère de Madeleine G. (1932, Brissarthe)⁴⁸, découvre de retour à la maison après la visite dominicale, un « slip » souillé dans le linge rapporté, la « voilà arrivée en quatrième vitesse » au couvent dès le lundi matin. Elle fait demander sa fille au parloir pour « [lui] expliquer ce qui [lui] arriv[e] » et lui donne de quoi se changer. Mise devant l'évidence d'une « culotte pleine de sang » brandie sous ses yeux, la mère d'Éléonore L. (1913, Cisay-la-Madeleine)⁴⁹ lui « explique tout » dans la foulée. Prises en tension entre envie de ne rien demander pour ne pas avoir à expliquer et désir de savoir pour se rassurer, les mères de filles à puberté tardive s'inquiètent facilement. Elles ne veulent pas manquer « l'ouverture » du calendrier menstruel de leur fille. Elles caleront sur lui des procédures de contrôle d'un cycle dont la régularité atteste celle de la conduite. Après une ménarche tardive, à 16 ans, Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)⁵⁰, placée comme bonne dans un château, resta « sept mois sans rien voir ». Comme elle ne rapportait plus les serviettes hygiéniques sales dont

⁴⁴ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, op. cit., p. 46.

⁴⁵ ADML, 2U2/244, audience du 9 novembre 1926.

⁴⁶ N8291004CE.

⁴⁷ Cette famille de journaliers communistes du Saumurois se distingue par un mode de fonctionnement atypique, puisque que c'est le père, de santé fragile, qui s'occupe de la sphère domestique (ménage, cuisine, soins aux trois enfants) pendant que sa femme travaille à l'extérieur.

⁴⁸ N2090605CE.

⁴⁹ N1180303CE.

⁵⁰ N8291004CE.

sa mère exigeait la présentation mensuelle, cette dernière commença à la soupçonner d'avoir « été traîner » et d'être enceinte. La mère de Juliette H. (1909, Combrée) marquait sur le calendrier familial, de l'initiale de leur prénom, la date des règles de ses trois filles pubères. Si d'aventure son cycle s'allongeait, la retardataire passait à la question. Celle des jumelles Léone P. et Georgette M. (1929, La Meignanne), aux cycles synchrones⁵¹, thésaurisait plusieurs jours durant les serviettes hygiéniques souillées de ses filles dans sa table de chevet jusqu'au moment de les laver à part. Afin de tromper la sienne, le temps d'organiser son avortement, une jeune fille mentionnée dans un rapport de police⁵² avait obtenu d'une amie qu'elle lui prête ses serviettes salies. Les mères bien avisées doivent viser ce que leurs filles voient et les filles obéissantes ne rien leur cacher de leurs catimini.

Extérieures à la famille, les laveuses ont aussi, par devoir professionnel, un droit de regard sur les draps garnissant les lits et les linges servant à panser les règles. Leur expertise sur la question leur vaut d'être régulièrement sollicitées par l'institution judiciaire dans les affaires d'infanticides ou d'avortements en milieu rural. Annick Tillier les range parmi « les instances officieuses du contrôle social »⁵³. En 1940, interrogée par la gendarmerie dans le cadre d'une enquête mettant en cause une jeune bonne d'hôtel accusée d'infanticide, la laveuse employée par le patron/amant, présumé complice de la jeune fille, dit ne pas se souvenir, à la date supposée du crime, « avoir lavé du linge portant plus de sang que de coutume » et assure avoir les mois précédents « nettoyé du sang normalement »⁵⁴. Dans l'eau du lavoir, espace d'où « sont exclus les hommes »⁵⁵, et sous les coups de battoirs, se dissout et se désagrège l'intimité des corps pubères et/ou amoureux.

Le seul homme avec lequel on accepte de « parler de ça », quand ont été épuisées les ressources de la pharmacopée traditionnelle, est le médecin, consulté en cas de puberté tardive, d'aménorrhée suspecte ou de dysménorrhée perturbatrice. Dans un milieu où le recours à la médecine académique reste rare, car cher (prix de la consultation, frais de déplacement), la relative facilité avec laquelle on s'adresse à elle pour expliquer et traiter « les troubles de la formation » est révélatrice de l'importance attachée à la menstruation régulière des filles. Si, au

⁵¹ Elles furent réglées le même jour.

⁵² ADML, 90 W art. 24. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire M. Pougeard au commissaire principal, chef de la 4^e brigade d'Angers, 19 décembre 1946.

⁵³ Annick Tillier, *Des Criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, PUR, 2001, p.260.

⁵⁴ ADML, 2U2/276, audience du 26 février 1940.

⁵⁵ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, op. cit., p. 132.

seizième anniversaire⁵⁶, elles ne sont toujours pas réglées, ou qu'elles ne « voient » plus, les mères emmènent les filles consulter, sans forcément les prévenir des motifs réels de l'expédition. À Lucienne P. (1926, Denée)⁵⁷ qui, non réglée à 16 ans, lui demandait pourquoi elle devait aller chez le médecin, sa mère répondit que c'était parce qu'elle « ne grandissait pas assez ». Une grossesse, hypothèse redoutée, étant toujours possible, les mères espèrent tout d'abord de la consultation qu'elle en lève l'hypothèque et, pour les plus suspicieuses, confirme ou infirme la virginité de leurs filles. Sourde aux protestations de la sienne lui certifiant n'être pas enceinte et toujours vierge, la mère d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) ne fut rassurée sur ces deux points qu'après avis médical. Ces soucis écartés, les mères attendent moins du médecin un diagnostic qu'un pronostic sur l'arrivée ou le retour des règles jamais vues ou disparues ainsi que des drogues pour l'accélérer. Comme Lucienne P. (1916, Denée), Rolande M. (1932, La Daguinière), et Jeanne F. (1915, La Poitevine), Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)⁵⁸ ressortit du cabinet médical avec une prescription de « médicament pour les faire revenir ».

Proliges sur les conditions dans lesquelles elles ont eu leurs règles pour la première fois, les témoins ne le sont pas moins sur les divers malaises qu'elles leur associent presque systématiquement. Lancées sur le sujet, elles rivalisent dans la description d'états douloureux plus ou moins invalidants, les rappelant à leur féminine condition. Ses règles tenaient réveillée Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁵⁹ des nuits entières. Seule la bouillotte placée sur son ventre par une grand-mère pleine de sollicitude permettait de calmer « les douleurs » de la jeune fille « bien malade ». Quand elle avait « ses affaires », Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) était si abattue le premier jour qu'elle devait rester couchée. À l'instar de la princesse du conte qui prouve à tous sa noble origine en se plaignant des meurtrissures faites à sa chair délicate par le petit pois placé sous ses matelas, règles douloureuses et pertes hémorragiques sont fièrement présentées comme autant de signes d'une féminité dont la fragilité et la sensibilité à la douleur constituent la pierre de touche. Si un cycle régulier est un gage fonctionnel de fertilité, un cycle douloureux est un gage culturel d'une féminité de plus en plus acculturée au modèle bourgeois. Écrivant au milieu des années vingt, Pierre Mendousse établit, dans *l'Âme de l'adolescente*, une claire distinction entre la puberté nécessairement problématique des jeunes

⁵⁶ Pour onze témoins la ménarche eut lieu entre 16 et 20 ans.

⁵⁷ N2230805CE.

⁵⁸ N2090605CE.

⁵⁹ N8291004CE.

bourgeoises, et celle des filles « de la campagne ou des populations peu civilisées [chez lesquelles] la fonction menstruelle s'installe si aisément qu'à peine les intéressées s'en aperçoivent »⁶⁰. Les témoins ont évoqué plusieurs modalités, plus ou moins sophistiquées, de protection périodique, du recyclage du linge familial usagé à l'achat de serviettes hygiéniques textile prêtes à l'emploi⁶¹ en passant par la confection domestique des garnitures à partir d'étroites bandes de tissu bi-matière (toile/éponge) achetés au mètre. L'inflation des consignes concernant l'hygiène intime, bien décrite pour les jeunes Américaines par Joan Jacobs Brumberg⁶², participe également de ce processus d'acculturation du genre.

2. Seins

En avoir ou pas...

Si la féminité de la « grande fille », physiologique et clandestine, s'inscrit dans son corps, la féminité de la jeune fille, morphologique et démonstrative, se lit sur son corps. Certaines témoins à ménarche tardive furent jeunes filles avant d'être réglées, eurent des formes avant d'être formées. Rompant par leur volume et leur galbe le profil sans relief de la grande fille, les seins constituent les signes plus immédiatement visibles de sa métamorphose en jeune fille. Si à « 15, 16 ans on ne [...] regardait jamais » Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)⁶³ c'était moins en raison de sa petite taille que de la gracilité enfantine de sa silhouette. À l'âge des transformations pubertaires, les témoins semblent avoir balancé entre la peur de rester plate « comme la bonne Vierge d'Allençon [qui] n'a ni ventre ni teuton »⁶⁴ et que leur éclore une poitrine trop volumineuse. Léa M. (1922, Denée)⁶⁵ qui « n'avait rien » ou Lucienne P. (1926, Denée), qui ne se trouvait pas « assez fournie »⁶⁶, usent d'artifices pour créer l'illusion d'un corsage avantageux en garnissant de coton brassière ou soutien-gorge. Son torse désespérément

⁶⁰ Pierre Mendousse, *L'Âme...*, *op. cit.*, p. 78.

⁶¹ On trouve des serviettes hygiéniques dans les trousseaux des pupilles de l'Assistance publique dès les années vingt.

⁶² « [...] heavy period had a certain cachet because they required many napkins; this was alleged to be a sure sign of maturity. [...] In the modern world, the adolescent's normal concern about spotting, staining, and smelling during menstruation routinely translate into sanitary products » Joan Jacobs Brumberg, *The Body Perfect. An Intimate History of American Girls*, New York, Vintage Book, 1997, p. 32.

⁶³ N3180804CE.

⁶⁴ Madeleine F. (1921, Sarthe), N3061005CE. Il y avait dans l'église paroissiale de la localité une statue en bois de la Vierge Marie aux attributs féminins peu marqués.

⁶⁵ N3290905CE.

⁶⁶ N2230805CE.

plat « a toujours été le cauchemar » de Gisèle C. (1920, Angers)⁶⁷. C'est à ces insatisfaites craignant de « rester [des] femme[s] incomplète[s] à l'égard [desquelles] l'homme de goût n'éprouve généralement que de l'indifférence » que s'adressent, au début des années vingt dans la presse, les promoteurs du procédé Arabella. « Inoffensif, infaillible et nouveau », grâce à lui « toute femme ou toute jeune fille peut obtenir en quelques jours un buste splendide avec des seins fermes et opulents »⁶⁸. À l'inverse, Juliette F. (1920, Brissac)⁶⁹ « pas grosse [mais] très forte en poitrine » tente par tous les moyens de dissimuler des seins dont le gabarit et la saillance lui valent d'être régulièrement « mise en boîte » par ses collègues masculins. Marguerite G. (1920, Blaison)⁷⁰ qui « aurai[t] voulu être raplapla » s'astreint à porter « des combinaison très serrées pour [s'] aplatir [des] seins » qu'elle trouve trop rebondi. Le charme mutin de la jolie « Valentine »⁷¹ de la chanson ne lui vient-il pas, entre autres appas, du calibre modeste de « ses petits tétons » ?

⁶⁷ N4091104CE.

⁶⁸ ADML, 97 Jo 41/2, *Le Petit Courrier*, n° 302, 29 octobre 1921. Attestant du changement des normes esthétiques, ce type de publicité ne se retrouve pas dans les encarts publicitaires des années trente et quarante.

⁶⁹ N2250405CE.

⁷⁰ N3140605CE.

⁷¹ 1925 *Valentine*. Paroles d'Albert Willemetz, musique de Christiné. Ce fut un des grands succès de Maurice Chevalier (1888-1972).



Cliché n° 8⁷²

Madeleine G. et des amies en 1935 (7 × 10 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Madeleine G. (1920, Blaison-Gohier).

Alors que les seins de ses camarades semblent vaquer librement sous des corsages clairs, discrètement mis en valeur par des pinces (premier rang à droite) ou soulignés par une ceinture foncée (premier rang au centre), ceux du témoin (premier rang à gauche), alors âgée de 15 ans, écrasés par un bandage serré sont « gommés » sous une robe gainante, de sa confection, très ajustée.

Sémantique du sein

Pas assez ou trop de poitrine sont des situations également mal vécues car perçues comme les indices d'un déficit ou d'un excès de féminité susceptibles l'un comme l'autre de perturber les relations avec les hommes. La cousine de Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé)⁷³, « maigre et plate », la traitait de « grande bique » et lui serinait qu'elle ne « trouverait pas à [se] marier », les hommes préférant les « femmes bien remplies ». Bien qu'elle qualifia rétrospectivement ses seins

⁷² Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 8.

⁷³ N2250405CE.

de jeune fille de « beaux », Marguerite G. (1920, Blaison)⁷⁴ en avait « honte » ; elle les trouvait alors « trop gros » et « cela [la] gênait ». Comme Juliette F. (1920, Brissac), elle redoute les regards appuyés des garçons sur une poitrine dont elle craint que l'exubérance naturelle soit prise pour de l'exhibitionnisme. Pour la jeune Brissacoise, qui ne « savait plus où [se] fourrer » quand ses collègues la chambrailait sur le volume de ses seins, « les réflexions, c'était fatal » et Marguerite, encombrée des siens, se vivait comme « infirme ». L'idéal mammaire, à équidistance du « trop peu » hyposexualisant et de « trop » hypersexualisant est bien décrit par Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)⁷⁵ : il s'agit d'avoir « une belle petite poitrine mais pas trop grosse bien entendu ». Une poitrine bien proportionnée doit refléter le subtil dosage de séduction et de pudeur attendu d'une jeune fille à la féminité de bon aloi. Les formes généreuses des deux témoins ne correspondent pas à l'image qu'elles ont et veulent donner d'elles-mêmes. Cette distorsion, ayant davantage à voir avec la morale que l'esthétique, les fait souffrir. Véritablement obsédée par la prééminence de ses appas, Juliette en vint à ne plus fermer son manteau afin que les pans ballants du vêtement cachent ces attributs dont elle avait si honte et qu'à son grand désespoir la blouse cintrée portée à l'usine faisait « ressortir encore davantage, forcément ». Pour l'une et l'autre, bien que coquettes et soucieuses d'avoir la ligne, il s'agit moins d'une question d'élégance que de décence.

3. Soins et soucis du corps

L'étude du corps des jeunes filles ne se réduit pas à celles de sa transmutation fonctionnelle, sous l'effet des hormones, de corps stérile en corps fertile. Interface entre soi et le monde, le corps fait l'objet, ainsi que le montre Luc Boltanski⁷⁶, d'un investissement social et esthétique très fort. Façonné par le vêtement « fait social total »⁷⁷ et/ou la diète, lissé et enluminé par les cosmétiques, sa malléabilité en fait l'interprète particulièrement réactif de nombreux et profonds bouleversements sociaux et culturels. Ce que le vêtement en couvre ou découvre renseigne sur les parties érotisées du corps féminin qu'il convient, selon les époques et les milieux, de montrer ou de cacher. Condition sociale et rêves d'ascension peuvent se lire dans les postures qu'on lui fait prendre et dans les soins de beauté ou d'hygiène qu'on lui accorde. Les

⁷⁴ N3140605CE.

⁷⁵ N3291104CE.

⁷⁶ Luc Boltanski, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 1/1971, p. 205-233.

⁷⁷ Nicole Pellegrin, « Le vêtement comme fait social total », Christophe Charles [dir.] *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, MSH, 1993, p. 81-94.

codes mouvants de la distinction par lui sont incorporés. Robustesse ou minceur, carnation diaphane ou hâlée constituent autant de signes d'adhésion et de conformité à des normes esthétiques socialement référencées dont Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet⁷⁸ ou Georges Vigarello⁷⁹ ont souligné l'historicité. Au plus près du corps les soins d'hygiène, à l'origine de gestes nouveaux, exercent le même rôle socialement discriminant⁸⁰.

Petite et grande toilette

Faire parler les témoins de leurs pratiques d'hygiène n'a pas été facile. De tous les thèmes abordés en entretien, il constitue sans doute celui qui a été le plus « contaminé » par les références contemporaines, largement médiatisées, d'extrême valorisation de l'hygiène corporelle. Craignant d'être, au regard des préconisations actuelles, considérées comme sales, les informatrices se montrent particulièrement promptes à mettre sur le compte exclusif du dénuement matériel des pratiques qu'elles savent très en retrait des normes contemporaines. La propreté entretient pour elles des liens étroits avec la probité et elles redoutent que leurs habitudes anciennes en la matière, parcellaires et autrement rythmées, soient évaluées en termes moraux dépréciatifs. Aborder l'hygiène des « parties sexuelles » en dehors de la période des règles (sujet facilement abordé) est plus problématique encore, la honte rétrospective prêtant main forte à la pudeur pour évacuer le sujet de la conversation. Ce n'est pas seulement métaphoriquement que doit être comprise l'expression de Denise B. (1918, Angers)⁸¹ disant qu'« il ne fallait pas toucher au sexe ». Empreints des théories hygiénistes nouvelles, les programmes scolaires et les manuels de *Parfaite ménagère* insistent sur « le rôle capital de la propreté »⁸² et détaillent pour bien des parties du corps les procédures à suivre, mais oublient toujours dans leur inventaire la zone urogénitale et anale. Il faut, comme Camille Sauzeau évoquée par ses anciennes ouvrières, être une personnalité atypique pour conseiller crûment et publiquement à une apprentie malodorante d'aller « se laver les fesses »⁸³.

⁷⁸ Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *La Beauté, pour quoi faire. Essai sur l'histoire de la beauté féminine*, Paris, Temps actuels, 1982.

⁷⁹ Georges Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.

⁸⁰ Georges Vigarello, *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985.

⁸¹ N3160505CE.

⁸² M^{me} E. Jumau, M^{me} F. Herbert, *La Parfaite ménagère. Organisation, entretien, confort*, Paris, Larousse, 1935, p. 359. Les témoins ont également mentionné la vérification par les institutrices de la propreté des mains et ongles. Les conseils d'hygiène gynécologique se trouvent dans des ouvrages de vulgarisation médicale non accessibles aux témoins les plus âgées.

⁸³ Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) N1111003IE.

Plutôt que de parler de toilette complète ou partielle, et préciser quelles parties du corps elle inclut ou exclut, les témoins évoquent une « grande » et une « petite » toilette. Au quotidien, mais pas forcément deux fois par jour, on se lave par friction et aspersion visage et mains rassemblés par Denise P. (1917, Mazé)⁸⁴ sous le terme de « physionomie ». En l'absence d'arrivée d'eau à l'évier/lavabo, le lavage se fait au-dessus d'une bassine galvanisée ou émaillée, placée sur une table dans la pièce commune ou d'une cuvette de faïence réservée à cet usage dans la chambre et remplie d'eau à l'aide du broc assorti. Après l'avoir mouillé et savonné, on se frotte le visage avec un coin de serviette (on change de coin chaque jour) ou plus rarement, et plutôt en ville, avec un gant de toilette. Brosse à dents et dentifrice, dont les journaux font régulièrement la réclame à partir de la fin des années trente, ne font pas partie des instruments et produits de toilette utilisés couramment durant leur jeunesse par les témoins d'origine rurale. Georgette G. (1920, Miré), jeune campagnarde placée en ville, ignorait qu'on puisse se brosser les dents avant de voir, chez le droguiste qui l'employait, ustensiles et pâtes dédiés à cet usage. Avoir vécu en ville ou y être envoyée comme bonne ou pensionnaire est un facteur majeur d'acculturation en matière de propreté corporelle. En 1928, Juliette (1910)⁸⁵, pupille d'origine urbaine, exige de son employeur rural qu'il lui achète du « champoing (*sic*) et du savon dentifrice ». Pensionnaire à la fin des années trente de l'école Saint-Joseph à Angers, une autre pupille, Madeleine (1925)⁸⁶, a dans son trousseau « une trousse de toilette contenant : peigne, brosse, peigne fin, brosse à ongles, éponge, savonnette, verre à dents, brosse à dents, dentifrice, savon [...] ». Vivant dans un gros bourg et dotées de parents aisés, les jumelles Georgette M. et Léone P. (1929, La Meignanne), très soucieuses de se distinguer de leur camarades des écarts, avaient aménagé dans un réduit contigu à leur chambre un petit cabinet de toilette. Elles en avaient elles-mêmes décoré au pochoir les murs de motifs jaune et bleu, et avaient autour d'un lavabo (rempli au broc) bricolé une coiffeuse enjuponnée par leurs soins de toile de Vichy de mêmes couleurs. Là, devant un grand miroir, elles procédaient à une toilette quotidienne incluant des soins d'hygiène dentaire⁸⁷.

⁸⁴ N3291104CE.

⁸⁵ ADML, 66 alpha 141, dossier de Juliette (1910), Contrat de placement : dépenses engagées par l'employeur pour la pupille entre le 11 juillet 1927 et le 11 septembre 1928. Dans le cas des pupilles, le lien avec l'Assistance publique, répercutant les directives de l'instruction publique, joue sans doute également un rôle.

⁸⁶ ADML, 66 alpha 238, dossier de Madeleine (1925). Liste dactylographiée des articles de trousseau demandés par l'institution.

⁸⁷ Elles se fournissaient en produits d'hygiène dans la vitrine du local où leur père exerçait en fin de semaine ses talents de coiffeur.

Une fois par semaine, le plus souvent le dimanche matin⁸⁸, on procède à la « grande » toilette par immersion⁸⁹ ou aspersion dans un baquet, rarement réservé à cet usage, rempli d'eau tiède et placé dans la pièce commune, débarrassée de ses hommes, une chambre ou l'appentis à lessive. Bien que largement répandue, cette pratique n'est pas générale et au moins deux témoins ont vécu des jeunesses sans ablution hebdomadaire. Georgette G. (1920, Miré), issue d'une famille très puritaine, a confessé ne s'être jamais lavé autre chose que le visage et les mains tous les jours, et les pieds le samedi soir, jusqu'à son placement comme bonne à Angers. Vivant seule avec un père alcoolique dans des conditions matérielles difficiles, Marie-Renée H. (1921, Dénée), ne se lavait complètement qu'en été, profitant de la nuit tombante pour aller se baigner en chemise dans la rivière toute proche. La grande toilette faite à l'eau et au savon est complétée par un tamponnage prophylactique à l'eau de Cologne, dont l'usage est bien distingué de celui du parfum, puis suivie d'une toilette sèche puisqu'aux ablutions succède le changement de linge de corps. Le lavage des cheveux se fait à part selon une autre périodicité et Marguerite G. (1920, Blaison)⁹⁰ qui avait commencé « très, très tôt à [se] faire des shampoing toutes les semaines » se savait une exception. Les jeunes ouvrières de Camille Sauzeau avaient été très impressionnées par la salle de bain moderne (baignoire, eau courante, chauffage) que leur patronne avait fait aménager à domicile dans les années trente. Ginette B. (1928, Faye-d'Anjou) garde un souvenir impérissable de la douche qu'elle y prit après qu'elle eut fait un malaise dans l'atelier un après-midi d'été caniculaire. Ce lieu spécifiquement dédié au bien-être et à la propreté met à disposition de la jeune fille issue d'un milieu populaire rural tout ce qui dans le quotidien familial domestique lui est compté : eau, temps et intimité.

Avoir « la ligne »

Concernant leur apparence générale et tout particulièrement leur rapport taille/poids, les témoins prétendent souvent ne pas s'en être préoccupées durant leur jeunesse et n'avoir jamais souscrit à la tyrannie de la minceur dont elles dénoncent vigoureusement les excès présents. Pourtant, de tous les impératifs esthétiques contemporains, c'est à celui de la « ligne » qu'elles furent dans leur jeunesse le plus sensibles. Celui-ci est déjà largement médiatisé par la presse dont les encarts publicitaires, illustrés d'éloquents silhouettes avant et après cure, font la réclame

⁸⁸ L'autre jour dédié au bain est le samedi. C'est de toute manière un rituel de fin de semaine.

⁸⁹ Pour les enfants principalement, la grande toilette des jeunes gens et des adultes se faisant debout.

⁹⁰ N3140605CE.

de divers procédés ou potions amincissants. À celle qui « n'os[e] plus se peser » on propose du Fémosyl⁹¹ grâce auquel années et kilogrammes en trop s'envoleront rapidement, à moins qu'elle n'opte pour le Sel Krushen⁹² qui permet une à une utilisatrice enthousiaste de « perdre en trois mois 8 kg de graisse superflue tout en continuant à manger de tout ». En 1939, les lectrices du *Petit Courrier* ne peuvent plus ignorer que beauté rime avec légèreté puisqu'une rubrique, non publicitaire, conseille à celles qui veulent « être belles » des « moyens raisonnables pour ne pas engraisser ». Dans la liste manuscrite des objets personnels qu'elle souhaite récupérer, Gisèle (1930)⁹³, pupille fugueuse de 19 ans, fait mention d'un « tube antigrès (*sic*) ».

Associant spontanément minceur et distinction, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)⁹⁴, qui « suivai[t] la mode », était très fière de sa ligne haricot vert. N'ayant « point de taille [...] mince naturellement » (elle mesurait 165 cm et pesait 54 kg), elle regardait avec un brin de commisération « ses amies qu'étaient plus boulottes », auprès desquelles elle se trouvait « bien plus fine ». Bien que, rançon de sa haute taille, elle fit du « 43 en pointure » et déplorait d'avoir dû pour se chausser et se ganter se fournir dans les boutiques sans fantaisies réservées aux hommes, Denise P. (1917, Mazé)⁹⁵, 173 cm sous la toise et 65 kg sur la bascule, était contente d'être « grande et mince » et d'avoir de « belles jambes, bien longues ». Avec ses 160 cm et 50 kg, mesurés et pesés chez le médecin à la veille de son mariage, Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé) se « trouvai[t] bien», quoi qu'en pensât une cousine persifleuse. Son rapport poids/taille est alors proche de celui recommandé par la revue *Votre Beauté* (160 cm pour 51,5 kg), en mai 1939⁹⁶.

À l'inverse, beaucoup de témoins s'estimaient trop petites, déploraient d'être « rondelette[s] »⁹⁷, « assez grassouillette[s] »⁹⁸, trouvant que quand on [est] un peu forte[s], on n'a pas d'allure pour s'habiller »⁹⁹. Leur croissance terminée, résignées à ne plus grandir, les témoins surveillent leur poids et leur silhouette. Yvonne A. (1912, La Ménitère)¹⁰⁰ se pesait « de

⁹¹ ADLM, 97 Jo 91, *Le Petit Courrier*, n° 101, 11 avril 1939.

⁹² ADML, 97 Jo 77, *Le Petit Courrier*, n° 282, 9 octobre 1935.

⁹³ ADML, 66 alpha 292, dossier de Gisèle (1930), liste manuscrite des articles, laissés chez l'ancien employeur que la pupille souhaite récupérer (1949).

⁹⁴ N3180804CE.

⁹⁵ N3291104CE.

⁹⁶ Georges Vigarello, *Histoire de la beauté...*, *op. cit.*, p. 201.

⁹⁷ Jeanne T. (1925, Thouarcé), N2160305CE.

⁹⁸ Yvonne A. (1921, La Ménitère), N3080205CE.

⁹⁹ Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine), N2050802IE.

¹⁰⁰ N3080205CE.

temps en temps [...] sur la bascule quand on faisait les veaux ou les sacs de grains », et Denise P. (1912, Mazé)¹⁰¹ allait « quand [elle] pouvai[t] » faire de même au grenier. D'autres témoins se pesaient régulièrement sur la balance, payante, du pharmacien. À défaut de savoir et/ou de pouvoir se mettre au régime, on essaie de raboter des excroissances jugées disgracieuses en serrant au maximum le corset court à baleines souples¹⁰² qui constitue toujours une pièce importante de la garde-robe féminine. Ainsi, à l'instar de Jeanne T. (1925, Thouarcé)¹⁰³, qui avait un peu de graisse » mais à qui « personne [n'] a dit : « Mange moins pour maigrir », beaucoup s'en remettent à la contention pour obtenir la silhouette « orthogynique »¹⁰⁴ désirée. La bienheureuse qui en a les moyens peut commander en 1942, après en avoir vu la réclame dans *Le Petit Courrier*, « la gaine Barbara qui [lui] fera perdre 9 cm en 10 jours » et fut conçue pour « les vedettes d'Hollywood dont [elle] aim[e] la ligne »¹⁰⁵.

En l'absence de grands miroirs¹⁰⁶ permettant d'appréhender la totalité de la silhouette et permettant de savoir « comment on était faite »¹⁰⁷, les témoins disposent d'autres moyens d'auto perception. Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère)¹⁰⁸, « [se] regardait dans les portes vitrées » quand elle allait en ville et avait la satisfaction de s'y trouver « mince comme tout ». Denise P. (1912, Mazé) « se comparait », point par point, à d'autres « qu'étaient plus grandes » (rarement) ou plus petites, avaient plus ou moins de poitrine qu'elle, etc. Beaucoup, à l'instar d'Yvonne T. (1919, Gennes)¹⁰⁹, se fient au regard de l'experte locale en matière de silhouette et d'élégance qu'est la couturière. La jeune fille savait qu'« [elle] étai[t] pas mal de corps » parce que « les couturières [le lui] disaient toujours ». La photographie prise par un professionnel ou un amateur constitue également un moyen de s'approprier l'image qu'on présente à autrui. À la différence du reflet fugace et labile renvoyé par le miroir, l'image capturée par l'appareil et fixée sur papier se

¹⁰¹ N3291104CE.

¹⁰² Il existe beaucoup de modèles, de la quasi-armure à la simple ceinture un peu large en passant par la gaine élastique, mais c'est toujours le terme de corset qui est utilisé.

¹⁰³ N2160305CE.

¹⁰⁴ Farid Chenoune, *Les Dessous de la féminité*, Paris, Assouline, 2005, p. 32. L'auteur parle d'orthogynie du corps féminin.

¹⁰⁵ ADML, 97 Jo 97, *Le Petit Courrier*, n° 270, 19 novembre 1942.

¹⁰⁶ La fabrication des grands miroirs s'est industrialisée au XIX^e siècle mais l'objet est demeuré socialement distinctif. Dans les habitations rurales où vécurent les témoins, le mobilier familial ne comprend pas les armoires à glaces, pièce importante des chambres à coucher vendues aux jeunes ménages se mariant dans les années vingt ou trente. Les miroirs domestiques sont de petite taille et ne renvoient qu'une image parcellaire du corps. Cf. Georges Vigarello, *Histoire de la beauté...*, op. cit., p. 178.

¹⁰⁷ Denise P. (1912, Mazé), N3291104CE.

¹⁰⁸ N3140605CE.

¹⁰⁹ N3140605CE.

conserve et peut être contemplée à volonté. Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) et Jeanne R. (1918, Varennes-sur-Loire) ont gardé un grand nombre de clichés où elles apparaissent seules, toujours très bien habillées.



À gauche : cliché n°9¹¹⁰

Simone P. en robe de cérémonie en 1930 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

À droite : cliché n° 10¹¹¹

Simone P. en robe de cérémonie en 1933 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

¹¹⁰ Volume 1.Cédérom, photographies commentées, cliché n° 9.

¹¹¹ Volume 1.Cédérom, photographies commentées, cliché n° 10.



À gauche : cliché n°11¹¹²

Simone P. en robe du dimanche en 1933 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

À droite : cliché n° 12¹¹³

Simone P. en robe de cérémonie en 1932 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

¹¹² Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 11.

¹¹³ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 12.



En haut : cliché n°13¹¹⁴

Simone P. en robe de cérémonie en 1932 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

En bas : cliché n° 14¹¹⁵

Simone P. en tailleur du dimanche en 1933 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire).

¹¹⁴ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 13.

¹¹⁵ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 14.



Cliché n°15¹¹⁶

Jeanne R.. posant avec ses chiens devant la maison en 1934 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire).

¹¹⁶ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 15.



Cliché n°16¹¹⁷

Jeanne R. en tenue du dimanche devant la voiture paternelle en 1933(9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire).

¹¹⁷ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 16.



Cliché n°17¹¹⁸

Jeanne R. en robe de cérémonie devant la fenêtre de la maison en 1932 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire).

Déjà fière d'« être mince naturellement », Simone, qui aime regarder ses photos, s'y trouve confortée dans la bonne opinion qu'elle a d'elle-même. Comme Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) ; elle sait prendre les poses, décalquées des illustrations des journaux de mode, les mieux à même de valoriser ses atouts et ses atours. Le cliché n° 12, pris en légère contre plongée alors qu'elle est juchée sur un tabouret bas, accentue encore le caractère longiligne de sa silhouette. Dans le cliché n° 15, posant contre la voiture paternelle, Jeanne reprend à son compte un dispositif de photographie de mode très utilisé dans les années vingt et trente : l'association perçue comme mutuellement gratifiante de l'automobile et de la femme.

¹¹⁸ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 17.



Cliché n°18¹¹⁹

Jeannette G. en robe de cérémonie en 1931 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine).

Jeannette G., (1914, Doué-la-Fontaine), qui montra en 2002 une coupure de presse parisienne, précieusement conservée, l'immortalisant joliment chapeauté d'un bibi à plumes et voilette aux courses de Longchamp à la fin des années quarante, maîtrise parfaitement les codes de l'élégance. Fille de Camille Sauzeau, qui l'envoie à sa place aux beaux (et riches) mariages dont elle habille la mariée, elle est l'ambassadrice des créations maternelles que sa plastique, conforme aux critères de beauté des années trente, met particulièrement bien en valeur. Elle pose devant l'objectif comme les mannequins des journaux de mode, à disposition dans le salon de l'atelier, dont elle est grande lectrice. Robe de belle facture¹²⁰ et jeune fille « bien foutue »¹²¹ se servent l'une l'autre. N'ayant pas de goût pour les études et peu soucieuse de prendre la suite de

¹¹⁹ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 18.

¹²⁰ Cette robe, représentative de la qualité des prestations fournies par l'atelier de Camille Sauzeau est étudiée par Frédérique El Amrani dans «Un atelier de couture à Doué-la-Fontaine durant la première moitié du XX^e siècle, exposition en ligne sur le site <http://musea@univ-angers.fr>

¹²¹ Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine), U080802IE.

sa mère, elle investit son corps et son apparence comme outil de promotion sociale. Ayant entendu dire que la pratique du piano allongeait les doigts, elle convainquit sa mère de lui en acheter un dans le but unique d'affiner les siens¹²². Son élégance sophistiquée, y compris lors des fêtes locales, suscitait chez ses paires une admiration un peu railleuse. En robe longue et capeline sur les chevaux de bois du manège forain, elles n'étaient pas loin de la trouver plus ridicule que jolie. Désireuse de sortir de son milieu, elle se laissa séduire par un Parisien en villégiature, futur officier de police, qui venait lui chanter l'aubade monté sur un cheval blanc. Ce mariage en sur-alliance lui permit, entre 1935 et 1945, de vivre à Paris les plus belles années de sa vie.

Teint frais, rouge aux lèvres, et tyrannie de la boucle

Sensibles à l'impératif de minceur, les témoins semblent ne pas l'avoir été à celui du hâle. Elles restent imperméables à « la montée de la mélanine à la surface du corps social » étudié par Pascal Ory¹²³. Pour ces jeunes rurales au contraire, « avoir la peau fraîche »¹²⁴, obtenir et conserver une carnation opaline constituent un idéal que l'on s'efforce d'atteindre à grand renfort de chapeaux protecteurs et/ou de préparations cosmétiques spécifiques dont les journaux font la réclame. Le lait Phélidia¹²⁵ vient à bout des taches de rousseur rebelles, la crème Tokalon¹²⁶, souvent mentionnée, par les témoins, garantit à son utilisatrice « une peau fraîche douce et veloutée » tandis que la cire Aseptine¹²⁷ effaçant miraculeusement « les défauts du teint », lui rend un épiderme « aussi rose, aussi blan[c], aussi exquis » que [celui] d'un bébé ». Avec les pains de savon Palmolive¹²⁸ ou Cadum, elle « acquier[t] ces couleurs fraîches et naturelles qui séduisent l'homme, l'attirent et le retiennent ! »¹²⁹. À celles qui n'en seraient pas encore convaincues, les promoteurs de la crème Malacéine assurent qu'« avoir un joli teint, c'est être jolie ». Pour le matifier et l'unifier, les jeunes filles sont généralement autorisées, vers 15 ou 16 ans, à utiliser de la poudre de riz. Prélever délicatement la poudre compactée dans son boîtier avec une houppette duveteuse puis s'en saupoudrer, toujours « très peu », le nez, les pommettes et le menton est souvent le premier geste de beauté effectué par les témoins.

¹²² L'anecdote est rapportée par Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) ancienne ouvrière de l'atelier.

¹²³ Pascal Ory, *L'Institution du bronzage. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Complexes, 2008.

¹²⁴ N3140605CE.

¹²⁵ ADML, 97 Jo 39, *Le Petit Courrier*, n° 188, 7 juillet 1920.

¹²⁶ ADML, 97 Jo 61, *Le Petit Courrier*, n° 185, 4 juillet 1931.

¹²⁷ ADML, 97 Jo 58, *Le Petit Courrier*, n° 97, 7 avril 1930.

¹²⁸ ADML, 97 Jo 82, *Le Petit Courrier*, n° 104, 14 avril 1937.

¹²⁹ ADML, 97 Jo 82, *Le Petit Courrier*, n° 136, 17 mai 1937. Publicité pour le savon Cadum.

S'il existe un consensus familial et social sur l'utilisation de la poudre par les jeunes filles, à condition qu'elles n'en mettent pas « une épaisseur »¹³⁰ telle que le visage en soit plâtré, il n'en va pas de même pour les produits très pigmentés comme les fards à joues, le rouge à lèvres ou les ombres à paupières. Être trop maquillée, c'est s'exposer à « avoir l'air d'une poule »¹³¹, risquer d'être considérée comme « quelqu'un de volage »¹³². Soucieux de la réputation de leur fille, et de la leur, les parents veillent à ce que le maquillage, quand ils l'autorisent, reste discret. Il ne doit « pas se voir trop »¹³³ pour ne pas « donner mauvais genre »¹³⁴. Tout ce qui fait contraste (rouge incandescent et/ou noir charbonneux sur peau crayeuse) est prohibé. Pour s'être imprudemment collé quelques mouches de velours noir sur le visage alors qu'elle était déguisée en marquise pour la Cavalcade locale, Paulette G. (1912, La Daguénère)¹³⁵ est sommée publiquement par son père de descendre de son char et d'aller immédiatement « se laver la figure ». Ayant, contrairement à son habitude, oublié d'effacer son rouge à lèvres avant de rentrer à la maison, Madeleine G. (1932, Brissarthe)¹³⁶, 18 ans, est « coursée » à travers la maison par son père qui, « la guenille à vaisselle » à la main, veut « lui essuyer ça » lui-même. Celui de Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé) qui « ne [l']avait jamais touchée, jamais même giflée » lui gratte jusqu'au sang les ongles laqués au vernis rose par une amie. Pour autant, passées les foudres paternelles toutes trois continuent à se maquiller clandestinement. Germaine cache son bâton de rouge dans son sac à main, sort non maquillée de la maison et « hop, un petit peu sur les lèvres quand [elle] descendai[t] du tram » avant de rejoindre son poste à l'usine. Paulette prétexte d'irritations labiales récurrentes pour acheter en pharmacie la version teintée de la pommade Rosa et Madeleine attend en fraudant un vingt et unième anniversaire émancipateur. Celles qui n'ont pas les moyens d'acheter les bons produits chez la coiffeuse ou le pharmacien se rabattent, avec des bonheurs variés, sur les plantes tinctoriales ou le papier crépon coloré utilisé pour la confection des fleurs de la Fête-Dieu. Seul le maquillage des yeux semble être resté tabou : celle qui se « fait les yeux » est vite suspectée de vouloir « faire de l'œil ». C'est aux œillades qu'elles lancent aux hommes que se reconnaissent les filles délurées qui n'ont pas froid aux yeux. Tout au plus, les

¹³⁰ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N6140904CE.

¹³¹ Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé), N2250405CE.

¹³² Jeanne T. (1925, Thouarcé), N2160305CE.

¹³³ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N6140904CE.

¹³⁴ Lucienne P. (1926, Denée), N2220805CE.

¹³⁵ N1101104CE.

¹³⁶ N1300505CE.

coquettes les plus audacieuses se hasardent-elle à redessiner, comme Suzanne R. (1921, La Meignanne), la courbe de leurs sourcils avec le bout d'une allumette carbonisée.

Alors que l'eau de Cologne, fortement alcoolisée, est surtout employée comme un produit de toilette doté de vertus assainissantes et énergisantes dont les principes bienfaisants, piégés dans un mouchoir, revigorent « quand on a besoin d'un petit peu de stimulant »¹³⁷, le parfum est un produit de beauté à part entière. Son usage, toujours parcimonieux, jamais quotidien (du moins dans les campagnes), ne semble l'objet d'aucun conflit intergénérationnel. Le temps est révolu, où, écrit Alain Corbin dans *Le Miasme et la Jonquille*, « le bon goût interdi[sait] le parfum à la jeune fille » au prétexte que sa « pudeur s'accommoderait mal de cette indiscrete sollicitation qui pourrait révéler trop crûment ses ambitions sur le marché matrimonial »¹³⁸. Le petit flacon de verre ouvragé présenté dans une jolie boîte fait partie des cadeaux licites que l'on peut faire à une jeune fille. Le premier parfum, « Cuir de Russie », utilisé par Denise P. (1912, Mazé)¹³⁹, lui avait été offert par sa sœur aînée lors d'une réunion de famille à l'occasion du « premier de l'an ou de Noël ». C'est également sa sœur qui « avait payé » à Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹⁴⁰ pour sa fête un « Œillet fané » qu'elle porta jusqu'à la dernière goutte. Fraîchement salariée, Lucienne P. (1926, Denée)¹⁴¹ s'en fut faire l'emplette, aux Grandes galeries d'Angers, du must du moment (et pour longtemps) « Soir de Paris ». Parfums capiteux, à l'instar du « Rêve d'Or » d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) et du « Fleurs de tabac » de Gisèle C. (1920, Angers)¹⁴² qui « sent[ent] bon », mais sont « assez durs [...], assez lourds [et] qu'on sent longtemps »¹⁴³, ils sont utilisés avec économie lors de grandes occasions (bal, mariage, sortie, etc.). Comme se poudrer, se parfumer fait partie d'un rituel de féminisation avec ses objets dédiés, ses gestes, ses séquences ordonnées. C'est en lisant un magazine que Gisèle avait appris que le parfum « ça se mettait derrière l'oreille [...] dans le creux des genoux et dans les jointures des coudes, à l'intérieur du poignet ». Ainsi paré d'un halo odoriférant, le corps tout entier doit irradier de sensualité. Cette savante distribution implique de s'intéresser à des plis et

¹³⁷ Denise P. (1912, Mazé), N3291104CE. Il rejoue alors la partition, socialement distincte, des vapeurs et des sels.

¹³⁸ Alain Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIII^e -XIX^e siècles*, Paris, Aubier, 1982, p. 214.

¹³⁹ N3291104CE. S'agissant d'un parfum, aux senteurs réputées viriles, il n'est pas tout à fait exclu que la témoin se soit trompée.

¹⁴⁰ N6149004CE.

¹⁴¹ U222308CE. Ce parfum créé par le parfumeur Bourjois connaît un grand succès en France à partir de 1928. Il a été réédité dans son flacon d'origine récemment.

¹⁴² N4091104CE.

¹⁴³ À propos de « Rêve d'Or », Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) N6149004CE.

recoins anatomiques ordinairement cachés, accréditant l'idée qu'en matière de séduction aucune partie du corps, investi en sa totalité, ne doit être négligée. La jeune fille parfumée est « au parfum » des secrets de beauté. Pot de crème pour la peau, boîtier de poudre avec petit miroir incorporé, mystérieux cylindre d'où s'érige en coulissant le bâton de rouge, flacon de parfum aussi précieux qu'un bijou entrent dès les années trente dans la panoplie des jeunes filles des milieux populaires ruraux et témoignent qu'elles disposent de temps, sinon de lieu, pour s'en servir.

Si l'épilation à la pince, rarement totale, des sourcils semble une pratique relativement répandue, l'épilation des jambes et des aisselles n'est mentionnée que par les témoins les plus jeunes et/ou les plus coquettes et acculturées. Il faut être, comme Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou)¹⁴⁴ ouvrière dans l'atelier, urbain, de Camille Sauzeau et suivre de près la mode parisienne pour avancer sur le ton de l'évidence partagée qu'il « ne fallait pas avoir de poils aux jambes ». Pour obtenir la « peau très lisse » désirée, elle avait testé un « genre de toile émeri posée sur un caoutchouc [qui] usait les poils » rapporté de Paris par la sœur d'une collègue. À la campagne, jambes et bras sont des parties du corps féminin très rarement dénudées. Bas opaques et manches, au mieux ballon, cachent le plus souvent ce qu'exposent à pleine peau, bras levés et longues jambes découvertes, les mannequins en maillot de bain des réclames pour procédés dépilatoires. En 1925, dans les fermes et bourgs ruraux angevins, les consommatrices de crème dépilatoire Taki¹⁴⁵ qui « dissout le poil jusqu'à la racine » et permet à celles qui portent des « costume[s] de bain ou des robe[s] ouverte[s] montrant la nuque et les bras » d'arbore[r] « une peau impeccable, blanche, sans poils et duvets visibles » ne sont pas nombreuses. Seules témoins d'origine rurale à prendre régulièrement, vêtues de maillots tricotés main en laine marron, bains de mer et de soleil sur la côte atlantique, les jumelles de La Meignanne (1929) découvraient sur la plage un système pileux, naturellement discret il est vrai, intact. Si peu leur chaut, puisqu'elles ne les montrent pas, d'avoir les aisselles broussailleuses et les jambes velues, les témoins se montrent très soucieuses d'offrir aux regards un visage imberbe, débarrassé de tout duvet disgracieux. Pour venir à bout d'une moustache naissante, Madeleine G. (Blaison)¹⁴⁶, 16 ans, renonça, effrayée par l'argumentaire déployé, à faire venir de Nice « L'herbe qui tue les poils ».

¹⁴⁴ N1111002IE.

¹⁴⁵ ADML, 97 Jo 48/2, n° 198, 17 juillet 1925.

¹⁴⁶ N3140605CE.

Elle résolut de « la raser », avec le coupe-chou paternel, puis passa à « la flamme », dans une « odeur de cochon grillé », des avant-bras pubescents.

Dans les campagnes angevines durant l'entre-deux-guerres, la longueur d'une chevelure féminine peut-être encore source de tensions intrafamiliales. Les hommes répugnent le plus souvent à ce qu'un coup de ciseaux ampute leurs filles et/ou femme de ce qui est considéré comme une des marques distinctives de la différence sexuée. Longueur et coiffage des cheveux, tressés et/ou roulés en chignon, constituent des indicateurs d'adéquation au bon genre. Aller tête nue et longs cheveux défaits donne encore mauvais genre, arborer une coupe courte « à la garçonne » « dé-genre ». Madeleine R. (1929, Chacé) racontait que le père d'une de ses amies fut si choqué de voir arriver sa fille, dont il défaisait les tresses et brossait amoureusement les cheveux tous les soirs, le visage dégagé par une coupe courte qu'il se mit à pleurer et ne lui adressa plus la parole de la semaine. Le seul père à avoir pris l'initiative de couper lui-même les tresses épaisses de sa fille, à la grande satisfaction de cette dernière qui « en avait marre de faire les foins avec ça, tellement il faisait chaud », est celui d' Yvonne A. (1921, Mazé)¹⁴⁷. Il faut dire que, de ses deux filles, Yvonne était celle qui « remplaçait un gars » aux champs et qu'il ne lui déplaisait peut-être pas de la faire ainsi ressembler au fils jamais né. L'attitude des mères est plus partagée. Quand certaines se montrent d'intraitables thuriféraires de l'orthodoxie capillaire, d'autres se font complices de leurs filles qu'elles soutiennent dans leur projet de résection. Madeleine B. (1912, Angers)¹⁴⁸ qui avait les cheveux si longs qu'elle se « faisai[t] un chignon en huit » attendit de se marier pour les faire couper car « [sa] mère n'aurait jamais accepté, oh non ! » qu'elle le fit tant qu'elle vécut sous son toit. À l'inverse, la maman de Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) lui donna, à l'insu du père très réticent, l'argent pour payer la coiffeuse. Face au refus parental, toutes les témoins n'ont pas attendu comme Jeanne C. (1921, Fontaine-Milon) la mort du parent récalcitrant pour se faire couper les cheveux. Si peu mettent les parents devant le fait accompli et comme Florence, sœur cadette, placée en ville, de Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹⁴⁹, rentre un jour « avec les cheveux coupés [et en] entend parler ! », beaucoup, désireuses de suivre la mode, élaborent de subtiles stratégies de contournement pour arriver à leurs fins. Paulette G. (1912, La Daguenière) profita habilement de l'ambivalence paternelle. *Pater familias* soucieux d'être obéi, il ne voulait pas qu'elle se coupe

¹⁴⁷ N3291104CE.

¹⁴⁸ N3230505CE.

¹⁴⁹ N3180804CE.

les cheveux ; édile « radsoc » de la commune, il ne souhaitait pas apparaître aux yeux de ses administrés/électeurs comme un tyran domestique conservateur. Certes, il ne « devait pas [l'] avoir autorisée », il ne lui avait pas dit : « Oui, va te faire couper les cheveux », mais quand, à 17 ans, elle rentra à la maison la peur au ventre et le cheveu court, il ne « dit rien » et ne réagit pas. Yvonne A. (1912, La Ménittré)¹⁵⁰, âgée alors de 18 ans, procéda autrement : par étapes et en douceur pour ne pas effrayer la partie adverse « qui ne voul[ait] pas » et la préparer progressivement à la métamorphose finale. Elle se « coup[ait] les cheveux de chaque côté avec les ciseaux [...], pour que « ça fasse comme s'ils étaient coupés » tout en « gard[ant] quand même le chignon ». « Puis à la longue « [elle] all[a] tellement plus loin qu'ils ont été obligés de [lui] laisser couper le reste ».

Pour la totalité des témoins, il n'est de jolie chevelure que bouclée. La Valentine, célèbre pour ses « petits tétons » et « petits petons » n'est-elle pas également « frisée comme un mouton » ? Détaillant le blason de ses atouts, Denise P. (1912, Mazé)¹⁵¹ était fière d'avoir de « beaux cheveux [...] des cheveux frisés, souples » et Jeannette B. (1923, Thouarcé) déplorait d'avoir eu des « cheveux raides, des cheveux moches ». Avec une partie du salaire perçu pour trente-trois jours de vendanges, Marcelle F. (1927, Doué-la-Fontaine)¹⁵² « s'étai[t] payé une indéfrisable à 60 francs » et Yvonne T. (1919, Gennes), jeune bonne placée en maison bourgeoise à Angers, y consacra près du tiers de ses premiers gages. Pour Marcelle, à la veille d'entrer en apprentissage dans l'atelier de couture de Camille Sauzeau., il n'était pas question de s'y présenter « avec des cheveux raides comme ça, coiffés à la Jeanne d'Arc ». Pupille de l'Assistance publique, Jacqueline (1930)¹⁵³, déboutée d'une première demande, revient à la charge et « supplie » dans un courrier daté de 1947 « Monsieur l'Inspecteur » de lui « avancer le mois de mai » pour qu'elle se fasse faire une indéfrisable qui « coûte de 200 à 250 francs ». La permanente, détrônant le fer à friser et l'ondulation Marcel dont l'effet bouclant durait peu, est un procédé de bouclage/frisage/crêpage durable des cheveux proposé dans la plupart des salons de coiffure des gros bourgs ruraux dès le milieu des années trente. L'opération est de celles qui se préparent longuement à l'avance, pour laquelle il faut économiser, à moins qu'elle ne soit offerte (on considère alors que c'est un très beau cadeau), prendre rendez-vous et prévoir de libérer du

¹⁵⁰ N3080205CE.

¹⁵¹ N3291104CE.

¹⁵² N2050802IE.

¹⁵³ ADML, alpha 291, dossier de Jacqueline (1930). Lettre du 2 mai 1947.

temps. Désireuse de donner du ressort à des cheveux raides « comme les barrières du jardin du Mail¹⁵⁴ », Ginette B. (1928, Faye-d'Anjou)¹⁵⁵ passa « une demi-journée [de] galère » chez une coiffeuse. Dans le salon surchauffé, le casque «lourd [lui] brûlait le crâne ». Chère, longue, douloureuse, nécessitant un retranchement dans un lieu spécifique et inscrivant visiblement sur le corps un changement de statut, la première permanente a tout du rituel initiatique grâce auquel on franchit un seuil d'âge. C'est au feu de cette ordalie capillaire que s'éprouve le désir de féminité. Contrairement à la coupe qui en est le préalable, la permanente ne suscite aucune opposition parentale, sinon pour des raisons d'ordre financier. La boucle apparaît comme le moyen de reféminiser un visage masculinisé par une coupe courte. Moutonnant vaporeusement sur la tête des filles quand les garçons ont un casque de cheveux plaqués à la brillantine, les boucles rétablissent visiblement la différence sexuée, « re-genre » et donne bon genre. Une seule témoin, Odette C. (1927, Combrée) a évoqué une tentative, ratée et clandestine, de décoloration dont le résultat fut très mal accueilli par ses parents. Alléchée par les promesses de blondeur vantées par une cousine apprentie coiffeuse, elle lui avait imprudemment confié sa tête brune pour la retrouver quelques heures plus tard d'un roux incertain.

4. Cacher et montrer : la garde-robe de la jeune fille

La robe fait-elle la jeune fille ?

Jupes et culottes courtes disparaissant sous la pèlerine, jambes également gainées de bas épais, galoches ou sabots aux pieds, garçonnet et fillette promènent sur les chemins de campagne des silhouettes presque interchangeable. Seule la coiffure, coupe courte contre nattes et rubans, permet, quand elle est visible, de les distinguer. Passé la communion qui rallonge presque immédiatement les culottes masculines pour en faire des pantalons, le vêtement participe pleinement au façonnage de silhouettes juvéniles de plus en plus différenciées et genrées. « Zone frontière entre intériorité et extériorité » il devient, écrit Nathalie Heinich, «l'instrument par excellence [du] travail d'ajustement identitaire»¹⁵⁶. Sa fonction est autant signalétique que performative. Pour les filles, c'est autour de la robe et du tailleur que se construit l'image, testée

¹⁵⁴ Grand jardin, situé au centre d'Angers, entouré de grilles.

¹⁵⁵ N1111002IE.

¹⁵⁶ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p. 334.

dans les miroirs ou les photographies, les confortant dans leur identité de genre et permettant à autrui de les y assigner.

Peu de traces avant la fin des années quarante dans les clichés fournis par les témoins de tenues spécifiquement dédiées aux jeunes filles telles que les proposent pourtant, dès le milieu des années trente, les patrons des suppléments féminins des journaux locaux. Dans les campagnes angevines, des années vingt au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dès 13 ou 14 ans, la plupart des témoins sont au quotidien habillées comme leurs mères. Distance au sol de l'ourlet, emplacement de la taille, angle et position des pinces de poitrine sont les mêmes. À la métamorphose progressive du corps enfantin en corps juvénile, s'oppose un changement brutal et intégral du code vestimentaire dès que les formes s'enrobent.



Cliché n°19¹⁵⁷

Hélène B. Portrait en 1924 (18,5 × 8,5 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Hélène B. (1911, Corné).

Sur ce portrait pris en studio par un professionnel, Hélène, 13 ans, fille d'un riche maraîcher de la Vallée porte les vêtements féminins (jupe aux genoux, corsage gommant la poitrine), à la mode du moment. Cette tenue pourrait être également portée par une femme adulte vivant en milieu urbain.

¹⁵⁷ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 18.

La « transition juvénile-vestimentaire », marquée par des vêtements spécifiquement coupés pour les jeunes filles est le fait d'une minorité née le plus souvent dans les années trente. De nouveau les jumelles de la Meignanne, filles du bourg et apprenties couturières, se distinguent de leurs camarades par des tenues adaptées à leur condition de jeunes filles acculturées.



Cliché n°20¹⁵⁸

Léone et Georgette en promenade en 1945 ou 1946. (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Léone M. (1929, La Meignanne).

Âgées de 16 ans, elles ont confectionné elles-mêmes ces jupes à imprimé damier vert pâle et noir dont la longueur sous le genou indiquent qu'elles ne sont plus des fillettes et le bouffant, mis en valeur par des ceintures fantaisie assorties, qu'elles ne sont pas encore des femmes. Sandales plates, sages corsages dont l'audace, toute relative, du décolleté en V se dissout dans la blancheur immaculée de l'étoffe, visages et coiffures sans apprêt complètent leur panoplie de jeunes filles vêtues avec une « gentille simplicité » (expression extraite d'un commentaire de modèle de « Robe pour jeune fille ». ADML, 97 Jo 61, *Le Petit Courrier*, n° 191, 14 juillet 1931) seyant à leur sexe et à leur âge.

En l'absence de tenue spécialement coupée les jeunes filles tentent par des divers accessoires, plus ou moins discrets, d'afficher leur « juvénile-féminité ». Pour les témoins nées à

¹⁵⁸ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 20.

la charnière des années vingt et trente, la socquette roulée sur la cheville, à équidistance symbolique de la chaussette tirée haut sur le mollet des petites filles et des bas couleur chair mettant à nu les jambes des femmes, fait partie des signes distinctifs de jeunesse.



Cliché n°21¹⁵⁹

Rolande (à gauche) et son amie Simone en 1947 (8,5 × 6 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Rolande M. (1931, La Daguenière).

De sortie en ville, Simone, habillée d'une veste sombre et d'une robe à grands carreaux de facture ordinaire, «fémino-juvénilise» sa tenue avec des socquettes roulées sur des chaussures encore enfantines et un petit sac à main déjà très féminin. Le sac à main, petit « espace à soi » portatif dans lequel on met mouchoir, poudrier et rouge à lèvres, fait partie de la panoplie signalétique et performative de la jeune fille dont il façonne l'*hexis*. Tenu à bout de bras, il convient de marcher posément sous peine de lui imprimer un mouvement de balancier du plus mauvais effet ; calé au creux du coude, serré contre le ventre ou le flanc, il entrave les bras et

¹⁵⁹ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 21.

contraint les mouvements. Jacqueline (1930)¹⁶⁰, pupille de l'Assistance publique, se plaint dans une lettre adressée en 1948 à l'inspecteur que lui « manqua[e] un sac à main pour être comme une autre le dimanche » et jalouse ses camarades « Marie-Thérèse et Denise [qui] en ont un convenable ». « Le méchant [sac] qu'[elle] a fait avec de vieux chiffons et du carton » n'est pour elle qu'un simulacre de sac à main, privé du pouvoir magique de féminisation dont elle investit un accessoire dûment maroquiné. Le premier bijou, bracelet-montre, collier ou boucles d'oreilles (la bague est offerte par le fiancé) joue le même rôle.

Orthodoxie vestimentaire et contrôle maternel

« L'aspect [devenant] signe »¹⁶¹, la correction de la tenue vestimentaire renseigne sur la rectitude morale de celle qu'elle habille. En société, écrit Marie-Thérèse Duflos-Priot, « la partie visible de l'apparence est généralement considérée comme permettant de connaître certains traits invisibles de l'individu »¹⁶². Facilitant l'assignation immédiate au genre, le vêtement permet aussi d'apprécier la conformité de celle qui le porte aux critères du bon genre. Tenue masculinisante de fille manquée et tenue hyperféminisante de femme trop réussie donnent également mauvais genre. Pantalons, décolleté et haut moulant sont interdits aux jeunes filles. Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) reconnaissait les filles « pas très convenables [à] la façon dont elles s'habillaient ». Une de ses camarades, qui portait « des choses extraordinaires », émergeait simultanément aux deux registres du mauvais genre. Avec sa coiffure « très courte, à la garçonne », et sa robe « rouge vif », coupée au-dessus du genou, elle avait « un genre spécial » qui attirait les regards. Homme et femme en même temps, fille à qui, comme à un garçon, ses parents laissaient « une entière liberté » pour aller « traîner », elle pêche par excès de sexe(s). Alors âgée de 13 ou 14 ans, Jeanne était fascinée par l'allure de cette jeune fille très « argotée »¹⁶³ avec laquelle elle faisait du théâtre et réclama en vain à sa mère qu'elle lui fasse faire une robe dans le même coloris. Madeleine U. (1920, Chaudfond-sur-Layon)¹⁶⁴ qui se savait « belle fille » aurait aimé par des tenues ajustées mettre en valeur ses atouts naturels mais se heurta au puritanisme vestimentaire d'une mère qui ne voulait pas qu'elle « fasse d'effets ».

¹⁶⁰ADML, alpha 291, dossier de Jacqueline (1930), lettre à l'inspecteur de l'Assistance publique datée du 10 août 1948.

¹⁶¹ Marie-Françoise Lévy, *De Mère...*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁶² Marie-Thérèse Duflos-Priot, « Le maquillage, séduction protocolaire et artifice normalisé », *Communications*, n°46, 1987, p. 246.

¹⁶³ Expression utilisée par quelques témoins pour qualifier des filles perçues comme vulgaires et délurées à l'image de ce qu'on imagine être les caractéristiques comportementales des locutrices de l'argot.

¹⁶⁴ U230805INE.

C'est au nombre de centimètres carré de peau qu'elle recouvre ou découvre et à la façon dont sa coupe estompe ou surligne les contours de la silhouette que se jaugent en un coup d'œil la correction d'une tenue, la décence de celle qui la porte, la prévoyance de sa mère et l'honorabilité de sa famille. Le soin avec lequel sont tenus propres et correctement habillés les enfants témoigne publiquement des compétences maternelles et derrière le négligé de l'enfant est subodorée la négligence d'une mère. Si un enfant mal tenu, aux vêtements sales ou déchirés fait honte à génitrice c'est parce qu'elle sait qu'on l'en tiendra responsable. Marcelle T. (1924, La Daguénère)¹⁶⁵ plaignait une de ses petites camarades, « petite malheureuse » qu'une mère alcoolique laissait sortir jambes nues, toujours trop légèrement vêtue, pouilleuse et mal coiffée. La témoin avait interdiction de fréquenter une fille si mal tenue qu'elle ne pouvait que mal se tenir. « Désormais, écrit Anne-Marie Sohn, la saleté et la négligence vestimentaire relèvent surtout d'un certain environnement économique et familial »¹⁶⁶ dégradé.

La plupart des témoins ont évoqué un droit de regard maternel intrusif sur leur garde-robe. Marie L. (1926, Beaupréau) ne « s'était jamais habillée toute seule » et « ne savai[t] pas acheter [ses] affaires quand [elle s'est] mariée ». Sa mère lui « achetait tout en confection »¹⁶⁷ sans jamais l'emmener essayer. En matière de parure, la mère d'Yvonne A. (1912, La Ménitrie)¹⁶⁸ « mettait son mot » et la jeune fille « étai[t] obligée d'être d'accord ». À la veille de se marier, « [elle] aurai[t] voulu des bas de soie, comme cela se faisait » mais [elle] n'y eut pas droit » et le veto maternel l'envoya à l'autel en bas de coton. Chez la couturière, les modèles sont toujours discutés à trois. Longueur de l'ourlet, profondeur du décolleté et coupe des manches sont parfois âprement négociées. Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), venue seule faire un essayage chez la couturière, échoua à la convaincre d'échancrer davantage l'encolure d'une robe de bal dont elle aurait également aimé que la taille soit mieux marquée. Rares sont les jeunes filles qui, comme Claire M. (1919, Brigné)¹⁶⁹ alors âgée de 16 ans, ose s'affranchir des interdits maternels et imposer des choix vestimentaires (talons hauts, robe décolletée) qui lui valent, habillées par « ces saloperies-là », d'être comparée à une « putain » par sa mère.

Sur les filles plus âgées, vivant encore à la maison mais disposant de la totalité ou d'une partie d'un salaire et *a fortiori* sur les filles placées en ville, le contrôle maternel se relâche.

¹⁶⁵ N8240604CE.

¹⁶⁶ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 298.

¹⁶⁷ N2230805CE.

¹⁶⁸ N3080205CE.

¹⁶⁹ U160302IE.

Frustrée d'avoir dû, sur ordre maternel, user les vêtements de ses aînées, Georgette G. (1920, Miré), devenue bonne à Angers, consacrait l'intégralité de ses gages à la « toilette ». Elle se constitua ainsi une garde-robe entièrement à son goût, achetée en confection dans les grands magasins du centre-ville. Aux alentours de leur dix-huitième anniversaire, les filles semblent accéder à une sorte de « majorité vestimentaire » et, leur croissance terminée, sont autorisées à se grandir artificiellement par quelques centimètres de talon. Gisèle C. (1920, Angers)¹⁷⁰ qui, à 14 ans, avait atteint ses 147 cm définitifs, dû attendre encore quatre années de n'être plus « gamine » pour obtenir le droit de porter de petits talons la rehaussant enfin au mètre cinquante que la nature lui avait refusé. Quand Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) revint, à 19 ans, d'une journée de courses à Angers, avec une « paire de godasses en vernis à talons hauts comme ça [qui lui] avait coûté la peau des fesses », (trois mois de salaire de couturière laissés chez un chausseur réputé de la rue d'Alsace), son père ne s'indigna que du prix acquitté pour « si peu de cuir ». Fiancée, bientôt mariée, elle a droit à ces chaussures de (Ma)dame. Ouvrière de Camille Sauzeau, travaillant « dans le beau », elle faisait aussi sciemment le choix du luxe.

Une garde-robe de plus en plus diversifiée

Interrogées sur la composition et les modalités de renouvellement de leur garde-robe, les témoins font état d'un patrimoine vestimentaire et de pratiques de réassort variés. Nombre de filles à habiller dans une fratrie, rang de naissance, connaissances en couture, relations privilégiées avec une parente ou une amie couturière, aisance matérielle, proximité des commerces de modes (grands magasins, mercerie, etc.) conditionnent tant la quantité de pièces possédées que la valeur qu'on attache à chacune d'elles. La garde-robe ordinaire des témoins est constituée de pièces de provenances variées. Souvent composite, elle panache productions domestiques plus ou moins élaborées, « beaux » vêtements de couturière et articles manufacturés achetés en magasins ou plus rarement commandés sur catalogue. Certaines témoins, couturières de formation ou de profession, ont dit avoir confectionné tous leurs vêtements et sous-vêtements de jeune fille sur la machine à coudre familiale. Grâce à leur expertise, elles disposent non seulement de facilités pour étoffer leur garde-robe, mais peuvent également compter sur la valorisation d'un savoir-faire couturier, traditionnellement gratifiant en terme de genre, pour légitimer leur autonomie vestimentaire. À coquetterie égale, la fille qui fait tout elle-même est

¹⁷⁰ N4091104CE.

mieux considérée que celle qui achète tout en confection ; derrière la première se profile la mère de famille économe qui saura habiller à peu de frais sa progéniture, derrière la seconde la femme paresseuse et dépensière. Tant que sa mère se chargea de leur confection, les culottes sans fioritures de Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)¹⁷¹ se fermèrent sur le côté avec des boutons. Quand elle « pri[t] la relève », la jeune fille acheta de « belles petites soies » et se fit des culottes « fantaisie » [...] avec l'élastique, de belles petites bordures ou des dentelles et des broderies ». « Couturière dans l'âme [...], il fallait qu'[elle] fabrique [ses] robes, [ses] combinaisons, [ses] petites chemises empire ». Dès 16 ans, la jeune fille a pris le contrôle de sa garde-robe. Quand il n'est pas envisageable pour des raisons économiques de la renouveler aussi souvent que désiré, sa transformation permet de la mettre au goût du jour sans trop dépenser. Très coquette mais disposant de peu de moyens, Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) « rentabilisa » une première et coûteuse robe de cérémonie faite par la couturière locale en la modifiant plusieurs années de suite. Les clichés n° 8 (1930), n° 11 (1932), n°12 (1932) et n°9 (1933)¹⁷² montrent les trois états d'une même robe longue. La sobre robe à large col retombant en rotonde sur les épaules en 1930 s'enrichit en 1932 d'une écharpe en voile léger élégamment retenue à l'épaule droite par une broche en plume. En 1933, elle perd quelques centimètres de manches et s'orne de volant aux coudes. Ces micro-transformations permettent à l'intéressée d'arborer à Pâques et la Toussaint, fêtes calendaires marquant rituellement l'entrée dans les deux saisons vestimentaires, une garde-robe renouvelée à défaut d'être nouvelle.

Chez les plus modestes, la part du recyclage est importante, que les vêtements circulent à l'intérieur de la famille ou soient donnés par des tiers : patronnes généreuses et/ou désireuses de vider leurs armoires, institutions charitables, etc. Après le décès de sa mère, Marie-Renée H. (1921, Denée), négligée par un père alcoolique, dit avoir été, à sa grande confusion, entièrement et tristement habillée par les religieuses de sa paroisse. Quand en début d'année l'activité baissait, Camille Sauzeau faisait coudre à ses ouvrières, dans les chutes de tissus conservées, des vêtements destinés aux enfants pauvres de la commune. Rien de commun entre la riche garde-robe, faite sur mesure, de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), fille unique, habillée de pied en cap deux fois l'an par une couturière saumuroise réputée, et celle de Georgette G. (1920, Miré),

¹⁷¹ N3140605CE.

¹⁷² Volume 1.Cédérom, photographies commentées, clichés n° 8, 9, 11, 12.

vivant dans une ferme isolée, qui ne porta jamais durant son enfance que les vêtements, au mieux réajustés et reteints, de ses aînées.

Alors que les témoins ont souvent tendance à ne se souvenir que du « beau vêtement », les inventaires détaillés des trousseaux des pupilles de l'Assistance publique donnent une assez bonne idée de la composition et des modalités de constitution de la garde-robe basique d'une jeune fille vivant en milieu populaire. Bien qu'il faille les utiliser avec précaution, les pupilles exclues du recyclage vestimentaire familial jouissant d'un « droit » au renouvellement dont ne disposent pas forcément les filles « de famille », on peut en retirer certaines informations de portée générale. Comparer les trousseaux des filles placées en ferme au début des années vingt, au milieu des années trente et à la fin des années quarante permet de mettre en évidence l'enrichissement global des vestiaires, comptant de plus en plus de pièces de nature différente ainsi que la part grandissante qu'y occupent les articles de confection, marquant le déclin tant de la production domestique que du recours à la couturière. Certes, les listes jointes aux contrats de placement ne font état que des dépenses engagées par l'employeur durant la durée, variable, du placement et ne permettent pas de préjuger de l'ampleur du trousseau antérieurement constitué, mais, de plus en plus longues et précises, elles montrent comment il se diversifie progressivement. Certains dossiers ont conservé la trace de trousseaux complets, abandonnés par des pupilles fugueuses parties sur un coup de tête sans rien emporter avec elles. Reprises, les jeunes filles fournissent à l'institution le relevé des articles restés chez l'employeur afin de les récupérer. En 1936, Georgette (1920)¹⁷³ réclame, outre ses sous-vêtements, la restitution de sept pièces importantes: « une pèlerine à capuchon, une paire de souliers jaunes, un paletot de laine [...] deux robes à boutons argentés et deux combinaisons en cotonnade à rayures ». Elle désire également qu'on lui renvoie « deux mètres de dentelle espagnole blanche », plusieurs « morceaux d'étoffe blanche et bis » ainsi que la laine d'un pull-over détricoté. Treize années plus tard, en 1949 Gisèle (1930)¹⁷⁴ établit à la main la liste de plus de cinquante articles (sous-vêtements, vêtements, chaussures, linge, objets de toilette et produits de beauté, etc.) qu'elle aimerait retrouver. À côté des pièces banales (jupe, robe, corsage, gilet, blouse de travail, etc.) constituant l'ordinaire des gardes-robes féminines juvéniles contemporaines, ce trousseau, sans doute exhaustif, en comprend de moins attendues pour une jeune fille ayant travaillé en ferme. Gisèle

¹⁷³ ADML, 66 alpha 191, dossier de Georgette (1920), lettre envoyée par l'Assistante publique à l'employeur, datée du 13 octobre 1936.

¹⁷⁴ ADML, 66 alpha 292, dossier de Gisèle (1930), trousseau manuscrit daté de 1949.

possède en effet un « short bleu », « un pyjama indémaillable jaune », un « pull-over sans manche rose » ainsi qu'un « swet shirt (*sic*) rouge ».

La richesse d'une garde-robe s'évalue au nombre de pièces d'apparat (tenue de cérémonie, de dimanche, etc.) spécifiquement confectionnées ou achetées pour celle qui va les porter ainsi qu'au rythme auquel elles sont renouvelées. « Les valeurs de l'accumulation, écrit Daniel Roche¹⁷⁵ et du réemploi par plusieurs générations [ayant cédé] du terrain devant celles de la mode, du goût perpétuellement réactivé et du changement », c'est « la capacité plus ou moins rapide de renouvellement des garde-robes » qui, en matière vestimentaire, signalent la différence sociale. L'intérêt accordé au « beau vêtement » en milieu rural est d'autant plus important que les occasions de le revêtir sont rares et toujours investies d'une fonction de représentation et d'affichage du statut économique et social de l'individu au sein de la communauté. Pour une jeune fille, le beau vêtement par excellence est la première robe longue spécialement confectionnée, le plus souvent sur mesure par la couturière locale, à l'occasion d'un mariage : on s'en revêt pour accompagner la mariée à l'autel et on la porte au bal le soir¹⁷⁶.

¹⁷⁵ Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII^e -XIX^e siècles*, Fayard, Paris, p. 236.

¹⁷⁶ Il s'agit là des bals de mariage. On ne se rend pas en robe longue aux bals d'assemblée.



Cliché n°22¹⁷⁷

*Paulette C. (1926, Vern d'Anjou) et ses demoiselles d'honneur en 1946 (26 × 20 cm, noir et blanc, professionnel).
Fourni par Odette C. (1927, Combrée).*

La mariée, Paulette C. (1926, Vern d'Anjou), est entourée de ses demoiselles d'honneur (amies, parentes). À une exception, toute relative, près (première à gauche au premier rang) elles portent la même robe rose saumon, brodée de pois de senteur multicolores, confectionnée à sept exemplaires par la propriétaire du cliché (deuxième à gauche au second rang), couturière professionnelle dont ce fut là le chef d'œuvre. Un âge plus jeune et son absence de poitrine expliquent peut-être la coupe droite (sans corselet boutonné ni empiècement de poitrine) de la jeune dissidente. La petite sœur du témoin (première à droite au premier rang), âgée de 13 ans, est visiblement fière de montrer sa première robe longue de facture différente (tissu imprimé, plis plats du corsage, taille peu marquée, col au ras du cou) dont d'un pincement elle souligne l'ampleur de la jupe à volant. Ce que sa tenue a d'encore un peu enfantin est compensé par le port d'un collier de perles, de boucles d'oreilles et d'un bracelet semblables à ceux de ses aînées dont elle arbore également, en à peine moins volumineuse, la coiffure expansée savamment bouclée.

Alors que la robe blanche de communicante marque le passage de l'état de petite fille à grande fille, la robe de bal, toujours colorée proclame l'épiphanie de la jeune fille dont la métamorphose finale en femme, de nouveau vêtue de blanc, se fait à l'église. Interrogées sur le moment où pour la première fois elles s'étaient « senties » jeunes filles, nombreuses sont les témoins à avoir évoqué l'essayage final, devant le grand miroir de la couturière, de leur première robe longue de bal. « L'épreuve du miroir, indissociablement liée, écrit Nathalie Heinich¹⁷⁸, à l'épreuve de la robe, en laquelle, tout toujours, se résume » les plonge dans un état de profonde excitation/sidération à la vue d'une image objectivant à leurs propres yeux leur changement d'état. Le choc est d'autant plus fort que cette robe, sur laquelle les témoins sont intarissables, déroge en totalité aux principes de solidité, praticité et discrétion prévalant pour la confection des

¹⁷⁷ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 22.

¹⁷⁸ Nathalie Heinich, *États de femme...*, *op. cit.*, p. 49.

vêtements portés au quotidien dans les campagnes. Coupe longue, coloris tendres (vert d'eau, jade, vieux rose, bleu ciel, mauve, jaune pâle, pêche sont les teintes le plus souvent citées), volants, broderies, tissus fragiles (soie¹⁷⁹, taffetas, satin, crêpe georgette, crêpe marocain, voile, mousseline, etc.), parfois travaillés en superposition, lui confèrent un double pouvoir quasi-magique, cinderellien, de transformation de grande fille en jeune fille, de fille des champs en « princesse » de bal.

Le raffinement croissant des dessous

Pour les témoins, les sous-vêtements passés à la fin du XIX^e siècle, écrit Farid Chenoune¹⁸⁰, du statut de « linge de corps [...] appartenant à la culture du trousseau » à celui de dessous « [appartenant] à la culture de la féminité galante », parfont dans le caché et le pour-soi (jusqu'au dévoilement devant l'amoureux) la panoplie d'un genre féminin désormais acquis aux impératifs de séduction érotisée. Si, comme le linge de maison, le linge de corps est un bien patri/matrimonial de « conservation » inventorié dans le trousseau dotal¹⁸¹, les dessous sont des articles de « consommation », à usage réservé, qu'on ne transmet pas. Autant qu'à la protection et l'hygiène de l'épiderme ils sont dédiés au plaisir personnel qu'on éprouve à les mettre, et partagé à les enlever. Une jolie combinaison taillée en biais dans une étoffe soyeuse non seulement double la robe, mais redouble la féminité de celle qui la porte. « Son petit porte-jarretelles », mis uniquement le dimanche pour aller au bal, donnait « confiance en [elle] » et en son pouvoir de séduction, autant qu'aisance pour danser, à Gisèle C. (1920, Angers)¹⁸². Inversant, à l'instar des catalogues publicitaires, le sens commun du mot, l'informatrice fait de ses dessous qui ne doivent pas apparaître une « parure » à part entière par laquelle elle affiche, pour elle seule, sa féminité. Le duo chemise/pantalons ou culotte constitue toujours la base du petit linge porté durant leur jeunesse par la majeure partie des témoins. Seules les plus jeunes, et/ou les plus acculturées, ont fait état de soutien-gorge ou pièces apparentées (brassière, gorgerette) plutôt destinés dans les années vingt et trente à comprimer la poitrine avant de la mettre en valeur dans les années quarante et de l'exalter la décennie suivante. Si Yvonne A. (1921, Mazé), cultivatrice, attendit d'avoir 30 ans pour porter un, les jumelles Léone P. et Georgette M. de la Meignanne (1929),

¹⁷⁹ Étant donné les moyens modestes dont disposaient les témoins, il s'agit, à quelques exceptions près, de soie artificielle.

¹⁸⁰ Farid Chenoune, *Les Dessous de la féminité*, Paris, Assouline, 2005, p. 14-15.

¹⁸¹ Agnès Fine, « À propos du trousseau... », art. cit.

¹⁸² N4091104CE.

s'en confectionnèrent au crochet avec du coton perlé dès que leur seins eurent pris un peu de volume. Bien qu'on en trouve mention dès 1928 dans le trousseau de Juliette (1910)¹⁸³, pupille placée à la campagne, qui consacre six francs à son achat, le soutien-gorge n'apparaît que rarement dans les inventaires et listes de dépenses conservés dans les dossiers. Marqué par sa vocation « orthopédique » et correctrice première, il n'est pas la pièce de lingerie à laquelle les témoins accordent le plus de prix, et Denise P. (1912, Mazé)¹⁸⁴ était particulièrement fière du maintien naturel de « ses beaux petits seins en forme de poire ». Son intronisation comme accessoire majeur « dans la liturgie sensuelle des dessous féminins »¹⁸⁵, et son érotisation, s'amorcent à l'aube des années cinquante et sont postérieurs à la jeunesse de la plupart des témoins. Jeunes campagnardes des années trente et quarante, elles ne portent pas davantage, parce qu'elles n'en ont ni l'usage (pas de tenues près du corps) ni la nécessité (peu ou pas d'embonpoint à gommer) les nouvelles gaines en tissu élastifié¹⁸⁶ dans lesquelles taille et hanches des élégantes amatrices de robes ajustées sont impeccablement « gantées »¹⁸⁷.

Peu disertes sur la corsetterie, les témoins parlent au contraire avec émotion de leurs « petite[s] parure[s] »¹⁸⁸ en lingerie fine, pièces maîtresses en deux parties séparées, mais assorties, de leurs dessous. C'est avec délectation que Gisèle C. (1920, Angers)¹⁸⁹ évoque la confection, à 16-17 ans, d'un ensemble pantalons/chemise empire, en satin « crevette » soutaché de bleu, et Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) ne peut retenir un extatique « qu'est-ce que c'était beau ! » venu du fond du cœur au souvenir d'une combinaison en soie artificielle rose qui « [lui] descendait au moins à mi-cuisses ». Trouvant trop sobres les chemises « toutes simples » que lui achetait sa mère, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place)¹⁹⁰ leur rajoutait « quand même une petite dentelle » pour que cela fasse « un peu mieux ». Jacqueline G. (1923, Forges) rencontrée en 2002 alla chercher dans l'armoire de sa chambre à coucher la culotte, précieusement conservée depuis plus de soixante ans, en linon jaune ornée de jours vénitiens et petites fleurs brodées ton sur ton, qu'elle mettait le dimanche pour aller à la messe le matin et au

¹⁸³ ADML, 66 alpha 141, dossier de Juliette (1910), dépenses engagées par l'employeur pour la pupille du 11 juillet 1927 au 11 septembre 1928.

¹⁸⁴ N3291104CE.

¹⁸⁵ Farid Chenoune, *Les Dessous...*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁸⁶ Les premières gaines en tissu élastique sont mises sur le marché par la firme Warner en 1931. Cf. Farid Chenoune, *Les Dessous...*, *op. cit.*, p. 64-65.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 64.

¹⁸⁸ Gisèle C. (1920, Angers), N4091104CE.

¹⁸⁹ N4091104CE.

¹⁹⁰ U100805IE.

bal l'après-midi. Entre les années vingt et quarante, ce que la chemise gagne en longueur pour devenir combinaison, les pantalons le perdent pour devenir culotte puis « slip »¹⁹¹. Dès le milieu des années vingt, Paulette G. (1912, La Daguenière) suscitait la jalousie des ses camarades, flottant dans des pantalons à dentelles trop longs, quand elle leur montrait sa culotte « Petit Bateau » en coton mercerisé rose achetée par Grand-mère Sophie, toujours à la pointe de la modernité.

Disparaissant progressivement sous la chemise rallongée ou la combinaison courte, la culotte dégage des jambes que beaucoup de témoins auraient, en vain, voulu gagner de soie. La mère d'Yvonne T. (1919, Gennes) considéra comme une folie l'achat pour cents francs par sa fille, bonne en maison bourgeoise à Angers, d'une paire de bas en soie naturelle. Jeannette B. (1923, Thouarcé)¹⁹² supplia sa mère de remmailer les bas en soie artificielle abîmés et abandonnés dans leur chambre par « des institutrices, des personnes d'Angers [...] des dames de la ville », venues avec leurs élèves dans une colonie de vacance voisine où la jeune fille allait en journée. Au mieux enfilent-elles des bas en jersey de coton brillant couleur chair, pincés par des jarretelles fixées à la culotte ou maintenus à mi-cuisse par une jarretière élastique. Rompant avec le blanc virginal et la toile mate, voire rugueuse, du linge de corps traditionnel, les dessous des témoins se colorent et se satinent. Teintes pastel et étoffes soyeuses, que les colorants et fibres de synthèse produits industriellement rendent accessibles, sont les métaphores textiles d'une féminité moins pudibonde (les coloris voyants restent l'apanage des « cocottes »), plus sensuelle et caressante.

B. TRAVAILLER

À l'exception des cinq informatrices restées à la maison jusqu'à leur mariage, toutes les témoins ont exercé précocement une ou plusieurs activités « professionnelles » simultanées ou successives, dans des cadres (rural ou urbain), des secteurs (production et/ou service) et sous conditions statutaires (salarial, placement gagé, gratuitement pour les parents) très variés. Cette contribution, dans ou hors de la cellule familiale, à la production de richesses, s'accompagne le plus souvent pour celles qui vivent chez leurs parents d'une participation obligée, quoique

¹⁹¹ Une seule témoin, Madeleine G. (1934, Brissarthe) a évoqué le port du slip.

¹⁹² N3140605CE.

inégalement poussée, à l'accomplissement des tâches domestiques. Il ne s'agit pas d'aider ponctuellement une mère surchargée, mais de faire à ses côtés, en la suivant et l'imitant, l'apprentissage spécifiquement genré de la double journée. Pour une minorité économiquement privilégiée, la maison constitue le cadre unique d'une formation destinée à en faire de futures femmes au foyer et possibles fées du logis.

I. S'occuper à la maison

Les apprentissages domestiques

Si les témoins une fois mariées puis mères de famille ont été en mesure de « tenir leur ménage », elles le doivent surtout à une appropriation progressive, par observation et mise en pratique des savoirs et savoir-faire domestiques maternels. Conçues pour des foyers modèles, les préconisations des manuels scolaires sont rarement applicables aux logis ruraux habités durant leurs jeunes années par les témoins. Nonobstant son incontestable dureté, la simplicité relative du mode de vie rural dans la première moitié du XX^e siècle facilite un apprentissage ménager que la compartimentation de l'habitat, la spécialisation des pièces, la complexité croissante des appareils ménagers, et l'inflation des normes d'hygiène domestique rendent dès les années cinquante plus ardu à assimiler. Les tâches basiques (ranger, balayer, laver) que les témoins et leurs mères accomplissent pour entretenir maison et maisonnée n'ont que peu à voir avec les « arts ménagers » tels que les exalte la presse féminine étudiée par Françoise Werner¹⁹³. Ce qui est requis de la/des filles de la maison varie en fonction de l'âge, de l'activité maternelle, du rang de naissance, des relations parents/enfants, frère/sœurs, des ambitions parentales et de facteurs inégalement prévisibles tels que la reconfiguration brutale ou préparée de la cellule familiale après le décès, le placement ou le mariage d'un de ses membres.

Les fillettes encore scolarisées, souvent dépourvues de la force et de la maturité nécessaires pour aller chercher l'eau au puits ou entretenir le feu dans la cheminée sans risquer l'accident, sont assez peu sollicitées, au contraire des « grandes filles » ayant achevé leur scolarité. Jeanne R. (1913, Paris) suscitait la compassion scandalisée de sa comparse d'entretien, Gisèle C. (1920, Angers) lorsqu'elle racontait son quotidien de petite fille de 7 ou 8 ans, chargée au retour de l'école d'aller puiser l'eau, allumer le feu et préparer la soupe dans une maison vide.

¹⁹³ Françoise Werner, « Du ménage à l'art ménager : l'évolution du travail ménager et son écho dans la presse féminine de 1919 à 1939 », *Le Mouvement social*, n° 129, 1984, p. 61-87.

Pour Gisèle, des parents n'avaient pas le droit d'imposer de telles responsabilités à un enfant si jeune. Bien différente est la situation de Marcelle T. (1924, La Daguenière)¹⁹⁴ qui ne « faisai[t] rien, de rien » et eut, jusqu'à 12 ans, son petit déjeuner servi au lit par une mère qui « faisait tout ». De manière générale, la plupart des témoins se souviennent d'enfance globalement déchargée des tâches domestiques. Scolarité suivie et investissement ménager approfondi sont à ce point incompatibles que certains parents, pressés d'avoir une aide à plein temps à la maison, demandent par dérogation à pouvoir retirer leur fille de l'école de façon anticipée dès qu'ils la pensent physiquement et intellectuellement capable d'assurer l'entretien du foyer.

La classe définitivement quittée, l'investissement des filles est tributaire de la composition par sexe et âge de la fratrie, des impératifs économiques et de l'appréciation de leurs aptitudes par les parents. L'aînée d'une fratrie mixte nombreuse, l'unique fille de la famille, la moins robuste d'une sororie sont préférentiellement assignées aux tâches ménagères. Les rôles ne sont cependant que rarement définitivement distribués et la responsabilité partielle ou totale du ménage glisse facilement de la fille qui part pour se marier, ou se placer, à celle qui reste à la maison. Peu de filles vivant chez leurs parents échappent à l'incorporation ménagère et les filles gagées comme domestiques complètent à l'extérieur, et parfois approfondissent si le placement se fait en milieu bourgeois, une formation élémentaire commencée à la maison. Pour les rares témoins qui prolongèrent leur scolarité par deux ou trois années de pensionnat, le séjour en internat ne fait que suspendre et/ou retarder l'apprentissage des responsabilités domestiques. De retour à Varennes-sur-Loire après trois années passées dans un couvent saumurois, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)¹⁹⁵, fille unique de parents tous deux actifs, fut immédiatement réquisitionnée par sa mère pour accomplir, selon un protocole maniaque, la quasi totalité des tâches ménagères. La jeune fille trouva très dur de devoir, du jour au lendemain, ranger, balayer, passer la serpillière, épousseter, cirer, lustrer les marches de l'escalier et le mobilier (fierté de sa génitrice qui l'aimait miroitant d'encaustique), faire la vaisselle, tirer l'eau à la pompe, entretenir le feu dans la cuisinière, éplucher les légumes, surveiller la soupe, trier et laver le linge, etc. Elle n'était dispensée que de la confection des plats servis au déjeuner et dîner dont la préparation restait un monopole maternel. De manière générale, même lorsqu'il n'y a plus à craindre d'accident domestique par brûlure ou ébouillantage, les tâches culinaires, au contraire des

¹⁹⁴ N1080404CE.

¹⁹⁵ N3230604CE.

opérations de rangement et nettoyage, sont rarement déléguées par les mères. Elles tiennent à garder la maîtrise d'une fonction nourricière dont l'exercice légitime leur autorité. La mère de Denise P. (1913, Mazé) disputa très fort sa fille qui, en son absence, avait pris l'initiative de préparer un gâteau. Femme du patron, assurant la restauration des nombreux domestiques et commis travaillant dans l'exploitation familiale, elle ne peut tolérer ce qu'elle considère comme une remise en cause de sa plénipotence domestique. Au contraire de la lessive ou du balayage qui s'apprennent brosse et balai à la main, la cuisine s'apprend moins par participation qu'observation. Interrogées sur leurs apprentissages culinaires, les témoins ont souvent dit qu'elles avaient appris en « voyant maman faire ». Enjeu de pouvoir, le contrôle de la cuisine, de la prévision des menus à la préparation souvent très codifiée des plats, est souvent source de tensions entre belle-mère et bru cohabitantes. L'inexpérience culinaire fréquente des jeunes mariées, source de plaisanterie à double sens, s'explique en partie par cette formation lacunaire. Dans les cahiers réservés à cet usage qu'elles ont parfois tenus, à côté de recettes sophistiquées scrupuleusement recopiées d'un livre de cuisine ou prises sous la dictée d'une tierce les ayant déjà expérimentées, les témoins ont conservé les recettes maternelles, reconstituées de mémoire à partir des gestes remémorés. La langue alors utilisée, beaucoup moins technique et spécialisée, fait la part belle aux expressions imagées, aux verbes polysémiques (mettre, faire, etc.) et le dosage des ingrédients est souvent approximatif. Certains tours de main relèvent du secret qu'on ne transmet qu'en dernière extrémité, ou presque, à sa/ses filles quand on a renoncé soi-même à les exécuter¹⁹⁶. Requises des femmes accomplies, l'expertise et l'excellence culinaire ne sont pas permises aux jeunes filles. Pas plus qu'elles n'ont droit aux plaisirs de la chair, elles n'ont accès aux secrets de préparation de la bonne chère.

S'occuper des petits

Le soin et la surveillance des enfants plus jeunes constituent l'autre grande affectation des aînées de famille nombreuse qui font ainsi l'apprentissage du maternage. Sa mère partie aux champs, Yvonne A. (1912, La Méritré) 12 ans, doit s'occuper de Madeleine, sa petite sœur de 6 mois juste sevrée. Elle lui prépare et donne ses biberons au lait de vache, la lève, la couche, veille sur son sommeil, l'amuse à son réveil, la promène, etc. La fierté, culturellement stimulée, que les

¹⁹⁶ Pour les témoins il n'y a de « vraie » recette pour un plat que celle transmise par sa mère. Le seul moment de tension observée entre témoins, par ailleurs amies, fut suscité par des discussions pichrocolines sur l'art et la manière de préparer œufs à la neige ou civet de lièvre, chacune trouvant à redire sur la recette, héritée de mère en fille, de l'autre.

filles peuvent ressentir à jouer « en vrai » à la « petite maman », l'autorité et le pouvoir incontestable sur la fratrie qu'elles en retirent, sont contrebalancés par la lourdeur de l'investissement et le poids des responsabilités. Après la naissance de ses deux plus jeunes frères, Gisèle F. (1920, Brissac)¹⁹⁷, 12 ans, aînée d'une famille de sept enfants n'eut plus « le temps de jouer [...] du fait qu'il fallait s'occuper des autres ». Elle en conçut du ressentiment à l'encontre d'une mère « toujours à se plaindre d'être grosse » mais incapable de maîtriser sa fécondité, ainsi qu'une farouche détermination à limiter sa propre descendance à un unique enfant¹⁹⁸. Jeannette B. (1923, Thouarcé), aînée de cinq, trouvait particulièrement injuste d'être tenue pour responsable, et corrigée en conséquence, des bêtises des frères et sœurs qu'on lui confiait. Avant de savoir comment on fait les bébés, beaucoup de filles savent comment s'en occuper. Quand il ne s'agit pas de frères et de sœurs, ce sont les enfants de la maison dans laquelle on est placée ou les rejetons de proches parents. C'est à l'issue d'un premier placement, à 13 ans, qui l'amena à prendre en charge les très jeunes enfants de sa patronne que Georgette L. (1921, Saint-Clément-de-la-Place) décida qu'à l'avenir elle se présenterait et serait recrutée comme nurse. Yvonne P. (1924, La Meignanne), que trop peu d'années séparaient de ses plus jeunes sœurs pour qu'elles puissent s'en occuper, fit ses classes de maternage entre 15 et 16 ans auprès d'une tante trop malade pour prendre soin de son nouveau-né. Rolande M. (1931, La Daguinière)¹⁹⁹ disait « a[voir] élevé » sa nièce, née de père inconnu, et confiée dès sa naissance à ses grands-parents, par sa mère partie travailler et « faire la vie » à Angers.

La spécialisation ménagère

Pour une minorité de témoins, l'investissement dans les tâches ménagères va au delà de ce qu'une simple acquisition des savoir-faire domestiques de base requiert. Ayant comme perspective et ou/ambition de devenir femme au foyer, elles se « spécialisent » très tôt dans l'apprentissage et le perfectionnement de savoirs ménagers dont elles considèrent que la maîtrise, source de gratification narcissique, les dote d'une plus-value matrimoniale. S'engager dans ce cursus « domesticum » honorum, parfois couronné d'un prix leur valant comme à Madeleine S. (1914, Angers) les honneurs du quotidien local, suppose la conjugaison d'un projet personnel et/ou parental et les conditions matérielles de sa réalisation. Les familles dont sont issues les cinq

¹⁹⁷ N1040405CE.

¹⁹⁸ Elle en eut trois dont un dernier tardif non désiré.

¹⁹⁹ N2241104CE.

témoins occupées en permanence à la maison partagent un certain nombre de points communs. Quatre sur cinq appartiennent aux franges « supérieures » de la société rurale et résident au bourg. Les pères sont cultivateur aisé, (Paulette G., 1912, La Daguénère), artisan-charron (Marie M., 1920, Jarzé), transporteur routier (Madeleine R., 1920, Toutlemonde) et artisan-maçon (Jeanne R., 1915, Varennes-sur-Loire). Celui de Madeleine S. (1914, Angers), jeune urbaine, était employé d'une compagnie ferroviaire locale. À l'exception de cette jeune fille, deuxième d'une fratrie nombreuse de sept enfants (trois filles et quatre garçons) que la mort précoce de sa mère propulse à la tête de la maison²⁰⁰, les témoins sont soit filles uniques (Paulette G., Jeanne R.) soit unique fille (Marie M., Madeleine R.). Pour leurs filles qu'ils désirent marier en suralliance, ces parents ruraux font le choix, facilité par leur relative aisance, d'une formation ménagère « embourgeoisante » qu'elles sont instamment priées de considérer comme un privilège quand leurs petites camarades triment aux champs ou sont placées. N'ayant pu convaincre ses parents de lui permettre de devenir infirmière, Paulette convertit son désir déçu d'études en ambitions domestiques. Restée à la maison, belle bâtisse d'allure citadine située à l'entrée du bourg²⁰¹, elle met alors un point d'honneur à non seulement la tenir propre et bien rangée, mais aussi sur les conseils avisés de Grand-mère Sophie, à l'« embourgeoiser » en agrémentant les fenêtres de voilages et rideaux, et en fleurissant de bouquets frais les pièces d'apparat. Peu intéressée par la chose domestique, sa mère lui laisse toute latitude pour procéder, avec les encouragements d'un père édile local soucieux du decorum, à ces aménagements. La témoin est une des rares à avoir précocement pris en charge la cuisine du quotidien. Apprendre à préparer et présenter des plats fait partie des savoirs et savoir-faire attendus d'une épouse bourgeoise, sachant par ses talents de cordon bleu satisfaire un mari exigeant et lui faire honneur quand ils reçoivent. Des quatre témoins d'origine rurale à jeunesse ménagère, Paulette est celle qui reçut l'éducation domestique la plus poussée.

Disposant de moins de moyens, et dotées de formations moins complètes, Marie M. (1920, Jarzé), Madeleine R. (1920, Toutlemonde) et Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) n'en réalisèrent pas moins comme la jeune Daguénéroise les ambitions matrimoniales hypergamiques

²⁰⁰ À la mort de leur mère en 1927, la sœur aînée de Madeleine travaillait déjà à l'extérieur. La jeune fille aurait aimé devenir couturière mais prit en charge l'ensemble des tâches domestiques. Elle y gagna en 1931, un prix de 500 francs et la gratitude de ses six frères et sœurs. L'investissement ménager, déjà valorisé dans les milieux ouvriers urbains, ne relevait pas pour elle d'un désir de promotion matrimoniale et elle épousa en premières noces un ouvrier.

²⁰¹ Il s'agit d'une grande maison de ville à un étage ayant globalement conservé sa structure d'origine. Elle comprend six pièces (cuisine avec cheminée, sellier et salle à manger au rez-de-chaussée, trois chambres à l'étage dont l'une possède un cabinet de toilette). Entourée d'un grand jardin, elle avait été achetée par le père du témoin en 1919.

de leurs parents. Paulette épousa un futur négociant en primeurs, Marie un instituteur, Madeleine un officier de police et Jeanne un ouvrier très qualifié travaillant dans l'industrie aéronautique naissante. Toutes restèrent à la maison à y élever respectivement leurs deux, quatre, deux et cinq enfants. D'autres témoins désireuses de devenir femmes au foyer auraient aimé faire de l'apprentissage des tâches ménagères leur seule occupation mais ne purent, à leur grand regret, s'y consacrer qu'en alternance avec une ou plusieurs activités productrices. Madeleine L. (1924, Saint-Clément-de-la Place) et Gisèle C. (1920, Angers)²⁰², « née avec un chiffon dans les mains » nourrissaient une passion chronophage pour le ménage. La première lustrait quotidiennement les poignées de porte en cuivre au Mirror et la seconde qu'enivrait l'odeur de l'encaustique en passait systématiquement sur tous les meubles, barreaux de chaise compris. Jeanne T. (1925, Thouarcé), placée dans une exploitation viticole dont la patronne se consacrait à plein temps à l'intendance domestique, rêvait de faire de même une fois mariée. Après son mariage avec un commis travaillant dans la même ferme qu'elle, elle le convainquit de changer de travail et d'aller s'installer tous les deux à Trélazé où, dans un petit logement ouvrier, elle assouvit ses ambitions ménagères.

Dépassant leur vocation première d'aptitudes personnelles à développer pour devenir la femme au foyer célébrée par la Troisième République et le régime de Vichy, les compétences ménagères (hygiène de la maison, cuisine, puériculture, gestion du budget, etc.) sont promues au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au rang de sciences domestiques dont la maîtrise est validée par l'obtention d'un certificat de travailleuse familiale. C'est, écrit Richard Ivan Jobs²⁰³, « le ministère de la Santé publique et de la Population [qui] contrôle et certifie la formation, établit des critères d'évaluation, crée des examens » requérant un cursus initial de sept mois puis bientôt douze dans des centres accrédités. Une seule témoin, Rolande M. (1931, La Daguinière) a fréquenté entre 1949 et 1950 une école de ce type installée aux Rosiers-sur-Loire.

²⁰² N2190104CE.

²⁰³ Voir, Richard Ivan Jobs, « Travailleuses familiales et fées du logis. Les jeunes femmes comme agents de modernisation dans la France de l'après-guerre », dans Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France XIX^e -XX^e siècles*, Paris, PUF, 2009, p. 142.



Cliché n°23²⁰⁴

Rolande M., ses camarades et professeurs de l'école ménagère en 1949-1950 (13,5 × 9 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Rolande M. (1931, La Daguenière).

Le témoin, première à gauche au premier rang, détentrice du certificat d'études primaires, n'est pas devenue travailleuse familiale. Seuls, mari et enfants profitèrent des savoirs et savoir-faire « modernes » acquis dans ce cadre. Cependant, quand je l'ai rencontrée, cette femme âgée de 74 ans, renouant d'une certaine façon avec sa formation initiale, était devenue depuis peu responsable bénévole d'une association d'aides ménagères rurales.

2. La mise au travail

Pour les témoins, la scolarité terminée, « fallait travailler ». Ce fut le lot de quatre-vingt quinze d'entre elles. Accepter sans rechigner de quitter, parfois de façon anticipée, les bancs de l'école, pour aller aux champs, en place ou à l'usine relève d'une double adhésion et/ou soumission à ces valeurs que sont, en milieu populaire rural tout particulièrement, l'ardeur au travail et l'obéissance aux parents. Quatre témoins, toutes issues de familles nombreuses

²⁰⁴ Volume 1. Cédérom, photographie commentées, cliché n° 23.

appartenant aux franges les plus modestes du monde rural ou urbain, ont commencé à travailler avant leur dixième anniversaire²⁰⁵.

Travailler pour la famille

En des temps de crise et de raréfaction de la main-d'œuvre agricole, les enfants en âge de travailler constituent la principale variable d'ajustement permettant d'assurer la viabilité d'une exploitation familiale. Lorsqu'il n'y pas assez de travail, ils doivent partir et gager leurs forces auprès d'autres employeurs. Cette contribution des enfants à l'économie domestique, sous forme de main-d'œuvre gratuite, de salaires rapportés ou de gages confisqués, est la norme en milieu populaire. De consommateurs nets pour lesquels des dépenses ont été engagées, les enfants deviennent producteurs de richesses dont seule, le plus souvent, une petite partie leur est rétrocédée en espèces. En échange de leur travail non rémunéré à la ferme, garçons et filles, logés, nourris, blanchis, peuvent espérer une « pièce » pour aller, quand ils en ont l'âge, s'amuser le dimanche. Au moment du mariage leurs frais d'établissement sont pris en charge par les parents. Le père de Jeannette B. (1923, Thouarcé)²⁰⁶ « qui lui prenait tous [ses] salaires » de journalière ne la laissa disposer que de ceux des quatre semaines précédant son mariage. L'argent de poche que les employeurs de pupilles sont obligés de leur verser régulièrement²⁰⁷ suscite parfois la jalousie des enfants travaillant pour des parents que rien ne contraint légalement à faire de même. La mère d'Yvonne A. (1912, La Ménitry), qui tenait les cordons de la bourse familiale, donnait un franc à ses filles et un franc cinquante à ses fils quand ils se rendaient aux assemblées. Les garçons peuvent avoir à offrir une limonade à une cavalière, alors que les convenances interdisent aux filles pareille libéralité envers leurs cavaliers. Les salaires ou gages des enfants mineurs sont remis par ceux-ci ou leurs employeurs aux parents qui en disposent à leur guise. C'est la mère de Georgette L. (1928, Noyant-la-Gravoyère) qui allait réceptionner en fin de semaine, directement à la mine où elles travaillaient, les paies de ses cinq filles. Dans les contrats de placement, certains parents stipulent que les gages de leurs enfants leur soient versés par mandat postal. La valeur du montant redistribué aux jeunes travailleurs/travailleuses et l'utilisation des sommes perçues dépendent du mode de fonctionnement de la cellule domestique

²⁰⁵ Il s'agit de trois témoins filles de journaliers agricoles, Madeleine C. (1920, Neuillé), Marie C. (1913, Chacé), Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) et de Juliette H. (Combrée) fille d'ouvrier.

²⁰⁶ N1300505CE.

²⁰⁷ Les dossiers conservés font apparaître des sommes s'élevant en moyenne à deux francs par mois avant la Seconde Guerre mondiale.

et des rapports entre parents et enfants. La plus grande partie est directement réinjectée dans le circuit des dépenses courantes. Si l'épargne est possible, une fraction peut être placée sur un livret libellé au nom de l'enfant et le reliquat est laissé à sa disposition pour ses menues dépenses.

En fonction de l'âge, son montant et l'usage qu'il peut en faire sont négociables. Quand, à 16 ans, parce qu'« il n'y avait plus assez de terre pour [les] occuper », Yvonne A. (1912, La Ménitry) dut aller travailler « trois jours de la semaine chez des cultivateurs où [elle] faisait exactement la même chose que chez [son] père », elle conserva son « petit salaire » hebdomadaire de dix francs pour « s'habiller », sa mère ne consentant plus, dès lors, qu'exceptionnellement à « rallonger ». Le reste de la semaine elle continuait en échange du gîte et du couvert à travailler gratuitement pour ses parents. La libre jouissance de l'intégralité d'un salaire ou de gages directement perçus, sans reversement d'aucune sorte aux parents, est rare. Quatre témoins placées jeunes loin de leur famille l'ont évoquée. Bonnes ou femmes de chambre en maison bourgeoise, Cécile H. (1909, Vernoi), Denise C. (1911, Deux-Sèvres), Yvonne T. (1919, Gennes) et Georgette G. (1920, Miré), nourries, logées et blanchies par leurs employeurs, disposaient de la totalité de leurs maigres gages. Si Denise les économisa, Cécile, Yvonne et Georgette qui aimaient « la toilette » les dépensèrent dans les grands magasins angevins. Aucune ne rendait compte de ses dépenses à des parents, visités de loin en loin, auxquels il suffisait qu'elles ne leur « coûtent » plus rien.

Une main-d'œuvre peu qualifiée, mobile et polyvalente

Peu qualifiées, les jeunes rurales constituent une main-d'œuvre bon marché caractérisée par sa grande souplesse d'utilisation. Les trente-six témoins « à la terre » durant leur jeunesse n'ont pas souvenir d'avoir rencontré de problèmes particuliers pour trouver du travail à une époque où la main-d'œuvre agricole se fait rare. Vingt-huit d'entre elles travaillèrent jusqu'à leur mariage dans l'exploitation familiale. Dans la famille de Germaine P. (1917, Mazé)²⁰⁸, dès qu'« on arrêtait l'école, fallait aller dans les champs » ; elle-même n'avait pas « cherché plus loin [parce que] c'était ça qu'il fallait faire ». « Bercée dans la terre », Yvonne A. (1912, La Ménitry)²⁰⁹ « tellement accoutumée à traîner dans les champs avec [ses] parents », passa sans se poser de questions des bancs aux champs. Bénéficiant du réseau parental d'interconnaissance familiale et/ou vicinale, les huit autres furent placées sans difficultés dans des fermes alentours.

²⁰⁸ N6140904CE.

²⁰⁹ N4220205CE.

Dans un contexte de crise de la domesticité, le placement de jeunes rurales comme bonnes en milieu urbain est facilité par le dédain dont les emplois ancillaires sont l'objet de la part des jeunes citadines acculturées²¹⁰. En 1936, un hôtelier à la recherche d'une bonne à tout faire fait paraître dans *Le Petit Courrier* une annonce où il se déclare prêt à embaucher « une jeune fille [...] même sortant de ferme »²¹¹. Aucune des quinze témoins placées comme bonnes ou femmes de chambre en maison bourgeoise ne s'était adressée aux officines spécialisées, à la réputation parfois sulfureuse, n'avait répondu à, ou fait paraître, une annonce dans le journal. Pour trouver une place en ville à leurs filles, les parents utilisent un réseau relationnel géographiquement plus étendu et socialement plus diversifié que celui mis en jeu pour les gager en ferme. Georgette G. (1920, Miré) fut recommandée à la comtesse qui recherchait une camériste/dame de compagnie par un de ses petits-fils, camarade de séminaire du frère de la jeune fille. Les emplois urbains en atelier, en usine, ou derrière un comptoir, s'obtiennent également par relation. Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place), entra « chez Bessonneau », le principal employeur industriel de la ville d'Angers, après que son père fut devenu gardien d'un des sites de l'entreprise, et Gisèle C. (1920, Angers), fut embauchée dans la manufacture d'allumettes dont son père était contremaître. Quand sa fille qui en « avai[t] marre de faire « la bonniche » et « s'entendait mal avec [ses] patrons » revint à la maison, le père, ardoisier, de Juliette H. (1909, Combrée)²¹² lui déclara que « demain matin, [il irait] au bureau, demander au directeur, s'il [voulait] la prendre, l'embaucher ». Le surlendemain elle commençait un apprentissage de fendeuse d'ardoise.

Avant de passer quelques mois, entre 16 et 17 ans, devant une machine à tordre des cordages qui l'amputa d'un doigt, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place), mise au travail à 9 ans, avait été successivement gardienne de basse-cour dans un château, fille de ferme, bonne à tout faire chez un boulanger puis serveuse/femme de chambre dans un hôtel-restaurant. Ayant quitté l'usine, elle fut embauchée comme bonne dans la famille d'un « ingénieur en machines à tricoter »²¹³ angevin, puis ayant rejoint à Paris son amoureux, redevint femme de chambre dans l'hôtellerie avant d'officier comme garde-malade auprès d'une grande bourgeoise agonisante.

²¹⁰ Sur la domesticité féminine à Angers, Cf. Johanna Cousin, *Les Domestiques à Angers pendant l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 2004.

²¹¹ ADML, 97 Jo 78, *Le Petit Courrier*, n° 29, 29 janvier 1936.

²¹² N1050805IE.

²¹³ N1100805IE.

Bien que l'étape parisienne n'ait été le fait que de trois témoins²¹⁴, le parcours de Marie est assez représentatif des modalités d'insertion, caractérisées par une grande mobilité professionnelle et/ou géographique, des jeunes filles d'origine rurale dans le monde du travail. Lors de son procès pour infanticide en 1927, Gilberte (1906, Saint-Germain-des-Prés)²¹⁵, dresse le récapitulatif de ses huit placements en neuf années, qui l'ont menée de la domesticité en ferme au travail à l'usine en passant par le service en maison. Des témoignages oraux et des sources écrites (judiciaires et administratives) se dégagent le portrait de jeunes filles polyactives et pérégrines, tour à tour « à la terre », l'usine, l'office ou le commerce. Ces trajectoires n'aboutissent pas forcément à l'établissement définitif en ville et le retour, volontaire ou contraint, à la campagne est fréquent. Le séjour urbain, entre 1946 et 1947, de Rolande M. (1931, La Daguenière), comme fille de salle dans un hospice angevin, est encadré par deux épisodes (de 1944 à 1945 puis de 1948 à 1949) ruraux et agricoles durant lesquels elle travailla pour ses parents et/ou fut journalière. Interrogée sur leurs occupations entre la sortie de l'école et le mariage²¹⁶, les témoins ont évoqué davantage des situations (« être à la terre », « être placée », etc.) que des fonctions professionnellement bien définies. Si elles ont toujours travaillé, rares sont celles qui occupèrent un seul et même emploi durant toute cette période ou déclarent avec fierté avoir exercé un métier.

3. Travail et travail du genre

Ce ne sont pas seulement les modalités spécifiquement floues de la mise au travail des jeunes filles des milieux populaires ruraux qui rendent difficile une claire catégorisation de leurs activités. Si l'ardeur au travail est unanimement perçue, quelle que soit l'activité pratiquée, comme un comportement valorisant, toutes les activités ne sont pas considérées comme également gratifiantes pour l'ego. Ayant renoncé à établir avec chaque témoin la chronologie et la typologie précises de leurs occupations successives et/ou simultanées²¹⁷, je leur ai demandé de choisir parmi elles celle qui leur semblait le mieux les définir « professionnellement ». De cette activité « identifiante », elles parlent rarement de façon neutre, qu'elle ait été source de plaisir et de fierté ou d'humiliation et de souffrance. Dans un nombre non négligeable de cas, il est

²¹⁴ Il s'agit de Marie J. quinze années ans plus tard de sa jeune sœur Léa M. (1922, Denée) et de Georgette L. (1921, Saint-Clément-de-la-Place).

²¹⁵ ADML, 2U2/244, audience du 27 février 1927.

²¹⁶ Toutes les témoins restées célibataires (religieuses ou laïques) avaient travaillé précocement.

²¹⁷ Ce travail, possible dans le cas des entretiens individuels, risquait de perturber la dynamique des entretiens collectifs.

probable que l'activité déclarée ait été celle qu'elles auraient aimé exercer à plein temps et non celle qui les occupa le plus souvent ou le plus longtemps effectivement.

Témoignages *versus* recensements

Tableau n°1 : Occupation déclarée comme dominante par les témoins

OCCUPATIONS	GROUPES 1 et 2	GROUPE 1	GROUPE 2
Blanchisseuse	1	1	0
Bonne d'enfant	1		1
Brodeuse	1		1
Couturière	25	10	15
Domestique de ferme placée	7	5	2
Employée de commerce	3	2	1
Bonne placée	13	10	3
Employée au PTT	1		1
Fille de salle en hôpital	1	1	
Institutrice	2	1	1
Journalière	1	1	
Scolarisée	1		1
Modiste	1		1
Occupations domestiques	5	3	2
Ouvrière	3	2	1
Secrétaire de mairie	1		1
Serveuse	2	1	1
Sténodactylographe	1		1
Travailleuse dans la ferme familiale	28	20	8
TOTAL	100	57	43

Il était tentant de comparer les données fournies par les témoins aux renseignements issus des recensements des communes de La Daguinière, Forges, Miré, Toutlemonde en 1936 et 1946²¹⁸. Le tableau ci-dessous est construit à partir des indications concernant les filles célibataires âgées de plus de 13 ans et moins de 25 ans²¹⁹ en 1936, et de plus de 14 ans et moins de 25 ans en 1946. N'ont été retenues que les jeunes filles dont la situation des parents

²¹⁸ Il était théoriquement possible pour les témoins nées et/ou ayant vécu leur jeunesse dans le département de comparer la situation déclarée par les parents à l'agent recenseur et la situation évoquée par les informatrices. Pratiquement, n'ayant pas demandé aux témoins leur nom de jeune fille, cela s'avérait compliqué et la comparaison n'aurait été valide que pour l'année du dénombrement. Pour une seule témoin née en 1924 à La Daguinière, et restée célibataire, il a été possible de comparer les informations orales et écrites. Interrogée, Marcelle T. à 12 ans travaillait aux champs ; recensée elle est considérée comme inactive (« néant »).

²¹⁹ L'âge moyen au mariage des témoins est inférieur (21,4 ans) de même que l'âge moyen des femmes au mariage en France en 1930 (23,5 ans) ou 1950 (23,3 ans). La limite des 25 ans est retenue en raison de la signification culturelle qui lui est accordée. À 25 ans, ayant coiffé sainte Catherine, une célibataire est moins considérée comme une jeune fille qu'une future vieille fille.

« garantissait » la modestie des origines. La nomenclature des occupations reprend pour l'essentiel celle utilisée par l'agent recenseur²²⁰.

Tableau n°2 : Occupations recensées pour les filles célibataires de plus de 13 ans et moins de 25 ans en 1936, et plus de 14 ans et moins de 25 ans en 1946

OCCUPATIONS	1936	1946
Apprentie	0	1
Bonne	3	2
Brodeuse	1	0
Coiffeuse	0	3
Couturière	2	5
Culottière	1	0
Cultivatrice	16	50
Domestique et ouvrière agricole	5	9
Employée de mairie	0	1
Épicière	0	2
Étudiante	0	1
Factrice	0	1
Femme de chambre	0	2
Institutrice	1	1
Modiste	0	1
Néant	67	24
Ouvrière dont	6	6
- cartonnère	5	4
-confection	1	1
-fabrication de talons	1	0
-monteuse radio	0	1
-piqueuse	1	
Sténodactylographe	0	1
TOTAL	104	110

Élaboré à partir de sources différentes (témoignage oral versus recensement officiel)²²¹, la comparaison des deux tableaux permet de pointer une nouvelle fois la cécité de l'État recenseur, surtout avant guerre, dès lors qu'il s'agit du travail féminin, qui plus est juvénile, en milieu rural. Celui-ci est systématiquement sous-estimé²²².

²²⁰ J'ai rassemblé dans une même rubrique « domestique agricole » (terminologie de 1936) et « ouvrier agricole » (terminologie de 1946) et ajouté une rubrique ouvrière reprenant les cinq activités identifiées par l'agent recenseur.

²²¹ L'autodéclaration (sur parole, sur l'honneur) leur est cependant commune.

²²² Le recensement de 1946 semble mieux rendre compte de la réalité vécue par les témoins et assigner une activité aux filles vivant en ferme alors qu'en 1936 elles étaient souvent classées dans la catégorie « néant ».

Tableau n°3 : Évaluation du taux d'activité des filles d'après les témoins et les dénombremments

LES TÉMOINS	GROUPE 1 57 témoins		GROUPE 2 43 témoins	
	Nombre d'actives	%	Nombre d'actives	%
	54	95 %	40	93 %
LES DÉNOMBREMENTS (Forges, La Daguinière, Miré, Toutlemonde)	1936 104 situations étudiées		1946 110 situations étudiées	
	Nombre d'actives	%	Nombre d'actives	%
	37	35,5 %	85	77,2 %

Bien qu'incontestablement hétérogènes²²³, les données captées aux deux sources peuvent être confrontées. Leur croisement permet de mettre en évidence un certain nombre de convergences intéressantes et de distorsions qui ne le sont pas moins. Dans l'une et l'autre liste, la première occupation des filles actives est le travail de la terre, que les témoins déclarent l'avoir exercé dans l'exploitation familiale, pour autrui en tant que bonne de ferme ou journalière (36 % des effectifs), ou que les recenseurs les répertorient comme cultivatrices, domestiques ou ouvrières agricoles (20 % en 1936, 54 % en 1946). Ces écarts, qui cependant ne remettent pas en cause la primauté du secteur comme principal employeur, ne sont pas faciles à expliquer. Il est difficile de déterminer ce qui relève du désir de certains témoins d'effacer de leur histoire personnelle l'étape agricole et/ou des changements intervenus entre 1936 et 1946 dans les modalités du recensement. Dans tous les cas, on peut également y lire la place importante des activités non agricoles exercées par les jeunes filles en milieu rural, qu'elles relèvent de la production artisanale (couture, broderie, etc.), de l'industrie (mine, manufacture) ou des services (domesticité, commerce, administration, etc.). Souvent le mariage resserre l'éventail des activités possibles et ramène les filles « à la terre ». De même, sources orales et recensements convergent pour mettre en lumière l'apparition en fin de période (témoins du groupe 2, et recensement de 1946) de nouvelles occupations (sténodactylographe, coiffeuse, ouvrière, monteuse-radio, etc.) témoignant des transformations économiques en cours marquées par la « manufacturisation » et la tertiarisation des emplois féminins dans le département. En ville comme en campagne, c'est dans la filière textile/habillement, très développée dans le Choletais, que les jeunes filles trouvent

²²³ Le taux d'activité des témoins est évalué entre leur sortie de l'école, parfois avant dix ans, et leur mariage alors que le taux d'activité évalué d'après les recensements l'est pour les filles des milieux populaires entre l'âge légal de fin de scolarité et 25 ans. Cette hétérogénéité est aussi celle de la terminologie et des effectifs et dans une moindre mesure des cadres chronologiques et géographiques.

le plus facilement du travail. Six des dix témoins ayant exclusivement²²⁴ ou temporairement travaillé en usine le firent dans des entreprises de filature/tissage/tréfilage (deux)²²⁵, de confection (deux)²²⁶, ou de fabrication de chaussures (deux)²²⁷. Les quatre autres s'employèrent à la manufacture d'allumettes de Trélazé (une)²²⁸, firent épisodiquement du conditionnement dans des champignonnières du Saumurois (deux)²²⁹ ou fendirent l'ardoise dans le Segréen minier (une)²³⁰. Les six jeunes ouvrières recensées en 1936 et 1946 travaillèrent pour la plupart dans de petites manufactures de cartonnage et de confection²³¹.

Alors que treize des témoins se sont identifiées comme domestiques en maison, seules trois jeunes filles sont recensées comme bonnes en 1936 et quatre comme bonnes (deux) ou femmes de chambre en 1946 (deux). Les modalités du recensement (on ne dénombre que les individus vivant dans le ménage) et la spécificité rurale des communes étudiées expliquent ce décalage. Les filles de la campagne placées comme domestiques en ville n'apparaissent pas dans les feuilles de recensement de leur commune d'origine. Sur leur condition de « petite bonne », les témoins d'origine rurale, portent, nous l'avons vu, un regard ambivalent. Le terme dépréciatif de « bonniche » n'a cependant été employé que par deux d'entre elles²³². De leur passage dans l'hôtellerie et la restauration les deux témoins concernées ont gardé de mauvais souvenirs. Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la Place)²³³ fut « tout de suite embauchée » comme femme de chambre dans un hôtel quand elle arriva à Paris, mais « entrée le vendredi, [elle] en parti[t] le dimanche matin ». « Cela ne [lui] plaisait pas » de devoir quand un « client montait » l'accompagner dans sa chambre pour la lui présenter, « cela faisait un petit peu hôtel de... ». La situation, autant que les mots utilisés pour l'évoquer, lui semblent équivoques. Seul le service domestique et/ou sexuel gratuit rendu aux hommes de la famille (père, frère puis mari, etc.) n'est pas déshonorant ; se faire payer pour servir à boire, à manger, et/ou entretenir la couche d'un

²²⁴ Il s'agit de deux urbaines, Denise B. (1918, Angers), Gisèle C. (1920, Angers) et d'une rurale (Marie-Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay).

²²⁵ Denise B. (1918, Angers) et Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) étaient « chez Bessonneau » à Angers.

²²⁶ Suzanne B. (1915, Saint-Georges-des-Sept-Voies), Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay) piquaient des chemises à la chaîne.

²²⁷ Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé) et Juliette F. (1920, Brissac) assemblèrent semelles et tiges dans la même entreprise.

²²⁸ Gisèle C. (1920, Angers) jusqu'à sa retraite.

²²⁹ Marie R. (1920, Chênehutte-les-Tuffaux) et Madeleine R. (1929, Chacé).

²³⁰ Juliette H. (1909, Combrée).

²³¹ Elles sont toutes recensées tant en 1936 qu'en 1946 dans la commune de Toutlemonde située dans la Choletais manufacturier.

²³² Juliette H. (1909, Combrée) et Georgette L. (1921, Saint-Clément-de-la-Place).

²³³ N11008051.

homme est source d'ambiguïté et de la serveuse stipendiée est facilement attendu le service sexuel vendu également par la prostituée. Jeanne R. (1913, Paris), jolie fille et danseuse réputée, n'appréciait pas d'être utilisée comme « produit d'appel » par une mère, propriétaire d'un café-salle de bal, qui lui commandait de servir les consommations avec le sourire et d'accepter toutes les invitations.

S'il est impossible de savoir, à partir des listes de recensement, pourquoi et comment certaines jeunes rurales sont devenues institutrices, factrices, employées de mairie, ou sténodactylographes²³⁴ on peut demander aux témoins qui eurent le même parcours ce qui les y a engagées²³⁵. Madeleine G. (1934, Brissarthe), fille de cultivateur, excellente élève, avait obtenu de poursuivre ses études dans un pensionnat religieux à condition qu'elle s'engage à y enseigner plus tard, et Thérèse G. (1914, Tourlandry), fille d'agriculteur, prédestinée par ses parents à devenir religieuse prit le voile dans une congrégation enseignante. Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère), fille de mineur et bonne élève, passa le concours des PTT après avoir obtenu son brevet et fait classe quelques mois durant pour « rendre » ce que coûtait au lycée privé Mongazon²³⁶ la scolarité de son frère. Yvonne P. (1924, La Meignanne)²³⁷, fille d'un cafetier-exploitant de salle de bal, fut recrutée comme secrétaire de mairie en 1940, par l' élu local, ami de la famille, parce qu'elle avait une « belle écriture » et Lucienne P. (1926, Denée), fille de boulanger, dut lutter contre sa mère pour obtenir d'aller suivre²³⁸ des cours de sténodactylographie « chez Pigier ». Pour toutes, ces emplois récompensant l'excellence scolaire furent source de fierté personnelle.

les métiers du féminin

La distorsion sans doute la plus intéressante mise au jour entre ce qu'ont dit les témoins et ce qu'ont noté les agents recenseurs concerne le métier de couturière. Alors que ne sont recensées que deux jeunes couturières en 1936 et cinq en 1946²³⁹, vingt-cinq témoins se sont identifiées

²³⁴ Une institutrice âgée de 25 ans à Toutlemonde en 1936, une autre, dans la même commune, âgée de 17 ans en 1946, une factrice âgée de 20 ans à Toutlemonde en 1946, une employée de mairie âgée de 20 ans à Miré en 1946 et une sténodactylographe âgée de 18 ans en 1946 dans la même commune.

²³⁵ Madeleine G. (1934, Brissarthe) et Thérèse G. (1914, La Tourlandry) se sont identifiées comme institutrices, Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère) comme employée des PTT, Yvonne P. (1924, La Meignanne) comme secrétaire de mairie et Lucienne P. (1926, Denée) comme sténodactylographe.

²³⁶ Grand lycée privé angevin.

²³⁷ U141005CNE. Elle fut chargée durant l'Occupation de remplir les cartes de rationnement.

²³⁸ N2230805CE.

²³⁹ Aux dires de témoins interrogées sur cette sous-déclaration, la couture est souvent un travail fait au noir et l'activité n'est pas déclarée.

comme telles et beaucoup, à l'instar de Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)²⁴⁰, fille de cultivateurs, qui se sentait des « aptitudes » pour la couture, ont souffert de devoir renoncer à une formation non réductible au « voyage d'hiver » étudié par Yvonne Verdier²⁴¹. Lucienne (1905)²⁴², jeune pupille qui « pleure à journée » là où elle a été placée, écrit en 1919 une lettre à l'inspecteur le suppliant de bien « vouloir [la] mettre couturière car ce métier est [son] goût depuis longtemps » et jure que « si [elle] ne prend pas ce métier, toute [sa] vie [elle] ser[a] malheureuse ». En milieu rural la plupart des témoins couturières avaient fait une ou deux années d'apprentissage²⁴³ avant de travailler à leur compte, et le plus souvent au noir, pour une clientèle visitée à domicile et/ou reçue chez soi. Mettre sa fille en apprentissage chez la couturière locale représente souvent pour les parents, notamment cultivateurs, un double « coût » économique : ils doivent payer pour l'enseignement qu'elle reçoit et renoncer temporairement à utiliser sa force de travail. Néanmoins, la couture offrant encore, jusqu'à la généralisation de l'achat en confection, des débouchés à temps plein ou partiel aux filles en milieu rural, c'est un « sacrifice » envisageable. La couture n'est cependant pas seulement un métier procurant revenus et, exercé avec talent, renommée ; il est aussi investi d'un puissant potentiel performatif en terme de genre. Pour les informatrices, communiant dans une sorte de « *sewing pride* », se présenter comme couturières, c'est montrer que l'on a voulu/pu/su s'extraire, même transitoirement, des trivialités d'un quotidien rural féminin sans coquetterie pour travailler au propre et « dans le beau ». Bien que le mariage l'ait ramenée à la terre jusqu'à sa retraite, Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) persistait à se présenter comme la couturière qu'elle ne fut à plein temps que durant quatre courtes années de jeunesse, entre 14 et 18 ans. Si le « voyage d'hiver » fait la jeune fille, le métier de couturière « finit » de la féminiser. Travaillant à la panoplie du féminin, les couturières aiment à se présenter dotées d'un supplément de féminité par rapport à leur agricultrices contemporaines.

²⁴⁰ N3180804CE.

²⁴¹ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 195.

²⁴² ADML, 66 alpha 120, dossier de Lucienne F. (1920), lettre du 15 juillet 1919 à l'inspecteur de l'Assistance publique.

²⁴³ Trois témoins avaient suivi un cursus plus long et approfondi dans l'atelier douessin de Camille Sauzeau Il s'agit de Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou), Marcelle F. (1928, Douces) et Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine). Cf. Frédérique El Amrani, « Femmes entre elles... », art. cit.



Cliché n°24²⁴⁴

Un atelier de couture aux Verchers-sur-Layon vers 1929(13,5 × 8,5 cm, noir et blanc, professionnel). Fourni par Odile Pineau, fille de la patronne.

La patronne de l'atelier (jeune femme de face assise au milieu) est entourée de trois ouvrières (jeune femme debout près du mannequin, jeune femme habillée de sombre assise à droite de la patronne, jeune femme debout en bout de table, mains posées sur du tissu) et d'une apprentie, tenant un fer à repasser sur une jeannette. Les autres femmes (clientes, parentes ?) n'ont pu être identifiées par la propriétaire du cliché. Les ouvrières, les mains occupées à l'ouvrage, se distinguent par leur tenue soignée. Elles sont habillées à la mode (taille basse, torse plat), chaussées de cuir, et leurs cheveux sont coiffés courts.

Le métier de modiste²⁴⁵, moins accessible en milieu rural que celui de couturière, exerce la même et forte attirance. Jeanne T. (1925, Thouarcé)²⁴⁶, fille de petits cultivateurs, « trouvait super le métier de modiste » et « aima[it] beaucoup tâter le tissu ». Elle aurait aimé faire un apprentissage chez la modiste du bourg et apprendre auprès d'elle à confectionner des chapeaux « avec de petites cerises dessus ». Elle adorait « aller dans cette boutique-là » où tout était « si joli ». À défaut elle se serait satisfaite d'un apprentissage de couturière, mais comme « [ses] parents n'avaient pas les moyens », jeune fille raisonnable, elle y renonça également. Les brodeuses professionnelles²⁴⁷ travaillant à l'ornementation des trousseaux des jeunes filles aisées

²⁴⁴ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 24. La photographie provient de l'album familial d'une camarade d'études, n'ayant aucun lien avec l'enquête.

²⁴⁵ Une seule témoin, Colette B. (1931, Angers) devenue religieuse l'exerça et on ne trouve qu'une jeune modiste, âgée de 25 ans, dans le recensement de Miré en 1946.

²⁴⁶ N1020305CE.

²⁴⁷ Une seule témoin, Marie-Jeanne F. (1923, Sègré) s'est identifiée spontanément comme brodeuse, mais la broderie occupa également Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine), Paulette C. (1926, Vern-d'Anjou) et Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine).

(les plus modestes le brodent elles-mêmes quand elles en ont le temps²⁴⁸) sont très fières d'exercer un métier dont la finalité n'est pas de pourvoir au nécessaire (nourrir, laver, vêtir, etc.) mais au superflu. Pour Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine)²⁴⁹, il était plus valorisant, au sein de l'atelier de couture tenu par sa mère, de s'occuper « de la broderie, des choses très fines » que de la confection abandonnée aux ouvrières. Brodant dans un ouvroir tenu par des religieuses le riche trousseau de « la fille d'une marquise », Marie-Jeanne F. (1923, Segré)²⁵⁰ pénètre aiguille à la main dans un monde raffiné qui « [lui] donn[e] du rêve ». Si de la couture est espéré un surcroît de féminité, de la broderie une familiarité avec le « luxe ».

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le développement de la confection entraîne le déclin de la couture artisanale qui, privée de débouchés et de son pouvoir féminisant, perd rapidement de son attractivité. Les ciseaux que rêvent désormais de manipuler les jeunes filles ne sont ne plus ceux de la couturière mais de la coiffeuse. Pour une fois désaccordées, les jumelles de la Meignanne (1929) ne s'épanouissent pas également dans leur commun métier de couturière. Si Georgette M. s'y trouve heureuse, Léone P. « aurai[t] bien préféré devenir coiffeuse »²⁵¹.

C. LE TEMPS POUR SOI

L'emploi du temps des jeunes filles rurales²⁵², tel que le détaillent les témoins, semble leur laisser bien peu de temps pour le loisir partagé et encore moins pour le loisir en solitaire. Pour Denise P. (1912, Mazé)²⁵³, « c'est bien simple, on n'avait que le dimanche de bon ». Le jour du Seigneur souvent réduit à une demi-journée de « repos » autorisée²⁵⁴, est la seule coupure calendaire dont le retour cyclique permet la programmation d'activités déconnectées de l'injonction à travailler réglant le quotidien. De dimanche en dimanche se dessinent ainsi des usages, généralement collectifs, paramétrés par l'âge, le sexe, la culture familiale, la distance au bourg, l'intensité de la pratique religieuse, le calendrier des fêtes locales, etc., du temps de repos

²⁴⁸ Cf. Agnès Fine, « Le trousseau... », art. cit.

²⁴⁹ N1080802IE.

²⁵⁰ N2150905CE.

²⁵¹ U300805CNE.

²⁵² N4061204CE.

²⁵³ En milieu urbain et ouvrier l'alternance des temps de travail et de repos est plus nette, et le dimanche peut-être totalement déconnecté de toute activité productive.

²⁵⁴ Dans les fermes, les soins à apporter aux animaux réduisent considérablement le temps de liberté accordé.

dominical. Ordinairement calibré sur une journée hebdomadaire, le temps du loisir peut aussi se dilater sur quelques jours en cas de sortie, toujours grégaire, ou se loger, parfois en fraude, dans les interstices du quotidien. Les trajets faits à pied, la surveillance des troupeaux, la coupure méridienne estivale, la veillée familiale constituent autant de moments durant lesquels l'esprit peut à loisir vagabonder ou se fixer sur une occupation récréative choisie. Ce temps pour soi est alors un temps avec soi quand le temps dominical est le plus souvent un temps pour soi avec les autres.

1. Un temps avec les autres

Un cadre privilégié : la paroisse

La paroisse est le cadre privilégié d'une sociabilité juvénile féminine péri-ecclésiale. Si Claire M. (1919, Brigné)²⁵⁵ va à la messe, c'est moins pour entendre la parole divine que parce que « d'abord, c'était l'endroit où l'on se retrouvait tous [...] et puis Dame, qu'on riait, qu'on causait, qu'on faisait des projets qu'on disait, tantôt on va aller là ou là... ». Pour la jeune fille, qui reconnaît ne pas fréquenter l'église « très sérieusement », la célébration sacrée du matin est surtout l'occasion de planifier en groupe les activités profanes de l'après-midi. Madeleine G. (1912, Vihiers)²⁵⁶ « s'ennuyai[t] aux vêpres plutôt qu'autre chose » et ne souffrait d'y aller que parce que « c'était une occasion de se trouver avec les copines ». Si Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé)²⁵⁷ continua à se rendre à l'office après sa communion, alors que ses parents estimaient que le « nécessaire é[tant] fait », elle aurait pu s'en dispenser, « ce n'était pas tellement par conviction » mais uniquement parce que « c'était une sortie ». C'est davantage le désir d'échapper aux corvées familiales qu'une foi exigeante qui poussait Yvonne A. (1921, Mazé) à aller à l'église tous les dimanches, car « si on restait à la maison, on travaillait, alors... ». Non baptisée, Jeanne R. (1913, Paris)²⁵⁸ n'aurait raté la messe pour rien au monde « quand elle était en vacances chez sa tante à la Bohalle » parce que « c'était sa seule sortie ». Aller à la messe est aussi une occasion légitime de bien s'habiller, et de le montrer, dont sont privées celles qui ne peuvent s'y rendre. Pour Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire)²⁵⁹, régulièrement retenue à

²⁵⁵ U260302IE.

²⁵⁶ N2220905CE.

²⁵⁷ N3160505CE.

²⁵⁸ N6301104CE.

²⁵⁹ N8290904CE.

la ferme le dimanche matin par les soins à donner aux animaux, « y en a qui allaient à la messe, rien que pour faire voir leur toilette ».



Cliché n° 25²⁶⁰

Groupe féminin à la sortie de la messe en 1937 à Blaison-Gohier (10 × 7 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier).

La témoin (robe à pois, ceinture foncée, bas « chair », soulier à talons, veste courte de couleur claire, capeline) et sa mère placée derrière, croyantes tranquilles, aiment venir à l'église le dimanche. Elles y retrouvent parentes et amies. L'église et son parvis sont des lieux d'intense sociabilité féminine.

Pour la grande majorité des soixante-douze témoins à s'être déclarées pratiquantes et très pratiquantes, la messe et la sociabilité qu'elle génère en amont et en aval de l'office sont d'autant plus appréciées qu'elles ne peuvent pas toujours s'attarder au bourg pour participer l'après-midi aux activités du patronage. Chants, jeux collectifs, promenades, visites aux notabilités locales, travaux d'aiguilles, etc., sont au programme de celles qui y sont affiliées.

Entre édification et distraction : les sorties et excursions lointaines

Quand le patronage en a les moyens, sont organisées, sous la tutelle du curé et/ou des « sœurs », des sorties collectives récompensant les jeunes paroissiennes de leur assiduité. Entre édification et distraction, les destinations, nécessitant parfois de partir plusieurs jours, sont celles des lieux de pèlerinage du Grand Ouest. Au plus près, on part en « excursion/pique-nique » visiter en journée Notre-Dame-de-Béhuard ou Notre-Dame-du-Marillais dont le culte connaît

²⁶⁰ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 24.

sous l'impulsion de Mgr Rumeau²⁶¹ un net renouveau durant l'entre-deux-guerres. Jacqueline (1930)²⁶², pupille de 19 ans, écrit à l'inspecteur pour lui demander « la permission de pouvoir aller en pèlerinage avec les jeunes filles de la paroisse à Notre-Dame-du-Marillais » car cela lui « f[erait] plaisir d'y aller ». Pousser jusqu'à Sainte-Anne-d'Auray, le Mont-Saint-Michel ou Lisieux et doubler la pieuse visite des sanctuaires d'un bref mais récréatif détour en bord de mer (La Baule, Les Sables-d'Olonnes, Quiberon, Saint-Malo, Trouville sont mentionnés) implique un long déplacement en car ou en train et un hébergement dans une institution religieuse « amie » ou à l'hôtel. Marie M. (1920, Jarzé) aimait ainsi partir pour « deux ou trois jours, pas longtemps » à « une bonne vingtaine de fille, avec la bonne sœur qui venait, parfois aussi le curé [...] » dans un car spécialement affrété et se réjouissait d'avance de coucher à l'hôtel. Pour de nombreuses témoins ces expéditions « mystico-touristiques » représentent une occasion, parfois restée unique, de dépaysement, hors du contrôle spéculaire direct des parents. Elles en ont souvent conservé la trace photographique.



Cliché n° 26²⁶³

Excursion des jeunes filles du patronage paroissial de Notre-Dame-d'Allençon au Mont-Saint-Michel en 1946 (9 × 6,4 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon).

²⁶¹ *Anjou...op. cit.*, p. 161-162.

²⁶² ADML, 66 alpha 291, dossier de Jacqueline (1930), lettre à l'inspecteur du 2 juillet 1949.

²⁶³ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 26.

La sortie de deux jours qui mena également la témoin et ses camarades (dix-huit jeunes filles entre 12-13 ans et une vingtaine d'années) à Saint-Malo était organisée par le curé de la paroisse. C'est lui qui prit la photographie des ses jeunes ouailles les pieds dans l'eau.



Cliché n°27²⁶⁴

*Sortie du patronage paroissial de La Meignanne dans le Morbihan en 1944 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur).
Fourni par Léone M. (1929, La Meignanne).*

Les témoins (jumelles vêtues de robes à larges rayures blanches et rouges) et leurs sœurs participent avec leurs camarades du patronage, à une sortie d'une journée organisée par le prêtre de la paroisse. Parties très tôt en autocar, elles s'étaient d'abord arrêtées à Sainte-Anne-d'Auray, avaient pique-niqué au pied des mégalithes à Carnac puis s'étaient baignées à Quiberon avant un retour tardif. En prévision de la baignade, elles avaient apporté avec elles leurs maillots de bain tricotés main. La fierté éprouvée à se montrer à leurs camarades dans cette tenue si moderne se mua en honte quand le « père curé » leur fit remarquer qu'ils étaient troués, mangés par les mites. Souhaitant néanmoins qu'elles profitent de la baignade il leur prêta l'argent nécessaire à la location d'un maillot de remplacement.

Pour les jeunes rurales croyantes angevines, Lourdes est la destination la plus « exotique », qu'elles puissent raisonnablement espérer rejoindre. C'est le plus accessible des « grands » pèlerinages. Étudiant la commune maugeoise de Chanzeaux au début des années

²⁶⁴ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, cliché n° 27.

soixante, Laurence Wylie²⁶⁵ écrit que « 78 % de la population adulte du bourg avait fait une fois ou l'autre le pèlerinage de Lourdes ». L'inspecteur l'ayant autorisée à participer au pèlerinage, « c'est avec joie et empressement » que Jacqueline (1930)²⁶⁶, pupille de 17 ans, « fai[t] réponse à [sa] gentille lettre » et le « remercie infiniment car c'est une joie pour [elle] d'aller faire un si beau voyage ». Muette sur les motivations spirituelles qui la poussent à partir, elle est en revanche prolixes sur les préparatifs : elle exige « une valise pour mettre toute [ses] affaires », et de l'argent pour « [son] indéfrisable » car elle craint d'avoir là-bas « grand chaud avec ces grands cheveux ». Mettant sur un même plan syntaxique pèlerinage et permanente, elle clôt sa missive en remerciant l'inspecteur de la permission accordée pour le premier et escomptée pour la seconde. La destination mène aux confins de la France, dans une région de montagnes et accueille des millions de pèlerins d'origines diverses, parfois étrangères, dont certains handicapés et/ou malades affichent des symptômes cliniques spectaculaires. La ferveur religieuse dans l'attente fébrile du miracle peut aussi s'y exprimer sous des formes propres à impressionner de jeunes esprits. Le pèlerinage lourdaise réunissant tous les âges et nécessitant une lourde logistique est organisé le plus souvent dans un cadre diocésain. Il se prépare longuement à l'avance (inscription, participation financière, réservation de temps « libre » pour s'y rendre et aller aux réunions préalables, etc.) et seule une minorité de témoins l'ont accompli durant leur jeunesse. Quand Denise P. (1912, Mazé) fit, à 18 ans, le pèlerinage pour la première fois, elle était avec des gens de « Corné, Saint-Mathurin, avec [ses] parents [...] des jeunes de Mazé, des personnes âgées quand même, [et] la mère à [sa] copine ». Partis pour six jours, ils en consacrent un au sanctuaire et les cinq autres aux visites touristiques (Cirque de Gavarnie, Bétharam, le pont Napoléon, etc.). Militante active de la JACF, Marie M. (1920, Jarzé)²⁶⁷, partie avec d'autres jeunes jacistes de la paroisse et leur curé, pressenti pour faire une prédication « aux piscines », se souvenait de la fierté ressentie lorsque cet « orateur fini qu'était vilain comme tout » figea d'admiration l'auditoire par la force de son verbe. Même en groupe, le voyage à Paris, capitale des plaisirs, n'est pas un but de voyage convenable pour « jeunes filles ». Seules Madeleine S. (1914, Angers) y était allée visiter en famille un parent installé là-bas et Jeanne R. (1918, Varennes-sur-Loire) avait accompagné parents et grands-parents à l'exposition de 1931.

²⁶⁵ Laurence William Wylie, *Chanzeaux, village d'Anjou*, Gallimard, 1970, p. 190.

²⁶⁶ ADML, 66 alpha 291, dossier de Jacqueline (1930), lettre à l'inspecteur du 2 mai 1947.

²⁶⁷ N2110805IE.

Le goût du théâtre

Le financement des sorties du patronage est en grande partie lié à son activité théâtrale. C'est avec « l'argent du théâtre », tiré des représentations payantes, que le prêtre du patronage fréquenté par Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)²⁶⁸ « louait un car [pour] aller se promener en bord de mer ». Dix-neuf témoins avaient fait partie d'une troupe théâtrale paroissiale ou associative, rarement mixte, et toutes en conservaient d'excellents souvenirs et de nombreuses photographies. Apparemment peu sensibles aux messages idéologiques véhiculés par le répertoire choisi²⁶⁹, le théâtre n'est pas seulement pour elles une activité collective récréative entretenue par les répétitions et les représentations la sociabilité du groupe, il est aussi le cadre d'expériences personnelles riches et marquantes. Madeleine R. (1929, Chacé)²⁷⁰, soixante ans après, vibrait encore au souvenir de son succès dans un rôle de « vieille bohémienne » qui lui valut d'être « très, très, très applaudie ! ». Comme pour Gisèle F. (1935, Écouflant), reprenant aux entractes des chansons « d'Edith Piaf [son] dada », l'émotion naît d'être, seule en scène, le point de convergence des lumières et des regards. D'autres tirent leur plaisir du décentrage social et genré dont costumes et rôles sont les vecteurs.

Déguisées, elles se jouent autant qu'elles jouent, « la petite bohémienne avec un tambourin »²⁷¹ qui finit la pièce « habillée en grande dame, en princesse ou quelque chose comme ça », la « rani de Tahor avec les Indes et tout ça »²⁷² ou le jeune premier dont la masculinité se signale, à défaut de pantalons, par la moustache dessinée au bouchon brûlé, « le pardessus bien long, la canne et le chapeau »²⁷³. Avant guerre, dans les troupes non mixtes des patronages les plus conservateurs, le port des pantalons est souvent interdit aux filles affectées aux rôles masculins. Yvonne G. (1913, Courchamps) se souvenait que pour « les bonnes sœurs qui [leur] faisait le théâtre l'hiver, il ne fallait pas trop se transformer en garçons parce que c'était un péché »²⁷⁴. Sa fille devant jouer « un rôle de garçon, de pâtissier », la mère d'Andrée B. (1918,

²⁶⁸ N5080904CE.

²⁶⁹ Philippe Gabillard, « Une pédagogie parascolaire pendant l'entre-deux-guerres: les pièces de patronage », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1/1990, p. 59-76. Pierre l'Ermitte est un des auteurs les plus mis en scène.

²⁷⁰ U021002IE. Ce témoin, restée célibataire continua à faire du théâtre assidûment jusqu'au début des années 60 et aurait sans doute aimé devenir comédienne à temps plein.

²⁷¹ Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) N3140605.

²⁷² Marie M. (1920, Jarzé), N2110805CE.

²⁷³ Denise P. (1912, Mazé), N4061204.

²⁷⁴ U090402IE.

L'Hôtellerie-de-Flée)²⁷⁵ avait envisagé de lui faire porter les « affaires de [son] frère jumeau » mais la « bonne sœur n'a jamais voulu ». Monter sur scène peut permettre également de faire passer un message irrecevable dans d'autres conditions. En conflit larvé avec ses parents qui n'acceptaient pas son choix d'épouser « un monsieur qui était veuf », Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)²⁷⁶ en rajouta dans la provocation en choisissant de jouer au théâtre le rôle « d'une personne divorcée ». Elle leur signifiait ainsi publiquement qu'elle assumait son statut de « mauvaise fille ». Les religieuses du couvent dans lequel Colette B. (1930, Angers)²⁷⁷ accomplit son noviciat encourageaient leurs pensionnaires à faire du théâtre car elles considéraient qu'il constituait « un exutoire pour gérer les tensions au sein du groupe ». Pour toutes le théâtre est une école complétant leur « éducation »²⁷⁸. Il stimule la mémoire (apprendre les rôles copiés dans un « grand cahier »²⁷⁹ qu'on rapporte à la maison), développe la culture (jouer « de belles pièces »²⁸⁰), ainsi que la maîtrise du corps puisqu'on y « appren[d] à bien articuler »²⁸¹ et à se mouvoir avec aisance. On y expérimente des *hexis* qui, peut-être, laisseront leur marque dans le maintien au quotidien. La participation aux activités théâtrales et aux sorties dont elles constituent un bénéfice collatéral restent cependant le privilège des filles qui, résidant chez leurs parents dans le bourg, peuvent se rendre facilement aux répétitions du soir.

²⁷⁵ N5080904CE.

²⁷⁶ N1220905CE.

²⁷⁷ U211005INE.

²⁷⁸ Marie M. (1920, Jarzé), N2110805CE.

²⁷⁹ Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), N5080904.

²⁸⁰ Marie M. (1920, Jarzé), N2110805CE.

²⁸¹ *Ibid.*



Cliché n° 28²⁸²

Troupe théâtrale de la Société Printania à Doué-la-Fontaine en 1942(9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine).

La témoin (troisième à droite au second rang), libre penseuse, appartient à une société de jeunesse féminine douessine laïque *Le Printania*. Pas plus que dans les troupes de patronage paroissial on n'y mélangeait à l'époque garçons et filles.



Cliché n° 29²⁸³

Troupe théâtrale du patronage de Sainte-Gemmes-sur-Loire en 1949(9 × 6 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Marie L. (1926, Beaupréau).

Si la témoin (première à droite au premier rang) est abonnée au rôle de soubrette rigolote, une de ses camarades, longiligne et anguleuse, l'est aux rôles masculins. Elle pose mains dans les poches (attitude genrée), en pantalons et coiffé d'une casquette dissimulant ses cheveux.

²⁸² Volume 1. Cédérom, photographies commentées, clichés n° 28.

²⁸³ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, clichés n° 29.



Cliché n° 30²⁸⁴

Troupe théâtrale du patronage de Notre-Dame-d'Allençon en 1946 (13,8 × 9 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon).

Si la témoin (première à droite au premier rang) est abonnée au rôle de soubrette rigolote, une de ses camarades, longiligne et anguleuse, l'est aux rôles masculins. Elle pose mains dans les poches (attitude genrée), en pantalons et coiffé d'une casquette dissimulant ses cheveux.

²⁸⁴ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, clichés n° 30.



Cliché n° 31²⁸⁵

Représentation de *Fabiola* par la troupe du patronage de Juigné-sur-Loire en 1951 (15 × 10 cm, noir et blanc, amateur). Fourni par Madeleine C. (1933, Juigné-sur-Loire).

Son rôle de suivante dans la pièce, reste un des grands souvenirs de la témoin (jeune fille en blanc de face au premier rang) qui se trouvait à son avantage ainsi vêtue à l'antique. La conservation par la témoin d'un tirage de grandes dimensions peut être également considérée comme une marque de l'importance que revêtait pour elle cette activité.

Les figures du bal

Pour les témoins, il n'y a pas quand on est jeune fille un bal mais des bals, dont une variante, le bal d'assemblée, de par ses modalités organisationnelles (occasion, lieu, moment, compagnie) et les investissements spécifiques dont il fait visiblement l'objet, subsume toutes les autres. Si tous les bals ritualisent par la danse et socialisent, par leur publicité, un rapprochement des corps par ailleurs plutôt mal considéré (les amoureux ne se tiennent pas la main dans la rue), les circonstances dans lesquelles ce rapprochement s'opère diffèrent, et avec elles la signification du bal qui le permet. La même témoin peut successivement dire qu'elle n'allait pas au bal et évoquer les nombreux bals de mariage et de société auxquels elle était conviée. Invitée à commenter cette contradiction récurrente, Madeleine G. (1920, Blaison-Gohier)²⁸⁶ explique que les bal de mariage « ça ne compte pas ! ». Ce bal, d'assemblée en milieu rural, ou de salle en milieu urbain dont la fréquentation apparaît « sur-signifiante » et « sur-signifiée », a été évoqué à de nombreuses reprises par les témoins, lors de séances dont ce n'était *a priori* pas le thème

²⁸⁵ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, clichés n° 30.

²⁸⁶ N3140605CE.

principal. Il s'est ainsi inséré en boucle dans les entretiens portant sur les divertissements et les sorties, mais aussi les relations parents/enfants, le vêtement, la sexualité pré-nuptiale et les fréquentations amoureuses, la religion ou la maturation de la « conscience de genre ». Dresser la typologie des bals fréquentés par les témoins permet à la fois de mettre en évidence la coexistence de plusieurs « modèles juvéniles féminins » et de montrer comment, au travers de la pratique du bal d'assemblée, se dessine/se réaménage progressivement, par acculturation au modèle urbain, un nouveau « bon genre » possible pour les filles.

Placé sous le signe de l'alliance et de la sécurité, le bal de mariage est celui qu'elles ont toutes fréquenté. C'est le seul « nécessaire » auquel le prêtre ne défend pas de participer, presque un bal d'obligation. Pour trente-deux d'entre elles ce fut, étant jeunes filles, l'unique occasion licite de danser avec un partenaire masculin n'appartenant pas au cercle familial étroit (frère ou père) et mais à celui plus large des époux envisageables. Sept y ont trouvé le leur. Ce bal fragmenté, étalé sur plusieurs jours, animé par un noyau stable, du début à la fin de la noce, de participants principalement issus de la parentèle des nouveaux époux se place d'emblée sous le signe de l'alliance conclue qu'il célèbre, et des alliances à conclure qu'il prépare, favorise ou complète. « Tout mariage, écrit Françoise Zonabend, doit obligatoirement en engendrer d'autres »²⁸⁷. Il facilite, à l'intérieur de la parenté quasi complète exceptionnellement réunie, le « renchaînement » des alliances, modalité d'union prisée dans les milieux ruraux car permettant de s'affranchir, en partie, du tropisme endogamique. C'est également un bal « sécurisé ». Les parents qui amènent leurs filles savent qu'elles n'y rencontreront que des garçons connus de leurs hôtes et/ou d'eux-mêmes. Le choix du cavalier attitré n'est pas du ressort de la jeune fille invitée, à moins qu'elle ne vienne avec son propre fiancé quand leur relation est officialisée et le mariage proche. Les organisateurs de la noce, (les mariés et leurs parents) lui en attribuent un en fonction de paramètres multiples (écart d'âge, de taille, compatibilité de caractère supposée, degré de parenté, arrière-pensée matrimoniale, etc.) dont elle ne possède pas le plus souvent pas la clé.

²⁸⁷ Françoise Zonabend, *La Mémoire...*, *op. cit.*, p. 161.



Cliché n° 32²⁸⁸

*Léone M. et Georgette P. avec leurs cavaliers lors d'un bal de mariage en 1948 (9 × 6 cm, noir et blanc, amateur).
Fourni par Georgette P.(1929, La Meignanne).*

Les jumelles ne développèrent aucun atome crochu avec ces cavaliers qu'on leur avait affectés lors du mariage d'une cousine éloignée. Léone (à gauche) s'ennuya beaucoup avec le sien, très timide et mauvais danseur, tandis que Georgette trouvait le sien bien laid. Elles ne les revirent jamais.

Le lieu du bal, *velum* installé dans la cour (avec parquet attendant chez les plus aisés) ou grange aménagée pour l'occasion, sis sur l'exploitation familiale, présente également des garanties de confinement et de surveillance des abords qu'un chapiteau forain ou une salle communale ne peuvent offrir. On n'a pas à craindre d'intrusion inopportune. Étudié sous l'angle des représentations, le bal de mariage met en scène une jeune fille idéale, conforme aux attendus archétypaux de genre en vigueur dans les milieux ruraux angevins durant l'entre-deux-guerres. Elle ne vient pas seule au bal mais accompagnée de ses parents ; on peut donc la localiser précisément dans une généalogie. Les jeunes gens « sans famille » (orphelins, enfants abandonnés ou retirés par décision judiciaire à leurs géniteurs), fréquemment placés dans les campagnes par l'Assistance publique, sont rarement agréés avec enthousiasme comme gendre ou

²⁸⁸ Volume 1. Cédérom, photographies commentées, clichés n° 32.

bru par de potentielles belles-familles suspicieuses. On ne peut être sûr des capacités d'une jeune fille à exprimer les attendus de genre que si on en connaît les ascendants, ceux et celles qui l'ont engendrée et élevée. La venue en famille garantit en quelque sorte la « traçabilité » du genre. Le bal de mariage n'est pas un bal ségrégatif mais intergénérationnel. Jeunes enfants et vieillards y participent, qu'ils y dansent entre pairs, sous forme de jeu avec des partenaires éloignés en âge, ou se contentent d'assister au spectacle donné par les danseurs. La jeune fille invitée doit s'y montrer respectueuse envers les aînés, affectueuse et attentive avec les plus jeunes, toutes qualités que l'on attend d'une future femme qui devra assumer, en sus de l'éducation de ses enfants, la charge de ses parents ou beaux-parents âgés. Le couple formé par la danseuse et le cavalier qui lui est attribué, avec lequel elle se doit, sinon exclusivement, du moins prioritairement de danser, est la métaphore du mariage idéal tel que le conçoivent des parents en milieu rural. Fille obéissante elle ne saurait récuser le cavalier assigné d'office, et la soumission aux choix parentaux, en matière matrimoniale tout particulièrement, est une qualité par laquelle se signale la conformité au bon genre.

Les danses dont les témoins se sont souvenues comme étant typiques des noces (valse, boston, scottish, polka, quadrille, marche du cotillon final, etc.) appartiennent au groupe des danses « vertueuses », ou qui le sont devenues. Leur potentiel « érotique » est en partie érodé par le caractère collectif de certaines figures et le maintien d'une distance, même faible, entre les corps. Dansées en robe longue couvrante, entravant les mouvements, elles préservent la pudeur des filles. Honorabilité, déférence, obéissance, pudeur et réserve sont des attitudes et des comportements spécifiques du « bon genre » juvénile féminin, que le bal de mariage met bien en scène. Cette fonction particulière de représentation du bal de mariage où chacune affecte, devant un public attentif, de se conduire conformément aux conceptions les plus traditionnelles du genre, est intuitivement comprise par Madeleine G.(1920, Blaison-Gohier)²⁸⁹, pour qui décidément le bal de mariage « ce n'est pas pareil » s'étonnant presque d'y rencontrer un jeune homme à son goût.

Bal « embourgeoisé », valorisant l'entre-soi et les belles manières, le bal de société, régulièrement fréquenté par sept témoins, est une déclinaison du bal de mariage. Comme lui c'est un bal « légitimé » par ses finalités et ses modalités d'organisation. L'argent qu'on y dépense à la buvette, ou pour participer au repas qui le précède, va nourrir la caisse de la société

²⁸⁹ N3140605CE.

« philanthropique », cynégétique, musicale ou ludique qui l'organise. C'est incontestablement un bon motif. On y va également en famille ; le sociétaire peut amener sa femme et ses grands enfants. Comme le bal de mariage rural, il se tient dans un endroit clos, local habituel de la société ou salle retenue pour l'occasion. Bal de l'interconnaissance, de l'entre-soi, mais néanmoins ouvert aux non-sociétaires, on n'y entre que si on y a été invité par l'un d'entre eux. Le risque d'y faire de mauvaises rencontres en est d'autant diminué. C'est un bal habillé où l'on remet la belle robe longue portée aux noces. Il se distingue cependant du bal de mariage par un certain nombre de points. Les parents des jeunes filles qui le fréquentent appartiennent plutôt aux couches aisées et non agricoles de la société rurale : artisans et commerçants du bourg, ils ont les moyens, en temps et en argent (cotisation et bénévolat requis), de s'investir dans la vie associative locale. Bal d'adultes et de jeunes gens, enfants et vieillards n'y ont pas forcément leur place. « Élitistes », ses participants se soucient moins du « renchaînement » des alliances cher aux paysans que de la préservation de l'homogamie sociale. Autre différence notoire, la danseuse n'a pas de cavalier attiré. Si elle est tributaire d'une invitation masculine pour danser, elle peut aussi la décliner dans l'espérance qu'un danseur plus à son goût se présentera bientôt. La formation du couple danseur/danseuse se fait sur la base d'une élection mutuelle et n'est pas le résultat d'un assortiment décrété par un tiers. L'étude du bal de société en milieu populaire rural permet de mettre en évidence certains des mécanismes par lesquels le genre peut s'acculturer. Bal de matinée ou de soirée, précédé d'un dîner ou d'un goûter, organisé dans une salle spécialement aménagée mettant à disposition vestiaire, sièges et banquettes de repos, le bal de société, où l'on danse au son d'un orchestre (c'est un violoneux qui anime le bal de mariage), calque son protocole sur les bals mondains de la bourgeoisie urbaine dont l'ordonnance savante est minutieusement décrite par les manuels de savoir-vivre. C'est pour faire bonne figure à ce bal que les parents offrent parfois des cours de danse et de maintien à leurs filles. Une fois par mois, Rolande M. (1931, La Daguenière) allait prendre des cours, payés par sa mère, au studio Rebours à Angers. Un maintien sans raideur, une allure déliée, un pas sûr, de l'aisance dans l'accomplissement des chorégraphies nouvelles les plus sophistiquées attestent la maîtrise d'un autre code, plus bourgeois, de genre, valorisant d'autres *hexis*. De même, l'utilisation du carnet de bal et la récitation de formules stéréotypées très policées, pour accepter ou décliner une invitation, que mentionne Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), fille unique de parents aspirant à

s'élever dans la hiérarchie sociale, témoignent de l'adoption d'attitudes différentes calées sur de nouvelles références.

À ces sages bals s'opposent les bals d'assemblée et de salle que fréquentèrent soixante et une témoins²⁹⁰. Bal en salle et bal d'assemblée présentent des caractéristiques communes à l'origine d'une réputation sulfureuse faisant de leur fréquentation, comme d'ailleurs celle de la messe (avec laquelle elle partage d'étonnantes similarités formelles : couple mère/fille, tenue du dimanche utilisée dans les deux occasions, etc.) un critère de classification/ségrégation des filles. Il y a celles qui y vont, « des coureuses, les filles qui allaient danser »²⁹¹, des « filles mal vues, des filles de rien »²⁹² et celles qui n'y vont pas parce que « c'[est] un peu, une activité du diable »²⁹³. D'un strict point de vue d'emploi du temps dominical, fréquentation des vêpres et fréquentation du bal de matinée, occupant le même créneau horaire d'après-midi, sont d'ailleurs incompatibles. Entre danser et chanter des cantiques, il convient de choisir. Au contraire des bals précédents, dont les finalités matrimoniales et sociales moralisent et légitiment la fréquentation, le bal d'assemblée est un bal « hédoniste » où l'on se rend pour s'amuser et se frotter dans tous les sens du terme à l'autre sexe, motifs que la morale chrétienne réproouve²⁹⁴. Si le curé de Toutlemonde demande en 1945 à Madeleine R. (1920, Toutlemonde) de lui « donner » le nom de toutes les filles de la paroisse qui veulent aller danser au bal de la Libération, c'est aussi (peut-être) pour pouvoir vérifier qu'elles n'omettront pas à confesse l'aveu d'un péché si lourd que sa rétention pourrait, qui sait, leur coûter le salut éternel. Si tant est que des calculs faits sur d'aussi faibles effectifs puissent avoir un sens, on peut noter que alors que dix-huit des vingt-huit témoins non pratiquantes (64 %) avaient fréquenté les bals d'assemblée, ce ne fut le cas que de dix des vingt et une très pratiquantes (47 %) dont au moins une, Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire), personnalité complexe, ne s'y rendit qu'une fois, seule et en cachette de ses parents.

Si le prêtre peut craindre que ses ouailles les plus tendres y mettent en péril leur place au paradis, ce sont d'autres motifs qui alimentent les craintes des parents, souvent réticents à y envoyer leurs filles, encore que bien des mères, leur sens des responsabilités conforté par l'assurance de se distraire, y aient, semble-t-il, accompagné volontiers les leurs. Le bal

²⁹⁰ Cinquante-six fréquentèrent les bals d'assemblée et cinq les bals urbains en salle.

²⁹¹ Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire), N2220905CE.

²⁹² Claire M. (1920, Brigné), U12603021E.

²⁹³ Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon), N2150905CE.

²⁹⁴ Pour saint François de Sales (1567-1622) le « bal est fort incliné du côté du mal et par conséquent plein de dangers et de périls [...] comme les médecins disent des champignons : les meilleurs ne sont guère bons ». *Introduction à la vie dévote*, 1609.

d'assemblée ne présente en effet aucune des garanties offertes par les autres bals. Contrairement aux jeunes filles de Minot étudiées par Françoise Zonabend, qui ne fréquentent que les bals organisés dans leur commune²⁹⁵, nos témoins ont évoqué un véritable circuit, une saison des bals calée sur le calendrier des fêtes patronales locales. Madeleine G. (1934, Brissarthe)²⁹⁶ rappelait qu'avec les « assemblées dans tous les petits pays tout autour, il y avait presque un bal tous les dimanches ». On se déplace à pied ou à bicyclette pour y aller, ajoutant ainsi aux dangers du bal ceux des trajets effectués pour s'y rendre, et surtout, à la tombée du soir, en revenir. Le chapiteau, planté sur la place du village où s'installent les forains n'offre pas « l'étanchéité » des structures accueillant bal de mariage et de société. Les entrées ne sont conditionnées qu'au paiement du ticket et on ne contrôle pas les sorties. Contrairement aux filles, les garçons, même s'ils préfèrent venir en groupe, peuvent aller au bal seul, sans la caution d'identification que représente l'accompagnement par un membre de la famille. On peut donc y rencontrer, *horresco referens*, des inconnus venus d'ailleurs. En ville, certaines salles de par leur localisation près d'une caserne ou une gare, lieux traditionnels de prostitution, ont une réputation encore plus exécrationnelle qui rejaillit pour la ternir, de façon quasi métonymique, sur celle qui les fréquentent ; de même dans les campagnes les arrière-salles de cabaret et de café où l'on vient consommer et danser le dimanche. Marie-Louise G. (1912, Le-Puy-Notre-Dame)²⁹⁷ se rappelait que près de chez elle, « dans le petit village de Chavagnes, il y avait une espèce de petit cabaret qui faisait ça [...] et que ça dansait, ça dansait mais qu'il n'y avait pas beaucoup de filles bien qui y allaient ». De manière générale, de tous ces lieux dédiés à la danse par destination émane un parfum de scandale. Pour en qualifier l'atmosphère, Marie V. (1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire) utilise le terme, moralement connoté de « spécial ». Pour tenter d'y voir plus clair sur le caractère avéré ou fantasmé des « dangers » du bal, j'ai essayé de croiser les données recueillies sur la fréquentation du bal et la sexualité pré-nuptiale. Si trente-huit des soixante et une (62 %) témoins qui fréquentèrent les bals d'assemblée et de salle ont anticipé la nuit de noces, ce n'est le cas que de quatorze des trente-sept témoins (37 %) qui n'avaient jamais dansé qu'aux mariages ou en « société ». La taille de l'effectif empêche cependant toute extrapolation.

²⁹⁵ Françoise Zonabend, *La Mémoire ...*, op. cit., p. 154-156.

²⁹⁶ N3140605CE.

²⁹⁷ U160402IE. Le village des Chavagnes-les-Eaux, et ses habitants, semblent de manière générale avoir eu mauvaise réputation auprès de nombreux témoins vivant dans la région.

Sans père, sans jeune enfant et sans vieillard, c'est un bal de la jeunesse qui, sous le regard des mères assises autour de la piste, ne s'occupe que d'elle-même. Il ne s'agit ici ni de se montrer respectueuse envers les aînés, ou douces avec les bébés, mais de danser et/ou de plaire. L'entre-soi est créé/soudé par l'appartenance à la même classe d'âge, le goût partagé de la danse, et d'une sociabilité que sa mixité « active » distingue des formes ordinaires de rassemblement juvénile, nettement plus ségrégatives et souvent plus austères. Le bal ne fonctionne pas pour autant comme une agence matrimoniale puisque seuls onze témoins y ont rencontré leur futur conjoint²⁹⁸. Compte tenu de la suspicion s'attachant à la fréquentation des bals d'assemblée et de salle, c'est au prix du respect scrupuleux d'un certain nombre de règles qu'une jeune fille pourra sortir du bal (et donc gagner le droit d'y retourner) avec une réputation intacte. C'est au bal, quand l'excitation de la danse et les jeux de séduction font chavirer les sens et chanceler les plus chastes résolutions, que s'éprouve véritablement le « bon genre » tant il est vrai qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Au bal encore, véritable tribunal du genre où chacun et chacune s'observent et s'évaluent, la fille qui déroge aux conventions se fera remarquer et son inconduite risque, rapportée par des âmes charitables, de revenir aux oreilles de ses parents. Pour se prémunir contre les médisances, une jeune fille ne doit jamais aller seule au bal, mais accompagnée de sa mère dans les premiers temps, puis en groupe (fratrie et amie-s) quand elle est plus âgée (vers 18 ans). Avoir un frère aîné est alors d'un réel intérêt. Sauf s'il s'agit de son fiancé, elle ne doit pas accorder toutes ses danses au même cavalier. Au contraire du bal de mariage, il convient ici de changer régulièrement de partenaire. Elle ne doit jamais s'isoler du groupe des danseurs en sortant du chapiteau avec un de ses cavaliers. Andrée B. (1918, *L'Hôtellerie-de-Flée*)²⁹⁹ a raconté le sort funeste d'une jeune imprudente en robe claire, entraînée hors du bal par deux ou trois garçons qui avaient décidé de lui confectionner une ceinture avec des fleurs de coquelicot. Quand elle revint dans la salle, sa robe était maculée d'un rouge qui ne devait peut-être pas qu'aux pigments des pétales écrasés sa vivacité. Elle ne fréquente pas non plus les bals de soirée qui sont plutôt réservés aux couples mariés. Perturbatrice potentielle de la paix des ménages, elle n'y a pas sa place. Respectueuse de ces interdits, la jeune fille peut s'essayer alors au bal d'assemblée à tester, en tout bien tout honneur, son pouvoir de séduction et sa capacité à réguler les désirs qu'elle suscite. Séductrices désirables, le dispositif et le protocole

²⁹⁸ Quatrième rang parmi les lieux de rencontre.

²⁹⁹ N7220904CE.

propres au bal d'assemblée en font aussi des séductrices désirantes. Certes elles ne doivent pas prendre l'initiative de l'invitation et, assises, attendent qu'on les sollicite ; mais elles ne sont pas passives pour autant et le bal leur offre une occasion presque unique de « mater » les garçons qui défilent devant elles. Certaines peuvent aller au bal sans avoir l'intention d'y danser, seulement pour regarder. Plus qu'à la plastique, les témoins ont dit s'intéresser lors de cette parade aux qualités proprement « cinétiques » des danseurs.

Sous le bon danseur, dynamique et doux avec lequel on « s'accorde » on croit pouvoir deviner l'amant ardent et attentionné. Parallèlement un certain nombre de témoins ont assuré que la danse n'était pour elles qu'une activité ludique, presque sportive, largement « désérotisée ». La « passion » de Gisèle C. (1920, Angers)³⁰⁰ pour la danse et le bal n'avait d'égale que celle qu'elle nourrissait pour le ménage, activité dans laquelle elle disait déployer la même ardeur pour un même plaisir. Lucienne P. (1926, Denée), soixante années ans après, était toujours très fière d'avoir gagné un concours de valse sur guéridon. Le « nouveau genre » juvénile féminin que le bal d'assemblée met en lumière, est marqué par une autonomie croissante des filles qui, sans mettre en jeu leur réputation, s'autorisent à séduire avec éclat, danser jusqu'à la pâmoison ou bien encore pour la gloire d'un trophée.

2. *S'accomplir en s'occupant les mains*

Si le loisir est autorisé, l'oisiveté, mère de tous les vices, reste interdite. « Rester à ne rien faire » est considéré comme une attitude répréhensible prédictive d'une faiblesse moins constitutionnelle que morale. Dans la famille d'Yvonne A. (1912, La Ménitrie)³⁰¹, « on n'était pas inactif, il fallait s'occuper les mains, fallait soit un tricot, soit une broderie, soit des reprises ». Comme le travail, la distraction est soumise aux impératifs de la production. Il ne s'agit alors pas tant de produire des biens (encore que beaucoup d'activités de loisir aient une utilité pratique) que de produire du sens. La napperon croché, les potées de fleurs soigneusement entretenues ou les premières mesures de *Riquita*³⁰² jouées au violon ont en commun de mettre en scène leur auteures dans une attitude active, soumise à l'appréciation de tous, de bon augure quant à leur potentiel industriel. Ce n'est pas uniquement la posture immobile, voire alanguie, qu'elle

³⁰⁰ N7071204CE.

³⁰¹ N2250105CE.

³⁰² Chanson de 1926, paroles d'Ernest Dumont et musique de Ferdinand-Louis Benech.

suppose qui fait, au yeux de nombreux parents, de la lecture un loisir condamnable. Lire est perçue comme un plaisir profondément égoïste qui ne se partage pas.

Aiguilles en mains

Vingt-trois témoins eurent les « ouvrages de dame » comme passe-temps favori. Sans surprise, les travaux d'aiguilles dont le rôle important dans la transmission « d'une culture féminine » a été mis en valeur par les travaux d'Agnès Fine³⁰³, arrivent en tête des activités récréatives citées par les informatrices. Destinés, écrit Yvonne Verdier, à « réduire l'esprit [et] plier le corps »³⁰⁴, ils font encore partie de la formation de base, scolaire et familiale des filles. Contrairement au tricot ou au crochet, que l'on peut faire debout, pelote en poche, sans presque y penser en surveillant les vaches, la broderie implique d'être assise et d'avoir à portée de main tout le petit matériel nécessaire (aiguilles, dés, ciseaux, écheveaux de soie, etc.). Broder requiert également une concentration qui ne souffre pas d'autres activités en parallèle. L'aspect proprement disciplinaire d'un « ouvrage » qui est aussi « entrave » n'est pas perçue comme tel par les témoins qui en font au contraire un espace de libre expression personnelle. Si « marquer »³⁰⁵ son linge au fil de coton rouge est une opération triviale requérant peu d'expertise (point de marque unique et deux initiales à reproduire) et relève de l'inscription dans un genre et une généalogie, la broderie, raffinement purement ornemental nécessitant un long apprentissage et autorisant la fantaisie, ressortit de l'affirmation d'une individualité, d'une personnalité.

Dès qu'elle « avait quelques minutes », quitte à empiéter « sur son temps de sommeil » Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire)³⁰⁶ brodait. Elle « aimai[t] inventer de petite choses [...], faire de la création [...], faire quelque chose de personnel ». Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)³⁰⁷ achetait des « catalogues où il y avait beaucoup de broderie », relevait les motifs qui lui plaisaient, les reportait sur la toile à l'aide d'un papier spécial puis les brodait ensuite au point de tige et de sable en fil de couleur. Elle « avai[t] même brodé un beau drap blanc avec des bouquets, comme ça [elle montre la paume de sa main], de fleurs et un ourlet à jours venise ». Si la broderie est calligraphie, l'élaboration des jours nécessitant le comptage soigneux des fils à ligaturer et la prise en compte des espaces intercalaires, est arithmétique. Leur

³⁰³ Agnès Fine, « À propos du trousseau... », art. cit.

³⁰⁴ Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, op. cit., p. 176.

³⁰⁵ Sur la « marquetterie », voir les pages lumineuses d'Yvonne Verdier, *Façons de dire...*, op. cit., p. 177-195.

³⁰⁶ N2220905CE.

³⁰⁷ N2100805CE.

maîtrise des jours (et de leur calendrier physiologique ?) fait la fierté des témoins qui la présente comme la compétence supérieure en matière de broderie. Faussement modeste, Madeleine G. (1912, Vihiers)³⁰⁸, qui « faisai[t] même des jours », disait qu'elle « ne se débrouillai[t] pas trop mal ». L'expertise ès broderie des jeunes rurales de l'entre-deux-guerres est également acculturation au modèle juvénile féminin bourgeois d'avant la Première Guerre mondiale. Broder, tête penchée, corps contenu, souffle régulier, gestes retenus, c'est non seulement incorporer un *hexis* socialement valorisé mais aussi s'approprier les loisirs consacrés « aux arts d'agrément » des jeunes filles oisives de la bourgeoisie.

Trousseaux de transition

Nées à deux années d'intervalle dans des familles de petits cultivateurs et également placées très jeunes en maison bourgeoise, Denise C. (1911, Deux-Sèvres) et Marie C. (1913, Charcé) disposaient au moment de leur mariage, au tout début des années trente, de trousseaux de nature et d'ampleur très différentes. Si pour Marie³⁰⁹, qui n'avait préparé que « de la lingerie, des culottes avec de la broderie sur la jambe [...] « trousseau ? le mot [était] trop grand ! », Denise³¹⁰ dont la mère considérait que « si on n'avait pas de linge on était des filles de rien » emporta avec elle en quittant la maison paternelle « cinquante-six chemises et culottes » assorties ainsi qu'un imposant trousseau de linge de maison où les « draps, les taies d'oreiller, les torchons de vaisselle, les torchons pour s'essuyer les mains, les autres pour les verres [...] plus fins, c'était tout par douzaines ». En matière de trousseau dont la constitution reste une affaire de femmes, les cultures familiales diffèrent³¹¹. Alors que certaines mères, minoritaires, entretiennent la tradition d'un trousseau coupé, cousu, marqué, brodé entièrement à la maison par une fille qu'y s'attelle passe la communion, d'autres achètent des pièces toutes faites qu'aucune marque ou broderie ne personnalise. Germaine P. (1917, Mazé)³¹² « n'a[vait] jamais marqué » les pièces achetées par la sienne et préférait occuper ses loisirs à des activités moins statiques que la broderie. La plupart des trousseaux évoqués sont mixtes, composés d'articles manufacturés achetés en ville ou au marchand ambulant, parfois commandés sur catalogue, et de quelques belles pièces, paire de draps, service de table d'apparat, un ou deux ensembles chemise/culotte, qu'on met un point

³⁰⁸ N2220905CE.

³⁰⁹ N4130503CE.

³¹⁰ N1180303CE.

³¹¹ Treize trousseaux, entièrement faits main, vingt trousseaux achetés, soixante-deux trousseaux « mixtes ».

³¹² N3180804CE.

d'honneur à ourler, coudre et broder soi-même. Si, à l'imitation des familles de la bourgeoisie angevine, les parents d'Hélène B. (1911, Corné)³¹³, riches maraîchers, avaient fait marquer le trousseau de leurs deux filles, « chez les sœurs là-bas, rue Saint-Charles à Angers », « les jours, c'est [elles] qui les fais[aient] » tous les jeudis après-midi. Cette participation ponctuelle permet de continuer à les inscrire, en filigrane, dans une tradition liant par « un faisceau de relations significantes, écrit Agnès Fine³¹⁴, [...] mariage des filles et trousseau, [...] marquage du trousseau et puberté féminine, [...] trousseau et sexualité de la femme féconde ». Si toutes les filles, dans un cadre scolaire et/ou familial ont appris à marquer et broder, ce savoir-faire n'est pas forcément mis immédiatement, école finie et communion faite, au service d'un trousseau. On attend pour le réactiver d'avoir sinon la certitude, tout du moins de bonnes raisons de croire que sa fille va, ou pourrait, se marier. Beaucoup, à l'instar d'Yvonne A. (1912, La Ménittré)³¹⁵ l'« ont commencé assez tard » quand leur avenir matrimonial est enfin précisé. La mère du témoin « [lui] a fait faire son trousseau après que [son] mari [la] fréquentait » alors qu'elle avait déjà 18 ans.

Celle de Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)³¹⁶ ne coupe des draps « dans la grosse toile » achetée quelques années plus tôt qu'une fois qu'il a « été question qu'[elle] allait se marier ». Cinq témoins ne préparèrent pas de trousseau. Si c'est le temps qui manqua à Jeannette B. (1923, Thouarcé) pour préparer le sien car, enceinte, elle dut se marier précipitamment à 17 ans à peine, les raisons pour lesquelles les quatre autres témoins, restées célibataires, n'en firent pas leur sont moins faciles à cerner. Célibat et absence de trousseau entretiennent des liens complexes. À certaines filles, se destinant ou « prédestinées » au célibat, on ne fait pas faire de trousseau. Précocement sûre de sa vocation religieuse, Thérèse G. (1913, La Tourlandry) n'avait que faire de préparer le trivial trousseau d'un ménage humain, elle préférerait broder le linge d'église destiné à orner la demeure de son futur époux divin. Il était sans doute si insupportable aux mères, jeunes veuves, de Jeanne C. (1921, La Fontaine-Milon) et Marcelle T. (1924, La Daguinière) d'imaginer se séparer de leurs filles qu'elles ne leur constituèrent pas de trousseau, métaphore lingère d'un mariage-séparation qu'elles se refusaient à envisager. Madeleine R. (1929, Chacé) qui « croi[t] qu'[elle] n'aurait pas donné satisfaction »³¹⁷ en tant qu'épouse ne trouva jamais le temps de faire le sien. Privée de trousseau, repère et « lieu d'identification

³¹³ N6030604CE.

³¹⁴ Agnès Fine, « Histoire des femmes... », art. cit., p. 158.

³¹⁵ N2250205CE.

³¹⁶ N2100804CE.

³¹⁷ U021002IE.

féminine »³¹⁸ une jeune fille est incomplète et ne peut prétendre se marier... ce qui parfois peut d'ailleurs l'arranger.

Cultiver son jardin

« Les délicates affinités de la fleur et de la jeune fille »³¹⁹, soulignées par Alain Corbin dans *Le Miasme et la Jonquille*, ne se cantonnent nullement au registre olfactif. Dans les campagnes angevines, les jeunes filles en fleur aiment à s'occuper des fleurs dont la représentation stylisée constitue un motif récurrent de broderie. Si seules quatre témoins l'ont cité comme activité récréative favorite, le jardinage est une occupation à laquelle la plupart consacreront avec plaisir une partie de leur temps libre. Le jardinage est une activité requérant la maîtrise d'un savoir « académique » et de savoir-faire techniques que l'on est fier d'exposer. Évoquant « [son] jardin de fleurs », Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)³²⁰ utilisait un vocabulaire botanique d'une grande précision et n'avait rien oublié des « leçons de choses » de son enfance.

À l'instar de nombre de ses contemporaines, Yvonne A. (1912, La Ménitrière)³²¹ qui a « toujours eu la passion des fleurs » imagina, planta et entretint un jardin purement ornemental sur une parcelle mise à disposition par ses parents. Comme pour Lucienne S. (1914, Corné)³²² soignant « son petit coin à [elle] où [elle] ne mettait pas de choux ! », « [son] jardin à fleurs » est la « petite occupation » préférée d'Yvonne. Le carré où elles plantent rosiers, reines-marguerites, zinnias, dahlias et/ou œillets mignardise représente, pour elles comme pour les jeunes filles de la bourgeoisie française et anglaise étudiées par Céline Grasset, un « espace de liberté et d'intimité ainsi qu'un lieu privilégié de recherche narcissique et de formation de soi, investi d'une valeur affective particulière »³²³. Pour Martine Bergues³²⁴, au jardin « quelque se noue entre les femmes qui construisent avec les fleurs un territoire singulier, féminin ». Si les frères de Denise P. (1912, Mazé)³²⁵ « s'occupaient du jardin à légumes », c'est elle « qui s'occupait[t] du jardin à fleurs et

³¹⁸ Agnès Fine, « À propos du trousseau... », art. cit., p. 178.

³¹⁹ Alain Corbin, *Le Miasme...* op. cit., p. 227.

³²⁰ N7220904CE.

³²¹ N2250105CE.

³²² N2221104CE.

³²³ Céline Grasset, « Jeunes filles en fleur contre *Good Girl*: la construction des identités féminines bourgeoises au jardin, 1820-1870 », Jean-Paul Bardet [dir.], *Lorsque l'enfant grandit...* op. cit., p. 257.

³²⁴ Martine Bergues, « Dire avec les fleurs. Manières de jardin et modèle de culture », dans Véronique Nahoum-Grappe et Odile Vincent [dir.], *Le Goût des Belles choses*, Paris, MSH, 2004, p. 67-81.

³²⁵ N2221104CE.

personnellement [elle] aimait ça ». Tout autant que les travaux d'aiguille, la floriculture est une activité formatrice et performative genrée, à laquelle les filles sont initiées précocement vers 7-8 ans mais qu'elles n'exerceront sur une parcelle appropriée que la puberté venue. Les plates-bandes fleuries, exposées en façade signalent alors que la fille de la maison a « ses fleurs » et aura bientôt d'âge d'être déflorée. En faisant « courir [...] des rosiers grimpants, avec des torches roses et rouges qui retombaient comme ça » sur un arceau que son père avait installé à l'entrée, Yvonne ne contribue pas qu'« à l'agrément des yeux » des passants et visiteurs. Pendant horticole de la marquette brodée, à laquelle tout un jeu de correspondance la relie (code de couleurs, rigueur « géométrique », thématique florale³²⁶), ce dispositif spectaculaire donne à voir qu'« elle a vu ». Alors que « le jardin potager, écrit Françoise Zonabend³²⁷, « est un espace interdit où nulle personne étrangère à la maison n'entre librement », le jardin ornemental, souvent fleuri de plantes à haute tige et aux coloris éclatants, s'offre à la vue de tous. Mêlant fleurs rouge sang et fleurs rose pâle, les rosiers d'Yvonne tiennent un double langage sur leur propriétaire : par le rouge est affichée sa féminité et fertilité future, par le rose sa pudeur et sa vertu présente (de « rosière » ?). Avatar floral de la jeune fille, le rosier ductile et barbelé d'épines est une plante vivace dont il faut avec vigilance discipliner la croissance.

Pratique musicale, plaisir et distinction sociale

De nouveau réunis dans leur ambition de doter leurs filles uniques d'une formation surclassante, les parents de Paulette G. (1912, La Daguenière) et Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) leur firent prendre des cours de violon. Paulette³²⁸ qui « étai[t] d'accord pour la musique [...] aurai [t] voulu jouer du piano », instrument de prédilection des jeunes filles bien nées, mais ses parents reculèrent devant la dépense. Au contraire du coûteux et imposant instrument « qu'on ne transport[e] pas » et dont l'apprentissage implique la venue d'un professeur à domicile, le violon moins onéreux et portatif leur semble un excellent compromis. De cet investissement modeste ils escomptent un bon rendement en terme d'acculturation pour leur fille. Très utilisé par les musiciens animant fêtes et bals en milieu rural la sonorité du violon, à la différence de celle du bourgeois clavier, leur est agréablement familière. C'est un instrument mixte : féminin et masculin, élitiste et populaire. Au grand dam de sa professeure de musique « outrée » de voir

³²⁶ Yvonne Verdier a noté l'abondance des motifs fleuris décorant les marquettes de jeunes filles de Minot à la fin du XIX^e siècle, *Façons de dire...*, *op. cit.*, p. 185.

³²⁷ Françoise Zonabend, *La Mémoire...*, *op. cit.*, p. 73.

³²⁸ N3091204CE.

tomber de son cartable la partition de *Riquita*, Jeanne³²⁹ mettait ses talents au service de sa mère qui « achetait toutes les semaines des chansons aux chanteurs sur la place » et voulait qu'elle les lui joue. Pour les deux jeunes filles, résidant dans des bourgs ruraux, les cours suivis à Angers et Saumur constituent également une sortie régulière en ville très appréciée. Élevées dans d'autres configurations familiales, Yvonne A. (1921, Mazé), Denise P. (1912, Mazé) et Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou) auraient aimé faire de la musique mais se heurtèrent au veto parental motivé par des considérations moins économiques que culturelles. Pour le père d'Yvonne³³⁰ « qui disait toujours que s'il avait eu un garçon, il aurait voulu qu'il apprenne la musique », il n'était « pas question » d'ouvrir à sa fille cette opportunité car cela « ne se faisait pas en ce temps là ». Dans la famille de Denise³³¹, « il n'y avait que les gars qui avaient droit à la musique » et Sœur Paul de Jésus³³² savait qu'il aurait été vain de parler à ses parents de son désir d'apprendre l'accordéon car cela « n'aurait pas fait bien ». Pour les parents cultivateurs des trois témoins la musique ne se pratique qu'au masculin. Faire partie d'une fanfare ou d'une harmonie, officiant en public et en plein air, est interdit aux filles.

Dans un tel contexte la seule possibilité qui leur est offerte de pratiquer un instrument est de tenir l'harmonium lors des offices dominicaux. Le cadre (lieu couvert), le public (majoritairement féminin), le motif (célébrer Dieu) désarment les préventions parentales. Ayant appris à jouer avec « la religieuse qui lui faisait l'école » et la recommanda au curé, Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)³³³ commença, à 11-12 ans, par accompagner depuis le discret harmonium de la nef « les vêpres puis les saluts ». Ce n'est que lorsque son titulaire partit en Allemagne qu'elle eut le droit de toucher « au gros harmonium du chœur » et de « joue[r] les mariages, les sépultures, les messes du lendemain, de huitaine, de quinzaine, du mois... », longues cérémonies dont l'accompagnement flattait son ego de musicienne. Hormis par Gisèle F. (1935, Écouflant)³³⁴, « invitée partout pour [sa] voix » et sa connaissance du répertoire d'Édith Piaf, le chant n'est pas considéré comme une activité artistique source d'épanouissement personnel. À la différence de « la Gigi, toujours sur la scène » se plaignant, telle une vedette harcelée par ses fans qu'on « [l']embêtait sérieusement » pour qu'elle bisse ses prestations, les

³²⁹ N5090804CE.

³³⁰ N4061204CE.

³³¹ N4061204CE.

³³² U160505INE.

³³³ N1220905CE.

³³⁴ U110805INE.

témoins n'investissent le chant, pratiqué le plus souvent en chœur, d'aucun pouvoir dopant pour l'ego. Activité purement récréative, chanter constitue pour elles moins un moyen d'expression personnelle qu'une modalité particulièrement plaisante de sociabilité.

Petits plaisirs transgressifs

Si la plupart des témoins ont affectionné des loisirs et occupations récréatives très fémininement genrées, certaines ont tiré grand plaisir, ou rêvèrent de pouvoir le faire, d'activités réputées masculines. Madeleine G. (1912, Vihiers)³³⁵ « [se] faisai[t] rouspéter par [son] père parce que quand [elle] allai[t] chercher le cheval au pré » elle ne pouvait résister à l'envie de le monter à califourchon, posture réputée peu féminine, pour le ramener à la ferme. Aussi soucieuse d'éviter les foudres paternelles que décidée à ne pas renoncer à son plaisir de cavalière, elle finit par ne plus le faire qu'« en cachette ». À la broderie, Gisèle C. (1920, Angers)³³⁶ préférait le bricolage. Avec son père qui lui disait toujours qu'elle se « débrouillait comme un gars », elle faisait des « petites bricoles » dans la maison. Elle « savai[t] se servir d'une scie, d'une lime », restaurait ses souliers en « clouant des plaquettes » aux semelles, et dans les « prises de courant remetta[i]t les fils, tout ça ». Au terme de sa vie elle avait trois regrets : avoir perdu son fils unique, s'être mariée et n'avoir pu devenir « peintre ou menuisier ». Marcelle T. (1924, La Daguénère) aurait aimé, comme le faisait son frère, arpenter bois et garennes fusil à l'épaule et chien au côté, mais dans les campagnes la chasse, contrairement à la pêche, est une activité interdite aux femmes. Êtres de nature froide et humide, comme les poissons qu'elles peuvent pêcher, les femmes ne doivent pas faire couler le sang sec et chaud, comme celui des hommes, des gibiers à poils ou plumes.

3. Seule avec soi

Si l'exiguïté de l'habitat et la surveillance dont elles font l'objet dès qu'elles sont dehors permettent difficilement aux filles de s'isoler physiquement, aucun dispositif matériel ou contrôle spéculaire ne peut les empêcher de tirer plaisir d'expériences aussi diverses que la foi, l'engagement militant, la lecture ou l'écriture. Partagées solidairement ou appréciées solitairement, elles procèdent toujours d'une affirmation de soi, que l'on fasse siennes des

³³⁵ N2220905CE.

³³⁶ N2191004CE.

convictions religieuses et/ou politiques ou que l'on s'approprie, entre les pages d'un livre ou face à la feuille blanche, un temps de solitude et de colloque avec soi-même.

Croire

Si les témoins catéchisés ont facilement parlé de leurs rituels de pratiquantes et se sont parfois montrées critiques envers l'Église, elles ont eu plus de difficultés à évoquer leurs émotions de croyantes. Pour Denise P. (1912, Mazé)³³⁷, la foi, « c'est quelque chose d'intime ». Cependant, mise en confiance par la qualité d'écoute de ses compagnes d'entretien, la témoin, très émue, jura avoir vu, un jour qu'elle communiait, « le Christ dans sa petite hostie » et « briller les larmes » dans les yeux d'une statue de la « Sainte Vierge » qu'« [elle] faisait souffrir » par ses imperfections. Concevant la prière comme un rendez-vous amoureux avec son Créateur, elle priait beaucoup afin d'être « davantage en présence du bon Dieu ». Alors que dans le panthéon catholique le dieu vétérotestamentaire voit son empire, fondé sur la crainte du châtiment, s'effriter au profit des figures christique et mariale rayonnantes d'amour et d'indulgence, les témoins vivent leur foi de façon globalement positive. Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire)³³⁸, profondément déprimée par la mort de sa mère survenue l'année de ses 11 ans, était convaincue que « si [elle] n'avait pas cru, [elle] ne sai[t] pas où [elle] aurai[t] atterri ». Après s'être révoltée contre ce « Bon Dieu qui [leur] avait pris [leur] mère » et avoir brièvement douté de son existence, elle trouva consolation auprès de la « Sainte Vierge ». Sur la statue de Marie qu'abritait l'église assidûment fréquentée, elle projetait l'image maternelle au point de croire parfois reconnaître dans l'effigie de plâtre coloré les traits de sa génitrice. Quand la figure sainte a les grands yeux, le sourire et la jeunesse de Thérèse Martin (1873-1897) fraîchement canonisée en 1925, l'amour se fait dévotion idolâtre, fétichiste et mimétique. Comme Jeanne T. (1923, Touarcé)³³⁹ qui « aimai[t], beaucoup, beaucoup » la jeune sainte, un grand nombre de témoins ont succombé au charme mièvre, habilement exploité par l'Église³⁴⁰, de Thérèse de l'Enfant- Jésus et de la Sainte-Face. Georgette G. (1920, Miré) vibrait pour « cette sainte de [leur] temps », qui « était belle, tellement belle ! ». En visite au Carmel avec les « filles du théâtre » elle avait été violemment troublée à la vue des reliques vestimentaires et capillaires de sa juvénile idole. « Les cheveux, les beaux cheveux blonds tout ondulés » de la sainte rassemblés en perruque sur la tête

³³⁷ N4061204CE.

³³⁸ N2220905CE.

³³⁹ N4130405CE.

³⁴⁰ Gérard Cholvy et Pierre-Marie Hilaire, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 325-330.

d'un mannequin en cire l'avaient en particulier « frappée ». Le cheminement spirituel de la jeune fille l'intéressait moins que son enveloppe corporelle en tous points conforme à son idéal de beauté féminine. Très réceptive aux efforts de l'Église pour réveiller les fois endormies par la promotion d'une sainte « actuelle » proposant une « petite voie » vers Dieu facile d'accès, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)³⁴¹ entreprit de l'imiter. Dans son pensionnat où, à l'occasion de la canonisation, on leur « avait distribué de petits pétales de rose » en référence à la suave odeur exhalée par le cadavre de la sainte à la réouverture de son cercueil, « [elles] avaient toutes envie de lui ressembler ». Dans un climat de grande « émulation » elle s'imposa de nombreux « petits sacrifices », se privant de goûter, s'obligeant « à donner à une camarade quelque chose qu'[elle] aimait bien ». Être « forte en religion », à l'instar d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)³⁴² très fière de montrer son certificat de précoce communiante, est une source de contentement personnel. Pour Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)³⁴³ dans la vie de laquelle Dieu tenait « une grande place », la messe, fréquentée plusieurs fois par semaine, est l'occasion d'une expérience mystique d'une grande sensualité. Elle aimait le contact froid et poli du gros pilier en marbre contre lequel elle s'adossait, cœur battant et souffle court d'avoir couru pour aller à l'église, ne concevant pas de s'y rendre autrement³⁴⁴. Là, dans la pénombre et les odeurs d'encens, pendant que « les autres faisaient leur petite cuisine », elle « rêvai[t] à Dieu ». Très sensible à la musique du latin liturgique, elle se délectait à l'écoute des formules rituelles prononcées par le prêtre. La ténébreuse majesté du « *in troibo ad altare dei* » la transportait tout autant que la clarté incisive du *ite missa est*. L'amour de Dieu peut aussi facilement se confondre avec celui de son serviteur pour peu que celui-ci soit encore jeune et beau parleur. Jeune fille très pieuse « toujours fourrée à l'église », une amie de Madeleine G. (1920, Blaison-Gohier)³⁴⁵ fut ainsi séduite par le prêtre de la paroisse, porteur de soutane et coureur de jupons qui « savait parler aux femmes »³⁴⁶.

Parmi les vingt-huit témoins non pratiquantes, huit, dont quatre non baptisées³⁴⁷, avaient vécu sans dieu et sans église. Gisèle C. (1920, Angers), Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) et Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou), portées sur les fonts baptismaux en cachette de leur père sous la

³⁴¹ N7240804CE.

³⁴² N8290805CE. Elle avait 6 ans et savait déjà lire et écrire.

³⁴³ N2220905CE.

³⁴⁴ La témoin « aimai[t] bien y courir le matin ».

³⁴⁵ N4270604CE.

³⁴⁶ N4270604CE.

³⁴⁷ Il s'agit de Jeanne G. (1914, Doué-la-Fontaine), Paulette G. (1913, La Daguénère) Jeanne R. (1913, Paris) et Raymonde M. (1923, Turquant). Non baptisée à la naissance, Marcelle T. (1923, La Daguénère), demanda à l'être à huit ans.

pression des ascendants et collatéraux de la branche maternelle, ne reçurent par la suite aucune éducation religieuse. Marcelle T. (1924, La Daguenière)³⁴⁸ demanda à huit ans à être baptisée, ce que son père libre penseur tolérant accepta, lui demandant simplement de ne « pas l'emmerder avec ça ». Étant allée quelque temps plus tard écouter un prédicateur en mission, la petite fille fut scandalisée par l'attitude du prêtre de la paroisse. Après avoir pris son « billet de cinquante francs », l'homme de Dieu refusa de lui donner le petit christ en croix qu'elle convoitait au prétexte qu'il ne la voyait pas assez souvent à la messe. L'incident eut raison de sa foi nouvelle. L'athéisme et l'anticléricalisme des témoins semblent davantage le résultat d'une éducation familiale que le fruit d'une réflexion personnelle. Le père de Marcelle F. (1928, La Daguenière) lui promettait « deux sous » si, quand « [elle] rencontr[ait] les curés, [elle] leur fais[ait] croa, croa... ». La jeune fille avait fait siennes les convictions paternelles et pour elle « l'église [était] une boutique et la religion une marchandise ».

S'engager

Seules trois témoins suivaient jeunes filles l'actualité politique de leur pays. L'attitude la plus partagée est une totale indifférence envers un sujet qui de manière générale intéresse peu les enfants et adolescents. Appartenant par surcroît au sexe qui ne vote pas et vivant dans des familles ne disposant pas d'un accès direct à l'information (peu de TSF et lecture irrégulière de la presse) la plupart des témoins ne « s'occupait pas de ça »³⁴⁹. Ayant entendu dire par son père que le « cabinet avait été renversé », Jeannette B. (1923, Thouarcé)³⁵⁰, 14 ans, s'en fut prestement voir au fond du jardin si le cabanon faisant office de latrines était encore debout. Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé) et Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine), filles d'ouvriers et d'employés, partageaient les convictions respectivement communistes et socialistes de leurs pères. Celui de Germaine l'emmenait avec lui voter et assister au dépouillement et Marcelle qui « faisai[t] partie des jeunesses socialistes » accompagnait le sien, « parfois jusqu'à Trélazé », quand il allait manifester. Au sein de l'atelier Sauzeau, la jeune fille s'était faite la porte-parole des revendications salariales des employées, et fut la seule en 1947 à ne pas venir travailler le 1^{er} mai pour pouvoir aller « défiler de la mairie jusqu'au Dagobert au champ de Foire ». Fille de

³⁴⁸ N5260504CE.

³⁴⁹ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire), N9201004CE.

³⁵⁰ N2090605CE.

cultivateur, Raymonde M. (1926, Turquant)³⁵¹ se forgea précocement une conscience politique sous la double influence d'un père communiste et d'un instituteur aux « idées très avancées ». Ce dernier, convaincu de l'imminence du suffrage féminin, « [leur] avait montré comment on votait, pourquoi on votait et qu'on avait l'obligation de le faire ». Quand « l'instituteur [...] venait quelquefois chez [eux], il parlait, et [elle] qui étai[t] l'aînée étai[t] très intéressée par tout ce qu'on disait ». « Dans un département parmi les plus faiblement résistants du pays »³⁵², Marcelle et Raymonde sont les seules témoins à s'être, chacune à sa manière, engagées contre l'occupant durant la Seconde Guerre mondiale. La première disait que « si [elle] avait eu autant de billets de 500 francs comme [elle] avait fait de fausses cartes d'identité » elle serait riche. Son père, secrétaire de mairie, lui faisait inscrire, « parce qu'[elle] écrivait bien » les « noms de gens qui étaient décédés » sur des cartes vierges. Elle regrettait que celui-ci qui « avait fait de la résistance comme ça » n'ait « jamais été reconnu parce qu'il n'appartenait pas à un réseau »³⁵³. L'engagement de Raymonde lui valut de passer six mois en prison à Angers entre juillet 1943 et janvier 1944, et plus d'un an en déportation à Ravensbrück en Allemagne, entre février et mai 1944 puis à Holleischen, en Tchécoslovaquie jusqu'à la libération du camp le 5 mai 1945. La famille de la jeune fille n'avait pas accepté la défaite du printemps 1940 et elle « ne se fit jamais » à la présence des Allemands dans la commune. Dès son retour de captivité en 1941, le père³⁵⁴ de la jeune fille s'engagea dans les premières structures de résistance organisées localement. Sa fille l'y suivit et s'acquitta des missions de transmission qu'on y confiait ordinairement aux femmes³⁵⁵. Jusqu'à son arrestation, dénoncée pense-t-elle par un camarade torturé, elle aima l'action clandestine, les rendez-vous furtifs et mystérieux, les contrôles déjoués et les longs trajets en bicyclette.

Lire et écrire

Seize témoins nourrissaient une « passion »³⁵⁶ pour la lecture qui arrive en quatrième position de leurs activités favorites. Certaines se sont présentées comme de vraies bibliophages toujours en quête d'imprimés à dévorer. Usagère assidue de la bibliothèque paroissiale, dès

³⁵¹ U140602IE.

³⁵² Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Picard, 2009, p. 219.

³⁵³ La témoin disait que son père faisait cela pour aider les gens mais n'a pas été en mesure de préciser de quelle catégories de personnes il s'agissait.

³⁵⁴ Il fit partie des FTP.

³⁵⁵ La Résistance dans le Maine-et-Loire se distingue par la relative féminisation de ses effectifs (20 % de femmes).

Voir Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire...*, *op. cit.*, p. 219.

³⁵⁶ Marguerite C. (1907, Saint-Martin-du-Bois), N2090505CE.

« qu'[elle] avait quelques petits sous » Madeleine C. (1907, Saint-Martin-du-Bois)³⁵⁷ achetait « des revues » et des petits romans. Insatiable, elle « aurait aimé lire encore plus ». Tout ce que son père, grand lecteur, lisait « passait entre les mains » de Marie V. (1910, Sainte-Gemme-sur-Loire), qui « le soir à la veillée, quand il y avait des haricots sur la table à trier » cachait entre ses genoux le livre, « pas toujours de [son] âge », commencé. En milieu rural cette occupation, statique et improductive, n'est pas de celles dans lesquelles les parents aiment à voir s'abîmer leurs filles, et encore moins les employeurs leurs domestiques. Dès qu'elle « arrivai[t] de travailler puis qu'[elle] prenait le journal », la mère de Marcelle T. (1924, La Daguinière)³⁵⁸ lui demandait d'un ton acerbe si « [elle] n'avait donc que cela à faire ? ». La claire alternance entre temps laborieux et temps récréatif ainsi que le découplage des espaces de travail et de vie caractéristiques du mode de vie urbain, expliquent peut-être la plus grande tolérance des parents ouvriers envers une occupation n'empiétant, au pire, que sur le temps du ménage. Fille d'ouvrier, elle-même ouvrière en usine, Germaine B. (1922, Les-Ponts-de-Cé) ne rendait compte à personne du temps qu'elle passait à lire. D'autres parents arguent du coût de l'éclairage pour limiter le temps de lecture de leurs filles. Lire peut être également perçu comme une volonté délibérée de se couper d'un entourage présentement inopportun. Dans un courrier adressé à l'inspecteur de l'Assistance, l'employeuse de Jeanne (1915)³⁵⁹, pupille de 17 ans, se plaint moins de la paresse que de l'effronterie d'une jeune fille mutique qui « depuis hier soir est à lire dans sa chambre ».

La lecture est le moyen trouvé par Jeanne pour manifester son mécontentement et la patronne craint que cette « boderie(*sic*) » ne dure au moins « deux jours comme la dernière fois, voilà un mois environ ». Pour beaucoup la lecture, comme la masturbation, est un plaisir défendu auquel on s'adonne et qu'on se donne clandestinement. À l'acte déjà solitaire que constitue la lecture s'ajoute alors l'isolement physique de la lectrice. Afin de satisfaire son « vice » sans risquer d'être punie, Marguerite s'était « acheté une machine électrique [qu'elle] cachait des fois le soir en la mettant sous les draps »³⁶⁰. Pour les filles, l'accès à la lecture, écrit Daniel Fabre³⁶¹ « suppose le détournement, la captation secrète, la conquête par effraction ». Jeunes filles, les

³⁵⁷ N2090505CE.

³⁵⁸ N7070604CE.

³⁵⁹ ADML, alpha 161, dossier de Jeanne (1915), lettre de l'employeuse à l'inspecteur de l'Assistance publique datée du 29 mars 1932.

³⁶⁰ N2090505CE.

³⁶¹ Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, n° 11, 2002, p. 191.

témoins ont lu surtout des histoires où il y avait « de l'amour, de la tendresse »³⁶², « du sentiment »³⁶³. Le plaisir complexe sourdant de la lecture des romans d'amour potentialise la puissance performative de la fiction romanesque. Seules témoins à n'avoir cité parmi leurs lectures favorites que les grandes fresques hugoliennes et « dumatiennes », Marie-Louise G. (1912, Le-Puy-Notre-Dame) et Madeleine R. (1929, Chacé) étaient restées célibataires³⁶⁴. Les sens émoussés par ses talents de danseur, Gisèle C. (1920, Angers)³⁶⁵ épousa en 1942 un très jeune homme, encore « gamin », aux antipodes des héros expérimentés des petits romans qu'elle aimait tant. Très « déçue » par son époux et les trivialités du mariage, elle divorça en 1946 et ne chercha jamais à convoler de nouveau. Pour autant, elle continua à fréquenter assidûment les hommes de papier et, à près de 90 ans, prenait toujours grand plaisir à lire les ouvrages de la collection Harlequin.

Écrire, hors obligations scolaires et protocolaires, fut l'occupation favorite de deux témoins. Petite fille déjà, Lucienne P. (1926, Dénée) aimait, sur la table installée dans sa chambre où elle avait « [ses] papiers, [ses] crayons, tout [son] bazar », écrire sur ce qu'elle « avait fait à l'école, sur les copines, etc. ». Tout dans le geste d'écrire lui plaît : l'odeur et la couleur de l'encre, le glissement de la plume sur le papier, le graphisme des lettres bien formées. Ces travaux d'écriture, composés et présentés comme les rédactions faites à l'école, sont visés par son père « qui aimait bien lire ce qu'[elle] faisait et [l]'encourageait ». Elle distingue clairement cette pratique scripturale parascolaire, du « journal intime qui est venu plus tard » vers 15-16 ans et dont la rédaction l'occupa de plus en plus longtemps, « en principe tous les soirs », à partir du moment où « [elle] connu[t] [son] ami ». Aux belles pages écrites à l'encre et présentées aux parents succède le petit cahier tenu secret griffonné au crayon de bois. « [Son] moi de demoiselle »³⁶⁶ devient alors son sujet de prédilection. La tenue de journal intime dont Agnès Fine³⁶⁷ a montré le rôle qu'il tenait pour les filles dans la matérialisation du passage de l'enfance à l'adolescence, met en branle un double processus d'« appropriation identitaire »³⁶⁸ en terme de genre et d'ego : je tiens un journal donc je suis une jeune fille, mais singulière et à nulle autre semblable puisque c'est moi qui écrit. Adolescente mélancolique et sentimentale, Suzanne C.

³⁶² Denise P. (1912, Mazé) N5030505CE.

³⁶³ Gisèle C. (1920, Angers), N5161104.

³⁶⁴ On ne peut cependant exclure qu'il y ait eu de la part des témoins autocensure.

³⁶⁵ N5161104CE.

³⁶⁶ Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles...*, op. cit.

³⁶⁷ Agnès Fine, « Écritures féminine et passages de la vie », *Communications*, n° 70, 2000, p. 121-142.

³⁶⁸ Daniel Fabre, « Présentation », *Clio*, n° 11, 2000, p. 17.

(1933, Juigné-sur-Loire), piètre écolière, souffrait de ne pas trouver de mots pour exprimer ses états d'âme. Elle tint cependant un journal, dans lequel empruntant les mots des autres, elle rendait compte de ses souffrances et espérances intimes. Dès qu'elle trouvait dans ses lectures favorites (petits romans, feuilletons, etc.) des passages en écho avec ses préoccupations et interrogations du moment, elle les recopiait dans son cahier.

CHAPITRE II.

SE CONFORMER

Munies au terme d'un complexe processus d'apprentissage des savoirs et savoir-faire leur permettant de se mettre en adéquation avec les prescriptions de genre en vigueur dans leur milieu, les filles doivent en faire un savoir-être en en performant l'ensemble des implications comportementales et sociales. Si parvenir à se marier apparaît comme la plus stratégique de ces performances, ce n'est pas la seule. Il est également attendu des filles, futures éducatrices de filles, qu'elles promeuvent et diffusent activement les normes qui les ont formées et pour certaines qu'elles renoncent à tout projet personnel ne s'inscrivant pas dans les cadres préalablement définis pour elles. C'est autant leurs capacités à faire et dire ce qui est convenu/convenable qu'à renoncer de faire et se taire qui vont permettre aux filles d'être reconnues conformes. Si, dans la majorité des cas, les témoins se glissèrent sans souffrance dans le rôle écrit pour elle, une minorité d'entre elles payèrent de la dépression et/ou la colère le sacrifice de leurs désirs et/ou ambitions.

A. ADHÉRER ET PROMOUVOIR LE DISCOURS NORMATIF

L'intériorisation par la plupart des témoins des normes socio-genrées se traduit tout d'abord par une impossibilité à concevoir des comportements qui ne s'y réfèrent pas. Dans leurs bouches, le « c'était comme ça » se confond avec le « c'était normal » pour doter la normativité des caractères de la normalité. Ce qui est anormal est vite perçu comme anormal et facteur d'anomie. La reprise du discours normatif n'est pas la simple récitation d'une leçon bien apprise, mais aussi l'expression d'une incapacité à penser et apprécier en dehors du référentiel en usage les comportements de leurs paires. Le portrait de la jeune fille « idéale » que dessinent les propos des témoins féminines correspond trait pour trait à celui qu'en ont dressé de leur côté les témoins masculins. De même, interrogés sur ce qu'ils pensaient que les filles attendaient d'eux, les témoins masculins ont listé des qualités précisément citées par les femmes. Dans des sociétés

basées sur le mariage, chaque sexe, dans la perspective de l'union légitimante et fondatrice, tend à se conformer à ce qu'il pense que l'autre attend de lui et/ou que les instances formatrices (famille, clergé, école, etc.) lui ont dit qu'il pouvait/devait en attendre.

1. Être une fille « sérieuse »

Travailleuse

Le « sérieux » est à la fois une qualité revendiquée par les informatrices et célébrée par les témoins masculins. Dans les annonces matrimoniales du *Chasseur français*, étudiées par Marc Martin¹, le sérieux est la principale qualité dont se parent/et que recherchent les candidats à l'hyménée. Usant d'une formule très ramassée et synthétique, Marcel M. (1930, Chaumont d'Anjou)² explicite sa définition de la fille « sérieuse » : c'est une « fille travailleuse, pas une pute ». Endurance au travail et tempérance sexuelle constituent, pour les hommes et les femmes interrogées, les qualités distinctives du sérieux au féminin. Plus que par son physique agréable, Felix G. (1923, La Bohalle)³ dit avoir été séduit chez sa future femme par son ardeur au travail. C'est en « la regardant travailler chez les autres » qu'il en tomba amoureux et elle gagna définitivement son cœur le jour il la vit « lav[er] du linge avec une brosse qui n'avait pas de poil [...] et un morceau de savon que c'était du bois ». L'utilisation d'un matériel malcommode et dégradé nécessitant de redoubler d'efforts pour obtenir un résultat satisfaisant lui apparaît comme le gage d'une nature « point fainéante » et économe.

Discrète

La fille « sérieuse » doit aussi savoir tenir sa langue et éviter d'être un sujet de conversation. Font écho aux propos de Jeanne T. (1925, Thouarcé)⁴ s'efforçant d'être « pas trop bavarde, posée [...], tranquille » ceux de Louis D. (1923, Montreuil-sur-Loire) souhaitant une épouse, « pas exubérante, discrète ». Marcel C. (1913, Paris)⁵ trouvait « très important » qu'une fille ne « bavarde pas plus qu'il le fallait » et dit s'être détourné de très jolies bavardes. La rareté des grandes amitiés féminines et la méfiance qu'elles inspirent à l'entourage témoignent d'une

¹ Marc Martin, « Images du mari et de la femme au XX^e siècle : les annonces de mariage du *Chasseur français* au XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2/1980, p. 195-211.

² U121005CE.

³ U080305CE.

⁴ N6180505CE.

⁵ U070605IE.

culture de la rétention et du contrôle de la parole intime moins spécifiquement genrée qu'il n'y paraît. Chargées d'entretenir relations familiales et vicinales, les femmes sont amenées à prendre régulièrement la parole mais il ne faut pas « qu'elles racontent »⁶ et encore moins se racontent. L'inanité des conversations féminines, dénoncée par les hommes, provient en partie de cette double injonction à parler et ne rien dire. Volubilité féminine et mutisme masculin semblent deux manifestations d'une même injonction à ne pas s'épancher. Ce que Marcel C. (1913, Paris) craint, ce n'est pas tant « qu'à bavarder des fois, elles [les filles] ne savent plus trop ce qu'elle disent » mais qu'au contraire ces conversations aient un sens. Amabilité et serviabilité sont également attendues des filles qui doivent « être gentille[s] avec les autres »⁷. Alors que les accès colériques des garçons, même punis, témoignent d'un fort caractère, la rage déformant les traits des filles atteste leur mauvais caractère et les enlaidit. Déclinée au féminin, l'endurance ne s'évalue pas uniquement en terme de résistance physique ; elle est la qualité distinctive des femmes courageuses qui endurent sans mot dire/sans maudire humiliations verbales et coups.

Vertueuse et fidèle

La tempérance sexuelle est une propriété ontologique de la fille sérieuse. Si les relations sexuelles avec le « fiancé » sont de mieux en mieux tolérées, le nomadisme sentimental et/ou sexuel est toujours stigmatisé. D'une fille qui cède à ses désirs successifs, on ne peut espérer la patience, l'altruisme et la constance dont sont pétries les bonnes épouses. D'une « pute » Marcel M. (1930, Chaumont-d'Anjou) ne peut attendre qu'elle travaille bien.

2. Naturaliser les différences entre hommes et femmes

Témoins féminins et masculins partagent la même conception des relations hommes femmes dans la famille et la société. Pour elles/eux, l'état de ces relations, marquées par l'inégalité des statuts, la spéciation des tâches et des espaces ainsi que des attendus différenciés en matière de sexualité est un fait de nature sur lequel on « ne se pos[e] pas de questions »⁸, et non un fait de culture. Leur appropriation des divers discours « naturalisant » les relations entre les sexes est telle que les témoins peuvent, sans avoir l'impression de se contredire, proclamer leur adhésion à la *doxa* et fournir des exemples de sa non-application. Pour Jeanne T. (1925,

⁶ Jeanne T. (1925, Thouarcé) N6180505CE.

⁷ Jeanne T. (1925, Thouarcé) N6180505CE.

⁸ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) N10271004CE.

Thouarcé)⁹, il est naturel, donc normal et réciproquement, qu'une femme soit avant tout une « bonne mère, une bonne ménagère [...], qu'elle ne soit pas tout le temps partie de la maison ». L'hystéresis des normes se nourrit de la transmission d'un discours dont la puissance performative finit par « dissoudre » le réel. Elles sont moins ce qu'elles font que ce qu'elles disent. La diffusion du modèle ouvrier et petit-bourgeois de la femme au foyer, l'impact des politiques familialistes et la masculinisation des tâches agricoles facilitent cependant, en fin de période, l'ajustement de la *praxis* à la *doxa* et la prorogation d'un discours désormais en cohérence avec le réel.

3. Condamner les conduites « déviantes »

L'adoption des critères d'évaluation masculin

Témoins féminins et masculins puisent dans un registre commun les termes employés pour fustiger les comportements « déviantes » de leurs contemporaines. Si la paresseuse, la pipelette et la pimbêche sont critiquées, seule la « coureuse » est réellement condamnée. La bonne réputation d'une fille repose avant tout sur ses capacités à réguler les pulsions sexuelles qu'elle éprouve et/ou qu'elle provoque. La grille de référence utilisée pour évaluer les comportements de leurs paires est calée sur les attendus masculins en la matière. Ce sont eux qui fixent les normes au regard desquelles seront classées et jugées leurs camarades féminines. Si les garçons se reconnaissent, et que leur est reconnu, à condition de ne pas remettre en cause les projets matrimoniaux parentaux, un droit aux expérimentations pré-nuptiales multiples, ils en dénie l'exercice aux filles. Félix G. (1923, La Bohalle)¹⁰, qui « n'avait pas attendu » méprisait les « joyeuses » qui lui avaient cédé et Georges L. (1921, Combrée)¹¹, tout en recherchant leurs faveurs « n'aim[ait] pas les filles qui vadrouill[aient] de droite et gauche ». Elles assurent la fonction de « dépanneuse »¹² sexuelle qu'un des autobiographes étudiés par Anne-Claire Rebreyend attribue à l'une de ses éphémères conquêtes. Soumises à une double évaluation portant sur leur comportement et sur l'appréciation qu'elles formulent sur celui de leurs camarades, les filles ne sont pas moins sévères. Dans son enquête sur *Le choix du conjoint*¹³,

⁹ N6180505CE.

¹⁰ U080305CE.

¹¹ U080805CE.

¹² Anne Claire Rebreyend, *Intimités...*, op. cit., p. 140.

¹³ Alain Girard, *Le Choix du conjoint. Enquête psycho-sociologique en France*, Paris, PUF/INED, 1981.

Alain Girard souligne que les femmes semblent accorder une plus grande importance encore que les hommes à la préservation par les jeunes filles de leur virginité. S'ils sont 38 % à estimer que c'est « très important », elles sont 42 % à penser de même. L'indulgence d'une fille pour un camarade ayant fauté risquerait fort d'être prise pour de la complaisance et/ou de la faiblesse. Évoquant le martyre d'une fille de la commune violée aux abords d'un bal d'assemblée, imprudemment quitté aux bras de « garçons qu'étaient pas sérieux », Andrée B (1918, Hôtellerie-de-Flée)¹⁴ ne manifeste aucune commisération pour la victime qui « cherchait les garçons [et] qu'avait qu'à pas aller avec ».

Typologie des « coureuses »

Dressant la taxinomie des « coureuses », les témoins, incapables d'envisager qu'une fille saine de corps et d'esprit puisse ainsi volontairement risquer sa réputation et mettre en péril son avenir matrimonial, les classent en deux groupes principaux. Celles qui « aiment l'homme »¹⁵ et le recherchent parce qu'« il leur en f[aut] »¹⁶, sont souvent perçues comme des malades incapables de résister à des pulsions génésiques surdimensionnées d'origine congénitale, voire héréditaire. Rolande M. (1931, La Daguénère) faillit ne pas être agréée comme fiancée par sa future belle-famille parce que sa sœur aînée était « coureuse » et qu'on craignait que ce caractère soit transmis aux filles du couple. L'appétit pour l'amour physique, le « tempérament », relevant, comme la couleur des yeux et des cheveux, de l'inné contre lequel on ne peut rien, elles sont parfois prises en pitié et leurs familles plaignent. Avoir une telle fille, une telle sœur est considérée comme une malédiction quand bien même on lui reconnaît des qualités de cœur et de l'ardeur au travail. Ces jeunes filles insatiables, toutes à « cette chose qui [les] mèn[e] »¹⁷, sont perçues comme victimes d'un trop plein d'énergie vitale qu'elles n'arrivent pas à consommer dans le travail. Quand elle n'est pas considérée comme malade, la « coureuse » est plutôt vue comme une sotte, qui se laisse trop facilement embobiner par les garçons et brade sa vertu. Si l'amoureuse abusée par un galant inconstant est pitoyable, pas ou peu de pitié pour celle qui ne retient pas la leçon et récidive après avoir été une première fois abandonnée. Son manque de prudence et/ou de discrétion ternit la valeur matrimoniale de l'inconséquente facilement brocardée. Dans de tels contextes, le viol, quand il fait l'objet d'une certaine publicité (rumeur, plainte, etc.) apparaît

¹⁴ N7220905CE.

¹⁵ Rolande M. (1931, la Daguénère) N2241104CE.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

comme la sanction logique, exemplaire, des comportements divagants. Piégée par son tempérament ou son manque de bon sens, la victime est considérée, au minimum, comme co-coupable de ce qui lui est arrivé. Les garçons sont globalement exonérés, ce n'est pas à eux de se contrôler mais aux filles qui ne se « rend[ent] pas toujours compte de l'effet qu'[elles] font et [les] rend[ent] malheureux »¹⁸ de protéger et préserver leur réputation.

Seule une minorité de témoins, trouvant un « peu injuste »¹⁹ que l'on stigmatise chez les filles un comportement toléré voire valorisé chez les garçons ont timidement critiqué le double standard en matière de sexualité juvénile. Pour Jeanne T. (1925, Thouarcé)²⁰ ce n'« était pas normal » et « facile » de dire d'une fille « qu'elle [était] une moins que rien », de la « jug[er] tout de suite » et la condamner définitivement pour n'avoir pas résisté à son propre désir. Chrétienne adorant un Dieu d'amour et d'indulgence, c'est moins un droit à la sexualité qu'elle veut voir reconnaître aux jeunes pécheresses qu'un droit au pardon et à l'oubli des fautes. Se plaçant dans une perspective historique, Rolande M. (1932, La Daguenière)²¹ dénonce rétrospectivement l'ostracisme dont sa sœur, coureuse du type maladif, fut victime. Pour la témoin, « ce serait comme maintenant, on l'aurait prise d'une autre façon », mais à l'époque « le regard des autres dans les petites campagnes » l'enferme à perpétuité dans la catégorie des filles perdues.

B. RENCONTRER, FRÉQUENTER, SE MARIER

Confirmant la conformation des individus bien formés, le mariage, clé de voûte de l'ordre familial et social, est par excellence l'institution de validation de l'identité sexuée. Au terme d'un processus d'initiation et d'expérimentation alternant temps séparés et temps partagés, les pairs des deux sexes, soigneusement appariés au regard de la fortune, du rang social et des pratiques culturelles, ont vocation à former des couples. Si le jour de son mariage n'est pas forcément « le plus beau de la vie d'une femme », il est sans conteste le plus important. Il clôt le temps de jeunesse, temps de préparation aux rôles sociosexués, et ouvre celui de leur plein exercice auquel s'attachent certes des devoirs mais aussi un certain nombre de droits et de gratifications collatérales de nature variée : droit à la sexualité, à la maternité, émancipation de la tutelle

¹⁸ Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon) N3200905CE.

¹⁹ Jeanne T. (1925, Thouarcé) N4130405CE.

²⁰ N4130405CE.

²¹ N2241104CE.

parentale, droit à la respectabilité, etc. Avec seulement sept témoins restées célibataires²² (quatre sur cinquante-sept dans le groupe 1, et trois sur quarante-trois dans le groupe 2), le corpus est globalement représentatif de la situation des femmes françaises nées durant la première moitié du XX^e siècle dont, selon Martine Segalen, l'entrain à se marier contribua à faire des années trente au années soixante-dix, l'« âge d'or de la nuptialité »²³.

1. Une évidente et ardente obligation : se marier

L'impératif nuptial

À l'instar de Jeanne R. (1915, Varrennes-sur-Loire)²⁴ qui ne se « voyai[t] pas rester célibataire », à qui cela ne serait « jamais venu à l'idée de ne pas [se] marier », la plupart des témoins n'avaient jamais envisagé d'avenir sans bague au doigt et nom d'épouse. Le concubinage est une pratique essentiellement urbaine qu'une seule témoin expérimenta quelques mois à Paris avant de se marier. Restée célibataire, Madeleine R. (1929, Chacé)²⁵ se disait « étant jeune fille qu'[elle se] marierai[t], puis qu'[elle] ferai[t] comme les autres, qu'[elle] fonderai[t] un foyer ». « Dans un environnement culturel, écrit Christine Bard, idéalis[ant] fortement le couple conjugal »²⁶, à « une époque où on restait pas célibataire »²⁷, mais où « on voyait plutôt les jeunes filles se marier et tout ça »²⁸, le mariage est la norme. Ne pas se marier et plus encore ne pas vouloir se marier est considéré comme anormal. Pour obtenir ce certificat de normalité et visa d'intégration dans la société, certaines témoins dirent avoir été prêtes à bien des concessions et révisions à la baisse de leurs exigences quant aux qualités initialement recherchées chez l'époux. Bien que souhaitant se marier à un travailleur urbain, Rolande M. (1932, La Daguenière)²⁹ était convaincue « qu'il valait mieux épouser quelqu'un de la terre que de rester toute seule ». Craignant à 18 ans de laisser passer une occasion de convoler, elle fut tout près de dire oui à un vieux garçon cultivateur dont « hérita » finalement quelques années plus tard une autre témoin, Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire). Mal mariée une première fois à 33 ans à un

²² J'ai volontairement laissé de côté les religieuses ayant fait le choix d'une union avec leur Dieu.

²³ Martine Segalen, *Sociologie...*, *op. cit.* p. 92. Les témoins nées après 1905 n'ont pas été concernées au moment de se marier par le déséquilibre du *sex ratio* résultant de la Première Guerre mondiale.

²⁴ N7200904CE.

²⁵ U021002IE.

²⁶ Christine Bard, *Les Femmes dans la société française*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 40.

²⁷ Jeanne R. (1915, Varrennes-sur-Loire) N7200904CE.

²⁸ Jeanne R. (1913, Paris) N6301104CE.

²⁹ N2241104CE.

alcoolique, déjà accepté par défaut, qui la laissa précocement veuve et sans enfant, Jeanne ne pouvait vraiment plus se permettre d'être difficile³⁰. Passé 30 ans, on est également prête à accepter des veufs, maris de seconde main, parfois chargés d'enfants. C'est parce qu'ils considéraient qu'encore jeune, leur fille pouvait espérer mieux qu'un mari d'occasion, que la décision de Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire) d'épouser à 23 ans un veuf quarantenaire, père de trois jeunes enfants, scandalisa ses parents. Pour la « punir » de ce mauvais choix, réservé ordinairement aux filles trop âgées et/ou disgraciées, ils lui organisèrent des noces au rabais. Alors que sa sœur avait eu droit à une machine à coudre neuve, elle n'eut droit qu'« à une Stella³¹ d'occasion »... comme son mari. Les moins sûres d'elles-mêmes et de leurs atouts sur le marché matrimonial n'hésitent pas à solliciter l'aide de saints spécialisés et/ou de la Vierge Marie. Déterminée à se marier dans l'année, une amie d'Hélène B. (1911, Corné)³² s'en fut dans l'église paroissiale « piquer le nez de la Sainte Vierge avec une aiguille » conformément à un rituel propitiatoire dont on lui avait vanté l'efficacité.

Des unions précoces

Au moment de se marier les témoins avaient en moyenne 21,4 ans (20,09 ans pour les témoins du groupe 1, mariées avant 1945 et 22,8 ans pour celles du groupe 2 mariées en 1945 et après). Ce sont des âges au mariage toujours inférieurs à la moyenne nationale calculée par Louis Roussel étudiant *Le Mariage dans la société française*³³. Cette précocité nuptiale des témoins est tout à fait représentative de celle, soulignée par l'auteur et Alain Girard, des jeunes rurales dans leur ensemble et tous deux la mettent en corrélation avec un faible niveau d'instruction. Elle s'explique peut-être aussi dans de petites communes par une pression parentale et sociale plus forte à l'officialisation de la première relation amoureuse. La plus jeune mariée Denise B. (1918, Angers) avait 16 ans et la plus âgée, Fernande B. (1921, Saint-Mathurin-sur-Loire) 36 ans, mais 70 % des témoins se marièrent entre 18 et 24 ans. Passé leur vingt-cinquième anniversaire, les filles voient rapidement décroître leurs chances de convoler dans les conditions optimales de choix.

³⁰ Les deux témoins, nées et ayant vécu dans deux communes proches, ont été rencontrées dans deux structures différentes: en 2004 pour Jeanne G (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire) et 2005 pour Rolande M. (1931, La Daguenière). Rolande ayant nommé son prétendant, je lui demandais s'il avait un lien de parenté avec Jeanne qui de son côté avait évoqué ce second mariage tardif (1951).

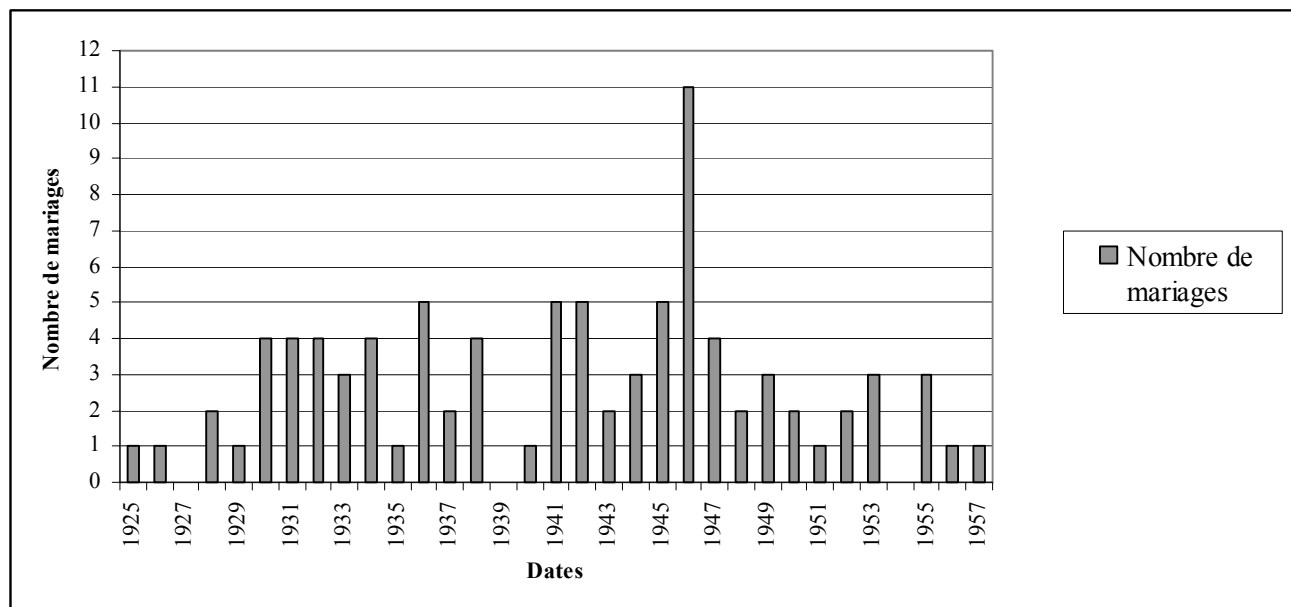
³¹ Marque de machine à coudre souvent citée par les témoins.

³² N8240604CE.

³³ En 1933 les jeunes mariées avaient en moyenne 23,4 ans, 23,8 ans en 1938 et 23,9 ans en 1948. Cf. Louis Roussel, *Le Mariage dans la société française. Faits de population, données d'opinion*, Paris, PUF/INED, 1975, p. 390.

Compte tenu de l'importance très variable des cohortes constituant le corpus, l'histogramme des dates de mariage est peu exploitable.

Graphique n°1 : Nombre de mariage par année³⁴



Seul le pic de nuptialité de l'année 1946, amorcé dès 1945, est représentatif de la très forte nuptialité des années d'après-guerre. Les cinq mariées de 1945 sont âgées en moyenne de 23,2 ans et les onze mariées de 1946 de 23,1 ans. Si cet âge rejoint les moyennes nationales, il est de plus d'un an supérieur à celui de leurs sœurs et/ou camarades rurales mariées avant et pendant le conflit³⁵. Pour huit des dix-sept mariées de 1945 et 1946, il s'agit dès que les conditions le permettent (retour du fiancé parti en Allemagne, reconstitution des familles dispersées par la guerre, etc.) d'actualiser une union retardée par le conflit. Fiancée prête à se marier à 18 ans avec un jeune homme parti au front en bonne santé, Anne B. (1923, Noyant-la-Gravoyère) ne l'épousa, physiquement très affaibli et définitivement dépressif, qu'à son retour de captivité en 1945.

³⁴ Le calcul est fait sur les quatre-vingt-dix témoins mariées.

³⁵ Certes, des calculs opérés sur d'aussi faibles effectifs ne peuvent avoir qu'une valeur indicative relative mais les cinq mariées de 1941 avaient en moyenne 20 ans et les cinq mariées de 1942, 21 ans.

2. Le choix du conjoint

« Cupidon est endogame... »

Si, de manière générale, « Cupidon, note Christine Bard, est endogame »³⁶, ses traits se dispersent encore moins en campagne qu'en ville. Alain Girard écrit qu'à l'heure de se marier « l'étendue du champ des éligibles se situe pour chacun dans l'espace restreint où il a grandi et où il se meut »³⁷. Dans le cas des ruraux, particulièrement « homochtones »³⁸, cet espace se confond le plus souvent avec celui de la commune ou du canton. Dans près de 50 % des cas, les époux des témoins étaient nés et résidaient au moment du mariage dans la même commune (vingt-deux témoins sur quatre-vingt-dix soit 24,4 %) ou le même canton (vingt-deux témoins sur quatre-vingt-dix soit 24,4 %) que leur future conjointe. Onze époux (12,2 %) venaient d'un canton voisin au sein du même arrondissement et quinze (16,6 %) d'un autre arrondissement du département. Huit témoins sur dix partageaient donc avec leur conjoint la même origine départementale.

La surreprésentation des témoins d'origine rurale et *a fortiori* agricole dans le corpus explique un pourcentage d'homogamie géographique nettement supérieur au 63 % d'époux et épouses nés dans le même département calculé par Louis Girard³⁹ pour l'ensemble de ses enquêtés mais conforme au 83 % établis pour les ménages de cultivateurs⁴⁰. Parmi les vingt époux (22,22 %) nés hors du département, sept (35 %) étaient originaires d'un des départements voisins : Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe et Vendée⁴¹. Dans trois cas, cette « xenochtonie » est à relativiser puisque les communes de naissance des époux, de part et d'autre de la limite administrative, sont limitrophes. Les départements bretons du Morbihan et du Finistère fournissent respectivement deux et un époux, tandis que la Seine en « offre » sept. Deux

³⁶ Christine Bard, *Les femmes...*, *op. cit.*, p. 40.

³⁷ Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. XVI.

³⁸ *Ibid.*, p. 70.

³⁹ Les calculs faits par Alain Girard donnent pour l'ensemble de ses enquêtés 21,6 % d'époux nés dans la même commune et 10,6 % dans le même canton soit 32,6 %. Voir Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 189. Nos propres calculs ont été faits à partir des quatre-vingt-dix témoins mariés.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 65.

⁴¹ Deux époux provenaient de la Sarthe, deux de la Loire-Atlantique. La Vendée, les Deux-Sèvres et l'Indre-et-Loire ont fourni chacune un conjoint.

époux étaient nés dans le Nord et la Haute-Vienne, l'Espagne envoyant en Maine-et-Loire le plus « hétérochtone » de tous⁴².

[...] et homogame

« Repr[e]nant et prolonge[ant] l'homogamie géographique »⁴³, l'homogamie sociale n'est pas moindre. Cinquante et une (57 %) des quatre-vingt-neuf témoins⁴⁴ pour lesquelles les professions des pères et conjoints étaient connues avaient épousé des jeunes hommes exerçant la même activité ou une activité proche dans la même branche que leurs géniteurs. De nouveau, la ruralité du corpus explique un pourcentage plus élevé que celui calculé par Alain Girard pour l'ensemble de ses enquêtés (45 %) mais conforme à celui qu'il établit pour les cultivateurs et les salariés agricoles dont il souligne la forte homogamie sociale⁴⁵. Vingt-huit des trente-cinq filles de cultivateurs (80 %)⁴⁶ épousèrent des cultivateurs. Étudiant les mariages dans la commune de Chanzeaux au début des années soixante Laurence Wylie écrit que « 77 % des filles de cultivateurs [y avaient] épousé des cultivateurs »⁴⁷.

L'homogamie sociale est également forte dans les milieux de l'artisanat rural et dix-neuf filles d'artisans se marièrent à des artisans dont trois prirent la succession de leur beau-père⁴⁸. Trente-huit témoins contractèrent des unions dont l'hétérogamie cependant doit être relativisée. Si, sur les sept filles de cultivateurs hétérogames deux, placées en ville, y avaient rencontré leurs ouvriers d'époux, les conjoints des cinq autres étaient des fils d'agriculteurs ayant obtenu de leurs parents le droit de quitter la terre pour s'engager dans l'armée ou entrer en apprentissage. Le « degré » d'hétérogamie économique et culturelle de ces mariages est généralement faible et les conditions de vie de la jeune mariée, sauf lorsqu'il y a passage de la campagne à la ville, sont souvent peu modifiées. Pour les témoins, appartenant toutes aux couches populaires rurales ou

⁴² Les époux bretons étaient deux réfractaires au STO, ayant trouvé refuge dans une ferme du département où ils rencontrèrent leurs futures épouses et un employé de l'hôpital psychiatrique de Sainte-Gemmes-sur-Loire dont une part importante du personnel était originaire de Bretagne au début du XX^e siècle. Le Nordiste était un ancien réfugié, arrivé 1914 en avec ses parents de la zone d'occupation allemande, le Limousin un réfractaire au STO employé par le père de sa future femme et l'Espagnol avait fui en 1939 l'Espagne franquiste.

⁴³ Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 191.

⁴⁴ Une témoin mariée, née de père inconnu, n'avait aucune information sur l'activité exercée par celui-ci.

⁴⁵ Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 191.

⁴⁶ Il y a dans le corpus parmi les cinquante-quatre filles de travailleurs de la terre, quarante-deux filles de cultivateurs dont sept restèrent célibataires.

⁴⁷ Laurence Wylie, *Chanzeaux...*, *op. cit.*, p. 396.

⁴⁸ Les filles de commerçants et d'employés, très minoritaires dans le corpus, ont également épousé dans leur milieu. Jeanne R. (1913, Paris) fille d'un commerçant/tenancier de café épousa un épiciériste, Lucienne P. (1926, Denée), fille de boulanger épousa un militaire, Lucienne S. (1914, Corné) fille de facteur épousa un facteur et Jeanne G. (1914, Doué-la-Fontaine), fille de couturière, épousa un futur officier de police.

urbaines, l'hétérogamie est moins une question de milieu social d'origine et d'activité du conjoint différents de ceux du père, qu'une question, même si la corrélation est évidente, de cadre de vie. Rolande M. (1931, La Daguenière), fille de petit cultivateur, n'épouse pas tant un facteur qu'un homme dont l'activité constitue à ses yeux un passeport pour la ville. Les unions hypogamiques, avec un conjoint détenteur d'un moindre capital économique et/ou culturel sont rares et dans trois cas sur quatre doivent être mises en relation avec une grossesse pré-nuptiale⁴⁹. Les unions hypergamiques sont encore moins nombreuses et seules trois témoins épousèrent au-dessus de leur « condition »⁵⁰. Dans les campagnes de Maine-et-Loire l'homogamie religieuse reste la règle, que les témoins appartiennent à la même religion ou bien soient l'un et l'autre sans religion⁵¹. La question de la concordance des orientations métaphysiques et pratiques culturelles entre époux se pose d'autant moins qu'il est globalement admis que le mari soit moins assidu aux offices que la femme⁵². À l'instar de Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)⁵³ les témoins partageaient le plus souvent avec leur futur conjoint « les mêmes points de vue sur la façon de voir la vie, la façon de penser ».

Blason du conjoint idéal

De manière générale, alors les témoins masculins affichent des exigences positives voulant des filles qui « soient » (sérieuses, fidèles, etc.), les témoins féminines, à qui on a dit que les filles en quête d'époux ne doivent pas se montrer trop difficiles, souhaitent des garçons qui ne « soient pas » (coureurs, buveurs, etc.). L'usage fréquent de la prétérition est ici révélateur de l'intégration par les témoins de leur position, symbolique et parfois réelle, de dominée sur le marché matrimonial⁵⁴. En situation d'attente passive de l'homme qui les fera femmes, « du prince charmant qu'on attendait toutes »⁵⁵, elles acceptent ou refusent les prétendants plus qu'elles ne

⁴⁹ Jeannette B. (1923, Thouarcé) fille de cantonnier épousa un journalier, Josette L. (1932, Saint-Barthélémy-d'Anjou) fille de petit fonctionnaire, un ardoisier, et Madeleine B. (1913, Angers) fille d'employé de banque un maçon. Agées respectivement de 17, 17 et 18 ans, elles étaient toutes trois enceintes.

⁵⁰ Claire M. (1918, Brigné), fille de journalier épousa un riche viticulteur de la commune, Yvonne T. (1919, Gennes) fille de petit viticulteur, un artisan horloger-bijoutier tenant boutique dans un gros bourg rural, et Marie M. (1920, Jarzé), fille de maréchal-ferrant, un instituteur.

⁵¹ Sur les huit témoins agnostiques ou athées, sept épousèrent des hommes partageant leurs convictions et la huitième resta célibataire.

⁵² La réciproque est moins vraie et des époux croyants peu pratiquants estiment souvent qu'une épouse croyante et pratiquante aura des vertus qu'une femme moins fervente ne présentera pas.

⁵³ N3290905CE.

⁵⁴ En la matière, il y a un décalage croissant entre le maintien d'un ordre symbolique et les difficultés croissantes pour les jeunes ruraux à trouver une épouse. Cf. Pierre Bourdieu, *Le Bal des célibataires...*, *op. cit.*

⁵⁵ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) N6090804CE.

les choisissent. Marie M. (1920, Jarzé)⁵⁶, « demandé[e] cinq fois en mariage [...] par trois instituteurs, un charcutier et un forgeron », use de la seule liberté en la matière qui lui soit accordée : celle de refuser. À « chaque fois, très embêtée, parce que c'étaient des amis qu'étaient bien », elle éprouve des difficultés à justifier des arrêts que ses parents acceptent de moins en moins bien. Qu'« [elle] ne [se] voit pas mariée avec eux » est un argument qu'ils trouvent un peu court. Marie fait le pari, risqué, d'attendre que se présente celui qu'elle pourra aimer et Jeanne F. (1915, La Poitevine)⁵⁷ s'excuse auprès de ses parents, après avoir renvoyé deux prétendants par eux agréés, de « ne pas aimer qui on veut ».

Invitées à brosser le portrait du conjoint idéal et/ou dresser le blason des qualités de celui qui leur échet, les témoins féminines unanimes les désirent ou les décrivent « d'abord travailleur[s] »⁵⁸. Pour arracher à l'inspecteur la permission de fréquenter l'élue de son cœur, Léa (1910), pupille de 17 ans, lui dresse le portrait d'un garçon « travailleur [qui] a l'estime de tous au pays »⁵⁹. Vertu cardinale des sociétés rurales, l'ardeur au travail est peut-être la seule qualité que les filles puissent vraiment exiger de leur futur conjoint. Pour Rolande M. (1931, La Daguénère)⁶⁰, il n'était pas question d'en épouser « un qui reste à la maison à rien faire ». Si la paresse au féminin dévalorise les filles sans les déféminiser, au masculin elle dévalorise les garçons en les dévirilisant. Gisèle C. (1920, Angers) voulait « un vrai homme, un mâle, un travailleur ». Cette exigence satisfaite, reprenant le trope prétéritif, elles expriment le souhait qu'il ne soit « pas fumeur, ni buveur »⁶¹, « pas joueur, et qu'il cavale pas quand même non plus »⁶². Usant toujours de la prétérition pour signifier leur désir d'urbanité conjugale beaucoup de témoins ne « voulai[ent] pas d'un gars des fermes »⁶³. Bien que très sensible aux nombreuses qualités d'un « garçon très gentil [qui l'] aimait beaucoup », deux conditions suffisantes pour en faire un époux acceptable, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁶⁴ ne voulut pas l'épouser parce qu'« il était vraiment trop de la campagne » et qu'elle « ne se voyai[t] pas fermière ». Elle finit par dire oui sans enthousiasme, de façon « un peu raisonné[e] », à un fils de cultivateur d'une commune voisine dont l'*hexis* (aisance à danser, soin de la tenue) indiquait une volonté de

⁵⁶ N2110805CE.

⁵⁷ N2090605CE.

⁵⁸ Jeanne R. (1913, Paris) N6301104CE.

⁵⁹ ADML, alpha 141, dossier Léa (1910), lettre à l'inspecteur datée de 1927, sans mention du jour et du mois.

⁶⁰ N5090305CE.

⁶¹ Denise P. (1912, Mazé) N3291104CE.

⁶² Gisèle C. (1920, Angers) N2191004CE.

⁶³ Georgette M. (La Meignan, 1929) U13080CNE.

⁶⁴ N6090804CE.

rupture avec son milieu d'origine. Interprétant, ainsi que le met en évidence Michel Bozon étudiant les liens entre apparence et choix du conjoint, « les caractéristiques physiques masculines comme des indices sociaux »⁶⁵ Léone P. (1929, La Meignanne)⁶⁶ eut l'œil attiré par un jeune homme dont les *knickers* lui laissaient penser qu'il devait être « un peu plus évolué » que les rustres et ruraux garçons ordinairement fréquentés. Les témoins masculins ont très clairement conscience que leur ruralité les désavantage, non seulement aux yeux des filles de la ville « qui ont des goûts plus grandioses qu'à la campagne »⁶⁷ mais aussi à ceux d'un nombre croissant de leurs proches camarades féminines. Comme les jeunes Béarnaises des années cinquante décrites par Pierre Bourdieu dans *Le Bal des célibataires*, les témoins se constituent, par le placement en ville, « la médiation des hebdomadaires féminins, des feuilletons, des films racontés, des chansons à la mode » un modèle d'homme idéal, urbain donc policé, qui est « tout à l'opposé du paysan empaysanné »⁶⁸. Face à un garçon de la ville, Maurice T. (1921, Les Rosiers-sur-Loire)⁶⁹, résigné, sait que « jeune homme de la campagne [il] ne fait pas le poids ».

Adhérant totalement à ce que Michel Bozon analyse comme l'indice d'une « domination consentie »⁷⁰, les témoins souhaitent et eurent, à l'exception de Gisèle C. (1920, Angers)⁷¹ regrettant de s'être mariée à « un enfant », des époux plus âgés qu'elles. Expliquant pourquoi elle ne répondait pas aux avances d'Eugène, Paulette G. (1912, La Daguenière) précise que « d'abord il n'était guère plus vieux qu'[elle] et puis que bon elle ne l'aimai[t] pas ». Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁷² est quant à elle est convaincue qu'« [elle] n'aurai[t] pas aimé un plus jeune » tout en concédant que « tout ça c'était dans la tête ». L'écart d'âge existant entre les témoins et leur conjoint est en moyenne de 4,7 ans⁷³ mais varie de moins d'un an pour l'époux de Gisèle à plus de dix-sept ans pour celui de Madeleine B. (1927, Échemiré). Dans cinquante et un cas sur quatre-vingt-dix (56 %), l'écart est inférieur à cinq ans et dans quatre-vingt-un sur quatre-vingt-dix (91 %) inférieur à dix ans. Au delà, il est perçu comme trop important et Georgette G.

⁶⁵ Michel Bozon, « Apparence physique et choix du conjoint », Michel Bozon et François Héran, *La Formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006, p. 100.

⁶⁶ U13080CNE.

⁶⁷ Maurice T. (Les Rosiers-sur-Loire) U080305CE.

⁶⁸ Pierre Bourdieu, *Le Bal...*, *op. cit.*, p. 123.

⁶⁹ U080305CE.

⁷⁰ Michel Bozon, « Les femmes... », art. cit.

⁷¹ N7071204CE.

⁷² N6090804CE.

⁷³ En France, l'écart était en moyenne de 3,4 ans en 1930 et 2,9 ans en 1945.

(1920, Miré)⁷⁴, qui passe outre, considère que la réaction de sa mère « trouv[ant] son fiancé trop vieux » est « normal[e] ». Si Jeanne R. (1915, La Daguénère)⁷⁵ souhaite un époux plus âgé, elle tient cependant à « avoir du neuf, pas de l'occasion ». Pour les parents de Marie (1919)⁷⁶, 23 ans, jugée pour avortement, l'homme qui a mis enceinte leur fille, alors que son fiancé est en Allemagne, est un gendre impossible. Il est hors de question qu'elle épouse son amant, veuf de 36 ans et père d'un enfant. Les époux que dix ans et plus séparent de leur conjointe sont souvent de seconde main et/ou celle-ci considère qu'elle n'avait plus le choix. Dans huit cas sur douze, les témoins avaient dépassé l'âge moyen au mariage de leurs contemporaines rurales⁷⁷ et dans quatre cas les époux étaient veufs (deux cas) ou divorcés (deux cas). À 36 ans, Fernande B. (1920, Saint-Mathurin-sur-Loire) ne « voulai[t] pas traîner comme à 20 ans » et « accept[a] tout de suite » la proposition de ce récent divorcé de douze ans plus âgé qu'elle.

Plusieurs raisons d'ordre différent, institutionnel, économique, social et culturel concourent à faire d'un écart d'âge de trois à cinq ans à la fois la norme souhaitée et vérifiée. Particulièrement en milieu populaire rural, pour être solide et remplir sa mission de cheville ouvrière et reproductrice de l'ordre socio-économique, le mariage requiert des postulants, et surtout du futur chef de famille, stabilité professionnelle et ancrage spatial. « Avoir une situation » permet de « s'installer » et Jeanne F. (1923, Segré)⁷⁸ n'aurait jamais épousé « un gars qui n'[aurait] pas de métier ». Déjà inscrit dans le Code civil qui autorise les filles à se marier dès 15 ans quand les garçons doivent attendre 18 ans pour cela, le décalage sexué des agendas matrimoniaux s'accroît avec l'obligation, réservée aux seuls hommes, d'accomplir leur service militaire. Restées au « pays », les filles attendent qu'y reviennent des garçons n'envisageant de s'établir qu'une fois ce rite de passage franchi. Tous mariages et installations antérieurs, dont la communauté suppose qu'ils ne peuvent qu'être motivés par la nécessité de régulariser une grossesse, sont considérés comme prématurés et hasardeux. En 1929, dans une lettre adressée au maire de la commune dans laquelle est placée Marcelle (1910), l'inspecteur de l'Assistance publique lui signifie son refus d'autoriser la jeune fille à fréquenter un « jeune homme qui n'[ayant] pas encore satisfait à ses obligations militaires ne saurait avoir aucune intention sérieuse

⁷⁴ N7200904CE. L'écart est ici de 10 ans.

⁷⁵ N6090804CE.

⁷⁶ ADML, 90 W art. 24. Cabinet du préfet : lutte contre l'avortement. Procès-verbal de gendarmerie du 24 novembre 1944.

⁷⁷ L'âge moyen au mariage des témoins dont les conjoints sont âgés de dix ans et plus qu'elles-mêmes est de 25 ans contre 21,4 ans pour l'ensemble des témoins.

⁷⁸ N3290905CE.

envers [sa] pupille »⁷⁹. Les parents de Suzanne B.(1915, Saint-Georges-des-Sept-Voies)⁸⁰ prirent très mal de devoir marier leur fille de 17 ans, enceinte de trois mois, à un garçon de 18 ans « sans situation [...], qui n'avait pas fait son service » et s'il n'eut pas droit aux cloches à l'église, le jeune couple « entend[it] quand même pas mal les carillons ». Que le garçon ait fait son service militaire n'est cependant pas qu'un préalable économique au mariage, c'est aussi l'assurance pour une fille et ses parents qu'ils ne présente pas de « tare » dirimante. Fonctionnant, écrit Ludivine Bantigny, comme un « tribunal de la virilité »⁸¹, le conseil de révision proclame que non seulement le conscrit retenu est « bon pour le service » mais qu'il est aussi « bon pour les filles ». La conformité de surface des attributs masculins, dénudés pour l'occasion, augure de leur efficacité fonctionnelle. De la vie de caserne les témoins espèrent également qu'elle dote leur fiancé d'un savoir-faire sexuel minimal. Pour Rolande M. (1931, La Daguenière) et Lucienne P. (1926, Denée), les aventures que leurs fiancés, engagés dans la marine, racontent avoir vécues avec « les demoiselles qui portent un sac à main sur le trottoir, les Arabes, les Chinoises, tout ça »⁸² sont au moins la garantie d'une expérience, au mieux la promesse d'une expertise dont elles espèrent profiter. Gisèle C. (1920, Angers) regrettait que son époux n'ait pas fait « le régiment [parce qu'il forme] les hommes et qu'il doit y avoir quand même de l'entraînement ». Elle attribuait au fait qu'il « ne soit pas sorti » avec des copains de caserne sa conception purement mécanique des rapports sexuels. L'uniforme auquel de nombreuses témoins disent avoir été sensibles tire son prestige de ce qu'il leur certifie de façon manifeste la virilité de celui qui le porte.

Alors que les témoins masculins admettent aisément avoir été attirés par les appas de leurs futures femmes, l'attraction érotique est un facteur qui s'avoue difficilement au féminin. Quand Louis D. (1923, Montreuil-sur-Loire)⁸³ veut une « femme bien balancée » et Édouard L. (1921, Combrée)⁸⁴ dans « une jeune fille [regarde] son physique en priorité », Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁸⁵ se contente d'espérer quelqu'un de « pas bossu, pas bancal [...] pas trop mal ». De manière générale, Michel Bozon repère chez les agricultrices et les ouvrières qu'il

⁷⁹ ADML, 66 alpha 238, dossier de Marcelle (1910). Lettre de l'inspecteur de l'Assistance publique au maire de la commune, datée du 7 novembre 1929.

⁸⁰ N5170405CE.

⁸¹ Ludivine Bantigny, *Le Plus...*, *op. cit.*, p. 282.

⁸² U230805CE.

⁸³ U150605CE.

⁸⁴ U080805CE.

⁸⁵ N6090804CE.

interroge une tendance spécifiquement genrée à accepter, plus que dans d'autres milieux sociaux, les « aléas et limites du marché matrimonial [et] une attitude d'acceptation des possibles »⁸⁶. Gisèle C. (1920, Angers)⁸⁷ est la seule témoin à expliciter des préférences : elle se serait bien vue avec « un athlète, un bel homme, un grand brun avec les cheveux noirs [et] des yeux noirs ». Pour elle comme pour la moitié des enquêtées de Michel Bozon et François Héran « l'image de l'homme brun est associée à une idée de maturité [et] de virilité »⁸⁸. Son enfant de mari, avec qui « c'était zéro », était un blond au yeux bleus « tout le contraire de ce qu'[elle] avai[t] rêvé ». L'importance attachée à la plastique masculine se confesse le plus souvent de manière indirecte. Évoquant « l'effet fou » que lui faisait toujours l'apparition sur l'écran de Jean Chevrier, son acteur préféré, Ginette B. (1928, Faye-d'Anjou)⁸⁹ en dit beaucoup à la fois sur la force de son désir érotique et les qualités physiques requises pour le satisfaire.

3. Rencontre et fréquentation : l'agenda pré-nuptial

Dans sa dimension affective, l'histoire des jeunes filles a également affaire avec celle des sentiments, de la séduction⁹⁰, de la sexualité. Celles que nous étudions appartiennent à la génération du mariage d'amour⁹¹, pour laquelle le lien matrimonial ne peut se nouer qu'entre partenaires amoureux préalablement séduits l'un par l'autre. Le choix du partenaire, l'expression du sentiment amoureux, les formes de la fréquentation sont les étapes d'un cursus sentimental, aboutissant ou non au mariage, dont les modalités de parcours évoluent et diffèrent selon les milieux et les époques. À la question posée par Jacques Solé en 1991 sur l'historicité de l'amour⁹², Florence Montreynaud⁹³ Anne-Marie Sohn⁹⁴, Fabienne Casta-Rozas⁹⁵ ou Anne-Claire Rebreyend⁹⁶ ont répondu à leur manière en montrant les transformations du lien et du scénario amoureux au XX^e siècle.

⁸⁶ Michel Bozon, « Apparence... », art. cit., p. 108-109.

⁸⁷ N2191004CE.

⁸⁸ Michel Bozon, « Apparence... », art. cit., p. 103

⁸⁹ N2101003IE.

⁹⁰ Dauphin Cécile et Arlette Farge [dir], *Séduction et sociétés. Approches historiques*, Paris, Seuil, 2001.

⁹¹ Martine Sauzay, « Les trois âges du mariage en un siècle », *Vingtième siècle*, n° 22, avril-juin 1989, p. 63-66.

⁹² Jacques Solé, « Histoire et amour : une histoire impossible ? », *Paroles d'amour*, Paris, Syros, 1991, p. 39-49.

⁹³ Florence Montreynaud, *Aimer, un siècle de liens amoureux*, Paris, Éditions du Chêne, 1997.

⁹⁴ Anne-Marie Sohn, *100 ans de séduction. Une histoire des histoires d'amour*, Paris, Larousse, 2003.

⁹⁵ Fabienne Casta-Rozas, *Histoire du Flirt*, Paris, Grasset, 2000.

⁹⁶ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités...*, op. cit.

Se trouver/se choisir

Endogamie et encadrement des occasions de rencontre font que les habitants de *Nouvelle, un village français*, étudié par Lucien Bernot et René Blancart, « se sont plus trouvés que choisis »⁹⁷. Pour Renée G. (1927, Combrée)⁹⁸ qui fit connaissance son époux lors d'une réunion de la JOCF, à partir du moment où « le jeune homme [est] droit et honnête, l'amour fait le reste ». S'il survient, il est plus que probable que le coup de foudre n'incendie le cœur et les sens que d'individus nuptialement compatibles dont la rencontre a pour cadre un des lieux traditionnels d'une sociabilité juvénile étroitement paramétrée et surveillée. En milieu rural, le bal d'assemblée dont la double fonction est, écrit Alain Girard, de « provoquer des rencontres entre jeunes gens qui ne se connaissent pas [...] ou de permettre à certains qui s'étaient déjà remarqués, de s'approcher et de se parler »⁹⁹ n'est pas le lieu de prime rencontre le plus fréquemment cité. Seules onze témoins y ont rencontré leur époux et le bal arrive en quatrième position derrière la présentation par des relations communes (trente-six cas dont sept de rencontre lors de bal de mariage), les relations de voisinage (vingt cas) et le lieu de travail (seize cas)¹⁰⁰.

Les rencontres fortuites ne s'inscrivant dans aucun de ces cadres sont rares et concernent six témoins dont quatre urbaines. À l'instar de Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹⁰¹ à qui son mari, qui habitait la même rue, « [avait] plu parce qu'on se connaissait », la vicinalité est le terreau dans lequel ont germé beaucoup d'unions. Extension déterritorialisée du voisinage, le réseau d'interconnaissances mettant en contact des individus qui ne se connaissent pas, assure les mêmes services et offre les mêmes garanties. Ayant reçu d'une cousine à laquelle elle rendait visite avec deux amies l'assurance que « les trois gars qu'arrivent tout d'un coup et qu'on connaissait pas [...] sont de chez [elles] » Hélène B. (1911, Corné) et ses compagnes se laissent approcher. C'est ainsi qu'à l'âge de 13 ans la témoin rencontre Henri, son futur époux. Quand la distance résidentielle entre jeunes gens est telle que l'on ne dispose pas des informations nécessaires (origine, situation familiale, professionnelle, etc.) sur celui ou celle qui « a tapé dans l'œil »¹⁰² avec lequel/laquelle « on s'est causé »¹⁰³, on part en quête de renseignements.

⁹⁷ Lucien Bernot et René Blancart, *Nouvelle, un village français*, Paris, Institut d'ethnologie, 1953, p. 186.

⁹⁸ N3131005CE.

⁹⁹ Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 100.

¹⁰⁰ Six rencontres ont eu lieu dans d'autres cadres et une témoin n'a pas dit où elle avait rencontré son futur conjoint.

¹⁰¹ N1160602IE.

¹⁰² Germaine P. (1917, Mazé) N4250804CE.

¹⁰³ Juliette H. (1909, Combrée) U050805IE.

Le plus souvent rapidement satisfaite par des tiers bien informés en position d'interface entre les intéressés et leur famille, cette quête fait parfois un détour par le presbytère. Réputé détenir des renseignements fiables et supposé incapable de mentir, le prêtre est souvent consulté. Dans les milieux très pratiquants, il peut être mandaté pour introduire et valoriser une demande. Désarçonnée lors d'un bal de mariage par la brutale proposition d'un « monsieur », dont « [elle] savai[t] qu'il existait mais c'est tout », et qui, « tout en dansant », lui demanda tout de go : « Veux-tu être ma femme ? », Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)¹⁰⁴ reçut quelques jours plus tard la visite du prêtre de la paroisse venu plaider la cause du prétendant vivement éconduit. À toutes les objections de la jeune fille, fondées sur l'âge et le statut de veuf du postulant, l'ecclésiastique trouvait réponse. Quand, à bout d'arguments, elle dit qu'elle ne « l'aim[ait] pas, il lui rétorqua que « cela viendra[it] ». Pour les nombreux prétendants à la main de Marie M. (1920, Jarzé) qui viennent, sans l'informer de leur démarche, demander à ses parents la permission de la fréquenter, l'assentiment préalable de la jeune fille n'est pas nécessaire. Estimant remplir les conditions requises (âge, situation, moralité, etc.) pour être agréés comme gendre, il ne leur reste plus qu'à plaire à la fille de la maison.

Adoubement familial et officialisation

La visite officielle aux parents, parfois déjà informés par l'entourage et/ou la rumeur publique que leur fille fréquente, est généralement précédée d'une phase « clandestine » d'inégale durée durant laquelle les futurs époux se sont assurés du sérieux de leur intérêt mutuel. Leur relation officialisée, les jeunes gens sont autorisés à se retrouver régulièrement dans les cadres grégariés de la sociabilité juvénile jusqu'à ce qu'ayant confirmé leur engagement, il leur soit permis de se rencontrer également seule à seul. Cet engagement ne se traduit pas obligatoirement par la célébration de fiançailles officielles avec repas, « corbeille de cristal [...] asparagus, arômes et œillets », auxquelles n'eurent droit que cinquante-trois témoins. L'offre d'une bague par le fiancé ou assimilé est en revanche de rigueur. Entre le déclic amoureux marquant la « vraie » rencontre et le mariage, la durée des fréquentations (dix-huit mois en moyenne) est très variable. Une grossesse inopinée peut la raccourcir : face à l'impatience des deux tourtereaux, le père d'Hélène B. (1913, Corné)¹⁰⁵ soudain soupçonneux leur demanda « si

¹⁰⁴ N2220905CE.

¹⁰⁵ N7030604CE.

ça press[ait] ». Impératifs matériels, réticences parentales ou tiédeur des sentiments contribuent à l’allonger.

Si, pour la plupart des témoins, l’enchaînement des étapes de la rencontre au mariage se déroule sans accroc, pour une minorité, l’assentiment parental fut difficile, voire impossible, à obtenir, le prétendant ne présentant pas aux yeux des géniteurs toutes les qualités et garanties souhaitées. Les parents d’Armande V. (1917, Angers) refusèrent dans un premier temps que leur fille fréquente un garçon de l’Assistance sur la famille duquel aucun renseignement n’était disponible. De même, la connaissance de maladies réputées héréditaires et/ou incurables dans la belle-famille potentielle est une situation que de nombreux parents considèrent comme dirimante. Les options religieuses et politiques cristallisent également les conflits. Les parents, cultivateurs aisés, d’Hélène B. (1911, Corné)¹⁰⁶, tièdes croyants et pratiquants négligents, avaient prévenu leur fille qu’ils ne voulaient pas qu’ « [elle] leur ramène un gars de Mazé ». Ce n’est pas tant l’anticléricalisme prêté aux natifs de la commune voisine qui les effrayait que leur réputation de « partageux » aux idées « avancées ». Pour Rolande M. (1931, La Daguinière)¹⁰⁷, les « calotins de l’autre côté de la vallée » craignaient que leurs filles fréquentassent « les ouvriers qu’étaient vraiment rouges de Trélazé » ou leur présentassent un « perrayeux [de] de la race à Caïn » issu « de la souche à bagnards » que représentait à leurs yeux la commune ligérienne. Le choix par leur fille d’un « gars qui n’était point pour la messe » n’enchantait pas les parents, très pratiquants, d’Alice M. (1926, La Meignanne)¹⁰⁸, mais devant la détermination de la jeune fille, il « a bien fallu » qu’ils l’acceptent. Tout faire pour « tomber » enceinte (un cas), rompre avec la famille et fuir avec l’amoureux (un cas), ou attendre d’être majeure (deux cas) pour forcer la main et/ou mettre les parents devant le fait accompli sont les options retenues par quatre témoins qui n’arrivèrent pas à faire accepter d’emblée celui qu’elles avaient choisi plus que trouvé¹⁰⁹.

¹⁰⁶ N6030604CE. Mazé est une commune où semble-t-il les clivages religieux et politiques furent particulièrement virulents sous la Troisième République. Cf. Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine- et-Loire...*, op. cit., p. 129-130.

¹⁰⁷ N4090205CE.

¹⁰⁸ U041005CNE.

¹⁰⁹ Jeannette B. (1923, Thouarcé) demanda à son amoureux, consentant, de la mettre enceinte, Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la Place) fugua pour rejoindre le sien à Paris, Juliette F. (1920, Brissac) et Yvonne P. (1924, La Meignanne) attendirent d’avoir 21 ans. Dans les quatre cas, la naissance d’enfants permit la réconciliation avec les parents bafoués.

4. *Éducation sexuelle et initiation amoureuse*

Les « petites bases »¹¹⁰

À la veille de se marier, la plupart des témoins disposaient de connaissances relativement précises sur la mécanique des corps amoureux et la physiologie de la procréation. Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou) estimait qu'en la matière, elles « avai[ent] toutes de petites bases » et une majorité (cinquante-trois témoins sur quatre vingt neuf ayant répondu à la question¹¹¹) était déjà passée aux travaux pratiques. Une seule témoin, Denise B. (1914, Angers)¹¹² élevée dans un orphelinat de filles, dit en être sortie à 14 ans, totalement « innocente » et ignorante des « choses de la vie ». Ayant demandé à un jeune ouvrier qui s'intéressait à elle « comment on faisait les enfants », elle ne comprit pas pourquoi il lui parlait de mètres et centimètres quand elle l'entendit répondre qu'il « fallait 6 [s'y] mètres [mettre] à 2 ». Même Marie P. (1926, Beaupréau)¹¹³, qui se présenta comme mal informée, ne sachant « comment faire, ni rien du tout », trouvait ridicules les craintes d'une amie affolée à l'idée qu'un baiser déposé sur sa joue par son fiancé suffise à la mettre enceinte.

La volonté de savoir

Muselés par la pudeur et/ou craignant de donner un mode d'emploi trop précis, les parents ne délivrent les plus souvent que des interdictions, au mieux des avertissements, dont l'effet indirect est d'exciter la curiosité autant que la méfiance. Dûment chapitrée par les siens l'adjurant de ne pas « se rapprocher trop des garçons », Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon)¹¹⁴ « aurai[t] voulu avoir des explications » mais, sachant que « ce n'était pas la peine d'en parler », alla étancher à d'autres sources sa soif de savoir. Enfermée dans la maison quand on « amenait la jument aux chevaux », Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine)¹¹⁵ ne se fit pas prier quand une de ses camarades, dotée de parents moins pudibonds, lui proposa d'assister à une saillie dans la ferme familiale. Elle y apprit que, de la copulation à l'accouchement, pour les femmes, c'était « comme pour les vaches ». Le détour, rare, par les dictionnaires et opuscules spécialisés distribués par le clergé, est jugé souvent décevant. Le va-et-vient entre les articles « grossesse »

¹¹⁰ N2101003IE.

¹¹¹ La question n'a pas été posée au dix célibataires et une témoin mariée n'a pas répondu.

¹¹² N1040405CE.

¹¹³ N2230805CE.

¹¹⁴ N2150905CE.

¹¹⁵ N1180303CE.

et « accouchement » du dictionnaire n'apprit rien à Jeanne F. (1915, La Poitevine) en quête d'informations concrètes sur l'acte situé neuf mois en amont. Née en 1934 et ayant poursuivi ses études jusqu'au brevet, Madeleine G. est la seule à avoir trouvé ce qu'elle cherchait dans un ouvrage explicitement titré « *Comment faire l'amour ?* »¹¹⁶, acheté à 18 ans, en cachette de sa mère. D'observations en déductions personnelles et recoupements d'informations glanées auprès de compagnes mieux renseignées, les témoins néanmoins se « bricolent » un savoir plus précis que ne laissent supposer les termes, détournés de leur sens commun, utilisés pour le mettre en mots. Pour toutes il est clair que celle « qui va avec un garçon » ne se promène pas avec lui. Si toutes ne peuvent affirmer comme Jeanne F. (1923, Segré) qu'elles connaissent « tout, vraiment tout » grâce à « une éducation sexuelle très bien faite » par des collègues d'atelier plus « délurées », la plupart savent au minimum quelles parties du corps vont au contact et ce qui peut en résulter. En 1946¹¹⁷, lors du procès pour inceste de son père, Yvonne, 20 ans, violée régulièrement depuis 1941, fait état d'une parfaite connaissance acquise à son corps défendant du vocabulaire ordinaire de la sexualité. Elle se souvient que l'accusé a « déboutonné sa bite qu'il [lui] a introduite dans le con » mais peine à se rappeler « si le jus est venu ». Les camarades de travail de Clémentine (1912), fille un « peu simple d'esprit », en apprennent beaucoup en la questionnant sur les « relations intimes » qu'elle entretient avec son père, condamné¹¹⁸ pour inceste et les « jeunes gens l'ayant fréquentée ». Cependant, à l'image d'Éléonore L. (1913, Cizay-la-Madeleine) qui « savai[t] bien mais étai[t] quand même inquiète », elles appréhendent le passage à l'acte et une première fois qu'on leur décrit comme plus douloureuse que plaisante. Georgette G. (1920, Miré)¹¹⁹, femme de chambre, n'en « rev[int] » pas d'apprendre dans une revue oubliée « au dessus d'un meuble [...] par « la fille qu'était là avant [elle] » qu'on pouvait éprouver du plaisir. C'était là « une information qu'[elle] ne connaissait pas ». Pourvue d'une mère « janséniste » qui disait à ses enfants qu'ils étaient « le devoir », Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire) avait suffisamment de connaissances et d'intuition pour deviner de quel devoir il s'agissait et tira du dégoût maternel une conception doloriste de la sexualité.

¹¹⁶ Cf. Yvonne Knibiehler « L'éducation sexuelle des filles au XX^e siècle », *Clio*, n° 4, 1996, p.139-118.

¹¹⁷ ADML, 2U2/288, audience du 25 mai 1946. Sur la connaissance du vocabulaire de la sexualité, voir Anne-Marie Sohn, « Les attentats à la pudeur... », art. cit. p. 78-80. L'incrimination d'inceste n'existe pas en tant que telle. Les chefs d'accusation sont le viol ou l'attentat à la pudeur avec circonstances aggravantes si l'acte est commis par ascendant.

¹¹⁸ ADML, 2U2/274, audience du 7 novembre 1938.

¹¹⁹ N60908004CE.

La première fois

Évoquer sa propre initiation sexuelle, lors d'un flirt ou d'un rapport sexuel complet¹²⁰, est un sujet qui n'est pas abordé spontanément par des témoins appartenant pour la plupart à la génération de « l'intime feutré » dont Anne-Claire Rebreyend¹²¹, a souligné les difficultés à mettre en mots leurs expériences. Ceci dit, en entretien collectif, la parole se libère facilement si l'on prend soin de ne pas poser pas la question frontalement et que l'on se retranche pour amorcer la discussion derrière des statistiques historiques. Se référer aux travaux d'Anne-Marie Sohn¹²² faisant état de 30 % à 50 % de femmes arrivées non vierges au mariage durant l'entre-deux-guerres est un sésame propre à dénouer les langues. Assurées d'être dans la norme, les témoins acceptent alors d'évoquer une sexualité pré-nuptiale qu'elles présentent, écrit Alain Girard¹²³ « non comme un signe de dérèglement moral mais comme le premier pas qui conduit au mariage ». Pour les cinquante-trois témoins (60 %) ayant anticipé la nuit de noces, « une fois la bague [de fiançailles] au doigt... », symbole d'un engagement mutuel sérieux, on n'attend pas l'alliance pour goûter au plaisir amoureux. Si l'on est sûre que l'élu de son cœur et de son corps assumera une éventuelle paternité, on se livre complètement. Appartenant à la génération du mariage d'amour marqué par l'érotisation du lien conjugal, il y a parfois même une certaine fierté à afficher son abandon volontaire, preuve d'amour et de confiance envers le futur époux. La sexualité de la fille amoureuse est légitimée quand celle de la fille facile qui s'offre sans amour est toujours stigmatisée et que la pruderie de la fille trop sérieuse commence à lasser¹²⁴. L'entente sexuelle promue au rang d'ingrédient indispensable d'un mariage réussi, il est prudent de ne pas se contenter de la concordance des âmes et des cœurs.

Tester également celle des corps et des désirs, même si le revirement en cas de déception et la rupture de fiançailles pour ce motif restent difficiles à assumer, est de mieux en mieux admis. Dans un procès-verbal de gendarmerie dressé en 1948¹²⁵ à l'occasion d'une affaire d'avortement, une amie de l'accusée confie que le fiancé de cette dernière lui avait dit qu'il la

¹²⁰ Au sens où on l'entend ordinairement dans le cadre des relations hétérosexuelles c'est-à-dire impliquant une pénétration vaginale par le pénis du partenaire.

¹²¹ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités...*, *op. cit.*, p. 29.

¹²² Anne-Marie Sohn, *Du Premier baiser...*, *op. cit.*, p. 225.

¹²³ Alain Girard, *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 198.

¹²⁴ Anne-Claire Rebreyend, « France. Les filles amoureuses : une nouvelle catégorie. Les années 1950 », Véronique Blanchard, Régis Revenin, Jean-Jacques Yvorel [dir.], *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Autrement, 2010, p. 300-310.

¹²⁵ ADML, 90 W art. 24. Cabinet du préfet : lutte contre l'avortement. Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Noyant, daté du 3 juin 1948.

quittait parce « qu'elle faisait l'amour comme un tréteau ». Pour Madeleine C. (1920, Neuillé)¹²⁶, « f[allait] bien voir si ça allait quand même » et Denise P. (1912, Mazé)¹²⁷, disait que la plupart de ses camarades, comme elle, « y avaient goûté », approuvée d'un hochement de tête par Yvonne A. (1921, Mazé)¹²⁸, sa compagne d'entretien, précisant qu'« en principe, on s'exerçait avant ». Survenant dans le cadre d'une relation entre jeunes gens amoureux dont l'union est programmée ou qui souhaitent forcer la main de parents réticents, la grossesse est toujours mieux accueillie par les intéressés que par l'entourage. Sur les douze témoins ayant révélé s'être mariées enceintes¹²⁹ (13 %), seules deux regrettaient que cette grossesse les aient obligées à épouser des hommes qu'elles n'aimaient pas. Denise B. (1918, Angers) se retrouva enceinte à 16 ans à peine après un premier rapport forcé avec le garçon qu'elle commençait à fréquenter et dû rapidement épouser, et Madeleine B. (1913, Angers), enceinte d'un jeune homme qui l'abandonna, se maria dans l'urgence à un autre qui acceptait de légitimer l'enfant. Jeannette B. (1923, Thouarcé)¹³⁰ « voul[ant] partir de la maison » fut au contraire très heureuse d'une grossesse, souhaitée également par son partenaire, qui obligea son père à consentir à leur union.

L'ayant révélée assez tardivement¹³¹, vers trois-quatre mois, il fallait « régler la situation au plus vite ». Pour Jeanne T. (1925, Thouarcé), « enceinte de presque rien », le bonheur d'attendre un enfant de l'homme qu'elle aime n'est qu'à peine terni par la peur d'une réaction paternelle qu'elle pressent pourtant violente. La grossesse n'est réellement problématique que lorsque le garçon fuit ses responsabilités et que l'on ne trouve personne pour l'endosser. L'erreur commise par la sœur d'Anne L. (1921, Feneu)¹³² n'est pas tant d'avoir cédé au garçon qu'elle « fréquentait comme ça », que de l'avoir fait alors qu'« il n'y avait pas encore de promesse de mariage ». De manière générale, quand le père de l'enfant est le fiancé préalablement agréé, ou un prétendant déjà connu, la colère des parents dure peu. Le père de Madeleine C. (1920, Neuillé)¹³³, apprenant que sa fille est enceinte d'un garçon officiellement fréquenté depuis déjà

¹²⁶ U100805INE.

¹²⁷ N8170105CE.

¹²⁸ N8170105CE.

¹²⁹ Ce chiffre est inférieur à celui de 20 % de mariées enceintes durant l'entre-deux-guerres, cité par Alain Girard dans *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 165, mais on ne peut exclure d'une part qu'il y ait eu sous déclaration des témoins et on doit noter d'autre part que quatre des douze témoins étaient des filles de familles ouvrières urbaines chez lesquelles les conceptions pré-nuptiales sont plus fréquentes que dans les familles de cultivateurs.

¹³⁰ N2090905CE.

¹³¹ Il n'est pas exclu que la témoin qui parla librement des avortements subis par sa mère, en accord avec son mari, ait retardé l'annonce d'une grossesse qu'elle craignait peut-être de devoir interrompre sur ordre paternel.

¹³² N2090905CE.

¹³³ U100805INE.

quelques mois, lui dit que « s'il [la] prend, ça ira ». Au complice, qu'il convoque, il dit calmement qu' « [il] a bien travaillé avec sa fille et qu'[il] va la garder, car il [l'enfant] ne va pas partir ». Pour Paulette C. (1926, Combrée)¹³⁴, attendre un enfant avant le mariage n'est plus une faute si grave qu'on prenne le risque d'être « ridicule » comme une de ses jeunes cousines qui, « enceinte jusqu'au cou », tint à se rendre à l'autel toute de blanc vêtue. L'accouchement de la mariée le lendemain des noces fit du jeune couple la risée de tout le village. Dans les campagnes globalement non précipitaires de l'ouest de la France, un écart, peut-être plus important qu'ailleurs¹³⁵, semble exister entre un discours, très influencé par une Église omniprésente, sur la stigmatisation des grossesses et des naissances hors mariage (« pêché mortel »¹³⁶) et des pratiques mettant en évidence une relative tolérance pour de telles situations. « Dans la logique du monde rural, écrit Martine Segalen¹³⁷ l'assurance de la fécondité des jeunes filles est plus importante que les préceptes de chasteté de l'Église », à condition toutefois que le co-responsable appartienne au cercle des garçons épousables.

Cela étant, la double crainte de l'abandon par le partenaire et de la réaction parentale devant ce qui « était mal vécu par les familles »¹³⁸ tenues pour responsables de l'inconduite de leur fille, empêche que soient vécues dans la sérénité les premières relations sexuelles prénuptiales. « La peur du scandale, écrit Anne-Marie Sohn, [reste la] meilleure alliée de la vertu »¹³⁹. Prévenue par un père « orgueilleux » que « s'il lui arrivait quelque chose, c'était la porte », Suzanne R. (1921, La Meignanne)¹⁴⁰ disait que « rien que ça, ça bridait » et Madeleine R (1920, Toutlemonde)¹⁴¹ aurait bien aimé accorder davantage à son fiancé mais « la peur l'arrêtait ». Les partenaires s'efforcent alors par les « petits câlins »¹⁴², le flirt et la mise en œuvre de pratiques contraceptives, de limiter les risques du plaisir partagé. Avec son fiancé, Yvonne T. (1919, Gennes)¹⁴³, arrivée vierge au mariage, « se frottait, se frottait » puis au dernier moment « se protégeai[t] avec les mains ». Avec le sien, à la veille de leur mariage, Yvonne B. (1924,

¹³⁴ N3061005CE.

¹³⁵ Anne-Marie Sohn note que dans les campagnes méditerranéennes la situation est toute autre. Cf. Anne-Marie Sohn, *100 ans...*, *op. cit.*, p. 131.

¹³⁶ Yolande B. (1924, Notre-Dame-d'Allençon) N2150905CE.

¹³⁷ Martine Segalen, *Éloge du mariage*, Paris, Gallimard, 2003, p. 40.

¹³⁸ Madeleine G. (1920, Blaison-Gohier) N4270605CE.

¹³⁹ Anne-Marie Sohn, *100 ans...*, *op. cit.*, p. 129.

¹⁴⁰ N2090905CE.

¹⁴¹ N2150905CE.

¹⁴² Édouard L. (1921, Combrée) U080805CE.

¹⁴³ N4270605CE.

Notre-Dame-d'Allençon)¹⁴⁴ « était rendu à la limite [au delà de laquelle ils n'auraient pu se retenir] » et « il aurait peut-être pas fallu que cela [les fiançailles] dure beaucoup plus longtemps ». Certains fiancés semblent avoir maîtrisé la technique du retrait. Celui de Rolande M. (1931, La Daguènière) savait « comment quitter le train en marche »¹⁴⁵. Édouard L. (1921, Combrée)¹⁴⁶ le savait aussi et protégea ainsi ses « rapports » avec Georgette (1928, Noyant-la-Gravoyère) jusqu'à ce qu'un jour dans un moment d'inattention, ils « se laisse[nt] glisser » et que la jeune fille se retrouve enceinte. Dans une affaire d'inceste, jugé en 1938¹⁴⁷, la victime âgée de 18 ans dit n'avoir su tout d'abord si elle était « tombée enceinte des œuvres de B., ou de son père, ou encore de R. ». Réflexion faite elle penche plutôt pour B. car elle se souvient que, contrairement à leurs habitudes, « un jour ils avaient négligé toutes précautions ». « Se figur[ant] qu'elle ne risquait aucune suite avec un homme aussi âgé » Renée (1926), 22 ans, bonne de ferme jugée pour avortement¹⁴⁸, choisit pour amant un vigoureux vieillard de 79 ans qui, à sa grande surprise et son profond désarroi, la met enceinte aussitôt. Pour Edward Shorter, étudiant *Naissance de la famille moderne*¹⁴⁹, la diminution simultanée des naissances illégitimes et de la fertilité conjugale dans le monde occidental à partir de la fin du XIX^e siècle sont à mettre en relation avec l'adoption par les couples, en amont comme en aval du mariage, de pratiques contraceptives.

Sur les lieux de l'amour les témoins sont restées discrètes. Seules Thérèse S. (1932, Saint-Lambert-du-Lattay) et Madeleine B. (1912, Angers) ont précisé que cela s'était fait sur un lit dans la chambre de leur partenaire respectif. Thérèse avait rejoint le sien, ouvrier de treize ans son aîné, dans la chambre qu'il habitait et Madeleine¹⁵⁰ alla dans celle que louait à ses parents le « premier gars qui a[vait] voulu coucher avec elle ». Dans les campagnes, granges, grenier, champs, bois et chemins creux semblent avoir abrité beaucoup d'initiations puis de rencontres régulières clandestines. Quand les demeures familiales ne peuvent abriter rendez-vous¹⁵¹ et ébats,

¹⁴⁴ N2150905CE.

¹⁴⁵ N6090305CE.

¹⁴⁶ U080805CE.

¹⁴⁷ ADML, 2U2/274, audience du 08 novembre 1938.

¹⁴⁸ ADML, 90 W art. 24. Lutte contre l'avortement. Rapport du commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire au préfet de Maine-et-Loire daté du 1^{er} octobre 1948. La jeune femme se fait avorter.

¹⁴⁹ Edward Shorter, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977, p. 102-103.

¹⁵⁰ N2090505CE.

¹⁵¹ Toutes sources confondues, je n'ai trouvé que trois mentions de sexualité pré-nuptiale ayant la chambre de la jeune fille pour cadre. Jeanne T. (1925, Thouarcé) et Hélène B. (1913, Corné) ont évoqué deux situations de ce type et lors d'un procès-verbal de gendarmerie de 1948 (ADML, 90 W art. 24 Cabinet du préfet : lutte contre l'avortement. Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Noyant, daté du 3 juin 1948), dressé à l'occasion d'une affaire

la nature offre de multiples cachettes pour se retrouver seule à seul. Ce n'est pas seulement la multiplicité de ses partenaires que Jeanne T. (1925, Thouarcé) trouve scandaleux dans le comportement d'une de ses camarades, mais aussi le fait qu'elle les reçoive dans la chambre qu'elle occupe chez sa grand-mère. Dans la bouche d'André B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)¹⁵², aller dans « les petits chemins » devient une métaphore de la sexualité illégitime et la mère de Claire M. (1918, Brigné)¹⁵³ fait la leçon à son beau-frère, abattu par la grossesse d'une fille trop surveillée, en lui disant que si il l'avait laissée un peu plus libre elle « n'aurait point été dans les prés avec son fiancé ». Déposant en 1938¹⁵⁴ au procès de son père accusé d'inceste, Suzanne, 14 ans, dit son refus de l'accompagner « à la salade dans les champs » sachant qu'il essaierait d'en profiter pour abuser d'elle. Les champs et les bois constituent également le cadre d'un grand nombre d'affaire de viols et/ou d'incestes.

À l'exception de Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire)¹⁵⁵ sur la recherche volontaire de l'émoi érotique, les témoins n'ont rien dit directement. Madeleine est la seule à avoir confié des pratiques masturbatoires juvéniles régulières et des bouffées de désir si impérieuses qu'elles la poussèrent, dans un grand sentiment de honte et de culpabilité, à solliciter l'homme qui l'avait pourtant violée. S'« amusant » avec ses collègues à coudre « quarante tout petits boutons de nacre [et à] faire des petites brides, bien serrées » au dos d'une robe de mariée pour que ça « soit difficile à déboutonner », Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹⁵⁶ en dit cependant beaucoup sur son/leur désir de préliminaires. Elles le font « exprès » pour faire monter le désir et obliger l'époux à être patient. Déposant en 1932 au procès du beau-père incestueux, la voisine de Lucienne (1913), dit que la jeune fille lui aurait détaillé, en confidence, les pratiques sexuelles de l'accusé qui lui « faisait ça par devant et par derrière [...] lui proposait de lui sucer la verge [...] lui embrassait les parties sexuelles [...] lui disait aussi de lev[er] sa chemise [pour] qu'[il lui] passe la main [...] et lui suçait la pointe des seins ». Elle ajoute que la jeune fille lui « avoua que, si quelque fois cela lui plaisait, d'autre fois cela lui faisait horreur ». Confrontée à son beau-père veuf, avec lequel elle vit depuis 1929, la jeune fille dont l'acte d'accusation dit

d'avortement, l'accusée dit que les rapports sexuels régulièrement entretenus avec le fiancé avaient lieu dans sa chambre au domicile familial.

¹⁵² N7220904CE.

¹⁵³ U2603021E.

¹⁵⁴ ADML, 2U2/274, audience du 11 novembre 1938.

¹⁵⁵ Rencontre dans le cadre d'entretiens collectifs en maison de retraite, la témoin attendit que ses corésidentes soient parties pour confier, de sa propre initiative, et micro fermé, son histoire.

¹⁵⁶ N20508021E.

qu'elle « a le souci de ne pas charger son père », « avoue l'avoir recherché » et l'abjure à son tour de soulager sa conscience¹⁵⁷.

Se « réserver »¹⁵⁸

Toutes les fréquentations amoureuses se concluant par un mariage ne sont pas forcément accompagnées d'un rapprochement étroit de corps désirants et trente-huit témoins sont comme Lucienne S. (1914, Corné) arrivées « nette[s] » au mariage. L'inexpérience du fiancé, que l'on préfère souvent qualifier de respect, se conjugue à la peur de sa promise pour expliquer une chasteté pré-nuptiale et une virginité intacte à laquelle la nuit de noces ne met pas forcément de terme immédiat. Ce n'est qu'au bout de huit jours que Marie L. (1926, Beaupréau)¹⁵⁹ consumma son mariage avec François dont elle pense, que « tous deux pareils », il « ne devait pas savoir ». De même Léone P. (1929, La Meignanne) partit en voyage de noces quelques jours sur la côte atlantique sans avoir consommé le sien. Dans ces familles pratiquantes, il ne semble pas que ce soit là souci de respecter les Nuits de Tobie, délai conseillé par l'Église entre le mariage et la *copulatio carnalis* dont Arnold Van Gennep atteste encore la pratique dans l'Ille-et-Vilaine voisine au début du XX^e siècle¹⁶⁰, mais plutôt ajournement relevant d'une inexpérience partagée. À l'instar de Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) et de son fiancé, chaperonnés jusqu'au bout, certains couples, très surveillés par les parents de la jeune fille, n'ont jamais été laissés seuls jusqu'à la veille même du mariage.

Si dix-huit des cinquante (36 %) témoins mariées du groupe 1 ont dit être arrivées vierges au mariage, dix-sept des trente-neuf (43 %) témoins groupe 2 ont assuré l'avoir été également. La taille modeste du corpus pourrait suffire à relativiser des données qui semblent aller à l'encontre d'une évolution, soulignée par tous les historiens des mœurs, vers un desserrement de l'autocontrôle et une plus grande tolérance culturelle et sociale en matière de sexualité juvénile. D'autres hypothèses peuvent cependant être émises. Ce sont souvent les témoins d'origine rurale les plus jeunes et soucieuses d'acculturation au modèle petit-bourgeois, qui ont fait l'apologie de

¹⁵⁷ ADML, 2U2/258, audience du 16 février 1932. Lucienne est la fille, élevée par ses grands parents jusqu'en 1927 puis pensionnaire à Angers jusqu'en 1929, de la seconde femme de l'accusé, morte en 1930. Le viol initial a eu lieu en 1931.

¹⁵⁸ Léone P. (1929, La Meignanne), U300805CNE.

¹⁵⁹ N2230805CE.

¹⁶⁰ Arnold Van Gennep, *Le Folklore français. Du berceau à la tombe. Cycles de carnaval-Carême, cycle de Pâques*, Paris, Robert Laffont, 1998 (1^{ère} édition 1943), p. 480-481.

la virginité comme vertu cardinale des jeunes filles. Pour Léone P.¹⁶¹ et Georgette M., les jumelles de La Meignanne (1929), savoir se retenir et se « réserver » pour leur futur mari fait partie de ces conduites par lesquelles elles se distinguent des « vraies filles de la campagne » à la sexualité non régulée. Petites filles élevées dans les campagnes angevines reconquises par le clergé durant l'entre-deux-guerres et jeunes filles sous Vichy, leur attachement à la virginité ne témoigne pas uniquement de leur perméabilité au discours chrétien la valorisant. Au même titre que leur désir de propreté corporelle et d'élégance vestimentaire ou leurs rêves domestiques, l'intégrité de leur hymen, fait partie de normes « embourgeoisantes » qu'elles veulent performer. Que la préservation de leur virginité chez certaines les jeunes filles s'inscrive dans un processus d'acculturation volontaire n'est pas exclu.. Parmi les quatorze témoins mariées ayant vécu une jeunesse urbaine, neuf (64 %) avaient eu des relations avec leur futur conjoint avant le mariage¹⁶².

C. RENONCER ET TAIRE

La plupart des témoins semblent s'être pliée sans difficulté ni souffrance aux injonctions leur commandant de se conformer au modèle féminin en vigueur dans leur milieu. Pour une minorité cependant, cet alignement se fit au prix d'un renoncement, plus ou moins douloureux, à des projets professionnels et/ou amoureux que leurs parents ne pouvaient et/ou ne voulaient cautionner et soutenir. Non seulement des parents qui accèdent aux desiderata de leurs enfants sont accusés de manquer d'autorité mais ils peuvent également se voir reprocher par la collectivité d'avoir failli à leur mission éducative. Sommés d'obéir en silence, les enfants ne doivent pas contester les choix parentaux les concernant. La renonciation forcée s'accompagne d'une injonction à ravalier ses larmes. Si, au soir de leur vie, les témoins confient facilement le sacrifice d'ambitions professionnelles et d'élans amoureux, considérés de nos jours comme légitimes, et se posent en victimes d'un ordre social et moral rétrograde, elles continuent le plus souvent à garder le silence sur les violences sexuelles subies dont des siècles de moralisme judéo-chrétien et de machisme culturel rendent les femmes co-coupables. De manière générale, les

¹⁶¹ U300805CNE.

¹⁶² Les calculs faits sur les sept urbaines du groupe 1 établissent que cinq avaient anticipé, alors que quatre des sept urbaines mariées du groupe 2 étaient dans le même cas.

relations sexuelles juvéniles qui ne peuvent être *a posteriori* légitimées par un mariage avec le partenaire subi ou choisi relèvent de l'indicible. Résultant le plus souvent d'un mauvais choix d'objet amoureux, d'un viol, incestueux ou non, avortements et infanticides sont autant de violences subies et infligées témoignant d'un puissant désir de rester conformes, c'est-à-dire épousables, en évacuant ou éliminant la preuve de d'une « faute » dont le poids est inégalement partagé.

1. Les ambitions sacrifiées

Ce fut pour une dizaine de témoins une réelle frustration de devoir pour divers motifs renoncer à poursuivre des études qui leur auraient permis d'exercer la profession souhaitée. Comme pour Denise B. (1918, Angers)¹⁶³, « le regret, le grand regret » est souvent double : il faut à la fois renoncer au plaisir immédiat d'apprendre, alors qu'on « aime l'école »¹⁶⁴, qu'on « aime l'étude »¹⁶⁵ et dire adieu aux ambitions qu'autorise à nourrir une scolarité réussie.

La fêrule, le « voile bleu » et les ciseaux

Quand Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine), « malgré qu' [elle] apprenai[t] bien, étant toujours première ou deuxième »¹⁶⁶ n'obtint pas la bourse escomptée parce que « papa n'avait pas fait le régiment », elle s'effondra en pleurs et noya dans les larmes ses rêves d'estrade, de tableau noir et de leçons de morale. Les concours de l'enseignement constituaient pour cette fille de militant socialiste qui « voulai[t] continuer » l'unique moyen de valoriser l'excellence scolaire, son seul capital, et d'accéder à une position lui conférant influence et reconnaissance sociale. L'aura dont jouit aux yeux des témoins le métier d'institutrice vient autant d'un attachement affectif au cadre scolaire que du prestige social dont il est paré et de l'émancipation économique qu'il promet. Faisant de ses regrets personnels ceux de toutes ses contemporaines frustrées d'école à suivre et/ou à faire, Denise B. (1918, Angers) est catégorique : « Quand on était jeune à l'époque, institutrice, c'était ça qu'on voulait [...] on ne pensait pas à autre chose »¹⁶⁷.

¹⁶³ N3160505CE.

¹⁶⁴ Rolande M. (1931, La Daguenière) N4090205CE

¹⁶⁵ Marguerite C. (1907, Saint-Martin-de-la-Place) N2090505CE.

¹⁶⁶ N1160602IE.

¹⁶⁷ N3160505CE.

Si devenir institutrice est le rêve déçu des bonnes élèves disciplinées et raisonnables, devenir infirmière semble celui des bonnes élèves moins dociles et plus imaginatives. Quand l'institutrice sédentaire en blouse grise œuvre sur de purs esprits, l'infirmière nomade avec « son voile et tout ça »¹⁶⁸ travaille sur les corps palpitants. Au métier d'infirmière s'attachent des rêves d'héroïsme, voire d'aventure propres à séduire les esprits sensibles et romanesques. Raymonde M. (1926, Turquant), jeune fille intrépide et pétrie d'idéaux humanistes, « aurai[t] voulu être infirmière pour aller soigner les personnes de couleur dans les colonies ». Toutes les témoins ayant dû renoncer à leurs ambitions ne souhaitaient cependant pas devenir institutrices ou infirmières. Le regret le plus souvent exprimé par les informatrices d'origine rurale les plus modestes, est de n'avoir pu « faire couturière »¹⁶⁹. Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)¹⁷⁰ qui avait des « aptitudes pour la couture » ne souffrit sans doute pas moins que Denise B. (1918, Angers), qui en avait pour apprendre, de ne pouvoir les développer dans le cadre d'un apprentissage.

Fatalisme, amertume et sublimation

Quand les obstacles à la poursuite d'études sont d'ordre strictement économique, que les parents auraient bien voulu mais n'ont pas pu, le renoncement est vécu comme une fatalité sociale, un *fatum* auquel on se résigne avec amertume mais sans colère. Si le refus des parents n'est aux yeux des témoins, motivé par rien d'autre que le désir de les garder à la maison pour tenir le ménage et/ou pis encore que frères et/ou sœurs obtiennent de « continuer », il est vécu comme une profonde injustice. Paulette G. (1912, La Daguenière)¹⁷¹ faisait *a posteriori* des « reproches quand même à [ses] parents, qu'ils auraient pu [la] laisser aller à l'école un peu quand même [car] ils avaient les moyens certainement de l'envoyer en pension ». Craignant pour leur fille unique les dangers de la ville et soucieux d'assurer sa « traçabilité », ils n'auraient pas voulu qu'on dise au village qu'ils étaient des parents négligents. Denise B. (1918, Angers)¹⁷², orpheline de mère, qui « avai[t] passé les bourses et [...] les avai[t] eues » aurait pu selon elle continuer « [ses] études payées par la ville d'Angers ». Soixante-cinq ans plus tard, elle reprochait encore à son père qui « n'en avait pas voulues » car « il s'en foutait pas mal » d'avoir

¹⁶⁸ Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) N50900804CE.

¹⁶⁹ Madeleine S. (1914, Angers) N1240505CE.

¹⁷⁰ N3180804CE.

¹⁷¹ N1101104CE.

¹⁷² N3160505CE.

préféré la mettre immédiatement au travail. Madeleine S. (1914, Angers)¹⁷³, assignée par la maladie puis la mort de sa mère aux tâches domestiques, confessait avoir ressenti « un peu de jalousie quand même » quand sa sœur cadette obtint du père veuf de faire un apprentissage de couturière. Certaines, comme Madeleine R. (1929, Chacé), semblent avoir néanmoins réussi à convertir leur déception en sujet de fierté. Le sacrifice par cette témoin de ses ambitions personnelles lui permet, à l'instar des personnages qu'elle aime jouer sur scène, d'adopter une posture oblatrice gratifiante.

2. *Les cœurs contrariés*

Ayant le plus souvent « trouvé » leur futur conjoint dans le gisement des garçons qu'on leur autorise à aimer, les témoins peuvent alors se permettre de le « choisir » par amour. L'élection amoureuse fondée sur les affinités supposées et l'attraction physique ressentie oblitèrent le complexe processus de sélection antérieure. Fusion magique de la raison endogamique et de l'élan érotique, l'amour préluda et présida à la célébration de la plupart des mariages. Seuls les cœurs contrariés, devant surmonter les réticences parentales ou obligés d'épouser un garçon qu'ils n'aiment pas ou plus, ont une claire conscience du poids des conventions sociales et morales pesant sur les unions. Si, sur les treize témoins (14 %) dont les choix amoureux déplaisaient aux parents, six réussirent à épouser celui qu'elles désiraient, sept dirent « oui » à des hommes qu'elles n'aimaient pas. Pour trois d'entre elles il fallut renoncer au garçon aimé, une épousa par fidélité à la parole donnée un fiancé qu'elle n'aimait plus, et les trois autres furent poussées à l'autel par des grossesses inopportunes.

Cupidon entravé puis libéré

Pour contrer ou contourner l'opposition parentale initiale, les six témoins qui en triomphèrent adoptèrent des stratégies différentes. Alice M. (1924, La Meignanne) et Juliette F. (1920, Brissac) prirent acte du veto mais firent clairement comprendre à leurs parents que la majorité atteinte, elles se passeraient de leur accord. Quand Juliette¹⁷⁴ eut « 21 ans, cela a été terminé, la traque, c'était fini » et elle épousa son amoureux de dix ans plus âgé et divorcé, mais « c'est tout juste si [elle] n'avait pas encore la guerre au début ». La constance des prétendants et la persévérance des filles peuvent également avoir raison des réticences parentales. Le père de

¹⁷³ N1240505CE.

¹⁷⁴ N3160505CE.

Madeleine U. (1920, Chaudfond-sur-Layon)¹⁷⁵ souhaitait que ses quatre filles restent célibataires. Il tenta de convaincre son futur gendre « qui lui plaisait pourtant beaucoup » que la témoin n'était pas « une fille qui [lui] conve[nait] parce qu'elle n'avait pas d'instruction » et ne cessait de la dénigrer devant lui. Les jeunes gens continuèrent à se fréquenter en cachette et à correspondre clandestinement jusqu'à la reddition paternelle.

Seule témoin à avoir été récusée par sa future belle-mère qu'« était dure [et] ne voulait pas d'elle », Georgette L. (1907, Saint-Georges-des-Sept-Voies)¹⁷⁶ et son amoureux eurent à surmonter de nombreux obstacles avant d'arriver devant l'autel. À la tête d'une grosse exploitation laissée par son mari décédé, la mère refusait que son fils unique se mésallie avec la fille d'un petit cultivateur qui « n'avait rien ». Espérant mettre un terme à leurs amours débutantes, elle « le laissa aller en Allemagne » accomplir un service militaire de dix-huit mois dans la Ruhr occupée, alors qu'il « n'aurait pas dû partir, vu qu'il avait perdu son père ». Las, au grand désappointement maternel, les lettres ou cartes qu'il envoyait « tous les jours, parce qu'il ne payait pas de timbre » consolidèrent leurs sentiments et il revint du régiment plus déterminé que jamais à épouser la jeune fille. Ce n'est qu'au bout de « trois sommations »¹⁷⁷ officielles auxquelles, toujours récalcitrante, elle ne consentit jamais à se rendre que le jeune couple put se marier. Déconfite, la belle-mère malgré elle n'assista pas à la cérémonie. En 1951, la mère de Jeanne (1928), sœur aînée de Marie (1934) mineure fugueuse sur la famille de laquelle le juge des enfants demande à la police de faire un rapport¹⁷⁸, lui « cacha deux jours avant la date fixée pour le mariage sa robe de mariée et ses affaires personnelles » dans l'espoir, vain, de retarder l'officialisation d'une relation qu'elle refusait. La jeune fille majeure se maria, sans sa robe et sans sa mère, le jour prévu.

La fugue parisienne, le chantage au suicide dans la Seine et la grossesse volontaire¹⁷⁹ furent les moyens employés par Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) pour venir à bout de l'opposition maternelle. Avec l'argent que son amoureux lui avait envoyé de Paris, Marie prit le train pour la capitale « le 19 février 1930 », y retrouva André avec lequel elle concubina avant de se marier, enceinte, « le 30 novembre 1930 », à quelques jours de son vingt et unième

¹⁷⁵ U230805INE. Seule Madeleine parvint à se marier.

¹⁷⁶ U090702IE.

¹⁷⁷ Bien que majeur, le jeune homme ne disposait pas de ses biens et devait demander le consentement de sa tutrice. Si au terme de trois sommations officielles il ne l'avait pas obtenu, il pouvait s'en passer.

¹⁷⁸ ADML, 3U1/1378. Correspondance du juge des enfants, procès-verbaux de gendarmerie et enquêtes sociales. Dossier de Paulette S.

¹⁷⁹ Ce moyen fut également utilisé par Jeannette B. (1923, Thouarcé).

anniversaire. C'est également par la fugue qu'en 1949, deux amoureux, auxquels le quotidien local¹⁸⁰ consacre un article au ton amusé et attendri, tentent de faire plier leurs parents respectifs. Edmonde (22 ans) et A. (18 ans) « depuis plusieurs mois s'étaient épris l'un de l'autre » mais « cette idylle n'[avait] pas l'heur de plaire aux parents » qui estimaient que « le jeune garçon » devait, avant d'engager tout projet matrimonial, accomplir son service militaire. Mais les « tourtereaux ne l'entendirent pas de cette oreille et le dimanche 27 février, au soir, à l'issue d'un bal, ils pr[irent] tous les deux la clé des champs ». Dans l'entourage on craint le pire. Étangs et puits sont sondés. Les jeunes gens sont finalement appréhendés huit jours plus tard alors que, venus au ravitaillement à Durtal, ils tentent « épuisés de fatigue et sevrés de nourriture » de regagner leur nid d'amour forestier. Durant une semaine les « fugitifs » avaient vécu d'amour et d'eau très fraîche dans une cabane aménagée au cœur de la forêt de Chambiers. L'article ne dit pas si les parents consentirent au mariage des amoureux doublement transis.

Ne plus avoir le choix

Enceintes de garçons mal choisis et/ou qui ne leur laissèrent pas le choix, Denise B. (1918, Angers), Madeleine B. (1912, Angers) et Marie V. (1911, Sainte-Gemmes-sur-Loire) furent obligées de se marier rapidement pour légitimer l'enfant attendu. Si Denise et Marie épousèrent les garçons qui les avaient mises enceintes dès le premier rapport sexuel intervenu peu de temps après la rencontre, Madeleine se maria avec un autre homme, plus âgé, qui accepta d'endosser la paternité. Denise¹⁸¹ à qui était demandé si elle avait librement consenti à cette première relation, répondit « qu'il fallait le dire vite » et Marie, pleinement consentante, soupçonna rétrospectivement son époux, valet du père, d'avoir hâté les choses pour se faire au plus vite agréer comme fiancé. Elle ne l'aimait déjà plus quand ils passèrent devant le maire¹⁸². La recherche d'un garçon naïf ou complaisant qui puisse légitimer le nouveau-né, n'est semble-t-il pas rare¹⁸³. Marie évoquait les tractations serrées auxquelles se livrèrent deux familles dont les enfants amoureux avaient « fauté » mais qu'on ne pouvait marier ensemble. Sa cousine ne pouvant épouser le garçon, promis de longue date à une autre fille, qui l'avait mise en enceinte, ses parents obtinrent qu'un frère cadet répare l'affront. Le jeune homme n'eut pas le choix et ce

¹⁸⁰ ADML, 30 Jo 07, *Le Courrier de l'Ouest*, n° 56, 8 mars 1949.

¹⁸¹ N3160505CE.

¹⁸² Mariée en 1932, le témoin divorça en 1953.

¹⁸³ Alain Girard, cite un chiffre de 12 % de mères de familles mariées ayant un enfant illégitime durant l'entre-deux guerres. Cf. *Le Choix...*, *op. cit.*, p. 165.

mariage imposé en fit le père officiel de son neveu. Raymonde M. (1926, Turquant)¹⁸⁴ était déjà fiancée à Roger quand elle fut déportée en Allemagne en 1943. Dans le dernier courrier qu'elle adresse de Compiègne à sa mère avant de quitter la France, et craignant de ne plus y revenir, elle lui demandait de dire à son fiancé qu'elle le déliait de sa parole. Il préféra « la garde[r] » mais quand Raymonde revint d'Holleisheim en 1945, « [elle] avai[t] changé et n'étai[t] plus tellement décidée » à épouser ce garçon épargné par la guerre qui lui disait qu'elle ressassait et l'abjurait d'oublier ce qu'elle avait vécu. Se sentant doublement « fautive », et pensant que « cela allait peut-être s'arranger », elle honora néanmoins sa promesse¹⁸⁵.

Baillonner Cupidon

Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)¹⁸⁶, Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire) et Denise P. (1912, Mazé) durent renoncer à épouser les garçons qu'elles aimaient. Afin de retenir son jeune amant à la maison la mère d'Andrée imposa à sa fille de l'épouser. La jeune fille, âgée de 18 ans, aimait Henri, 22 ans, et en était aimée et depuis deux ans les amoureux se retrouvaient clandestinement pour échanger de « bons petits baisers ». Andrée obéit à sa mère, mais le jour qu'« il [son futur époux] a été choisi la chambre à coucher à Angers, [elle] parti[t] ramasser des patates » chez Henri¹⁸⁷. Une amie de Marie-Louise G. (1912, Le Puy-Notre-Dame), « contrainte par ses parents de se marier alors qu'elle avait un amoureux », prétexta le soir des noces de devoir rectifier sa tenue pour s'esquiver du bal et rejoindre l' élu de son cœur qui eut « l'étreinte » de son corps. Pour se venger de ses parents qui ne voulaient pas lui laisser épouser « Charlot » car leur union « était quelque chose qui ne pouvait pas exister vu sa situation et la [sienne] » Gisèle¹⁸⁸, choisit, après réflexion, de dire oui à un veuf chargé d'enfants qui ne leur plaisait pas vraiment davantage mais dont la position de notable local eut raison de leur opposition. Quand Denise¹⁸⁹ comprit qu'elle ne pourrait pas épouser Henri, pour « des affaires de famille » et de « manière de vivre », elle en « pleur[a] » beaucoup puis épousa celui que ses parents avaient agréé. Elle ne ressentait pour lui aucun des sentiments éprouvés pour « le premier » mais apprécia qu'il ne lui dise « jamais non ».

¹⁸⁴ U140602IE.

¹⁸⁵ Son fiancé était trop jeune en 1940 pour être mobilisée et réussit à échapper au STO. Après leur mariage, le jeune couple s'installa à Tours. La témoin connut alors une longue période de dépression dont elle ne sortit qu'une dizaine d'années plus tard.

¹⁸⁶ N4250804CE.

¹⁸⁷ La témoin a dit être arrivée vierge au mariage mais il est permis d'en douter.

¹⁸⁸ N3131005CE. Charlot était ouvrier agricole et Gisèle, fille d'exploitant.

¹⁸⁹ N8170105CE.

3. Les corps violents

Une parole empêchée

Stimulant la prise de parole sur la plupart des thèmes, le choix de l'entretien collectif s'est révélé contre-productif dès que fut abordé celui des violences sexuelles. Si la sexualité heureuse s'épanouissant dans le mariage et la maternité est dite, la sexualité malheureuse résultant de viol et/ou d'inceste, parfois suivis d'avortements ou d'infanticides, est largement tue. Étudiant les attentats à la pudeur sur les fillettes, Anne-Marie Sohn estime que, en milieu rural particulièrement, nombreuses sont les filles à avoir connu des initiations sexuelles placées sous le signe de la violence¹⁹⁰ et les travaux récents d'historiens sur l'avortement chiffrent entre 60 000 et 120 000 par an les grossesses volontairement interrompues durant l'entre-deux-guerres¹⁹¹. L'exploitation, non exhaustive, des fonds de justice et de police conservés aux Archives départementales du Maine-et-Loire, ainsi que des sondages effectués dans la presse quotidienne locale ont permis de repérer un certain nombre d'affaires d'attentats à la pudeur, viols, incestes, avortements, infanticides impliquant des jeunes filles âgées de 13 à 25 ans entre 1920 et 1950. À eux seuls, la modicité du corpus et la brièveté de la séquence biographique interrogée suffiraient à expliquer le mutisme gêné des témoins sur la question. Par ailleurs la probabilité était envisageable qu'elles aient toutes été épargnées durant leurs courtes années de jeunesse par les violences sexuelles et leurs éventuelles conséquences.

La preuve du contraire en a cependant été spontanément fournie par deux témoins rencontrées individuellement. Si Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) très âgée, impotente et aveugle a été rencontrée seule dans sa chambre pour un unique entretien de deux heures, Madeleine V. (1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire) faisait partie d'un groupe. Sortie en même temps que les autres à la fin du troisième entretien consacré aux fréquentations amoureuses elle revint seule pendant que je rangeais tables et matériel d'enregistrement et confia alors avoir été violée par son patron à l'âge de 17 ans. Sa démarche s'inscrivait dans un réel désir de témoigner afin que l'on sache quelle était la dure condition faite aux domestiques féminines en ferme mais elle ne « voulait pas parler de ça » devant les autres¹⁹². Condition nécessaire à la confiance,

¹⁹⁰ Anne Marie Sohn, «Les attentats...», art. cit.

¹⁹¹ Le chiffre reste difficile. Cf. Françoise Thébaud, «La peur au ventre», *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p. 290 ; Jean-Yves Le Naour, Catherine Valenti, *Histoire de l'avortement. XIX^e –XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2003, p. 163-165; Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, op. cit., p. 906-907.

¹⁹² De toutes les témoins c'est la seule à avoir verbalisé son apport comme source d'histoire.

l'individuation de l'entretien n'est cependant pas condition suffisante. Si ces deux témoins ont pu parler, c'est aussi parce que leur statut de victime avait déjà été clairement établi, leurs souffrances entendues, reconnues, et peut-être consolées. Les parents de Marie avaient porté plainte contre le violeur et Madeleine fit dans les années soixante une psychothérapie pour soigner un état dépressif chronique. Pour les quatre-vingt-dix autres témoins rencontrés en entretiens individuels ou collectifs, viols, incestes, avortements et infanticides subis et/ou commis font partie des expériences qui, quand elles ont été vécues, ne peuvent être dites à la première personne.

Viols

Crime dont la victime se sent coupable, le viol « appartient, écrit Georges Vigarello à l'univers de l'impudeur avant d'appartenir à celui de la violence »¹⁹³ et la honte, « invinciblement éprouvée »¹⁹⁴ muselle celle qui le subit. Évoquant une jeune fille de sa connaissance que son état de grossesse poussa au suicide, Germaine D. (1923, Denezé-sous-Doué)¹⁹⁵ disait que si « cela se trouv[ait] elle avait été forcée mais qu'elle avait trop honte pour en parler ». La mort semble alors préférable à la révélation d'un crime dont la publicité, écrit Anne-Marie Sohn¹⁹⁶, « ostracise la victime ». Existe, écrit David Niget étudiant *Les jeunesses populaires sous le regard de la justice*, un processus, spécifiquement genré de « victimisation infamante »¹⁹⁷ dissuadant souvent la jeune agressée et/ou ses parents de porter plainte. C'est par « des chagrins intimes » qu'une jeune bonne, retrouvée « pendue à un clou fixé au plafond, à la tête de son lit » explique son geste dans une lettre laissée à ses parents. Le quotidien local, qui relate l'affaire en 1925¹⁹⁸, met en relation le suicide de la jeune fille et « une enquête ouverte [...] au sujet des manœuvres criminelles dont [elle] aurait été victime à Saint-Rémy-la-Varenne ». Invités à témoigner, en 1951, au procès du violeur, les parents d'Yvette (1931), agressée en 1949, expliquent qu'ils n'avaient pas voulu porter plainte « craignant de causer du tort à la réputation de leur enfant »¹⁹⁹. « Dès les premiers interrogatoires et les expertises médicales, écrit Christine Bard, la parole de la victime est

¹⁹³ Georges Vigarello, *Histoire du viol. XVI^e -XX^e siècles*, Paris, Seuil, p. 41.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹⁹⁵ U090402IE.

¹⁹⁶ Anne-Marie Sohn, « Les attentats... », art. cit., p. 93.

¹⁹⁷ David Niget, *Jeunesses populaires sous le regard de la justice: naissance du tribunal pour enfants à Angers et Montréal*, Thèse de doctorat, histoire, Angers, 2002, p. 459.

¹⁹⁸ ADML, 97 Jo 48/2, *Le Petit Courrier*, n° 284, 11 octobre 1925.

¹⁹⁹ ADML, 2U2/304, audience du 12 mars 1951.

suspecte »²⁰⁰. Si la compassion est de mise pour les fillettes victimes de « satyre »²⁰¹ et les jeunes filles à ce point honorables qu'elles préfèrent, modernes Lucrèce, la mort au déshonneur, c'est avec moins d'aménité que sont considérées les filles plus âgées et survivantes dont le viol est su. Une autre des raisons pouvant expliquer la facilité avec laquelle Marie J. (1909, Saint-Clément-de-la-Place) a confié l'agression subie est la personnalité du criminel, père incestueux de deux filles et violeur récidiviste de petites bonnes. Elle se sait l'irréprochable victime des appétits d'un pervers patenté. Les rares affaires mentionnées par les témoins mettent plutôt en scène des filles présentées comme provocantes et/ou irresponsables qui ont cherché, voir mérité, ce qui leur est arrivé. D'une camarade violée, Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)²⁰² dit que c'était « une Marie-couche-toi-là et c'est tout ! ». Il est probable que Marie-Henriette, décrite par sa cousine Georgette G. (1920, Miré)²⁰³ comme une « belle fille » ait été violée à l'âge de 15 ans par son voisin « qu'avait dix ans de plus, qu'était moche et puis gros et rouge de figure » mais en même temps qu'elle fait état de la rumeur selon laquelle il « avait abusé d'elle », la témoin précise qu'« elle avait besoin d'un homme ». Le violeur d'Yvette « fait courir dans le pays le bruit de l'inconduite de la jeune fille qui, dit-il, avait accepté ses faveurs »²⁰⁴. Il sait pertinemment que c'est là un argument de nature à modérer, sinon obérer, la sanction pénale. Interrogées sur leur réaction en cas de viol, les informatrices ont toutes dit qu'elles auraient eu de grandes difficultés à en parler à leurs parents. Lorsque les victimes finissent par raconter ce qui leur est arrivé et qu'une action en justice est ouverte, les traces (coups, blessures, tâches de sperme et/ou de sang, etc.) ont bien souvent disparu²⁰⁵. Il est alors difficile de prouver le crime et le « mutisme, écrit David Niget, [est] interprété comme une complicité coupable »²⁰⁶.

Les membres d'un groupe avec lequel j'ai particulièrement sympathisé ont évoqué, hors enregistrement, les regards et les frôlements ambigus de certains hommes de leur voisinage, dont

²⁰⁰ Christine Bard, *Les Femmes...*, *op. cit.*, p. 38.

²⁰¹ ADML, 97 Jo 36, n° 28, 28 janvier 1920. « Un crime odieux. Une fillette souillée par un satyre ». Cf. Laurent Ferron, *La Répression pénale des violences sexuelles. L'exemple du ressort de la Cour d'appel d'Angers au XIX^e siècle*, thèse de doctorat, histoire, Université d'Angers, 2000.

²⁰² N7220904CE.

²⁰³ N8100904CE.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Sur la preuve en matière de violences sexuelles, voir Laurent Ferron, « Le témoignage de femmes victimes de viols au XIX^e siècle », dans Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit [dir.], *Femmes et justice pénale, XIX^e – XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 129-138.

²⁰⁶ Éric Pierre [dir.], *Analyse de la délinquance féminine et de la violence des jeunes en Maine-et-Loire. Approches historiques et archivistiques*, Angers, Centre d'histoire des régulations sociales, 2002, p. 137.

quelques uns allèrent jusqu'à les « serrer de très près »²⁰⁷. Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier), ne parvint jamais à dire explicitement à sa mère les raisons pour lesquelles elle ne voulait plus faire de travaux de couture au domicile d'une famille dont le chef la « pelotait dans les coins » et essayait à chaque fois de l'embrasser sur la bouche. Forcée d'y retourner, elle résolut d'en parler directement à l'épouse du harceleur. Celle-ci lui répondit de ne pas faire plus de cas qu'elle n'en faisait elle-même des agissements du patron, dont elle acceptait visiblement qu'il lutine domestiques et filles à la journée. Elle dût cependant mettre en garde son époux car il cessa d'importuner la témoin. Ainsi que l'établit Anne-Marie Sohn « le stéréotype des amours ancillaires, ici fruits de la violence, se vérifie en milieu rural »²⁰⁸. Quand Jeanne F. (1923, Segré)²⁰⁹, devenue travailleuse sociale, dit que « bonne à tout faire, ça, c'est le pire des boulots », elle fait moins référence à la somme de travail exigée qu'au service sexuel trop souvent imposé par des patrons abusifs. « En place dans un château », Fernande B. (1921, Saint-Mathurin-sur-Loire) avait été prévenue par les domestiques que le fils de la maison, marié, « voulait se servir de toutes les bonnes ».

Dans une affaire de tentative d'avortement mise au jour par une dénonciation anonyme, Renée (1931)²¹⁰, 15 ans, bonne en ferme, enceinte du beau-fils de ses patrons, raconte que ce dernier l'avait menacée de la faire renvoyer si elle ne lui cédait pas. Moins prudent que son beau-père qui lui se « retirait », le jeune homme ne prenait aucune précaution. Certaines filles, moins tétanisées par la peur et/ou plus robustes, arrivent parfois à repousser l'assaut d'agresseurs moins décidés et/ou moins corpulents. Au garçon qui lui mit la « main au grisbi » Francine B. (1921, Montreuil-Juigné)²¹¹ fit lâcher prise aussitôt en lui envoyant la sienne à la figure. Témoignant en 1951²¹² au procès d'un violeur multirécidiviste, Marie-Anne (1926) rapporte qu'elle parvint alors qu'il la tirait brutalement à lui et lui disait « qu'elle y viendra[it] de gré ou de force » à se saisir « d'une branche de cyprès qui [lui] permit de résister un moment » jusqu'à ce qu'elle soit

²⁰⁷ Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier) HC250109. Ces faits ont été rapportés au cours d'une des visites amicales, non enregistrées, qui ont suivi la campagne d'entretien. Je continue, pour le plaisir de leur conversation et la richesse affective de nos échanges, à aller rendre visite à ces cinq témoins que je retrouve dans un petit salon du foyer-logement où elles résident ou dans l'appartement de l'une d'entre elles. La dynamique des entretiens a soudé ce groupe dont les membres qui ne se connaissent pas toutes au début, parlent désormais librement ensemble. Je les tiens régulièrement au courant de l'avancement de mon travail et elles savent quel usage je fais de ces conversations

²⁰⁸ Anne-Marie Sohn, « Les attentats... », art. cit., p. 76.

²⁰⁹ N2150905CE.

²¹⁰ ADML, 90 W art. 24. Lutte contre l'avortement. Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service général de police judiciaire, daté du 5 février 1949.

²¹¹ N2080905CE.

²¹² ADML, 2U2/304, audience du 12 mars 1951.

secourue. Renée (1911) raconte lors du procès²¹³, comment elle réussit à se dégager d'un agresseur qui « essay[ait] de la coucher par terre », après lui avoir « baissé la culotte [...] et porté la main sur les parties sexuelles ». Plus que sa résistance physique, ce sont ses cris qui poussent le jeune homme, « sans doute pris de peur [à la] laiss[er] enfin tranquille ». Sur les viols en temps de guerre, commis par des soldats des armées d'Occupation et/ou de Libération, dont les travaux de Fabrice Virgili²¹⁴, J. Robert Lilly et François le Roy²¹⁵ ont montré l'importance et la spécificité, les témoins n'ont rien dit.

Incestes

Si par surcroît l'agresseur est un parent, la probabilité est encore plus forte que l'affaire soit tue. Le mot d'inceste n'a été prononcé spontanément qu'une fois par un témoin masculin qui expliquait la dépression chronique de sa femme et son suicide, plus de cinquante ans après les faits, par les violences sexuelles paternelles perpétrées en toute impunité pendant des années. Les agissements du tyran étaient connus de tous mais, homme influent à l'échelle du village, craint pour sa violence, il n'avait jamais été dénoncé, y compris par son gendre, qui dut continuer à protéger son épouse de la concupiscence paternelle après le mariage. La rumeur publique et la dénonciation, anonyme ou assumée, plus que la plainte de la victime²¹⁶, sont à l'origine des enquêtes mettant au jour des cas d'inceste, crime dont Anne-Marie Sohn souligne « la banalité et la démesure »²¹⁷. Dans une affaire jugée en 1926²¹⁸, la jeune Hyacinthe née en 1907, enceinte de son père, refuse tout d'abord de confirmer le nom du coupable, dénoncé à la gendarmerie par une voisine à laquelle elle s'était confiée. En 1941²¹⁹, Marie-Madeleine, 20 ans, régulièrement violée par son père depuis 1932, explique qu'elle n'a pas voulu le dénoncer pour ne « pas déshonorer [sa] mère, [ses] frères et sœurs ». La mise en accusation des pères est d'autant plus difficile que dépend d'eux la survie économique du groupe familial dans son ensemble. Incrédulité et/ou

²¹³ ADML, 2U2/272, audience du 15 février 1932.

²¹⁴ Fabrice Virgili, *La France «virile». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000. « Le sexe blessé » dans François Rouquet, Fabrice Virgili, Danièle Voldman [dir.], *Amours, guerres et sexualité*, Paris, Gallimard BDIC/Musée de l'Armée, 2007, p. 138-144.

²¹⁵ J. Robert Lilly, François Le Roy, « L'armée américaine et les viols en France (juin 1944-mai 1945) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 109-121.

²¹⁶ Dans les dix-huit affaires d'incestes (viol ou attentat à la pudeur par ascendant) étudiées, huit enquêtes avaient été ouvertes à la suite de dénonciations précises (dont celle d'une mère et de deux sœurs) et quatre en raison de la circulation de rumeurs. Quatre victimes, dont deux filles légitimées, ont porté plainte. Les circonstances de la mise en accusation des deux autres pères n'ont pas pu être précisées.

²¹⁷ Anne-Marie Sohn, « Les attentats... », art. cit., p. 88.

²¹⁸ ADML, 2U2/244, audience du 8 novembre 1926.

²¹⁹ ADML, 2U2/278, audience du 26 février 1941.

crainte du conjoint expliquent le plus souvent la passivité des mères dont la première réaction, quand elles sont mises au courant, est souvent de faire promettre le silence à leurs filles. En 1950 lors du procès de son époux, la mère de Paulette (1934), régulièrement violée depuis l'âge de 14 ans, dit avoir su mais voulu « cacher cette faute afin d'éviter un scandale, toujours nuisible à l'avenir de [sa] fille »²²⁰. C'est, dit-elle lors du procès, la « crainte » qui dissuade la mère de Suzanne (1924)²²¹ d'intervenir lorsque, entrant dans la chambre, elle trouve son mari déculotté devant sa fille, allongée sur le lit les jambes écartées, et l'entend dire, joignant la parole au geste, que « Bon Dieu, on y rentrerait bien là-dedans ! ».

Dans quatre dossiers sur dix-huit, le père est veuf et son acte « relève de la sexualité de substitution »²²². En 1933, Léone (1913), violée régulièrement par son père depuis la mort de l'épouse en 1929, décide de quitter la maison pour ne plus lui « servir de femme »²²³. Pour d'autres pères le passage à l'acte semble essentiellement motivé par le souci de ne laisser à aucun autre homme le privilège de déflorer leurs filles. Ils exigent d'être les premiers, se présentent comme des initiateurs sûrs sachant prendre leurs « précautions » pour éviter une grossesse et, souvent, se montrent particulièrement jaloux des fréquentations masculines de leurs filles. Le père de Suzanne, 16 ans, lui offre de « le [lui] faire perdre [son pucelage] »²²⁴ et celui de Clémentine également âgée de 16 ans, l'asseyant de force sur ses genoux lui expose que, puisque « [elle] ne sai[t] pas faire l'amour, [il] v[a] lui apprendre »²²⁵. Un mois après s'être exhibé devant elle dans les bois et lui avoir demandé de le masturber, le père de Raymonde (1926)²²⁶ lui propose de lui « fai[re] du bien » en lui mett[ant] ce qu'[il lui] a fait voir l'autre jour ». N'arrivant pas à maîtriser sa belle-fille qui se débat, le beau-père de Lucienne (1913), 17 ans, se met en colère et lui dit que « Bon Dieu, [elle] est bien en âge d'être percée ! »²²⁷. Une fois leurs filles déflorées les pères violeurs tiennent à garder l'exclusivité, mûs sans doute autant par jalousie que par la crainte d'être soupçonné si le futur amant de leur fille venait à découvrir qu'elle n'est plus vierge. Craignant qu'elle « s'amuse avec des jeunes gens », le père de Marie-Henriette (1933)²²⁸ n'aimait pas que sa fille sorte. Elle n'obtenait l'autorisation d'aller au bal ou au cinéma qu'à

²²⁰ ADML, 2U2/304, audience du 19 décembre 1950.

²²¹ ADML, 2U2/274, audience du 07 novembre 1938.

²²² Anne-Marie Sohn, « Les attentats... », art. cit., p. 89.

²²³ ADML, 2U2/274, audience du 8 novembre 1938.

²²⁴ ADML, 2U2/254, audience du 22 février 1930.

²²⁵ ADML, 2U2/274, audience du 7 novembre 1938.

²²⁶ ADML, 2U2/281, audience du 5 mai 1942.

²²⁷ ADML, 2U2/258, audience du 16 février 1932.

²²⁸ ADML, 2U2/304, audience du 31 mars 1951.

condition qu'elle « [se] donne à lui soit avant, soit après les sorties » et « qu'[elle] y aille avec [sa] mère ». Redoutant néanmoins des sorties clandestines, il lui démonte sa bicyclette.

Le potentiel infamant de la rumeur d'inceste est tel qu'elle peut être lancée à titre de vengeance contre un individu ou une famille. Portée par la *vox populi*, son véhicule privilégié, elle stigmatise durablement ceux et celle qu'elle vise. Déclenchée par une dénonciation anonyme faisant état de relations incestueuses entre un père et sa fille et de l'avortement qui en aurait résulté, une enquête de police²²⁹ conclut à la calomnie.

Infanticides

Donnant lieu quand ils sont découverts à des articles circonstanciés dans la presse locale, avec portrait de la coupable²³⁰ et récit détaillé du traitement réservé au « petit cadavre », les infanticides sont abordés par les témoins sous l'angle du fait divers. Le caractère « sensationnel », à défaut d'être réellement exceptionnel du crime²³¹, permet, à la différence des violences sexuelles nettement plus fréquentes, d'en parler avec un certain détachement. Au contraire des victimes de viol, les coupables d'infanticides semblent considérées avec une certaine aménité. Cette indulgence est encore globalement, en ce début de XX^e siècle, celle des jurys populaires dont Annick Tillier²³² souligne la relative clémence²³³. La loi du 2 septembre 1941 faisant de l'infanticide un crime désormais jugé en correctionnelle entraîne une augmentation du nombre des condamnations. Si, écrit Fabrice Virgili²³⁴, trente-trois condamnations avaient été prononcées pour ce motif en cours d'assises en 1941, 224 le sont par les chambres correctionnelles en 1942.

²²⁹ ADML, 90 W art. 24. Cabinet du préfet: lutte contre l'avortement. Rapport d'enquête de l'inspecteur de police judiciaire Gernier Rogereau au commissaire principal de la 4^e brigade régionale de la police judiciaire d'Angers.

²³⁰ ADML, 97 Jo 77, *Le Petit Courrier*, n° 304, 31 octobre 1935, illustre d'une photographie de la criminelle l'article consacré à « Un infanticide à la Jumellière ». 97 Jo 78, *Le Petit Courrier*, n° 68, 7 mars 1936. L'article sur « L'infanticide du Guédéniau » est accompagné d'une photographie, peu flatteuse, de « la mère criminelle ».

²³¹ Les fonds d'archives (série 2U2, cour d'assises d'Angers) étudiés de façon non exhaustive ont permis de repérer au moins sept cas d'infanticides commis par des filles célibataires entre 1920 et 1950. La presse locale, sondée à raison d'un trimestre par an de 1920 à 1950, fait état de onze affaires, distinctes des cas précédents, commis pour la plupart avant 1935 par de jeunes célibataires. Au premier trimestre de l'année 1920 ce ne sont pas moins de trois affaires qui sont évoquées dans *Le Petit Courrier*. Pour Yves Le Naour et Catherine Valenti, les « paysannes [seraient] plus enclines à occire un nourrisson nouveau-né, qu'à expulser un embryon ou un fœtus », *Histoire de l'avortement*, *op.cit.*, p. 64.

²³² Dans *Des criminelles au village...*, *op. cit.*, p. 119-140, Annick Tillier souligne l'opposition entre jurys populaires enclins à la mansuétude et magistrats partisans d'une application plus répressive de la loi.

²³³ Dans les sept affaires d'infanticides étudiées, la peine la plus lourde, trois années de prison, sanctionne une jeune fille dont la moralité est présentée comme douteuse. Quatre accusées sont condamnées à de la prison ferme, deux à de la prison avec sursis et une est acquittée.

²³⁴ Fabrice Virgili, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, p. 117.

On attribue d'abord au rigorisme de l'entourage le geste de filles dont les facultés de dissimulation suscitent des commentaires presque admiratifs. Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)²³⁵ n'en revenait pas qu'une de ses camarades, avec laquelle elle chantait tous les dimanches à la messe, enceinte « d'on n'avait jamais su exactement qui » ait pu donner le change jusqu'à ce que le cadavre du nouveau-né soit retrouvé « sous le tablier de la cheminée familiale ». La commisération manifestée à l'égard des jeunes criminelles peut aussi se lire comme l'expression d'un sentiment de culpabilité collective à n'avoir su deviner leur détresse probable, et en prévenir la dramatique issue.

Les affaires étudiées montrent des accusées avant tout soucieuses de préserver leur réputation en faisant disparaître « le fruit de [l]'inconduite »²³⁶. Pourvues d'enfant, les filles trouvent difficilement à se marier. Gilberte (1906)²³⁷, ouvrière de 19 ans, dont l'ancienne logeuse atteste qu'« elle avait une bonne conduite, ne recevait jamais ni homme, ni femme [...], se tenait très bien et paraissait convenable », dément avoir tué son enfant, mais, ayant constaté au lendemain de son accouchement « qu'il était mort », le fait disparaître pour « cacher sa faute ». Lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle est enceinte de Remy, domestique agricole de 24 ans qu'elle fréquente clandestinement depuis plusieurs mois et qui souhaite l'épouser, Juliette (1913)²³⁸, 18 ans, ne l'informe pas de son état et lui « signifi[e] sa volonté de ne plus le voir », ce dont « il fut très peiné ». Elle n'en avertit pas plus ses parents qui, assurent-ils au procès, n'auraient « fait aucune opposition à son mariage ». Jeune fille de « caractère fier et orgueilleux [...] n'aim[ant] pas beaucoup les observations », elle aurait alors dû « convenir de ses fréquentations avec [un] jeune homme », ce à quoi elle se refuse absolument. Non seulement « [elle] ne voulai[t] faire connaître à personne [son] état » parce qu'« [elle] vai[t] honte » mais aussi parce qu'il lui eût fallu avouer avoir menti quand elle assurait sa mère, l'interrogeant sur la rumeur lui prêtant un amant, qu'elle ne fréquentait personne. Dans cette paroisse des Mauges une naissance suivant de trop près un mariage hâtivement préparé est aussitôt interprétée comme la preuve de l'inconduite pré-nuptiale de la parturiente.

²³⁵ N4270605CE. Le « on n'avait jamais su exactement qui » laisse au contraire supposer une relative précision de suppositions.

²³⁶ Marina Daniel, « Jeunes femmes infanticides au XIX^e siècle. "Faire disparaître le fruit de son inconduite" », Jean-Claude Vimont [dir.], *Jeunes, déviances et identités. XVIII^e –XX^e siècles*. Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2006, p. 49-64.

²³⁷ ADML, 2U2/244, audience du 27 février 1927. En appel, l'accusée fut condamnée à six mois de prison, pour homicide par imprudence et suppression d'enfant.

²³⁸ ADML, 2U2/258, audience du 16 février 1934.

Estimant qu'il est déjà trop tard pour sauver sa réputation et/ou ne souhaitant peut-être pas être obligée d'épouser un garçon qu'elle n'aime pas²³⁹, l'accusée dont on ne sait si elle a tenté d'avorter, dissimule sa grossesse et ne « prend aucune mesure en vue de la naissance de son enfant ». Un soir que la famille finit de manger, Juliette quitte la table et descend au jardin où, le travail ayant commencé la veille, elle accouche très vite. Après avoir étranglé la « petite fille, née à terme, vivante, viable et bien constituée », elle remonte dans sa chambre, enveloppe « le petit cadavre dans une combinaison » et le cache sous le traversin du lit qu'elle partage avec sa sœur aînée²⁴⁰. Dans une affaire relatée par la presse locale en 1935²⁴¹, c'est également pour éviter « la honte d'être considérée comme une fille-mère », alors que son fiancé, qui n'est pas le père, s'est « généreusement » proposé de « l'épouse[r] quand même », qu'Alphonsine (1913) dit avoir fait disparaître, en le brûlant dans la cheminée familiale, « le petit corps » d'un enfant qu'elle affirme être « venu au monde mort ». « Sa grossesse, peu apparente, ne l'ayant pas trahie dans le pays », elle espère ainsi échapper à tout soupçon. Au comble de la détresse et de la souffrance, Clémence (1906)²⁴², 19 ans, dont l'histoire est rapportée par *Le Petit Courrier*, accouche dans le puits où, sentant venir les « douleurs », elle s'est jetée pour en finir. L'enfant meurt noyé, la jeune fille est grièvement blessée.

L'argument économique est rarement évoqué par les primipares. À l'instar des accusées étudiées par Annick Tillier, elles allèguent « plus souvent la honte que la misère »²⁴³ pour expliquer leur geste. C'est parce que sa mère refuse de s'occuper de l'enfant qui s'« amène », que Marie-Louise (1909)²⁴⁴, journalière de 21 ans, de nouveau enceinte et dont la réputation a déjà été plus qu'écornée par la naissance d'un premier enfant élevé par ses parents, décide de le faire disparaître. Quand la grossesse est perçue et ne fait l'objet d'aucun déni, l'infanticide, en aval immédiat de l'accouchement, s'inscrit souvent dans la continuité de manœuvres abortives ayant échoué en amont. Pour Cyril Olivier étudiant, à partir de sources policières, judiciaires et

²³⁹ Juliette semble avoir été assez peu éprise de ce garçon qu'elle ne voulait pas présenter à ses parents.

²⁴⁰ Cette dernière qui lavait le linge de la famille avait remarqué que Juliette n'avait plus ses règles, mais la sachant « mal réglée », et connaissant sa susceptibilité, ne la questionna pas davantage. Au lendemain de l'accouchement, Juliette resta au lit ce qui, avec les traces de sang découvertes le jour venu dans le jardin et la chambre, alertèrent les parents qui firent venir le médecin. L'accusée fut condamnée à deux ans de prison.

²⁴¹ ADML, 97 Jo 77, *Le Petit Courrier*, n° 304, 31 octobre 1935. Il s'avère que le père de l'enfant est le beau-frère de l'accusée.

²⁴² ADML, 97 Jo 48/2, n° 284, 11 octobre 1925.

²⁴³ Annick Tillier, *Des Criminelles...*, op. cit., p. 257.

²⁴⁴ ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930. L'accusée, décrite comme « sans défense », est condamnée à deux ans de prison avec sursis et sa mère, convaincue de complicité, à quatre ans avec sursis.

administratives, les politiques de la sexualité sous Vichy²⁴⁵, ce type d'infanticide, témoignant d'une « agénésie obsessionnelle », peut apparaître comme un « ultime moyen de contraception ». Il présente aussi l'« avantage », contrairement à nombre de pratiques abortives, de ne pas mettre en danger la santé de celles qui le commettent. Après avoir vainement « administré une purge » à Lucienne (1919)²⁴⁶, bonne de 19 ans dont la grossesse se confirme, son patron-amant la reconduit chez sa mère « avec [une] somme de 1 500 francs » sans doute destinée à financer d'autres tentatives d'avortement. Accouchée par sa mère d'un petit garçon né à terme, la jeune femme l'étrangle. Mis dans un sac, le cadavre est découvert deux mois après dans la haie où l'éphémère grand-mère l'avait caché. Egalement accusée de complicité, la mère d'Yvonne (1913)²⁴⁷, dactylographe de 17 ans, essaie de faire lever la présomption de préméditation pesant sur elle en niant avoir tenté d'avorter sa fille. Ayant « remarqué l'absence de ses règles », elle reconnaît « des injections » suivies d'une visite chez le médecin mais se défend d'avoir soupçonné une grossesse.

Avortements

Comme le viol et l'inceste, l'avortement est un sujet provoquant malaise et flottement lors des entretiens. À la question « avez-vous connu des jeunes filles ayant avorté ? », les témoins répondent d'emblée par la négative. À l'instar de Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)²⁴⁸ elles commencent par dire qu'à « [leur] époque, il n'était pas question de ça » avant de nuancer leurs propos en ajoutant comme Yvonne T. (1919, Gennes), lors du même entretien, qu'« en tout cas on en parlait pas ». Elles sont capables cependant en réponse à la question « avez-vous entendu parler de personnes qui aidaient les femmes à avorter ? » de citer nommément telle femme connue pour être « faiseuse d'anges »²⁴⁹ ou tel homme sachant faire « passer [un] enfant »²⁵⁰. Une seule témoin, Jeannette B. (1923, Thouarcé), surprend ses voisines en parlant très directement des deux avortements de sa mère épuisée par des grossesses rapprochées. Alors âgée de 12 ou 13 ans, elle se souvenait de la mauvaise humeur de sa génitrice se plaignant d'être

²⁴⁵ Cyril Olivier, *Le Vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p.205.

²⁴⁶ ADML, 2U2/276, audience du 26 février 1940. Un avortement se négocie entre 1 000 et 2 000 francs.

²⁴⁷ ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930. Yvonne, considérée comme « sans discernement » est acquittée et confiée à une société de patronage; sa mère à trois ans de prison ferme.

²⁴⁸ N4270605CE.

²⁴⁹ Yvonne T. (1919, Gennes) N4270605CE.

²⁵⁰ Jeannette B. (1923, Thouarcé) N4270605CE.

encore « prise »²⁵¹ et de son alitement temporaire au lendemain de la visite d'un homme pressé qu'elle ne connaissait pas. Ayant vécu pour la plupart leur vie féconde sous le régime de la pénalisation de l'avortement²⁵², il leur est particulièrement difficile d'évoquer des pratiques considérées en leur temps comme un crime grave puni d'amendes et/ou d'emprisonnement, même si dans les faits, écrit Anne-Claire Rebreyend, « les poursuites judiciaires sont davantage dirigées contre ceux et celles qui pratiquent l'avortement que contre les avortées »²⁵³.

Aucune n'a confié avoir avorté alors qu'il est statistiquement probable qu'un certain nombre d'entre elles l'aient fait, qu'elles aient été alors célibataires, déjà mariées et/ou mères de famille. Les femmes mariées, qui constituent la majorité des avortées²⁵⁴, interrompent leur grossesse en accord ou non avec le conjoint, parfois en cachette de ce dernier, quand elles estiment ne pas pouvoir assumer une nouvelle maternité. Les jeunes filles le font plutôt parce que le rapport sexuel, consenti ou imposé, dont la grossesse est issue ne peut être légitimé, dans les formes socialement convenues, par un mariage. Dire l'avortement pré-nuptial, c'est dire le viol, l'inceste, le nomadisme sexuel, la prostitution occasionnelle et/ou le mauvais choix d'objet amoureux qui en est à l'origine. L'indicibilité des situations vécues en amont rend indicible l'acte qui les « solde » en aval. Sur un tel sujet, le mutisme à double fond des témoins, taisant encore au début du XXI^e siècle ce qu'elles taisaient déjà au mitan du siècle précédent, invite à solliciter les sources judiciaires dont Anne-Marie Sohn a montré quel extraordinaire gisement d'informations elles constituaient sur la question.

Les archives départementales de Maine-et-Loire ont conservé un dossier rassemblant des pièces de nature variées (procès-verbaux de gendarmerie, enquêtes de police, extrait de minutes de procès, etc.) constitué à la demande du préfet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale²⁵⁵. Dans le cadre de la relance de la lutte contre l'avortement après la Libération²⁵⁶, le gouvernement demande à ses représentants de faire le point sur la question dans leur département. Les pièces

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² 1920: interdiction de l'avortement et la propagande contraceptive. 1923: correctionnalisation de l'avortement. 1942 : l'avortement est considéré comme un crime contre l'État.

²⁵³ Anne-Claire Rebreyend, *Intimités...*, *op. cit.*, p. 97.

²⁵⁴ Dans les dossiers étudiés par Anne-Marie Sohn, 44,1 % des avortées sont des célibataires, et 37 % des femmes mariées. Elle note qu'en milieu rural les célibataires (34,4 %) sont moins nombreuses que les femmes mariées (41,7 %) à recourir à l'avortement. Cf. Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 829-830.

²⁵⁵ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). L'exploitation des sources judiciaires venant en complément des sources orales, je n'ai pas fait de recherche systématique sur les procès pour avortement entre 1920 et 1950 dans les fonds judiciaires.

²⁵⁶ Pour Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « ce sont les années qui suivent la Libération qui se révèlent les plus dures aux femmes avortées », dans *Histoire...*, *op. cit.*, p. 7.

constituant le dossier sont datées de 1944 à 1950 mais évoquent parfois des faits antérieurs²⁵⁷. Quarante et une affaires d'avortements ou tentatives d'avortement impliquant de jeunes célibataires de 16 à 25 ans ont été repérées dont vingt-six (63 %) étaient mineures au moment des faits. L'âge moyen des jeunes avortées et de celles qui ont essayé d'interrompre leur grossesse est de 19 ans et 9 mois et trente-deux des quarante et une affaires (71 %) évoquées se déroulent dans un cadre rural²⁵⁸. Si, dans trente-trois cas (80 %), les manœuvres abortives, pratiquées parfois jusqu'à un stade avancé de la gestation²⁵⁹, aboutissent à l'expulsion rapide de l'embryon ou du fœtus, dans huit cas (20 %), elles échouent et la grossesse se poursuit jusqu'au terme. Sur les huit enfants nés, un est mort à la naissance, deux meurent dans les jours qui suivent (dans un cas, une enquête pour infanticide est ouverte), un est confié à l'Assistance publique et quatre sont gardés par leur mère. Une jeune fille de 20 ans meurt²⁶⁰ des suites de son avortement en 1945 et une autre, âgée de 19 ans, est hospitalisée pour un curetage.

Même s'il se vérifie encore, le portrait de la jeune avortée ne saurait se confondre avec l'« archétype de la jeune fille séduite et abandonnée »²⁶¹ par un fiancé soudainement défaillant. Seules deux jeunes filles, parmi les vingt²⁶² dont les dossiers précisent dans quelles circonstances elles sont tombées enceintes, sont visiblement dans ce cas. Mauricette (1929)²⁶³, couturière, a rencontré Abel fin novembre 1947 et, rassurée par une promesse de mariage, lui a cédé début

²⁵⁷ Les faits les plus anciens remontent à 1942.

²⁵⁸ Je n'ai pas trouvé d'explication satisfaisante à cette surreprésentation des jeunes rurales dans le corpus des jeunes célibataires avortées. Dans les affaires étudiées par Anne-Marie Sohn 34,4 % des avortées célibataires résident dans une commune rurale, contre 44 % dans les villes petites et moyennes et 21,6 % dans les grandes villes. Cf. Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 830.

²⁵⁹ Dans une affaire d'avortement en 1946, la jeune fille, âgée de 22 ans est enceinte de plus de six à sept mois au moment des faits. Anne-Marie Sohn explique les avortements souvent plus tardifs des célibataires que ceux des femmes mariées par les « illusions [dont] elles se bercent ». Cf. Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 886. Elles ne détectent peut-être également pas aussi précocement que les multipares leur état de grossesse dont l'aménorrhée n'est qu'un signe, certes important, parmi d'autres moins faciles à identifier.

²⁶⁰ La mortalité abortive a reculé régulièrement au cours du XX^e siècle. Dans les dossiers étudiés par Anne-Marie Sohn, 7,3 % des 135 avortées entre 1890 et 1914 sont décédées des suites de l'intervention, et 3 % des 426 avortées entre 1915 et 1939. Cf. Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 894.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 829.

²⁶² Certains dossiers très succincts ne précisent que l'état-civil et la nature des faits, d'autres plus détaillés s'attardent davantage sur l'amont et l'aval immédiat de l'acte (moyens utilisés, interventions des tiers) et seule une grosse minorité permet d'en savoir davantage sur les motivations des intéressées. De manière générale, ce sont les procès-verbaux de gendarmerie qui se révèlent les plus riches en informations. Sur un aussi petit nombre de dossiers l'exploitation n'a aucune prétention à être statistique, elle ne peut qu'être qu'indicative. Deux autres cas de célibataires, se présentant comme « séduites et abandonnées » ont été repérés mais je les ai écartés en raison de l'âge trop élevé des intéressées (28 et 29 ans) au moment des faits. Il est bien sûr impossible de savoir combien de jeunes filles, parmi les dossiers ne précisant pas les circonstances de la grossesse, étaient également dans ce cas.

²⁶³ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Noyant, daté du 3 juin 1948.

décembre. Au printemps suivant, elle décide d'avorter après que son amant prétextant d'un doute sur sa paternité l'ait « abandonnée définitivement ». Mise au courant de la double infortune de sa fille, la mère de Mauricette envoie au séducteur, « venu à la maison pendant plusieurs mois [et] considéré comme le fils de la maison », une « lettre recommandée, dont « [elle] détient la copie et le reçu de la poste, lui reprochant sa conduite [...] ». La promesse de mariage étant considérée comme un engagement sérieux qu'on scelle souvent dans l'abandon amoureux, elle ne désespère pas alors de contraindre le jeune homme à assumer ses responsabilités. Pour se défendre, celui-ci exige qu'on lui fournisse des « preuves » [...], lettres et photos » attestant la réalité du sentiment qu'il aurait éprouvé pour Mauricette, avec laquelle il « avoue » avoir eu « des relations [...] vingt ou trente fois » et accuse la jeune fille d'en avoir entretenu avec « des prisonniers allemands »²⁶⁴. Soupçonnée d'avoir tenté d'avorter en 1948, Julienne (1931)²⁶⁵, domestique agricole, a été abandonnée par un jeune homme, rencontré fin septembre 1947, avec lequel elle eut des « relations sexuelles une vingtaine de fois ». Elle est enceinte de sept mois au moment de l'enquête, mène à terme sa grossesse et garde l'enfant.

Dix avortements sont le résultat d'une impossibilité, pour des raisons très différentes, à légaliser dans le mariage les relations sexuelles à l'origine de la grossesse. Dans trois cas, celle-ci est la conséquence de relations consenties avec un homme marié souvent plus âgé. Comme Marcelle (1921)²⁶⁶ en 1942, Odette (1925)²⁶⁷, cultivatrice, se fait avorter en 1944 à la demande du père de l'enfant déjà marié. Enceinte en 1948 de son amant, un sergent-chef qui lui « promettait de divorcer et de l'épouser », Gisèle (1932)²⁶⁸, ouvrière âgée de 16 ans, cède à ses prières et accepte de se faire avorter en 1949 à cinq mois de grossesse. Sa jeune maîtresse « débarassée », l'amant fuit et part s'installer à Tours. Dans trois cas, l'adultère qui rend

²⁶⁴ Le jeune homme inscrit sa défense dans l'argumentaire classique du double standard de morale. Il argue de la faible et courte résistance de Mauricette à ses désirs pour l'accuser d'un manque de « sérieux » justifiant l'abandon ultérieur. En 1948, la nationalité des amants qu'il prête à la jeune fille est un élément dont il sait qu'il peut ternir encore davantage la réputation de cette dernière. Il y a à l'époque 900 travailleurs allemands dans le Maine-et-Loire, anciens prisonniers des camps de Thorée dans la Sarthe et de Montreuil-Bellay dans le département. Sur les prisonniers allemands dans le département. Cf. Corinne Bouchoux, « Les prisonniers allemands dans le Maine-et-Loire », non publié à ce jour.

²⁶⁵ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire au préfet, daté du 1^{er} octobre 1948.

²⁶⁶ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Tribunal de première instance de Saumur, audience du 26 octobre 1945.

²⁶⁷ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Saint-Martin-de-la-Place, daté du 24 novembre 1944.

²⁶⁸ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 05 février 1949.

impossible, sauf à divorcer²⁶⁹, le mariage entre la jeune fille et celui qui l'a mise enceinte se perpétue dans le viol. Dans les trois cas repérés, vérifiant de nouveau la vulnérabilité sexuelle des subordonnées gagées, l'homme marié est aussi l'employeur de la double victime. Le patron de Marie-Louise (1929)²⁷⁰, bonne de ferme, violée régulièrement depuis son entrée en place en 1945, procède lui-même à l'avortement en 1949 en « lui enfonçant une barre de fer dans le vagin ». Violée par le patron et son gendre, Renée (1931)²⁷¹ bonne de ferme, est martyrisée en 1949 par le plus jeune des deux qui, dès l'annonce de la grossesse, « entreprend sur-le-champ » de la faire avorter par l'intromission violente et répétée de trois doigts dans le vagin. C'est le couple patron-voleur/patronne-soucieuse d'éviter un scandale qui tente en vain, et contre son gré, en 1949, d'interrompre la grossesse de Madeleine (1930)²⁷² en lui faisant prendre diverses médicaments. En 1950, l'avortement subi par Jeannine (1932)²⁷³ est le résultat d'un des viols dont la jeune fille, régulièrement prostituée par sa mère aux journaliers agricoles du coin « pour 100-200 francs la passe », est victime depuis l'âge de 12-13 ans.

D'autres mariages sont impossibles en raison du profil atypique des partenaires. En 1943, Yvonne (1925)²⁷⁴, bonne à tout faire, se fait avorter une seconde fois de l'enfant qu'elle attend « d'un soldat allemand des troupes d'Occupation » qui l'avait déjà mise enceinte l'année précédente. La relative longévité de cette relation permet d'imaginer l'existence entre les deux jeunes gens d'un sentiment partagé dont les circonstances empêchent la concrétisation matrimoniale. Le mariage étant impossible et le « concubinage, écrit Fabrice Virgili²⁷⁵, difficile et de réputation sulfureuse », ces relations n'offrent pas de « possibilités de normalisation ». Qu'à

²⁶⁹ En milieu rural tout particulièrement, les divorces sont extrêmement rares durant toute la période. Le plus souvent les femmes trompées doivent s'« accommoder », plus ou moins bien, de la situation.

²⁷⁰ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 23 septembre 1950.

²⁷¹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 05 février 1949. Il n'est pas certain que ce soit cette manœuvre, opérée dès l'annonce de la grossesse, qui ait déclenché l'expulsion.

²⁷² ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 05 mars 1949.

²⁷³ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 23 septembre 1950.

²⁷⁴ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Extraits des minutes du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Angers, audience du 14 février 1945. Si les relations entretenues avaient été de nature prostitutionnelle, il est probable que les pièces l'auraient précisé. Faute d'indication concernant le statut matrimonial du partenaire, on ne peut évidemment exclure qu'il ait été également marié en Allemagne.

²⁷⁵ Fabrice Virgili, *Naître ennemi...*, op. cit., p., 63.

la fin de la guerre, ou juste après, le soldat soit américain et appartienne aux troupes de Libération ne modifie pas fondamentalement les termes de l'équation.

Dans les campagnes angevines, l'étranger n'est pas un genre envisageable et encore moins s'il est noir de peau. En 1945, Hélène (1925) sans profession, enceinte « des œuvres d'un soldat noir américain » avec lequel elle a entretenu « des relations intimes qui en avril ont provoqué la non-apparition des règles » décide d'avorter. On ignore si l'amant de Julienne (1924)²⁷⁶, bonne à tout faire, était afro-américain, mais la jeune fille s'auto-avorte en mai 1946, à six ou sept mois de grossesse, de l'enfant conçu de cette « liaison ». Dans l'un et l'autre cas, les relations nouées semblent avoir été consenties et s'inscrire dans une certaine durée mais il est impossible de savoir si elles s'accompagnent de la part des partenaires de promesses d'engagement et rien n'est dit sur les modalités de séparation, probable, ou de perpétuation, douteuse, des couples avant ou après l'avortement.

Dans trois autres cas, les rapports sexuels féconds sont des rapports vénaux, payés en nature et/ou en argent, et la grossesse semble perçue comme un risque du métier auquel à défaut de contraception efficace en aval, on fait face en amont par l'avortement. Marcelle (1923)²⁷⁷, couturière, sa sœur Renée (1926), femme de chambre, et une de leurs camarades Paulette (1924), journaliste, monnaient occasionnellement leurs faveurs aux soldats allemands cantonnés dans la commune rurale où elles résident. Par trois fois, en 1942, 1944 et 1945, Renée, la plus jeune, interrompt ses grossesses débutantes. Dans deux cas, l'impossibilité d'imputer précisément à l'un ou l'autre de leurs amants la paternité de l'enfant attendu décide les jeunes filles à avorter. Craignant de perdre l'un et/ou l'autre de ses amis, quand Clairette (1925)²⁷⁸, fille de salle, s'aperçoit, en 1945, que « [sa] grossesse se consolide [elle] décide de recourir à des procédés abortifs pour obtenir [sa] délivrance ». En 1948, Marcelle (1932)²⁷⁹, bonne à tout faire, qui a eu « des relations avec plusieurs jeunes gens lors de son placement précédent », se fait accompagner par sa nouvelle patronne à Angers pour y avorter. Deux affaires ne relèvent pas des cas de figures

²⁷⁶ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 15 août 1946.

²⁷⁷ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Extraits des minutes du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Angers, audience du 26 juillet 1945. Les jeunes filles ne sont pas des professionnelles enregistrées, ce qui peut expliquer les « ratés » de la contraception rendant nécessaire l'avortement.

²⁷⁸ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952).

²⁷⁹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Louis Baudrey à monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire daté du 5 mai 1948.

précédemment exposés. C'est l'opposition radicale des parents de Marie (1919)²⁸⁰, fiancée à un garçon prisonnier en Allemagne, à ce qu'elle épouse son amant, un veuf de 36 ans déjà père d'un enfant qu'ils ne trouvent « pas assez sérieux et pas assez riche » qui pousse la jeune fille à avorter en 1942. Un seul cas semble relever du refus, pour des raisons matérielles, d'assurer la charge d'un nouvel enfant. En 1948, Renée (1926)²⁸¹, bonne de ferme, fille-mère de deux enfants de 2 et 3 ans, n'a plus de réputation à perdre. Lorsqu'elle se rend compte, à son grand désappointement, qu'elle est enceinte d'un journalier illettré de 79 ans dont elle pensait que nonobstant une virilité intacte le grand âge était en soi contraceptif, elle décide d'avorter.

Les moyens utilisés, précisés dans dix-huit dossiers, ressortissent tous de la panoplie détaillée par Agnès Fine²⁸² pour le XIX^e siècle et que reprend Anne-Marie Sohn²⁸³ pour la période suivante. Les tentatives d'auto-avortement précèdent généralement le recours aux tiers. Plusieurs techniques peuvent être employées successivement ou simultanément. Le retard de règles confirmé, les filles craignant d'être « prises » essaient de faire revenir le sang en prenant divers emménagogues tirés de la pharmacopée traditionnelle. Ingérés en infusion ou décoction, ou placés directement dans le vagin²⁸⁴, persil²⁸⁵, laurier²⁸⁶, sabine²⁸⁷ et rue²⁸⁸, plantes réputées faire revenir les règles, sont cités dans les dossiers. Des procédures magiques, dont Anne-Marie Sohn note pourtant le déclin continu²⁸⁹, sont encore mises en route. Un avorteur²⁹⁰, présenté également il est vrai comme un expert en matière de « toucher vaginal abortif », accompagne ses

²⁸⁰ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Saint-Martin-de-la-Place, daté du 24 novembre 1944.

²⁸¹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire au préfet de Maine-et-Loire, daté du 01 octobre 1948.

²⁸² Agnès Fine, « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^e siècle », *Communications*, 44, 1986, p. 107-136.

²⁸³ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 828-908.

²⁸⁴ Marie-Joseph (1924), s'introduit des pincées de graines de persil dans le vagin. ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport d'inspecteur de police Roger Arnier au commissaire principal chef de la 4^e brigade régionale de police judiciaire d'Angers, daté 3 septembre 1945.

²⁸⁷ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947.

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 850.

²⁹⁰ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Norbert Trillaud au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire, daté du 10 juin 1947.

manipulations de prières et d'incantations visant à hâter la délivrance. Dans une affaire²⁹¹ dont il s'avère qu'elle n'est qu'une rumeur diffusée pour « nuire et discréditer [une] mère, veuve, chef d'une entreprise de battage prospère », on l'accuse d'avoir voulu faire avorter sa fille par une « sorcière [...] conjureuse de sorts ». On peut estimer que l'incorporation de « poudre de chasse »²⁹², adjuvant symboliquement expectorant et létal, à un mélange de lierre mâle, feuilles de fougères et laurier préparé en infusion, procède de la volonté de s'assurer le résultat escompté en dopant la phytothérapie de quelques pincées de magie. La grossesse confirmée, on essaie de décrocher l'embryon en le faisant tomber de la matrice. Dans ce but Marie-Josèphe (1924)²⁹³, « conformément aux prescriptions effectu[e] de nombreux sauts en se laissant tomber lourdement ».

L'arrachage manuel *via* le vagin et l'utérus est tenté sur Renée (1931)²⁹⁴ par celui qui l'a violée et mise enceinte. La perforation des membranes à l'aide d'une aiguille à tricoter, instrument qui, écrit Anne-Marie Sohn²⁹⁵, avec le crochet et la tringle à rideau, a « nourri le plus de fantasmes » dans le corps médical, est attesté deux fois. La patronne de Madeleine (1923)²⁹⁶ échoue en 1945 à interrompre la grossesse de sa bonne par ce procédé malgré l'utilisation d'un speculum pour faciliter l'intervention. En 1948, Marcelle (1932)²⁹⁷ est avortée avec succès par ce moyen dans l'officine d'une « guérisseuse » angevine. « La barre de fer » que son patron enfonce en 1950 dans le vagin de Marie-Louise (1929)²⁹⁸ est employée dans le même but. Diverses préparations pharmaceutiques ou cosmétiques, détournées de leur indication première, sont

²⁹¹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport d'inspecteur de police Roger Arnier au commissaire principal chef de la 4^e brigade régionale de police judiciaire d'Angers, daté 3 septembre 1945.

²⁹² ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Norbert Trillaud au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire, daté du 10 juin 1947.

²⁹³ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947. Anne-Marie Sohn, note que les sauts et les chutes provoqués sont surtout utilisés par les célibataires issues de milieux très modestes. Voir Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 851.

²⁹⁴ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 05 février 1949.

²⁹⁵ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 872.

²⁹⁶ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Extraits des minutes du tribunal de première instance d'Angers, audience du 15 novembre 1945.

²⁹⁷ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Louis Baudrey à monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire daté du 5 mai 1948.

²⁹⁸ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Flocon à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 23 septembre 1950.

également utilisées dans des dosages parfois toxiques. Quinine²⁹⁹, huile de ricin³⁰⁰, Apiol³⁰¹, Hématogène Tailleux³⁰², et Crinex³⁰³ sont cités. En première ou deuxième intention, « l'injection-reine »³⁰⁴ dont Anne-Marie Sohn écrit qu'elle « représente un tiers de toutes les tentatives d'avortement » est mentionnée dans sept dossiers (38 %). Eau bouillie, salée³⁰⁵, savonneuse³⁰⁶ ou fortement javellisée³⁰⁷ sont injectées à l'aide de poire à lavement ou de seringue pour perforer et décoller œuf. Une plume d'oie ébarbée, retaillée et raboutée à une poire à lavement, est employée par Jacqueline (1925)³⁰⁸ sur les conseils d'une amie qui a testé le procédé. La penna ainsi apprêtée cumule les avantages du poinçon et de la canule. Un seul dossier³⁰⁹ fait mention de la pose d'une sonde de 25 cm par un médecin.

Dans six dossiers sur vingt-quatre³¹⁰ (25 %) détaillant le contexte de l'intervention, les jeunes filles disent avoir avorté ou tenté de le faire sans aide extérieure. L'auto-avortement effectué le plus souvent par injection progresse rapidement après la Première Guerre mondiale et Anne-Marie Sohn³¹¹ estime qu'entre les deux guerres une avortée sur six est parvenue à ses fins par ses propres moyens. Dans dix cas le tiers aidant est un homme³¹² et dans huit une femme qui,

²⁹⁹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947.

³⁰⁰ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 19 décembre 1946.

³⁰¹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Extraits des minutes du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Angers, audience du 26 juillet 1945.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 19 décembre 1946.

³⁰⁴ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 876.

³⁰⁵ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Louis Baudrey à monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire daté du 05 mai 1948.

³⁰⁶ Quatre cas: ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952): Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Saint-Martin-de-la-Place daté du 24 novembre 1994 (deux cas); extraits des minutes du tribunal de première instance d'Angers (un cas); Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947.

³⁰⁷ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire au commissaire principal, chef de la 4^e brigade d'Angers, daté du 19 octobre 1946.

³⁰⁸ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 15 août 1946.

³⁰⁹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Norbert Trillaud au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire, daté du 06 juin 1948. Claude (1928) est coiffeuse à Angers.

³¹⁰ Six dossiers ne précisent pas explicitement les moyens utilisés, détaillés dans dix-huit dossiers, mais indique que l'intervention est le fait d'un tiers.

³¹¹ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 865.

³¹² Cette manifeste surreprésentation des hommes alors que l'avortement reste très majoritairement une affaire de femmes est due à deux dossiers mettant chacun en accusation un homme pour avoir procédé à plusieurs avortements. ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie,

par deux fois, est la propre mère de l'avortée. Lorsqu'elle est connue (sept dossiers), l'attitude des parents est partagée. Deux mères et un père mis au courant s'opposent avec succès à ce que leur fille persévère dans ses tentatives tandis que quatre mères encouragent les leurs à avorter n'hésitant pas, pour deux d'entre elles³¹³, à intervenir directement. Sept dossiers précisent les modalités de rémunérations des avorteurs/euses. Si Claude (1928)³¹⁴ paie en 1948 3 000 francs le médecin angevin qui lui pose une sonde, la « guérisseuse » qui opère Marcelle (1932)³¹⁵ en 1948, se contente de deux « bouteilles de vin et d'une demi-livre de beurre ». Prenant sans doute en considération les ressources de ses patientes, le même avorteur rural³¹⁶, qui procède au speculum et par injection, fait payer ses services 500 francs à Marcelle (1921), 500 francs encore à Geneviève (1923) mais 300 francs seulement à Odette (1925) opérée dans « les buissons », et 1 700 francs à Marie (1919) dont les parents sont relativement aisés et qu'aide son amant.

Si, pour les femmes mariées et une minorité de filles « émancipées », l'avortement peut être considéré, estime Anne-Marie Sohn³¹⁷, comme un moyen « d'échapper à la fatalité biologique et de gér[er] leur sexualité en fonction de leurs désirs plus que de leurs craintes », voire relever d'une sorte « de féminisme du quotidien » ce n'est certainement pas sous cet angle qu'il est envisagé par la plupart des jeunes célibataires rurales y recourant. Le mépris et l'ostracisme plus ou moins durables dont sont victimes les filles qui, pour diverses raisons, sont dans l'incapacité de présenter le père de l'enfant attendu ou de lui en trouver un, peuvent les pousser à avorter afin de rester épousables. L'avortement n'est alors pas tant une technique de

brigade de Saint-Martin-de-la-Place daté du 24 novembre 1944. L'homme est accusé d'avoir avorté sept femmes dont quatre âgées de moins de 25 ans. ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport d'inspecteur de police Roger Arnier au commissaire principal chef de la 4^e brigade régionale de police judiciaire d'Angers, daté 3 septembre 1945. L'homme est accusé d'avoir proposé ses services à deux jeunes filles.

³¹³ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Extraits des minutes du tribunal de première instance d'Angers, audience du 15 novembre 1945. Madeleine (1925), bonne, se fait avorter par sa mère à l'aide d'une poire à injection. ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur de la sûreté nationale Jacques Le Tohic à monsieur le commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire, daté du 15 avril 1949. Marie-Louise (1931), cultivatrice, menace sa mère de se suicider si elle ne l'aide pas « à se débarrasser ». Cette dernière obtempère et réalise l'avortement.

³¹⁴ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Norbert Trillaud au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire, daté du 06 juin 1948.

³¹⁵ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport de l'inspecteur principal Louis Baudrey à monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire daté du 05 mai 1948.

³¹⁶ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Saint-Martin-de-la-Place daté du 24 novembre 1944.

³¹⁷ Anne-Marie Sohn, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 905.

régulation de naissances, qu'un outil de régulation sociale. Il l'est également dans les cas, nombreux, où l'interruption de grossesse est imposée par la situation de famille du partenaire ou son lien de parenté avec l'avortée. Sans empêcher la circulation de rumeur, l'avortement empêche que par la naissance d'un enfant soient questionnées ouvertement et mises au jour les circonstances de sa conception, potentiellement préjudiciables à la paix des familles autant qu'à la concorde communautaire.

CHAPITRE III

SE DÉMARQUER

C'est essentiellement à l'aune de leur sexualité, inexistante ou supposée telle, sagement monogamique ou au contraire exubérante et multipartenariale, que sont mesurés l'adhésion ou l'écart à la norme des femmes et des jeunes filles. Dans les sociétés rurales où le mariage est la norme, le célibat, chaste ou sexuellement actif, laïc ou religieux, est perçu comme une anomalie même si certaines de ses formes sont largement tolérées voire valorisées. Passé leur vingtième anniversaire, à la question « *Madame ou Mademoiselle ?* »¹, la plupart des filles aimeraient pouvoir répondre par le plus court des deux termes. « La solitude féminine, écrit Véronique Nahoum-Grappe, est une condition redoutée et marque un échec identitaire majeur dans la société traditionnelle »². Qu'elles n'aient pas d'homme, trop d'hommes ou se consacrent au fils de Dieu, les célibataires dérogent au modèle féminin dominant. Devenir vieille fille, fille de Dieu, fille-mère ou pis encore fille de joie, c'est n'avoir pas pu/su performer dans son intégralité le programme visant à faire d'une jeune fille l'épouse d'un seul homme et la mère de ses enfants. Quelles que soient les vertus morales et l'utilité sociale que l'on reconnaît à certaines célibataires³, choisi ou subi le célibat reste une déviance. Célibataires avec enfants et célibataires sans enfants contreviennent également à l'ordre établi : ordre social pour les premières, ordre naturel pour les secondes. Aussi diverses leurs motivations et leurs conditions de vie soient-elles, elles ont en commun, écrit Christine Bard, « une identité par défaut »⁴, celle d'être des *Non-mariées*⁵. Les filles sur lesquelles aucun homme n'a apposé la marque de son nom ou dont il n'a pas l'usage exclusif se démarquent des autres et se font remarquer. Si, revêtue de l'habit monacal, la religieuse affiche ostensiblement son refus des hommes, vieille fille et fille de joie ont également leurs panoplies vestimentaires et leurs signalétiques comportementales.

¹ Arlette Farge, Christiane Klapisch-Zuber [dir.], *Madame ou Mademoiselle. Itinéraire de la solitude féminine*, Paris, Arthaud-Montalba, 1984.

² Véronique Nahoum-Grappe, *Le Féminin*, Paris, Hachette, 1996, p. 67-68.

³ Lya Berger, *Le Vaste champ du célibat féminin*, Avignon, Aubanel aîné, 1936.

⁴ Christine Bard, *Les femmes...*, *op. cit.*, p. 39.

⁵ Abbé Grimaud, *Les Nons-mariées*, Paris, Téqui, 1933.

Dix témoins ne se sont pas mariées. À l'exception des trois religieuses qui présentent leur célibat comme la face temporelle d'une union spirituelle et pour lesquelles l'entrée dans les ordres constitue, à l'instar du mariage pour leurs contemporaines, une césure importante distinguant deux séquences biographiques se prêtant au récit, les célibataires rencontrées peinent à expliquer le pourquoi de leur état. Alors que le mariage délimitant un avant (jeune/fille) et un après (adulte/femme) permet d'« historiciser »⁶ sa vie, le célibat brouille les repères temporels, statutaires et parfois socio-sexués autour desquels elle est ordinairement organisée. Les célibataires se racontent peu parce qu'elles n'ont pas « d'histoire », conte de fée ou mélodrame, à raconter. Dans les entretiens collectifs, elles se tiennent en retrait et/ou sont tenues un peu à l'écart. Elles ne peuvent véritablement s'intégrer à une sociabilité féminine dont les heurs et malheurs de la conjugalité et de la maternité constituent les sujets de conversation récurrents.

Aucune femme ayant fait l'expérience de la maternité hors mariage, de la prostitution, de la tonte pour « collaboration horizontale » ou de la délinquance ne s'est présentée pour participer aux entretiens. Caractérisé par la visibilité dans l'espace public de leurs conséquences (enfant « naturel », attitudes racoleuses, crâne tondu, enfermement, etc.), ces histoires singulières sont plus difficiles à céler que le viol ou l'avortement qui restent parfois ignorés du proche entourage. Participer, c'est s'exposer à être éventuellement reconnue, voire de nouveau stigmatisée. À moins de supposer que leur « absence »⁷ des maisons de retraite ou foyers-logements soit la conséquence d'une espérance de vie spécifiquement raccourcie⁸ ou au contraire d'un état de santé si florissant qu'il leur permet à toutes de rester à domicile, il faut en conclure qu'elles se sont d'elles-mêmes exclues lors de la procédure de recrutement. Difficile à vivre, la marginalité reste, sauf motivations particulières, difficile à dire à la première personne. À condition qu'elles aient été vécues par d'autres, les formes de la marginalité au féminin sont en revanche facilement typologisées par les témoins qui les illustrent parfois d'exemples précis et on en trouve la trace dans les sources imprimées, les archives judiciaires et administratives.

⁶ J'entends par « historiciser », construire un récit dont la trame chronologique est composée de séquences clairement délimitées par des événements marquant des changements d'état.

⁷ Leur présence a au contraire été attestée par des témoins qui en foyer ont retrouvé d'anciennes camarades ayant vécu ces trajectoires.

⁸ Cette hypothèse n'est cependant pas à exclure, des situations difficiles pouvant avoir fragilisé tant physiquement que psychologiquement les femmes les ayant vécues (suicide, addictions, etc.).

A. RESTER FILLE

Leur célibat n'a jamais été ouvertement présenté comme un choix par les témoins qui en font plutôt le résultat d'un concours de circonstances. Si on est célibataire, ce ne n'est pas que l'on n'est pas épousable, ou que l'on ne veut pas épouser, c'est que « cela [le mariage] ne s'est pas fait »⁹. Il importe aux témoins de se présenter comme des jeunes filles « normales » aiguillées par erreur vers le célibat. Le refus de la conjugalité et de la maternité ne se dit pas, tant il induirait de doute sur la conformité ontologique de la réfractaire aux attendus de genre. À défaut de se dire, il peut cependant se laisser deviner quand les témoins semblent avoir besoin pour « justifier » leur célibat de lui trouver de multiples explications.

1. Le genre des célibataires

En même temps qu'il sanctionne l'échec d'un processus de féminisation le célibat chaste de la vieille fille amorce un processus de déféminisation. Pour Nathalie Heinich, « une fille [...] laisse planer le soupçon, du seul fait de son célibat, qu'elle ne possède pas toutes les qualités susceptibles d'encourager un homme à l'épouser »¹⁰. Faute de mariage, la jeune fille ne peut accéder à la plénitude du genre. Le célibat ne se contente pas d'interrompre l'évolution vers l'état de femme, il peut enclencher à rebours un mécanisme d'involution. Comme une plante non arrosée¹¹, celle qui reste fille se dessèche, se racornit et redevient petite fille. D'une de ses anciennes camarades de classe non mariée, Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine)¹² disait « qu'elle n'avait jamais beaucoup évolué ». L'involution pédomorphe de la célibataire apparaît bien dans le portrait que dresse Germaine Acremant de Marie Davernis, la plus jeune de ses *Dames aux chapeaux verts*. À trente-cinq ans, Marie « est plus innocente qu'une Parisienne de 16 ans [et] la moindre niaiserie l'amuse », elle est « naïve et inconséquente »¹³. Seul son mariage avec Ulysse Hyacinthe lui permet de réintégrer le *femineum cursus* interrompu.

L'échec de la féminisation que marque le célibat peut aussi se traduire par la masculinisation de la célibataire. La puînée des sœurs Davernis, Jeanne, est andromorphe : « sa

⁹ Marcelle T. (1924, La Daguénère) N6030604CE.

¹⁰ Nathalie Heinich, *États de femmes...*, *op. cit.*, p. 52.

¹¹ Cf. Le sens sexuel argotique du terme « irriguer ».

¹² N2050802IE.

¹³ Germaine Acremant, *Ces Dames...op. cit.*, p. 73.

carrure est massive, sa physionomie masculine [...], elle mâchonne toujours quelque chose entre ses dents » et quand elle joue aux cartes « elle abat sur la table un poing solide »¹⁴. Pour Arlette, l'héroïne du roman, ces traits physiques et comportementaux sont moins innés qu'acquis et la masculinité de Jeanne davantage une conséquence que la cause de son célibat. Pour les quatre témoins qui les connurent, les sœurs C., Augustine (1878) et Isabelle (1880), couturières à Doué-la-Fontaine, ne sont pas/plus véritablement identifiables au regard du genre. Expertes reconnues de la mise en genre, elles n'en ont aucun. Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine)¹⁵ les présente comme des créatures dérégées faisant des « trucs invraisemblables », capables alors qu'elles ont des invités de tirer une épingle « de leur chignon pour brasser le café ». Il leur arrive également de travailler la nuit. Totalelement hermétiques aux impératifs genrés de discrétion, « elles ri[ent] très fort » et chaussées de souliers ferrés, font beaucoup de bruit en marchant. Pour Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine)¹⁶, « elles étaient moches, sales, [...] sentaient mauvais [...] n'étaient pas bien habillées [...], toujours en noir ». Ginette B. (1927, Faye-d'Anjou)¹⁷ les trouvait « fagotées comme des bonnes sœurs ». Dérégées par le célibat, elles ne respectent pas plus les codes esthétiques que les codes comportementaux et sociaux du genre féminin. À cette a-féminité s'opposent dans le portrait qu'en peignent les témoins leurs capacités à exalter la féminité de leur clientèle. Appartenant à l'atelier concurrent de Camille Sauzeau, les informatrices reconnaissent qu'« elles travaillaient très, très bien »¹⁸, qu'« elles travaillaient comme des dieux »¹⁹. Mais alors que Camille Sauzeau est inspirée par Aphrodite, les sœurs C. le sont par Artémis. Si les deux clientèles ne se recoupent pas et que les Douessines les plus pratiquantes s'adressent plutôt pour la confection de leur garde-robe ordinaire aux demoiselles C. réputées dévotes, c'est à leur rivale, libre-penseuse, qu'elles commandent la robe de mariée de leur fille quand elles veulent « quelque de chose de bien »²⁰. Célibataires, chastes et/mais couturières²¹, les sœurs C. ont la réputation d'être aussi un peu sorcières. Elles savent lire l'avenir dans les épingles, dont Yvonne Verdier²² a montré l'importance dans les rituels divinatoires, la parure et l'éducation amoureuse des jeunes

¹⁴ *Ibid.*, p. 72.

¹⁵ N1080802IE.

¹⁶ U180903INE.

¹⁷ N1111002IE.

¹⁸ Jeannette G. (1914, Doué-la-Fontaine) N1080802IE.

¹⁹ Simone J. (1932, Doué-la-Fontaine) N2180903INE.

²⁰ Marcelle F. (1928, Doué-la-Fontaine) N3180903IE.

²¹ Les couturières ont souvent la réputation d'être des filles légères. Voir. Agnès Verdier, *Façons de ...*, *op. cit.*, p. 216.

²² Yvonne Verdier, *Façons de ...*, *op. cit.*, p. 238-243.

filles. Faute d'être validé par le mariage, le genre des célibataires de sexe féminin reste problématique.

2. *S'occuper des parents*

Six témoins²³ ont imputé à leurs parents la responsabilité directe ou indirecte de leur célibat. Fréquemment mis en valeur, l'argument qui permet de se poser en victime ayant sacrifié les joies du mariage et de la maternité à la piété filiale ne peut suffire à expliquer un célibat aux motivations souvent plus complexes. Si elles ne s'étaient pas mariées, alors qu'elles avaient toutes les qualités requises, étaient parfois amoureuses et aimées, c'est parce qu'elles avaient *in fine* accepté de rester auprès de parents fragilisés par l'âge, le veuvage et/ou abusifs. Pour Marcelle T. (1924, La Daguenière), son célibat est le résultat d'un complot fraterno-maternel visant à assurer à son frère aîné, héritier de l'exploitation, une main-d'œuvre gratuite et corvéable à merci. Comme « [elle] travaillait sans être payée, pour eux c'était formidable ». À l'âge des premières fréquentations, sa mère lui interdit le bal et aucun des prétendants de sa fille ne trouve grâce à ses yeux. Lorsque « Camille » lui manifeste de l'intérêt en lui « amenant des livres », attention à laquelle, grande lectrice, Marcelle est très sensible, sa mère lui fait remarquer « qu'elle s'ennuierait à ne rien faire si [elle] épousait un ouvrier ». La témoin la soupçonne même d'avoir menti à plusieurs reprises en répondant qu'elle n'était pas là au jeune homme demandant à la voir. Quand sa mère meurt, Marcelle a 40 ans et doit réapprendre à dormir seule dans le lit qu'elle partageait avec sa génitrice depuis la mort du père vingt-huit ans auparavant.

Jeanne C. (1921, Fontaine-Million) reste avec sa mère, veuve, après le mariage de sa sœur aînée. Marie-Louise G. (1912, Le-Puy-Notre-Dame), fille unique, vit avec son père veuf jusqu'à la mort de celui-ci de même que Madeleine R. (1929, Chacé) qui renonce à se marier dès qu'elle voit que sa mère, malade, « avait vraiment du mal [...], ne pouvait plus y arriver et qu'il fallait que tout se fasse quand même à la maison et dans les champs ». Nonobstant la qualité des relations intergénérationnelles, certaines configurations familiales semblent impliquer le célibat d'au moins un des enfants, le plus souvent une fille, à qui échoit l'accompagnement de parents, qui ne veulent pas quitter leur demeure. Le veuvage précoce d'un parent qui ne se remarie pas

²³ L'argument a été utilisé par six témoins, mais dans la plupart des cas il n'est pas le seul et les entretiens ont souvent montré la présence de causes connexes.

accroît nettement les probabilités pour un des enfants de rester célibataire²⁴. Particulièrement tyrannique, le père de Madeleine U. (1921, Chaudefonds-sur-Layon) avait planifié pour ses quatre filles des destins sans hyménée : deux seraient offertes au Seigneur et deux resteraient à la maison. La transmission et l'essaimage du nom seraient assurés par la descendance des cinq fils autorisés à fonder une famille. La témoin réussit, non sans difficulté, à se marier tandis que conformément au plan paternel, deux de ses sœurs entrèrent dans les ordres²⁵.

3. *Ne pas trouver*

Alors que les garçons peuvent attendre pour se marier, les filles disposent de peu de temps pour choisir et être choisies. Pour elles, c'est entre 18 et 23 ans que les probabilités de convoler sont les plus importantes. Soixante-seize des quatre-vingt-dix témoins mariées (84 %) avaient dit « oui » entre leurs dix-huitième et vingt-troisième anniversaire à des époux plus âgés qu'elles et seules six (6 %) avaient alors plus de 25 ans. Plus-value pour les garçons, l'âge est un handicap pour les filles dont la date de péremption matrimoniale est communément fixée à leur vingt-cinquième anniversaire. Nonobstant les festivités qui peuvent l'accompagner, beaucoup de filles préféreraient ne pas avoir à se coiffer de vert et jaune le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine. Prendre le temps de choisir, c'est risquer de n'être jamais choisie. La désinvolture de Marie M. (1920, Jarzé), récusant cinq prétendants alors qu'elle n'a plus 20 ans inquiètent ses parents qui la voient déjà célibataire.

La relative brièveté de la période durant laquelle les filles « ont la main » ne leur permet pas non plus de s'investir sérieusement dans plus d'une relation. Si, au terme du cycle rencontre/fréquentation/fiançailles, le mariage ne se fait pas, elles n'auront peut-être plus l'envie et/ou la possibilité de revenir dans le marché matrimonial. Après la mort de son fiancé en 1944 lors d'un bombardement, Georgette L. (1921, Saint-Clément-de-la-Place), 23 ans, n'a pas le cœur à fréquenter. Le temps de panser sa douleur, elle est déjà, au regard des normes en vigueur, un peu trop âgée pour espérer se marier dans les conditions optimales. Elle se place quelques années comme bonne d'enfants à Paris puis revient en Anjou s'occuper de sa mère veuve.

²⁴ La taille réduite de l'échantillon ne permet pas bien sûr de généraliser, mais quatre des sept célibataires avaient un parent veuf. L'étude de la composition des ménages, telle que la dressent les dénombrements apporterait sans doute des informations intéressantes.

²⁵ La troisième, handicapée, resta à la maison et ce fut le dernier fils qui s'occupa de tout le monde.

Pour Jeannine A. (1933, Doué-la-Fontaine)²⁶, c'est parce qu'« [elle] étai[t] difficile » et rechignait à réviser à la baisse ses critères de sélection qu'elle ne s'était pas mariée. Dans son désir d'être « appelée Madame » se lit plus que le désir d'un changement d'état civil. Elle aurait aimé aussi par le mariage changer de condition sociale. Madeleine R. (1929, Chacé)²⁷, célibataire, « ne se serai[t] pas mariée, histoire de [se] marier » bien qu'« étant jeune, [elle] se disai[t] qu'[elle] ferait comme les autres et fonderai[t] un foyer », mais ne trouva « jamais à son goût ». Jeannine et Madeleine font partie avec Thérèse G. (1914, La Tourlandry) et Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou), devenues religieuses, de la petite minorité (neuf) des témoins à avoir passé leur brevet. Elles ont été scolarisées un peu plus longtemps et sont plus diplômées que la très grande majorité de leurs contemporaines rurales. Moins que d'autres encore elles n'étaient disposées à épouser un paysan ou un artisan du bourg tout en n'ayant pas la possibilité matérielle de prospecter hors de leur espace ordinaire de sociabilité. Ayant franchi le cap des 25 ans sans avoir rencontré de garçon satisfaisant à leurs exigences, elles se retirent/sont exclues du marché matrimonial. Leur désir de se marier n'était peut-être pas non plus suffisamment fort pour passer outre les conventions et persister dans leur recherche au risque du ridicule et/ou de la mauvaise pioche. N'ayant jamais renoncé à ce qu'on lui passe la bague au doigt, Fernande B. (1920, Saint-Mathurin), que la configuration familiale prédestinait au célibat (mère veuve et sœur cadette trop jeune pour s'en occuper) se maria aussi rapidement que discrètement après la mort de sa génitrice. À 36 ans, elle « ne voulait pas traîner » et épousa un divorcé de douze ans son aîné. Comparé à la promotion personnelle dont il était le vecteur, « que rien en particulier » en lui ne l'attira, n'avait que peu d'importance. Vouloir à tout prix se marier conduisit Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin-sur-Loire), âgée de 33 ans, à s'unir, contre la volonté de ses parents souhaitant la voir rester à la maison, à un garçon de son âge, rencontré lors d'un bal de mariage. Pressée par le temps, elle ne prit pas celui de collecter les renseignements qui lui auraient permis d'apprendre que le jeune homme, natif d'un autre canton, était alcoolique et violent.

4. Ne pas vouloir ?

Si n'avoir pu ou n'avoir pas trouvé se dit assez facilement, n'avoir pas voulu ne s'avoue pas directement. Tous les célibats ne peuvent être légitimés par la noblesse d'un renoncement

²⁶ N2300105CE.

²⁷ U021002IE.

altruiste, ou le digne souci de ne pas consentir à une union dégradante. Les rares regrets exprimés par les témoins concernent davantage la maternité, qu'elles ne pouvaient envisager hors mariage, que la conjugalité. Marcelle T. (1924, La Daguenière) et Madeleine R. (1929, Chacé) auraient aimé avoir des enfants. Gisèle C. (1920, Angers)²⁸, mal mariée et rapidement divorcée, disait s'être toujours sentie « plus mère que femme ». Pour autant elle n'aurait pas voulu à son époque être fille-mère. Elle envie les jeunes femmes qui de nos jours élèvent seules leurs enfants sans « s'encombrer d'un bonhomme ». Il n'est pas aisé dans le refus de la conjugalité de discerner ce qui peut relever du rejet de l'autorité maritale et/ou de l'hétérosexualité. Le statut civil de la célibataire majeure a ses séductions. Revenant sur les causes lointaines de son célibat, Marcelle T. (1924, La Daguenière)²⁹ se rappelait qu'au Mont-Saint-Michel, visité à 17 ans, « dans les petites cabanes, dans les grottes près de l'escalier, il y avait une chaîne, que si on la touchait on se mariait dans l'année ». À l'amie qui l'accompagnait et la pressait de pénétrer dans la grotte, Marcelle répondit qu'« [elle] ne voulait point y entrer et point toucher la chaîne ». Bien que se présentant comme farouchement rationaliste, la témoin se demandait si en refusant de souscrire à ce rituel propitiatoire elle n'avait pas elle-même scellé son destin de célibataire. Cependant, racontée par une des rares informatrices à s'être insurgée contre les privilèges de toutes sortes dont jouissaient les hommes (et en l'espèce tout particulièrement son frère) l'anecdote peut aussi signifier un désir précoce de ne pas entrer dans les « chaînes » conjugales, de ne pas s'« enchaîner » à un homme. À 89 ans Gisèle C. (1920, Angers) considère que le mariage est une institution aliénante, un contrat inégalitaire dont les termes désavantagent systématiquement les femmes. Une fois divorcée, à 26 ans, pour rien au monde elle n'aurait voulu se remarier.

L'aspiration, déçue, de Madeleine R. (1929, Chacé) à devenir maîtresse d'école peut être également perçue comme une aspiration à l'indépendance. Pour elle la figure de l'institutrice se confond avec celle d'une femme « libre », économiquement autonome, socialement respectée et pouvant assouvir son désir de maternité dans l'amour apporté à des enfants qu'elle n'a eu besoin ni de concevoir ni de faire naître. Suzanne J. (1922, Saint-Barthélémy-d'Anjou)³⁰, qui a eu « l'occasion de marier à un garçon très bien », se décrit comme « trop indépendante » pour vouloir se fixer. Croyante, pratiquante, très impliquée dans la vie associative, faisant du théâtre, elle redoute l'arraisonnement domestique dont le mariage la menace. Pressentie par des

²⁸ N6301104CE.

²⁹ N6030604CE.

³⁰ U240805INE.

religieuses pour entrer dans les ordres, elle refusa leurs propositions parce qu'elle « ne se voyait pas vivre en communauté, avec des règles ». Pas plus qu'elle ne veut se marier à un homme, elle ne veut « officialiser » l'amour qu'elle porte au fils de Dieu. C'est l'idée même du mariage, temporel ou spirituel, qu'elle récusait tant il est porteur d'obligations qu'elle refuse. Au contrat civil et charnel avec un homme, elle préfère l'union libre et désincarnée avec son Sauveur.

Si parler de sexualité n'est pas facile, parler de son absence de sexualité, et/ou de son inappétence pour l'hétérosexualité l'est encore moins. Aucune ne se glorifie d'avoir conservé une virginité³¹ dont la valorisation n'a de sens que si on finit par la perdre dans les formes socialement convenues : avec l'époux ou le futur époux lors de la nuit de noces ou peu de temps avant. Seules des témoins mariées ont évoqué franchement leur peu de goût pour les travaux pratiques amoureux. Denise B. (1918, Angers)³², mère de quatorze enfants, « n'avai[t] jamais apprécié, c'est tout, jamais » ; Jeanne F. (1915, La Poitevinière)³³, deux enfants, pensait qu'« il fallait vraiment aimer quelqu'un [...] pour faire la chose » et Gisèle C. (1920, Angers)³⁴, un enfant, fût dégoûtée à jamais par la brutalité d'un époux qui estimait que si « on avait une femme c'était pour s'en servir ». C'est, pense Gisèle C. (1923, Juigné-sur-Loire)³⁵, pour lui épargner les « saletés » inhérentes au contrat conjugal, fut-il sanctifié par ses fins premières, que sa mère, « janséniste » insensible à ses fins secondaires, souhaitait qu'elle restât célibataire. Seule Madeleine R. (1923, Chacé)³⁶ après avoir présenté son célibat comme sacrificiel, puis sélectif, laisse entendre en disant « croire qu'« [elle] n'aurai[t] pas donné satisfaction », ni su « rendre un homme heureux » qu'il était peut-être aussi motivé par son peu d'intérêt pour l'hétérosexualité. Sur l'intensité de leurs éventuels désirs, sur l'identité des éventuels-les désiré-e-s, sur leurs éventuelles tentatives, en solitaire ou à deux, pour satisfaire leurs désirs, les témoins célibataires n'ont rien dit. Auraient-elles eu des « aventures », connu des amours masculines et/ou féminines, qu'elles ne pourraient les assumer publiquement tant la sexualité hors projets conjugaux des célibataires reste pour les femmes de leur génération et leur milieu un sujet tabou.

³¹ Il s'agit là des célibataires laïques.

³² N3160505CE.

³³ N4270605CE.

³⁴ N7071204CE.

³⁵ N3131005CE.

³⁶ U021002IE.

B. PRENDRE LE VOILE

Les religieuses ne sont pas des célibataires comme les autres ainsi qu'en atteste l'alliance fréquemment portée à l'annulaire de la main droite³⁷ et l'abandon de leur nom et prénom. Les trois témoins, entrées dans les ordres insistent toutes sur la rupture radicale que représenta, à l'instar du mariage pour leurs contemporaines, l'engagement religieux. Les rituels (mariage, prononciation des vœux) par lesquels les jeunes filles deviennent épouses ou novices puis professes partagent plus d'un point commun. Ce sont à part entière des rites de passage, tels que les définit Arnold Van Gennep³⁸, par lesquels l'impétrante se sépare du groupe familial d'origine pour s'intégrer à un autre groupe familial ou communautaire. Dans un même cadre ecclésial³⁹, en présence de nombreux tiers et revêtues d'une tenue particulière, elle basculent du statut de fille à celui de femme. Les religieuses rencontrées ne s'identifient pas comme des célibataires mais comme des femmes amoureuses mariées à un époux remarquable.

Appartenant à des congrégations apostoliques⁴⁰ investies dans le siècle, elles se présentent également comme des femmes très actives ayant eu le bonheur d'exercer des professions gratifiantes. Deux d'entre elles avaient été enseignantes et la troisième infirmière. Questionnées sur la genèse de leur engagement, toutes ont évoqué un choix librement fait à la suite d'un appel déterminant une vocation. Les spécificités de la vie religieuse impliquant l'acceptation du dénuement (vœu de pauvreté), le renoncement à la sexualité et la maternité (vœu de chasteté), la soumission à l'autorité (vœu d'obéissance) et la vie en communauté sont telles qu'on ne peut, quel que soit le respect dû aux convictions des témoins, se satisfaire d'une explication par l'inexplicable de la foi. On peut aussi envisager leur choix comme un moyen, socialement respecté et culturellement valorisé dans un département encore très pratiquant, de se démarquer du modèle féminin conjugo-maternel dominant. Mettant en balance joies et peines d'une vie de

³⁷ En la matière, les pratiques sont très variables selon les ordres et les individus. Les trois témoins portaient un anneau à la main droite.

³⁸ Arnold Van Gennep, *Les Rites...*, *op. cit.*

³⁹ Les mariages uniquement civils sont rares. Les quatre non baptisées ne purent se marier à l'église de même que les deux à avoir épousé un divorcé.

⁴⁰ Colette B. (1930, Angers) appartient à la Congrégation des Augustines du Saint-Cœur de Marie, Thérèse G. (1914, La Tourlandry) à la Congrégation de la Retraite, sœur Saint Paul de Jésus (1925, Valanjou) à la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus.

femme et de mère, Denise P. (1912, Mazé)⁴¹, dont la ferveur confinait au mysticisme, disait regretter de « n'avoir pas fait religieuse », comme elle en avait eu, adolescente, la tentation.

1. Entendre l'appel : une affaire de famille dans un département prédisposé

Si l'entrée volontaire dans les ordres est le choix d'une minorité de filles en France au début du XX^e siècle, c'est un choix que les natives du Maine-et-Loire ont fait plus que n'importe quelles autres jeunes filles françaises à la même époque. Avec l'Ardèche, au 1^{er} rang en 1900, le département se distingue, écrit Jean-Luc Marais, « pour le nombre de religieuses par rapport à sa population »⁴². Au milieu du XX^e siècle, le canton de Montrevault affiche un record national en la matière avec cinq femmes sur soixante (8,3 %) dans les ordres⁴³. En 1964, 0,4 % des religieuses dans le monde étaient issues du département. À la fin du XIX^e siècle, on y dénombre 350 communautés dépendant de vingt-six congrégations dont les membres se consacrent essentiellement « aux soins des malades et vieillards dans les hôpitaux et à domicile, aux écoles primaires [...] aux pensionnats pour jeunes filles »⁴⁴. Après avoir un peu fléchi au début du XX^e siècle, le recrutement reprend durant l'entre-deux-guerres avant de s'effondrer après 1950⁴⁵.

La taille importante des familles, la vitalité du catholicisme dans certaines paroisses des Mauges et du Segréen ainsi que les difficultés à établir professionnellement et/matrimonialement tous les enfants expliquent que l'entrée dans les ordres pour les filles, ou la cléricature pour les garçons, soit envisagée plus souvent et plus facilement qu'ailleurs. Toutes deux nées dans l'ouest du département, Thérèse G. (1914, La Tourlandry) et Sœur Paul de Jésus étaient issues de familles nombreuses⁴⁶. L'engagement religieux est souvent une « tradition » familiale, chaque génération fournissant à l'Église son écot de clercs et/ou de nonnes. Étudiant la commune maugeoise de Chanzeaux, au début des années soixante, Laurence Wylie⁴⁷, écrit qu'un « sixième des membres de la population adulte [...] compte quelques parents dans les ordres » et que les familles concernées considèrent qu'avoir « un fils prêtre ou une fille religieuse [leur] confère [...] un don de grâce, un sentiment de protection divine et d'enrichissement spirituel ». Avoir un

⁴¹ N5030105CE.

⁴² Jean-Luc Marias [dir.], *Le Maine-et-Loire...*, op. cit., p. 127.

⁴³ Robert Favreau [dir.], *Atlas historique français...*, op. cit., p. 97.

⁴⁴ Jean-Luc Marias [dir.], *Le Maine-et-Loire...*, op. cit., p. 127.

⁴⁵ Robert Favreau [dir.], *Atlas historique français...*, op. cit., p. 97.

⁴⁶ Huit enfants dont six arrivent à l'âge adulte dans la famille de Thérèse G. (1914, La Tourlandry) et Sœur Paul de Jésus était l'unique fille d'une fratrie de sept enfants.

⁴⁷ Laurence William Wylie, *Chanzeaux...*, op. cit., p. 256-357.

enfant dans la place, c'est augmenter ses chances d'avoir la sienne au paradis. Deux des sœurs de Thérèse entrèrent dans les ordres et Sœur Paul de Jésus, en sus d'un oncle maternel et d'un frère prêtres, avait des « tantes religieuses des deux côtés »⁴⁸. La sœur aînée de Suzanne J. (1922, Saint-Barthélemy) aurait aimé que la jeune fille la rejoigne au couvent et deux des sœurs de Madeleine U. (1920, Chaudefonds-sur-Layon) devinrent religieuses. Simone P. (1917, Saint-Mathurin-sur-Loire) à qui fut proposé d'entrer dans les ordres refusa mais eut une fille qui prit l'habit.

Si Colette B. (1930, Angers)⁴⁹, jeune urbaine, se décrit comme une jeune fille un peu « rebelle » (elle avait essayé de fumer, se mettait du rouge à lèvres, était « très coquette ») croyante mais peu pratiquante, Thérèse et Sœur Paul de Jésus, ferventes cénalisantes, furent de pieuses enfants animées d'une foi scrupuleuse, aussi assidues au catéchisme que régulières à la messe et à confesse. Que ce soit dans le pensionnat tenu à Cholet par les sœurs de la Congrégation de la Retraite qui accueillirent Thérèse dès 11 ans, ou dans le groupe d'Enfants de Marie dont faisait partie Sœur Paul de Jésus, l'émulation stimule une pratique dont l'exercice intensif est valorisé par diverses gratifications honorifiques (ruban, médailles, tableau d'honneur, etc.) Être choisie par le Christ pour devenir sa servante est considérée comme la récompense suprême. C'est uniquement durant ses courtes années de pensionnat dans un couvent saumurois que l'idée de devenir religieuse effleura Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire) et Thérèse⁵⁰, excellente élève, entendit l'appel dans les mois qui suivirent son arrivée en pension. À 11-12 ans, elle déclara à ses enseignantes qu'à l'instar de ses sœurs, présentes dans l'établissement, « [elle] serai[t] religieuse ». Sœur Paul de Jésus entendit l'appel, à 12 ans, le jour même de sa communion dans un grand moment de ferveur personnelle et collective. Moins précoce, Colette « eut la vocation » à 18 ans après qu'elle fut devenue fille de salle dans un hospice tenu par les religieuses de sa future congrégation. Ces jeunes filles trouvèrent toutes dans leur entourage immédiat des adultes disposés à les conforter dans leur choix.

Certaines témoins scolarisées dans l'enseignement confessionnel, très pieuses et plutôt bonnes élèves, ont fait état de pressions de la part de leurs institutrices pour entrer dans les ordres. Celle de Madeleine V. (1920, Sainte-Gemmes-sur-Loire)⁵¹ l'avait emmenée, avec ses camarades,

⁴⁸ U161005INE.

⁴⁹ U211005INE.

⁵⁰ U201005INE.

⁵¹ N2200905CE.

voir dans la salle paroissiale un documentaire édifiant montrant les Filles de la Charité Sacré-Cœur de Jésus dans leurs œuvres missionnaires. La jeune fille adorait « les films de bonnes sœurs qui venaient [leur] raconter la vie là-bas en Afrique ou n'importe où » et « passionnée par ces histoires-là [...] serai[t] bien partie comme ça ». Elle reconnaît qu'elle se serait « laissée influencer trop facilement ». En échange d'une grande partie des frais de pension, les religieuses qui hébergeaient Madeleine G. (1932, Brissarthe) auraient aimé que ce sujet d'élite, qu'elles préparaient à enseigner, prit le voile chez elles. De même, à Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), Georgette G. (1920, Miré), croyantes zélés, et à Fernande B. (1920, Saint-Mathurin-sur-Loire) qui disait avoir « toujours été en religion », leurs enseignantes respectives proposèrent de réfléchir à un engagement futur. Madeleine U. (1920, Chateaufonds-sur-Layon) racontait que pour recruter une de ses sœurs, qui voulait devenir enseignante en école libre, les religieuses de la Congrégation des sœurs de la Providence, installées à La Pommeraye, lui certifièrent, à tort, qu'elle devait entrer dans les ordres. Ce qu'elle fit.

2. *Vocations divines et « vocations humaines »*⁵²

Pour de jeunes croyantes rurales, issues de familles modestes et désirant ardemment devenir institutrice ou infirmière, l'entrée dans une congrégation enseignante et/ou hospitalière peut apparaître comme la voie la moins coûteuse et la plus sûre pour satisfaire leurs ambitions professionnelles. Toute petite déjà, Thérèse G. (1914, La Tourlandry) souhaitait faire de l'enseignement son métier. Après qu'elle leur eut déclaré sa vocation religieuse, les Sœurs de la Retraite de Cholet l'envoyèrent dans leur maison d'Angers où elle put suivre les cours de l'école Freppel⁵³. Cet établissement, conçu comme une école normale catholique, avait été fondé en 1909 par les évêques de l'Ouest pour assurer, dans un contexte de rivalité avec l'école publique, une formation de qualité aux maîtresses de l'enseignement libre. On y préparait au brevet et/ou au baccalauréat. Thérèse⁵⁴ y obtint le premier à 16 ans, mais affaiblie par une « anémie cérébrale » ne se présenta pas au « bachot ». Après être retournée quelques années chez ses parents qui la réclamaient, elle accomplit son noviciat chez les Sœurs de La Retraite à Angers où

⁵² Yvonne Turin, *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme en religion*, Paris, Nouvelle Cité, 1989, p. 199.

⁵³ Jean-Luc Marais [dir.], *Le Maine-et-Loire...*, op. cit., p. 147.

⁵⁴ U201005INE.

elle prononça ses vœux définitifs, à 28 ans. Jusqu'à sa retraite elle enseigna dans divers établissements dépendants de sa congrégation.

Après un CAP de modiste et une année passée à domicile à garnir des chapeaux pour un salaire de misère, Colette B. (1930, Angers) trouva à 17 ans, par relation, une place de fille de salle chez les Sœurs du Saint-Cœur de Marie. Dans le récit qu'elle fit de son engagement, la vocation hospitalière précède la vocation religieuse, et l'appel à soigner annonce l'appel du Seigneur. À 18 ans, au chevet « d'une pensionnaire qui avait besoin de beaucoup de soins » elle découvre sa voie. Laïque logée dans l'établissement pendant quatre années, travaillant et vivant avec des religieuses, elle apprécie les rythmes de vie et la sociabilité conventuels. À 23 ans, après six mois de postulat, elle devient novice et prononce ses vœux définitifs en 1955. Jeune professe, la congrégation finance alors ses études d'infirmière et elle obtient le diplôme d'État en 1958.

Pour Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou), la vocation est avant tout missionnaire. Étudiant les départs en mission des religieuses d'Anjou, Jean-Luc Marais souligne que « les Angevins et Angevines qui partent vers des congrégations spécifiquement missionnaires, puis vers les autres continents sont nombreux : entre 1800 et 1950, au moins 350 hommes et 360 femmes »⁵⁵. La jeune fille rêve de faire comme une de ses tantes, « de partir en Afrique [...], d'aller à cheval [et] de parler anglais ». Si Gisèle C. (1920, Juigné-sur-Loire), nourrissait les mêmes rêves, la perspective de devoir entrer dans les ordres, condition *sine qua non* mise par son père à la réalisation d'un tel projet, et accessoirement d'avoir à porter le lourd habit dans un pays chaud, la dissuada de persévérer. Sans doute plus déterminée et motivée par l'exemple avunculaire, Sœur Paul de Jésus ne renonça pas. Ayant « fortifié »⁵⁶ sa vocation, elle entra comme pensionnaire chez les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, importante congrégation missionnaire, à la fois enseignante et hospitalière, dont la maison mère était installée à la Salle-de-Vihiers. Dans cette communauté, forte de 1100 membres répartis dans 278 établissements en 1903 et qui envoya nombre de religieuses aux colonies, elle obtint son brevet et se forma à l'enseignement. En 1950, au terme de cinq années de préparation, elle prononça ses vœux perpétuels. Bien qu'elle se soit précocement portée volontaire pour partir en mission dans les colonies, elle dut attendre 1962 pour voir enfin se réaliser ses rêves de jeune fille. Elle parla des vingt-huit années suivantes passées en Afrique de l'Ouest, principalement au Togo et au

⁵⁵ Jean-Luc Marais, « Les départs en mission des religieuses d'Anjou (1892-2000) », *Archives d'Anjou*, n° 11, 2007, p. 161-176, p. 161.

⁵⁶ U161005INE.

Bénin, comme des années les plus exaltantes de sa vie. Pour elle, comme pour certaines congréganistes du XIX^e siècle étudiées par Yvonne Turin, l'engagement dans les ordres permet d'assouvir un appétit d'ailleurs, de voyages et d'aventures que son sexe et son origine sociale rendaient impossibles à satisfaire par d'autres moyens.

Aucune de ces témoins d'origine modeste n'avait occupé de position éminente dans l'organigramme de congrégations fonctionnant souvent comme de vraies entreprises de productions de biens et de services. Pour Yvonne Turin l'engagement de certaines femmes, il est vrai issues de milieux plus favorisés, peut procéder d'un désir de bâtir et diriger difficile à réaliser dans un monde des affaires largement masculinisé. « Dans le cadre ecclésial, écrit-elle, elles ont rencontré le contexte qui leur permettait de réaliser ce que le XX^e siècle appellerait leur « vocation humaine », pour laquelle la société civile de l'époque, n'offrait, dans leur cas propre, ni le même degré de liberté, ni le même éventail de choix pour entreprendre »⁵⁷. Pas plus que je n'ai rencontré de supérieures de communautés je n'ai pu rencontrer de sœurs converses assignées aux seules tâches domestiques. Une tierçaire de la congrégation de la Retraite, contactée par téléphone, n'a pas voulu donner suite. N'ont accepté de me recevoir que des femmes fières de leur parcours professionnel et désireuses de montrer que loin de les avoir enfermées et brimées l'engagement les avait « libérées » et épanouies. Si aucune n'a inscrit son choix de vie dans une démarche féministe⁵⁸, celui-ci, rompant radicalement avec les investissements conjugaux et domestiques de leurs contemporaines, témoignent sinon d'une contestation argumentée du moins d'un rejet des assignations de genre telles qu'elles sont traditionnellement performées par les filles de leur milieu. Aucune témoin n'a fait état de jeunes filles contraintes d'entrer dans les ordres et/ou ayant rompu leurs vœux provisoires ou définitifs. Il y en eut cependant certainement. Si les parcours exemplaires et/ou édifiants de filles « perdues » sauvées par l'entrée dans les ordres les ayant accueillies peuvent éventuellement se dire⁵⁹, les novices ou professes défailtantes constituent un groupe particulièrement difficile à approcher.

⁵⁷ Yvonne Turin, *Femmes...*, op. cit., p. 199.

⁵⁸ Anthony Favier, « Des religieuses féministes dans les années 68 », *Clio*, n° 29, 2009, p. 59-77. Paraphrasant Molière, on pourrait avancer que dans une certaine mesure, ces femmes « faisaient du féminisme sans le savoir ».

⁵⁹ Pascale Quincy-Lefebvre, « L'accueil des “filles perdues” et le patronage de Marie-Madeleine dans les établissements de la Congrégation du Bon Pasteur d'Angers », dans Pérol Céline Pérol, Bruno Phalip, Pascale Quincy-Lefebvre [dir.], *Marthe et Marie-Madeleine. Deux modèles de dévotion et d'accueil chrétien*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009.

3. Les séductions du couvent

Si l'entrée dans les ordres apostoliques peut permettre à de jeunes croyantes, en ayant les capacités intellectuelles, de se former à deux des métiers les plus fantasmés par leurs contemporaines et constitue une paradoxale voie d'ouverture sur le monde, leur engagement peut être également motivé par d'autres considérations moins faciles à mettre en mots. L'attrait pour une vie régulière et relativement sécurisante, avec logement et repas assurés, ne se dit pas directement, pas plus que le refus de la conjugalité et de la maternité charnelles. Dans un dossier d'archives renfermant divers renseignements sur des mineures condamnées, une enquêtrice rapporte les propos d'une jeune accusée au « caractère particulièrement difficile » qui refuse de travailler et déclare vouloir « se faire religieuse pour n'avoir rien à faire »⁶⁰. Si Thérèse G. (1914, La Tourlandry)⁶¹ coupe court à tout questionnement sur sa vie sentimentale en disant qu'« [elle] n'avai[t] pas le temps de fréquenter des jeunes hommes », Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou) et Colette B. (1930, Angers) tiennent à souligner qu'elles furent des adolescentes tout à fait conformes au modèle dominant. Se décrivant comme de jolies filles très courtisées, certes vertueuses, mais aussi « très coquette[s] »⁶² et « aima[nt]t la vie »⁶³, elles présentent les demandes de mariage qui leur ont été adressées comme autant de certificat de conformité. Pour Colette⁶⁴, particulièrement soucieuse de ne pas voir mise en doute son identité de genre, guimpe, coule, cornette et surplis peuvent être « arrangés » pour attester que bien que nonne on n'en reste pas moins femme.

Dans son cas, le costume religieux dont Yvonne Turin écrit qu'il est « sacralis[é] » par les religieuses, fières d'arborer l'uniforme souvent complexe et parfois spectaculaire de leur ordre, ne sert pas uniquement à « exprime[r] tacitement et clairement le choix de vie fait par la femme qui le porte »⁶⁵. Jeune novice, au moment de se coucher, elle prenait soin de nouer « derrière la nuque » et non sous le menton comme le faisant ses camarades, « les brides de son bonnet de

⁶⁰ ADML, 3U1 art. 1378: correspondance du juge des enfants, procès-verbaux de gendarmerie et enquêtes sociales (1939-1957). Dossier d'Hermine (1936). Courrier de l'assistante sociale rurale du secteur au service sociale de la mutualité agricole de Maine-et-Loire, daté du 18 février 1954.

⁶¹ U201005INE. Entre sa sortie de l'école à 18 ans et son entrée au couvent comme postulante à 22 ans, elle retourna vivre auprès de ses parents et enseigna dans l'école libre locale.

⁶² Colette B. (1930, Angers) U211005INE.

⁶³ Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou), U161005INE.

⁶⁴ U211005INE. De toutes les témoins, Colette B. est celle qui disposait du niveau de langue le plus élaboré et maîtrisait le vocabulaire de la psychologie.

⁶⁵ Yvonne Turin, *Femmes...*, *op. cit.*, p. 275.

nuit », parce qu'elle trouvait que « cela rendait mieux ». Elle tenait à plaire à son divin fiancé et des saintes femmes, c'est de Marie de Magdala qu'elle se sentait la plus proche. Jeune fille, les hommages des garçons la laissaient « indifférente » et elle repoussa sans état d'âme les honnêtes propositions d'un jeune homme dont elle laisse entendre que mortifié par cette rebuffade il renonça définitivement à se marier. Elle-même ne voulait pas « [s'] engager [...] n'« avai[t] pas le désir du mariage », et ne se « voyait pas vivre avec quelqu'un ». Pour autant elle n'envisageait ni de vieillir célibataire auprès d'une mère veuve qui « voulait [la] garder pour elle », ni de s'installer en ville toute seule. Se marier au Christ dont elle n'a pas à craindre qu'il se conduise en tyran domestique est, compte tenu de ses ambivalences, une solution présentant de nombreux avantages. Cette union la confirme dans son identité sexuée tout en lui épargnant l'épreuve de la sexualité et lui permet de quitter, comme n'importe quelle jeune mariée, le foyer maternel dont « [elle] avait besoin de partir » pour rejoindre la demeure de son époux. Là-bas, entourée de nombreuses co-épouses partageuses, elle ne sera pas isolée et pourra se consacrer à sa prime vocation hospitalière.

Le noviciat lui a laissé un excellent souvenir. « À demi cloîtrée » elle ne voit sa mère et sa sœur au parloir qu'une fois par mois, et passe la plus grande partie de son temps en compagnie de ses camarades, à « étudier [...], suivre des conférences » et entretenir le très volumineux trousseau vestimentaire des sœurs. Elle y découvre également le théâtre. Si l'essentiel du répertoire est constitué de scénettes bibliques dans lesquelles elle assure souvent le rôle masculin, elle joue également des œuvres profanes. À ces novices, leurs formatrices proposent de monter une adaptation théâtrale de *Ces Dames aux chapeaux verts*. Peut-être espèrent-elles qu'à jouer les rôles de Telcide, Rosalie, Jeanne et Marie, vieilles filles bigotes affectées de ridicules divers, leurs disciples soient confortées dans leur choix de devenir les épouses comblées du Seigneur. Marie, la plus jeune du quatuor finit-elle par se marier? Quelle jeune fille souhaiterait avoir pour époux le ventripotent Ulysse Hyacinthe « presque chauve [...] au nez rond et plat »⁶⁶ ou s'accommoderait d'Eugène Duthoit, le prétendant « petit et sec », binoclard à la « barbiche roussâtre »⁶⁷ que Telcide réserve à sa nièce Arlette ? Utilisé par les religieuses comme « un exutoire »⁶⁸, le spectacle peut aussi permettre à des jeunes filles sentimentales de vivre par procuration les romanesques amours de la jeune héroïne et du séduisant Jacques de Fleurville.

⁶⁶ Germaine Acremant, *Ces Dames...*, *op. cit.*, p. 96.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 205.

⁶⁸ Terme utilisé par la témoin.

En entrant dans les ordres, contemplatifs ou apostoliques, les postulantes renoncent moins au monde qu'elles ne renoncent à un monde dans lequel les femmes sont, de multiples façons, subordonnées aux hommes. Pour avoir passé sa jeunesse à « raccommoier à la veillée les chaussettes » de ses sept frères plus âgés et enduré les colères cataclysmiques d'un père, vouvoyé, qui terrorisait femme et enfants, la perspective de se marier n'enthousiasmait guère Sœur Paul de Jésus (1925, Valanjou). Rien ne peut lui garantir que le tendre fiancé implorant ses faveurs ne se métamorphosera pas, assuré de ses droits, en époux abusif. Quitte à obéir, elle préfère se plier au devoir de chasteté qu'au devoir conjugal et attend sans doute d'un quotidien homosexué qu'il soit plus facile à vivre que la cohabitation hétérosexuée. À Jeanne G. (1911, Saint-Mathurin)⁶⁹ s'épanchant sur les misères de sa vie conjugale, sa sœur religieuse aurait répliqué que « si [elle] étai[t] malheureuse [...], c'était de [sa] faute, qu'[elle] avai[t] qu'à faire comme elle ». Nonobstant l'existence d'une hiérarchie interne distribuant selon l'origine, le type d'engagement et/ou la formation, fonctions et pouvoirs au sein des congrégations, la communauté conventuelle peut apparaître comme un modèle de société égalitaire.

Même dans les familles ayant l'habitude de donner régulièrement des enfants à l'église, la vocation d'une fille n'est pas bien accueillie par ses parents. Pour que la grâce retombant sur la famille soit totale, il est nécessaire qu'à la fierté éprouvée à voir sa fille « appelée », se mêle le chagrin de la séparation annoncée. Pas de récompense céleste sans sacrifice terrestre, pas de béatitudes là-haut sans larmes ici-bas. Alors que le fils devenu prêtre et vivant dans le siècle reste accessible, la fille entrée dans les ordres, apostoliques et *a fortiori* contemplatifs, sort du cadre familial, se soustrait à la vue et au contrôle parental. La mère veuve et la sœur, mariée et mère de famille de Colette B. (1930, Angers)⁷⁰ prirent très mal la décision de la jeune fille d'entrer au couvent. Elle n'avait nulle envie de consacrer le reste de sa vie à une mère exigeante et possessive. C'est en terme de « rupture » qu'elle évoque la séparation d'avec sa génitrice la suppliant de renoncer à son projet. Elle ne fléchit pas et c'est en s'enfermant qu'elle réussit à s'« échapper ». La mère de Sœur Paul de Jésus⁷¹ aurait aimé que sa fille demeurât auprès d'elle parce que « deux femmes à la maison avec tous ces hommes, c'était pas de trop » et les parents de Thérèse G. (La Tourlandry, 1914)⁷² essayèrent de « temporiser » et de la retenir auprès d'eux à

⁶⁹ N4250804CE.

⁷⁰ U211005INE.

⁷¹ U161005INE.

⁷² U201005INE.

sa sortie de l'école Freppel. Dans les familles croyantes et pratiquantes il est difficile cependant de contrarier une vocation religieuse. Si la posture autoritaire d'un parent s'opposant aux choix professionnels et amoureux d'une fille peut être perçue comme légitime par la communauté, s'élever contre une si noble aspiration est souvent mal compris. Face à la détermination d'une fille à entrer dans les ordres, le rapport d'autorité s'inverse et les parents ne peuvent que se soumettre. Dans ce cas précis, la menace, fréquemment brandie en cas de discorde, de « foutre à la porte »⁷³ la fille rebelle est inopérante.

C. « FAIRE LA VIE »

Si rester sans homme est assurément une manière de se démarquer dans les sociétés rurales traditionnelles fondées sur le mariage et l'exploitation familiale, les célibataires réputées sérieuses y sont dans l'ensemble respectées. Vieille fille et religieuse ont leur utilité sociale. Ce sont des femmes dont on attend, tout en moquant les travers, qu'elles aident et se dévouent. Pour être accepté, le célibat doit être chaste et l'amour du prochain ne jamais s'incarner. Mais il est aussi la punition de celles pour qui l'amour s'est trop de fois incarné en des hommes différents. C'est parce qu'elle « aim[ait] l'homme » et eut trois enfants de pères différents que Georgette, sœur aînée de Rolande M. (1931, La Daguénère)⁷⁴, ne put jamais se marier. Elle fait partie de celles, « vite repérées »⁷⁵ dont on « profite »⁷⁶, des « traînées qu'étaient connues quand même dans la société »⁷⁷ avec lesquelles on « s'amuse »⁷⁸ mais que l'on épouse pas. Si les relations sexuelles pré-nuptiales sont de mieux en mieux tolérées, elles doivent rester discrètes. En 1950, Rolande se « faisai[t] remarquer par les gens » parce que, sortant de l'église, elle « embrassai[t] sur la bouche ou n'importe » Adrien, son fiancé, qui l'attendait sur le parvis. À celles qui « cherchent »⁷⁹ ouvertement les hommes, on reproche autant leur indécence que leur intempérance. Leur comportement non seulement contrevient au code de conduite juvénile féminin, mais il outrage aussi publiquement les bonnes mœurs.

⁷³ Menace brandie par le père d'Hélène B. (1913, Corné) si d'aventure sa fille tombait enceinte avant le mariage.

⁷⁴ N4090205CE.

⁷⁵ Pierre M. (1922, HD) U080305CE.

⁷⁶ Felix G. (1923, La Bohalle) U080305CE.

⁷⁷ Maurice T. (1921, Les Rosiers-sur-Loire) U080305CE.

⁷⁸ Felix G. (1923, La Bohalle) U080305CE.

⁷⁹ Pierre M. (1922, HD) U080305CE.

De manière générale, la délinquance féminine est une délinquance du plaisir recherché (vols de vêtements, de confiserie, etc.) ou du plaisir donné et/ou vendu (outrage aux bonnes mœurs, prostitution, etc.). Envoyées en institutions publiques ou religieuses se consacrant à leur prise en charge ou en prison, les « filles perdues » sont ôtées à leur famille et/ou retranchées de leur communauté. L'éloignement sanctionne l'hétéronomie de leur comportement. Soixante ans après, Marguerite G. (1920, Blaison-Gohier)⁸⁰, évoquant avec Yvonne T. (1919, Gennes) une connaissance commune, essayait de stimuler la mémoire défaillante de son amie en lui disant que c'était « une fille du Bon Pasteur » congrégation angevine spécialisée dans le redressement moral des filles qui « tournent mal ». Le passage par l'institution est un stigmate parfois indélébile.

Si la naissance d'un enfant hors mariage est à ce point la hantise des filles séduites ou forcées que certaines tentent d'avorter ou en viennent à occire le nouveau-né, c'est qu'il est la preuve manifeste de la « bêtise » ou de la « faute » commise avec un homme qu'on ne peut épouser. L'enfant sans père hypothèque l'avenir matrimonial de sa mère dont l'insertion dans la communauté par la voie convenue du mariage est compromise. Étudiant dans *L'Amour nomade la mère et l'enfant hors mariage*, Françoise Paul-Lévy écrit que la « faute » est « l'unique moyen interprétatif des maternités hors mariage »⁸¹. En temps de guerre et d'occupation, que le père appartienne à la nation adverse est un facteur aggravant l'ostracisme dont la fille-mère est l'objet.

Extraversion du comportement amoureux à une époque où « ne s'exhibait pas »⁸², pratiques délinquantes conduisant au tribunal pour enfants, enfant élevé seule sont les principales manifestations de la marginalité au féminin dans les sociétés rurales traditionnelles.

1. Faire scandale

« Être montré[e] du doigt »⁸³

Dans les sociétés traditionnelles rurales où la mise au jour des violences sexuelles résulte souvent de l'échec des tentatives d'arrangements⁸⁴ (réparation par le mariage, transactions financières, etc.) entre l'agresseur, l'agressée et leurs familles respectives, le scandale, projetant dans l'espace public les protagonistes, doit être à tout prix évité. Les gens respectables ne se

⁸⁰ N2140609CE.

⁸¹ Françoise Paul-Lévy, *L'Amour nomade. La mère et l'enfant hors mariage*, Paris, Seuil, 1981, p. 31.

⁸² Felix G. (1923, La Bohalle), U080305CE.

⁸³ Rolande M. (1931, La Daguinière), N4090205CE.

⁸⁴ Éric Pierre, *Analyse...*, *op. cit.*, p. 167.

donnent pas en spectacle. Refoulement personnel et dissimulation collective sont d'efficaces outils de régulation sociale. Malheur à celui ou celle, et à ses proches, par qui le scandale arrive.

Pour Rolande M. (1931, La Daguinière)⁸⁵, « dans les petites campagnes » il ne faut pas être « montré du doigt ». Le comportement de Georgette, sa sœur aînée qui, très jeune, vers 12-13 ans, dès qu'elle commença à « avoir ses règles [...] part[it] sur les carrières de Trélazé chercher des hommes » attire sur la famille « le regard des autres ». Pour fuir ces regards, interrompre la chaîne de désignation scopique à l'opprobre publique et la mise à l'index, ses parents décident de quitter la cité minière pour une commune rurale voisine. Toute à « cette chose qui la menait » dont les origines éventuellement traumatiques (attouchements sexuels, viols, etc.) ne sont jamais envisagées par la témoin, cette sœur « [leur] a brisé [la] vie ». Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le comportement inchangé de Georgette qui hélait sur la route les ouvriers rentrant du travail focalisa de nouveau sur ses proches la malveillance du voisinage. La future belle-mère de Rolande tenta d'interdire à son fils Adrien de la « prendre » comme épouse parce que « c'[était] la sœur à Georgette ».

Alors que viols et incestes se déroulent le plus souvent hors du regard et que, s'ils restent cachés ne font jamais scandale, les filles qui « sortent » et qui « courent » s'exposent aux yeux de tous dans l'espace public et scandalisent. La densité de la population rurale et le contexte collectif et public dans lequel se déroulent nombreuses rencontres font qu'il est difficile de ne pas se faire repérer. À sa fille qui, « envoy[ée] aux commissions », aimait battre des records de vitesse entre l'épicerie et la maison, la mère de Jeanne C. (1921, Fontaine-Milon)⁸⁶ demandait « d'arrêter de courir [car elle [lui] faisai[t] honte ! ». L'arpentage en tous sens de l'espace public, hors des chemins grégaires et balisés, est une prérogative masculine. Pour Lucienne S. (1914, Corné)⁸⁷ les filles « sérieuses » sont celles qui, au sens propre comme au sens figuré, ne vont pas « en dehors de ce qui est permis [...] ne vont pas trop loin ». C'est aussi en terme d'espace, aux limites respectées ou au contraire dépassées, que s'apprécie la conformité du comportement de genre. Chaque sexe a son territoire et une manière genrée d'y circuler⁸⁸. En « sortant » et « courant », mots à double sens, au lieu de rester calmement à la maison, les filles « mal tenue[s] »⁸⁹ non

⁸⁵ N4090205CE.

⁸⁶ N5140904CE.

⁸⁷ N9240105CE.

⁸⁸ Christine Bard [dir.], *Le Genre des territoires. Féminin, masculin, neutre*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 2004.

⁸⁹ Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée) N7220904CE, à propos d'une camarade.

seulement élargissent leur territoire mais semblent en faire un usage typiquement masculin. De proies épiées, filles aux yeux baissés autour desquelles les garçons tournent, elles deviennent prédatrices épiantes, filles aux yeux ouverts « tourn[ant] autour des gars »⁹⁰. De sa sœur Alice (1930) qui l'a poussée à porter plainte contre leur père incestueux, Marie (1935) écrit dans une lettre de rétractation dictée par la mère en 1947, qu'« elle attaque les hommes comme elle peut »⁹¹. En 1946, dans un procès-verbal rédigé par la gendarmerie avertie par la rumeur publique qu'Olga (1924) aurait tenté d'avorter, un conseiller municipal auditionné estime que la jeune fille « cour[ant] beaucoup, sa conduite pourrait laisser à désirer de ce point de vue »⁹². Pour Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁹³, les filles qui « sont très libres avec les garçons » sont des filles à qui leur parents laissent une « entière liberté » de mouvement. Le terme de « coureuses », écrit Véronique Douesneau étudiant *La prostitution à Angers au XIX^e siècle*, désigne spécifiquement une catégorie de prostituées, le plus souvent clandestines, racolant en périphérie des villes⁹⁴ et l'inculpation de vagabondage, délit pénalisé jusqu'en 1935, est fréquemment utilisée pour sanctionner une prostitution qui ne l'est pas. Traiter, comme le fait un témoin déposant en 1930 lors du procès d'Yvonne (1913), une fille de « petite coureuse »⁹⁵, c'est insinuer, non sans raison dans le cas de l'accusée, qu'elle vit, au moins en partie, de ses prestations sexuelles.

Tout autant que leurs pérégrinations dans l'espace public, il est des tenues, des postures, des gestes qui déclassent les filles. S'il leur est possible désormais de sortir tête nue sans être systématiquement considérées comme des dévergondées, les filles ne doivent pas, dans tous les sens du terme, être hautes en couleur. En latin, le premier sens du terme *prostituere* est « placer devant, exposer sous les yeux »⁹⁶. S'afficher en robe rouge, visage maquillé, ongles vernis, chevelure flamboyante, c'est s'approprier, volontairement ou non, la signalétique d'appel, vestimentaire et cosmétique, attribuée aux prostituées. À 14 ans, Jeanne R. (1915, Varennes-sur-Loire)⁹⁷ ne pouvait espérer convaincre sa mère de lui faire confectionner la même robe que portait une camarade « pas très convenable » car « elle était rouge vif et qu'à l'époque le rouge

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ ADLM, 2U2/292, audience du 18 novembre 1947.

⁹² ADML, 90 art. 94. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Procès-verbal de gendarmerie nationale, brigade de Maulévrier, daté du 6 mars 1946.

⁹³ N1020704CE.

⁹⁴ Véronique Douesneau, *La Prostitution à Angers au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, histoire, Angers, UCO, p. 83.

⁹⁵ ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930.

⁹⁶ Félix Gaffiot, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, 1934.

⁹⁷ N1020705CE.

c'était vraiment... ». Plus explicite, la mère de Claire M. (1919, Brigné)⁹⁸, lui disait qu'il n'y avait « que les putains qui port[aient] ça » quand la jeune fille, très coquette, se cousait, ou achetait à Angers, des tenues bien trop voyantes à son goût. Nombre de témoins ont évoqué les réactions parfois violentes de leurs parents à la vue de lèvres peintes et de pommettes fleuries. « T'as l'air d'une poule ! »⁹⁹ constitue la remarque désobligeante consacrée, précédant généralement l'injonction à aller « enlever tout ça »¹⁰⁰. Un seul père, celui de Suzanne R. (1921, La Meignanne), incitait ses filles à se maquiller sous l'œil désapprouvateur de sa femme. Il encourageait la témoin à s'« en met[tre] un petit peu [de rouge à lèvres] car il trouvait qu'[elle] a[vait] les lèvres blanches ». Il les « aurait presque forcées », elle et sa sœur, à se « pomponner » car lui-même « très coquet [il] aimait bien qu'[elles] soient toujours nickel ».

Certaines postures sont perçues comme des invites explicites à aller plus loin et suffisent à ranger celles qui les adoptent parmi les « filles faciles » à prendre et à jeter. Pour Pierre M. (1922, Deux-Sèvres), qu'une fille « se mette à vous tortiller un peu du cul » quand « on l'approche » signale, à ses risques et périls, sa disponibilité. Une faible et courte résistance est systématiquement interprétée comme le signe d'une moralité dégradée. Pour justifier une rupture brutale, alors que la jeune fille est enceinte et qu'il lui aurait promis le mariage, l'amant de Germaine (1912)¹⁰¹, accusée d'infanticide, lui reproche d'être, « le soir même » de leur rencontre, « venue coucher avec lui ». De manière générale, la fille qui dit ou fait comprendre ouvertement son désir, dépossédant le garçon de son droit/devoir d'initiative, est une « joyeuse »¹⁰² qui s'expose à être traitée de/en fille de joie. L'inversion des codes lui semble à ce point incongru qu'Hélène B. (1911, Corné)¹⁰³ a besoin d'une périphrase pour désigner une jeune voisine entreprenante. Sa camarade Denise n'était pas une fille qui proposait, mais une « fille que c'était pas les garçons qui proposaient ». « Un peu amoureuse » de Félix G. (1923, La Bohalle), une « jeune fille » lui « avait [fait] voir ses nichons », mais après avoir profité du spectacle, et peut-être aussi du contact, le jeune homme coupa court à leur relation. Qu'elle se soit si vite découverte le convint que « ce n'était point celle-là » qu'il lui fallait et il fut séduit par une fille qui sut exhiber ses compétences ménagères avant de lui dévoiler, une fois mariée, ses attributs

⁹⁸ U260302IE.

⁹⁹ Germaine B. (1922, Les Ponts-de-Cé) N2250405.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ ADML, 2U2/254, audience du 22 février 1930.

¹⁰² Felix G. (1923, La Bohalle) U080305CE.

¹⁰³ N2240604CE.

mammaires. Soixante ans après Félix éprouva le besoin de nommer devant les autres témoins la fille en question qui résidait au foyer-logement où se déroulait l'entretien. Si, par surcroît, l'exhibition est publique la fille est définitivement perdue de réputation. La jeune Paulette (1939), ouvrière, sur la famille de laquelle le directeur départemental de la population dresse un rapport destiné au juge des enfants, « fait l'objet d'un véritable scandale à Beaupréau »¹⁰⁴. En plein hiver, « au bal de la classe 1954, elle sortait avec des garçons et rentrait presque toute dévêtue ». On lui subodore, à 15 ans, une activité prostitutionnelle occasionnelle, puisqu'elle « débauche les garçons de 14 à 16 ans » pour un tarif de 200 francs la passe. Sous la plume du rédacteur, qu'en 1953 des « bruits [aient] couru la disant enceinte » de son père, ne semblent pas une information de nature à atténuer la responsabilité de la jeune fille. Un geste particulier « le geste de la casquette »¹⁰⁵ revêt aux yeux des contemporains une signification spéciale d'invitation sexuelle. C'est, écrit Éric Pierre, « une technique bien connue pour entraîner un homme, couramment utilisée par les prostituées pour convaincre les clients indécis »¹⁰⁶. Qu'une jeune fille l'utilise fait peser un doute sur sa moralité. Pour une voisine, déposant au procès en 1938, la moralité de Léone (1913), la fille victime, n'est pas meilleure que celle de Léon (1883) le père coupable. L'un et l'autre avaient de « drôles de manière » puisque « la fille prenait la casquette du père et allait la cacher et que le père courait derrière elle [ce qui] pour eux était une occasion de chahuter comme il n'est pas d'usage que cela se fasse ».

Multiplier les expériences

La multiplicité, exhibée ou simplement soupçonnée, des partenaires est l'autre grande infraction retenue contre celles qui comparaissent au tribunal, extra-judiciaire, du bon genre. Si les témoins ont assez facilement parlé de leur sexualité juvénile, elles n'ont jamais évoqué qu'un unique partenaire : leur futur conjoint. Une minorité reconnaît avoir eu plusieurs galants, en nombre limité et jamais en même temps, mais c'est toujours au dernier qu'elles ont cédé pour la première fois. J'ai vite compris, à leur soudaine et inhabituelle hostilité, que soulever l'éventualité qu'elles aient pu connaître des expériences multiples avec des garçons différents était le sujet à ne pas aborder. Elles confessaient volontiers, et sont parfois fières d'avoir essayé

¹⁰⁴ ADML, 3U1 art. 1378: correspondance du juge des enfants, Procès-verbaux de gendarmerie et enquêtes sociales (1939-1957). Dossier de Paulette G. (1939). Lettre du directeur départemental de la population au juge des enfants, datée du 18 mars 1954.

¹⁰⁵ Il s'agit de faire tourner et/ou d'enlever son couvre-chef à un homme.

¹⁰⁶ Éric Pierre, *Analyse...*, *op. cit.*, p. 167.

mais pour rien au monde, n'avoueraient, dans le cadre des entretiens, avoir comparé. Si l'hymen ne se déchire plus obligatoirement lors de la nuit de noces, il garde néanmoins sa valeur de sceau garantissant, en amont du mariage, au futur époux qu'il est le premier et que sa promesse est « sérieuse ». Nonobstant que sa femme lui ait « toujours dit qu'[il] était le premier » Maurice T. (1921, Les Rosiers-sur-Loire) ne « l'a jamais crue quand même ». Bien que le témoin affectait en avoir fait peu de cas puisqu'il se déclarait prêt à « épouser une fille qui avait un enfant, même s'il n'était pas de [lui] », il semble que la question ait constitué un sujet de tension récurrent entre les époux puisque en réponse à ses interrogations, elle s'est « fâchée plusieurs fois rapport à ça ». Même si « cela ne [l]'a pas gêné », et qu'il veut penser que « c'était peut-être du travail de fait », il reconnaît qu'on ne peut « dire que cela fait plaisir [et] cela laisse un petit froid quand même ».

Dans les affaires de mœurs, le passé amoureux de la victime est toujours inspecté. Au procès, peu de commisération pour la victime et inversement autant d'indulgence pour l'agresseur, si l'on peut prouver que l'agressée est « d'un caractère volage »¹⁰⁷, n'« est pas de conduite régulière »¹⁰⁸, « aime bien la compagnie des jeunes gens »¹⁰⁹, « aime s'amuser »¹¹⁰ « aime à plaisanter avec les jeunes gens »¹¹¹ et *a fortiori* « a déjà eu plusieurs amants »¹¹². Espérant sans doute alléger la sanction, le père incestueux d'Yvonne (1926) essaie de diluer sa culpabilité dans l'amoralité supposée d'une fille dont il avance « qu'elle devait être déjà débouchée car il ne l'avait pas fait saigner »¹¹³. De même, dans une autre affaire, un père incestueux prétexte qu'il a vu ses deux filles « se caress[er] » pour leur faire partager la responsabilité de ses avanies.

En quête de tendresse, certaines filles acceptent toutes les caresses. Selon que l'on fasse sa connaissance par les nombreux rapports rédigés sur elle, ou par les lettres, conservées dans le dossier, qu'elle a écrites, la pupille Colette (1925)¹¹⁴ apparaît comme une rebelle ayant le diable au corps où une jeune fille que sa sensibilité et son besoin d'affection ont jetée dans les bras de garçons sans scrupule. Dans la volumineuse correspondance échangée entre ses divers employeurs (sept placements différents entre 1940 et 1942), tous mécontents, et l'Assistance

¹⁰⁷ ADML, 2U2/258, audience du 16 février 1934.

¹⁰⁸ ADML, 66 alpha 142, dossier de Marcelle (1910), lettre du maire à l'inspecteur de l'Assistance publique datée du 7 novembre 1929.

¹⁰⁹ ADML, 2U2/258, audience du 16 février 1934.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ ADML, 2U2/244, audience du 27 février 1927.

¹¹² ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930.

¹¹³ ADML, 2U2/288, audience 22 mai 1946.

¹¹⁴ ADML, 66 alpha 238, dossier Colette (1925), Lettre à Jacques du 24 octobre 1944.

publique, Paulette est décrite comme une fille « très difficile de caractère, lassant la patience de ses gardiennes successives » qui « fréquente volontiers les garçons, s'absente de son travail et rentre à des heures tardives ». Un placement en école de redressement, « seul susceptible d'entreprendre sa rééducation morale » est un moment envisagé. Un certificat médical joint au dossier mentionne qu'à 15 ans la jeune fille a été hospitalisée pour un curetage à la suite d'une « fausse couche ». Dans une longue lettre de quatre pages d'une qualité rédactionnelle (orthographe, syntaxe, références) peu commune, écrite à « Cher Jacques » en octobre 1944 du sanatorium où elle meurt au début de l'année suivante, Paulette, « pauvre fille de misère qui n'a jamais connu ni les baisers ni les caresses d'une mère », se défend d'être une de « ces jeunes filles romanesques qui vagabondent de faubourg en faubourg pour tâcher de trouver quelques amateurs d'amour ». Pour elle, son malheur vient de ce qu'[elle] aime beaucoup [se] confier, qu'[elle est] trop affectueuse [et s'] attache trop facilement sans étudier assez [son] entourage ». Trouvant « dur de n'être pas comprise », pressentant peut-être sa fin prochaine, elle se demande si elle a « le droit de penser au bonheur » et espère que son correspondant (qui ne recevra pas la lettre) « n'est pas de ceux qui se jouent des jeunes filles et après les laissent tomber ». Quelles qu'en soient les causes, le multipartenariat, quand il est connu, est porté au passif des filles dont il dégrade la réputation et corrode la valeur matrimoniale. Certains partenariats, simples ou multiples, sont en temps de guerre encore plus stigmatisants que d'autres. Yvonne (1926)¹¹⁵ dont le passé amoureux est déroulé à l'occasion du procès paternel, tente de sauver ce qu'il lui reste de réputation en assurant « n'a[voir] été qu'avec des Français ».

Coucher avec l'ennemi

Ce sont leurs amours sans discrétion, tarifées ou non, avec les soldats allemands nombreux dans la région¹¹⁶, qui valent à certaines jeunes filles d'avoir la tête rasée dès que s'amorce la Libération. Sur la tonte des femmes, écrit Marc Bergère étudiant l'épuration en Maine-et-Loire « victimes, acteurs, spectateurs, se partag[eant] entre honte, silence et gêne »¹¹⁷, les témoignages oraux sont très rares. C'est principalement au travers de rapports de police et de gendarmerie que Marc Bergère a pu appréhender le phénomène et avancer, pour l'ensemble du

¹¹⁵ ADML, 2U2/288, audience 22 mai 1946.

¹¹⁶ Dès 1940 la métropole angevine accueille un centre administratif et militaire jouant un rôle important dans la zone d'occupation allemande. Supervisant dix-sept départements, Angers devient un grand centre de commandement, de renseignement, d'administration, où cantonnent nombre de soldats allemands.

¹¹⁷ Marc Bergère, *Une Société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire. De la Libération au début des années 50*, Rennes, Rennes, 2004, p. 311.

département, un chiffre, qu'il estime lui-même sous-estimé, de quarante-quatre femmes¹¹⁸, âgées de 15 à 64 ans¹¹⁹, tondues essentiellement durant l'été et l'automne 1944. Seules deux témoins, faisant partie du même groupe d'entretien, ont dit avoir assisté, sans préciser leur degré d'implication, à l'exhibition de tondues dans leurs communes respectives.

Pour Yvonne T. (1919, Gennes) et Anna B. (1923, Noyant-la-Gravoyère)¹²⁰, ces femmes dont elles parlaient sans aménité ayant, selon elles, dénoncé des résistants et fait des affaires avec l'occupant avaient mérité leur sort. Dans ce cas précis, la tonte ressortit davantage de ce que Fabrice Virgili qualifie dans *La France « virile »*, de « châtiment sexué de la collaboration [...] que de « châtiment d'une collaboration sexuelle »¹²¹. Elle est dans tous les cas, « une violence sexuelle parce que l'on s'en pren[d] à leur chevelure [...], à ce qui les distingue aussi sexuellement et culturellement des hommes afin de les humilier et de les châtier physiquement »¹²². Cependant, si pour l'historien « la-jeune-fille-tondue-par-la-foule-pour-avoir-couché-avec-un-Allemand », figeant les représentations et devenu un lieu commun de la Libération, « n'est qu'un cas parmi d'autres »¹²³, c'est sans doute davantage à leur collaboration sentimentale et/ou sexuelle, réelle ou supposée, avec l'occupant qu'à leur collaboration économique ou politique, que les plus jeunes tondues doivent la perte de leur chevelure. Parmi les tondues, « plus souvent célibataires », Fabrice Virgili, souligne « l'importance des classes d'âge les plus jeunes, en particulier la tranche 20-25 ans » occupant des « professions exposées »¹²⁴ (femmes de ménage, secrétaires, blanchisseuses, etc.) les mettant régulièrement en contact avec l'occupant. Les spécificités du cantonnement, avec parfois logement chez l'habitant, créent aussi une proximité facilitant tentations réciproques et rapprochements.

Pour Fabrice Virgili, ce sont « plusieurs centaines de milliers d'Allemands et de très nombreuses Françaises esseulées »¹²⁵ qui se rencontrèrent et entretenirent des relations amoureuses plus ou moins durables. Les modalités du châtiment (tonte publique, exposition, défilé, parfois dénudation et inscription sur le corps, etc.) dont la fonction est à la fois

¹¹⁸ *Ibid.*, p 312. L'auteur a recensé quarante-six tontes dont celles de deux hommes.

¹¹⁹ *Ibid.*, p 318.

¹²⁰ Vivant à l'époque à Angers, la témoin a peut-être assisté à ce que Marc Bergère qualifie de « manifestation » d'Angers en août 1944, durant laquelle plusieurs femmes, dénudées et tondues, furent traînées, la corde au cou, dans les rues de la ville.

¹²¹ Fabrice Virgili, *La France virile ...*, *op. cit.*, p 58.

¹²² Fabrice Virgili, « Le sexe blessé », *art. cit.*, p 138.

¹²³ Fabrice Virgili, *La France virile ...*, *op. cit.*, p. 12.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 226-227.

¹²⁵ Fabrice Virgili, *Naître ennemi...*, *op. cit.*, p. 54.

« expiatoire et exemplaire » sont « mise[s] en scène au cœur de l'espace social »¹²⁶. Elles ont pour théâtre le territoire dans lequel la jeune fille en s'affichant au bras de son/ses ami-s allemand-s, a fait scandale. On va chercher de force dans sa maison celle qui en était trop sortie et on traîne dans la rue, avec parfois une longe au cou, celle qui avait trop couru. C'est dans l'espace même où, par son attirance pour l'occupant, elle a bafoué orgueil masculin et honneur national, humiliant des hommes doublement vaincus, qu'a lieu son humiliation. Organisé le plus souvent par des hommes (même si les femmes y participent) qui opèrent, écrit Marc Bergère, « un véritable ratissage des communes [...] à la recherche de femmes à tondre »¹²⁷, ce rituel au scénario codifié partageant plus d'un point commun avec les charivaris traditionnels permet de restaurer les hommes dans leur virilité et la nation dans sa fierté.

2. Des pratiques délinquantes genrées

Ce n'est pas des témoins que l'on peut attendre qu'elles évoquent à la première personne d'éventuelles pratiques délinquantes passées. Le seul « délit » publiquement avoué est un chapardage de pommes commis par Marie V. (1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire), âgée alors de 8 ans, dans le verger d'un voisin. L'exploitation statistique et qualitative des archives judiciaires (tribunal correctionnel des divers arrondissements du département, tribunal pour enfants et adolescents d'Angers) menée par Éric Pierre¹²⁸, David Niget¹²⁹ et Delphine Gruau¹³⁰ permet cependant de quantifier et caractériser la délinquance juvénile au féminin. S'intéressant au traitement différencié dont garçons et filles sont l'objet devant le tribunal des enfants et adolescents d'Angers entre 1914 et 1940, Éric Pierre et David Niget¹³¹ soulignent « la sous-représentation », particulièrement marquée dans le département, « de la délinquance juvénile féminine ». Seuls 11,9 % des affaires examinées mettent en accusation une mineure (16,2 % au niveau national pour la période 1919-1938). Les pages suivantes leur doivent beaucoup.

¹²⁶ Marc Bergère, *Une Société ...*, op. cit., p. 317. « Sur 36 cas pour lesquels le lieu de la tonte est connu, seules 7 tontes se déroulent à l'intérieur d'un bâtiment dont 6 au domicile de la victime ».

¹²⁷ *Ibid.*, p. 314.

¹²⁸ Éric Pierre, David Niget, Samuel Boussion, Delphine Gruau, *Analyse de la délinquance et de la violence des jeunes en Maine-et-Loire: approches historiques et archivistiques*, Angers, CHRS, 2002.

¹²⁹ David Niget, *Jeunesses populaires sous le regard...*, op. cit.

¹³⁰ Delphine Gruau, *La Délinquance féminine réprimée par les tribunaux correctionnels d'Angers et de Baugé 1850-1914*, Mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.

¹³¹ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons devant le tribunal des enfants et adolescents d'Angers de 1914 à 1940: un traitement différencié », Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit [dir.], *Femmes et justice pénale, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 329.

Vols

Si « la spécificité de l'activité judiciaire à l'égard des jeunes filles réside dans le contrôle de leur comportement sexuel »¹³², le vol est néanmoins le délit qui leur est, comme aux garçons, le plus souvent reproché : 54,1 % des filles (57,5 % des garçons) ont été inculpées pour ce motif. Cependant, la « nature des vols, [comme] le regard porté sur les circonstances du délit, répond à un clivage de genre »¹³³. Les objets volés, tant par les garçons que les filles, font souvent partie de la panoplie, de plus en plus accessoirisée, du genre. « L'émergence d'un modèle de société de consommation qui fait de la possession de biens une condition à l'affiliation au corps social »¹³⁴, dont l'identification au regard du sexe et du genre constitue la première étape, rend compte des formes spécifiquement genrées du vol juvénile. En ville le développement des grands magasins augmente à la fois la tentation et en facilite la satisfaction. Colifichets, gants, cosmétiques, bas, pièces de lingerie, exposés à portée de main dans les rayonnages sont de petits objets faciles à subtiliser et à cacher jusqu'à la sortie. Si l'indigence, principalement en temps de guerre et de crise, peut expliquer certains larcins (numéraire, nourriture, etc.), loin de répondre à une nécessité vitale beaucoup relèvent de la catégorie des « vols expressifs »¹³⁵ par lesquels la voleuse signale son désir et/ou son besoin d'être séduisante. Exploiter au mieux son capital corporel par une mise en valeur cosmétique et vestimentaire de plus en plus sophistiquée est une exigence s'imposant à un nombre croissant de jeunes filles. En milieu urbain, coiffeuses, couturières, et employées de commerce ont l'obligation d'être toujours soignées et pas toujours les moyens, notamment les apprenties, de l'être honnêtement. Pour les prostituées racolant dans la rue la tenue est un outil de travail qu'il faut entretenir et renouveler.

Les jeunes domestiques en maison bourgeoise, « souvent contraintes à l'abstinence matérielle »¹³⁶, constituent une part importante des filles accusées de vols. Ces jeunes filles sont doublement exposées à la tentation : dans l'espace public urbain qu'elles parcourent lors de leur demi-journée de sortie¹³⁷ et dans l'espace domestique privé et intime où elles accomplissent leur service. Le vol ancillaire, plus lourdement sanctionné, n'est pas qu'un stéréotype dont l'étude

¹³² *Ibid.*, p. 330.

¹³³ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons.. », art. cit., p. 331.

¹³⁴ David Niget, *Jeunesses populaires...*, op. cit., p. 316.

¹³⁵ Éric Pierre, David Niget, Samuel Boussion, Delphine Gruau, *Analyse de la délinquance...*, op. cit., p. 137.

¹³⁶ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons... », art. cit., p. 331.

¹³⁷ Se promener en ville fut l'activité favorite des témoins placées en maison bourgeoise urbaine.

permet, écrit Valérie Piette, d'analyser « le regard de la société sur ses biens et ses servantes »¹³⁸ ou la façon dont médecins et criminologues construisent une représentation psychosociale de la délinquance et de la criminalité féminine. C'est aussi une réalité née « de la confrontation quotidienne des domestiques avec des objets considérés comme luxueux »¹³⁹ et/ou ayant un usage signifiant au regard du genre. Dans certains cas, la soustraction de vêtements, de chapeaux ou de bijoux, portés clandestinement, peut n'être qu'un « emprunt » inopinément découvert. Au travers de l'acharnement des patronnes à dénoncer alors ces vols vestimentaires ne se lit pas uniquement l'amertume d'avoir été trahie et dépossédée d'un bien par un membre de la *domus*, mais peut-être aussi la crainte de l'usurpation identitaire. En revêtant les tenues de sa patronne, en sortant avec, la jeune domestique peut brouiller la distinction de classe que l'uniforme ancillaire est chargé de signifier. Une sorte de loi somptuaire, informulée, moins économique que sociale et culturelle, assigne aux bonnes d'être toujours reconnaissables. Même en ville, elles doivent porter leur condition sur elles et le dimanche être visiblement « endimanchées ». Bien que sa patronne lui ait fait cadeau durant son séjour de nombreux vêtements (un memento détaillé est fourni) provenant de sa garde-robe personnelle, dont « un costume tailleur tout neuf [...] porté cinq ou six fois », Gisèle (1930), pupille de l'Assistance publique s'enfuit nuitamment sans rien emporter¹⁴⁰. Dans le courrier¹⁴¹ qu'elle adresse quelque temps plus tard à l'Assistance pour qu'on lui envoie les « affaires » laissées sur place, la jeune fille joint une liste de plus de cinquante articles précisément décrits où n'apparaît aucune des robes, blouses, gilet, chemises de nuits et jaquettes offertes par la charitable employeuse. Peut-être ne souhaite-t-elle pas récupérer ces vêtements usagés, sans doute passés de mode (il est question de sandales en raphia), désinvestis par une patronne qui ne les lui offre que parce qu'elle sait qu'il ne saurait y avoir de confusion possible et qu'ainsi vêtue sa bonne témoignera surtout de sa générosité.

¹³⁸ Valérie Piette, « Le vol domestique ou le regard de la société sur ses biens et ses servantes. Belgique 1800-1914 », Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit [dir.], *Femmes et justice pénale, XIX^e -XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 31-41.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 37.

¹⁴⁰ ADML, 66 alpha 292, dossier de Gisèle (1930), lettre d'un employeur au directeur départemental de la population, datée du 18 février 1948.

¹⁴¹ ADML, 66 alpha 292, dossier de Gisèle (1930), liste fournie par la pupille à l'inspecteur de l'Assistance publique, 1949. On ne peut cependant formellement exclure d'autres explications (mensonge de l'employeur, omission de la pupille).

Vagabondages

Les jeunes filles sont également, écrivent Éric Pierre et David Niget, « largement sur-représentées en matière d'outrages à la pudeur et à la morale publique ou encore de vagabondage »¹⁴². D'après leurs calculs, entre 1914 et 1940, 7,8 % des filles contre 1,8 % des garçons, sont inculpées pour le premier motif et 17,7 % des filles, contre 2,6 % des garçons, pour le second. Pour David Niget, « nombre d'affaires de viols [se] transforment en cours de procédure en outrages publics à la pudeur »¹⁴³, faisant de la victime, souvent soupçonnée de complaisance, la co-coupable d'un délit et la prévention de vagabondage est fréquemment instrumentalisée pour gérer les affaires de mœurs. De l'action policière et judiciaire « sour[d] la peur »¹⁴⁴ d'une sexualité féminine juvénile dévoyée, bafouant la morale, sapant l'ordre social et mettant en péril, par la transmission des maladies vénériennes, l'avenir de la « race ». Des garçons on redoute la violence et l'atteinte à la propriété privée, des filles la corruption des mœurs et l'atteinte à la moralité et la santé publique.

La redéfinition en 1921 du délit de vagabondage, ne le soumettant plus à l'absence de ressources mais l'étendant à « celles qui tirent leurs ressources de la débauche ou des métiers prohibés » et/ou ont « déserté le foyer familial sans cause légitime » témoigne d'un souci croissant de contrôler et de sanctionner, par un arsenal juridique adapté, le comportement sexuel des mineures. Étudiant les mineures prostituées devant le tribunal pour enfants de la Seine, Véronique Blanchard¹⁴⁵ note que « les termes de vagabondes et de prostituées continuent à être synonyme dans le vocabulaire des spécialistes de la jeunesse d'après guerre [...] et que les jeunes filles sont, dès leur première fugue, considérées en péril de prostitution ». Même dépenalisé en 1935 le vagabondage est perçu comme l'indice d'un dérèglement des mœurs. Analysant les informations concernant les chefs d'inculpation et la domiciliation des accusé-e-s, David Niget remarque que non seulement les filles « vagabondent » plus que les garçons, mais que la mention « sans domicile fixe » ne renvoie pas aux mêmes situations pour les deux sexes. Alors que les garçons « sdf » peuvent être réellement à/dans la rue, il note qu'en ce qui concerne les filles la mention fait davantage référence à la « multiplicité des résidences (hôtels, ami-e-s, famille,

¹⁴² Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons... », art. cit., p. 332.

¹⁴³ David Niget, *Jeunesses populaires...*, op. cit., p. 339.

¹⁴⁴ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons... », art. cit., p. 332.

¹⁴⁵ Véronique Blanchard, « Les filles “perdues” sont-elles amendables ? Les mineures prostituées devant le tribunal pour enfants de la Seine dans les années 50 », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière. Le Temps de l'histoire*, p. 39.

garnis) qu'à l'absence réelle de domicile »¹⁴⁶. De nouveau, ce sont les pérégrinations des filles, logées mais impossibles à « fixer », qui posent problème.

Même si l'association vagabondage/prostitution se vérifie souvent, ne serait-ce que parce que la fugue précarisant les conditions d'existence des filles peut les conduire à négocier leurs faveurs, contre un toit, un repas ou de l'argent, certains vagabondages résultent moins d'une rupture dramatique et brutale avec la famille que d'un désir hédoniste de prendre du « bon temps ». C'est notamment le cas des fugues groupées associant dans un même projet plusieurs amies. Racontée par le localier du *Petit Courrier*¹⁴⁷ en 1922 sous le titre « L'amour des voyages et de la liberté », l'odyssée de Jeanne (19 ans), d'Ernestine sa sœur cadette (17 ans) et de leur amie Théodora (19 ans), nous présente de jeunes ouvrières angevines, travaillant dans le même atelier, avant tout désireuses « d'aller chercher ailleurs les distractions qu'elles ne trouv[ent] plus ici ». « Un beau matin » les jeunes filles quittent le domicile familial et prennent de concert le train pour Orléans. Elles se font embaucher dans une chocolaterie puis, « lestées de quelques ressources », gagnent la capitale où, tout en ayant trouvé du travail dans une usine, elles goûtent à « la vie parisienne ». C'est toujours ensemble qu'ayant épuisé leurs économies et accompli le programme qu'elles s'étaient fixées, elles décident de se replier. Elles « viennent échouer » à Mer (Loir-et-Cher) où elles sont appréhendées par la gendarmerie. Par jeu ou volonté de retarder l'issue probable (remise à la famille et/ou placement), Théodora s'attribue l'identité de Minerve, sa sœur domiciliée au Creusot et remet « son acte de naissance » à Ernestine qui se fait passer pour elle. Poursuivies pour vagabondage et usurpation d'identité les « trois amoureuses de grand air et de liberté réfléchissent à la prison de Blois sur les inconvénients que cause parfois la passion des voyages ». Jamais n'est évoquée une quelconque activité prostitutionnelle. Sans doute ont-elles partagé les frais du gîte et du couvert. Loin d'être le fruit de la dérégulation et/ou de la dépression la longue fugue des trois jeunes filles dont, en contravention à l'article 19 de la loi de 1912¹⁴⁸ sont donnés les patronymes, semblent témoigner au contraire d'une joyeuse détermination à vivre, dans la sécurité que procure l'amitié, leurs rêves d'émancipation et de récréation. Chez les filles, le goût de l'aventure et des sensations fortes est généralement considéré comme l'indice d'une constitution perverse relevant de la prise en charge médicale. Avant d'être « déclarée

¹⁴⁶ David Niget, *Jeunesses populaires...*, *op. cit.*, p. 239.

¹⁴⁷ ADML, 97 Jo 42, *Le Petit Courrier*, n° 6, 6 janvier 1922.

¹⁴⁸ Cet article de la loi du 22 juillet 1912, créant le tribunal pour enfant, prévoit des audiences séparées et une publicité restreintes des jugements rendus.

irresponsable » et internée à l'hôpital psychiatrique de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Camélia-Odette (1925)¹⁴⁹, « avide de plaisir et de liberté » s'était faite remarquer par son « caractère difficile, indiscipliné », sa faiblesse pour le café, le tabac et la lecture des romans sentimentaux. La jeune fille qui « fume un paquet de cigarettes par jour » a fait de « nombreuses fugues avec prostitution ».

Débauche et vénalité

Si les témoins portent un regard peu amène sur leurs camarades rurales aux amours multiples, jamais elles ne les assimilent aux prostituées systématiquement associées à la ville. « Faire le trottoir » est pour elles une pratique aussi spécifiquement urbaine que l'artéfact piétonnier qui en est le cadre consacré. Pour Paulette G. (1912, La Daguenière), ce n'est qu'une fois « partie à Angers » que Georgette, la sœur de Rolande M. (1931, La Daguenière) finit « complètement sur le trottoir ». La ville pervertit les filles aussi sûrement qu'elle polit les garçons. Elles ne connaissent que des « débauchées »¹⁵⁰, des « pauvre[s] fille[s] »¹⁵¹ qui « v[ont] avec des gars »¹⁵² et à qui ne vient même pas l'idée faire payer leurs faveurs. Ces filles s'offrent gratuitement dans les « petits chemins » et gaspillent moins l'argent des garçons qu'elle ne dilapide leur propre réputation. La débauche, souvent perçue comme l'antichambre de la prostitution, et pour cette raison même poursuivie, s'en distingue en ce qu'elle n'est pas *a priori* motivée par la recherche de gain. Alors que prostituée par le malheur, l'« hirondelle du faubourg [la] pauvre fille d'amour »¹⁵³, de préférence orpheline, fille-mère et tuberculeuse est excusée, « la traînée » soupçonnée d'aimer autant l'argent que « la chose » est impitoyablement condamnée. Étudiant la prostitution juvénile durant l'Occupation en Belgique, Aurore François montre que c'est moins leur vénalité qu'une supposée « véritable frénésie de jouissance »¹⁵⁴ qui est reprochée aux mineures arrêtées. Présentant un dossier de la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière* consacré à la prostitution des mineurs au XX^e siècle, Christine Machiels et Éric Pierre soulignent que « ce n'est pas tant les transactions liées au commerce du sexe proprement dit, par ailleurs

¹⁴⁹ ADML, 3U3/213: mineures condamnées. Dossier de Camélia-Odette (1925). Examen médico-psychologique, de la mineure daté du 5 juin 1940.

¹⁵⁰ Maurice T. (1921, Les Rosiers-sur-Loire) U080305CE.

¹⁵¹ Marie-Jeanne F. (1923, Segré), N2150905CE.

¹⁵² Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée), N7220904CE.

¹⁵³ *L'Hirondelle du faubourg* (1912). Paroles : Ferdinand-Louis Benech ; musique: Ernest Dumont.

¹⁵⁴ Aurore François, « “Une véritable frénésie de jouissance”. Prostitution juvénile et armée d'occupation en Belgique (1940-1945) », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 10, 2008, p. 17-34.

difficilement quantifiables [...] qui suscitent l'intervention de la justice que les rapports intimes, hors du cadre légal du mariage, attestant de l'indépendance sexuelle des filles »¹⁵⁵.

Réglémentée, encadrée et surveillée la prostitution urbaine dans les villes de l'Ouest a fait l'objet d'études bien documentées, basées principalement sur l'exploitation des archives administratives, policières et judiciaires. Les travaux de Jacques Trémeau¹⁵⁶ et Véronique Douesneau¹⁵⁷ pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ont dressé la typologie et la cartographie de la vénalité sexuelle en milieu urbain. Ils soulignent également la difficulté à appréhender la prostitution en milieu rural. Véronique Douesneau note l'existence de « coureuses de campagne »¹⁵⁸, prostituées encartées ou clandestines urbaines, se déplaçant dans les bourgs ruraux les jours de foire et/ou de bal. Certains cabarets ruraux ont également la réputation d'avoir un personnel féminin peu farouche. Le métier de serveuse fait partie des emplois interdits aux mineures. Employée occasionnellement au café familial, Jeanne R. (1913, Paris) souffrit d'être régulièrement sollicitée par les clients pour d'autres services que celui de la boisson. Une des raisons de l'animosité éprouvée envers « Grand-mère Sophie » par la mère de Paulette G. (1912, La Daguenière), et partagée par nombre de femmes de la commune, venait de ce que cette femme au passé interlope avait ouvert en périphérie du village un cabaret où elle poussait la chansonnette en levant bien haut la jambe et faisait servir par de jolies filles du bon vin aux clients. Parce qu'elle est devenue, après six années de placement en ferme, bonne de café au « Tout va bien » tenue par le voisinage pour une « maison de passe » clandestine, Germaine (1912), accusée d'infanticide¹⁵⁹, est considérée, et traitée par son amant, père putatif de l'enfant supprimé, comme une prostituée. Sans être un phénomène spécifiquement urbain, la prostitution a cependant plutôt la grande cité comme écosystème et c'est en ville surtout que se rencontrent, au travers des archives, les jeunes péripatéticiennes citadines d'origine ou d'adoption.

Les mineures ne pouvant légalement s'enregistrer en mairie comme filles « en carte », ou exercer sous « numéro » dans les maisons closes, la prostitution juvénile féminine, par définition clandestine, se saisit essentiellement aux travers des infractions, réprimées par la police et/ou

¹⁵⁵ Christine Machiels, Éric Pierre [dir.], « La prostitution des mineurs au XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 10, 2008, p. 10.

¹⁵⁶ Jacques Trémeau, *Maisons closes de province*, Mayenne, Cénomane, 1986.

¹⁵⁷ Véronique Douesneau, *La Prostitution à Angers au XIX^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université catholique de l'Ouest, Angers, 1997; « La prostitution à Angers 1800-1946 », *Archives d'Anjou*, n° 3, 1999, p. 135-148. Cf. Pauline Caillaud, *La Prostitution à Angers durant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, mémoire de master, Histoire, Université d'Angers, Angers, 2008.

¹⁵⁸ Véronique Douesneau, *La Prostitution...*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁵⁹ ADML, 2U2/254, audience du 22 février 1930.

sanctionnées par la justice, qui lui sont connexes¹⁶⁰. Les mineures peuvent être repérées lors des rondes opérées par la police dont, écrit David Niget, « la surveillance des prostituées légale et clandestine est la grande affaire »¹⁶¹ puis signalées à la justice. La prostitution n'étant pas un délit, ce sont les inculpations, faciles à établir, de vagabondage, d'ivresse sur la voie publique, d'exercice de métiers prohibés, de racolage, ou d'outrages publics à la pudeur qui permettent alors de retirer, pour des durées variables, les jeunes filles du circuit prostitutionnel. Elles apparaissent également dans certaines affaires de mœurs au côté d'adultes inculpés « d'excitation de mineures à la débauche ». On les voit aussi surgir au détour de procès pour infanticides, violences sexuelles et/ou avortements. Le père incestueux de Léone (1913) est ainsi également accusé « d'avoir poussé l'audace jusqu'à lui demander de [lui] rapporter de l'argent et de tirer profit de son vagabondage » et sa seconde fille Hélène (1920) témoigne qu'il lui « disait de lui rapporter l'argent que lui donnaient [les] jeunes gens qu'elle fréquentait »¹⁶². Un des intérêts de cette affaire, se déroulant dans la campagne choletaise, est de mettre au jour le fonctionnement d'un petit réseau de prostitution « familiale » en milieu rural. Accusée d'infanticide en 1930, il est probable qu'Yvonne (1913), sténodactylographe angevine, ait fait commerce de ses charmes. La jeune fille ne fait aucune difficulté pour reconnaître qu'elle se « donne » facilement à des hommes rencontrés dans un bar situé près de la gare Saint-Laud, quartier d'intense activité prostitutionnelle. Habitant avec sa mère et le concubin de celle-ci près d'une caserne, elle n'hésite pas, selon un témoin, à se poster « à la fenêtre de son appartement pour aguicher les militaires »¹⁶³. Yvonne est sans doute assez représentative des modalités d'insertion des jeunes filles dans la carrière vénale. Ce n'est pas son activité principale et l'argent qu'elle en retire lui sert à boucler ses fins de mois ou à s'offrir des extra.

David Niget et Éric Pierre soulignent que la prostitution juvénile féminine est dans un premier temps souvent sporadique, et que bien souvent la distinction est « tenue entre rencontre de cœur et rencontre d'argent »¹⁶⁴. Le profil type de la mineure prostituée est « [la] petite employée viv[ant] occasionnellement des « faveurs » des hommes, pour faire la soudure entre

¹⁶⁰ Dans le système réglementariste en vigueur, la prostitution n'est pas un délit à condition qu'elle s'exerce dans le cadre convenu. Les prostituées peuvent travailler seules, munies d'une carte attestant qu'elles se sont prêtées au contrôle sanitaire, ou en maison où elles apparaissent sur une liste avec le numéro d'ordre d'entrée. Cf. Alain Corbin, *Les Filles de nocés. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1978.

¹⁶¹ David Niget, *Jeunesses populaires...*, *op. cit.*, p. 406.

¹⁶² ADML, 2U2/274, audience du 8 novembre 1938.

¹⁶³ ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930.

¹⁶⁴ Éric Pierre, David Niget, Samuel Boussion, Delphine Gruau, *Analyse de la délinquance...*, *op. cit.*, p.177.

deux places, pour garantir [son] autonomie financière, pour l'aventure exceptionnellement »¹⁶⁵. Ayant un toit, elles peuvent, si elles sont discrètes et/ou s'entendent avec le logeur, recevoir chez elles. Si l'activité prostitutionnelle n'apporte qu'un complément de ressources à certaines, pour d'autres, sans emploi et/ou en rupture familiale, elle devient rapidement la principale source de revenu. La mineure d'origine rurale qui fugue en solitaire dans une ville inconnue a peu d'alternative. Rabatteurs-euses guettent aux sorties des gares les plus désemparées¹⁶⁶. Ces jeunes filles se mêlent alors dans les quartiers dédiés aux prostituées plus âgées, en règle ou insoumises. Elles vivent au jour le jour et couchent avec le client dans les hôtels qui veulent bien, contre commission, les recevoir. La passe peut aussi avoir lieu en plein air et les terrains inondables longeant la Maine, un peu à l'écart de la ville constituent un lieu d'exercice très investi par les clandestines de tous âges. Le contrôle tatillon dont les six maisons closes d'Angers¹⁶⁷ recensées durant l'entre-deux-guerres font l'objet dissuade les tenancières de les employer. Elles risqueraient d'y perdre leur autorisation. Si les sources permettent de décrire assez bien les caractéristiques (trajectoires individuelles, modalités d'exercice, etc.) de la prostitution juvénile féminine et de mettre en évidence les *a priori* moraux et hygiénistes présidant à sa répression, on ne saurait cependant en tirer une quelconque estimation chiffrée sur le nombre de mineures s'y livrant de façon plus ou moins régulière.

3. *Le placement en institution*

Patente dans les représentations que société et institutions se font de la délinquance juvénile, la différenciation de genre construit également les réponses qu'elles donnent à l'acte délictueux. Étudiant « *Les Filles de Justice* », Françoise Tétard et Claire Dumas soulignent que le poids des représentations est très lourd dans les schémas des décideurs et dans la politique correctionnelle »¹⁶⁸. Parce qu'elle déroge de façon manifeste aux codes genrés régissant le comportement des filles, la délinquance féminine est perçue comme plus inquiétante, moins aisée à prendre en charge, que celle des garçons dont il est admis plus volontiers qu'ils bravent les interdits et testent l'autorité.

¹⁶⁵ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons », art. cit., p.333.

¹⁶⁶ Nombre d'associations tentent de lutter contre le rabattage près des gares.

¹⁶⁷ Éva Hernandez, *La Fermeture des maisons closes à Angers en 1946*, mémoire de master, Histoire, Angers, Université d'Angers, 2007.

¹⁶⁸ Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice. Du Bon Pasteur à l'Éducation surveillée (XIX^e –XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne-ENPJJ, 2009, p. 144.

Pénitence et repentance

« Le relèvement des filles est [perçu comme] une entreprise difficile »¹⁶⁹ dans laquelle « la notion de pénitence »¹⁷⁰ joue un rôle prégnant. Si la correction venue « du dehors » peut suffire à redresser les garçons, c'est de leur repentance, venue « du dedans » que vient le relèvement des filles. Étudiant les femmes et la prison entre 1820 et 1939, Claudie Lesselier souligne que la délinquance féminine est cataloguée comme « pathologie, vice ou péché avant d'être illégalisme »¹⁷¹. Leur sexe est à la fois la cause et l'outil de leur perte en même temps qu'un obstacle, perçu par certains comme dirimant, à leur amendement définitif. « Il leur suffi[t] d'être fille, écrit Françoise Tétard, pour être considérée comme coupable ou susceptible de l'être et présentant un risque pour l'ordre public »¹⁷². Ainsi que le montre Véronique Blanchard, étudiant le traitement judiciaire de la prostitution juvénile dans les années cinquante, on doute que les « filles perdues [soient] amendables »¹⁷³. La déviance féminine ayant à voir davantage avec la faute que l'erreur, il n'est pas surprenant que ce soit à des structures d'encadrement religieuses qu'ait été préférentiellement confié, y compris par la République, le soin de relever les filles « déchues ». Seules « des spécialistes de l'âme »¹⁷⁴ semblent en mesure de remplir cette mission. Cette délégation, écrit Françoise Testard, « ne fut pas remise en cause quand Jules Ferry légiféra sur l'école laïque, gratuite et obligatoire [...], la rééducation des mineures ne faisant pas partie des missions de l'instruction publique de la III^e République »¹⁷⁵. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les trois quarts des 100 à 120 internats spécialisés dans la prise en charge des mineures délinquantes sont gérées par des congrégations religieuses¹⁷⁶.

Comparant les sentences prononcées par le tribunal pour enfants d'Angers entre 1914 et 1940, Éric Pierre et David Niget soulignent que les filles, un peu plus souvent acquittées pour manque de discernement que les garçons, sont plus susceptibles d'être remises à leurs parents ou tuteurs (47,2 % contre 33,2 %) ¹⁷⁷ et plus souvent placées en maison de correction (27 % contre

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 132.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 115.

¹⁷¹ Claudie Lesselier, « Les femmes et la prison 1820-1939 », Jacques-Guy Petit [dir.] *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris, Les Méridiens, 1984, p. 115-128, p. 116.

¹⁷² Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice...*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁷³ Véronique Blanchard, « Les filles perdues sont-elles amendables ?... », art. cit.

¹⁷⁴ Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice...*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles 1945-1975 », *Clio*, n° 26, 2007, p. 155.

¹⁷⁷ Éric Pierre, David Niget, « Filles et garçons.. », art. cit., p. 335.

10,5 %) qu'eux. Qu'il décide de la remise à la famille ou du placement, « le système judiciaire vient ici affirmer la prééminence de l'autorité paternelle quant à l'éducation des jeunes délinquantes ». Quant elle n'est pas considérée elle-même comme criminogène, la famille reste le lieu privilégié du traitement extra, pré, ou post judiciaire de l'acte déviant et/ou délinquant juvénile féminin. Obéissant « aux mêmes logiques de protection de la cellule familiale et de maintien de l'ordre domestique [...], le représentant du pouvoir judiciaire et celui du pouvoir familial trouvent généralement les voies d'un accord »¹⁷⁸ permettant de maintenir la fille rebelle dans une famille perçue comme son cadre naturel d'éducation.

Inscrit dans le Code civil de 1804, le principe de la *patria potestas* donne tout pouvoir au père dès lors que son *auctoritas* est bafouée. Analysant les motifs pour lesquels les mineurs peuvent être détenus à la fin du XIX^e siècle, Françoise Testard note que la « seule rubrique où les filles sont en nombre bien supérieur aux garçons est celle de la désobéissance à l'autorité paternelle »¹⁷⁹. Un seuil de tolérance parentale plus bas face à l'insubordination des filles, sexuellement vulnérables et potentiellement fertiles, rend en grande partie compte de cette surreprésentation. Dès qu'elle contestait une décision, la mère de Rolande M. (1931, La Daguénère)¹⁸⁰ lui « disait toujours qu'[elle] avait intérêt à aller droit, sinon elle irai[t] au Bon Pasteur » et celle de Solange N. (1913, Saint-Georges-des-Sept-Voies)¹⁸¹ l'avait avertie que « si il lui arrivait quelque chose » c'est là qu'elle serait placée. Jusqu'en 1935, en amont de tout délit constitué, le père peut ainsi, sous conditions, aux premiers signes d'indiscipline demander au président du tribunal d'arrondissement de délivrer un ordre d'arrestation pour son enfant¹⁸². Le délit constitué, il peut aussi demander à l'autorité judiciaire le placement en maison de correction ou la remise à une société de patronage. Si la mesure de correction paternelle est cependant, ainsi que le montre Pascale Quincy-Lefebvre, moins demandée pour les filles que pour les garçons, c'est qu'il est plus facile, en raison du grand nombre d'institutions congréganistes et souvent cloîtrées pouvant les accueillir, de les placer discrètement¹⁸³. On délègue alors à une structure spécialisée la charge devenue impossible à assumer d'un processus éducatif mal engagé.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 337.

¹⁷⁹ Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice...*, *op. cit.*, p. 136.

¹⁸⁰ N2241104CE.

¹⁸¹ N5260504CE.

¹⁸² Articles 375 à 382 du Code Civil 1804. Sur la correction paternelle, voir Pascale Lefebvre, *Familles, institutions...*, *op. cit.*, p. 99-120. Elle reste en vigueur, sans grand changement, jusqu'en 1935.

¹⁸³ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions...*, *op. cit.*, p. 132.

Le Bon Pasteur

En matière de préservation/relèvement des mineures en danger/dangereuses, la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, fondée par Marie-Euphrasie Pelletier et reconnue par le pape Grégoire XIV en 1835, domine à ce point le paysage institutionnel régional, national, et même international, que le terme Bon-Pasteur est devenu synonyme de placement correctionnel juvénile au féminin. Elle n'est pourtant qu'une des nombreuses congrégations qui, dans la continuité de Notre-Dame de Charité du Refuge, fondée au XVII^e siècle par Jean Eudes, se sont soucies d'aider au salut des femmes et filles en perdition. En 1931, écrit Pascale Quincy-Lefebvre, elle compte 113 maisons où 94 000 religieuses œuvrent à l'accueil de 50 000 pensionnaires¹⁸⁴. En acceptant « la direction de maisons de détention de femmes et filles que les parents ou l'autorité compétente et légitime y placerait par châtement », elle s'« ouvre » à, et se referme sur, d'autres catégories de pensionnaires et se spécialise progressivement dans la prise en charge des jeunes filles. Dans les établissements vont se côtoyer, sinon se mélanger, filles ôtées à leurs parents et placées pour violences subies et filles envoyées par leurs parents ou la justice pour désobéissance, outrages aux bonnes mœurs, vols ou violences exercées. Le Bon-Pasteur angevin, après avoir connu une brève éclipse au tout début du XX^e siècle¹⁸⁵, se présente désormais, écrivent Daniel Niget et Éric Pierre, comme le « Léviathan de la rééducation » des filles déviantes, que leurs déviances aient été judiciairisées ou non. Nonobstant la diversité des histoires personnelles, des profils psychologiques et des modalités d'entrée dans l'institution, c'est à un régime disciplinaire commun que sont soumises les jeunes pensionnaires qui partagent également le stigmate du passage dans l'établissement. L'efficacité d'une menace parentale de placement au Bon-Pasteur repose tout entière sur la réputation, vérifiée, de sévérité des religieuses, la dureté d'une vie quasi conventuelle et le marquage durable attaché au séjour dans l'institution. De la même façon que la mauvaise monnaie chasse la bonne, il ne saurait y avoir de filles victimes au Bon-Pasteur, et au contact des « vicieuses » les innocentes ne peuvent qu'être perverties.

¹⁸⁴ Pascale Quincy-Lefebvre, « L'accueil des repenties. Les Madeleine dans les établissements de la congrégation Notre Dame de Charité du Bon-Pasteur à Angers XIX^e –XX^e siècles », dans Bruno Phalip, Céline Pérol, Pascale Quincy-Lefebvre [dir.], *Marthe...*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁸⁵ L'ensemble de la Congrégation pâtit du scandale conduisant à la fermeture du Bon Pasteur de Nancy, en 1903, accusé de maltraiter et d'exploiter les filles qui lui sont confiées. Voir Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice...*, *op. cit.*, p. 176-203.

Entre réformation et formation

Investi d'une double mission devant Dieu et une République s'acquittant du prix de journée des mineures placées par la Justice, le Bon-Pasteur doit à la fois « relever » moralement les filles et les « redresser » socialement. Il s'agit qu'à leur majorité, elles puissent devenir les ménagères et mères de famille honnêtes dont la Nation, et l'Église, ont besoin. Seule une minorité de pensionnaires, pénitentes repenties devenues contemplatives ou converses, restent au service de la communauté¹⁸⁶. Durant la première moitié du XX^e siècle les programmes des « écoles de préservation » publiques et des institutions confessionnelles s'occupant de la rééducation des filles font, écrit Françoise Tétard, la part belle aux enseignements ménagers et aux apprentissages « textiles » (lingerie, blanchisserie, broderie, couture) et « l'ambition envisagée pour les filles est toujours minimale [contrastant] avec les objectifs énoncés pour les garçons »¹⁸⁷. S'adaptant à la fois aux exigences nouvelles de l'ordonnance du 2 février 1945 réformant la prise en charge des mineurs délinquants, et aux évolutions du travail féminin, les établissements modernisent pédagogie et objectifs aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. À l'instar du Bon-Pasteur du Mans, étudié par Marinette Havard-Barré¹⁸⁸, on y propose des formations en coiffure ou dactylographie. Les conditions de vie¹⁸⁹ s'adoucissent également et au salut par la clôture se substitue le « reclassement » par l'ouverture progressive et contrôlée sur le monde extérieur.

4. La preuve par l'enfant

Ce n'est pas uniquement parce que la présence de nourrissons nécessiterait le réaménagement des lieux et compliquerait la prise en charge matérielle de leurs mères que les religieuses du Bon-Pasteur refusent d'accueillir les filles enceintes. L'enfant constitue un obstacle dirimant à la rééducation et au redressement tels qu'elles le conçoivent et le mettent en œuvre. Par sa présence l'enfant n'atteste pas seulement la réalité du péché dont il issu, mais modifie aussi irrémédiablement le statut de celle qui le met au monde. La maternité obère tout retour en arrière, et d'une mère le Bon-Pasteur ne saurait refaire une fille. S'estimant compétentes pour

¹⁸⁶ Les Soeurs Madeleine sont souvent des élèves devenues religieuses contemplatives, les soeurs auxiliaires sont des converses s'occupant des mineures. Cf. Pascale Quincy-Lefebvre, « L'accueil des repenties... », art. cit.

¹⁸⁷ Françoise Tétard, Claire Dumas, *Les Filles de Justice...*, op. cit., p. 214 et suivantes.

¹⁸⁸ Marinette Havard-Barré, « Brodeuse, blanchisseuse, coiffeuse ou dactylo? La formation professionnelle au Bon Pasteur du Mans XIX^e – XX^e siècles », *Vie Sociale et Traitement*, n° 101, 1/2009, p. 105-111.

¹⁸⁹ Anne Thomazeau, « La clôture... », art. cit.

relever les filles « mal tombées » ou « tombées du mauvais côté » car elles restent filles, les religieuses d'Angers refusent les filles « tombées enceintes » car elles deviendront mères. Si leurs parents les rejettent, elles peuvent être prises en charge par d'autres institutions publiques ou congréganistes spécialisées¹⁹⁰. Jeannette B. (1923, Thouarcé)¹⁹¹ savait qu'il existait « des maisons pour ça » car une de ses cousines y avait terminé sa grossesse après qu'elle eut été brutalement chassée de la demeure familiale. Le relèvement des filles-mères passe par d'autres voies que celles de la restauration de leur virginité morale.

Les « parias » de la maternité¹⁹²

Bien qu'en 1934 la Ligue des Droits de l'homme déclare que « la maternité étant considérée comme une fonction sociale doit être protégée et respectée par la société sans aucune distinction d'origine quant aux circonstances de la conception », mères sans époux et enfants sans père continuent d'être marginalisés. Sur le quotidien de celles que Françoise Thébaud qualifie de « parias de la maternité » avant que dans les années soixante/soixante-dix l'« honorable »¹⁹³ mère-célibataire n'accède à une reconnaissance refusée à la fille-mère, les sources sont maigres et disparates. Dans la France moralisatrice de l'entre-deux-guerres, le taux d'illégitimité, de 9 % en 1911, est descendu à 6,4 % en 1936¹⁹⁴. Les renseignements collectés par l'Assistance publique sur les filles-mères, « grandes pourvoyeuses »¹⁹⁵, écrit Ivan Jablonka, de l'administration permettent rarement d'aller au delà d'un traitement quantitatif de données stéréotypées (état civil, profession, etc.). Parfois cependant, des lettres conservées dans les dossiers de pupilles, attestent que la « stratégie de survie »¹⁹⁶ dont relève l'abandon n'est pas « exclusif de l'amour maternel »¹⁹⁷. En 1924, la mère de Suzanne (1910)¹⁹⁸, abandonnée en 1911, écrit de Valparaiso, où elle vit désormais, à l'inspecteur de l'Assistance publique. Elle lui demande des nouvelles d'une fille jamais oubliée et émet le vœu de la faire venir auprès d'elle. Coupables et/ou victimes,

¹⁹⁰ Françoise Thébaud, *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires, 1986, p. 223-238.

¹⁹¹ N4270605CE.

¹⁹² Françoise Thébaud, *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires, 1986, p. 223-238.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 217.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 219. On peut penser aussi que la diffusion des pratiques contraceptives et abortives a pu en amont empêcher ou arrêter les grossesses issues de relations non légitimées.

¹⁹⁵ Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 32.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ ADML, 66 alpha 141, dossier de Suzanne (1910). L'inspecteur ne donne pas suite à la demande.

les filles-mères apparaissent également dans les dossiers judiciaires. En 1948, Renée (1926) avorte, alors qu'elle est « fille-mère de deux enfants de deux et trois ans »¹⁹⁹. Marie-Louise (1909) élève chez ses parents un premier enfant né de père inconnu le 10 janvier 1929. Quand elle accouche d'une petite fille le 22 février 1930, elle est décidée « à faire disparaître l'enfant »²⁰⁰. Au village, leur condition de fille-mère dont l'enfant prouve qu'elles ont fauté accroît également leur vulnérabilité sexuelle. Les garçons et les hommes espèrent que n'ayant plus de réputation à perdre, les filles-mères n'auront pas la prétention d'être farouches. Seules deux témoins ont évoqué leur brève maternité illégitime rapidement régularisée par le mariage avec le père de l'enfant pour Jeanne L. (1918, Savennières), avec un homme « qu'a bien voulu » pour Madeleine B. (1912, Angers)²⁰¹.

Ostracisme et mépris

Interrogées sur leur attitude et celles de leurs contemporains envers les filles mères, les témoins ont souligné l'ostracisme dont ces dernières étaient victimes quand elles restaient au village²⁰². Pour Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)²⁰³, élever seule un enfant « ça mettait à part ». Elles portent un regard ambivalent sur les grossesses et maternités illégitimes de leurs camarades. Si elles plaignent celles qui « [sont] attrapées »²⁰⁴, elles dosent subtilement leur compassion, toujours un peu critique, en fonction des personnalités et des contextes. Même à l'amoureuse sincère trahie par un galant indélicat seront toujours reprochées *mezza voce* sa naïveté, son imprudence et sa faiblesse de caractère. Après avoir, à coup sûr, trop rapidement cédé, elle n'est parvenue ni à se faire épouser du séducteur, ni à trouver un remplaçant ingénu ou complaisant pour endosser la paternité. Une amie de Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)²⁰⁵, « qu'était pas surveillée », avait mal placé sa « confiance dans le garçon » qui l'abandonna dès qu'il sut qu'elle était enceinte. Il en avait, semble-t-il, déjà « mise une autre dans le même cas ». La jeune fille est moins victime d'un amant sans scrupule que d'elle-même, de l'incurie parentale et/ou d'une hérédité chargée. Remontant par la branche maternelle l'arbre généalogique de filles-mères de leur connaissance, les témoins laissent entendre que concevoir

¹⁹⁹ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire divisionnaire chef du service régional de police judiciaire au préfet de Maine-et-Loire, daté du 1^{er} octobre 1948.

²⁰⁰ ADML, 2U2/255, audience du 30 mai 1930.

²⁰¹ N2090505CE.

²⁰² Certaines partent, sous divers prétextes, avant que la grossesse ne soit soupçonnée et accouchent ailleurs.

²⁰³ N7220904CE.

²⁰⁴ Hélène B. (1911, Corné) N5260504CE.

²⁰⁵ N7220904CE.

hors mariage est souvent une malheureuse prédisposition transmise de mère en fille. C'est en aparté, avant que les autres témoins nous rejoignent, que Madeleine B. (1927, Échemiré) confia être l'enfant d'une fille-mère qui la laissa à la garde de sa mère. À près de 80 ans la témoin craignait de révéler devant ses paires ses origines irrégulières. Explicitement suspectées d'avoir voulu forcer au mariage des garçons peu engagés, d'autres jeunes filles sont l'objet d'une commisération moqueuse. Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire)²⁰⁶ et Fernande B. (1921, Saint-Mathurin-sur-Loire)²⁰⁷, rencontrées séparément, ont évoqué sans aménité le cas d'une fille de la commune « qui [avait] eu deux enfants parce qu'elle voulait le garçon à tout prix ». Que « finalement, il ne l'[ait] jamais prise » et en ait choisi une autre leur semble une punition méritée pour une telle impu/prudence.

Quand elles ne sont pas, comme la cousine de Jeannette B. (1923, Thouarcé), « mise[s] à la porte »²⁰⁸ par des parents qui rompent tout lien ou éloignées par ces derniers sous divers prétextes, « coupées des autres »²⁰⁹, elles vivent au village des grossesses et maternités honteuses. À leur fille, les parents de Jeanne F. (1915, La Poitevinière) interdirent formellement de rencontrer une camarade enceinte délaissée par son amant. Il s'agit d'établir autour de la fautive une sorte de « cordon sanitaire » moral visant à protéger les ingénues. Quand le père est un soldat allemand, c'est toute la famille qui se trouve ostracisée. Marcelle T. (1924, La Daguenière) rapporte qu'ayant perdu sa clientèle, le boucher de la commune, grand-père d'une petite fille doublement malvenue, « dut s'en aller » avec femme, fille et nourrissonne. En 1946, Jacqueline (1928), couturière, enceinte de trois mois, échoue à « se donner l'avortement »²¹⁰. L'injection auto administrée n'ayant pas eu plus d'effet que les cachets de quinine et l'infusion précédemment absorbés, elle va poursuivre sa grossesse et accoucher dans la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou distante d'une vingtaine de kilomètres. Il est pour elle hors de question d'être fille-mère au village. Le nouveau-né remis à l'Assistance publique, elle réintègre sa commune d'origine, escomptant, à tort, que son absence sera mise sur le compte d'un placement professionnel volontaire. Le père d'Hélène B. (1911, Corné) défendit à sa fille de fréquenter sa meilleure amie enceinte d'un garçon qui « un soir de 14 juillet avait tiré du canon » mais ne

²⁰⁶ N7220904CE. Simone P. a été rencontrée au foyer-logement de Saint-Mathurin à l'été et l'automne 2004.

²⁰⁷ N6100105CE. Fernande B. A été rencontrée à la maison de retraite de Mazé durant l'hiver 2004-2005.

²⁰⁸ N2090905CE.

²⁰⁹ Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire), N7220904CE.

²¹⁰ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport du commissaire de police judiciaire Marcel Le Teste au commissaire principal de la 4^e brigade d'Angers, daté du 16 mai 1947.

voulait pas l'épouser. Quand la mère de la jeune fille vint trouver Hélène pour qu'elle « lui dise qui c'était le gars », la témoin, ayant promis à son fiancé, ami du séducteur, qu'elle ne le dénoncerait pas, ne pipa mot. Il n'y eut pas de mariage « réparateur » et la jeune fille poursuivit sa grossesse cloîtrée dans la maison de parents qu'« étaient très méchants pour elle ». Mise à la rue par ses parents qui « n'ont plus voulu la voir » quand ils apprennent qu'elle est enceinte de son patron marié, la jeune tante d'Andrée B. (1918, L'Hôtellerie-de-Flée)²¹¹ trouve refuge chez sa sœur à Segré où elle meurt en couches. Ceux de Madeleine B. (1912, Angers)²¹², une des deux témoins à avoir été fille-mère²¹³, « réagi[rent] mal automatiquement » à l'annonce de la grossesse, puis « encaiss[èrent] le coup ». Elle leur savait cependant gré de ne l'avoir « jamais battue » et d'avoir « accepté le bébé ». En milieu populaire urbain déchristianisé, la naissance d'un enfant hors mariage est sans doute mieux tolérée qu'à la campagne. Jeanne F. (1915, La Poitevine)²¹⁴, rapportait que dans les années trente, sous la pression d'une clientèle très « intolérante » la pharmacienne de Chemillé avait du renvoyer sa bonne, fille-mère d'un enfant placé en nourrice à Angers.

En milieu rural, le mépris, au mieux la commisération, et la mise à l'écart dont les filles-mères et leurs enfants sont souvent victimes, expliquent en partie la relative bienveillance avec laquelle sont considérés infanticides et jeunes avortées. À défaut d'être excusées, les jeunes criminelles sont comprises. Bien des naissances n'ont lieu que parce qu'ont échoué en amont les tentatives d'avortement. Accusée alors qu'elle est au terme de sa grossesse d'avoir tenté de l'interrompre en juin 1945, Yvonne, cultivatrice de 18 ans, proteste de son innocence²¹⁵. L'avorteur présumé assure de son côté que c'est le père de la jeune fille « qui est venu à son domicile à deux reprises différentes pour le supplier de faire quelque chose pour sa fille qui était enceinte » et fournit la composition détaillée de la potion (inefficace) délivrée. La crainte d'une maternité illégitime déshonorante est telle que les violeurs n'hésitent pas à utiliser leur pouvoir d'insémination comme moyen de pression. Menacée d'être « mise enceinte » si elle crie, Yvette

²¹¹ N7220904CE.

²¹² La relative mansuétude des parents s'explique peut-être par leurs origines ouvrières et urbaines.

²¹³ L'autre témoin est Jeanne L. (1918, Savennières) qui accoucha alors que son fiancé/père de l'enfant avait été mobilisé en 1939. L'enfant fut bien accueilli par les parents du témoin dont le mariage fut retardé d'un an.

²¹⁴ N4270605CE.

²¹⁵ ADML, W art. 24-25. Cabinet du préfet, lutte contre l'avortement (1944-1952). Rapport d'inspecteur de police Roger Arnier au commissaire principal chef de la 4^e brigade régionale de police judiciaire d'Angers, daté 3 septembre 1945.

(1928) cède à son agresseur²¹⁶. Celui-ci n'ayant pas tenu sa promesse et ayant éjaculé en elle, Yvette « malade de chagrin » ne put « pendant un mois [...] pour ainsi dire rien faire chez [elle] tant [elle] étai[t] affligée de ce qui [lui] était arrivé ». Ses règles revenues, la jeune fille sort de sa dépression et se confie à ses parents. Prise au piège par son agresseur qui « l'a enlevée et enfermée dans [sa] voiture » Annette (1932), 14 ans, l'implore « de ne pas [la] mettre enceinte »²¹⁷.

Lorsque la grossesse, issue d'un rapport consenti ou imposé, se confirme, que la naissance est désormais inévitable, tout est mis en œuvre pour trouver à la fille dans l'embarras un mari qui légitimera l'enfant naturel que son père biologique n'a pas reconnu. Bien que de nouveau autorisée en 1912, après plus d'un siècle d'interdiction, la recherche de paternité²¹⁸ reste une procédure très compliquée. Le souci qu'ont les filles et leur famille de prouver en fournissant lettres et photographies que le père présumé a promis le mariage vise, en partie, à contourner cette difficulté. En 1941, la secrétaire de « L'œuvre libératrice »²¹⁹, société de « relèvement et de reclassement pour jeunes filles » écrit au président du tribunal civil de Cholet qu'elle renonce à s'occuper de Renée (1922) « après avoir fait l'impossible pour marier [la] jeune fille enceinte afin de donner un père à son enfant »²²⁰. Ayant récupéré sa fille, la mère de Renée tente d'abord, en vain, de convaincre le séducteur dont elle a conservé des lettres de l'épouser puis échoue à « trouver un autre jeune homme qui l'aurait bien prise bien qu'elle fut enceinte »²²¹. Elle n'est cependant pas prête à tout pour éviter à sa fille le déshonneur d'une maternité sans mariage puisqu'elle refuse, dans un premier temps, de consentir à son union avec un homme, condamné de droit commun, qui veut bien reconnaître l'enfant mais dont elle redoute « qu'il [l']exploite et [la] prostitué ».

²¹⁶ ADML, 2U2/304, audience du 12 mars 1951.

²¹⁷ ADML, 2U2/292, audience du 17 novembre 1947.

²¹⁸ Le Code civil napoléonien stipule, dans son article 340, que « la recherche de paternité » est interdite. Cf. Grégoire Bigot, « La jurisprudence au secours de l'alimentation des enfants illégitimes au XIX^e siècle », dans Christine Plessix-Buisset [dir.], *Ordre et désordre dans les familles. Études d'histoire du droit*, Rennes, PUR, 2002, p. 124-147.

²¹⁹ Créée par Ghénia Avril de Sainte-croix (1855-1939) en 1900. L'œuvre gère des asiles et des foyers pour jeunes filles et femmes en difficultés.

²²⁰ ADML, 3U2/221: Mineures délinquantes, dossiers divers, Bon-Pasteur. Dossier Renée B. (1922). Lettre du 26 janvier 1939.

²²¹ ADML, 3U2/221: Mineures délinquantes, dossiers divers, Bon -Pasteur. Dossier Renée B (1922). Lettre du juge de paix des cantons de Saint-Florent-le-Viel et Champtoceaux à monsieur le président du tribunal civil de Cholet datée du 4 janvier 1939.

Le mariage rédempteur

Interrogées sur le devenir des filles-mères qu'elles avaient connues les témoins ont dit que la plupart avaient « fini par se marier »²²². Si le mariage les sort de l'isolement social dans lequel la maternité illégitime les avait enfermées et leur permet de se ré-insérer dans la communauté, le stigmate demeure. L'éventail des époux envisageables est pour elles plus restreint que pour leurs camarades libres d'enfants. Si elle n'avait pas été déjà mère de jumeaux, dont on ne sut jamais le nom du père, Simone, camarade « un peu simplette » de Rolande M. (1931, La Daguinière)²²³ aurait-elle épousé ce mari « qu'était beaucoup plus vieux qu'elle » ? La jeune Mathurine deux fois mère, évoquée par Simone P. (1915, Saint-Mathurin-sur-Loire) et Fernande B. (1920, Saint-Mathurin-sur-Loire) épousa un veuf handicapé chargé d'enfants. Elles ne sont plus choisies parce qu'elles sont encore filles, mais parce qu'elles sont déjà mères. Les veufs avec enfants escomptent qu'elles seront des mères de remplacement immédiatement opérationnelles et les invalides qu'elles les materont. Après leur échec en tant que fille, leur réhabilitation dépend de la qualité de leur investissement maternel. Si l'infanticide, commis dans l'affolement de la naissance peut être compris, l'abandon est perçu comme l'indice d'une « dénaturation » profonde. Dans les maternités urbaines où elles viennent d'accoucher, les filles-mères, écrit Françoise Thébaud, sont l'objet de nombreuses pressions, « jouant sur l'amour maternel ou la culpabilisation », pour qu'elles gardent leur enfant²²⁴.

²²² Rolande M. (1931, La Daguinière), N6090305CE.

²²³ *Idem.*

²²⁴ Françoise Thébaud, *Quand nos grands-mères...*, *op. cit.*, p. 225.

CONCLUSION

Construit dans les milieux bourgeois de la fin du XIX^e siècle, un nouveau modèle féminin, valorisant autrement la différence sexuée est progressivement adopté par les classes populaires urbaines puis rurales. Premières à en maîtriser les codes, dès le début du XX^e siècle, les jeunes ouvrières ou employées urbaines disposent dans l'espace urbain des modèles constituées par les femmes issues de la bourgeoisie qu'elles sont amenées à côtoyer, pour lesquelles elles travaillent parfois, et ont la possibilité d'acheter dans les grands magasins les vêtements en confection et accessoires bon marché qui leur permettront à peu de frais de les imiter. On ne peut cependant réduire le processus d'acculturation à la simple imitation, qui n'en est qu'une modalité superficielle, et il s'agit d'étudier comment elles « incorporent » véritablement ce nouveau paradigme.

Dans les campagnes, les bourgs apparaissent comme les cadres privilégiés de la diffusion, déjà bien avancée à la veille de la Seconde Guerre mondiale, du « nouveau genre ». Parmi les témoins rencontrés, les « pionnières » de cette féminisation du genre avaient toutes passé leur jeunesse dans un de ces gros centres ruraux à la vie économique et sociale animée. Se comparant à leurs camarades des campagnes alentours qualifiées de « torchons », les jumelles Léone P. et Georgette M., (1929, La Meignanne) s'attribuaient la qualité de « serviettes »¹. Elles étaient en mesure de détailler ce qui dans l'allure plus déliée, le vêtement mieux porté et le langage plus châtié, permettait de distinguer les jeunes filles modestes qu'elles étaient des « filles de ferme » guère plus riches qu'elles ne côtoyaient qu'à la messe. Capables d'en définir précisément les critères d'homologation, elles montrent ainsi leur maîtrise du nouveau référentiel de genre. Filles de la maison ou domestiques placées les jeunes filles demeurant et travaillant dans les fermes isolées et éloignées des bourgs vivent en décalage avec leurs contemporaines y résidant à l'année. Si pour elles aussi le processus d'acculturation s'accélère au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il faut cependant attendre les années soixante-dix pour que les différences s'estompent vraiment.

Ce processus d'acculturation se manifeste par un nouveau regard porté sur son propre corps et celui d'autrui. Les témoins les plus âgées disent souvent ne pas s'être particulièrement occupé

¹ U300805CNE.

et préoccupé, sinon en terme de santé, de leur corps durant leur jeunesse. Pour elles il semble être un outil de travail avant d'être un instrument de séduction. La sexualisation du genre implique que le corps soit l'objet d'un investissement narcissique différent, dont le temps de jeunesse devient un moment fort. Joan Jacobs Brumberg² étudiant à partir de journaux intimes les jeunes filles des classes moyennes urbaines du Nord-Est des États-Unis de la fin du XIX^e siècle à nos jours met en évidence la part croissante du corps dans leurs préoccupations. Ce surinvestissement du corps ne concerne pas seulement l'image que l'on souhaite en donner mais aussi la façon dont est vécu ce qui le marque comme spécifiquement féminin dans son fonctionnement interne. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle accordent aux organes génésiques féminins, utérus et ovaires, un rôle fondamental dans l'expression psychophysiologique d'une féminité dont la maternité est toujours considéré comme l'épanouissement. L'attente impatiente des premières règles et le souci, confié au journal intime et/ou aux amies, de leur retour cyclique deviennent des sujets de préoccupation majeurs. Leur principal pouvoir n'est plus, ou plus uniquement, d'opérer de façon « magique » sur le monde extérieur, pour rancir les salaisons ou perturber la vinification, mais au quotidien de confirmer les filles dans leur féminité (on compte les jours sur le calendrier, on redoute les troubles prémenstruels dont on tient compte pour organiser sa vie sociale et amoureuse).

« *The body as evidence* »³ est un corps travaillé des entrailles à l'épiderme par une féminité dont le potentiel de séduction est étroitement indexé sur la mise en valeur de la différence sexuée. C'est cette différence qui fonde le pouvoir d'attraction, le sex appeal, des premières vedettes féminines hollywoodiennes des années trente⁴ dont la blondeur platinée et les courbes sublimes dans des fourreaux satinés fonctionnent comme autant de signes d'hyperféminité. La diffusion de ces codes à l'ensemble du monde occidental accélère le processus historique de sexualisation du genre féminin en lui fournissant de nouvelles références esthétiques. Les canons esthétiques du nouveau genre font de la sinuosité stéréoscopique de la silhouette un critère sans équivoque de féminité auquel répond l'angulosité des silhouettes masculines. Pendant longtemps en faisant

² Joan Jacobs Brumberg, *The Body Perfect. An Intimate History of American Girls* New York, Vintage Book, 1997. "Historical forces have made coming of age in a female body a different and more complex experience today than it was a century ago", p. XVIII.

³ *Ibid.*

⁴ Les actrices Mae West et Jean Harlow en constituent les meilleurs exemples. D'autres actrices qui leur sont contemporaines comme Katharine Hepburn, Greta Garbo ou Marlène Dietrich, affectant dans certains de leurs rôles des allures androgynes ou masculines mettent aussi en évidence, par le procédé de l'inversion excitante, le caractère résolument sexualisé de la séduction.

saillir hanche et poitrine de part et d'autre d'une taille étranglée, le grand corset a été chargé d'imprimer au corps en comprimant les chairs les courbes désirées. Épaulettes, coussins mammaires et postiches callipyges complétaient si nécessaire le dispositif.

Après la Première Guerre mondiale, au corset désormais diabolisé succèdent régimes alimentaires et exercices pour conserver à la taille une minceur d'où procède toujours l'équilibre d'une silhouette aux courbes un peu adoucies. D'extérieur et de plaqué le contrôle devient intériorisé et incorporé. La focalisation du genre sur la mise en valeur de la différence sexuée se traduit également par une sexualisation accrue du vêtement et de la parure. C'est au XIX^e siècle, dans les milieux bourgeois, que s'en radicalise⁵ l'expression avec la diffusion du costume sombre et le rejet des apprêts pour les hommes alors que la parure féminine s'alourdit d'une véritable inflation de signes textiles et cosmétiques de féminité. Au XX^e siècle, pas plus les efforts de réforme du costume dont l'audience reste faible, que les pénuries des temps de guerre ne freinent, sous l'apparente variété des épiphénomènes de mode, la diffusion, dans tous les milieux sociaux d'un genre féminisé par le port caché ou l'ostentation d'accessoires spécifiques conditionnant postures et mouvements. Soutien-gorge armant la poitrine, porte-jarretelles gainant les hanches, talons hauts chaloupant la démarche et sac à main maintenu contre le corps sont des accessoires portés/supportés en raison du pouvoir hautement féminisants qui leur est attribué. Cette féminité ne s'appréhende pas uniquement par la vue (vêtement, maquillage), elle sollicite également le toucher (épilation) et l'odorat (parfum). On peut facilement étudier au travers des évolutions de la garde-robe et du contenu de l'armoire de toilette, comment se démocratise et « popularise » la panoplie du nouveau genre et les gestes qui lui sont associés. Dès les années quarante nombre des témoins rencontrés possèdent le petit matériel et les prolégomènes d'un nouvel art de séduire.

Cette préoccupation pour un corps de plus en plus sexualisé s'accompagne d'une nouvelle façon d'envisager les relations amoureuses qu'elles préludent, c'est le cas le plus fréquent pour les générations étudiées, ou non à l'établissement d'un lien conjugal désormais érotisé. L'expérience amoureuse, à laquelle Anne-Claire Rebreyend s'est intéressée ne se laisse pas aisément définir. C'est pour Madeleine Moulin et Alain Early « un événement psychique, une forme de sociabilité, une vision du monde, un domaine de signification, une transformation de

⁵ À la même époque dans les campagnes bretonnes vêtements masculins et féminins rivalisent dans l'ornementation et la complexité.

l'identité, une grande aventure, une valeur normative régissant certains types d'interactions »⁶ vécu sur un mode à la fois intime et socialisé. Devenu dominant, le mariage d'amour, que l'amour justifie et légitime, implique un double mouvement de sentimentalisation de la sexualité et d'érotisation du sentiment. Le « plus beau jour de la vie dans la vie d'une femme » compte vingt-quatre heures et la consécration dans la lumière de la réunion des cœurs aimant doit se prolonger dans la nuit par la fusion des corps désirant. La construction d'une relation amoureuse conforme au nouveau modèle suppose une éducation au sentiment et une reconsidération du statut de la sexualité, non réductible aux seuls rapports sexuels « complets », pré-conjugale. Exercice pratique de stimulation et de contrôle du désir amoureux, le flirt juvénile, étudié par Fabienne Casta-Rozas⁷ permet à ceux et celles qui s'y adonnent de se tester mutuellement.

Cette transformation du lien amoureux n'est à son tour pas sans incidence sur le genre. Elle contribue à en modifier les attendus physiques et comportementaux pour les deux sexes et à fixer de nouveaux critères et règles de séduction. Si « cette façon de vivre l'amour à l'horizon du mariage »⁸ prédomine dans les représentations que l'on se fait tant du mariage que de l'amour durant l'entre-deux-guerres, elle ne saurait cependant rendre compte de la diversité des expériences individuelles et doit être étudiée dans une perspective diachronique. Certes « les expériences sexuelles et amoureuses, vécues par les membres d'une même génération tout au long de leur cycle de vie, ont bien un cadre historique »⁹ mais la place accordée au sentiment et le regard porté sur la sexualité juvénile varient selon les milieux et à l'intérieur d'un même milieu en fonction de paramètres multiples (âge, sexe, influence de l'église, relations intergénérationnelles, biens etc.). Comment interpréter le fait que plus de 50 % des témoins rencontrés sans qu'il y ait une grande différence entre les plus âgées et les plus jeunes, aient dit avoir eu des relations sexuelles, avec leur futur conjoint, avant le mariage ? Dans quelle mesure cette tolérance globale, mais non générale, pour la sexualité juvénile féminine pré-nuptiale dans certaines campagnes témoigne-t-elle de l'influence du nouveau modèle amoureux ou d'une autre manière de considérer et d'encadrer la sexualité ? L'autre moitié des témoins a dit être arrivée vierge au mariage. Si les raisons pour lesquelles on cède sont complexes et ne relèvent pas forcément de l'abandon amoureux, celles qui poussent à se préserver et réserver « sa fleur » à son

⁶ Madeleine Moulin, Alain Early [dir.], *Sociologie de l'amour. Variation sur le sentiment amoureux*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 7.

⁷ Fabienne Casta-Rozas, *Histoire du ...*, *op. cit.*

⁸ Anne-Claire Rebreyend, *Pour une histoire ...*, *op. cit.*, p. 279.

⁹ *Ibid.*, p. 52.

époux, avec lequel le flirt peut-être très poussé, ne le sont pas moins. Elles ne se réduisent ni au respect de la morale chrétienne, ni à la peur de la grossesse pré-nuptiale et de la stigmatisation sociale. La dédramatisation des relations sexuelles juvéniles comme les derniers feux d'une virginité parfois fièrement revendiquée par les témoins les plus jeunes ne peuvent-elles être perçues comme les conséquences paradoxales du même processus d'érotisation du sentiment amoureux dont à son corps, consentant ou défendant, la jeune fille devient un vecteur important ?

Au terme de ce travail, il peut sembler qu'aient souvent été « gommées », voire escamotées les éventuelles spécificités du cadre mainélien retenu. Bien qu'on soit tenté de penser que son incontestable ruralité soit représentative de l'ensemble des campagnes contemporaines plus unies face à la ville que différenciées entre elles par les particularismes (topographiques, bioclimatiques, agronomiques, culturels, etc.) locaux, seule la multiplication d'enquêtes de même type menées sur des terrains différents (à l'échelle régionale, nationale, voir internationale) permettrait de le confirmer ou l'infirmer. De même serait éminemment souhaitable que soit lancés, profitant de l'impulsion récente donnée aux travaux sur le genre au masculin¹⁰, de vastes études portant sur la construction par les jeunes garçons de leur identité sexo-générée. Si, culturellement formées à l'échange verbal, les femmes constituent des témoins à la parole facile et généreuse, qu'en serait-il des hommes invités à parler ?

¹⁰ Anne-Marie Sohn, « *Sois un homme, mon fils !* ». *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2009. Rauch André, *Histoire du premier sexe de la Révolution à nos jours*, Paris, Hachette, 2006. Odile Roynette, « La construction du masculin de la fin du XIX^e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 85-96.

TABLE DES DOCUMENTS¹¹

TABLEAUX

n°1 : Occupation déclarée comme dominante par les témoins.....	316
n°1bis : Nombre de témoins par commune et nombre d'habitants par commune en 1936 et 1946 (femmes).....	fm
n°2 : Occupations recensées pour les filles célibataires de plus de 13 ans et moins de 25 ans en 1936, et plus de 14 ans et moins de 25 ans en 1946.....	317
n°2bis : Nombre de témoins par commune et nombre d'habitants par commune en 1936 et 1946 (hommes).....	fm
n°3 : Évaluation du taux d'activité des filles d'après les témoins et les dénombrements.....	318

GRAPHIQUE

n°1 : Nombre de mariage par année.....	364
--	-----

CARTES

n°1 : Communes de naissance des témoins.....	fm
n°2 : Les sous-ensembles régionaux.....	fm

ICONOGRAPHIES

n°1 : Madeleine en 1928.....	198
n°2 : Madeleine en 1930.....	199
n°3 : Portrait de famille en 1942.....	214
n°4 : Un anniversaire dans l'atelier de Camille Sauzeau en 1950.....	226
n°5 : Sortie entre amis à l'occasion du « Lait de mai » en 1944/1945.....	243
n°6 : Fête du « Lait de mai » en 1950.....	243
n°7 : Simone P. et son fiancé en sortie avec un couple ami en 1933.....	244
n°8 : Madeleine G. et des amies en 1935.....	271
n°9 : Simone P. en robe de cérémonie en 1930.....	278
n°10 : Simone P. en robe de cérémonie en 1933.....	278
n°11 : Simone P. en robe du dimanche en 1933.....	279

¹¹ fm renvoie au feuillet mobile joint.

n°12 : Simone P. en robe de cérémonie en 1932.....	279
n°13 : Simone P. en robe de cérémonie en 1932.....	280
n°14 : Simone P. en tailleur du dimanche en 1933	280
n°15 : Jeanne R. posant avec ses chiens devant la maison en 1934.....	281
n°16 : Jeanne R. en tenue du dimanche devant la voiture paternelle en 1933	282
n°17 : Jeanne R. en robe de cérémonie devant la fenêtre de la maison en 1932.....	283
n°18 : Jeannette G., en robe de cérémonie en 1931	284
n°19 : Hélène B. Portrait en 1924	292
n°20 : Léone et Georgette en promenade en 1945 ou 1946	293
n°21 : Rolande (à gauche) et son amie Simone en 1947.....	294
n°22 : Paulette C. et ses demoiselles d'honneur en 1946.....	301
n°23 : Rolande M., ses camarades et professeures de l'école ménagère en 1949-1950	311
n°24 : Un atelier de couture aux Verchers-sur-Layon vers 1929	322
n°25 : Groupe féminin à la sortie de la messe en 1937 à Blaison-Gohier.....	325
n°26 : Excursion des jeunes filles du patronage paroissial de Notre-Dame-d'Allençon	326
n°27 : Sortie du patronage paroissial de La Meignanne dans le Morbihan en 1944.....	327
n°28 : Troupe théâtrale de la Société <i>Printania</i> à Doué-la-Fontaine en 1942	331
n°29 : Troupe théâtrale du patronage de Sainte-Gemmes-sur-Loire en 1949.....	331
n°30 : Troupe théâtrale du patronage de Notre-Dame-d'Allençon en 1946	332
n°31 : Représentation de <i>Fabiola</i> par la troupe du patronage de Juigné-sur-Loire en 1951....	333
n°32 : Léone M. et Georgette P., avec leurs cavaliers lors d'un bal de mariage en 1948.....	335

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
REMERCIEMENTS	6
AVERTISSEMENTS	7
CÉDÉROM-ICONOGRAPHIE	9
INTRODUCTION.....	10
<i>1. Le temps des jeunes filles</i>	10
Un intérêt récent	10
Les apports de l’histoire des femmes, du genre et de la jeunesse	15
Les campagnes françaises d’avant la « La Fin des Paysans »	20
<i>2. Per oram et scriptum : le choix des sources et ses implications</i>	23
Un cadre géographique tributaire de la nature des sources	25
Jeunes filles de paroles	30
Le corpus	30
Recruter, convaincre, faire parler	36
Limites et richesses de la source	45
Le choix de l’exploitation qualitative.....	48
Jeunes filles de papier	50
<i>3. Les jeux du genre et de la jeunesse</i>	64
Les mutations du genre féminin	65
Comment la jeunesse vient aux filles... ..	67
« Faire la jeune fille »	69

PREMIÈRE PARTIE
ORATIONES ET EXEMPLA : LES CADRES DE LA FORMATION p. 70

CHAPITRE I
EX CATHEDRA ET EX LIBRIS.
LES DISCOURS NORMATIFS ET PRESCRIPTEURS p. 71

A. LE DISCOURS DE L’ÉGLISE.....	72
<i>1. Portrait de la jeune chrétienne.....</i>	<i>73</i>
Un modèle élitiste.....	73
Docile, dévouée et pure	74
Un portrait progressivement retouché	76
<i>2. Les vecteurs de diffusion</i>	<i>78</i>
« Une éducation sur les genoux de l’Église »	78
De la plus-value d’une éducation chrétienne	80

Chrésiennes exemplaires et relais missionnaires : les « Enfants de Marie »	84
3. <i>Les limites de l'influence</i>	86
Les vanités de la catéchistique	86
La pureté à l'épreuve des faits	87
Un modèle concurrencé	89
B. LE DISCOURS DE L'ÉCOLE.....	89
1. <i>Former de bonnes Françaises</i>	90
La communion dans la Nation	90
Reprendre ou conserver les filles à l'Église : un enjeu politique	91
Transmission des valeurs, amour maternel et bonheur conjugal	92
2. <i>Des programmes adaptés</i>	92
Le rôle crucial dévolu à l'école primaire	92
Des objectifs clairement spécifiés en fonction du sexe	94
L'accentuation du tropisme ménager	94
3. <i>Les ambiguïtés de l'école du peuple</i>	96
Une scolarisation souvent inachevée	96
Diversité des contextes et complexité des parcours	99
Un rôle promotionnel et émancipateur réduit	105
C. LES AUTRES DISCOURS SUR LES JEUNES FILLES.....	108
1. <i>Discours médical et paramédical</i>	109
L'âge de tous les dangers	109
Une priorité : prévenir les « accidents de la formation »	110
Un programme : enraciner l'amour des enfants	112
2. <i>Le discours romanesque</i>	117
Roman et construction identitaire	117
Les lectures des témoins	120
Vierges sages et vierges folles	124
3. <i>Discours « médiatiques »</i>	128
« Dans le journal... »	129
Faits-divers et publicité : la mise en scène des normes et de leur contournement	130
Les icônes de l'écran	134

CHAPITRE II
AB EXEMPLA. FAMILLE ET SOCIÉTÉ p. 139

A. RÔLES FÉMININS ET MASCULINS DANS LE CADRE FAMILIAL	140
1. <i>Le couple parental</i>	141
Proximité et distance	141

La loi du mâle.....	145
« De mères en filles... ».....	149
2. <i>La répartition sexuée des tâches : entre doxa et praxis</i>	153
Rhétorique et anecdote.....	153
« C'est moi qui faisais l'homme. C'est moi qui faisais l'homme toujours ».....	154
« J'ai toujours été pris pour la soupe, ou n'importe quoi ».....	156
3. <i>Le rejet croissant de la confusion et l'accentuation de la sexuation</i>	157
L'ambition ménagère : un brevet de féminité.....	157
Une pratique privée.....	158
Distinction sociale et distinction sexuelle.....	159
B. MODÈLES FÉMININS EN MILIEU RURAL	160
1. <i>« Première levée, dernière couchée »</i>	161
Des journées très occupées.....	161
Des femmes sans métier ?.....	162
Le recours aux recensements.....	164
2. <i>Les « actives »</i>	165
Les travailleuses de plein air.....	165
À l'abri des intempéries.....	166
Les détentrices de savoirs académiques.....	168
3. <i>Les « oisives »</i>	170
La pseudo-oisiveté ménagère.....	170
L'oisiveté féminine nobiliaire.....	172
L'oisiveté féminine bourgeoise.....	173
C. LES MODÈLES EXOGÈNES	174
1. <i>Une expérience marquante : le placement</i>	175
Une pratique encore fréquente.....	175
À la campagne... « C'était pas toujours facile ».....	178
Fortunes et infortunes du placement « bourgeois ».....	180
2. <i>Les proches « étrangers »</i>	184
Sous le même toit.....	184
Les proches au loin.....	188
Pièce rapportée, patronne charismatique et marraine bien choisie.....	190
3. <i>Des domaines privilégiés d'influence</i>	194
Les belles manières.....	194
Propreté et hygiène corporelle.....	196
Élégance vestimentaire.....	197

CHAPITRE III
INTER PARES. LES ÉCHANGES À L'INTÉRIEUR
DE LA CLASSE D'ÂGE p. 203

A. ENTRE FILLES	204
<i>1. Les sœurs</i>	<i>205</i>
Celles dont on parle peu... ..	206
Une relation adelphique culturellement peu valorisée	208
Trop proche et trop semblable : l'impossible l'altérité	211
<i>2. Voisines, camarades et collègues.....</i>	<i>215</i>
Entre-soi et ostracisme	217
La « bonne camaraderie ».....	223
Les collègues	224
<i>3. « Les amies de cœur »</i>	<i>227</i>
Une relation rare. « Ce n'était pas pareil »	227
Le vocabulaire de l'amitié	229
Un modèle de relation amoureuse ?	231
B. AVEC LES GARÇONS.....	232
<i>1. Le frère : un garçon familier.....</i>	<i>233</i>
Une relation adelphique privilégiée.....	233
L'apprentissage de la différence.....	235
« Celles qu'avaient des frères, elles étaient avantagées »	237
<i>2. « Les gars du pays »</i>	<i>238</i>
La mixité au travail.....	239
Des activités festives communes	241
Du « bon copain » au « bon danseur » : ceux avec « qui ça n'allait pas plus loin »	246
<i>3. Une jeunesse grégaire.....</i>	<i>249</i>
Une instance d'information et de formation.....	250
Une instance de protection	251
Une instance de contrôle et de régulation.....	253

DEUXIÈME PARTIE DE IPSIS : DE LA NORME À L'ÉCART p. 257
--

CHAPITRE I
SE FORMER p. 260

A. VOIR SON CORPS CHANGER	260
<i>1. Sang.....</i>	<i>261</i>

« Voir ».....	261
Savoir.....	263
Prévoir	265
2. <i>Seins</i>	269
En avoir ou pas.....	269
Sémantique du sein.....	271
3. <i>Soins et soucis du corps</i>	272
Petite et grande toilette	273
Avoir « la ligne ».....	275
Teint frais, rouge aux lèvres, et tyrannie de la boucle.....	285
4. <i>Cacher et montrer : la garde-robe de la jeune fille</i>	291
La robe fait-elle la jeune fille ?.....	291
Orthodoxie vestimentaire et contrôle maternel	295
Une garde-robe de plus en plus diversifiée	297
Le raffinement croissant des dessous	302
B. TRAVAILLER.....	304
1. <i>S'occuper à la maison</i>	305
Les apprentissages domestiques	305
S'occuper des petits.....	307
La spécialisation ménagère.....	308
2. <i>La mise au travail</i>	311
Travailler pour la famille.....	312
Une main-d'œuvre peu qualifiée, mobile et polyvalente	313
3. <i>Travail et travail du genre</i>	315
Témoignages <i>versus</i> recensements.....	316
Les métiers du féminin	320
C. LE TEMPS POUR SOI.....	323
1. <i>Un temps avec les autres</i>	324
Un cadre privilégié : la paroisse	324
Entre édification et distraction : les sorties et excursions lointaines.....	325
Le goût du théâtre.....	329
Les figures du bal	333

Son rôle de suivante dans la pièce, reste un des grands souvenirs de la témoin (jeune fille en blanc de face au premier rang) qui se trouvait à son avantage ainsi vêtue à l'antique. La conservation par la témoin d'un tirage de grandes dimensions peut être également considérée comme une marque de l'importance que revêtait pour elle cette activité.

Petits plaisirs transgressifs..... 340

3. <i>Seule avec soi</i>	348
Croire	349
S'engager	351
Lire et écrire	352

CHAPITRE II
SE CONFORMER p. 356

A. ADHÉRER ET PROMOUVOIR LE DISCOURS NORMATIF	356
1. <i>Être une fille « sérieuse »</i>	357
Travailleuse	357
Discrète	357
Vertueuse et fidèle	358
2. <i>Naturaliser les différences entre hommes et femmes</i>	358
3. <i>Condamner les conduites « déviantes »</i>	359
L'adoption des critères d'évaluation masculin	359
Typologie des « coureuses »	360
B. RENCONTRER, FRÉQUENTER, SE MARIER.....	361
1. <i>Une évidente et ardente obligation : se marier</i>	362
L'impératif nuptial	362
Des unions précoces	363
2. <i>Le choix du conjoint</i>	365
« Cupidon est endogame... ..	365
[...] et homogame	366
Blason du conjoint idéal	367
3. <i>Rencontre et fréquentation : l'agenda pré-nuptial</i>	372
Se trouver/se choisir	373
Adoubement familial et officialisation	374
4. <i>Éducation sexuelle et initiation amoureuse</i>	376
Les « petites bases »	376
La volonté de savoir	376
La première fois	378
Se « réserver »	383
C. RENONCER ET TAIRE	384
1. <i>Les ambitions sacrifiées</i>	385
La fêrule, le « voile bleu » et les ciseaux	385
Fatalisme, amertume et sublimation	386
2. <i>Les cœurs contrariés</i>	387

Cupidon entravé puis libéré.....	387
Ne plus avoir le choix.....	389
Baillonner Cupidon	390
3. Les corps violentés	391
Une parole empêchée	391
Viols	392
Incestes	395
Infanticides	397
Avortements	400

CHAPITRE III SE DÉMARQUER p. 411

A. RESTER FILLE	413
1. <i>Le genre des célibataires</i>	413
2. <i>S'occuper des parents</i>	415
3. <i>Ne pas trouver</i>	416
4. <i>Ne pas vouloir ?</i>	417
B. PRENDRE LE VOILE	420
1. <i>Entendre l'appel : une affaire de famille dans un département prédisposé</i>	421
2. <i>Vocations divines et « vocations humaines »</i>	423
3. <i>Les séductions du couvent</i>	426
C. « FAIRE LA VIE »	429
1. <i>Faire scandale</i>	430
« Être montré[e] du doigt »	430
Multiplier les expériences.....	434
Coucher avec l'ennemi	436
2. <i>Des pratiques délinquantes genrées</i>	438
Vols.....	439
Vagabondages.....	441
Débauche et vénalité.....	443
3. <i>Le placement en institution</i>	446
Pénitence et repentance	447
Le Bon Pasteur	449
Entre réformation et formation.....	450
4. <i>La preuve par l'enfant</i>	450
Les « parias » de la maternité	451
Ostracisme et mépris	452
Le mariage rédempteur.....	456
CONCLUSION	457

TABLE DES DOCUMENTS.....462
TABLEAUX462
GRAPHIQUE.....462
CARTES.....462
ICONOGRAPHIE.....462
TABLE DES MATIÈRES464

LES JEUNES FILLES DES MILIEUX POPULAIRES RURAUX EN ANJOU (1920-1950)

THÈSE DE DOCTORAT

Spécialité : Histoire Contemporaine

Présentée et soutenue publiquement
le 24 juin 2010

à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Angers

par

Frédérique EL AMRANI

Composition du jury :

M^{me} Christine BARD, Professeure à l'Université d'Angers, directrice de thèse.

M. Yves DENECHERE, Professeur à l'Université d'Angers, président du jury.

M^{me} Florence DESCAMPS, Chargée de recherches à l'EPHE (Paris).

M. Jean-Claude FARCY, Chargé de recherches à l'UMR 5605 (Univ. Bourgogne),
rapporteur.

M^{me} Agnès FINE, Professeure à l'Université Toulouse Le Mirail, rapporteure.

M. Ivan JABLONKA, Maître de conférences à l'Université du Maine.

Volume 3

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (UMR 6258)
Maison des Sciences Humaines
5 bis Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex 01
Tél. : 02.41.22.63.91

SOMMAIRE

I. SOURCES	4
A. Sources orales	4
B. Sources iconographiques	20
C. Archives départementales de Maine-et-Loire.....	25
D. Sources imprimées.....	27
II. BIBLIOGRAPHIE	29
A. Méthodologie.....	29
B. Histoire générale de la France	33
C. Histoire de l'intimité et de la vie privée	38
D. Histoire des femmes et du genre.....	44
E. Histoire des jeunes filles	56
F. Histoire régionale et départementale.....	70
III. ANNEXES	76
A. Guides d'entretien.....	76
B. Renseignements ayant faits l'objet d'un traitement statistique	97

I. SOURCES

A. SOURCES ORALES

Remarques

Quand, à la suite d'un redécoupage administratif, la commune de naissance n'existe plus sous la dénomination indiquée par les témoins, c'est le nom actuel de l'entité communale qui lui a succédé qui est utilisé.

LES FEMMES

1. A. Jeannine, 1933, La Chapelle-Saint-Laud (Maine-et-Loire).
Maison de retraite, Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices), non enregistré.
Entretien n° 1 : 13 octobre 2005.
Entretien n° 2 : 30 octobre 2005.

2. Yvonne, 1912, La Ménitré (Maine-et-Loire).
Maison de retraite, La Ménitré (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 16 janvier 2005.
Entretien n° 2 : 25 janvier 2005.
Entretien n° 3 : 8 février 2005.
Entretien n° 4 : 22 février 2005.
Entretien n° 5 : 1^{er} mars 2005.

3. A. Yvonne, 1921, Mazé (Maine-et-Loire).
Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 15 novembre 2004.
Entretien n° 2 : 22 novembre 2004.
Entretien n° 3 : 29 novembre 2004.
Entretien n° 4 : 06 décembre 2004.
Entretien n° 5 : 20 décembre 2004.
Entretien n° 6 : 3 janvier 2005.
Entretien n° 7 : 10 janvier 2005.
Entretien n° 8 : 17 janvier 2005.
Entretien n° 9 : 4 février 2005.

4. B. Anna, 1923, Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 30 mai 2005.
Entretien n° 2 : 9 juin 2005.
Entretien n° 3 : 14 juin 2005.

Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

5. B. Hélène, 1911, Corné (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 8 avril 2004.

Entretien n° 2 : 15 avril 2004.

Entretien n° 3 : 29 avril 2004.

Entretien n° 4 : 6 mai 2004.

Entretien n° 5 : 26 mai 2004.

Entretien n° 6 : 3 juin 2004.

Entretien n° 7 : 7 juin 2004.

Entretien n° 8 : 24 juin 2004.

6. B. Denise, 1918, Angers (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Angers (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 04 avril 2005.

Entretien n° 2 : 25 avril 2005.

Entretien n° 3 : 16 mai 2005.

7. B. Jeannette, 1923, Thouarcé (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 30 mai 2005.

Entretien n° 2 : 9 juin 2005.

Entretien n° 3 : 14 juin 2005.

Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

8. B. Francine, 1921, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.

Entretien n° 2 : 8 septembre 2005.

Entretien n° 3 : 6 octobre 2005.

9. B. Madeleine, 1912, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Écouflant (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 25 avril 2005.

Entretien n° 2 : 9 mai 2005.

Entretien n° 3 : 23 mai 2005.

Entretien n° 4 : 6 juin 2005.

10. B. Madeleine, Échemiré (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 9 septembre 2005.

Entretien n° 2 : 22 septembre 2005.

11. B. Andrée, 1918, L'Hôtellerie-de-Flée (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 4 août 2004.

Entretien n° 2 : 10 août 2004.

Entretien n° 3 : 18 août 2004.

Entretien n° 4 : 25 août 2004.

Entretien n° 5 : 8 septembre 2004.

Entretien n° 6 : 14 septembre 2004.

Entretien n° 7 : 22 septembre 2004.

Entretien n° 8 : 29 septembre 2004.

Entretien n° 9 : 13 octobre 2004.

12. B. Ginette, 1927, Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire).

Domicile, Angers (Maine-et-Loire), entretien individuel, enregistré.

Entretien n° 1 : 11 octobre 2002.

Entretien n° 2 : 10 octobre 2003.

13. B. Colette, 1930, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Angers (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.

Entretien unique: 21 octobre 2005.

14. B. Yolande, 1924, Notre-Dame-d'Alençon (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.

Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.

Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

15. B. Suzanne, 1933, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), entretien collectif (cinq informatrices), non enregistré.

Entretien n° 1 : 13 octobre 2005.

Entretien n° 2 : 30 octobre 2005.

16. B. Émilienne, 1932, Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 24 août 2005.

Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.

Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.

Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.

17. B. Suzanne, 1915, Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 2 mars 2005.

Entretien n° 2 : 16 mars 2005.

Entretien n° 3 : 30 mars 2005.

Entretien n° 4 : 13 avril 2005.

Entretien n° 5 : 27 avril 2005.

Entretien n° 6 : 18 mai 2005.

18. B. Germaine, 1922, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Angers (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 4 avril 2005.

Entretien n° 2 : 25 avril 2005.

Entretien n° 3 : 16 mai 2005.

19. B. Fernande, 1921, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 15 novembre 2004.

Entretien n° 2 : 22 novembre 2004.

Entretien n° 3 : 29 novembre 2004.

Entretien n° 4 : 6 décembre 2004.

Entretien n° 5 : 20 décembre 2004.

Entretien n° 6 : 3 janvier 2005.

Entretien n° 7 : 10 janvier 2005.

Entretien n° 8 : 17 janvier 2005.

Entretien n° 9 : 4 février 2005.

20. C. Madeleine, 1920, Neuillé (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.

Entretien unique : 10 août 2005.

21. C. Suzanne, 1933, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Domicile, Avrillé (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.

Entretien unique : 22 septembre 2005.

22. C. Gisèle, 1923, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 24 août 2005.

Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.

Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.

Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.

23. C. Marguerite, 1907, Saint-Martin-du-Bois (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Écouflant (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 25 avril 2005.

Entretien n° 2 : 9 mai 2005.

Entretien n° 3 : 23 mai 2005.

Entretien n° 4 : 6 juin 2005.

24. C. Jeanne, 1921, Fontaine Milon (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs

(cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 4 août 2004.
Entretien n° 2 : 10 août 2004.
Entretien n° 3 : 18 août 2004.
Entretien n° 4 : 25 août 2004.
Entretien n° 5 : 8 septembre 2004.
Entretien n° 6 : 14 septembre 2004.
Entretien n° 7 : 22 septembre 2004.
Entretien n° 8 : 29 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 13 octobre 2004.

25. C. Denise, 1911, Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

Maison de retraite, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 18 mars 2003.
Entretien n° 2 : 8 avril 2003.
Entretien n° 3 : 26 mai 2003.
Entretien n° 4 : 24 juin 2003.

26. C. Marie, 1913, Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Gennes (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 3 février 2003.
Entretien n° 2 : 21 février 2003.
Entretien n° 3 : 27 mars 2003.
Entretien n° 4 : 13 mai 2003.
Entretien n° 5 : 30 mai 2003.

27. C. Odette, 1927, Combrée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 8 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 6 octobre 2005.

28. C. Paulette, 1926, Vern-d'Anjou (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 8 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 6 octobre 2005.

29. C. Gisèle, 1920, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Trélazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 12 octobre 2004.
Entretien n° 2 : 19 octobre 2004.
Entretien n° 3 : 26 octobre 2004.
Entretien n° 4 : 9 novembre 2004.
Entretien n° 5 : 16 novembre 2004.

Entretien n° 6 : 30 novembre 2004.
Entretien n° 7 : 7 décembre 2004.
Entretien n° 8 : 4 janvier 2005.

30. D. Germaine, 1923, Dénézé-sous-Doué (Maine-et-Loire).
Domicile, Forges (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique: 9 avril 2002.

31. F. Marie-Jeanne, 1923, Segré (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

32. F. Madeleine, 1921, Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).
Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

33. F. Marcelle, 1928, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).
Domicile, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien n° 1 : 16 juin 2002.
Entretien n° 2 : 5 août 2002.
Entretien n° 3 : 18 septembre 2003.

34. F. Juliette, 1920, Brissac-Quincé (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Angers (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 4 avril 2005.
Entretien n° 2 : 25 avril 2005.
Entretien n° 3 : 16 mai 2005.

35. F. Gisèle, 1935, Écouflant (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Barthélémy-d'Anjou, entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 11 août 2005.

36. F. Jeanne, 1915, La Poitevinière (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 30 mai 2005.
Entretien n° 2 : 9 juin 2005.
Entretien n° 3 : 14 juin 2005.
Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

37. G. Maria, 1922, Bouillé-Ménard (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

38. G. Madeleine, 1912, Vihiers (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 24 août 2005.
Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.
Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.

39. G. Jeanne, 1911, Saint Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 4 août 2004.
Entretien n° 2 : 10 août 2004.
Entretien n° 3 : 18 août 2004.
Entretien n° 4 : 25 août 2004.
Entretien n° 5 : 8 septembre 2004.
Entretien n° 6 : 14 septembre 2004.
Entretien n° 7 : 22 septembre 2004.
Entretien n° 8 : 29 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 13 octobre 2004.

40. G. Juliette, 1905, Verrie (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), entretien collectif (cinq informatrices), non enregistré.
Entretien n° 1 : 13 octobre 2005.
Entretien n° 2 : 30 octobre 2005.

41. G. Renée, 1927, Combrée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 24 août 2005.
Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.
Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.

42. G. Thérèse, 1914, La Tourlandry (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Angers (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.
Entretien unique : 20 octobre 2005.

43. G. Yvonne, 1913, Courchamps (Maine-et-Loire).

Domicile, Cizay-la-Madeleine (Maine-et-Loire) entretien individuel enregistré.
Entretien : 9 avril 2002.

44. G. Madeleine, 1934, Brissarthe (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 30 mai 2005.
Entretien n° 2 : 9 juin 2005.
Entretien n° 3 : 14 juin 2005.
Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

45. G. Marie-Louise, 1912, Le-Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).
Domicile, Le-Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien : 12 avril 2002.

46. G. Marguerite, 1920, Blaison-Gohier (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 30 mai 2005.
Entretien n° 2 : 9 juin 2005.
Entretien n° 3 : 14 juin 2005.
Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

47. G. Paulette, 1912, La Daguinière (Maine-et-Loire).
Domicile, La Daguinière (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 10 novembre 2004.
Entretien n° 2 : 24 novembre 2004.
Entretien n° 3 : 8 décembre 2004.
Entretien n° 4 : 5 janvier 2005.
Entretien n° 5 : 9 février 2005.
Entretien n° 6 : 9 mars 2005.

48. G. Jacqueline, 1923, Forges (Maine-et-Loire).
Domicile, Forges (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 9 avril 2002.

49. G. Georgette, 1920, Miré (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Andard (Maine-et-Loire) entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 19 mai 2004.
Entretien n° 2 : 30 mai 2004.
Entretien n° 3 : 23 juin 2004.
Entretien n° 4 : 7 juillet 2004.
Entretien n° 5 : 5 août 2004.
Entretien n° 6 : 9 août 2004.
Entretien n° 7 : 24 août 2004.
Entretien n° 8 : 10 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 20 octobre 2004.
Entretien n° 10 : 27 octobre 2004.

50. G. Jeannette, 1914, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).
Domicile, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 8 août 2002.

51. H. Marie-Renée, 1921, Denée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Bartélémy-d'Anjou, entretien collectif (deux informatrices) non enregistré.
Entretien unique : 5 août 2005.

52. H. Cécile, 1909, Vernoil (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices), non enregistrés.
Entretien n° 1 : 13 octobre 2005.
Entretien n° 2 : 30 octobre 2005.

53. H. Juliette, 1909, Combrée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 5 août 2005.

54. J. Suzanne, 1922, Angers (Maine-et-Loire).

Domicile, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.
Entretien unique : 24 août 2005.

55. J. Simone, 1932, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Domicile, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.
Entretien unique : 18 septembre 2003.

56. J. Marie, 1909, Saint-Clément-de-la-Place (Maine-et-Loire).

Foyer-logement Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien : 10 août 2005.

57. L. Georgette, 1907, Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

Domicile, Gennes (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 07 juillet 2002.

58. L. Éléonore, 1913, Cizay-la-Madeleine (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 18 mars 2003.
Entretien n° 2 : 8 avril 2003.
Entretien n° 3 : 26 mai 2003.
Entretien n° 4 : 24 juin 2003.

59. L. Antoinette, 1922, Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

Domicile, Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 1^{er} octobre 2002.

60. L. Madeleine, 1924, Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, La Ménitré (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 16 janvier 2005.

Entretien n° 2 : 25 janvier 2005.
Entretien n° 3 : 8 février 2005.
Entretien n° 4 : 22 février 2005.
Entretien n° 5 : 1^{er} mars 2005.

61. L. Josette, 1932, Angers (Maine-et-Loire).
Domicile, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.
Entretien unique : 24 octobre 2005.

62. L. Marie, 1926, Beaupréau (Maine-et-Loire)
Foyer-logement, Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) enregistré.
Entretien unique : 23 août 2005.

63. L. Jeanne, 1918, Savennières (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 24 août 2005.
Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.
Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.

64. L. Anne, 1921, Feneu (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 9 septembre 2005.
Entretien n° 2 : 22 septembre 2005.

65. L. Georgette, 1921, Saint-Clément-de-la-Place (Maine-et-Loire).
Maison de retraite, Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices), non enregistrés.
Entretien n° 1 : 13 octobre 2005.
Entretien n° 2 : 30 octobre 2005.

66. L. Georgette, 1928, Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien collectif (1^{ère} informatrice et son conjoint) enregistré.
Entretien unique : 8 août 2005.

67. M. Claire, 1919, Brigné, (Maine-et-Loire).
Domicile, Brigné, (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 26 mars 2002.

68. M. Marie, 1920, Jarzé, (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire).
Entretien collectif (deux informatrices) non enregistré : 5 août 2005.
Entretien individuel enregistré : 8 août 2005.

69. M. Georgette, 1929, La Meignanne (Maine-et-Loire)

Domicile, Angers (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) non enregistré.

Entretien unique : 30 août 2005.

70. M. Rolande, 1931, La Daguinière (Maine-et-Loire).

Domicile, La Daguinière (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 10 novembre 2004.

Entretien n° 2 : 24 novembre 2004.

Entretien n° 3 : 8 décembre 2004.

Entretien n° 4 : 5 janvier 2005.

Entretien n° 5 : 9 février 2005.

71. M. Alice, 1926, La Meignanne (Maine-et-Loire).

Domicile, Angers (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) non enregistré.

Entretien unique : 4 octobre 2005.

72. M. Léa, 1922, Denée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.

Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.

Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

73. M. Raymonde, 1923, Turquant (Maine-et-Loire).

Domicile, Turquant (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.

Entretien unique : 14 juin 2002.

74. N. Marie, 1921, Grez-Neuville (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 9 septembre 2005.

Entretien n° 2 : 22 septembre 2005.

75. N. Solange, 1913, Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 8 avril 2004.

Entretien n° 2 : 15 avril 2004.

Entretien n° 3 : 29 avril 2004.

Entretien n° 4 : 6 mai 2004.

Entretien n° 5 : 26 mai 2004.

Entretien n° 6 : 3 juin 2004.

Entretien n° 7 : 7 juin 2004.

Entretien n° 8 : 24 juin 2004.

76. P. Denise, 1912, Mazé (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 15 novembre 2004.
Entretien n° 2 : 22 novembre 2004.
Entretien n° 3 : 29 novembre 2004.
Entretien n° 4 : 6 décembre 2004.
Entretien n° 5 : 20 décembre 2004.
Entretien n° 6 : 3 janvier 2005.
Entretien n° 7 : 10 janvier 2005.
Entretien n° 8 : 17 janvier 2005.
Entretien n° 9 : 4 février 2005.

77. P. Lucienne, 1926, Denée (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) enregistré.
Entretien unique : 23 août 2005.

78. P. Angèle, 1922, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 8 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 6 octobre 2005.

79. P. Germaine, 1917, Mazé (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 4 août 2004.
Entretien n° 2 : 10 août 2004.
Entretien n° 3 : 18 août 2004.
Entretien n° 4 : 25 août 2004.
Entretien n° 5 : 8 septembre 2004.
Entretien n° 6 : 14 septembre 2004.
Entretien n° 7 : 22 septembre 2004.
Entretien n° 8 : 29 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 13 octobre 2004.

80. P. Léone, 1929, La Meignanne (Maine-et-Loire).

Domicile, Angers (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) non enregistré.
Entretien unique : 30 août 2005.

81. P. Yvonne, 1924, La Meignanne (Maine-et-Loire).

Domicile, Angers (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informatrices) non enregistré.
Entretien unique : 4 octobre 2005.

82. P. Simone, 1915, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 4 août 2004.
Entretien n° 2 : 10 août 2004.

Entretien n° 3 : 18 août 2004.
Entretien n° 4 : 25 août 2004.
Entretien n° 5 : 8 septembre 2004.
Entretien n° 6 : 14 septembre 2004.
Entretien n° 7 : 22 septembre 2004.
Entretien n° 8 : 29 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 13 octobre 2004.

83. R. Madeleine, 1920, Toutlemonde (Maine-et-Loire)

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 15 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 29 septembre 2005.

84. R. Suzanne, 1921, La Meignanne (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 9 septembre 2005.
Entretien n° 2 : 22 septembre 2005.

85. R. Jeanne, 1915, Varenne-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Andard (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 19 mai 2004.
Entretien n° 2 : 30 mai 2004.
Entretien n° 3 : 23 juin 2004.
Entretien n° 4 : 7 juillet 2004.
Entretien n° 5 : 5 août 2004.
Entretien n° 6 : 9 août 2004.
Entretien n° 7 : 24 août 2004.
Entretien n° 8 : 10 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 20 octobre 2004.
Entretien n° 10 : 27 octobre 2004.

86. R. Solange, 1915, Le Coudray-Macouard (Maine-et-Loire).

Domicile, Le Coudray-Macouard (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 9 avril 2002.

87. R. Madeleine, 1929, Chacé (Maine-et-Loire).

Domicile, Chacé (Maine-et-Loire), entretien individuel enregistré.
Entretien unique : 2 octobre 2002.

88. R. Marie, 1921, Chênehutte-Trèves-Cunault (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Avrillé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 29 août 2005.
Entretien n° 2 : 8 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 6 octobre 2005.

89. R. Jeanne, 1913, Paris (Seine).

Maison de retraite, Trélazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 12 octobre 2004.

Entretien n° 2 : 19 octobre 2004.

Entretien n° 3 : 26 octobre 2004.

Entretien n° 4 : 9 novembre 2004.

Entretien n° 5 : 16 novembre 2004.

Entretien n° 6 : 30 novembre 2004.

Entretien n° 7 : 7 décembre 2004.

Entretien n° 8 : 4 janvier 2005.

90. S. Thérèse, 1932, Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Angers (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 4 avril 2005.

Entretien n° 2 : 25 avril 2005.

Entretien n° 3 : 16 mai 2005.

91. Sœur Paul de Jésus, 1925, Valanjou (Maine-et-Loire)¹.

Maison de retraite, Angers (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.

Entretien unique : 16 octobre 2005.

92. S. Lucienne, 1914, Corné (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (quatre informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 15 novembre 2004.

Entretien n° 2 : 22 novembre 2004.

Entretien n° 3 : 29 novembre 2004.

Entretien n° 4 : 6 décembre 2004.

Entretien n° 5 : 20 décembre 2004.

Entretien n° 6 : 3 janvier 2005.

Entretien n° 7 : 10 janvier 2005.

Entretien n° 8 : 17 janvier 2005.

Entretien n° 9 : 4 février 2005.

93. S. Madeleine, 1914, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Écouflant (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 25 avril 2005.

Entretien n° 2 : 9 mai 2005.

Entretien n° 3 : 23 mai 2005.

Entretien n° 4 : 6 juin 2005.

94. T. Marcelle, 1924, La Daguinière (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 8 avril 2004.

¹ L'informatrice n'a pas souhaité témoigner sous son patronyme.

Entretien n° 2 : 15 avril 2004.
Entretien n° 3 : 29 avril 2004.
Entretien n° 4 : 06 mai 2004.
Entretien n° 5 : 26 mai 2004.
Entretien n° 6 : 3 juin 2004.
Entretien n° 7 : 7 juin 2004.
Entretien n° 8 : 24 juin 2004.

95. T. Jeanne, 1925, Thouarcé (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 2 mars 2005.
Entretien n° 2 : 16 mars 2005.
Entretien n° 3 : 30 mars 2005.
Entretien n° 4 : 13 avril 2005.
Entretien n° 5 : 27 avril 2005.
Entretien n° 6 : 18 mai 2005.

96. T. Yvonne, 1919, Gennes (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Les-Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (cinq informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 30 mai 2005.
Entretien n° 2 : 9 juin 2005.
Entretien n° 3 : 14 juin 2005.
Entretien n° 4 : 27 juin 2005.

97. U. Lucienne, 1920, Chaudefonds-sur-Layon (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien individuel non enregistré.

Entretien unique : 23 août 2005.

98. V. Armande, 1917, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Gennes (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (deux informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 3 février 2003.
Entretien n° 2 : 21 février 2003.
Entretien n° 3 : 27 mars 2003.
Entretien n° 4 : 13 mai 2003.
Entretien n° 5 : 30 mai 2003.

99. V. Marie, 1910, Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Andard (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (trois informatrices) enregistrés.

Entretien n° 1 : 19 mai 2004.
Entretien n° 2 : 30 mai 2004.
Entretien n° 3 : 23 juin 2004.
Entretien n° 4 : 7 juillet 2004.
Entretien n° 5 : 5 août 2004.
Entretien n° 6 : 9 août 2004.
Entretien n° 7 : 24 août 2004.

Entretien n° 8 : 10 septembre 2004.
Entretien n° 9 : 20 octobre 2004.
Entretien n° 10 : 27 octobre 2004.

100. V. Madeleine, 1921, Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretiens collectifs (six informatrices) enregistrés.
Entretien n° 1 : 24 août 2005.
Entretien n° 2 : 10 septembre 2005.
Entretien n° 3 : 22 septembre 2005.
Entretien n° 4 : 13 octobre 2005.
Entretien individuel non enregistré : 14 octobre 2005.

LES HOMMES

1. B. André, 1922, Montilliers (Maine-et-Loire)
Maison de retraite, Les Ponts-de-Cé, (Maine-et-Loire), entretien collectif (quatre informateurs) enregistré.
Entretien unique : 11 juin 2005.
2. C. Marcel, 1913, Paris (Seine).
Foyer-logement, Andard (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informateurs) enregistré.
Entretien unique : 7 juin 2005.
3. D. Louis, 1923, Montreuil sur Loire (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (quatre informateurs) enregistré.
Entretien : 8 mars 2005.
4. G. Félix, 1923, La Bohalle (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (quatre informateurs) enregistré.
Entretien unique : 8 mars 2005.
5. G. Roger, 1925, Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Andard (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informateurs) enregistré.
Entretien unique : 7 juin 2005.
6. L. Édouard, 1921, Combrée (Maine-et-Loire).
Foyer-logement, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire), entretien collectif (l'informateur et sa conjointe) enregistré.
Entretien unique : 8 août 2005.
7. M. Pierre, 1922, Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).
Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (cinq informateurs) enregistré.
Entretien unique : 8 mars 2005.

8. M. Marcel, 1930, Chaumont-d'Anjou (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informateurs) enregistré.

Entretien unique : 21 mars 2005.

9. M. Louis, 1921, Angers (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Les-Ponts-de-Cé, (Maine-et-Loire), entretien collectif (trois informateurs) enregistré.

Entretien unique : 11 juin 2005.

10. R. Léon, 1918, Andard (Maine-et-Loire).

Maison de retraite, Mazé (Maine-et-Loire), entretien collectif (deux informateurs) enregistré.

Entretien unique : 21 mars 2005.

11. S. François, 1913, Fresnes-sur-Loire (Loire-Atlantique).

Maison de retraite, Les-Ponts-de-Cé, (Maine-et-Loire), entretien collectif (trois informateurs) enregistré.

Entretien unique : 11 juin 2005.

12. T. Maurice, 1921, Les Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Foyer-logement, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire), entretien collectif (cinq informateurs) enregistré.

Entretien unique : 8 mars 2005.

B. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Remarques

Toutes les photographies présentées le sont avec l'accord de leurs propriétaires qui en ont limité la reproduction à ce présent travail. Tous les clichés sont en noir et blanc. Sauf mention contraire, tous les clichés ont été pris par des amateurs restés anonymes.

B. Anna, 1923, Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire)

1. *Portrait de groupe (témoin, mère et frère) lors d'un mariage en 1937.* (13×11 cm).
2. *La témoin et un de ses frères en 1939.* (Professionnel, 18×15 cm).
3. *La témoin avec des amis en 1943.* (9×6 cm).
4. *Sortie en bord de Loire (témoin, amis) en 1943.* (13,5×8,5 cm).
5. *La témoin et un de ses frères en 1939.* (Professionnel, 18×15 cm).
6. *Sortie du « Lait de mai » en bord de Loire (témoin, amis) en 1944 ou 1945.* (13,5×8,5 cm).
7. *Sortie entre amis (témoin, amis) en 1944.* (13,5×8,5 cm).

B. Hélène, 1911, Corné (Maine-et-Loire)

8. *Portrait en 1924* (Professionnel, 8,5×8 cm)

B. Jeannette, 1923, Thouarcé (Maine-et-Loire)

9. *La témoin et deux de ses sœurs devant leur maison en 1942.* (9×6 cm).
10. *Sortie en groupe. Trois couples dont la témoin avec son fiancé en 1942.* N° 1 (9×6 cm).
11. *Sortie en groupe. Trois couples dont la témoin avec son fiancé en 1942.* N° 2 (9×6 cm).

B. Francine, 1921, Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire)

12. *Groupe familial, (témoin, parents, grand-mère, tantes, cousines) en 1937.* (8×5 cm).
13. *Portrait-carte postale en 1942.* (Professionnel, 13,8×9 cm).
14. *Portrait en pied au bord de la mer 1942.* (13,8×9 cm).

B. Andrée, 1918, L'Hôtellerie-de-Flée (Maine-et-Loire)

15. *Photographie de mariage de la témoin en 1936.* (Professionnel, 22,5×16,5 cm).

B. Ginette, 1927, Faye-d'Anjou, Maine-et-Loire.

16. *La témoin avec son amoureux en 1942.* (9×6 cm).
17. *L'atelier de couture de Camille Sauzeau (témoin, collègue, patronne) en 1947.* (9×6 cm).

B. Yolande, 1924, Notre-Dame-d'Alençon, (Maine-et-Loire)

18. *Les moissons (témoin, famille) en 1938.* N°1 (11,2×6,7 cm).
19. *Les moissons (témoin, famille) en 1938.* N°2 (11,2×6,7 cm).
20. *Baignade en rivière (témoin, parents, amis) en 1940.* (13,8×9 cm).
21. *Les vendanges (témoin, famille) en 1941.* (8,8×6,8 cm).
22. *La témoin avec son frère en 1944.* (Professionnel, 13,5×12 cm).
23. *Troupe théâtrale costumée du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1945.* N° 1 (13,8×9 cm).
24. *Troupe théâtrale costumée du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1945.* N° 2 (13,8×9 cm).
25. *Troupe théâtrale costumée du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1945.* N° 3 (13,8×9 cm).
26. *Les jeunes filles de la commune le 8 mai (témoin, camarades) 1945.* (13,8×9 cm).
27. *Représentation théâtrale du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1946.* (14×8,5 cm).
28. *Excursion des jeunes filles du patronage paroissial au Mont-Saint-Michel (témoin, camarades) en 1946.* (9×6,4 cm).

C. Suzanne, 1933, Juigné-sur-Loire, Maine-et-Loire.

29. *La témoin en robe de bal en 1947.* (13,8×8 cm).
30. *La témoin, reine de beauté en 1951.* (15×10 cm).
31. *Représentation théâtrale de la pièce Fabiola par patronage paroissial (témoin,*

camarades) en 1951. (15×10 cm).

C. Gisèle, 1923, Juigné-sur-Loire, Maine-et-Loire.

32. *Portrait en 1946. (Professionnel, dimensions non prises).*

33. *Portrait en pied devant la maison en 1946. (13,5×8 cm).*

C. Odette, 1927, Combrée (Maine-et-Loire).

34. *Mariage d'une cousine (témoin et les camarades invitées) en 1946. (Professionnel, 26×20 cm).*

35. *Portrait en pied de la témoin en 1949. (13,8×9 cm).*

36. *Portrait en pied de la témoin, le jour de la rencontre avec le futur mari en 1949. (13,8×9 cm).*

37. *Témoin avec son fiancé assis sur un rocher en 1949. (9×6 cm).*

38. *Témoin avec son fiancé dans le jardin en 1949. (9×6 cm).*

39. *Témoin cousant en 1948. (9×6 cm).*

C. Paulette, 1926, Vern-d'Anjou, (Maine-et-Loire).

40. *Photographie de mariage de la témoin en 1946. (Professionnel, 22,5×16,5 cm)*

F. Marie-Jeanne, 1923, Segré, (Maine-et-Loire)

41. *Manifestation de la JAC à la fin des années quarante. N° 3 (9×6 cm).*

42. *Manifestation de la JAC à la fin des années quarante. N° 2 (9×6 cm).*

43. *Manifestation de la JAC à la fin des années quarante. N° 3 (9×6 cm).*

44. *Troupe théâtrale du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1948. N° 1 (13,8×9 cm).*

45. *Troupe théâtrale du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1948. N° 2 (13,8×9 cm).*

46. *Troupe théâtrale du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1948. N° 3 (13,8×9 cm)*

F. Marcelle, 1928, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

47. *Troupe théâtrale de la société Printania (témoin, camarades) en 1942. N° 1 (9×6 cm).*

48. *Troupe théâtrale de la société Printania (témoin, camarades) en 1942. N° 2 (9×6 cm).*

49. *Fête d'anniversaire (témoin, collègues de l'atelier de couture de Camille Sauzeau) en 1948. (9×6 cm).*

F. Jeanne, 1915, La Poitevinière (Maine-et-Loire)

50. *Portrait de famille (témoin, frères, parents, grand-père) en 1931. (9×6 cm).*

G. Jeanne, 1911, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire).

51. *Portrait de famille le jour des vœux définitifs d'une sœur (témoin, fratrie, parents) en 1929. (Professionnel, 18×13,5 cm).*

G. Marguerite, 1920, Blaison-Gohier (Maine-et-Loire).

- 52. *La témoin avec un groupe d'amies en 1933.* (10×7 cm).
- 53. *La témoin avec un groupe d'amies en 1933.* (10×7 cm).
- 54. *La témoin et deux amies en 1935.* (10×7 cm).
- 55. *La témoin et des amies en 1935.* (10×7 cm).
- 56. *Groupe féminin à la sortie de la messe (témoin, mère et connaissances diverses) en 1937.* (10×7 cm).
- 57. *La témoin avec une amie en bord de Loire en 1935.* (10×7 cm).
- 58. *La témoin et son fiancé en barque sur la Loire en 1938.* (10×7 cm).

G. Georgette, 1920, Miré (Maine-et-Loire)

- 59. *Portrait de famille (témoin, parent, fratrie) en 1924.* (Professionnel, 13,5×8,5 cm).
- 60. *Portrait d'une sœur de la témoin, femme de chambre à Paris en 1930* (Professionnel, 14,5×11 cm).
- 61. *Portrait d'une sœur de la témoin en 1928.* (Professionnel, 14×9 cm).
- 62. *Sortie entre amis (cousines de la témoin avec leurs fiancés) en 1935.* N° 1 (9×6 cm).
- 63. *Sortie entre amis (cousines de la témoin avec leurs fiancés) en 1935.* N° 2 (9×6 cm).

G. Jeannette, 1914, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

- 64. *La témoin en robe de cérémonie en 1931.* (9×6 cm).

J. Simone, 1932, Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

- 65. *Un anniversaire dans l'atelier de couture de Camille Sauzeau en 1950.* (13,5×8,5 cm).

L. Marie, 1926, Beaupréau (Maine-et-Loire)

- 66. *Témoin avec une amie en 1938.* (9×6 cm).
- 67. *Troupe théâtrale costumée du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1940.* N° 1 (9×6 cm).
- 68. *Troupe théâtrale costumée du patronage paroissial (témoin, camarades) en 1940.* N° 2 (9×6 cm).
- 69. *Sortie en bord de Loire (témoin, amis) en 1944.* N° 1 (9×6 cm).
- 70. *Sortie en bord de Loire (témoin, amis) en 1944.* N° 2 (9×6 cm).
- 71. *Portrait en pied de la témoin dans son jardin en 1946.* (9×6 cm).
- 72. *La témoin, son père et son fiancé en 1946.* (9×6 cm).
- 73. *La témoin et son fiancé en 1947.* (9×6 cm).
- 74. *La témoin le jour des fiançailles en 1947.* (9×6 cm).

L. Josette, 1932, Angers, Maine-et-Loire.

- 75. *La témoin avec des amies en sortie en ville en 1946.* (9×6 cm).
- 76. *La témoin avec des amies en sortie en ville 1947.* (9×6 cm).

77. *Groupe d'animatrices de colonie de vacances à Concarneau (témoin, collègues) en 1947.* (13,5×8,5 cm).
78. *La témoin, animatrice de colonie de vacances à Concarneau en 1947.* (13,5×8,5 cm).
79. *Sortie estivale en bord de Loire (témoin, amis parents) en 1949.* N° 1 (13,5×8,5 cm).
80. *Sortie estivale en bord de Loire (témoin, amis parents) en 1949.* N° 2 (13,5×8,5 cm).
81. *Sortie du « Lait de mai » (témoin, amis) en 1950.* (13,5×8,5 cm).

M. Rolande, 1931, La Daguinière (Maine-et-Loire)

82. *La témoin et une amie, sortie en ville en 1947.* (Professionnel, 8,5×6 cm).
83. *Élèves de l'école ménagère (témoin, camarades) en 1949-1950.* (13,5×9 cm).
84. *La témoin en tenue du dimanche en 1944.* (8,5×6 cm).
85. *La témoin en robe de cérémonie avec un cavalier de noces en 1948.* (7×5 cm).

M. Léa, 1922, Denée, (Maine-et-Loire)

86. *Portrait en 1940.* (6×6 cm).

P. Lucienne, 1926, Denée (Maine-et-Loire)

87. *La témoin et sa famille en 1944.* (Professionnel, 18×13 cm).
88. *Fiançailles, (la témoin et son fiancé) en 1949.* (14×10 cm).
89. *Portrait en 1944.* (Professionnel, 9×6 cm).

P. Germaine, 1917, Mazé, (Maine-et-Loire)

90. *La fenaison (témoin, fratrie, mère et grand-mère) en 1935.* (8,5×6,5 cm).

M. Léone, 1929, La Meignanne (Maine-et-Loire).

91. *Groupe familial (témoin, parents, sœurs) en 1942.* (Professionnel, 22,5×16,5cm).
92. *Groupe familial (témoin, parents, sœurs) en 1943.* (Professionnel, 18×15 cm).
93. *Groupe familial en tenue de cérémonie (témoin, parents, sœurs) en 1943.* (13,5×8 cm).
94. *Portrait de la témoin et sa sœur jumelle en 1943.* (Professionnel, 14×10 cm).
95. *Sortie du patronage paroissial à Quiberon (témoin, sœur jumelle, camarades) en 1944.* (13,5×8,5 cm).
96. *La témoin avec sa sœur jumelle en ville en 1946.* (9×6 cm).
97. *Avant le service (témoin, sœurs, parents, extra) en 1946.* (13,5×8,5 cm).
98. *Après le service (témoin, sœurs, parents, extra) en 1946.* (13,5×8,5 cm).
99. *Sortie en bord de mer au Pouliguen de la témoin avec sa sœur jumelle et leurs fiancés en 1949.* (13,5×8,5 cm).

P. Simone, 1915, Saint-Mathurin-sur-Loire (Maine-et-Loire)

100. *Photographie de classe (témoin, camarades) en 1928.* (Professionnel, 14×9 cm)

101. *La témoin en robe de cérémonie en 1930.* (9×6 cm).
102. *La témoin en robe de cérémonie en 1932.* (9×6 cm).
103. *La témoin en robe de cérémonie à l'intérieur de la maison d'une amie en 1932.* (9×6 cm).
104. *La témoin en robe du dimanche en 1933.* (9×6 cm).
105. *La témoin en tenue du dimanche en 1933.* (9×6 cm).
106. *Sortie entre amis, (témoin, amie et leurs fiancés) à une fête d'assemblée en 1935.* (8,5×6 cm).
107. *Sortie avec son fiancé et les deux familles en 1936.* (8,5×6 cm).
108. *Sortie entre couples amis en 1936.* (8,5×6 cm).
109. *Sortie entre couples amis en 1936.* (8,5×6 cm).
110. *Le jour des fiançailles (témoin, fiancé, familles) en 1936.* (9×6,5 cm).
111. *Le jour des fiançailles (témoin, fiancé) en 1936.* (9×6,5 cm).

R. Jeanne, 1915, Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

112. *La témoin avec un cavalier de noces en 1933.* (9×6 cm).
113. *La témoin et ses chiens en 1934.* (9×6 cm).
114. *La témoin en robe de cérémonie photographiée devant la fenêtre de sa maison en 1932.* (9×6 cm).
115. *La témoin en tenue du dimanche photographiée devant la voiture de son père en 1933.* (9×6 cm).
116. *Sortie paroissiale à Biarritz (témoin, paroissiens, prêtre) en 1930.* (14×11 cm).
117. *Les élèves du pensionnat de Saumur en costume des régions de France en 1929.* (Professionnel, 18×13 cm).

T. Jeanne, 1925, Thouarcé (Maine-et-Loire)

118. *Portrait du témoin en costume folklorique en 1933.* (Professionnel, 13×8 cm).

Pineau Odile

119. *L'atelier de couture de la mère du propriétaire du cliché en 1929 au Verchers-sur-Layon.* (Professionnel, 13,5×8,5 cm).

C. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

Série M : administration générale et économie du département (1800-1940)

Sous-série 6 M. Population, affaires économiques, statistiques

6M13-38. Recensement général de 1936.

Série U : justice depuis 1800

Sous-série 2U. Fonds de la Cour d'appel et de la Cour d'assises d'Angers

2U2. Cour d'assises

2U2 63-65 bis.Registres des arrêts de la Cour d'Assises (1920-1960)

2U2 225-304. Dossier de procédures (1920-1951)

Sous-série 3U. Fonds des tribunaux de Grande Instance

3U1. Tribunal de Première Instance d'Angers

3U1/1442-1506. Enfants

3U1/1378. Correspondance du juge des enfants, procès-verbaux de Gendarmerie, enquêtes sociales concernant des enfants mineurs (1939-1957).

3U1/1397. Vagabondage : fichiers nominatifs des ordonnances de placement, liberté surveillée, remise aux parents (1926-1951).

3U3. Tribunal correctionnel et civil. Beaupréau-Cholet

3U3/213. Divers renseignements sur des mineures condamnées (1940-1942)

3U3/221. Mineures délinquantes au Bon Pasteur. Dossiers divers (1934-1944)

Série W : archives postérieures à 1940

2W1-4 Surveillance administrative des pupilles (1923-1952)

1. Dossiers des pupilles en surveillance administrative. Lettre A à C.

2. Dossiers des pupilles en surveillance administrative. Lettre D à H.

3. Dossiers des pupilles en surveillance administrative. Lettre I à O.

4. Dossiers des pupilles en surveillance administrative. Lettre P à Z.

3W15. Pupilles de la nation (1931-1952)

Fiches individuelles de pupilles (1931-1950).

Demande de prêts et de dots par les pupilles (1951-1952).

Liquidation des successions (1945-1950).

Enquêtes et instruction concernant la mortalité des pupilles.

Accidents du travail des pupilles : circulaires, instructions, dossiers (1938-1948).

Correspondance des pupilles avec le directeur départemental de la population (1946-1952).

3W16. Mineurs en danger moral : fiches individuelles (1951-1954).

3W25-26. Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (1944-1950).

90W24. Lutte contre l'avortement : rapports de police, extraits de jugements (1944-1952)

371W. Recensement de population.

371W1-39. Recensement de population. Liste nominative (1946)

371W4. Communes de La Daguenière à Le Guédeniau

371W6. Communes de Mazières-en-Mauges à Nyoiseau.

371W10. Communes de Tiercé à Yzernay.

Série alpha : archives modernes et contemporaines en cours de classement

66 alpha (1857-1939) Dossiers d'enfants assistés. Dossiers individuels.

Dossiers des pupilles.

66 alpha 120 (1905)
66 alpha 122 (1905)
66 alpha 141 (1910)
66 alpha 142 (1910)
66 alpha 159 (1915)
66 alpha 161 (1915)
66 alpha 191 (1920)
66 alpha 195 (1920)
66 alpha 234 (1925)
66 alpha 238 (1925)
66 alpha 291 (1930)
66 alpha 292 (1930)
66 alpha 356 (1935)
66 alpha 358 (1935)

D. SOURCES IMPRIMÉES

QUOTIDIENS

Le Petit Courrier (Organe de l'appel au peuple pour le département de Maine-et-Loire, puis Organe de l'Union républicaine, puis Quotidien républicain régional), bi-hebdomadaire, puis quotidien, puis irrégulier (1^{er} janvier 1896- 10 août 1944).

Du 97 Jo 38 (1920) au 97 Jo 98 (Janvier 1943-Août 1944).

Le Courrier de l'Ouest (à partir de 1944)

Du 30 Jo 1 (septembre 1944-décembre 1945) au 30 Jo 13 (octobre-décembre 1950).

BULLETINS PAROISSIAUX

PER 9-1 ALLONES Bulletin paroissial (1927-1939).

PER 9-1/1 1927

PER 9-1/5 1935

PER 9-1/9 1939

PER 9-30 BLAISON-GOHIER. Bulletin paroissial (1907-1945).

PER 9-30/2 1922

PER 9-30/10 1930

PER 9-30/15 1935

PER 9-30/20 1940

PER 9-30/22 1945

PER 9-37 CHALLAINS-LA-POThERIE. Bulletin paroissial (1926-1940)

PER 9-37/1 1926

PER 9-37/5 1930

PER 9-37/10 1935

PER 9-37/14 1940

PER 9-77 FENEU. <i>L'Écho de mon clocher</i> (1921-1940).	
PER 9-77/1	1921
PER 9-77/5	1925
PER 9-77/10	1930
PER 9-77/15	1935
PER 9-77/20	1940
PER 9-104 MAULEVRIER. Bulletin paroissial (1915-1940)	
PER 9-104/6	1920
PER 9-104/11	1925
PER 9-104/16	1930
PER 9-104/20	1935
PER 9-104/24	1940

OUVRAGES IMPRIMÉS À CARACTÈRE DE SOURCES

- BERGER (Lya), *Le Vaste champ du célibat féminin*, Avignon, Aubanel, 1936.
- BERNAGE (Berthe), *Le Savoir-vivre et les usages du monde*, Paris, Gautier-Languereau, 1936.
- GRIMAUD (Abbé Charles), *Aux grands jeunes gens. Futurs époux*, Paris, Pierre Téqui, 1927.
- GRIMAUD (Charles abbé), *L'Épouse, attrait du foyer*, Paris, Pierre Téqui, 1929.
- EYQUEM (Marie-Thérèse), *La Femme et le sport*, Paris, Les éditions J. Susse, 1944.
- FOULON-LEFRANC (Mme) et LAURENT (G.), *L'École du bonheur*, Paris, Éditions Margnard, sd.
- HAVELOCK (Ellis), *L'Hygiène sociale*, t. I, *La femme dans la société*, Paris, Mercure de France, 1929.
- JOUVENROUX (D^r), *À La découverte de l'Amour. Jeunesse qui s'épanouit*, Paris, Éditions ouvrières, 1946.
- JUMEAU (Mme E.) et HERBET (Mme F.), *La Parfaite ménagère*, Paris, Librairie Larousse, 1935.
- LAMARE (Noël), *Connaissance sensuelle de la femme*, Paris, Buchet-Chastel, 1952.
- LOMBROSO (Gina), *L'Âme de la femme*, Paris, Payot, 1947.
- MENDOUSSE (Pierre), *L'Âme de l'adolescente*, PUF, Paris, 1941.
- NAUCAIRE (René), *Ce que toute jeune fille à marier doit savoir*, Paris, Albin Michel
- SURBLED (Georges), *La Vie à deux. Hygiène du mariage*, Paris, A. Maloine & fils éditeurs, 1918.
- TISSIER (Jean M^{gr}), *La femme au foyer*, Paris, Pierre Téqui, 1922.
- XAVIER (Révérend père), *Le Guide de la femme chrétienne*, Paris, Librairie Saint-Paul, 1931.

II. BIBLIOGRAPHIE

A. MÉTHODOLOGIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ARIÈS (Philippe), *Le Temps de l'histoire*, Monaco, Éditions du Rocher, 1954.

BÉDARIDA (François), *L'Histoire et le métier d'historien en France. 1945-1995*, Paris, MSH, 1995.

BLOCH (Marc), *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993.

BOURDÉ (Guy) et MARTIN (Hervé), *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1990.

BOUTIER (Jean) et JULIA (Dominique) [dir.], *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Autrement, 1995.

BRAUDEL (Fernand), *Écrits sur l'histoire*, Paris, Arthaud, 1990.

BURGUIÈRE (André) [dir.], *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986.

—, « De la compréhension en histoire », *Annales ESC*, 1/1990, p. 123-136.

CARBONELL (Charles-Olivier), *L'Historiographie*, Paris, PUF, 1991.

CHARLE (Christophe) [dir.], *Histoire sociale, histoire globale ? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989*, Paris, MSH, 1993.

CHAUNU (Pierre), *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, Armand Colin, 1978.

CORBIN (Alain), « Le vertige des foisonnements. Esquisse panoramique d'une histoire sans nom », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1/1992, p. 103-126.

—, « Histoire et anthropologie sensorielle », *Anthropologie et société*, 2/1990, Québec, Université de Laval, p. 13-24.

—, *Historien du sensible*, Paris, La Découverte, 2000.

CROIX (Alain) et GUYVARCH (Didier), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Seuil, 1990.

DOSSE (François), *L'Histoire en miettes. Des Annales à la Nouvelle histoire*, Paris, La Découverte, 1997.

DUBY (Georges), « L'histoire des mentalités », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1961, p. 937-966.

FERRO (Marc), *Les Individus face aux crises du XX^e siècle. L'histoire anonyme*, Paris, Odile Jacob, 2005.

FRANK (Robert) [dir.], *Écrire l'histoire du temps présent. Journée d'étude en hommage à François BÉDARIDA*, Paris, Éditions du CNRS, 1993.

FURET (François), *L'Atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 2007.

- GINZBURG (Carlo), *À Distance. Neufs essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001.
- LEDUC (Jean), *Les Historiens et le temps. Conceptions, problématiques, écritures*, Paris, Seuil, 1999.
- LE GOFF (Jacques) et NORA (Pierre) [dir.], *Faire de l'histoire*, t. I, *Nouveaux problèmes*, t. II, *Nouvelles approches*, t. III, *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1975.
- LE ROY-LADURIE (Emmanuel), *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1980.
- LEVY-STRAUSS (Claude), « L'anthropologie sociale devant l'histoire », *Annales ESC*, 4/1960, p. 625-637..
- MINARD (Philippe) [dir.], « Histoire et anthropologie. Nouvelle convergence », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4 bis/2002, p 81-109.
- NOIRIEL (Gérard), *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998.
- NORA (Pierre) [dir.], *Essais d'ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1985.
- PROCHASSON (Christophe), « Les jeux du « je » : aperçu de la subjectivité de l'historien », *Sociétés et représentations*, n° 13, 2002, p. 207-226.
- PROST (Antoine), « Où va l'histoire sociale ? », *Le Mouvement social*, n° 174, 1996, p. 15-22.
- REVEL (Jacques) [dir.], *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996.
- THUILLIER (Guy), *Histoire locale et régionale*, Paris, PUF, 1992.
- , *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1977.
- , *L'Histoire entre le rêve et la raison. Introduction au métier d'historien*, Paris, Economica, 1998.
- , *La Morale de l'historien*, Paris, Economica, 1993.
- THUILLIER (Guy) et TULARD (Jean), *La Méthode en histoire*, Paris, PUF, 1991.
- VEYNE (Paul), *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1979.
- VEYNE (Paul) et DARBO-PESCHANSKY (Catherine), *Le Quotidien et l'intéressant*, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- WEBER (Florence), « Métier d'historien, métier d'ethnographe », *Cahiers Marc Bloch*, n° 4, 1996, Paris, La boutique de l'histoire, p. 6-24.

LES SOURCES ORALES : CONSTITUTION ET EXPLOITATION

- AURIAT (Nadia), *Les Défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Paris, PUF, 1996.
- BEAUD (Stéphane) et WEBER (Florence), *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.

- BECKER (Jean-Jacques), « Le handicap de l'a posteriori », dans *Questions à l'histoire orale. Cahiers de l'IHTP*, n° 4, 1987, p. 95-98.
- BERTAUX (Daniel), *L'Enquête et ses méthodes : le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2005.
- , *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1997.
- BLANCHET (Alain) et GOTMAN (Anne), *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien* Paris, Armand Colin, 2005.
- BLANCHET (Alain), *Dire et faire dire*, Paris, Armand Colin, 1997.
- BONNAIN (Rolande) et ÉLEGOAT (Fanch), « Les archives orales, pourquoi faire ? », *Ethnologie française*, 4/1978, p. 348-355.
- BOURDIEU (Pierre), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 65-79.
- [dir.], *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- BOUVIER (Jean-Claude) [et al.], *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes*, Paris, CNRS, 1980.
- CANDAU (Joël), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996.
- , *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998.
- DESCAMPS (Florence) [dir.], *Les Sources orales et l'histoire*, Paris, Bréal, 2006.
- DUCHESNE (Sophie) et HAEGEL (Florence), *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, 2004.
- FERRAROTTI (Franco), *Histoire et histoires de vie*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1990.
- FRANÇOIS (Étienne), « Fécondité de l'histoire orale », *Cahiers de l'IHTP*, n° 4, 1987, p. 33-34.
- GLUCK (Sherna) et PATAI (Daphne), *Women's Words. The feminist Practice of Oral History*, New York/London, Routledge, 1991.
- GOFFMAN (Erving), *Façons de parler*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.
- HALBWACHS (Maurice), *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.
- , *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- HARTOG (François), « Le témoin et l'historien », *Gradhiva*, n° 27, 2000, p. 1-14.
- IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent), « Histoire orale et histoire des femmes », *Bulletin de l'IHTP*, n° 3, 1982.
- , « Problème de méthodes en histoire orale », *Bulletin de l'IHTP*, n° 2, 1981.
- , « Questions à l'histoire orale », *Cahiers de l'IHTP*, n° 4, 1987.
- JOUTARD (Philippe), « Historiens à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire ? », *L'Histoire*, n° 12, 1979, p. 106-113.
- , *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.
- , « Pour une lecture critique du document oral », *Bulletin de l'IHTP*, n°2., 1981, p. 28-32.

- KAUFMAN (Jean-Claude), *L'Entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 1996.
- LAE (Jean-François), « Émotion et connaissance. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés et représentations*, n° 13, avril 2002, p. 247-257.
- LEQUIN (Yves), « La mémoire à travers le document oral », *Bulletin de l'IHTP*, n° 2, 1981, p. 43-52.
- MAFFÉSOLI (Michel), « Le rituel et la vie quotidienne comme fondements des histoires de vie », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, 1980, Paris EHESS, p.341-350
- MADEC (Annick), « Rires et relations d'enquête », *Ethnologie française*, 1/ 2002, p. 89-93.
- MAUGER (Gérard), « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6,1991, p. 125-143.
- PASSERINI (Luisa), « Travaux récents d'histoire orale en Italie », *Bulletin de l'IHTP*, n° 2, 1981, p.14-21.
- PENEFF (Jean), *La Méthode biographique*, Paris, Armand Colin, 1990.
- POIRIER (Jean), CLAPIER-VALLADON (Simone) et RAYBAUT (Paul), *Les Récits de vie. Théorie et pratique*, Paris, PUF, 1996.
- PORTET (François), « Le retour à la communauté étudiée », *Bulletin de l'IHTP*, n° 2,1981, p. 60-64.
- RAGON (Michel), « La mémoire des petites gens », *Magazine littéraire*, n° 150, juillet 1979, p. 17-19.
- RAPHAËL (Freddy), « Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale », *Annales ESC*, 1/1980, p. 127-145.
- RIOUX (Jean-Pierre), « L'histoire orale : essor, problèmes et enjeux », *Clio*, n° 75-76, 1983.
- ROCHE (Anne), « Repeindre son passé », *Revue des sciences humaines*, n° 191, 1983, Université Charles de Gaulle, Lille III, p. 91-97.
- ROCHE (Anne) et TARANGER (Marie-Claude), *Celles qui n'ont pas écrit. Récits de femmes dans la région marseillaise (1914-1945)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1995.
- SCHNAPPER (Dominique), « Questions impertinentes aux historiens oraux », *Commentaires*, n° 23, 1983, p. 655-661.
- SINGLY (François de), *L'Enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 2005.
- THOMPSON (Paul), « Des récits de vie à l'analyse du changement social », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, 1980, p. 249-268.
- , « L'histoire orale en Grande-Bretagne », *Bulletin de l'IHTP*, n° 2, 1981, p. 9-10.
- , *The Voice of the Past. Oral History*, Oxford, Oxford UP, 1978.
- VAN DE CASTEELE-SCHWEITZER Sylvie etVOLDMAN (Danièle), « Les sources orales pour l'histoire des femmes », dans PERROT (Michelle) [dir.], *Une Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, p. 60-70.
- VEILLON (Dominique), « La Seconde Guerre mondiale à travers les sources orales », dans *Cahiers de l'IHTP*, n° 4, 1987, p. 53-70.
- VOLDMAN (Danièle), « L'invention du témoignage oral », *Cahiers de l'IHTP*, n°4, 1987, p. 77-79.
- , [dir.], « La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Les Cahiers de*

l'IHTP, n° 21, 1992.

ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), « Sources orales et histoire du présent », *La Faute à Rousseau*, juin 2003, p 34-35.

LES AUTRES SOURCES

ARTIÈRES (Philippe), et KALIFA (Dominique), « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés et représentations*, n° 13, 2002, p. 7-15.

CASTRO (Ginette), PAOLI (Marie-Lise) [dir.], *Écritures de femmes et autobiographie*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001.

CHAUVAUD (Frédéric) et PETIT (Jacques-Guy) [dir.], *L'Histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires 1800-1939*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1998.

CHAUVAUD (Frédéric), « La parole captive. L'interrogatoire judiciaire au XIX^e siècle », *Histoire et archives*, 1/1997, p. 33-60.

DIDIER (Béatrice), *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1976.

DUFRACONTEL (Christine), « Autobiographies de femmes du peuple », *Le Mouvement social*, n° 105, 1978, p. 147-155.

FARGE (Arlette), *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

FABRE (Daniel) [dir.], *Écritures ordinaires*, Paris, POL, 1993, 374 p.

—, *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, MSH, 1997.

FINE (Agnès), « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, n° 70, 2000, p. 121-142.

KALIFA (Dominique), « Le roman populaire peut-il être source d'histoire ?, dans MIGOZZI (Jacques) [dir.], *Le Roman populaire en question(s)*, Limoges, PULIM, 1997.

LEJEUNE (Philippe), *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.

—, *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1996.

SOHN (Anne-Marie) [dir.], *La Correspondance, un document pour l'histoire*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2002.

B. HISTOIRE GENERALE DE LA FRANCE

HISTOIRE POLITIQUE

ABBAD (Fabrice), *La France des années 20*, Paris, Armand Colin, 1993.

AGULHON (Maurice), *La République de 1880 à nos jours*, t. I, *L'Élan fondateur et la grande blessure (1880-1932)*, Paris, Hachette, 1995 et t. II, *Nouveaux drames et nouveaux espoirs (de 1932 à nos jours)*, Paris, Hachette, 1996.

AGULHON (Maurice), NOUSCHI (André) et SCHOR (René), *La France de 1914 à 1940*,

Paris, Armand Colin, 2005.

AZÉMA (Jean-Pierre), *De Munich à la Libération (1938-1944)*, dans *Nouvelle histoire la France contemporaine*, t. XIV, Paris, Seuil, 1989.

AZÉMA (Jean-Pierre) et BÉDARIDA (François) [dir.], *La France des années noires*, t. I, *De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 2000.

—, *La France des années noires*, t. II, *De l'Occupation à la Libération*, Seuil, 2000.

AZÉMA (Jean-Pierre) et WIÉVIORKA (Olivier), *Vichy. 1940-1944*, Paris, Perrin, 2000.

AZÉMA (Jean-Pierre) et WINOCK (Michel), *La Troisième République. 1870-1940*, Paris, Calman-Lévy, 1978.

BANTIGNY (Ludivine), *Les «XX^e siècle » français : la France et les Français, de 1914 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2006.

BECKER (Jean-Jacques) et BERNSTEIN (Serge), *Victoire et frustrations (1919-1929)*, dans *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. XII, Paris, Seuil, 1993.

BECKER (Jean-Jacques), *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand. Colin, 2003.

BORNE (Dominique) et DUBIEF (Henri), *La Crise des années trente*, dans *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. XIII, Paris, Seuil, 1989.

DARD (Olivier), *Les Années trente*, dans SIRINELLI (François) [dir.], *La France contemporaine*, Paris, Librairie générale française, 1999.

WEBER (Eugen), *La France des années 30. Tourments et perplexité*. Paris, Le Grand livre du mois, 1995.

HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

BORNE (Dominique), *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2000.

BRAUDEL (Fernand), LABROUSSE (Ernest) [dir.], *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (1880-1980)*, Paris, PUF, 3 vol. 1979-1982.

CARON (François), *Histoire économique de la France. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1981.

DUPÂQUIER (Jacques) [dir.], *Histoire de la population française*. t. III, *De 1789 à 1914*, t. IV, *De 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1988.

DUPÂQUIER (Jacques) et KESSLER (Denis) [dir.], *La Société française aux XIX^e-XX^e siècles. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992.

GÉRARD (Vincent), *Les Français, Chronologie et structures d'une société*, Paris, Masson, 1977.

GRENART (Fabrice), *Histoire économique et sociale de la France de 1850 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2003.

GUILLAUME (Pierre), *Histoire sociale de la France au XX^e siècle*, Paris, Masson, 1992.

LASLETT (Peter), *Ce Monde que nous avons perdu : les structures sociales pré-industrielles*, Paris, Flammarion, 1969.

LEQUIN (Yves) [dir.], *Histoire des Français*, t. I. *Un peuple et son pays*. T. II, *La société*, t. III, *Les citoyens et la démocratie*, Paris, Armand Colin, 3 vol. 1983-1984.

MAYEUR (Jean-Marie), BÉDARIDA (François) et PROST (Antoine), *Histoire du peuple français de la III^e à la IV^e République. 1875-1947*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1991.

HISTOIRE CULTURELLE ET RELIGIEUSE

ARTIAGA (Loïc), *Des Torrents de papier. Lectures populaires et catholicisme*, Limoges, PULIM, 2007.

BLÉTON (Paul), « Récits paralittéraires et culture médiatique », *Études littéraires*, Laval, 1987, p. 15-26.

BOULARD (François), *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions ouvrières, 1985.

BOURDIEU (Pierre), *La Distinction*, Éditions de Minuit, 1979.

BURGUIÈRE (André), et REVEL (Jacques), *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993.

BURTON (Richard), *Holy tears, holy blood. Women, catholicism and the culture of suffering in France, 1840-1970*, Cornell University Press, 2005.

CHOLVY (Gérard), *La Religion en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1992.

CHOLVY (Gérard) et HILAIRE (Yves-Marie), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. III, 1880/1930, t. IV, 1930/1988., Toulouse, Payot, 1988.

CORBIN (Alain), *L'Avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995.

—, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social. XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1982.

CRUBELLIER (Maurice), *Histoire culturelle de la France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris Armand Colin, 1974.

DARÉ (Yann), *Histoire sociale du cinéma français*, Paris, La Découverte, 2000.

ÉLIAS (Norbert), *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

GARÇON (François), *De Blum à Pétain. Cinéma et société française (1936-1944)*, Paris, Éditions du Cerf, 1984.

GOETSCHER (Pascale) et LOYER (Emmanuelle), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2004.

HILAIRE (Yves-Marie), *La Religion populaire. Aspects du christianisme populaire à travers l'histoire*, Lille, Université de Lille III, 1981.

HOGGART (Richard), *La Culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

ISAMBERT (François-André) et TERRENOIRE (Jean-Paul), *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France d'après les enquêtes diocésaines suscitées et rassemblées par Fernand Boulard*, Paris, FNSP/CNRS, 1980.

KALIFA (Dominique), *La Culture de masse en France*, t. I : 1860-1930, Paris, La Découverte, 2001.

—, « L'entrée de la France en régime médiatique. L'étape des années 1860 », dans MIGOZZI (Jacques) [dir.], *De l'écrit à l'écran. Littératures populaires. Mutations génériques-mutations génétiques*, Limoges, PULIM, 2000, p. 39-54.

LAUTMAN (Françoise), « Cultes officiels et pratiques populaires. Emprunts réciproques et modèles de variation », *Ethnologie française*, 3/1989, p. 199-201.

MOLLIER (Yves), « Genèse et développement de la culture médiatique aux XIX^e-XX^e siècles », dans MIGOZZI (Jacques) [dir.], *De l'écrit à l'écran. Littératures populaires. Mutations génériques-mutations génétiques*, Limoges, PULIM, 2000, p.27-38.

MORIN (Edgar), *Les Stars*, Paris, Seuil, 1972.

MONTEBELLO (Fabrice), *Le Cinéma français depuis les années 30*, Paris, Colin, 2005.

RÉMOND (René) et LE GOFF (Jacques) [dir.], *Histoire de la France religieuse*, t. III, *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Seuil, 1992.

RIOUX (Jean-Pierre) et SIRINELLI (Jean-François) [dir.], *La Culture de masse en France de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Fayard, 2002.

—, *Histoire culturelle de la France*, t. IV, *Le temps des masses. Le vingtième siècle*, Paris, Seuil, 1998.

SEGALEN (Martine), *Rites et rituels contemporains*, Armand Colin, 2005.

THUILLIER (Guy), *L'Imaginaire quotidien au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1985.

VINCENT-BUFFAULT (Anne), *Histoire des larmes*, Marseille, Rivages, 1986.

ZELDIN (Théodore), *Histoire des passions françaises, 1848-1945*, t. I, *Ambition et Amour*, t. II, *Orgueil et Intelligence*, t. III, *Goût et corruption*, t. IV, *Colère et Politique*, t. V, *Anxiété et Hypocrisie*, Paris, Encres, 1978-1979.

HISTOIRE DU MONDE RURAL

BARRAL (Pierre), *Les Sociétés rurales au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1978.

BERNOT (Louis), et BLANCART (René), *Nouvelle : un village français*, Paris, Institut d'ethnologie, 1953.

BOUTRY (Philippe), « Commune et paroisse : les conflits religieux dans les campagnes françaises, 1830-1930 », dans MAYAUD (Jean-Luc) et LUTZ Raphaël [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 287-313.

CHAUVAUD (Frédéric), et MAYAUD (Jean-Luc) [dir.] *Les Violences rurales au quotidien. Actes du 21^e colloque de l'association des ruralistes français*, Paris, Éditions de la Boutique

de l'histoire, 2005.

CHAUVAUD (Frédéric), *La Société agricole de la Vienne au XIX^e -XX^e siècle*, La Crèche, Geste éditions, 2001.

CORBIN (Alain), *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

CROIX Alain [dir.], « La Culture paysanne », *Annales de Bretagne et de l'Ouest*, t. 100, p. 389-641.

FAVRE (Daniel), « Une culture paysanne » dans BURGUIÈRE (André) [dir.], *Histoire de France*, t. IV, *Les Formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 123-213.

GASSINE (Jennifer), *La Domesticité rurale en Ille-et-Vilaine (1900-1950). Essai sur la condition des salariés agricoles à travers le parcours des pupilles de l'Assistance publique*, Mémoire de Master 2, Université de Rennes 2, 2009.

GARRIER (Gilbert) et HUBSCHER (Ronald) [dir.], *Entre Ffaucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1988.

GAVIGNAUD (Geneviève), *Les Campagnes françaises au XX^e siècle (1914-1989)*, Paris/Gap, Ophrys, 1990.

GERVAIS (Michel), JOLLIVET (Marcel) et TAVERNIER (Yves), *La Fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, dans: DUBY (Georges) et WALLON (Armand) [dir.], *Histoire de la France rurale*, t. IV, Paris, Seuil, 1997.

JESSENNE (Jean-Pierre), *Les Campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII^e-XXI^e siècles)* Paris, Armand Colin, 2006.

JULLIARD (Etienne) [dir.], *Apogée et crise de la civilisation rurale, 1789-1914*, dans DUBY (Georges) et WALLON (Armand) [dir.], *Histoire de la France rurale*, t. III, Paris, Seuil, 1976.

HUBSCHER (Ronald), *L'Immigration dans les campagnes françaises (XIX^e-XX^e)*, Paris, Odile Jacob, 2005.

HUBSCHER (Ronald) et FARCY (Jean-Claude) [dir.], *La Moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX^e-XX^e siècles. Actes du colloque international de Royaumont, 13-14 novembre 1992*, Paris, Créaphis, 1996.

LARCHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 2006.

LE BRAS (Gustave), *L'Église et le village*, Paris, Flammarion, 1976.

MAYAUD (Jean-Luc), *La Petite exploitation triomphante*, Paris, Belin, 1999.

—, *Gens de la terre. La France rurale, 1880-1940*, Paris, Editions du Chêne, 2002.

—, *Gens de l'agriculture. La France rurale, 1940-2000*, Paris, Editions du Chêne, 2006.

—, « Une histoire rurale éclatée (1945-1993) ? La France du XX^e siècle », dans FAURE (Alain), PLESSIS (Alain) et FARCY (Jean-Claude) [dir.], *La Terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p. 21-31.

MENDRAS (Henri), *La Fin des paysans. Innovations et changements dans l'agriculture française*, Paris, SEDES, 1967.

—, *Sociétés paysannes*, Paris, Armand. Colin, 1976.

MORIN (Edgar), *Les Métamorphoses de Plovezet*, Paris, Fayard, 1967.

MOULIN (Annie), *Les Paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988.

NOIRIEL (Gérard), « L'immigration étrangère dans le monde rural pendant l'entre-deux-guerres », *Études rurales*, n° 135-135, 1994, p. 13-35.

PIEGEAY (Pierre), *Domestiques agricole et servantes de ferme dans les sociétés paysannes (de 1900 aux années 1960)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

WEBER (Eugen), *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983.

WYLIE (Laurence), *Un Village du Vaucluse*, Gallimard, 1969.

WYLIE (Laurence), *Chanzeaux, village d'Anjou*, Gallimard, 1970.

ZONABEND (Françoise), *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, 1999.

—, [dir.], *Une Campagne voisine*, Paris, Éditions de la MSH, 1990.

C. HISTOIRE DE L'INTIME ET DE LA VIE PRIVÉE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ARIÈS (Philippe), *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1948.

ARIÈS (Philippe) et DUBY (Georges) [dir.], *Histoire de la vie privée*, t. IV, sous la direction de PERROT (Michelle) *De la Révolution à la Grande Guerre*, t. V, sous la direction de PROST (Antoine) et VNCENT (Gérard), *De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Seuil, 1999.

BRUNET (Marion) et GAGNON (Serge) [dir.], *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.

GIDDENS (Anthony), *La Transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Paris, La Rouergue/Chambon, 2004.

HOCHART (Patrick), « L'espace intime » dans HABIB (Claude) [dir.], *La Pudeur. La réserve et le trouble, Autrement*, série Morales, n° 9, 1992, p. 188-201.

KAUFMANN (Jean-Claude), *L'Invention de soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin, 2004.

LAE (Jean-François), « Les territoires de l'intime, protection et sanction », *Ethnologie française*, 1/2002, p. 5-10.

MURARD (Numa), « Biographie : à la recherche de l'intimité », *Ethnologie française*, 1/2002, p. 123-132.

NEUBURGER (Robert), *Les Territoires de l'intime. L'individu, le couple, la famille*, Paris,

Odile Jacob, 2000

REBREYEND (Anne-Claire), *Pour une histoire de l'intime, sexualités et sentiments amoureux en France de 1920 à 1975*, Thèse d'histoire, Université Paris 7-Denis Diderot, 2 vol., 2006.

SENNET (Richard), *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.

ZELDIN (Théodore), *Les Françaises et l'histoire intime de l'humanité*, Paris, Fayard, 1994.

FAMILLE

ANGEL (Sylvie), *Des frères et des sœurs. Les liens complexes de la fraternité*, Paris, Paris, Robert Laffont, 1996.

BURGUIÈRE (André), « Pour une typologie des formes d'organisation domestique dans l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales ESC*, 3/1986, p. 639-655.

BURGUIÈRE (André), KLAPISCH-ZUBER (Christiane), SEGALEN (Martine) et ZONABEND (Françoise) [dir.], *Histoire de la famille*, t. II, *Le Choc des modernités*, Paris Armand Colin, 1986.

CHAUVIÈRE (Michel) et BUSSAT (Virginie) [dir.], *Famille et codification. Le périmètre du familial dans la production de normes*, Paris, La Documentation française, 2000.

DONZELOT (Jacques), *La Police des familles*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

DURNING (Paul), *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*, Paris, PUF, 1995.

FINE (Agnès), *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

FLANDRIN (Jean-Louis), *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, 1984.

GAYET (Daniel), *Les Relations fraternelles. Approches psychologiques et anthropologiques des fratries*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1993.

GOODY (Jack), *L'Évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin, 1986.

GOODY (Jack), *La Famille en Europe*, Paris, Seuil, 2001.

LASLETT (Peter), *Family life and illicit love in earlier generations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

LETT (Didier), *Histoire des frères et sœurs*, Paris, La Martinière, 2004.

OCTOBRE (Sylvie) et JAUNEAU (Yves), « La transmission culturelle : tels parents, tels enfants », *Revue française de sociologie*, 4/2008, p. 695-722.

SEGALEN (Martine), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand, 2000.

SHORTER (Edward), *Naissance de la famille moderne, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1977.

TOMAN (Walter), *Constellations fraternelles et structures familiales. Leurs effets sur la personnalité et le comportement*, Paris, ESF, 1987.

ZONABEND (Françoise), « La parenté baptismale à Minot », *Annales ESC*, 3/1978, p. 656-676.

MARIAGE ET CÉLIBAT

BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2004.

—, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1995.

BOURDIEU (Pierre), *Le Bal des célibataires. Crise de la société Paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002.

BOZON (Jean-Michel) et HÉRAN (François), *La Formation du couple*, Paris, Hachette, 2006.

CASTAN (Nicole), « Inégalités sociales et différences de conditions dans les liaisons amoureuses et les tentatives conjugales » dans VIALLANEIX (Paul) et EHRARD (Jean) [dir.], *Aimer en France (1760-1860)*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines, 1980, p. 513-524.

DAUPHIN (Cécile), « Femmes seules » dans DUBY (Georges) et PERROT (Michelle) [dir.], *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, sous la direction de FRAISSE (Geneviève) et PERROT (Michelle), *Le XIX^e siècle*, Plon, 2002, p. 445-459.

FARGE (Arlette), KLAPISCH-ZUBER (Christiane) [dir.], *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18^e–20^e siècles*, Paris, Arthaud-Montalba, 1984

FLAHAUT (Érika), « La triste image de la femme seule » dans BARD (Christine) [dir.] *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 391-392.

GAVRON (Kate), « Du mariage arrangé au mariage d'amour », *Terrain*, n° 97, p. 93-108.

GINESTOUS (Thierry), *La Solitude au village*, Paris, Édition Mare & Martin, 2007.

GIRARD (Alain), *Le Choix du conjoint*, Paris, PUF-INED, 1974.

KAUFMANN (Jean-Claude), *La Femme seule et le prince Charmant*, Paris, Nathan, 1999.

KNIBIEHLER (Yvonne), « Le célibat, approche historique » dans SINGLY (François de) [dir.], *La Famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1991, p. 75-82.

MARTIN (Marc), « Images du mari et de la femme au XX^e siècle : les annonces de mariage du *Chasseur français* », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 2/1980, p. 295-311.

MELCHIOR-BONNET (Sabine), et SALLES (Catherine), *Histoire du mariage entre raison et fortune. La place de l'amour*, Paris, La Martinière, 2001.

MERLIÉ (Dominique) et BROUSSARD (Bruno), « "Comment vous êtes vous connus ?" Code patent, code latent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, 1987, p. 87-92.

PERROT (Michelle), « De la vieille fille à la garçonne : la femme célibataire au XIX^e siècle », *Autrement*, n° 32, 1981, p. 222-231.

ROUSSEL (Louis), *Le Mariage dans la société française Faits de population-Données d'opinion*, Paris, PUF-INED, 1975.

SEGALEN (Martine), *Amours et mariages de l'Ancienne France*, Paris, Berger-Levrault,

1981.

—, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Nathan, 1998.

—, *Éloge du mariage, et Femme* Paris, Gallimard, 2003.

—, *Mari et Femme dans la société traditionnelle*, Paris, Flammarion, 1980.

—, « Où est déposée la liste ? », *Ethnologie française*, 4/1998, p. 480-489.

SAUZAY (Martine), « Trois âges du mariage en un siècle », *Vingtième siècle*, n° 22, 1989, p. 63-66.

ZONABEND (Françoise), « Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structure de parenté complexe », *Ethnologie française*, 4/1981, p. 311-318.

LE CORPS

BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur*, Paris, Orban, 1996.

BOLTANSKY (Luc), « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 1/1971 p.205-233.

CORBIN (Alain) [dir.], *De la Révolution à la Grande Guerre*, dans COURTINE (Jean-Jacques), VIGARELLO (Georges) [dir.], *Histoire du corps*, t. II, Paris, Seuil, 2005.

COURTINE (Jean-Jacques) [dir.], *La Mutation du regard. Le XX^e siècle*, dans CORBIN (Alain), COURTINE (Jean-Jacques), VIGARELLO (Georges) [dir.], *Histoire du corps*, t. III, Paris, Seuil, 2006.

DETREZ (Christine), *La Construction sociale du corps*, Paris, Seuil, 2002.

LE BRETON (David), *La Sociologie du corps*, Paris, PUF, 1994.

—, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF, 1990.

MAUSS (Marcel), « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1990, p. 365-383.

LOUX (Françoise), *Le Corps dans la société traditionnelle : pratiques et savoirs populaires*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

PRÉJEAN (Marc), *Sexes et pouvoirs. La construction sociale des corps et des émotions*, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 1994.

QUEVAL (Isabelle), *Le Corps aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2008.

VIGARELLO (Georges), *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985.

VIGARELLO (Georges), *Le Sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993.

SENTIMENTS

BADINTER (Élisabeth), *L'Amour en plus. Histoire de l'amour maternel XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Flammarion, 1980.

BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire du sentiment amoureux*, Paris, Flammarion, 1998

—, *Histoire de la conquête amoureuse de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Seuil, 2007.

VINCENT-BUFFAULT (Anne), *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Seuil, 1995 ;

DAUPHIN (Cécile), FARGE (Arlette) [dir.], *Séduction et sociétés. Approches historiques*, Paris, Seuil, 2001.

GUILLAIS-MAURY (Joëlle), *La Chair de l'autre. Le crime passionnel au XIX^e siècle*, Paris, Orban, 1986.

LE BRETON (David), *Les Passions ordinaires. Anthropologie des émotions*, Paris, Armand Colin, 1998.

LUHMANN (Niklas), *L'Amour comme passion. De la codification de l'intimité*, Paris, Aubier, 1990.

MAISONNEUVE (Jean), *Psychosociologie de l'amitié*, Paris, Seuil, PUF, 1996.

MONTREYNAUD (Florence), *Aimer. Un siècle de liens amoureux*, Paris, Éditions du Chêne, 1997.

MOULIN (Madeleine), et ERALY (Alain) [dir.], *Sociologie de l'amour. Variations sur le sentiment amoureux*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1995.

RAVIS-GIORDANI (Georges) [dir.], *Amitiés. Anthropologie et Histoire*, Aix-en Provence, PUP, 1999.

SHORTER (Edward), « Différence de classe et sentiment depuis 1750. L'exemple de la France », *Annales ESC*, 4/1974, p. 1034-1057.

SIMONNET (Dominique) [dir.], *La plus belle histoire de l'amour*, Paris, Seuil, 2003.

SOHN (Anne-Marie), *100 ans de séduction. Une histoire des histoires d'amour*, Paris, Larousse, 2003.

SOLÉ (Jacques), « Histoire et amour : une histoire impossible ? », *Paroles d'amour*, Paris, Syros, 1991, p. 39-49.

VIALLANEIX (Paul) et ERHARD (Jean), *Aimer en France (1760-1860)*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1980.

ZELDIN (Théodore), « Les Français et l'amour » dans *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p. 317-323.

SEXUALITÉS

ADLER (Laure), *Secrets d'alcôve. Histoire du couple de 1830 à 1930*, Paris, Hachette, 1983.

ARIÈS (Philippe) et BEJIN (André) [dir.], *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, 1984.

- BEJIN (André), « La masturbation féminine en France. Un exemple d'estimation et d'analyse de la sous-déclaration d'une pratique », *Populations*, n° 5, 1993, p. 1437-1450.
- BERNOS (Marcel), LA RONCIÈRE (Charles de), GUYON (Jean) et LECRIVAIN (Philippe) [dir.], *Le Fruit défendu. Les chrétiens et la sexualité de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le Centurion, 1985.
- BONNET (Marie-Jo), *Les Relations amoureuses entre femmes. XVI^e–XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- BOZON (Michel), « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites. Du calendrier aux attitudes », *Populations*, n° 5, 1993, p. 1317-1352.
- , *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan, 2002.
- BURGUIÈRE (André), [dir.], « Histoire et sexualités », *Annales ESC*, 4/1974, p. 973-1057.
- CASTA-ROZAS (Fabienne), *Histoire de la sexualité en Occident*, Paris, La Martinière, 2004.
- , *Histoire du flirt. Les jeux de l'innocence et de la perversité*, Paris, Grasset, 2000.
- CHAPERON (Sylvie), « L'histoire contemporaine des sexualités », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 47-59.
- , *Les Origines de la sexologie (1850-1900)*, Paris, Éditions Louis Audibert, 2007.
- CORBIN (Alain), *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008.
- FLANDRIN (Jean-Louis), *Les Amours paysannes aux XVI^e -XIX^e siècles*, Paris, Gallimard, Julliard, 1975
- , *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981
- FOUCAULT (Michel), *Histoire de la sexualité*, t. I, *La Volonté de savoir*, , t. II, *L'Usage des plaisirs*, t. III, *Le Souci de soi*, Paris, Gallimard, 1976-1984.
- KNIBIEHLER (Yvonne), *La Sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- LAQUEUR (Thomas), *Le Sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005
- LE NAOUR (Jean-Yves), *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français, 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002.
- MONTADON (Alain), *Le Baiser. Le corps au bord des lèvres*, Paris, Autrement, 2005
- MUCHEMBLED (Robert), *L'Orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.
- OLIVIER (Cyril), *Le Vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.
- REBREYEND (Anne-Claire), « Sur les traces des pratiques sexuelles des individus ordinaires. France 1920-1975 », *Le Mouvement social*, n° 207, 2004, p. 59-76.
- , *Intimités amoureuses. France (1920-1975)*, Toulouse, PUM, 2008.
- ROUQUET (François) [dir.], *Amours, guerre et sexualités : 1914-1945*, Paris, Gallimard, 2007.

SEVEGRAND (Martine), *L'Amour en toutes lettres. Questions à l'Abbé Viollet sur la sexualité*. 1924-1943, Paris, Albin Michel, 1996.

SOHN (Anne-Marie), *Du Premier baiser à l'alcôve. La sexualité des français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996.

—, « French Catholics between Abstinence and « Appeasement of lust », 1930-1950, dans EDER (Franz X.), HALL (Lesley A.), et HEKMA (Gert) [eds.], *Sexual Cultures in Europe*, t. II, Manchester, manchester University Press, 1999, p. 233-254.

TAMAGNE (Florence), *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris (1919-1939)*, Paris, Seuil, 2000.

TIN (Louis-Georges), « Mille ans de culture hétérosexuelle » dans IGNASSE (Gérard), WELZER-LANG (Daniel) [dir.], *Genre et sexualités*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 115-119.

D. HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE

APPROCHES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

BARD (Christine), *Le Genre des territoires. Féminin, masculin, neutre*, Angers, Presse de l'Université d'Angers, 2004.

BEAUVOIR (Simone de), *Le Deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

BERGÈRE (Marc), et CAPDEVILA (Luc), [dir.], *Genre et événement. Du masculin et du féminin en histoire des crises et des conflits*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

BOURDIEU (Pierre), *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

BRANCHE (Raphaëlle) et VOLDMAN (Danièle), [dir.], « Histoire des femmes, histoire des genres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002.

BUTLER (Judith), *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2005.

CAPDEVILA (Luc), CASSAGNES (Sophie), COCAUD (Martine), GODINEAU (Dominique), ROUQUET (François), et SAINCLIVIER (Jacqueline)[dir.], *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

CASTRO (Ginette), « De l'histoire des femmes à l'histoire des genres », dans HEFFEL (Jean), WEIL (François) [dir.], *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, p 309-339.

CORBIN (Alain), « Le "sexe en deuil" et l'histoire des femmes au XX^e siècle », dans PERROT (Michelle), *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, p. 141-154.

DAUPHIN (Cécile), FINE (Agnès), FRAISSE (Geneviève) [et al.], « Culture et pouvoir des femmes. Essai d'historiographie », *Annales ESC*, 2/1986, p 271-291.

DAUPHIN (Cécile) et FARGE (Arlette), *De la Violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

DE GIORGIO (Michela), « Le genre prend corps. Vingt ans d'histoire des femmes », SOHN (Anne-Marie), et THÉLAMON (Françoise) [dir.], *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998, p. 165-171.

DUBY (Georges) et PERROT (Michelle) [dir.], *Femmes et Histoire*, Paris, Plon, 1993.

FALCONNET (Georges) et LAFAUCHEUR (Nadine), *La Fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975.

FINE (Agnès), « Histoire des femmes et anthropologie des sexes. Poursuite du débat ouvert en 1986 », *Clio*, 16/ 2002, p. 145-166.

—, « À propos du trousseau : une culture féminine ? », dans PERROT (Michelle) [dir.], *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, p. 55-89.

FOUQUET (Catherine), « Le détour obligé ou l'histoire des femmes passe-t-elle par celle de leur corps ? » dans PERROT (Michelle) [dir.], *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, p. 72-84.

FRAISSE (Geneviève), *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998.

GARDEY (Delphine), LÖWY (Ilana), *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000.

GOFFMAN (Erving), *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 1997.

GUIONNET (Christine) et NEVEU (Érik), *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Arman Colin, 2004.

HEINICH (Nathalie), *États de femmes. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996.

HÉRITIER (Françoise), *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

HURTIG (Marie-Claude), KAIL Michèle et ROUCH Hélène [dir.], *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

LAQUEUR (Thomas), *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

LAUFER (Jacqueline), MARRY (Catherine), et MARUANI (Margaret) [dir.], *Masculin/féminin. Questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001.

NAHOUM-GRAPPE (Véronique), *Le Féminin*, Paris, Hachette, 1996.

PERROT (Michelle), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

—, [dir.]°, *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984.

—, « Histoire sociale, histoire des femmes », dans MARUANI Margaret [dir.], *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 21-25.

RIOT-SARCEY (Michèle), « L'historiographie française et le concept de genre », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 4/2000, p. 805-814.

SCOTT (Joan W.), « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIFF*, n° 37-38, 1988, p. 125-153.

SOHN (Anne-Marie) [dir.], « Féminin et masculin », *Le Mouvement social*, n° 198 2002.

—, « Les rôles féminins dans la vie privée : approches méthodologiques et bilan de recherches », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 4/1988, p. 597-623.

—, « Un nouveau défi: traiter à égalité féminin et masculin ou de l'histoire des femmes à l'histoire de "tous les garçons et les filles" », *Le Mouvement Social*, n° 198, 2002, p. 129-150.

SOHN (Anne-Marie) et THÉLAMON (Françoise), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998.

THÉBAUD (Françoise), *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 1998.

—, « Genre et histoire », dans BARD (Christine), BAUDELLOT (Christian), MOSSUZ-LAVAU (Janine) [dir.], *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 44-63.

—, « Sexe et genre », dans MARUANI (Margaret) [dir.], *Femmes, genre et sociétés. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 59-66.

SELLIER (Geneviève) et VIENNOT (Éliane), *Culture d'élite, culture de masse et différences des sexes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

TABET (Paola), *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

TILLIER (Annick) [dir.], *Des Sources pour l'histoire des femmes. Guide*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004.

TILLY (Louise), « Genre, histoire des femmes et histoire sociale », *Genèses*, 2/1990, p. 148-166.

VIDAL (Catherine) [dir.], *Féminin-masculin. Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006.

VIRGILI (Fabrice), « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 5-14.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

BARD (Christine), *Les Femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

BARD (Christine) [dir.], *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.

BARD (Christine), CHAUVAUD (Frédéric), PERROT (Michelle) et PETIT (Jacques-Guy), *Femmes et justice pénale (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2003.

BLUNDEN (Katherine), *Le Travail et la vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

BOSIO-VALICI (Sabine), et ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), *Femmes et fières de l'être. Un siècle d'émancipation féminine*, Paris, Larousse, 2001.

BURCH (Noël) et SELLIER (Geneviève), *La Drôle de guerre des sexes dans le cinéma français 1930-1956*, Paris, Nathan, 1996.

CAPDEVILA (Luc), ROUQUET (François), VIRGILI (Fabrice) et VOLDMAN (Danièle), *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003.

CHAUVAUD (Frédéric) et MALANDAIN (Gilles), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

CHOMBART DE LAUWE (Pierre-Henri) et Marie-Josée, *La Femme dans la société. Son image dans différents milieux sociaux*, Paris, CNRS, 1963.

DERMENJIAN (Geneviève) et GUILHOUM-LAPIED (Martine) [dir.], *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale. XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Publisud, 2000.

DESANTI (Dominique), *La Femme au temps des années folles*, Paris, Stock, 1984.

DUBESSET (Malthilde) et ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Étienne 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.

DUBY (Georges), et PERROT (Michelle) [dir.], *Histoire des femmes en Occident*, t. V, sous la direction de THÉBAUD (Françoise), *Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 2002.

DUCHEN (Claire), *Women's Rights and Women's Lives in France, 1944-1968*, New York, Routledge, 1994.

KNIBIELHER (Yvonne) et FOUQUET (Catherine), *La Femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983.

MAC MILLAN (James F.), *Housewife or Harlot: The Place of Women in French Society, 1870-1949*, New York, St Martin's Press, 1996.

MONTREYNAUD (Florence), *Le XX^e siècle des femmes*, Paris, Nathan, 1999.

MUEL-DREYFUS (Francine), *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996.

RIPA (Yannick), *Les Femmes actrices de l'Histoire. France 1789-1945*, Paris, SEDES, 1999.

SCOTT (Joan W.) et TILLY (Louise A.), *Les Femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987.

SOHN (Anne-Marie), *Chrysalides. Femmes dans la vie privée aux XIX^e-XX^e siècles*, 2 vol., Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996.

WALLE (Marianne), « Vichy ou la féminité imposée », *Guerres Mondiales et conflits contemporains*, n° 198, 2000, p. 99-108.

YAGIL (Limore), « La politique familiale de Vichy et la conception de "femme nouvelle" », *Guerres Mondiales et conflits contemporains*, n° 188, 1997, p. 27-49.

ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

FEMMES AU TRAVAIL

ALLARD (Marie-Christine), « Les femmes de trois villages de l'Artois : travail et vécu quotidien, 1919-1939 », *Revue du Nord*, n° 250, 1981, p. 703-724.

AMIEL (Christiane), CHARUTY (Giordana), et FABRE-VASSAS (Claudine), *Jours de vigne. Les femmes des pays viticoles racontent le travail*, Atelier du Gué, 1980.

BATTAGLIOLA (Françoise), *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000.

CHARUTY (Giordana), FABRE-VASSAS (Claudine), FINE (Agnès), *Gestes d'amont. Les femmes du pays de Sault racontent le travail*, Atelier du Gué, 1980.

EL AMRANI (Frédérique), « Femmes entre elles : un atelier de couture à Doué-la-Fontaine dans la première moitié du XX^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2/2004, p. 167-181.

—, « Femmes au travail dans les campagnes angevines durant le premier XX^e siècle : quels mots pour quels travaux ? », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 3/2007, p. 109-123.

CHENUT-HARDEN (Helen), *The Fabric of Gender. Working-Class Culture in the Third Republic France*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2005.

FOURCAUT (Annie), *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Maspéro, 1982.

FRADER (Laura.), « La division sexuelle du travail à la lumière des recherches historiques », *Cahiers du Mage*, n° 3-4, 1995, p. 143-156.

HEINEN (Jacqueline), *Un continent noir : le travail féminin*, Paris, L'Harmattan, 1999.

GARDEY-TURPIN (Nicole), *Travail féminin, travail masculin : pratiques et représentations en milieu ouvrier à Roubaix-Tourcoing*, Paris, Éditions sociales, 1982.

GARDEY (Delphine), *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Paris, Belin, 2001.

GUILLOU (Anne), « L'argent du beurre : un travail réservé aux femmes », *Ar Men*, n° 16, 1988, p. 18-25.

LAGRAVE (Rose-Marie), *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS, 1987.

LEROUX-HUGON (Véronique), « L'infirmière au début du XX^e siècle : nouveau métier et tâches traditionnelles », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p.55-68.

MARTIN-FUGIER (Anne), *La Place des bonnes. La domesticité féminine en 1900*, Paris, Grasset, 1979.

MARRY (Catherine), « Variations sociologiques sur le sexe des métiers », dans VIDAL (Catherine) [dir.], *Féminin-masculin. Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006, p. 83-93.

MARUANI (Margaret) et CHANTAL (Nicole), *Au Labeur des dames. Métiers masculins, emplois féminins*, Paris, Syros, 1989.

MONJARET (Anne), *La Sainte-Catherine : culture festive dans l'entreprise*, Paris, Éditions du CTHS, 1997.

MOTTE (Claude) et PÉLISSIER (Jean-Pierre), « La binette, l'aiguille et le plumeau, les mondes du travail au féminin » dans DUPÂQUIER (Jacques) et KESSLER (Denis) [dir.], *La Société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992, p. 237-342.

ODESSER (Isabelle), *Madame est servie. La domesticité féminine dans l'imaginaire bourgeois de la Belle Époque aux Années Folles*, Saint-Martin-d'Hères, IEP, 1994

PARENT-LARDEUR (Françoise), *Les Demoiselles de magasin*, Paris, Éditions ouvrières, 1970.

PERROT (Michelle), « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 2-10.

PIETTE (Valérie), *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000.

PINOT (Josiane), « Le secrétariat, un métier très féminin », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 121-133.

ROLLINS (Judith), « Entre femmes : les domestiques et leurs patronnes », *Actes de la Recherches en sciences sociales*, n° 84, 1990, p. 63-77.

SCHWEITZER (Sylvie), *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

VERDIER (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

WASSERMAN (Françoise) et VOISENAT (Claudine), *Blanchisseuse, laveuse, repasseuse : la femme, le linge et l'eau*, Fresnes, Le Musée, 1986.

ZERNER (Sylvie), « De la couture aux presses : l'emploi féminin entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 9-25.

LE QUOTIDIEN DOMESTIQUE

BONNEVILLE (Françoise de), *Rêves de blanc. La grande histoire du linge de maison*, Paris, Flammarion, 1993.

BRUNETON-GOVERNATORI (Ariane), « À la maison et au jardin, on connaît ce que femme vaut », *Pénélope*, n° 9, automne 1983, p. 26-29.

CARDOT (Fabienne), « L'électricité et la science ménagère vue par Paulette Bernage », *Bulletin de l'histoire de l'électricité*, vol. 44, 1984, p. 91-108.

CERTEAU (Michel de), *L'Invention du quotidien*, t. I, *Arts de Faire*, Paris, Gallimard, 1994.

CORBIN (Alain), « Le grand siècle du linge », *Ethnologie française*, 3/1986, p. 299-310.

DELAUNAY (Pierre), *Petite histoire de la machine à laver, un objet technique dans la société française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994.

FRAISSE (Geneviève), *Femmes toutes mains. Essai sur le service domestique*, Paris, Seuil 1979.

GIRARD (Alain), « Le budget-temps de la femme mariée à la campagne », *Population*, 2/1959, p. 253-284.

GOUBERT (Jean-Pierre), *La Conquête de l'eau*, Paris, Laffont, 1988.

HELLER (Geneviève), « *Propre et en ordre* ». *Habitation et vie domestique, 1850-1930* :

l'exemple vaudois, Lausanne, Éditions d'En bas, 1979.

JOBS (Richard Ivan), « Travailleuses familiales et fées du logis. Les jeunes femmes comme agents de modernisation dans la France de l'après-guerre », BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 137-151.

KAUFMANN (Jean-Claude), *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1997.

LECOQ (Raymond), *Les Objets de la vie domestique : ustensiles en fer, de la cuisine et du foyer des origines au XX^e siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

LE GOFF (Jacques) [dir.], *La Tradition et le quotidien*, Paris, Flammarion, 1975.

LÜDTKE (Alf) [dir.], *Histoire du quotidien*, Paris, Éditions de la MSH, 1994.

MARTIN (Jacqueline), « Ménagère : une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, p. 89-106.

PERROT (Martyne), « Le corps et la maison. Hygiène, propreté, commodité et confort », *Ethnologie française*, 1/1981, p. 8-13.

PERROT (Michelle), « L'éloge de la ménagère dans le discours des ouvriers français au XIX^e siècle », *Romantismes*, 1996, p. 105-121.

RIVAL (Ned), *Histoire anecdotique de la propreté et des soins corporels*, Paris, Jacques Granger, 1986.

ROCHE (Daniel), *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1997.

ROSS (Kristin), *Aller plus vite, laver plus blanc. La culture française au tournant des années soixante*, Paris, Flammarion, 1997.

SCHWARZ (Olivier), *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990.

SCHWEITZ (Arlette), *L'espace domestique rural en Touraine septentrionale (1850-1930)*, thèse de 3^{ième} cycle, EHESS, 1984.

TARDIEU-DUMONT (Suzanne), « Le trousseau et la lessive », *Ethnologie française*, 3/1986, p. 281-282.

THUILLIER (Guy), *Pour une histoire du quotidien en Nivernais*, Paris-Genève, Mouton, 1977.

—, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1978.

VEILLON (Dominique), « La vie quotidienne des femmes », dans AZÉMA (Jean-Pierre) et BÉDARIDA (François) [dir.], *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 629-639.

—, *Vivre et survivre en France (1939-1947)*, Paris, Payot, 1990.

WERNER (Françoise), « Du ménage à l'art ménager : l'évolution du travail ménager et son écho dans la presse féminine de 1919 à 1939 », *Le Mouvement social*, n° 129, 1984, p. 61-88.

WIERLING (Dorothee), « Histoire du quotidien et histoire des relations entre les sexes » dans

LÜDTKE (Alf) [dir.], *Histoire du quotidien*, Paris, MSH, 1994.

SOINS DU CORPS ET DE L'APPARENCE

AGRON (Suzanne), *Précis et histoire du costume*, t. I, *Le costume féminin*, Paris, 1976.

BARD (Christine), *Les Garçonnes. Modes et fantasmes dans années folles*, Paris, Flammarion, 1998.

—, *Ce que soulève la jupe*, Paris, Autrement, 2010.

—, « Les photographies de famille commentées : une source sur l'habillement dans les classes populaires », *Apparence(s)*, 1/1996, <http://apparences.review.org>, mis en ligne le 12 novembre 2008.

BEN YTZHAK (Lydia), *Petite histoire du maquillage*, Paris, Stock, 2000.

BRUNETON-GOVERNATI (Ariane), *Le Vêtement au quotidien. Témoignages et documents (1880-1950)*, Pau, Association Mémoire collective en Béarn, 1991.

CHEMILLÉ (Vincent), *La Norme et le mouvement : la mode dans la coiffure des Français 1836-1987*, Thèse de doctorat, histoire, Paris, EHESS, 1992.

CHENOUNE (Farid), *Les Dessous de la féminité. Un siècle de lingerie*, Paris, Assouline, 1998.

DA SILVA (Jean), *Du velu au lisse. Histoire et esthétique de l'épilation intime*, Paris, Complexe, 2009.

DELBOURG-DELPHIS (Marylène), *Le Chic et le look. Histoire de la mode féminine et des mœurs de 1850 à nos jours*, Paris, 1981.

DELPierre (Madeleine), *Le Costume de 1914 aux années folles*, Paris, Flammarion, 1997.

DESLANDRES (Yvonne), *Histoire des soins de beauté*, Paris, 1960.

—, *Le Costume, image de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1970.

DESLANDRES (Yvonne) et MULLER (Florence), *Histoire de la mode au XX^e siècle*, Paris, Somogy, 1986.

DUFLOS-PRIOU (Marie-Thérèse), « Le maquillage, séduction protocolaire et artifice normalisé », *Communications*, n° 46, 1987, p. 245-253.

—, *L'Apparence et son usage dans la presse quotidienne et la presse magazine*, Nantes, CNRS, 1987.

GOFFMAN (Erving), « La ritualisation de la féminité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 14, 1977, p. 34-50.

KNIBIEHLER (Yvonne) et FOUQUET (Catherine), *La Beauté, pour quoi faire ? Essai sur l'histoire de la beauté féminine*, Paris, Temps Actuels, 1982.

LEBAS (Catherine) et JACQUES (Anne), *La Coiffure en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1979.

LOUX (Françoise), *Traditions et soins aujourd'hui*, Paris, Inter Éditions, 1990.

- MELCHIOR-BONNET (Sabine), *Histoire du miroir*, Paris, Imago, 1994.
- MIKAÏLOFF (Nathalie), *Les Manières de propreté*, Paris, Maloine, 1981.
- MONJARET (Anne) et TAMAROZZI (Frederica), « Pas de demi-mesure pour les Miss : la beauté et ses critères », *Ethnologie française*, 3/2005, p. 425-443.
- NAHOUM-GRAPPE (Véronique) « Les canons de la laideur », *Communications*, n° 60, 1995, p. 29-46.
- , « La belle femme ou le stade du miroir en histoire », *Communications*, n° 31, 1979, p. 22-32.
- NIEPCE (Jeanine), *Les Années-femmes. 45 ans d'images*, Paris, Éditions La Martinière, 1993.
- ORY (Pascal), *L'Invention du bronzage. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Complexe, 2008.
- PEISS (Kathy), "Making face : The Cosmetics Industry and the cultural Construction of Gender. 1890-1930", *Genders*, n° 7, 1990, p. 143-169.
- PELLEGRIN (Nicole), « Le vêtement comme fait social total » dans CHARLES (Christophe) [dir.], *Histoire sociale, histoire globale ?* Paris, Éditions de la MSH, 1993, p. 81-94.
- PERROT (Philippe), *Le Travail des apparences ou les transformation du corps féminin (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Seuil, 1984.
- , « L'âge d'or des cosmétiques », *L'Histoire*, n° 64, février 1984, p. 34-42.
- , *Les Dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1981.
- POP (Denise), « Les charmes du tablier », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 50, 1993, p. 29-37.
- RAUCH (André), « Parer, paraître, apparaître. Histoire de présence corporelle », *Ethnologie française*, 2/1989, p. 145-154.
- REMAURY (Bruno), *Le Beau sexe faible. Les images du corps féminin entre cosmétique et santé*, Paris, Grasset, 2000.
- SHORTER (Edward), *Le Corps des femmes*, Paris, Seuil, 1984.
- STEWART (Mary Lynn), *For health and beauty. Physical culture for Frenchwomen 1880s-1930s*, Baltimore/londres, The Hopkins University Press, 2001.
- TOUILLIER-FEYRABEND (Henriette), « Odeurs de séduction », *Ethnologie française*, 2/ 989, p. 123-129.
- TOUSSAINT-SAMAT (Maguelonne), *Histoire technique et morale du vêtement*, Paris, Bordas, 1990.
- VEILLON (Dominique), *La Mode sous l'occupation. Débrouillardise et coquetterie dans la France en guerre, 1935-45*, Paris, Payot, 1990.
- VIDAL (Jean-Marie), « Nature et culture de la pudeur et de la parure » *Communications*, n° 46, 1987, p. 7-30.
- VIGARELLO (Georges), *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.

MATERNITÉ, AVORTEMENT, CONTRACEPTION

ARIÈS (Philippe), « La contraception autrefois », dans *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p. 115-131.

COVA (Anne), *Maternité et droit des femmes en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Antrhopos-Économica, 1997

FINE (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^e siècle, *Communications*, n^o 44, 1986, p. 107-136.

FISHER (Kate), « "Didn't stop to think, I just didn't want another one": The culture of abortion in Interwar South Wales, dans EDER (Franz X.), HALL (Lesley A.), et HEKMA (Gert) [eds], *Sexual Cultures in Europe*, t. 2, Manchester, Manchester University Press, 1999 p. 213-232.

GAUTHIER (Xavière), *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

GAUTHIER (Xavière), *Paroles d'avortées. Quand l'avortement était clandestin*, Paris, La Martinière, 2004.

LEBRUN (François), « Les débuts de la contraception », dans *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p 105-114.

LEFAUCHEUR (Nadine), *Les Filles-mères et la patrie. Conservation et utilité des bâtards*, Paris, Ministère de la Justice, Fondation Royaumont, 1985.

KNIBIEHLER (Yvonne) et FOUQUET (Catherine), *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980.

KNIBIEHLER (Yvonne), *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, 2000.

LE NAOUR (Jean-Yves) et VALENTI (Catherine), *Histoire de l'avortement (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Seuil, 2003.

MAC LAREN (Angus), *Histoire de la contraception*, Paris, Noësis, 1996.

OLIVIER (Cyril), « Du crime "contre la race". L'avortement dans la France de la Révolution nationale », dans BARD (Christine), CHAUVAUD (Frédéric), PERROT (Michelle) et PETIT (Jacques-Guy), *Femmes et justice pénale (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2003, p. 253-265.

PAUL-LÉVY (Françoise), *L'Amour nomade. La mère et l'enfant hors-mariage, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1981.

POLLARD (Miranda), « Vichy et l'avortement : le contrôle du corps et le nouvel ordre moral dans la vie quotidienne » dans FISHMAN (Sarah), DOWNS (Laura Lee), SINANOGLU (Ioannis), SMITH (Leonard V.) et ZARETSKY (Robert) [dir.], *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Paris, Éditions Complexe, 2000, p. 205-218.

THÉBAUD (Françoise), « La peur au ventre », dans *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p. 285-297.

—, *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL, 1986.

TILLIER (Annick), *Des Criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-*

1865), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

VIRGILI (Fabrice), *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009.

VIOLENCES SEXUELLES ET PROSTITUTION

ADLER (Laure), *La Vie quotidienne dans les maisons closes, 1830-1930*, Paris, Hachette, 1990.

AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *L'Enfant de l'ennemi, 1914-1918 : viol, avortement, infanticide pendant la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 1995.

BROSSAT (Alain), *Les Tondues. Un carnaval moche*, Paris, Manya, 1992.

CAPDEVILA (Luc), « La collaboration sentimentale : antipatriotisme ou sexualité hors-normes ? (Lorient mai 1945) », *Cahiers de l'IHTP* n° 31, 1995, p. 67-82.

CORBIN (Alain), *Les Filles de nocés. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1978

— [dir.], *Violences sexuelles*, Paris, Imago, 1989.

FERRON (Laurent), « Le témoignage des femmes victimes de viols au XIX^e siècle », dans BARD (Christine), CHAUVAUD (Frédéric), PERROT (Michelle) et PETIT (Jacques-Guy), *Femmes et justice pénale (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2003, p. 129-138.

GUILHOUM (Jacques), LAPIED (Martine) et MARTIN (Jean-Clément), « Violences sexuelles. Étude des archives, pratique de l'histoire », *Annales HSS*, 3/1996, p. 643-661.

LILLY (J. Robert), *La Face cachée des GI's. les viols commis par les soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2003.

LILLY (J. Robert) et LEROY (François), « L'armée américaine et les viols en France. Juin 1944-mai 1945 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002, p. 109-121.

LOUIS (Marie-Victoire), *Le Droit de cuissage en France 1860-1930*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994

TERMEAU (Jacques), *Maisons closes de province. L'amour vénal au temps du réglementarisme à partir de l'étude du Maine-Anjou*, Le Mans, Éditions Cénomane, 1986.

VIGARELLO (Georges), *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1998.

VIRGILI (Fabrice), « Les tondues à la Libération : le corps des femmes, enjeu d'une réappropriation », *Clio*, n° 1, 1995, p. 111-127.

—, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot 2000.

CONVICTIONS ET ENGAGEMENTS

ARNOLD (Odile), *Le Corps et l'âme. La vie des religieuses au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1984.

BARD (Christine), *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris,

Fayard, 1995.

CHABOT (Joceline), *Les Débuts du syndicalisme féminin chrétien en France (1899-1944)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003.

BERTIN (Célia), *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock, 1993.

BRIVE (Marie-France), « Les Résistantes et la Résistance », *Clio*, 1/1995, p. 57-66.

BRODIER (Axelle) et BOROTAV (Sarah), *Pratiques de l'engagement au féminin*, Paris, Ligue de l'enseignement, 2003.

CHAPERON (Sylvie), *Les Années Beauvoir*, Paris, Fayard, 2000.

COLLINS WEITZ (Margaret), *Les Combattantes de l'ombre. Histoire des femmes dans la résistance*, Paris, Albin Michel, 1997.

DE GIORGIO (Michela), « La bonne catholique » dans DUBY (Georges) et PERROT (Michelle) [dir.], *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, sous la direction de FRAISSE (Geneviève) et PERROT (Michelle), *Le XIX^e siècle*, Plon, 2002, p. 169-187.

DELUMEAU (Jean), *La Religion de ma mère, le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992.

DERMENJIAN (Geneviève) [dir.], « Femmes, famille et action ouvrière. Pratiques et responsabilités féminines dans les mouvements familiaux populaires (1935-1958) », *Les Cahiers du GRMF*, n°6, 1991.

DIEBOLT (Évelyne), *Les Femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001. Les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et Associations, 2001.

DOUZOU (Laurent), « La Résistance une affaire d'hommes ? » dans ROUQUET (François) et VOLDMAN (Danièle) [dir.], « Identités féminines et violences politiques (1936-1946) », Paris, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 31, 1995, p. 11-24.

DUBESSET (Mathilde), *Des femmes en mouvement. Catholiques et protestantes au XX^e siècle*, Grenoble, Cahiers de Meylan, n° 2, 2002.

DUFOURCQ (Élisabeth), *Les Aventurières de Dieu : trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1993.

DUMONS (Bruno), *Les Dames de la ligue des Femmes Françaises (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2005.

—, « Histoire des femmes et histoire religieuse de la France contemporaine : de l'ignorance mutuelle à l'ouverture », *Clio*, n°15, 2002, p. 147-157.

DUMONS (Bruno) et COVA (Anne) [éd.], *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine*, vol. 11, *Femmes*, Paris, Beauchesne, 2006.

FAYET-SCRIBE (Sylvie), *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1990.

GUIDEZ (Guylaine), *Femmes dans la guerre 1939-1945*, Paris, Perrin, 1989.

KLEJMAN (Laurence) et ROCHEFORT (Florence), *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de Science Po/ Des femmes, 1989.

LANGLOIS (Claude), « Toujours plus pratiquantes. La permanence du dimorphisme sexuel

dans le catholicisme français contemporain », *Clio*, n° 2, 1995, p. 229-260.

—, « Catholicisme au féminin ou féminisation du catholicisme ? Délimiter ou définir : un nouveau champ de recherche en histoire et en sociologie », *Annuaire de l'École pratique des Hautes Études*, V^e section, t. CII, 1993-1994, p. 379-384.

LAUTMAN (Françoise) [dir.], *Ni Ève, ni Marie. Luttes et incertitudes des héritières de la bible*, Paris, Labor et Fides, 1998.

LE QUINTREC (Yannick) et RIEU (Annie), *Femmes, engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, 2003.

LOISEAU (Dominique), *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan, 1996.

PERROT (Michelle), « De l'ère des interventions à l'ère des engagements » dans WIERVORKA (Michel) [dir.], *Raison et conviction, l'engagement*, Paris, Textuel, 1998.

ROGERS (Susan C.), « Les femmes et le pouvoir » dans LAMARCHE (Hugues), ROGERS (Susan C.) et KARNOOH (Claude), *Paysans, femmes et citoyens. Lutte pour le pouvoir dans un village lorrain*, Le Paradou, Actes Sud, 1980, p. 59-140.

SCHWARTZ (Paula), « Partisanes and gender Politics in Vichy France », *French historical Studies*, vol. 16, n° 1n p. 126-151.

SCHWARTZ (Paula), « The politic of food and gender in Occupied France », *Modern and Contemporary France*, n° 1, 1999, p. 35-45.

SEGALEN (Martine) et FARGE (Arlette), « Sociabilités formelles et informelles : un coup d'œil historique », *Pénélope*, n° 11, 1984, p 16-22.

THÉBAUD (Françoise) [dir.], *Résistances et libérations. France 1940-1945*, *Clio*, 1/1995.

TURIN (Yvonne), *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme en religion*, Paris, Nouvelle Cité, 1989.

VEILLON (Dominique), « Résister au féminin », *Pénélope*, n° 12, 1985, p. 87-91.

WACHÉ (Brigitte) [dir.], *Militants catholiques de l'Ouest. De l'Action religieuse aux nouveaux militantismes. XIX^e –XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2004.

E. HISTOIRE DES JEUNES FILLES

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ALAIMO (Kathleen), « Shaping Adolescence in the popular Milieu : social Policy, Reformers and French Youth. 1870-1920 »; *Journal of Family History*, 4/1992, p. 419-438.

AVENZINI (Guy), *Le Temps de l'adolescence*, Paris, Jean-Paul Delarge, 1978.

AZÉMA (Jean-Pierre), « La clef générationnelle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 22, 1989, p. 3-11.

AJOIT (Guy), DIGNEFFE (Françoise), JASPARD (Jean-Marie) et NOLLET DE BRAUWERE (Quentin) [dir.], *Jeunesse et société. La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2000.

BANTIGNY (Ludivine), *Le Plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007.

—, « La jeunesse, la guerre et l'histoire (1945-1962) », dans BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 153-166.

BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009.

BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN (Isabelle) et ROLLET (Catherine) [dir.], *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.

BATTAGLIOLA (Françoise), « Les itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classes, *Sociétés contemporaines*, n° 25, 1997, p. 85-103.

BAUDELLOT (Christian), « La jeunesse n'est plus ce qu'elle était. Les difficultés d'une description », *La Revue économique*, 1/1988, p. 189-224.

BLANCHARD (Véronique), REVENIN (Régis), YVOREL (Jean-Jacques) [dir.], *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Autrement, 2010.

BONNET (Serge) et COTTIN (Alain), *La Communion solennelle. Folklore païen ou fête chrétienne ?*, Paris, Le Centurion, 1969.

BOURDIEU (Pierre), « La jeunesse n'est qu'un mot » dans *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 143-154.

BOZON (Michel), « Jeunesse et sexualité (1950-2000). De la retenue à la responsabilité de soi », dans BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 225-243.

BRACONNIER (Alain) et MARCELLI (Daniel), *L'Adolescence aux mille visages*, Paris, Éditions universitaire, 1988.

CABANEL (Patrick), *La République du certificat d'étude. Anthropologie d'un examen (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, Belin, 2002.

CARPENTIER (Claude), *Histoire du certificat d'études primaires. Textes officiels et mise en œuvre dans le département de la Somme 1880-1995*, Paris, L'Harmattan, 1996.

CASIGLIA (Bertrand), « La jeunesse agricole catholique (JAC) 1939-1945 » dans DEREYMEZ (Jean-William) [dir.], *Être jeune en France (1939-1945). Mémoire du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 217-223.

CHOLVY (Gérard), *Histoire des organisations et mouvement de jeunesse en France (XIX^e - XX^e siècle)*, Paris, Éditions du cerf, 2002.

CHOLVY (Gérard), COMTE (Bernard) et FEROLDI (Vincent) [dir.], *Jeunesses chrétiennes au XX^e siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1991.

CLAES (Michel), *L'Expérience adolescente*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983.

COHEN (Yolande), *Les Jeunes, le socialisme et la guerre. Histoire des mouvements de jeunesse en France*, Paris, L'Harmattan, 1989.

COUTROT (Aline), « Les mouvements de jeunesse en France dans l'entre-deux-guerres »,

Les Cahiers de l'animation, n° 32, p. 29-37.

CRÉPIN (Annie) et ROYNETTE (Odile), « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIX^e siècle », BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e –XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 67-82.

CRUBELLIER (Maurice), *L'Enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979.

CUNNINGHAM (Hugh), *Children and Childhood in Western Society since 1500*, Londres, New York, Longman, 1995.

DELPORTE (Christian), « Les jeunesses socialistes dans l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n° 157, 1991, p. 33-66.

DELUMEAU (Jean) [dir.], *La Première Communion. Quatre siècles d'histoire*, Paris, Desclées de Brouwer, 1987.

DEMOINET (Jacqueline), *Rituel des âges de la vie, de la naissance à la fête des catherinettes d'après les collections du Musée des Arts et Traditions populaires*, mémoire de maîtrise, Paris, École du Louvre, 1967.

DEREYMEZ (Jean-William) [dir.], *Être jeune en France (1939-1945). Mémoire du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001

FABRE (Daniel), « Faire la jeunesse au village », dans LEVI (Giovanni) et SCHMITT (Jean-Claude) [dir.], *Histoire des jeunes en Occident*, t. II, *L'époque contemporaine*, Paris, Seuil, 1996, p. 51-83.

—, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Annales ESC*, 5/1984, p. 9-30.

FARCY (Jean-Claude), *La Jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004.

—, « Jeunesse rurale et travail au XIX^e siècle » BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e –XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 51-65.

FARGE (Arlette), PERROT (Michelle) et SCHMITT (Jean-Claude), « « Adolescences. Un pluriel à l'étude des historiens », *Adolescence*, 1/1985, p.42-72.

FINE (Agnès), « Enfants et normes familiales », dans DUPÂQUIER (Jacques) [dir.], *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, p. 436-437.

FIZE (Michel), « Naissance de la culture adolescente », *Sciences humaines*, n° 33, 1993, p. 24-26.

FLANDRIN (Jean-Louis), « Enfance et société », *Annales ESC*, 2/1964, p. 322-392.

GALLAND (Olivier), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 1997.

—, « Une nouvelle classe d'âge ? », *Ethnologie française*, 1/2010, p. 5-10.

GENDREAU (Joël), *L'Adolescence et ses rites de passage*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998,

GILLIS (John. R), *Youth and history. Tradition and change in European Age relations 1770-present*, 1994.

- GIOLITTO (Pierre), *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991.
- GRACIEUX (Christophe), « Jeunesse et service militaire en France dans les années 1960-1970. Le déclin d'un rite de passage », BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e –XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 213-224.
- HANAWALT (Barbara A.), « Historical Description and prescriptions for adolescence », *Journal of Family History*, n° 4, 1992, p. 341-351.
- HUERRE (Patrice), PAGAN-RAYMOND (Martine), et MICHEL (Jean) *L'Adolescence n'existe pas. Histoire des tribulations d'un artifice*, Paris, Éditions universitaires, 1990.
- LALLEMAND (Suzanne), *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- LEVI (Giovanni), SCHMITT (Jean-Claude) [dir.], *Histoire des jeunes en Occident*, t. II, *L'Époque contemporaine*, Paris, Le Seuil, 1996.
- LUC (Jean-Noël), *L'Invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De l'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.
- LYNCH (Édouard), « La jeunesse agricole catholique (JAC) dans le Rhône entre archaïsme et modernité » dans CHESSEL (Marie-Emmanuelle) et DUMONS (Bruno) [dir.], *Catholicisme et modernisation de la société française 1860-1960, Cahiers du centre Pierre Léon*, n° 2, 2003, p. 57-86.
- MAUGER (Gérard), *Les Jeunes en France. État des recherches*, Paris, La Documentation Française, 1994.
- MOSCOVICI (Marie), « La personnalité de l'enfant en milieu rural », *Études rurales*, 1/961, p. 57-69.
- MURRACCIOLÉ (Jean-François), *Les Enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presse de la FNSP, 1998.
- NICOLE-DRANCOURT (Chantal), ROULLEAU-BERGER (Laurence), *Les Jeunes et le travail 1950-2000*, Paris, PUF, 2001.
- PASSERINI (Luisa), « La jeunesse comme métaphore du changement social. Deux débats sur les jeunes : l'Italie fasciste, l'Amérique des années 50 » dans LEVI (Giovanni) et SCHMIDT (Jean-Claude), *Histoire des jeunes en occident*, t. II, *L'Époque contemporaine*, Paris, Seuil, 1996, p. 339-408.
- PELLEGRIN (Nicole), *Les Bacheleries. Organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XV^e -XVIII^e siècles*, Poitiers, La Société des Antiquaires de l'Ouest, 1982.
- PENEFF (Jean), *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest 1880-1950*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- PERROT (Michelle) [dir.], « Jeunesses XX^e siècle », *Le Mouvement social*, numéro spécial, n° 168, 1994.
- PIERRARD (Pierre), *Enfants et jeunes ouvriers en France XIX^e- XX^e siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1987.
- PROST (Antoine), « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième*

Siècle. Revue d'histoire, n° 13, 1987, p. 35-43.

—, « Mariage, jeunesse et société à Orléans en 1911 », *Annales ESC*, 4/1981, p. 672-701.

—, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'École et la Famille dans une société en mutation (1930/1980)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

—, *Éducation, société et politique. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997.

QUINCY-LEFEVBRE (Pascale), « Histoire sensible, temps et événement : la première Communion (1850-1950) », DAVIET-TAYLOR [dir.], *L'Événement. Formes et figures*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2006. p. 106-135.

RAGACHE (Gilles), *Les Enfants de la guerre. Vivre, survivre, lire et jouer en France 1939-1949*, Paris, Perrin, 1997.

ROLLET (Catherine), *Les Enfants au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2001.

SOHN (Anne-Marie), *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960*, Paris, Hachette, 2001

THIERCE (Agnès), *Histoire de l'adolescence et des adolescents (1850-1914)*, Paris, Belin, 2000.

—, « L'encadrement de l'adolescence populaire 1894-1914. Vers une classe d'âge adolescente », BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN (Isabelle) et ROLLET (Catherine) [dir.], *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 795-812.

VAN GENNEP (Arnold), *Les Rites de passage*, Paris, Picard, 1981.

VAN MEERBECK (Philippe), *Les Années folles de l'adolescence*, Bruxelles, De Boek, 1988.

ÉDUCATION ET FORMATION FÉMININES

ALBERT-LLORCA (Marlène), « Les fils de la vierge. Broderie et dentelle dans l'éducation des jeunes filles », *L'Homme*, n° 133, 1995, p. 99-122.

BEAUVOIR (Simone de), *Les Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, 1972.

BELOTTI (Elena), *Du Côté des petites filles*, Paris, Éditions des femmes, 1974.

BRICARD (Isabelle), *Saintes ou pouliches. L'éducation des jeunes filles au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1985.

BRUNEAU (Hélène), *Portrait idéal de la jeune fille d'après la littérature militante catholique à l'usage de la jeunesse féminine entre les deux guerres*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université de Montpellier, 1997.

CASPARD (Pierre), NOËL (Jean-Luc) et ROGERS (Rebecca) [dir.], « L'Éducation des filles XVIII^e –XXI^e siècles. Hommage à Françoise Mayeur », *Histoire de l'éducation*, numéro spécial, décembre 2007.

CHÉROUTRE (Marie-Thérèse) et CHOLVY (Gérard), *Scoutisme féminin et promotion féminine*, Paris, Éditions des Guides de France, 1990.

CHOLVY (Gérard), « Des Enfants de Marie à la Jeunesse agricole catholique féminine. Église, jeunesse féminine et monde rural 1830-1940, *Actes du 110^e congrès national des sociétés savantes. Montpellier 1985*, Paris, Comités des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 343-351.

COSNIER (Colette), « Maréchal, nous voilà ! Ou Brigitte de Berthe Bernage », dans BARD (Christine) [dir.], *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 241-254.

—, *Le Silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Paris, Fayard, 2001.

CONSTANT (Paule), *Un Monde à l'usage des jeunes filles*, Paris, Gallimard, 1987.

DARBON (Sébastien), *Des Jeunes filles toutes simples*, Paris, Jean-Marie Place, 1998.

DE GIORGO (Michela), « Grandir entre deux siècles : mythes et réalité de la jeunesse féminine italienne de la fin du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres, *Clio*, 4/ 1996, p. 119-138.

DOWNS (Laura Lee), « " L'Avenir de la jeune fille" : les filles dans les colonies de vacances 1884-1960 », dans BRUT-ZAIDMAN (Louise), HOUBRE (Gabrielle), KLAPISCH-ZUBER, SCHMITT-PANTEL (Pauline), *Le Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, p. 189-218.

—, *Childhood in the Promised Land : Working-class movements and pedagogical reform in the Colonies de vacances in France, 1880-1960*, Duke University Press, 2001.

DUMONT (Micheline), FAHMY EID (Nadia) [et al.], *Les Couventines. L'éducation des filles au Québec dans les Congrégations religieuses enseignantes (1840-1960)*, Québec, Boréal, 1986.

GAÏD-LE MANER (Idriss), « Comment devient-on un garçon ou une fille de sa culture ? » dans VIDAL (Catherine) [dir.], *Féminin-masculin. Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006, p. 59-69.

GRASSET (Céline), « Jeune fille en fleur contre *Good Girl*. La construction de des identités féminines bourgeoises au jardin. France-Angleterre 1820-1870 », dans BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN (Isabelle) et ROLLET (Catherine) [dir.], *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 257-267.

HERON (Liz) [ed.], *Truth, Dare or promise. Girls Growing up in the Fifties*, Londres, Virago Press, 1985.

HOUBRE (Gabrielle) [dir.], « Les jeunes filles au fil du temps », *Clio*, n° 4, 1996.

—, *L'École de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1996.

JABLONKA (Yvan), « L'ascension sociale des jeunes filles de l'Assistance publique 1880-1940 », *Annales de démographie historique*, n° 114, 2007, p. 127-141.

KNIBIEHLER (Yvonne), BERNOS (Marcel), RAVOUX-RALLO (Elisabeth) et RICHARD (Eliane), *De la Pucelle à la minette. Les jeunes filles de l'âge classique à nos jours*, Paris, Messidor/Temps actuels, 1983.

LEJEUNE (Philippe), *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.

- LELIÈVRE (Françoise et Claude), *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.
- LÉVY (Marie-Françoise), *De Mères en filles. L'éducation des Françaises, 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- MAYEUR (Françoise), *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977.
- , *L'Éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1977.
- MAYEUR (Françoise) et GADILLE (Jacques), « Éducation et images de la femme chrétienne en France au début du XX^e siècle », *L'Hermès*, 1980, p. 17-30.
- MONJARET (Anne), « De l'épingle à l'aiguille. L'éducation des jeunes filles au fil des contes », *L'Homme*, n° 173, 2005, p. 119-147.
- MOULIN (Caroline), *Féminités adolescente. Itinéraires personnels et fabrication des identités sexuées*, Rennes, PUR, 2005.
- PUCCIO (Déborah), *Masques et dévoilement. Jeux du féminin dans les rituels carnavalesques et nuptiaux*, Paris, CNRS, 2002.
- , « Trois carnivals alpins du côté des jeunes filles en fleurs », *Clio*, 4/1996, p. 97-118.
- KNIBIEHLER (Yvonne), « L'éducation sexuelle des filles au XX^e siècle », *Clio*, 4/1996, p. 139-160.
- MITCHELL (Sally), *The new Girl. Girl's culture in England 1880s-1915*, New York, Columbia University Press, 1995.
- RAS (Marion de), « Alice au pays des merveilles. Première conférence internationale sur les filles et les jeunes filles. Transitions et dilemmes », *Clio*, 4/1996, p. 189-190.
- RAS (Marion de) et LUNENBERG (Mieke) [éd.], *Girls, Girlhood and Girl's Studies in Transitio*, Amsterdam, Het Spinhuis publishers, 1993.
- RICHOU (Françoise), *La JOCF dans l'Ouest*, Thèse de doctorat, histoire, Université de Nantes, 1986.
- ROGERS (Rebecca), *Les Demoiselles de la Légion d'honneur. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur au XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1992.
- , « Construction de la féminité bourgeoise en France au XIX^e siècle. Éducation, normes et pratiques », BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN (Isabelle) et ROLLET (Catherine) [dir.], *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 673-684.
- ROUX (Jacqueline), *Sous l'étendard de Jeanne. Les Fédérations diocésaines de jeunes filles 1904-1945*, Paris, Cerf, 1987.
- SANLESMES (Franck), *Les Maisons familiales rurales : l'ordre symbolique d'une institution scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- SCHEINER (Georganne), *Signifying female adolescence. Film Representations ans fans (1920-1950)*, Westport, Praeger, 2000.
- SEGALEN (Martine), « Du village à la ville. La fête de la rosière à Nanterre », *Ethnologie française*, n° 2/1982, p. 185-194.

SØLAND (Birgitte), « Employment and enjoyment Female coming of age. Experience in Denmark 1880s-1930s », dans MAYNES (Marie-Jo), SØLAND (Birgitte) et BENNINGHAUS (Christina) [eds.], *Secret Gardens, Satanic Mills. Placing Girls in European History, 1750-1960*, Bloomington Indianapolis, Indiana University Press, 2005, p. 254-268.

STEWART (Mary Lynn), « Sex Education and the Sexual Initiation of Bourgeois French Girls 1880s-1930s » dans MAYNES (Marie-Jo), SØLAND (Birgitte) et BENNINGHAUS (Christina) [eds.], *Secret Gardens, Satanic Mills. Placing Girls in European History, 1750-1960*, Bloomington Indianapolis, Indiana University Press, 2005, p. 164-177.

—, “Science is Always Chaste”, Sex education and Sexual Initiation in France, 1880s-1930s ”*Journal of Contemporary History*, 3/1997, p. 381-394.

ZYLBERBERG-HOCQUARD (Marie-Hélène), « L’aiguille, outil du féminin », dans CHABAUD-RYCHTER (Daniel) et GARDEY (Delphine), *L’Engendrement des choses. Des hommes, des femmes, des techniques*, Paris, Éditions Archives contemporaines, 2002, p. 173-190.

THIERCÉ (Agnès), « De l’école au ménage : le temps de l’adolescence féminine dans les milieux populaires (III^e République), *Clio*, n° 4/1996, p. 75-90.

WALLON (Lynne), *Discipline of Virtues. Girl’s culture in eighteenth and nineteenth centuries*, New Haven, Yale University Press, 1995.

WALTON (Withney), « American girls and french jeunes filles. Negotiating national identities in interwar France », *Gender and history*, n° 2, 2005, p. 325-353.

WERNER (Susan), *Enfants terribles ». Youth and femininity in the Mass media in France 1945-1968*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 2000.

LE CORPS DES JEUNES FILLES

BARDET (Jean-Pierre) [dir.], *La Première fois ou le Roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Paris, Ramsay, 1982.

BRUT-ZAIDMAN (Louise), HOUBRE (Gabrielle), KLAPISCH-ZUBER, SCHMITT-PANTEL (Pauline), *Le Corps des jeunes filles de l’Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.

BUCKLEY (Thomas) et GOTTLIEB (Alma), *Blood magic: the Anthropology of Menstruation*, Berkeley, University of California Press, 1988.

CARON (Jean-Claude), « Jeune fille, jeune corps : objet et catégorie (France, XIX^e-XX^e siècles), dans BRUT-ZAIDMAN (Louise), HOUBRE (Gabrielle), KLAPISCH-ZUBER, SCHMITT-PANTEL (Pauline), *Le Corps des jeunes filles de l’Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, p. 167-188.

COURTELLE (Myriam), « Comment naissent les jeunes filles ? Changer de corps et être soi à l’adolescence », *Dialogue*, 3/2001, p. 11-20.

DE GIORGO (Michela), « *O Quanto bella*. Ethique et esthétique des jeunes corps (Italie, XIX^e -début du XX^e siècle » dans BRUT-ZAIDMAN (Louise), HOUBRE (Gabrielle), KLAPISCH-ZUBER, SCHMITT-PANTEL (Pauline), *Le Corps des jeunes filles de l’Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, p. 294-320

GUERMONT (Marie-Françoise), *La « Grande fille ». L'hygiène de la jeune fille d'après les ouvrages médicaux (fin XIX^e siècle-début du XX^e siècle)*, mémoire de maîtrise, histoire, Université de Tours, 1981.

JACOBS BRUMBERG (Joan), *The Body Project. An Intimate History of American Girls*, New-York, Vintage Books, 1998.

JACOBS BRUMBERG (Joan), « "Something Happens to Girls": Menarches and the Emergence of the modern American Hygienic Imperative », *Journal of the History of Sexuality*, 1/1993, p. 99-127.

HOUSEMAN (Mickael), « Des rituels contemporains de première menstruation », *Ethnologie française*, 1/2010, p. 57-66.

HOWIE (Gilian) et SHAIL (Andrew), *Menstruation. A cultural History*, Basingstoke Palgrave, Macmillan, 2005.

LEE (Janet) et SASSER-COEN (Jennifer), *Blood Stories : Menarche and the Politics of the Female body in Contemporary U.S Society*, New-York, Routledge, 1996.

LE NAOUR (Jean-Yves), VALENTI (Catherine), « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque », *Clio*, n° 14/2001, p. 207-229.

LEMASQUÉRIER (Cécile), *Des Chiffons aux ragnagnas. Les règles au XX^e siècle en France métropolitaine. Tabous et identités sexuelles*, mémoire de master, histoire, Université de Rennes, 2008.

MOULINIÉ (Véronique), *La Chirurgie des âges. Corps, sexualité et représentations du sang*, Paris, Éditions de la MSH, 1998.

SIMONET-TENANT (Françoise), « L'écriture de l'intimité féminine par les diaristes et les autobiographes », dans IBRAHIM-LAMRANS (Lila) et MULLER (Séverine) [dir.], *L'Intimité*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 101-113.

—, « Les règles », *La Faute à Rousseau*, n° 30, 2002, p. 53-54.

SHORTER (Edward) « L'âge des premières règles en France 1750-1950 », *Annales ESC*, 3/1981, p. 495-511.

VERDIER (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire. La Laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

LOISIRS ET SOCIABILITÉS JUVÉNILES

AUGUSTIN (Jean-Pierre) et ION (Jacques), *Des Loisirs et des jeunes. 100 ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Éditions ouvrières, 1993.

BENNINGHAUS (Christina), « Mother's Toils and daughters' Leisure. Working Class girls and Times in 1920s Germany », *History Workshop Journal*, n° 50, 2000, p. 64.

BERGUES (Martine), « Dire avec les fleurs. Manières de jardin et modèle de culture », dans NAHOUM-GRAPPE (Véronique) [dir.], *Le Goût des belles choses*, Paris, MSH, 2004, p. 67-81.

BETTINOTI (Julia) [dir.], *Guimauve et fleur d'oranger. Delly*, Québec, Nuit Blanche, 1995.

- BOURDIEU (Pierre), *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002.
- BOZON (Michel), « Pratiques musicales et classes sociales. Structure d'un champ local », *Ethnologie française*, 3/1984, p. 251-263.
- CAVÉ (Françoise), *L'Espoir et la consolation. L'idéologie de la famille dans la presse du cœur*, Paris, Payot, 1981.
- CHAMPAGNE (Patrick), « La fête au village », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, 1977, p. 73-84.
- CHOLVY (Gérard), *Le Patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988.
- , « La religion, la jeunesse et la danse » dans DAUMARD (Adeline), *Oisiveté et loisirs dans les sociétés occidentales au XIX^e siècle*, Abbeville, F.Paillart, 1983, p. 137-143.
- , « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 1982, p. 235-256.
- CONSTANS (Ellen), « Du roman d'amour sentimental au roman d'amour. Qu'en est-il du déclassement ? » dans MIGOZZI (Jacques) [dir.], *Le Roman populaire en question(s)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1997, p. 349-377.
- CONSTANS (Ellen), *Parlez-moi d'amour. Le roman sentimental. Des romans grecs aux collections de l'an 2000*, Limoges, Pulim, 1999.
- CORBIN (Alain), « Les balbutiements d'un temps pour soi », dans CORBIN (Alain) [dir.], *L'Avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 1995, p. 323-372.
- DEBERNE (Henri-Joannis), *Danser en société. Bals et danses d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Bonneton, 1999.
- DESSERTINE (Dominique) et MARADA (Bernard), *L'Âge d'or des patronages. La socialisation de l'enfance par les loisirs (1919-1939)*, Vaucresson, Ministère de Justice, 2001.
- DI CECCO (Daniela Pamela), *Entre Femmes et jeunes filles : le roman pour adolescentes en France et au Québec*, Montréal, Remue-ménage, 2000.
- DILLMONT (Thérèse de), *Encyclopédie des ouvrages de dames*, Paris, Delagrave, 1884.
- FINE (Agnès), « À propos du trousseau : une culture féminine ? », dans PERROT (Michelle) [dir.], *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, p. 156-188.
- , « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, n°70, 2000, p. 121-142.
- GABILLARD (Patrice), « Une pédagogie parascolaire pendant l'entre-deux-guerres : les pièces de patronage », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 1/1990, p. 59-79.
- GERBOD (Paul), « Un espace de sociabilité : le bal en France au XX^e siècle », *Ethnologie française*, 4/1989, p. 362-370.
- GUILCHER (Jean-Marie), « Aspects et problèmes de la danse populaire traditionnelle », *Ethnologie française*, n° 2, avril-juin 1971, p. 7-48.
- HAINÉ (W.Scott), "The Development of Leisure and the Transformation of working Class Adolescence, Paris, 1830-1940", *Journal of Family History*, 4/1992, p. 451-476.
- HOUEL (Annick), *Le Roman d'amour et sa lectrice*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- FABRE (Daniel), « Lire au féminin », *Clio*, n° 11, 2000, p. 179-212.
- FARCY (Jean-Claude), « Le temps libre au village 1830-1930 », dans CORBIN (Alain) [dir.], *L'Avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995, p. 227-274.
- FOURMENT (Alain), *Histoire de la presse des jeunes et des journaux d'enfants (1768-1988)*, Paris, Éditions Éole, 1987.
- LASALLE (Marie-Hélène), *La Semaine de Suzette, journal spécialement rédigé pour les fillettes de 8 à 14 ans*, Mémoire de maîtrise, Université Paris VII, 1976.
- LANGHAMMER (Claire), « Leisure, Pleasure and Courtship : young women in England 1920s-1960s » dans MAYNES (Marie-Jo), SØLAND (Birgitte) et BENNINGHAUS (Christina) [eds.], *Secret Gardens, Satanic Mills. Placing Girls in European History, 1750-1960*, Bloomington Indianapolis, Indiana University Press, 2005, p. 269-283.
- LYONS (Martyn), « Les nouveaux lecteurs au XIX^e siècle. Femmes, enfants, ouvriers » dans CAVALLO (Guglielmo) et CHARTIER (Roger), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 365-400.
- MARRUS (Mickael R.), « Modernization and dancing in rural France. From “La Bourrée” to “Le Fox trot” », dans BEAUROY (Jacques), BERTRAND (Marc) et GARGAN (Edward T.) [dir.], *The Wolf and the Lamb. Popular Culture in France from the Old regime to the twentieth Century*, Stanford French and Italian Studies, vol. III, 1977? P. 141-159.
- MARTIN-FUGIER (Anne), « La douceur du nid. Les arts de la femme à la Belle Époque », *Urbi V*, 1982.
- MIGOZZI (Jacques), *Le Roman populaire en question(s)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1997.
- SAUVY (Anne), « Une littérature pour les femmes » dans CHARTIER (Roger) et MARTIN (Henri-Jean) [dir.], *Histoire de l'Édition française*, Paris, Fayard/Promodis, 1990, t. III, p. 496-508.
- SEGALEN (Martine) et LE WITA (Béatrix) [dir.], *Chez soi. Objets et décors quotidiens : des créations familiales ?* Paris, Autrement, 1993.
- SEGALEN (Martine), « Temps libre et société traditionnelle », *Temps libre*, 1/1987 p. 41-47.
- SINGLY (François de), « Lire des livres, une activité peu masculine », *La revue des livres pour enfants*, n° 151-152, 1993, p. 39-47.
- SULLEROT (Évelyne), *Histoire de la presse féminine des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1966.
- THIESSE (Anne-Marie), *Le Roman du quotidien. Lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque*, Paris, Le chemin vert, 1984.
- , « Des plaisirs indus. Pratiques populaires de l'écriture et de la lecture », *Politix*, n° 13, 1991, p. 57-67.
- , « Organisation des loisirs des travailleurs et temps dérobés », dans CORBIN (Alain) [dir.], *L'Avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 1995, p. 299-322.
- , « Mutations et permanences de la culture populaire : la lecture à la Belle Époque », *Annales ESC*, 1/1984, p. 70-91.

TRANVOUEZ (Yvon) et CHOLVY (Gérard), *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, Presses de l'Université de Bretagne Ouest, 1999.

VILLADARY (Agnès), *Fêtes et vie quotidienne*, Paris, Éditions ouvrières, 1968

HAINÉ (W.Scott), "The Development of Leisure and the Transformation of working Class Adolescence, Paris, 1830-1940", *Journal of Family History*, 4/1992, p. 451-476.

JEUNESSES EN SOUFFRANCES

BLANCHARD (Véronique), « Les filles "perdues" sont-elles amendables ? Les mineures prostituées devant le tribunal pour enfants de la Seine dans les années 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 10, 2008, p. 35-55.

—, « *Vagabondes* », « *vicieuses* », « *voleuses* » ? *Les jeunes filles déviantes face aux Juges des enfants entre 1945 et 1970 (L'exemple du Tribunal pour Enfants de la Seine, mémoire de DEA, histoire, Université Paris-VII-Denis Diderot, 2005.*

CADORET (Anne), « L'étranger le plus proche : l'enfant de l'Assistance », *Études rurales*, n° 135-136, 1994, p. 123-139.

CARON (Jean-Claude), STORA-LAMARRE (Annie), YVOREL (Jean-Jacques) [dir.], *Les Âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XXI^e siècles)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

CLICHE (Marie-Anne), « Un secret lentement dévoilé. L'inceste au Québec 1858-1973 », dans BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN (Isabelle) et ROLLET (Catherine) [dir.], *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 408-418.

—, « "Dites-moi si tous les papas font cela à leur fille !" . Le rôle des courriers du cœur dans le dévoilement de l'inceste au Québec 1935-1969 », *Revue sexologique*, 2/1998, p. 33-54.

—, « "Une fille qui se relève..." . Survivre à l'inceste dans les maisons du Bon-Pasteur de Québec 1830-1973 », *Nouvelles Pratiques sociales*, n°2/2001, p. 122-143.

DANIEL (Marina), « Jeunes femmes infanticides au XIX^e siècle. "Faire disparaître le fruit de son inconduite" », dans VIMONT (Jean-Claude), *Jeunes, déviances et identités XVIII^e-XX^e siècles*, Saint-Aignan, Publication des universités de Rouen et du Havre, 2006, p. 49-64.

CHAUVIÈRE (Michel), LENOËL (Pierre), PIERRE (Éric) [dir.], *Protéger l'enfant. Raison juridiques et pratiques socio-judiciaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 1996.

FARON (Olivier), *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, La Découverte, 2001.

FERRON (Laurent), *La Répression pénale des violences sexuelles au XIX^e siècle : l'exemple du ressort de la Cour d'Appel d'Angers*, thèse de doctorat, histoire, Université d'Angers, 2000.

—, « Prouver le crime de viol au XIX^e siècle », dans LEMESLE (Bruno), *La Preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 211-219.

FISHMAN (Sarah), *La Bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en*

France pendant la Seconde Guerre mondiale, Rennes, PUR, 2008.

FRANÇOIS (Aurore), «“Une véritable frénésie de jouissance...” Prostitution juvénile et armées d’occupation en Belgique (1940-1945)», *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*, n° 10, 2008, p. 17-34.

HAVARD-BARRÉ (Marinette), « Le Bon-Pasteur du Mans, lieu de pénitence, d’éducation et d’apprentissage de la vie religieuse », dans GUILLEMAIN (Hervé), TISON (Stéphan) et VIVIER (Nadine) [dir.], *La Foi dans le siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 219-228.

—, « Brodeuse, blanchisseuse, coiffeuse ou dactylo ? La formation professionnelle du Bon-Pasteur du Mans XIX^e-XX^e siècles », *Vie Sociale et traitement*, n° 101, 2009, p. 105-111.

JABLONKA (Ivan), *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l’Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.

—, « Mesurer la souffrance des enfants abandonnés », dans CHAUVAUD (Frédéric) [dir.], *Histoire de la souffrance sociale. XVII^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2007, p. 99-109.

—, « La riposte des moins que rien : les adolescents de l’Assistance publique et l’usage de la violence (1900-1940), *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*, n° 9, 2007, p. 47-56.

GRUAU (Delphine), *La Délinquance féminine juvénile réprimée par les tribunaux correctionnels d’Angers et de Baugé*, Mémoire de maîtrise d’histoire, Université d’Angers, 2000.

HOLLAND (Janet), RAMAZOGLOU (Caroline), SHARPE (Sue) et THOMPSON (Rachel), « Le mâle dans la tête : réputation sexuelle, genre et pouvoir », *Mouvements*, n° 20, mars-avril 2002, p. 75-83.

KOEPPEL (Béatrice), *De la Pénitence à la sexologie. Essai sur le discours tenu aux jeunes filles*, Paris, Le Sycomore/CFRES-Vaucresson, 1982.

MACHIELS (Christine) et PIERRE (Éric), « Présentation du dossier. La prostitution des mineurs au XX^e siècle », *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*, n° 10, 2008, p. 7-12.

NATHANSON (Constance), *Dangerous Passage : The Social Control of Sexuality in Women’s adolescence*, Philadelphia, 1991.

NIGET (David), *La Naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (1912-1945)*, Rennes, PUR, 2009.

PERROT (Michelle), « Approches historiques », dans *Adolescence et violence*, Journée d’études de l’ANPASE, Versailles, 26-28 octobre 1983, p. 23-35.

PIERRE (Éric) et NIGET (David), « Filles et garçons devant les Tribunaux pour Enfants et Adolescents de Maine-et-Loire : un traitement différencié », dans BARD (Christine), CHAUVAUD (Frédéric), PERROT (Michelle) et PETIT (Jacques-Guy), *Femmes et justice pénale (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2003, p. 327-337.

—, [dir.], *Analyse de la délinquance et de la violence des jeunes en Maine-et-Loire : approches historiques et archivistiques*, Angers, CHRS, 2002.

QUINCY-LEFEBVRE (Pascale), *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l’enfance difficile. 1880-fin des années trente*, Paris, Economica, 1997.

—, « Droit, régulation et jeunesse. réforme de la majorité pénale et naissance des 16-18 ans à

la Belle Époque », BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 95-108.

—, « L'accueil des “filles perdues” et le patronage de Marie-Madeleine dans les établissements de la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers », dans PÉROL (Céline), PHALIP (Bruno), QUINCY-LEFEBVRE (Pascale) [dir.], *Marthe et Marie-Madeleine. Deux modèles de dévotion et d'accueil chrétien*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 89-102.

RENOUARD (Jean-Marie), *De l'Enfant coupable à l'enfant inadapté. Le traitement social de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, Economica, 1997.

ROUMAJON (Yves), *Enfants perdus, enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France. Huit siècles de controverses*, Paris, Robert Laffont, 1989.

SCHLOSSMAN (Steven) et WALLACH (Stéphanie), “The Crime of Precocious Sexuality Female Juvenile Delinquency in the Progressive Era”, *Harvard Educational Review*, n° 48, 1998, p. 65-93.

SOHN (Anne-Marie), « Les attentats à la pudeur sur les fillettes et la sexualité quotidiennes en France (1870-1939) », *Mentalités*, 3/1989, p. 71-111.

TÉTARD (Françoise) et DUMAS (Claire), *Les Filles de Justice. Du Bon Pasteur à l'éducation surveillée (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne-ENPJJ, 2009.

THOMAZEAU (Anne), *Rééduquer en internat de jeunes filles délinquantes et inadaptées, pratiques et représentations de la Libération aux années 70*, mémoire de DEA, histoire, Université Paris-IV, 2003.

—, « Violence et internat : les centres de rééducation pour filles en France, de la libération aux années 60 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 9, 2007, p. 107-125.

—, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles 1945-1975 », *Clio*, 26/2007, p. 155-168.

VIGARELLO (Georges), *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1998.

VIMONT (Jean-Claude), *Jeunes, déviances et identités XVIII^e-XX^e siècles*, Saint-Aignan, Publication des universités de Rouen et du Havre, 2006.

YVOREL (Jean-Jacques), « L'“invention” de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social », dans BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan) [dir.], *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e–XX^e siècle*, Paris, PUF, 2009, p. 83-94.

—, « Les violences à enfants en milieu rural d'après l'enquête de 1891 », dans CHAUVAUD (Frédéric) et MAYAUD (Jean-Luc), *Les Violences rurales au quotidien*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2005, p. 125-136.

—, « La justice et les violences parentales à la veille de la loi de 1898 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, *Le Temps de l'Histoire*, 2/1999, p. 15-45.

—, « Légiférer sur la sexualité de la jeunesse. La loi de 1908 sur la prostitution des mineurs », dans STORRA-LAMARRE (Annie) [dir.], *La Cité charnelle du droit*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2002, p. 39-72.

F. HISTOIRE REGIONALE ET LOCALE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Atlas des paysages. Maine-et-Loire, Angers, Le Polygraphe, 2003.

Atlas de l'Anjou, Angers, Le Polygraphe, 2003.

AUBERT-POYVRE (Thierry), *Le Maine-et-Loire autrefois*, Le Coteau, Horvath, 1990.

AUDOIN-LE MAREC (Michelle), *Le Maine-et-Loire dans la guerre 39-45*, Le Coteau, Horvath, 1987.

DENECHÈRE (Yves) et MARAIS (Jean-Luc) [dir.], « Les étrangers dans l'ouest de la France (XVIII^e-XX^e siècles) », Actes du colloque de Cholet du 25 et 26 juillet 2002, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 109, 2002.

BERGÈRE (Marc), *Une société en épuration. Épuration vécue et perçue en Maine-et-Loire de la Libération au début des années 50*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001

BOULARD (Fernand), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX^e siècle-XX^e siècle. Région de Paris, Haute Normandie, pays de Loire, Centre*, Paris, Éditions du CNRS, 1987.

BROUARD (Christine), « La pratique religieuse en France (1802-1933). Les pays de Loire », *Annales ESC*, n° 4/1976, p. 761-801.

BROUARD (Jeanine), *Sainte-Christine-en-Mauges*, thèse de doctorat, sociologie, Université catholique de l'Ouest, 1978.

DION (Roger), *Val de Loire. Étude de géographie régionale*, Tours, Imprimerie Arrault, 1933.

DORNIC (François), *Histoire de l'Anjou*, Paris, PUF, 1960.

FAVREAU (Robert) [dir.], *Anjou. Cadre naturel, histoire, littérature, économie, traditions populaires*, Paris, Éditions Bonneton, 1992.

—, [dir.], « Anjou » dans *Atlas historique de la France et de quelques pays voisins*, Paris, IGN, 1973.

GREA (Groupe de Recherches Ethnologiques de l'Anjou), *Paroles et parcours de paysans. Nous avons cru au progrès*, Paris, L'Harmattan, 1996.

—, *Les Vignerons en Anjou durant la première moitié du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1990.

JACOBZONE (Alain), *Une Éradication tranquille. Le destin des juifs en Anjou : 1940-1944*, Vauchrézien, Imprimerie Davy, 2002.

JEANNEAU (Jacques), *Les Villes de l'Anjou. Angers, Cholet, Saumur au milieu du XX^e siècle*, Nantes, Ouest Éditions, 1993.

JEANNIN (Joseph), *Visages religieux de l'Anjou en 1961. La pratique religieuse en Maine-et-Loire. Présentation graphique et cartographique*, Angers, 1963.

LANDAIS (Hubert), *Histoire de Saumur*, Toulouse, Privat, 1997.

- LEBRUN (François), *Paroisses et communes de France. Maine-et-Loire*, Paris, École pratiques des Hautes Études, 1974.
- LEBRUN (François) [et al.], *Histoire des pays de la Loire. Orléanais, Touraine, Anjou, Maine*, Toulouse, Privat, 1972.
- MAILLARD (Jacques) [dir.], *Angers au XX^e siècle. Dictionnaire*, Angers, Le Polygraphe, 2000.
- MARCHAND (Raymond), *Le Temps des restrictions. La Vie des Angevins sous l'Occupation*, Le Coudray-Macouard, Cheminements, 2000.
- LEMESLE (Michel), *L'Anjou des années 40*, Cholet, Éditions du Choletais, 1974.
- MARAIS (Jean-Luc) [dir.], *Le Maine-et-Loire aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Picard, 2009.
- MINGUET (Guy), *Naissance de l'Anjou industriel*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- OGHINA-PAVIE (Christina), *Chambres avec vues. 200 ans d'histoire économique de l'Anjou (1804-2004)*, Angers, Chambre de commerce et de l'industrie d'Angers, 2004.
- SIEGFRIED (André), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1964.
- WYLIE (Laurence), *Chanzeaux, village d'Anjou*, Paris, Gallimard, 1970.

ÉTUDES THÉMATIQUES

- BOUCHER (Sylvaine), *Le Mouvement associatif dans le Maine-et-Loire de 1901 à 1940*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2004.
- BOUVET (Jacques), *Bessoneau-Angers*, Angers, Société des Études angevines, 2002.
- BRETAUDEAU (Annabelle), *Le Vêtement en Anjou : 1900-1920*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2001
- BOULEY (Laurent), *L'Union des sociétés de patronage 1893-1914*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1999.
- BROTHIER (Estelle), *Le Mouvement Familial rural en Maine-et-Loire, 1939-1965*, mémoire de maîtrise, histoire, 2001.
- BRUNET (Marina), *La Vie associative féminine à Angers pendant la première guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.
- CAILLAU (Pauline), *La Prostitution à Angers durant la Première Guerre mondiale : 1914-1919*, mémoire de master, histoire/option archivistique, Université d'Angers, 2008.
- CHERRE (Karelle), *Les Lavoirs dans le Maine-et-Loire aux XIX^e-XX^e siècles*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.
- CHEVROTIN (Clotilde), *Participation et conditions de travail des ouvrières de l'industrie angevine 1914-1918*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1997.
- COUSIN (Johanna), *Les Domestiques à Angers pendant l'entre-deux-guerres*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 2002.

DAVIAU (Gwenaëlle), *Les Femmes résistantes dans le Maine-et-Loire (1940-1945)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 1998.

DELAPORTE (Cilia), *L'Enseignement primaire dans les cantons de Saumur de 1850 à 1940*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2004.

DEZAIRE (G.), HAROUY (M.), MARY (M.) et RACLIN (M.), *Le Petit Anjou. Soixante ans de la vie des petits trains en Anjou et en pays nantais*, Le Mans, Cénomane, 1986.

DOUESNEAU (Véronique), « La prostitution à Angers 1800-1946 », *Archives d'Anjou*, n° 3, 1999, p. 117-140.

DRÉMAUX (François), « Le cinéma à Cholet dans l'entre-deux-guerres. Le 7^e art à la conquête de la province », *Archives d'Anjou*, n° 11, 2007, p. 177-193.

EL AMRANI (Frédérique), *Petites filles, jeunes filles et jeunes femmes dans le sud-saumurois entre les deux guerres (1919-1939)*, mémoire de DEA, histoire, Université d'Angers, 2003.

ÉON (Mathilde), *Les Filles-mère à l'hôpital de la Miséricorde, 1889-1920*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.

GENTILHOMME (Sylvie), *Le refuge Nantais des Dames blanches (1802-1914). Approches chronologiques et thématiques des établissements congréganistes qui oeuvrent pour la rééducation des filles de mauvaise vie*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2003.

HOUEMONT (Pascal), *Les Forçats de l'or bleu. L'univers social des ardoisiers de Trélazé (1890-1947)*, Thèse de doctorat, histoire, Université d'Angers, 2004.

HUYBRECHTS (Patricia), *Les Ouvrières des entreprises angevines de 1945 à 1975*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1998.

JOURDET (Karelle), *Le Travail dans le Maine-et-Loire sous l'Occupation*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1999.

LE BARS (Christelle), *Le Travail des femmes pendant l'entre-deux-guerres dans les industries d'Angers et de Trélazé*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1998.

LE MÉTER (Gaëlle), *Éléments d'histoire de la profession de sage-femme en Anjou 1920-1970*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2000.

MARAIS (Jean-Luc), « Les départs en mission des religieuses d'Anjou (1892-2000) », *Archives d'Anjou*, n° 11, 2007, p. 161-176.

—, « Les Bretons, les curés, les patrons. L'immigration bretonne et l'Église à Trélazé et Angers (1860-1939) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 96, p. 73-100.

MARTIN (Marie-Hélène), *Naissance et développement du cinéma à Angers et dans le Maine-et-Loire de la fin des années 1890 au début des années 1960*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1997.

MÉTAIS-THOREAU (Odile), *Bouille-Loretz (1870-1914) : a mémoire des femmes*, Angers, Hérault, 1990.

NEAU (Gilles), *La Jeunesse Ouvrière Chrétienne dans le Maine-et-Loire. 1927-1939*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 1996.

RIGAUD (Olivier), *Les Institutions pour l'enfance et la jeunesse à Saumur (hors école*

obligatoire), 1881-1968, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2001.

SIVY (Isabelle), *Le Logement ouvrier à Trélazé de 1865 à 1930*, mémoire de maîtrise, histoire, Université Catholique de l'Ouest, Angers, 1995.

SUROT (Adrienna), *Les Premiers temps du chemin de fer à Cholet (milieu du XIX^e siècle à 1914)*, mémoire de maîtrise, histoire, Université d'Angers, 2001.

—, *Les Faits-divers en Maine-et-Loire (seconde moitié du XIX^e siècle à 1914)*, mémoire de DEA, histoire, Université d'Angers, 2002.

TURPIN (Céline), *Le Vêtement féminin à Trélazé 1920-1950*, mémoire de maîtrise histoire, Université d'Angers, 2002.

VILAIN (Virginie), *Le Vêtement à Angers, 1920-1950*, Maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 2002.

MONOGRAPHIES LOCALES

APTIRA, *Mémoires de migrations à Trélazé de la fin du siècle dernier à nos jours*, Vauchrétien, Imprimerie Davy, 1996.

AUGEREAU (Bernard), BURON (Thierry) et Cambon (Jérôme), *À ciel ouvert, Trélazé*, Trélazé, Ville de Trélazé, 2003.

BACHAUD (Michel), *Chronique de la Daguenière*, Cholet, Hérault, 1996.

BARRAULT (Bernard) et VANDANGEON (François), *D'hier à demain, Martigné-Briand*, Maulévrier, Hérault, 1984.

BELSER (Christophe), *Petite histoire du pays des Mauges*, La Crèche, Geste éditions, 2002.

BERNARD (Jacqueline), *Le Coudray-Macouard*, Maulévrier, Hérault, 1991.

BERTRAND (Robert), DENÉCHÈRE (Bruno) et DENÉCHÈRE (Pierre), *Histoire de Montjean*, Cholet, Hérault, 1996.

BOELL (Charles) et FRAYSSE (Camille), *Histoire de Baugé*, Paris/Amiens, Res Universis, 1989.

BORÉ (Henri), *Le Marillais à travers les siècles*, Maulévrier, Hérault, 1985.

BOUCHER-BREDOUX (Michel), *Brain-sur-Allones à travers les âges*, Paris, Christian, 2002.

BRETAUDEAU (Léon), *Histoire de Saint-Florent-le-Vieil*, Paris/Amiens, Res Universis, 1990.

CAILLEAU (Maurice), *Jallais. Son histoire*, Cholet, Hérault, 1994.

CHÂTEAUVIEUX (Gérard de), *Histoire du Louroux-Béconnais*, Paris/Amiens, Res Universis, 1990.

CHOLLET (Mathilde), *Chalonnnes à travers les âges*, Chalonnnes-sur-Loire, Association des retraités chalonnais, 1987.

COCHARD (Pierre), *Le Lion-d'Angers. Son histoire, ses histoires*, Maulévrier, Hérault, 1987.

GIRAULT (Georges), *Longué au fil du temps*, Longué, Association des amis de Notre Dame de la Légion d'honneur, 1987.

GRUAULT (Marcelle), *Montreuil- Juigné au fil de la Mayenne*, Montreuil-Juigné, Ville de Montreuil Juigné, 1988.

GUILBAULT (Lucien), *Voyages dans l'histoire des Alleuds*, Saint-Jean-des-Mauvrets, Éditions du Petit Paré, 2002.

GUILBAULT (Lucien), *Les-Ponts-de-Cé*, Maulévrier, Hérault, 1990.

HUBERT (André), *Histoire de Chanteloup –les-Bois*, Maulévrier, Hérault, 2003.

MÉCHINEAU (Pierre), GLÉMAIN (Antoine), *Histoire de Segré et de son canton. Des origines à 1968*, Maulévrier, Hérault, 1987.

METAIS-THOREAU (Odile), *Le Puy-Notre-Dame, 1000 ans d'histoire en Saumurois*, Thouars, Cheminement, 2000.

MÉRAND (Jean-Pierre), *Histoire d'un village d'Anjou, La Plaine*, Cholet, Éditions du Choletais, 1993.

POIRIER (Émile), *Histoire de Durtal*, Baugé, Imprimerie E. Cinfle, 1960.

QUEYROI (Daniel) [dir.], *Les Rosiers, entre Loire et Authion. Comment les archives et les hommes nous racontent l'histoire*, Les Rosiers sur Loire, Association Croq'livres, 2001.

SAMSON (Michel), *Histoire de la Tourlandry*, Maulévrier, Hérault, 1986.

SIGOT (Jacques), *Chronique de Montreuil-Bellay et d'ailleurs*, Montreuil Bellay, La Houssinière, 1983.

SIGOT (Jacques) et GUILBAUD (Jean), *Doué-la-Fontaine*, Doué-la-Fontaine, Éditions CMD, 2000.

VINCENT (Louis), *Saint-Rémy-en-Mauges*, Cholet, Maulévrier, 1997.

WYLIE (Laurence), *Chanzeaux, village d'Anjou*, Paris, Gallimard, 1970.

REGARDS ETHNOGRAPHIQUES

AUDOIN-LE MAREC (Michelle) [et al.], *Hommes et traditions populaires en Anjou*, Amiens, Martelle, 1996.

AUGEREAU (Jean), *Les Dits du linge. Contes et racontes des lavoirs en Anjou*, Château-Gontier, Cheminement, 2001.

AUGEREAU (Pierre-Louis), *Les Mystères des pays d'Anjou. Le Saumurois et le Baugeois*, Dgnes les Bains, Éditions d'Anjou, 1994.

BONNEMÈRE (Lionel), « Les superstitions du canton de Gennes en Maine-et-Loire », *Revue des traditions populaires*, t. 5, 1890, p. 673-679.

BOUTEILLER (Marcelle), *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966.

GREÀ, « La Naissance, le mariage, la mort en Anjou », *Cahiers IPSA* n° 9, 1984.

QUERUAU-LAMERIE (Émile), « Les croyances superstitieuses dans le département de Maine-et-loire », *Revue des Traditions Populaires*, t. 21, 1906, P. 302-309.

SÉBILLOT (Pierre), « Les Traditions populaires en Anjou », *Extrait des comptes rendus de l'Association Française de l'avancement des Sciences, Congrès d'Angers*, 1903, p. 827-839.

III. ANNEXES

A. GUIDES D'ENTRETIEN

C'est à partir de ce guide, consulté avant chaque rencontre, que les scénarios d'entretien ont été préparés. Toutes les questions, sous des formulations adaptées à l'auditoire, ont été posées aux témoins. Les réponses ouvertes ou fermées ont été exploitées quantitativement et/ou qualitativement. Les questions, non planifiées, suscitées en cours d'entretien par les réponses des témoins n'ont fait l'objet d'aucun récolement écrit *a posteriori*.

LES FEMMES

THÈME I

LA FAMILLE ET LES RELATIONS INTRAFAMILIALES

Composition de la famille domestique

- Père
- Mère
- Frères
- Sœurs
- Grand-mère
- Grand-père
- Oncle
- Tante
- Autres parents
- Non apparentés

Organisation domestique de la famille

- Chambre/lit personnel
- Plan de table
- Réalisation d'un plan de la maison

Relations intrafamiliales

Avec les parents

- Origine du/des prénoms
- Vouvoiement/tutoiement des parents (père/mère) et des grands-parents
- Gestes d'affection des parents envers les enfants
 - Mère
 - Père
- Souvenirs de cadeaux (occasions, nature)
- Souvenir de punition (causes, modalités)
- Accessibilité/disponibilité/ proximité des parents
 - Mère
 - Père
- Evolution du comportement des parents en fonction de l'âge (enfance, adolescence)
- Regret/satisfaction

Avec les grands parents

- Rôle des grands parents
 - Grand père
 - Grand mère

Avec la fratrie

- Relations avec les sœurs
- Relations avec les frères
- Appréciation d'un traitement différencié ou non en fonction du sexe de la part des parents

Avec les autres parents

- Oncle, tante, cousin/e....

Avec les non apparentés

- Domestique (bonne, valet, etc.)
- Apprenti/e
- Autres employé/es

Comparaison avec d'autres familles

- Connaissance de cas de maltraitance/ inceste
- Connaissance de cas d'enfants particulièrement choyés (manifestations de cette affection)

THÈME II

LA VIE DOMESTIQUE

Participation de la témoin aux tâches ménagères

- Âge
- Nature des tâches (ménage, vaisselle, linge, cuisine, etc.)
- Rythme
- Répartition des tâches entre les enfants (garçon/fille, entre enfants de même sexe)
- Adhésion/contestation du partage

Participation aux charges éducatives

- Âge
- Nature des tâches (surveillance, soins corporels, travail scolaire, etc.)
- Répartition des tâches entre les enfants (garçon/fille, entre enfants de même sexe)
- Autres responsabilités
- Adhésion/ contestation

Participation au travail productif

Agricole

- Âge
- Tâches effectuées
- Répartition entre les enfants (garçon/fille, entre enfants de même sexe)
- Adhésion/contestation

Artisanal

- Âge
- Tâches effectuées

- Répartition entre les enfants (garçon/fille, entre enfants de même sexe)
- Adhésion/contestation

Commercial

- Âge
- Tâches effectuées
- Répartition entre les enfants (garçon/fille, entre enfants de même sexe)
- Adhésion /contestation

Comparaison avec d'autres familles

- Normalité/anormalité de la situation vécue
- Regret/contentement

THÈME III

LE CORPS ET L'APPARENCE

Supports photographiques demandés

Le vêtement

Petite fille

- Sous-vêtements
- Vêtements de dessus
- Chaussures
- Tenues de cérémonie/du dimanche
- Souvenirs de tenues particulièrement aimées ou détestés (couleur, forme, matière, etc.)
- Rythme/lieu/circonstances des achats vestimentaires
- Production vestimentaire familiale
- Part du «recyclage vestimentaire familial » dans l'habillement
- Autres circuits d'approvisionnement vestimentaire

Jeune fille

- Age/seuil

- Sous-vêtements
- Vêtements de dessus
- Bas/socquettes
- Chaussures
- Tenues de cérémonie/du dimanche
- Rythme/lieux /circonstances des achats
- Souvenirs de tenues particulièrement aimées ou détestées (couleur, forme, matière, etc.)
- Robe de bal
- Choix des vêtements (personnel ou parental)
- Connaissance/ perception des évolutions de la mode (canaux de diffusion : couturière habituelle, journaux, cinéma, magazines, etc.)
- Port du pantalon/travestissement
- Rythme/lieu/circonstance des achats vestimentaires
- Production vestimentaire familiale
- Part du «recyclage vestimentaire familial » dans l’habillement
- Autres circuits d’approvisionnement vestimentaire

La coiffure

Petite fille

- Coiffure (coupe longue, courte, chignon, tresses, queue de cheval, ruban libre, etc.)
- Entretien (coupe maison/salon, shampoing, etc.)
- Réaction parentale face à une demande de coupe « à la garçonne »
 - Mère
 - Père

Jeune fille

- Coiffure (coupe, permanente, coloration, etc.)
- Financement des soins capillaires (« cadeau », économie personnelle, etc.)
- Entretien (maison/salon)
- Réaction parentale devant une transformation de la coiffure
 - Mère
 - Père

Propreté et hygiène

- Toilette quotidienne (parties nettoyées, matériel utilisé)
- Hygiène dentaire
- Grande toilette (conditions matérielles, périodicité)
- Toilette intime (protection utilisées, etc.)
- Temps consacré à la toilette

Maquillage et soins de beauté

- Age
- Occasions (quotidien, exceptionnel)
- Parties du visage maquillées (lèvres, yeux, joues, etc.)
- Matériel utilisé (houppette, crayons, rouge à lèvres, poudre, etc.)
- Produits utilisés (marques, réseau d'approvisionnement)
- Modèles (photographie de magazine, cinéma, etc.)
- Pratique notoire/secrète
- Parfum (marques, approvisionnement)
- Épilation (parties épilées, techniques utilisées)
- Bijoux (type, origine, occasions de les porter)
- Sources d'informations (journaux, relations, etc.)
- Réaction de l'entourage face à une transformation de l'apparence physique (parents, amis/ies etc.)

Critères esthétiques

- Souci de la ligne (régime, contention, etc.)
- Critères de beauté féminine (stature, morphologie, carnation, chevelure, etc.)
- Modèle contemporains
- Vecteurs de l'image idéale (journaux, cinéma, autres)
- Parties appréciées/détestées de votre propre corps

THÈME IV

L'ÉCOLE ET LA SCOLARITÉ

Cadre général

- École publique (raison du choix)
- École libre (raison du choix)
- Mixité de l'école
- Classe de niveau ou classe unique

Organisation matérielle

- Trajet
- Uniforme
- Agencement de la classe
- Chauffage
- Sanitaire
- Repas
- Petit matériel scolaire (crayon, cahier, plume, fournis, achetés, etc.)
- Organisation de la journée
- Organisation de la semaine
- Organisation de l'année

La discipline

- Relations avec l'instituteur/institutrice
- Anecdotes
- Punitifs/récompenses
- Admiration/mépris/crainte envers le maître/maîtresse

Relations avec les camarades

- Rivalité
- Solidarité
- Hiérarchie
- Regard sur les meilleures et moins bonnes élèves

Dans la cour de récréation

- Jeux
- Disputes

Le cursus

- Age d'entrée à l'école
- Doublement/ passage accéléré

Programme et évaluation

- Enseignement général
- Enseignement manuel
- Enseignement sportif
- Notation et évaluation (tableau d'honneur, prix, etc.)

Investissement personnel et ambitions

- Intérêt pour les matières enseignées
- Intérêt pour la scolarité et appréciation sur son utilité générale
- Désir/refus de poursuivre des études
- Poursuite/renoncement aux études (raisons, réactions)

Travail à la maison et investissement parental

- Conditions du travail à la maison (moment, équipement, aide des parents, de la fratrie)
- Intérêt des parents/désintérêt des parents pour la réussite scolaire
- Attitude différenciée des parents en fonction du sexe

THÈME V

L'ÉGLISE ET LA RELIGION²

À la maison

Sentiment religieux familial

² Je n'ai pas conçu de questionnaire spécifique pour les athées et les agnostiques qui ont cependant pu préciser leurs motivations.

- Père
- Mère

Pratiques religieuses familiales

- Messes, vêpres grandes fêtes du calendrier liturgique
- Prières quotidiennes
- Autres pratiques (examen de conscience, bénédicité, etc.)
- Pèlerinage (occasions, destinations)
- Images/statuettes pieuses à la maison (nature, placement, invocation)
- Culte des saints guérisseurs, salvateurs

À l'église

Observance

- La messe (périodicité, obligation/ volontariat, appréciation)
- La confession (régularité, appréciation)
- La communion

Les communions

- Âge
- Cérémonie (costume acheté/prêté, rituel liturgique, cadeaux, festivités familiales associées)
- Signification (avant/après, seuil ?)
- Évolution de la pratique religieuse après la communion

Perception d'une différence entre garçons et filles face aux obligations de la pratique religieuse.

- L'église : un refuge pour les femmes ?

L'enseignement religieux

Le catéchisme

- Périodicité
- Lieu
- Enseignant
- Programme (histoire religieuse, grandes figures chrétiennes, morale)

- Appréciation (contrainte, agrément)

Intégration de l'enseignement religieux dans la vie quotidienne

- Croyance en l'enfer et le paradis
- Résistance victorieuse ou vaine contre les tentations et les péchés (gourmandise, luxure, envie, orgueil, paresse, médisance, avarice, etc.)
- Évolution de la foi (maintien/abandon/modification)
- Vocation

Vie paroissiale

- Patronage (périodicité, lieu, activités, animateur, appréciation)
- Appartenance à des associations religieuses (types d'association, activités, appréciation)
- Lien entre implication dans la vie paroissiale et intégration dans la communauté
- Relation avec les non-croyants, non-pratiquants

THÈME VI

APPRENTISSAGE, MÉTIER ET TRAVAIL

Après l'école...

- Fin effective de la scolarité
- Activités à la rentrée suivante

Choix d'un métier/d'une formation

- Conditions du choix (personnel, parental)
- Différences faites par les parents entre garçons et filles (liberté/obligation)
- Oisiveté envisageable ?

Apprentissage

- Métier
- Lieu
- Contrat (durée, modalités particulières)

- Conditions générales (trajet, logement, couvert, blanchiment, rémunération)
- Réaction personnelle/ parentale face à l'éloignement du domicile familial
- Conditions de travail
- Relations avec la maîtresse d'apprentissage
- Relations avec camarades d'apprentissage
- Appréciation sur la formation reçue

Travail

- Embauche après la formation (rapidité, conditions)
- Emplois occupés entre la fin de la scolarité et le mariage
- Migration (motivations, destinations)
- Jouissance du salaire (totale/partielle)
- Rupture avec cellule domestique familiale (appréciation)

THÈME VII

LES LOISIRS ET LES SORTIES

Petite fille

Temps de loisir

- Journée
- Semaine
- Année
- Différence entre garçons et fille

Lieux

- Maison
- Cour
- Rue
- Champs
- Bois
- Autres

- Différences entre garçons et filles

Occupations ludiques

- Jeux
- Jouets
- Travail manuel (tricot, broderie, etc.)
- Saisonnalité des jeux
- Jeux et genre (jeux de filles/jeux de garçons)

Partenaires de jeux

- Fratrie
- Camarades d'école/ amis-es
- Mixité/non mixité des jeux
- Réaction des parents face au choix des amis-es

Sorties

- Occasions (pèlerinage, assemblée, marché, foire)
- Accompagnateurs (parents, enseignants, prêtres, religieuses)
- Souvenirs/anecdotes
- Différences à l'intérieur de la fratrie entre filles et garçons

Jeune fille

Temps de loisir

- Journée
- Semaine
- Année
- Différence entre garçons et filles

Lieux

- Maison
- Cour
- Rue
- Place
- Champs/Bois

- Atelier
- Différence entre garçons et filles

Occupations ludiques

- Jeux
- Promenade (1^{er} vélo, *in pedibus*, en solitaire/en groupe)
- Genre des occupations (différences entre garçons et filles)

Sociabilité juvénile

- Mixité/non mixité
- Âge
- Choix des amis-es (liberté, recrutement)

Les sorties

- Occasions (pèlerinage, voyage pédagogique, assemblée, cavalcade, foire, marché, bal)
- Accompagnateurs (parents, enseignants, cadres ecclésiastiques)
- Modalités (solitaire /en groupe, mixte/non mixte)
- Contrôle parental (tolérance, surveillance étroite)
- Différences entre garçons et filles (fréquence, durée des sorties)
- La fréquentation du bal (âge, tenue, fréquence, accompagnement, partenaires, etc.)

Les associations

- Mouvements de jeunesse laïcs
- Mouvements de jeunesse religieux

Les travaux d'aiguilles

- Type de travaux (tricot, broderie, crochet, couture, etc.)
- Confection et marquage d'un trousseau
- Intérêt pour l'activité

Activités théâtrales

- Âge
- Organisation
- Répétition/représentation

- Pièces jouées
- Costumes/travestissement
- Intérêt pour l'activité

La lecture

Offre domestique

- Livres à la maison (titres)
- Journaux à la maison (titres)
- Abonnement (titre)
- Présence de grands lecteurs/grandes lectrices dans la famille

Offre hors famille

- Bibliothèque scolaire (titres, modalités d'emprunt)
- Bibliothèque paroissiale (titres)
- Autres circuits d'approvisionnement

Conditions de la lecture

- Ouverte/cachée
- Réaction des parents (encouragement/interdiction/indifférence)
- Investissement personnel dans la lecture (souvenirs)

Le cinéma

- Offre locale (contexte de projection)
- Périodicité
- Films (titres, souvenirs)

Les chansons

- Cadre familial (répertoire)
- Cadre scolaire
- Cadre amical
- TSF
- Cahiers de chanson
- Fascicules de chanson

Autres activités

- Sport
- Musique
- Pêche/chasse

THÈME VIII

SOCIABILITÉ FÉMININE

Relations avec la mère

- Proximité/distance

Relations avec les sœurs

- Proximité/distance
- Complicité/rivalité

Relations amicales féminines

- Qualités recherchées
- Fréquence des rencontres
- Manifestations d'amitié (gestes, cadeaux)
- Degré d'intimité (confiance)
- Pérennité de la relation amicale
- Réaction des parents

Relations avec les autres femmes et filles

Dans la maison

- Bonne
- Apprentie
- Autres

Hors de la maison

- Enseignantes
- Religieuses

- Femmes de notable
- Fille de notable
- Collègues

THÈME IX

PUBERTÉ ET INFORMATION SEXUELLE

État des connaissances sur la reproduction et la puberté à la sortie de l'enfance

- Connaissance précise
- Ignorance
- Supputations

Sources de l'information

- Mère
- Père
- Camarades
- Observation personnelle (animaux, êtres humains)
- Autres (lecture, école)
- Sujet tabou/autorisé

Entrée dans la puberté

- Informations préalables (nature, sources, contexte)
- Transformations physiques (poussée mammaire, pilosité, réaction personnelle et de l'entourage)

Les premières règles

- Âge
- Terminologie utilisée
- Circonstances
- Réaction personnelle (crainte, honte, fierté)
- Réaction parentale (mère, père)
- Soins d'hygiène (toilette, protection)

- Publicité de l'évènement (amies prévenues, secret caché)
- Pratiques et croyances particulières à propos de la menstruation
- Sentiment d'avoir franchi une étape importante ?

Après....

- Mise en garde contre le risque de grossesse (précision de l'information, sources, contexte, réaction personnelle face aux informations fournies)
- Évolution du regard et de l'attitude des proches (valorisation, mise à distance)
- Surveillance accrue des fréquentations (justification des sorties, interdiction)
- Attitude conjecturée des parents en cas de grossesse (réactions et décisions, incitation à l'avortement, éloignement, etc.)
- Vérification de la régularité des menstrues
- Réaction en cas d'aménorrhées
- Comparaison avec d'autres familles (laxisme, rigueur extrême)
- Connaissance de cas de jeunes filles enceintes
- Connaissance d'histoires d'avortements

THÈME X

ÉDUCATION SENTIMENTALE, FRÉQUENTATIONS AMOUREUSES, PRÉPARATION AU MARIAGE

Éducation sentimentale

Dans la famille

- Comportement conjugal des parents (mots, gestes de tendresse, violence, mutisme, initiatives et réaction, etc.)
- Comportement amoureux des aîné-e-s
- Genre et comportement amoureux (attitude féminine/attitude masculine)
- Auriez-vous aimé que votre couple ressemble à celui de vos parents ?

Hors de la famille

- Comportement amoureux des amies et camarades de même milieu
- Comportement amoureux de personnes issues d'autres milieux sociaux

Espérances et inquiétudes

- Qualités espérées de l'amoureux
- Défauts craints de l'amoureux
- Modèles d'amoureux idéaux (livres, films, chansons, etc.)
- Modèles de relations amoureuses réussies (réalité/fictions, livres, films, etc.)
- Perception du célibat (envisagé, espéré, redouté)

Les fréquentations amoureuses

Les prémices

- Première émotion amoureuse (âge, circonstances, objet)
- Première émotion amoureuse partagée (âge, circonstances, objet, durabilité)
- Première déception amoureuse (âge, causes, durabilité, conséquences)
- Décryptage des signes d'intérêts mutuels (mots, gestes, regards)
- Publicité/rétention des sentiments (partage avec les proches/maintien du secret)
- Genre et fréquentations amoureuses (attitude parentale différente en fonction du sexe des enfants)
- Connaissance d'expérience homosexuelle.

Les grandes étapes

- Dénomination de la période entre la rencontre et le mariage (durée)
- Rencontre du futur conjoint (âge, circonstances, modalités « coup de foudre »/découverte progressive, etc.)
- Fréquentations sérieuses antérieures
- Qu'est-ce qui vous a plu et attiré (physique, parole, caractère) ?
- Qu'est-ce qui lui a plu en vous (physique, parole, caractère) ?
- Décryptage des signes d'intérêt mutuels (mots, gestes, regards, cadeaux)
- Premier contact physique (baiser, main, accolade, danse, etc.)
- Discordance/concordance des désirs (réaction devant un refus de donner plus)
- Confiance aux parents (père, mère, fratrie)
- Réaction des parents (tolérance, surveillance, interdiction)
- Première présentation aux parents
- Auriez-vous envisagé d'épouser un homme récusé par vos proches ?
- Demande en mariage (circonstances, modalités)

Préparation du mariage

- Dénomination de la période entre engagement formel et mariage
- Modification de la relation amoureuse après l'engagement (relations sexuelles, liberté de rencontre, chaperonnage)
- Relations sexuelles pré-nuptiales (initiative, lieu/circonstances, appréciation)
- Grossesses pré-nuptiales (réaction personnelle, du père de l'enfant et des parents)
- Fiançailles (cérémonie, cadeaux mutuels)
- Discussion avec le fiancé sur la taille de la famille à venir, sur les rôles respectifs des futurs conjoints (accords/désaccords)
- Aspects matériels de la mise en ménage (logement, apports respectifs, travail)
- Accompagnement religieux
- Préparation du trousseau (nombre, types de pièces)
- La tenue de mariage (modalités de fabrication, couleur, etc.)
- Informations préalables précises sur la nuit de noces (sources, modalités)
- Impressions du lendemain (plaisir, dégoût...)

THÈME XI

LES CRITÈRES DU « BON » GENRE FÉMININ

Portrait de la « fille bien »

- Traits de caractère
- Langage
- Vêtements
- Attitude envers les garçons

Portrait de la « mauvaise fille »

- Dénomination (délurée, dévergondée, traînée, etc.)
- Traits de caractère
- Langage
- Vêtements
- Attitudes envers les garçons

- Exemples et anecdotes
- Situation des filles-mères (connaissance, réaction personnelle, réaction de la collectivité)

LES HOMMES

THÈME I

LA FAMILLE ET LES RELATIONS INTRAFAMILIALES

Composition de la famille domestique

- Reprise des questions posées aux femmes

Organisation domestique de la famille

- Reprise des questions posées aux femmes

Relations avec les femmes vivant au sein de la famille (proximité/intimité)

- Grand-mère
- Mère
- Sœur
- Tante
- Belle-sœur
- Cousine
- Nièce
- Non apparentée
- Appréciation du traitement affectif réservé aux garçons/filles par les parents

THÈME II

LA VIE DOMESTIQUE

Participation aux tâches ménagères

- Reprise des questions posées aux femmes

Participation aux charges éducatives

- Reprise des questions posées aux femmes

Participation au travail productif

- Reprise des questions posées aux femmes

Appréciation du partage des tâches entre garçons et filles au sein de la famille

- Reprise des questions posées aux femmes

THÈME III

LES JEUX DE LA SEDUCTION

L'apparence

- Soins de toilette spécifique faits pour plaire aux jeunes filles (corps/vêtements)
- Efforts posturaux et comportementaux spécifiques mis en œuvre pour plaire aux jeunes filles (attitude /correction du langage)
- Qualités physiques masculines estimées recherchées par les jeunes filles

Les qualités morales

- Qualités morales masculines estimées recherchées par les jeunes filles

THÈME IV

ÉDUCATION SENTIMENTALE ET FRÉQUENTATIONS AMOUREUSES

Sentiment amoureux

- Première émotion amoureuse (partagée/non partagée)
- Première déception amoureuse

Éducation sexuelle

- Informations (nature, source)
- Formation/initiation

Fréquentation amoureuse hors projet de mariage

- Liberté accordée par les parents
- Les rencontres (les jeunes filles, les occasions, les lieux)
- Appréciation parentale sur les fréquentations

Fréquentation amoureuse préconjugale

- Occasion de la rencontre avec la future femme
- Durée de la fréquentation amoureuse prénuptiale
- Importance attachée à la virginité de la future épouse
- Relations sexuelles prénuptiales

THÈME IV

PORTRAIT IDÉAL DE LA JEUNE FILLE À ÉPOUSER

Portrait physique

Portrait socio-économique

Portrait moral

THÈME IV

PORTRAIT DE LA JEUNE FILLE À NE PAS ÉPOUSER

Portrait physique

Portrait socio-économique

Portrait moral

B. RENSEIGNEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN TRATEMENT STATISTIQUE

Les réponses fermées, enregistrées sous un code numérique ou alphabétique simple, et les réponses à questions ouvertes, reformulées selon une terminologie adaptée, ont été consignées dans une base de données Microsoft Excel.

LES FEMMES

1. Nom.
2. Prénom.
3. Date de naissance.
4. Commune de naissance.
5. Commune urbaine (U) ou commune rurale (R).
6. Nombre d'enfants dans la fratrie.
7. Frère dans la fratrie : oui (O), non (N).
8. Rang de naissance.
9. Chambre : chambre personnelle (CP), chambre partagée avec les parents (CPP), chambre partagée avec les grands-parents (CPGP), chambre partagée avec des sœurs (CPS), chambre partagée avec des frères (CPF), chambre partagée avec des non apparentés (CPNA).
10. Lit : lit personnel (LP), lit partagé avec la mère (LPM), lit partagé avec une grand-mère (LPGM), lit partagé avec une/des sœur-s (LPS), lit partagé avec une non apparentée (LPNA).
11. Profession du père : réponses ouvertes.
12. Profession de la mère : réponses ouvertes.
13. Activité principale entre la fin de la scolarité et le mariage : réponses ouvertes.
14. Activité autre pratiquée entre la fin de la scolarité et le mariage : réponses ouvertes.
15. Cadre rural (JR) ou urbain (JU) de la jeunesse.
16. Cadre familial (EF) ou non familial (HF) de la jeunesse.
17. Date de naissance du conjoint.
18. Commune de naissance du conjoint.
19. Conjoint ayant fait (O) ou non (N) son service militaire.
20. Comparaison du lieu de naissance de la témoin et du lieu de naissance de son conjoint : même commune (CO), même canton mais autre commune (CA), canton voisin (CAV), canton non limitrophe dans le même département (D), département différent (HD).
21. Profession du conjoint : réponses ouvertes.
22. Date de mariage ou d'entrée dans les ordres.
23. Écart d'âge avec le conjoint.

24. Fréquentation de l'école publique (P) ou libre (L).
25. Âge à la fin de la scolarité.
26. Diplôme : pas de diplôme (N), certificat d'études primaires public (CEPP), certificat d'études primaires libre (CEPL), double certificat (CEPP/L), brevet (B)
27. Baptême : baptisée (O), non baptisée (N)
28. Niveau de pratique religieuse : très pratiquante (TP), pratiquante (P), non pratiquante (NP)
29. Âge aux premières règles.
30. Âge au premier bal.
31. Maquillage : oui (O), non (N)
32. Type de bal fréquenté : bal de mariage uniquement (BMU), bal d'assemblée (BA), salle de bal urbaine (SBU), bal de société (BS). Réponses ouvertes.
33. Lieu de rencontre avec le futur conjoint.
34. Relations sexuelles pré-nuptiales : oui (O), non (N), non dit (ND).
35. Grossesse pré-nuptiale : oui (O), non (N).
36. Préparation d'un trousseau : fait main (FM), acheté (A), mixte (M).
37. Appartenance à une association : réponses ouvertes.
38. Goût pour la lecture : oui (O), non (N)
39. Activité théâtrale : oui (O), non (N)
40. Loisir favori : réponses ouvertes.

LES HOMMES

1. Nom.
2. Prénom.
3. Date de naissance.
4. Commune de naissance.
5. Commune urbaine (U) ou commune rurale (R).
6. Nombre d'enfants dans la fratrie.
7. Sœur dans la fratrie : oui (O), non (N).
8. Rang de naissance.
9. Service militaire : oui (O), non (N)
10. Lit personnel: oui (O), non (N).
11. Profession du père : réponses ouvertes.

12. Profession de la mère : réponses ouvertes.
13. Activité principale entre la fin de la scolarité et le mariage : réponses ouvertes.
14. Activité autre pratiquée entre la fin de la scolarité et le mariage : réponses ouvertes.
15. Cadre rural (JR) ou urbain (JU) de la jeunesse.
16. Cadre familial (EF) ou non familial (HF) de la jeunesse.
17. Date de naissance de la conjointe.
18. Commune de naissance de la conjointe.
19. Comparaison de lieu de naissance de la témoin et lieu de naissance de son conjoint :
même commune (CO), même canton mais autre commune (CA), canton voisin (CAV), canton non limitrophe dans le même département (D), département différent (HD)
20. Profession de la conjointe : réponses ouvertes.
21. Date de mariage.
22. Écart d'âge avec la conjointe.
23. Fréquentation de l'école publique (P) ou libre (L).
24. Âge à la fin de la scolarité.
25. Diplôme : pas de diplôme (N), certificat d'études primaires (CEPP), certificat d'études primaire libre (CEPL), double certificat (CEPP/L), brevet (B)
26. Baptême : baptisé (O), non baptisé (N)
27. Niveau de pratique religieuse : très pratiquant (TP), pratiquant (P), non pratiquant (NP)
28. Âge au premier bal.
29. Type de bal fréquenté : bal de mariage uniquement (BMU), bal d'assemblée (BA), salle de bal urbaine (SBU), bal de société (BS). Plusieurs réponses associées sont possibles.
30. Lieu de rencontre avec la future conjointe.
31. Relations sexuelles pré-nuptiale : oui (O), non (N), non dit (ND).
32. Appartenance à une association : réponses ouvertes.
33. Loisir favori : réponse ouverte.

TABLE DES MATIÈRES

I. SOURCES	4
A. Sources orales.....	4
Les femmes.....	4
Les hommes.....	19
B. Sources iconographiques	20
C. Archives départementales du Maine-et-Loire	25
D. Sources imprimées	27
Quotidiens.....	27
Bulletins paroissiaux	27
Ouvrages imprimés à caractère de sources.....	28
II. BIBLIOGRAPHIE	29
A. Méthodologie.....	29
Ouvrages généraux	29
Les sources orales : constitution et exploitation.....	30
Les autres sources.....	33
B. Histoire générale de la France	33
Histoire politique	33
Histoire économique et sociale.....	34
Histoire culturelle et religieuse.....	35
Histoire du monde rural.....	36
C. Histoire de l'intimité et de la vie privée	38
Ouvrages généraux	38
Famille.....	39
Mariage et célibat	40
Le corps	41
Sentiments	42
Sexualités.....	42
D. Histoire des femmes et du genre	44
Approches épistémologiques et méthodologiques	44
Ouvrages généraux	46
Femmes au travail.....	47
Le quotidien domestique	49
Soins du corps et de l'apparence	51
Maternité, avortement, contraception.....	53
Violences sexuelles et prostitution	54
Convictions et engagements.....	54
E. Histoire des jeunes filles	56

Ouvrages généraux	56
Éducation et formation féminines	60
Le corps des jeunes filles.....	63
Loisirs et sociabilités juvéniles.....	64
Jeunesses en souffrances	67
F. Histoire régionale et départementale.....	70
Ouvrages généraux	70
Études thématiques.....	71
Monographies locales.....	73
Regards ethnographiques.....	74
III. ANNEXES	76
A. Guides d'entretien	76
Les femmes.....	76
Les hommes.....	95
B. Renseignements ayant faits l'objet d'un traitement statistique	97
Les femmes.....	98
Les hommes.....	99
TABLE DES MATIÈRES	101